

# Les dialectes de Wallonie



Mélanges en hommage  
à Jean Lechanteur

Tomes 29-30 (2001-2002)

#### ABRÉVIATIONS COURANTES

AHL	<i>Annuaire d'Histoire liégeoise.</i>
ALF	J. GILLIÉRON et E. EDMONT, <i>Atlas linguistique de la France.</i>
ALW	<i>Atlas linguistique de la Wallonie.</i>
ASW	<i>Annuaire de la Société de Littérature wallonne.</i>
BDW	<i>Bulletin du Dictionnaire wallon.</i>
BSW	<i>Bulletin de la Société de Langue et de Littérature wallonnes.</i>
BTD	<i>Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.</i>
CAT	<i>Cahiers d'analyse textuelle</i> , Liège.
DBR	<i>Les Dialectes belgo-romans.</i>
DFL	J. HAUST, <i>Dict. français liégeois</i> , publié sous la direction d'El. LEGROS, 1948.
DL	J. HAUST, <i>Dictionnaire liégeois</i> , 1932.
DW	<i>Les Dialectes de Wallonie.</i>
EMW	<i>Enquêtes du Musée de la Vie wallonne.</i>
ETW	HAUST, Jean, <i>Enquête dialectale sur la toponymie wallonne</i> , Mémoire de la Commission de Toponymie et Dialectologie, 1940-41.
FEW	W. VON WARTBURG, <i>Französisches Etymologisches Wörterbuch</i> .
FM	<i>Le Français Moderne.</i>
PSR	<i>Le Pays de saint Remacle.</i>
RbPhH	<i>Rivue belge de Philologie et d'Histoire.</i>
VR	<i>Vox Romanica.</i>
VW	<i>La Vie Wallonne.</i>
ZfRPh	<i>Zeitschrift für romanische Philologie.</i>

règles et de préjugés, les clichés les plus éculés de la bonne bourgeoisie d'autrefois à propos du wallon :

*Le parler en Wallonie, c'est de la pappe épaisse  
Qui coule bêtement des gosiers avachis,  
On n'a pas le goût du langage ici  
On préfère lâcher des vulgarités et des vesses.*

*Traduire, adapter un texte en wallon*, par Albert Maquet (article très clairvoyant, où l'on regrettera cependant deux absences : celle de la belle traduction de *Colline* de Giono par Emile Gilliard, et les superbes traductions de poèmes grecs et latins...d'Albert Maquet) ; *Une Pasquèye istorique so tote li sinte botique – Le jubilé de 1846 à Liège selon Hasserz, chanteur de rues*, par Daniel Droixhe ; « *Si dj'parole, ci n'est nin por mi* » - *Voix et images de femmes dans le théâtre wallon (1900-1930)*, par Nadine Vanwelkenhuyzen. Enfin, une belle contribution de Jean-Luc Fauconnier, *Un âge d'or de l'édition wallonne dans la région carolorégienne (1935-1945)*, évoquant l'heureuse collaboration des dessinateurs et écrivains de cette époque pour créer des ouvrages d'une grande valeur bibliophilique et humaine.

J.B.

**Jacques Henrard**, *Simenon, fils de Liège*, éditions Lansman. Après *De Pablito à Picasso*, c'est Simenon qui a inspiré la dernière pièce de Jacques Henrard. Le personnage s'y prête, par son ardeur à vivre, ses passions, ses contrastes. Jacques Henrard sait utiliser des objets-chocs comme le revolver, en début de pièce, et la charrue, un peu plus loin. Ce symbolisme des objets marquait déjà son dernier roman, *Le conteneur*, jusqu'en son titre. On pourrait croire les effets un peu gros, mais il n'en est rien ; si les contours de ces objets sont fortement soulignés, l'utilisation en est pleine de nuances. Ainsi, dans cette tirade : *J'ai trouvé mon épitaphe. Ci-gît Simenon, qui fut une machine à écrire.*

C'est ainsi que les passions majeures de Simenon sont évoquées en deux ou trois pages. C'est net, concis, l'affaire de quelques tirades, et tout y est.

Bien sûr, Bernanos l'avait déjà dit, l'essentiel se trouve dans l'enfance, et très vite, tout, ou presque est joué. Dialogue avec la mère : les organes, comme s'il n'y avait que ceux-là, la religion,

Et quand j'ai lu cela, je n'ai plus arrêté, jusqu'à :

*Ce miroir a très mal vieilli  
Au fil des ans, il m'a trahi.*

Ce sont les deux derniers vers du livre. J'espère en lire bientôt un nouveau.

**RAYMOND QUINOT**

*Le Reflet de chez nous  
(AREW), Bx, avril  
2003*

**Les Dialectes de Wallonie, Mélanges en l'honneur de Jean Lechanteur** (tomes 29-30, 2001-2002) Société de Langue et de Littérature wallonnes, Liège.

C'est par un fort volume de 440 pages que la SLLW a tenu à honorer celui qui fut, dès l'origine, le secrétaire de rédaction des *Dialectes de Wallonie*, un érudit à la culture très vaste et très éclectique. Il ne nous est pas possible bien sûr d'énumérer toutes les contributions, épingleons-en cependant quelques-unes qui nous ont plus spécialement marqué : *Récits d'outre-tombe d'un fossoyeur jauchelettois*, par Jean-Jacques Gaziaux, un document comme on a rarement l'occasion d'en lire, d'un réalisme assez extraordinaire ; *Jules Renard (1862-1933) et son lexique du parler de Wiers*, par Jean-Marie Kajdanski, une vie exemplairement consacrée à l'étude du dialecte picard de son village ; *En essayant d'illustrer le parler borain*, par André Capron et Pierre Nisolle, une présentation des recherches de ces deux auteurs, centrées sur les œuvres écrites en picard-borain ; *Pétarades françaises et wallonnes*, par Albert Doppagne ; *Le diable dans le wallon de Châtelet*, par Emile Lempereur ; *A propos de l'étymologie de quelques noms de poissons*, par Jean Germain ; *Sur quelques termes rares du wallon hervien*, par Guy Belleflamme ; *La pratique des langues régionales de la Wallonie*, *Une enquête auprès d'étudiants romanistes francophones*, par Michel Francard et Gabriele Franke ; *La normalisation des toponymes figurant sur les cartes de l'Institut géographique national*, par Jean-Marie Pierret (pas si simple qu'on le croirait !) ; *Régionalismes de Belgique*, *Le « belgicain terreau » de William Cliff*, par Claire-Anne Magnès. Celle-ci connaît bien son sujet, et le traite de main de maître, mais on est un peu étonné de trouver sous la plume de cet auteur, qui se veut libéré de beaucoup de

nomé le  
15.01.03.  
gm.

# Les Dialectes de Wallonie

DON ALBERT MAQUET

SLLW

Publié avec l'aide financière du Ministère de la Communauté française de Belgique.

ISSN-0773-7688

# Les dialectes de Wallonie



Mélanges en hommage  
à Jean Lechanteur

Tomes 29-30 (2001-2002)

Secrétariat des publications :  
Marie-Guy BOUTIER  
rue des Augustins, 22  
4000 Liège.

## Introduction

En 1972, alors que la compagnie des « Amis de nos dialectes » (Bruxelles) venait de publier le 25<sup>e</sup> et dernier numéro de la revue annuelle *Les dialectes belgo-romans*, la Société de langue et de littérature wallonnes renonçait à son grand projet de dictionnaire et à la revue qui en avait été l'ambassadrice et le soutien, le *Bulletin du dictionnaire wallon*.

Elle décidait en même temps de créer une nouvelle revue annuelle, *Les dialectes de Wallonie*, qui accueillerait « les études, descriptives ou historiques, relatives au lexique, à la grammaire, à la phonétique de nos patois, et aussi, à l'occasion, des articles concernant notre onomastique, notre folklore et notre littérature » (DW, 1, 6).

Dès l'origine, et jusqu'en 1996, le secrétariat de rédaction de la revue a été assuré par notre confrère Jean Lechanteur, en qualité de secrétaire scientifique de toutes les publications de notre Société.

Parallèlement à cette tâche, il continuait de mener de front ses activités de chercheur et de professeur à l'université de Liège. On en jugera par la bibliographie ici publiée, sa production est abondante. Sans qu'elle soit exclusivement consacrée à la dialectologie — car la curiosité de Jean Lechanteur est éclectique et sa vaste culture touche, entre autres, à bien des aspects de la littérature française d'hier et d'aujourd'hui — on peut considérer que l'essentiel de son œuvre a consisté à étudier les parlers belgo-romans. Il a non seulement donné aux *Dialectes de Wallonie* plus de trente-cinq études substantielles, ainsi qu'une dizaine d'autres à

*Wallonnes*, mais il a encore été, pendant de nombreuses années, à la suite de Jean Haust, d'Élisée Legros et de Louis Remacle, la cheville ouvrière du magistral *Atlas linguistique de Wallonie*. Dans la foulée de l'ALW, il a imaginé la création du *Petit Atlas Linguistique de Wallonie* (PALW), publication qui met à la disposition du spécialiste comme du profane une documentation commode à consulter, sans qu'elle renonce en rien à la rigueur scientifique qu'une telle démarche postule.

Il a en outre accumulé, en établissant des milliers des fiches à la faveur du dépouillement systématique des archives des notaires liégeois des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, un trésor d'informations sur l'histoire de nos patois, dont on attend impatiemment la publication.

Les membres de la Société ont jugé opportun de rendre témoignage à leur confrère et ami de la reconnaissance que lui doivent tous les amoureux des langues et des littératures dialectales. C'est ainsi qu'est né le projet du volumineux numéro de notre revue *Les Dialectes de Wallonie* qui paraît aujourd'hui. Même les membres correspondants de notre Société, que nous tenons à remercier tout particulièrement, ont tenu à s'associer à cet hommage.

Nous ne doutons pas que Jean Lechanteur, que la modestie a toujours éloigné des feux de la rampe, consentira à pardonner l'initiative de ses confrères et amis.

À l'occasion de l'hommage que ceux-ci rendent aujourd'hui au chercheur, il leur plaît de souligner également les qualités de l'homme qui, fidèle en amitié, a nourri tout au long de sa carrière à l'égard de son maître, le professeur Louis Remacle, des sentiments filiaux de vénération et de respect.



### Bibliographie de Jean Lechanteur (\*)

1. Un poème de Marie Noël : *Chanson*; *CAT* 8, 1966, pp. 40-47.
2. Un poème de Verlaine : *Croquis parisien*; *Perspectives*, mars-avril 1967, pp. 10-16.
3. Une page d'*Adolphe*. Correction d'un exercice d'analyse textuelle; *CAT* 9, 1967, pp. 65-79.
4. Inventaire des biens de l'aubergiste Renert Jean Renert (Malmedy, 1653); *Le Pays de saint Remacle*, 6, 1967, pp. 49-63.
5. Les commentaires de *Demain, dès l'aube...* de V. Hugo; *CAT* 10, 1968, pp. 117-127.
6. Analyse de *Soleils couchants* de Verlaine; *CAT* 10, 1968, pp. 136-139.
7. Un point d'honneur. Déclaration de Catherine Rapion sur le mariage manqué de Marie-Catherine Dieudonné de Hodaige devant Gérard Douffet, notaire liégeois (1651); *La vie wallonne*, 43, 1969, pp. 5-34.
8. *Marine* de Paul Verlaine; *Perspectives*, mai-juin 1969, pp. 18-24.

(\*) Aux abréviations courantes de la revue, ajouter *CAT* : Cahiers d'analyse textuelle (Liège).

9. Analyse schématique d'un poème de Muselli : *Mais ces oiseaux...*; *CAT* 11, 1969, pp. 95-106.
10. Les commentaires du *Dormeur du Val* d'Arthur Rimbaud; *CAT* 11, 1969, pp. 95-106.
11. Index général des « Textes d'archives liégeoises » d'Edgard Renard; *BTD* 42, 1968 [paru en 1970], pp. 129-205.
12. Analyse schématique d'un sonnet de Ronsard : *Je n'ay plus que les os...*; *CAT* 12, 1970, pp. 82-94.
13. (en collaboration avec J. Herbillon et N. Mélon), Batellerie liégeoise (compléments); *DBR* 25, 1969 [paru en 1971], pp. 116-132.
14. C.r. de M.-Th. Morlet, *Le vocabulaire de la Champagne septentrionale au moyen âge*; *Le moyen âge*, 77, 1971, pp. 561-566.
15. Analyse fragmentée d'une page de Paul Claudel; *CAT* 13, 1971, pp. 36-53.
16. Analyse fragmentée d'un poème de Rilke; *CAT* 14, 1972, pp. 79-91.
17. Un sonnet de Jean de Sponde : *Mais si faut-il mourir!...*; *CAT* 15, 1973, pp. 71-83.
18. L'*Atlas linguistique de la Wallonie (ALW)* et la phonologie : quelques réflexions; *Marche romane*, 22, 1972, pp. 91-100.
19. Description phonologique d'un patois hervien; *BTD* 47, 1973 [paru en 1975], pp. 161-191.
20. Autres miracles de sainte Rolende à Liège au 17<sup>e</sup> siècle; *Bulletin de la société Le Vieux-Liège*, n° 188-9, janv.-juin 1975, pp. 471-472.
21. Remarques sur *arboretum* = « planté d'arbres »; *DW* 3, 1973-74 [paru en 1975], pp. 91-111.
22. (avec J. Herbillon), Anc. w. *celeit*, w. *cèle* « entrevoûs »; *DW* 3, 1973-74, pp. 115-119, et *DW* 4, 1975-76, pp. 120-122.
23. *Atlas linguistique de la Wallonie*, t. 4 : La maison et le ménage (1<sup>e</sup> partie); Liège, 1976, 190 notices, 82 cartes, 388 pp.
24. Analyse fragmentée d'un poème de Paul-Jean Toulet; *CAT* 17, 1975, pp. 39-48.
25. Avant-propos à la réédition de Jean Haust, *La houillerie liégeoise*, 1976, pp. VII-IX.
26. Deux pasquilles wallonnes sur l'élection de Célestin Thys, dernier prince-abbé de Stavelot-Malmedy; *DW* 4, 1975-76, pp. 56-80.
27. Liég. *forpâ* « avant-pieu »; *DW* 4, 1975-76, pp. 113-120.
28. Le type 'passe-pied' en wallon; *DW* 5, 1977, pp. 64-81.
29. Un compliment wallon-français de 1764; *DW* 5, 1977, pp. 126-129.

30. (en collaboration avec J. Dortu et J. Mornard), *Toponymie de Cerexhe-Heuseux*; Bulletin du Cercle histor. de Fléron, n° 23-26, 1978, pp. 256-296.
31. La fabrication du sirop à l'ancien système au Pays de Herve; *EMW* 12, 1973 [paru en 1978], pp. 129-162.
32. « Au Môriane »; *EMW* 12, 1973, pp. 232-234.
33. (avec R. Cavenaile), Analyse fragmentée d'une ode d'Horace; *CAT* 19, 1977, pp. 92-101.
34. La poésie wallonne au XX<sup>e</sup> siècle; in *La Wallonie, le pays et les hommes, Lettres, arts, cultures*, t. 3, 1979, pp. 191-210.
35. C.r. de M. Piron, *Anthologie de la littérature wallonne; La vie wallonne*, 1979.
36. Une *paskèye* inédite de Vaux-Chavanne ou de Malempré (18<sup>e</sup> s.) sur le *hègèdje* d'un loup; *Glain et Salm, Haute Ardenne, Vielsalm*, 11, déc. 1979, pp. 67-92.
37. Pic., wall. *sandrinète, -dro-* « coiffe de femme »; *Études de philologie romane et d'histoire littéraire offertes à Jules Horrent à l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire*, Liège, 1980, pp. 727-738.
38. Chanson nouvelle (Soiron, 1775). Édition d'une *paskèye* récemment découverte; *DW* 7, 1979, pp. 43-67.
39. Liég. *guèridon*; *DW* 7, 1979, pp. 128-137.
40. *Li vi Hinri*, surnom liégeois de Dieu; *DW* 7, 1979, pp. 138-139.
41. Deux miracles attribués à Notre-Dame de Hal; *Bulletin de la société Le Vieux-Liège*, 9, n° 210-211, 1980, pp. 588-591.
42. Jeter les oies (les dindons, les moutons..., les jambons); *EMW*, 14, n° 157-160, 1975 [paru en 1980], pp. 110-122.
43. Noms propres du diable dans des procès de sorcellerie de Wallonie; Commission royale belge de folklore (Section wallonne), Coll. Contribution au renouveau du folklore en Wallonie, vol. 12, 1980, pp. 35-51.
44. Deux anciens mots liégeois du vocabulaire des drapiers ("*doutoire, fertoire*"); in *Hommages à la Wallonie. Mélanges offerts à Maurice A. Arnould et Pierre Ruelle*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1981, pp. 345-353.
45. 'diabol' et ses substituts en Belgique romane; *DW* 8-9, [1980-]1981, pp. 127-160.

46. *Hay märtin*. Une *paskèye* inédite sur la chevauchée de l'âne (Oreye, XVIII<sup>e</sup> s.); *EMW*, 14, n<sup>o</sup> 161-164, 1976-77 [paru en 1982], pp. 201-225.
47. L'Institut de dialectologie wallonne de l'Université de Liège; colloque *Les dialectes de Wallonie aujourd'hui*, organisé par l'AREW, 1982, pp. 54-61.
48. « On voit la chèvre (saint Roch, Napoléon...) au fond de la tasse » et autres expressions plaisantes; *Rapports et documents* [de la Fédération wallonne littéraire et dramatique du Luxembourg belge], n<sup>o</sup> 2, sept. 1982, pp. 29-37.
49. Quelques documents liégeois sur *entièreté* et ses synonymes; *DW* 10, 1982, pp. 122-130.
50. Gloses (Littérature ancienne); *DW* 10, 1982, pp. 130-139.
51. *wallon* en marollien; *DW* 10, 1982, pp. 139-140.
52. Pour l'étude du suffixe *-aculu* en Wallonie; *DW* 11, 1983, pp. 5-40.
53. À propos du nom de famille *Corombelle*. Note d'étymologie et de phonétique; *DW* 11, 1983, pp. 118-123.
54. Gloses (Littérature ancienne) [suite du n<sup>o</sup> 50]; *DW* 11, 1983, pp. 124-128.
55. La construction *tirâdje pêtotes* « arrachage (des) pommes de terre »; in *Mélanges W. Bal*, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 9/1-2, 1984, pp. 103-114.
56. ' couvercle, couvert, -e, couvertoir, couverture ' dans la langue écrite à Liège aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles; *DW* 13, 1985 [paru en 1986], pp. 92-107.
57. À propos d'un remariage. Deux pasquilles malmédiennes (1810); *Le Pays de saint Remacle*, 16, 1983-84 [paru en 1986], pp. 3-23.
58. *L'Atlas linguistique de la Wallonie*: réalisations et projets; *Bollettino dell' Atlante linguistico italiano*, III serie — Dispensa n. 8-10, 1984-86, pp. 86-93.
59. Résurrections d'enfants mort-nés (quelques cas liégeois); *EMW*, 15, n<sup>o</sup> 177-180, 1984-85 [paru en 1986], pp. 354-368.
60. Dialectologie [romane]; in *Architecture rurale en Wallonie : Pays de Herve*; Mardaga, 1987, pp. 191-201.
61. L'extension du suffixe *-iveûs* en wallon; *DW* 14, 1986 [paru en 1987], pp. 57-67.

62. Une *paskèye* inédite du 18<sup>e</sup> siècle : *A Warème è-st-arivé...*; *DW* 14, 1986 [paru en 1987], pp. 74-80.
63. Wallon (*l)èjis'*, *ayis'*... « tourbillon d'eau »; *DW* 15, 1987, pp. 59-75.
64. Mots composés en Belgique romane. I. Substantifs du type 'porte + nom'; *DW* 15, 1987, pp. 93-110.
65. *chantoir(e)*, *engorgeoir*, *enduisoir*... Phénomène karstique et variété dialectale en Belgique romane; in *Espaces romans. Études de dialectologie et de géolinguistique offertes à Gaston Tuaillet*, vol. 2, 1989, pp. 78-91.
66. In memoriam Jules Herbillon; *BTD* 61, 1988, pp. 19-28.
67. Liég. ancien \**lwèrgnā*; *DW* 16, 1988, pp. 77-85.
68. Gloses (Littérature ancienne) [suite des n<sup>o</sup>s 50, 54]; *DW* 16, 1988, pp. 108-126.
69. *Petit atlas linguistique de la Wallonie* (avec la collaboration de Marie-Guy Boutier et de Marie-Thérèse Counet), 1<sup>er</sup> fascicule, 20 cartes; Institut de dialectologie wallonne, Université de Liège, 1990.
70. (avec Marie-Guy Boutier), Sur le FEW 21; *DW* 17, 1989 [paru en 1990], pp. 50-136.
71. **Atlas linguistique de la Wallonie, t. 5, La maison et le ménage (2<sup>e</sup> partie)**; Université de Liège, 1991, 180 notices, 64 cartes, 27 illustrations, 372 pp.
72. Wall., lorr. *quinte*, -é-; *DW* 18, 1990 [paru en 1992], pp. 111-119.
73. Quelques remarques sur les variations diatopiques; *Communication & Cognition*, 25/2-3, 1992, pp. 137-146.
74. *Petit atlas linguistique de la Wallonie* (avec la collaboration de Marie-Guy Boutier, de Marie-Thérèse Counet et de Martine Willems), 2<sup>e</sup> fascicule, 20 cartes; Institut de dialectologie wallonne, Université de Liège, 1992. 199-207.
75. Folklore et toponymie. Traces de sorcellerie sur le sol wallon; *DW* 19-20, 1991-1992 [paru en 1993], pp. 99-113.
76. Dénasalisations des voyelles en wallon verviétois; *Communication & Cognition*, 27/1-2, 1994, pp. 141-8.
77. *houbiner*, *roubiner*, *bouriner* à la Saint-Hubert. Témoignages anciens; in *Mélanges A. Leloup. Tradition wallonne*, 11, 1994, pp.

78. Deux poèmes wallons à l'occasion du jubilé de dom Bernard Godin (Val-Dieu, 1764); *Annuaire d'histoire liégeoise*, XXVII, n° 51, 1994-95, pp. 139-196.
79. Jean Haust; in *Nouvelle Biographie Nationale*, 2, Bruxelles, 1994, pp. 190-2.
80. *Petit atlas linguistique de la Wallonie* (avec la collaboration de Marie-Guy Boutier, de Marie-Thérèse Couret et de Martine Willems), 3<sup>e</sup> fascicule, 20 cartes; Institut de dialectologie wallonne, Université de Liège, 1995.
81. *Notices Jean Haust* [1994, pp. 190-192] et *Louis Remacle*, Académie de langue et de littérature française de Belgique
82. Wall. *mosselète*; *DW* 21-22, 1993-94 [parus en 1996], pp. 237-251.
83. Remarques sur l'étymologie de quelques mots bastognards; *DW* 21-22, 1993-94 [paru en 1996], pp. 271-287.
84. Les planificateurs linguistiques au chevet du wallon; *Wallonnes*, 1996/2, pp. 3-16.
85. [Elisée Legros] Un dialectologue par vocation; in *L'œuvre de philologie et d'ethnologie de Elisée Legros (1910-1970)*, Mémoire wallonne, 3, 1996, pp. 5-20.
86. Les dialectes; in *Le français en Belgique*, sous la direction de Daniel Blampain, André Goosse, Jean-Marie Klinkenberg, Marc Wilmet, Duculot, 1997, pp. 81-102.
87. In memoriam Léon Warnant (1919-1996); *BTD* 69, 1997, pp. 21-34.
88. [Jean Haust] L'éditeur de textes liégeois des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles; *DW* 23-24 (1995-96) [Actes du colloque Jean Haust, parus en 1997], pp. 155-189.
89. In memoriam Louis Remacle (1910-1997); *BTD* 70, 1998, pp. 25-62.
90. La locution ' (en) corps en os'; *DW* 25-26, 1997-98 [parus en 1999], pp. 241-8.
91. *Hévrulin* et autres dérivés en *-urlin*; *DW* 25-26, 1997-98 [parus en 1999], pp. 249-258.
92. Sur le suffixe *-eresse* en wallon et en Wallonie; *BTD* 71, 1999, pp. 139-234.
93. Le *Dictionnaire wallon-français* (Malmedy, 1793), d'Augustin-François Villers; Édition critique (avec un lexique des termes français vieillis ou difficiles par Martine Willems); Mémoires de la

- Commission royale de Toponymie et de Dialectologie, Section wallonne, 19, 1999.
94. Analyse d'un poème de Louis Remacle : *On djoûr vinrè*; *Wallonnes*, 1999/3, pp. 1-9.
  95. Les observations linguistiques de Colas Pîrète. Sur l'usage des langues dans les romans d'Aimé Quernol; *Les Lettres romanes*, 52/3-4, 1998 [paru en 1999], pp. 307-329.
  96. Édition du *Lexique champenois de Sugny* de Roger Nicolas, *DW* 27, 1999 [paru en 2000], 176 pp. et introduction, pp. 13-23.
  97. Étymologie de malm. (1793) *teûye du choc*. Note sur deux emprunts commerciaux : *choc* et *câvelin*; *DW* 28, 2000, pp. 135-142.
  98. *bois de coq et bois de coque*; *DW* 28, 2000, pp. 143-153.
  99. La deuxième édition des Noëls wallons; in *L'œuvre de philologie et de littérature wallonnes de Maurice Delbouille (1903-1984)*, *Mémoire wallonne* 5, 2001, pp. 39-56.
- En préparation :
- Recueils de documents lexicaux (Notaires de Liège, de Herve...).
  - Monographies toponymiques (Soumagne, Melen, Mortier, Mortroux, ban de Trembleur...).
  - Petit Atlas Linguistique de Wallonie (volumes 4 et 5).

1990-1991  
Montgomery County

Montgomery County, Maryland

## Récits d'outre-tombe d'un fossoyeur jauchelettois

En 1966, au cours d'un long entretien enregistré, Jean-Joseph Delwiche, alias *l'è Vi Tchènè*, alors âgé de 83 ans, m'a parlé notamment de son activité de fossoyeur. Il l'avait exercée pendant une trentaine d'années tout en étant ouvrier agricole, ensuite cultivateur, et ce principalement à Jauchelette, petit village proche de Jodoigne, dans l'est du Brabant wallon. Les circonstances dans lesquelles il fut amené à occuper la fonction de fossoyeur ont déjà été présentées dans *Les Dialectes de Wallonie* (<sup>1</sup>).

Pour mieux comprendre le contexte, il faut savoir que l'installation, au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre de l'ancienne abbaye de la Ramée, de religieuses du Sacré-Cœur ne fut pas sans conséquence pour la communauté villageoise. En effet, elles furent enterrées dans le petit cimetière paroissial qui entourait alors l'église, ce qui contribua à le remplir plus rapidement. À la suite de quoi, au début des années '20, les responsables communaux furent obligés de fermer ce lieu de repos et d'en ouvrir un nouveau en bordure de l'agglomération. Au cœur de ces péripéties, *l'è Tchènè* fut sollicité pour déterrer de nombreuses religieuses et recaser leurs restes, voire leurs dépouilles, dans des ossuaires forcément plus confinés (<sup>2</sup>).

(<sup>1</sup>) Voir tome 11, 1983, pp. 55-59. — Notre revue a accueilli également plusieurs études relatives au parler de Jauchelette (Ni 67), variété brabançonne du wallon namurois.

(<sup>2</sup>) Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les religieuses du Sacré-Cœur créèrent un cimetière privé dans leur propriété.

Ces ethnotextes, qui n'ont rien de systématique, se limitent à une évocation de divers aspects du métier de fossoyeur, notamment dans ses tribulations avec les autorités et les proches des défunts. Les propos étant parfois décousus, nous avons jugé bon de les réorganiser quelque peu, tout en respectant le plus possible la spontanéité du témoin.

Maniant avec le plus grand naturel une langue populaire authentique, ce paysan, qui avait été applaudi comme comédien amateur, prompt à la repartie, cédant quelquefois à l'exagération, s'exprimait dans une belle gamme de tons. Si l'humour est bien présent, divers passages ont des allures de danse macabre susceptibles de choquer la sensibilité de certains lecteurs. Vous voilà prévenu(e)s !

#### Fé lès fosses èt ètèrténre lè ç'mintîre

Dj'a sti foss'ti trinte ans, ècor èvou, ècor èvou ! Constant Paléjou n'a pés wazé, in, lè ! Â non, in, i lès vèyeûve dèl nêt, in ! C'estot lè qu' fieûve ça d'vent mè... Èt m' prémène fosse, ç'a sti po-z-ètèrer one pétête nèveûse qu'a yé l' group'. Ç'a sti èl viye cémintîre, don.

Fé lès fosses, vêcè à Djôg'lète, c'est térébe, s'oz, pace qu'on toume sovint sé dès pîres. Dins l' viye cémintîre, on r'bouteûve on mète céncante dè têre sé l' vacha èt dins l' novèle, po l' momint, c'è-st-on mète sèp'tante. Mins, po lès bèguènes, faleûve aler deûs mètes èt d'mé, maléreûs ! On-z-è bouteûve deûs one déssés l'ôte po gangni dèl place. Èt dj'avo kél'fiye on mète dè pîres. Cand dj'avo r'téré on mète dè têre avou m' chupia, dj'avo on gros mète dè pîres. Toutès platès pîres dè sôvion, là ! À satchi avou m' piyoche èt à taper avou m' chêpe. Â maléreûs, maléreûs, maléreûs, maléreûs !

Ça fêt què, èvou lès bèguènes, lè deûzyinme, don, combén d' cô"ps qu' dj'a passé yéte dè vacha ! Djé lèyeûve todé dèl

têre dëssés po l' catchi, mins èvou m' pwèds, l' couviète ènn'aleûve, in ! Pace qué dj'ènn' ètèreûve kék'fuye jësk' à cate par samin.ne, s'oz, dins l' vîye cémintîre èt vêcê<sup>(3)</sup> ossé !

Dj'a co ètéré dins l' vîye cémintîre, mins djé n' troveûve pès place, djé n' troveûve pès place ! Dj'a d'djà fêt dès fosses : trwès po 'nn'oyé one ! Trwès fosses ! Èt l' marchô — pace qué l' marchô èsteût-on professionèl, i conêcheûve tot — èt i m'avot fêt one sonde.

— Té vénrës cwêre one sonde, djé tèl va arindji !

— Â bén, dj'aro p'ôjiye, marchô !

— Â ! Èt t'as qu'à sonder èt té sint'rës bén cand t' sérës së l' vacha...

Ayè, è ! pia d' mès clutes ! Djé fieûve lé chô"se, dj'arê-veûve së l' vacha : lé sonde né... né m'avot rén marké ! Oo ! ça fêt qué djé d'veûve réstoper èt z-an-n-avant !

Ayè ! C'esteût po l' sou dèl Blanc d' mon Paléjou qu'a rev'né d' Bréssèle<sup>(4)</sup>. N'avot on monde tèrëbe pace qué s' papa èstot ô Sindécat à Djodogne<sup>(5)</sup>. Èt il èstin' conës long èt lôdje. È bén ! dj'ènn'a fêt trwès èt cand on-z-a v'në dins lé ç'mintîre èvou l' mwârt, dj'èsto co èl fosse. Dj'èsto co sér onk ! On vi, on vi afère, mins l' cercueil<sup>(6)</sup>, lès plantches èstin' co là èt dj'a dét al kéré :

(<sup>3</sup>) On aura compris que le témoin habite non loin du nouveau cimetière.

(<sup>4</sup>) À savoir Jeanne Évrard, née à Jauchelette le 11 juin 1893, décédée à Bruxelles le 19 septembre 1921 et enterrée dans son village natal.

(<sup>5</sup>) À savoir l'Union Agricole de Jodoigne, entreprise industrielle qui, entre autres activités, fabriqua des engrâis chimiques et produisit de l'électricité.

(<sup>6</sup>) Sans raison apparente, le témoin utilise de temps à autre le terme français *cercueil* au lieu de *vacha*.

— Tôdje o miète. Djé n' so ni d' fiêr ! 'Là l' trwèzyinme quê dj' fê ! Djé mél va r'nèti come è fôt. Adon...

— *Oui, oui, dé-st-é, faites ce qu' vous voulez, dé-st-é.*  
*Quand la fosse sera bien en orde, eh bien ! on l' mettra d'dans,*  
dé-st-é, èt personne n'a rien à dire, dé-st-é.

Mins dj'avo dès gotes come ça, wête ! Èt dj'avo on franc èt d'mê par fosse ! Mins dj'avo one bérwètēye d'ouchas al tièsse. C'est ça qu' l ont fêt one nouve cémintîre. Dj'a fêt on moncia èvou lès-ouchas, djé n' lès-a ni catchi ! N-a onk quê m'a dét ça : « Fê on moncia èvou lès-ouchas èt c'est t'-minme<sup>(7)</sup> quê l'zi va fé fé lè ç'mintîre ! » Ça fêt quê... ây... n'avot one bérwètēye d'ouchas èvou dès tièsses èt tous-afères, n-ot bén trwès tièsses, sés', cand on-z-a ètère l' fèye Palejou.

Èt Miyin Coun' : c'estot-on fô' ome, ça, on libérô quê s' mokeûve todê dé tot èt la compagnîye èt il èstot tot èt i n'estot rén ! Ça fêt qu'èl avot v'né à l'ètèr'mint ossé, mins n'aleûve ni è l'église èt 'l a v'né è lè ç'mintîre.

— Pocwè ç' quê té n' catches ni ça ? dé-st-é.

Èt dj'èsto dins l' fosse.

— Nom dé Dié ! dé-dje. Djé sôtèle fou, djé prin m' chupia. « Sé t' n'èvas ni, in, djé t' fin l' tièsse ! Èt rwèd, sés' ! », dé-dje. Djé prin l' chupia, dj' li pète è l' dos, nom dé Dié ! Èt Miyin Coun' èst pété ô diâbe. « Fénèyant, c'è-st-à côse dé t'-minme<sup>(8)</sup>, dé-dje, qu'on fêt ça ! », dé-dje. Èt i n' v'leûve ni qu'on fiéche on nou cémintîre... one nouve cémintîre. Cet'lâle èstot co boune... sé lès bégüènes n'arin' ni v'né. Ây mins ça dév'neûve impossébe, s'oz.

(7) Forme de tutoiement ici d'un usage familier, plus bas qui révèle un ton plus mordant. Voir mon étude dans *Les dialectes de Wallonie*, t. 28, pp. 70-71.

(8) Voir note 7.

Èt o miète après, l'Adménestrâcion è-st-èvô<sup>nye</sup> è sèyance  
èt dj'i a sti èt djé dë : « Choutez bén, mès-amès, vos-avoz  
à fé à on bêguèle po fé ç' qué dj' fê, mins c'est tot ! Wêtiz  
après on-ô<sup>nte...</sup> » Èt avou ça, i s'ont décédé.

Mén djé fieûve lè foss'ti ô-d-dézeû dë m' campagne, don.  
Ây, dj'a këltëvé o miète ossé. Dj'aleûve al cémintire ô  
matén d'vant d'ènn'aler. Dëdjà al pékète dë djou dj'esto è  
lè ç'mintire, s'oz ! Cand c'estot par one fosse èt qu' dj'o dèl  
bèzogne — pace quê dj'avo dës tères lôvô yête dë bwès  
Sint-Pîre, amon Martén, s'oz bén, one môjone dins l' cam-  
pagne — è bén, dj'ènn'aleûve là al campagne : n' fôt ni  
d'mander kène longueû ! Dj'avo deûs-èctâres là, mins dës  
bounès tères, in ! Ça fêt quê... djé r'veneûve dë lè ç'min-  
tire... sét-eûres, alêz, èt l' fême èt lès crapô<sup>ndes</sup> avin'  
apwinti lès vatches èt djé d'djéneûve èt èvô<sup>nye</sup> ! Èt l'  
land'mwin, on l'ètèreûve ou deûs djous après, djé l'ètèreûve  
adon. Cand dj'esto à travayi à l'Abîye, c'estot sovint l'  
fême, s'oz bén, quê r'ètèreûve, quê r'fouteûve lè tère. Èt  
cand èle èstot à rés' dë tère, è bén, djé li d'jeûve : « Lé rès-  
tant, l' fôt là lëyi, djèl frè më-minme. » Ça fêt quê dj'avo  
dèl tère po r'fë l' tiësse dèl tombe<sup>(9)</sup>. C'est më quèl's-aleûve  
achèver. Toudé ! Djé vos mèteûve ça bén caré avou m' chupia.

Dj'avo dèl bèzogne tote l'an.nëye. Djé n' démèreûve  
jamës deûs djous sins-i-y-alter. Dèvant d'aler travayi, op !  
dj'aleûve è lè ç'mintire : dj'avo vèyé dës yèbes là ou dj'avo  
vèyé one afère quê n'aleûve ni, è bén ! dj'aleûve fé. Ça fêt  
qu' dj'esteû toudé à couvert.

(9) À noter que le témoin emploie ici le terme *tombe* pour désigner le tas de terre qui constitue la partie supérieure de la fosse. Il parlera plus loin aussi de *tombe ôs pétrâles*, *ôs canadas*, c.-à-d. de silo de betteraves, de pommes de terre.

Èt po l' Tossint, don, toutes mès fosses — nonante fosses ! — èstin' réfouyîyes, èstin' rênétîyes èt bén r'mè-toûwes : on-n-arot dét qu' dj'avo ètérè toutes cès djins-là ç' djou-là ! Èt tourtoutes ! Oy mins, n'avot ni one réke à costé, s'oz, mè ! Èt djé r'mèz'reûve lès vò"yes<sup>(10)</sup>. Dj'arin-djeûve tot ça come é fôt. I faleûve oyé l'ouy, da. Èt deûs-ans suvants, don, è bén, dj'avo planté dès tajètes dêssés totes lès fosses ! On rond... on rond carré, anfén, come lè fosse èst. Deûs-ans suvants. Èt i-n-avot toudé combén ! Cate, yut', doze, n-avot toudé sêze à chake. Mins dj'ènn'avo branmint à m' mójone : on grand parc' èsprès. Mins dj'a ramassé dès côrs al Tossint ossé, sés'. Tout l' monde, tout l' monde m'apwarteûve dépés qué djé n' démandeûve. Djé r'nêteûve dès fosses po deûs francs par an, po trwès francs par an. Bén, c'estot l' mô"de adon. Lès-ô"tes démandin' dépés, savoz, mins mè, djé n' démandeûve ni, s'oz bén, po v'né dire : djé gangne mè djournéye, là.

Lès fosses, djèl's-a fêt à trwès francs dèl fosse, djèl's-a fêt à kénze francs. C'estot à pôrt, ça; adon, on m'a d'né on gadje : dj'avo deûs mèle francs. Èt l' cinsi d' l'Abîye èt l' Bwis vêcè ont dét qué dj'avo trop pô l'an.nêye d'après, qu'è m' faleûve rémonter o miète. Èt djèl'zi avo dét : « Po-z-ètèrténre lè ç'mintire come djé l'ètèrtén, po r'cô"per lès vò"yes èt r'ssouyi lès yèbes èt la compagniye, djé nèl fè pès ! », dè-dje. Ça fêt qu'è m'ont r'monté d' trwès cints francs. Mins trwès cints francs adon, ça m' fieûve vént'-trwès cints. Plus lès fosses qué dj' fieûve adon, don. Èt po lès bèguénés, dj'a d'mandé carante-cénk' francs, s'oz ! Vos' vouriz ni, don. Djé dé à Dèlvôs, qu'estot mayeûr :

— Mayeûr, dè-dje, sè lès fosses po lès bèguénés dé-mèr'nèt ô près dès-ô"tes, dè-dje, — dj'avo vént francs

(<sup>10</sup>) Par ailleurs, le témoin a utilisé le terme *pi-sinte* 'sentier'.

adon —, djé n' lès fē pēs, s'oz ! dé-dje. M'è fôt fé deûs, dé-dje.

— Oy mins, t'as ôjiye, in ! dé-st-é. È bén, — té d'mandes vén francs po l's-ô"tes — démande carante-cénk' francs por zèles. Démande céncante francs ! dé-st-é.

— Non.na, céncante francs, djé n' vou ni, dé-dje, mins carante-cénk' francs, djé vou bén !

Mins èle ont trové à dîre adon, èle ont sti trover l' mayeur...

— Tututut' ! dé-st-é, i d'mande trop pô, dé-st-é. C'est cent francs qu' li fôt d'ner ! dé-st-é.

Èle ont sti rade èvô"ye, in ! Èle ont sti rade èvô"ye...

### Et déstèrer dès mwârts cé cô"p-cé !

Bén, lés bèguènes, djèl's-a sti r'cwêre totes, mè, dins l' viye cémintîre. Là, dj'enn'a déstèré deûs cint céncante<sup>(11)</sup>. Èt dins l' nouve cémintîre, dj'enn'a déstèré combén ! Carante, carante èt dès ! Po lès r'mète tot l' long dèl mérâye. Èle ont ach'té ç' place-là èt adon doze places tot près d' l'intréye. Èt toutes lés kësses sont là : jésk'à dîj, kénze, vén' dédins. Tous lès-ouchas qu'estin' dins l' viye cémintîre, c'est mè qu'a sô"rté tot. Djé fieûve ça come dj'aro rôyi lès canadas. Ça n' mè fieûve *rien, rien du tout*.

Dj'avo m' gamin, Lèyon, èt l'ô"te èstot à scole, lè, Fèrnand, 'l èstot à Djodogne, èt l' fême — qué l' bon Dié oye son âme — èstot èvou. I v'nin' térer lès tères. Djèl'zi d'jeûve : « Wé, vêcê, i-n-a one ! » I-n-avot dès cènes èvou dès erwès, mins n-avot branmint qu' n-avot pont d' crwès. À bén, djé toumeûve dêssés... D'abô"rd qué dj' vèyeûve dès

(11) D'après la supérieure actuelle du couvent, ce total n'aurait atteint que la soixantaine...

nwèrès lokes, in. Toutes lès mësses, don, èle avin' dës-afères dé sô"ye vêcê à leû tiësse. C'estot lès mësses, ça !

Ça fêt... pace qu'è fôt èsse malén po vêker ! Djé n'aleûve ni aler r'mouwer tot lè ç'mintîre po rén, don, Jan-Jâkes ! Ô pés sovint... dj'è dëstèreûve, wê : c'estot-ô"te tchô"se... Mins seûr'mint, lès bindes, don... c'estot co frêch... Lé front èstot co frêzé... Lé sô"ye né pourêt ni.

Et dj'a soyé pa one inférmière dé Bréssèle qu'a v'né veûy lé tèrén... pace qu'èles vénin' dins l'après-l'-diner. Djé dës-catcheûve dë matén èt, après l' diner, djé pérdeûve tot ç' qu'estot dins lès *cercueils* èt djé lès-aleûve pwârter dins lès kësses... è leû prezince. Mins èles né wëtin' ni tot l' timps, n-a dës cõ"ps qu'èle ènn'alin'... Ça né l'zi aleûve ni.

— *Ca n' vous fêt rien, mon ami ?*

— *Non, non, non.*

Èt djé dë à l'inférmière :

— Mins ça m' sembe drôle, dë-dje, *on parle toujours de la Mère Piron qui a été relevée corps saint* èt ci èt la, mins pourtant, dë-dje, *voilà vêcê qu'è dëstère èt dj' lès r'moûwe* èt tout l' bazâr, dë-dje, mins djé n' vwè ni on cõ"ps sint, më, dë-dje. D'abô"rd, èle ont pêché tortotes ! dë-dje.

Bén, c'estot l' vrê !

— *Écoutez, mon ami, dë-st-èle, ne dites rien, dë-st-èle — lès bèguénies n'estin' ni là, s'oz, èle estin' èvô"ye o miète pés lon, in —, elle a été ensev'lie dans d' la soie, dë-st-èle, èt la soie ne pérît pas ! dë-st-èle.*

Compérdoz ? 'Là ç' qu'èle m'a èspléké.

— *Mais, pas plus loin, hein ! dë-st-èle. Ne dites rien, dë-st-èle, que j' vous ai expliqué ça.*

— *Mais seulement, dë-dje, ...*

Èles vénin', èles mougnin' dë chécolat èt la compagnîye... N'avot one arsouye, one arsouye... Èle a 'nn'alé adon : R.,

one grosse ! Fernand li avot r'loyi sès solés. N'avin' byin ri là avou ça ! Sé lacète èstot désfête èt èle passeûve dessés. Èt tot l' minme èle a r'lèvé sé fourô. N'avin' byin ri ! Èles mougnin' dè chécolat ! È m' prezince ! Mins mé, dj' l'a dét à l'inférmière, mé !

— Je n' tiens pas à ça, savez-vous, dé-dje, mais l'honnêteté, dé-dje, èt l' bon cœur ! dé-dje... Pour faire des choses pareilles ! dé-dje. Elles devraient rougir d'honte ! dé-dje.

Nom dè Dié, l' land'mwin, dj'avo dè chécolat èt dj'avo dès biscwits. Cwè !

— Ah ! vous avez bien fait d' dire...

— J'ai fait l'observation... à l'infirmière. L'infirmière vous l'a dit ?

— Oui. Elle a bien fait !

— Ah, enfin, j'ai fait pour un mieux ! j' dis. Je n'ai pas dit ça malhonnête, dis-je.

— Ah non, elle l'a dit.

— Je... je n' vous d'mande qu'un p'tit chocolat aussi, dé-dje.

Mins dj'alêmeûve mé pépe, mé. Dj'aveû sti trover l' méd'cén d'vent dè c'minci, vèyoz, dè c'minci à d'estérer. Pa deûs cô"ps, vèyoz, dj'a fêt on-ossuère po lès bèguénas. Èt dins l' nouve cémintîre, i-n-a qu'estin' là d'on-an... qu'é faleûve qu'èles démérêchin' co. Ça fêt qué...

— Vos fêmez ? dé-st-é l' méd'cén.

— Ay, dé-dje.

— È bén ! cand vosse pépe èst vude, don, dé-st-é, rimpléchoz-l', dé-st-é, èt r'fêmez ! Èt one boune gote<sup>(12)</sup> dins one boteye dins vosse potche, dé-st-é. Èt bwêre tès-in temps

(<sup>12</sup>) *Dèl gote*, c'était généralement du genièvre.

on bon gourdjon, là, dé-st-é. Èt vos n' p'loz mô, s'oz, dé-st-é.

— Dj' n'a ni peû, ô ! dé-dje. Non, dj' n'a ni peû, dj' n'a ni peû !

Mins dj'avo... dj'avo dèz mofes dé chô<sup>n</sup>se, savoz, dé caoutchou, s'oz !

Ça fêt quê... n'avot on gros ômonier, là, ôs Bèguénés — l'a sti kéré à Mariles après —. On brâve ome, s'oz. I vént è le ç'mintîre èt i m' conêcheûve bén... pace quê dj'avo travayi à l'Abîye, là tot près.

— Ké novèles ? Vos-aroz trové branmint dèz-anôs dandjéreûs ! dé-st-é, po dèz bagues.

— Dj'enn'a co trové pont, monsieû l' kéré, dé-dje. Por-tant, djé wête, s'oz ! dé-dje.

Ây, djé wêteûve lès-ouchas dèz dwègts : tout èstot bén là dessés l' plantche d'ô fond, on veyeûve tout, in !

— Dj'enn'a co veye pont, dé-dje. S'oz bén ç' qu'é-n-a, dé-dje : bén, ça n'est ni bia por on kéré dè dire dèz mintes ! (rîres).

— Oy mins, dé-st-é, choutez, dé-st-é, choutez tot, dé-st-é : djé n'e sé rén nérén, s'oz, dé-st-é, èt i fôt crwêre qu'èles lès têr'nèt, dé-st-é.

— Ây, dé-dje, wêtiz, démerez vêcè, dé-dje, dj'e va co déstèrer one vêcè : n'a ni longtimps, dé-dje, n-a co dèl chêr, dé-dje, djèl sé bén, dé-dje. C'est mē qu' l a ètère èt dj' sé bén l' date èt n-a co dèl chêr, dé-dje. Èt djé m' va bén drouvè l' cercueil, dé-dje, èt vos vénroz dézeû, dé-dje, èt djé m' va mostrer lès dwègts, dé-dje, lès cénk' dwègts, dé-dje.

— Â bén, dj' so contint, dé-st-é, dj' ratindrè cor o miète. Tênoz, dé-st-é : fêmez todé on cêgâre an ratindant, dé-st-é.

— Â bén, nom dé dio (<sup>13</sup>), v's-avoz rēzon, dé-dje.

Et i m'a d'né on cégâre èt i m'a d'né dè fè...

Ça fêt cand l' chô"se a sti fêt, dj'a lèvé l' plantche qu'èstot tote défoncêye. Èt djé r'ssatche tos lès-ouchas à l'intreye, djé chove lè têre èt dj' satche tos lès-ouchas là.

— Wē, monsieû l' kéré, dé-dje, vèyoz on-anô vēcē, vos ? dé-dje. Portant, djé n'a ni sti ôtou, don, dé-dje.

— Â non ! dé-st-é. Non ! dé-st-é. C'est po ça qu' dj'a d'méré vēcē, dé-st-é. Pace quē, ô pès sovint, n-a co bén dès cés quē déjin' qu'é 'nn'avin' vèyē onk.

— Oy mins, non.na ! Sé dj'ènn'aro vèyé, don, dé-dje, monsieû l' kéré : ây, dj'ènn'a d'djà ostant ! C'estot d'à mē, c'estot d'à mē peûské dj' lès troveûve là ! N'avot nék à lès v'né r'clamer !

— Ây, ça, c'est l' vrē ! dé-st-é. C'est vos qu' lès ramassez, c'estot d'à vos, dé-st-é.

— È bén asteûre, don, dé-dje, vos m' p'loz bén cwêre qu'èles lès têr'nèt dévant d' lès-èssèv'lé, dé-dje.

— Â bén, djé cwè qu'oyé, dé-st-é, djé crwè qu'oyé, ôtrémint vos-è r'trov'riz, dé-st-é.

— Bén, djèl vou bén crwêre, dé-dje, n-a ostant quē dj' déstêre, dé-dje, in ! (<sup>14</sup>).

Èt minme dès vachas qu' n'estin' ni côzémint d'focés, qu'è m' faleûve câsser ça, dès djambons come ça ! Â bén, lès faleûve mète dins lès kësses ! On travay dè nègue, da, mins

(<sup>13</sup>) Juron adouci comme *nom dé diou*, *nom dé diès'*, utilisés par la suite.

(<sup>14</sup>) D'après la supérieure actuelle, l'usage dans la congrégation était effectivement d'ôter cette alliance en or pour la remettre à la famille de la défunte en guise de souvenir.

mē, djé m' fouteûve dé ça ! N-a l' Grand Jules d'ôs Bèguénés, cand 'l apérçuveûve ça, i pêteûve ô diâbe, in !

Â ! vêcè, èl nouve cémintîre, dins l' rindjîye qu'é-n-a doze crwès, lé mère L., qu'a fêt l' prêmi ossuère dins l' vîye cémintîre — c'estot one dêre, sés' ; djé l'a ètéré... —, insé n'avot l' nouvynimme an.néye qu'èle èstot ètéréye vêcè cand dj' l'a déstéré. Djé l'a déstéré po l' mète dins l' kësse èvou lès-ô"tes po gangni dèl place, compérdoz. Èles sont ruzéyes, èles gangnin' branmint dès places : djé bouteûve lès-ouchas dins dès kësses, adon djé bouteûve one couviète èt djé fieûve on trô èt dj'èmantcheûve lè kësse è têre èt dj' bouteûve on mète dé têre dëssés. N-a combén d' kësses ! Sét', yut' !

Ça fêt qué... djé têre lè têre, in, po l' prinde po l' mète dins lès kësses èvou l's-ô"tes d'abô"rd. Cwè q' qué dj' vwè ! ? Lès plantches aplatîyes seûr'mint, pace qué ça fêt ça, wê don, l' vacha, mins èvou l' têre, don, lès plantches fey'nèt ça, wê. Compérdoz ! Èt i n'avot qu' ça d' fêt. Mins lès plantches côzémint ni boudjîyes. Djé dè : « Awête ! », dé-dje.

Et l' papa dèl Blanc d' mon Paléjou èstot là dins l' cémintîre.

— Ès' co là, Kôn' ? !

Amon Kôn', c'est l' cè qu'aleûve cwêre lès biësses crèvëyes à Djodogne èvou s' tchèrète èt on teh'fô.

— Ès' co là, Kôn' ? !

— Ây ! dé-dje. Nè fôt d' totes lès sô"rtes !

— Ayé, dé-st-é.

— On va veûy one sacwè d' drole, in ! dé-dje.

— Dè cwè, valèt ? dé-st-é.

— Wête bén qué l' cwârps èst cor intîr vêcè ! Dj' so contint dè wadji n'importe cwè, dé-dje, qué lès lokes sont co intakes èt l' cwârps qu'est co d'dins ! dé-dje.

— Pinses-té, valèt ?

— Djè nél pinse ni, djèl dé, dé-dje.

Djé tére lès plantches...

Jéstémint... — c'estot Décossôs qu'estot mayeur adon — lès jandârmes vén'nèt... dins l' vó"ye èt i s' vén'nèt poster al bôrîre. Ba, djé n'avo rén èvou lès jandârmes, in. Èt i n'avín' rén èvou mé nérén : dj'esto an régue, dj'esto an régue, dj'esto ôtorézé dèl Comène èt... èt dè tot ! Ça fêt qué... djé tére lès plantches...

— Cwè dé-dje, dé-dje à Noré, cwè q' qué dj' t'a dét ! dé-dje.

— Nom dé Dié, valèt ! Èt t'as ni peû ? dé-st-é.

— Èle n'a qu'à sé r'mouwer, dé-dje, djé li è foutrè one dé danse ! Tôdje o miète !

Dj'a d've satchi po-z-oyé sès lokes èvou m' chupia èt lès chèter po l' désbiyi. Èt cand èle a sti désbiyîye, don, sès tch'fias sé s' tièsse : one rossète (<sup>15</sup>). N'avot ni ça ! N'avot qu' sès-ouy fou dé s' tièsse — lès-ouy, c'est d' l'ewe —, mins sé dintûre èstot cor intîre, sès mwins èstin' là. Tout !

Cwè q' qué dj'a d've fé ! Mèl faleûve mète dins lès kësses èvou l's-ô"tes. Djèl'zi avo dét :

— È ! ma mère, dé-dje — èle èstin' pêtéyes ô diâbe ô d'bout —, écoutez, dé-dje, faudrait un nouveau cercueil pour la mère L., je dis.

(<sup>15</sup>) Pour bien comprendre la réaction du témoin, on rappellera que ces religieuses dissimulaient entièrement leur chevelure au regard; le fait pour l'une d'entre elles de soulever légèrement le bas de sa robe apparaissait déjà, on l'a vu, comme un geste extraordinaire !

— Ah ! mon ami, non ! Faut la mettre dans la caisse avec les autres !

— Ah ben, elle ira, ô ! dé-dje. Èle irè, mins choutez bén, s'oz, dé-dje, né v'noz ni avièr-là !

— Non, nous n'irons pas, dé-st-èle. Allez voir, Jules, dé-st-èle.

— Mins mè, djé n' waz'ro ni ! dé-st-é.

Cwè ç' qué dj'a d've fé ! ? Sé tièsse... Mès n'gnos sé sé stoumac'... sé tièsse insé, wé, po l'oyè djés dé s' chô"se... sé tièsse èraleûve... sès djambes... Mins lè kësse avot seûr'mint on p'tét mète dé long èt sèp'tante-cénk' çantèmes dé wô't ! Sèp'tante-cénk' çantèmes, dé-dje, sèp'tante-cénk' çantèmes ! Èt lès-acostés, co l' minme, in !

Cwè ç' qué dj'a fêt ! ! Djé li a r'cô"pé lès djambes à rés' dè n'gno, dj'a désmantchi tot ça. Èt dj'a r'prins lès djambes èt djèl's-a pwarté èl kësse. Adon dj'avo one banse po mète tot ça, don, one pétete banse. Èt dj' l'a ramassé pa s't-anète èt dj' l'a mète dins m' banse. Et dj' so monté fou dè trô èt dj' so-st-èvô"ye èvou...

Èt lès jandârmes èstин' là :

— Vagabond qu' t'ès ! Ganstêr !

— Nom dè Dié ! sé dj' t'aro vêcè, dj' t'arindj'ro, sés' ! dé-dje. (rîres).

Ây ça ! Èt cand i v'nin' :

— Èouç' qu'él èst ? C' qu'él èst co dins lè ç'mintîre, mén-ome ?

— Non.

Nom dè Dié, ç' qué dj'a ri èvou ça ! Èt an-n-èfèt, n-a byin dèz djins qué v'nin' veûy qué pètin' ô diâle.

— Comint ç' qué t' fês ça ! ? Comint ç' qué t' fês ça ! ?

— È bén, dj' fê ça... come djé rôy'ro dèz canadas, dé-dje.

Et c'estot jesse lé minme. Et djé n' sinteûve ni ça. Portant, n-a dès cènes... nom dè diés' ! Mins mè, djé n' sinteûve rén. Èvou m' pépe ! C'est ç' qué l' méd'cén a dét :

— Èvou l' fémère dé vosse pépe, dé-st-é, èt one boune gote, dé-st-é, vos n' p'loz mô, ô ! dé-st-é, vos n' p'loz mô ! Fioz l' bèzogne !

Ça fêt qué dj'a gangni chi mèle francs sè cénk' démé djous. Mins dj'a sti cate cô"ps lôvô po fé martchi èvou zèles. Faleûve fé ça à métan po rén ! mins dj'a dét : « Alez l' fé vos-ô"tes minmes ! » Èt lès dômèstêkes, n'avot rén : nèl v'lin' ni, n'a nék qu'a v'lé. Ça fêt qué on dimègne, op ! après mèsse, one lète : « *Après messe, vous viendrez au château...* » Èt l' chô"se, lé Mère dé Jette qué v'neûve. Èt dj'a sti à mèsse — ây, dj'aleûve co bén à mèsse, don — èt après mèsse, djé so-st-èvô"ye. Èt ça fêt qué l' volà arèveye, in.

— Ah, c'est vous l' fossoyeur !

— Oui. Oui, ma mère, dé-dje, in !

— Han...

— Et c'est la quatième fois que j' viens, dé-dje, et je n' devais plus v'nir, dis-je.

— Ben, vous avez bien fait de v'nir.

— Ah, je suppose, qué dj' dé.

— Combien vous d'mandez pour... pour faire ça ?

Èt djé li dé.

— Eh bien, faites-le. Et qu'on n' vous plainde pas votre argent : vous l'aurez bien gagné ! dé-st-èle. Et maint'nant voilà deux bons verres, dé-st-èle, pour boire pour retourner.

Nom dè Diè, dj'a yé deûs vêres, mè fè, deûs vêres come ça ! Nom dè Diè, cand dj'a sti èvô"ye, dj'èsto plin come one basse !

Mins, ç' cō<sup>n</sup>p-cē, èvou lès bindes, cand djé toumeûve dés-sér onk qué ç'estot ni one bëguène, d'abô<sup>n</sup>rd qu'è-n-avot one nwêre loke, èle èstin' contin.nes. Djé pérdeûve...

— Regardez, regardez ça : ça était là...

— Ah bien... c'est la mère ci, c'est la mère Supérieure...

Mins cand dj'a yé déstère tot l' bazar, dj'avo d' trop d' bindes... (rîres). Compérdoz. Fèrnand Robén, qu'est mwârt — qué l' bon Dié ôye son âme —, qu'estot là ôs Bèguénés, rîre ! Il a ri, il a ri à moré.

— Â ! t'ènn'as d' trop ! dé-st-é.

— Ây !

Ça fêt combén ç' qué dj'ènn'a déstère qué c'estot ni dès bëguénés ! Mins c'estot-on *travaux* ! Dès... dès... one djournéye intîre po... po ni gangni on franc ! Mins ça n' p'leûve ni dérer, in, ça, m' fê !

Et dj'a sti félécété : dj'a fêt l' bèzogne...

### Ô<sup>n</sup>te pôt

Dj'a sti déstèrer one fème à chô<sup>n</sup>se... à Élècène, one fème po r'mête délé s't-ome, lôvô à Élècène, po l' brèsseû d' Èdindje, po l' fê d'à Djan Lô<sup>n</sup>rje dé Donbiè qu'est marié à Èdindje. Et i v'neûve èvou dèl bîre par cē, dèl bîre è botèye, in. Ça fêt qué :

— È ! dé-st-é.

— Qu'est-ce qué t'as co, don ? dé-dje.

— C'est m' keûr. Fôrot qu' té m' fros on pléjé.

— Ça dépant l' kénk, in.

— Fôrot qué t' vénros déstèrer grand-mére, dé-st-é, po mête délé l' pére.

— Èou ? dé-dje.

— À Élècène.

— È bén, por mē tē d'vén's fô<sup>n</sup> ! dé-dje.

— Siya, dé-st-é, véns-i : t'arès cénk' cints francs, dé-st-é, èt on t' vénrè cwêre, dé-st-é, à djip èt on t' min.n'rè...

— Â... èt... vos fioz mète on monémint ? dé-dje. E 'nn'a co pont ?

— Non, 'nn'a co pont : c'est po mète on monémint po lès deûs.

— Oy mins, ôw ! dé-dje. Djé boute, mē, dès monémints, dé-dje.

Ây, mē, vêcê, dj'avo l'ome po lès mète, in : tous lès cavôs èt tot ça. Dj'avo l'ome po tout ça. C'est bon asteûre quê m'n-ome dé Djodogne a v'né, quê dj'a bén v'lé, djé n' m'a pés v'lé oképer d' ça, ôtrémint i 'nn'arot jamê s mète nék ! Dj'avo dès pour-çant, in ! Ça fêt èl place dé cénk' cints, dj'avo kék'fiye sét', yut', nouf cints... Ça fêt dj' gangneûve bén m' viye, in.

Dj'ènn'a sti ètèrer à Glêmes ossé. Lé clèr dé Glêmes, ç'a sti mē qu' l'a sti ètèrer, èt deûs fêmes. Lé foss'ti èstot malade. Èt djé travayeûve à l'Abîye, djé tchèreûve... Èt l' fê dèl clèr, in, m'a v'né trover, don.

— L'ome èst malade èt djé n' trove pérson.ne po fê ça. Tèl vénros bén fê, valèt, dé-st-é.

— Oy mins, djé n'a ni l' timps, dé-dje.

Dj'esto jéstémint quê dj' sô"rteûve dé l'Abîye èvou mès cénk' tchêvôs po tchéri à l'aous'...

— Bén ây, dé-st-é, mins tē d'meûr'ros bén tot d' minme on d'mé djou, in, po v'né fê ça, dé-st-é, po m' fê pléjé. Anfén, djé n' trove pérson.ne, dé-st-é, èt mē, djé... djé nèl saro fê, dé-st-é : djé n' va ni fê l' fosse dé m' pére, in, dé-st-é.

— È bén non, dé-dje. Sés' bén cwê ? dé-dje. Tê plant'rès on p'tet pékèt, in, dé-dje, èou quê t' vas ètèrer t' papa, dé-

dje. Èt d'mwin, à catre eûres ô matén, in, dé-dje, djé so è  
lé ç'mintîre.

— Mins l' bôrîre èst sérêye, dé-st-é.

— Dj'ènn'irè pa lé d'zeû, dj' sôtèl'rè l' mérâye, dé-dje.

Ça fêt qué aviè cénk' eûres, cénk' eûres èt one sacwè, on  
vént drouvè l' bôrîre. C'èstot lé, lé fè. Mins m' tombe èstot  
fête. Pace qu'è fêt ôjé là : come dè bûre. Mè fosse èstot fête.  
Èt dj'avo co sti todè ô mwins vént çantémètes pés bas...

— Â crê nom dè Dié, dé-st-é, è bén t' pouz compter qu'  
t'ènn'ès-st-on dêr ! dé-st-é. T'ènn'ès-st-on dêr, dé-st-é.

— Mins c'est pléjé vêcé, dé-dje. Sèrot à Djôç'lète, sés',  
dé-dje, canimouzète ! sés', dé-dje. Po l' fé sér on d'mé djou  
à Djôç'lète, sés', dé-dje, è m' fôt travayi, sés', dé-dje. Èt  
l'ôrzîye èt dés pères, dé-dje. Siya cand djé toume sé dè  
sôvion, dé-dje, ça va, mins seûr'mint n-a dès léts d' pîre  
dêzos, dé-dje.

N-a dès fosses qué v' n'è vèyoz pont, mins an rèzémé, n-a  
côzémint dins tortotes, dins tortotes. N-a lès cavôs, là, cwè  
ç' qu'è n'a ni là : n-a one sèpècheû comme ça ! Èt dès pires,  
vos !

Èt dj'a sti fé lès fosses deûs-ans à Djodogne-Sov'rin.ne !  
N'avot pés pèson.ne qué v'leûve lès fê. Èt dj'avo sti à Djodogne.  
Èt Clément d' mon l' Tchét, lôvô, l' cabarèt al  
pavêye, là... djé rév'neûve dè Djodogne èt él èstot él cou.

— È ! choute o miète, dé-st-é, choute on pô !

— Cwè ç' qu'è-n-a co ? dé-dje. Tê m' pâyes one pénte ?  
dé-dje. — Oy mins dj'i aleûve sovint ! —

— Ây, deûs sé t' vous, dé-st-é.

— È bén d'abô"rd dj'è bwèrè deûs, dé-dje, èt djé m' va  
intrer.

Èt cand dj'a yê fêt :

— Combén q' quē dj' dwè ?

Djé tape mès cōrs sé l' tōve.

— Mins non.na, ô ! dē-st-ē, non, c'est po rén, seûr'mint té m' vas fé l' pléjē po m' térer fou d'émbaras, dē-st-ē. Djé ramplace lé mayeur — d'alieûrs tél sés bén, dē-st-ē — : c'est l' baron qu'est mayeur, mins c'est mē qu'è-st-èchèvén èt c'est mē qu'èl ramplace. Èt... pès pèrson.ne po fé lès fosses, valèt ! dē-st-ē. Èt n'a pès moyén. Té lès vénros bén fé, dē-st-ē.

— Nom dé Dié, Clémant, sés', dj'ènn'a d'djà assez à Djôç'lète !

— Non.na, è, dē-st-ē. Mins té n' fēs pès qu' ça, dē-st-ē. Té n' fēs pès qu' ça, té n' këltéves pès, dē-st-ē.

— Â non, ça, dē-dje.

— È bén, dē-st-ē, vén gangni o miète dé cōrs vêcē tot douç'mint. — Mins fêt ôjé ossé, sés', là, ô ! — Fêt ôjé, sés' ! dē-st-ē.

— Ây ? dē-dje. È bén, s'é fêt ôjé, dj'i vénrè. Mins s' fêt malôjé, cand dj'ènn'arè fêt one, in, è bén djé vô"ye Djodogne-Sov'rîne ô diâle ! dē-dje.

Ça fêt qu' dj'i a sti : dj'ènn'a fêt èt dj'ènn'a sti déstèrer dij. Dij po tchandji : po mète dins lès cavôs èt po mète à concession.

Dj'a sti côzémint èpwèzoné, s'oz, mè, là ! Èvou... c'estot ni dês parints d'à mè, c'estot dês parints d'à Mariye Valère. V's-oz d'djà ètindé côzer ?... Amon Ambrwèse (<sup>16</sup>) conéchin' Mariye Valère : c'è-st-one fême qu' criyeûve fwârt, on diâle dé fême, mins bon keûr, bon keûr ! Èt ça fêt qu' èle vêneûve todé cwêre lès-èfants, in, Fernand èt Mariye èt tot ça, po-z-aler à Djodogne-Sov'rîne. C'estot s' sou, là, dêlé

(<sup>16</sup>) Il s'agit du nom de ma famille du côté maternel.

Djô<sup>"</sup>zèf lé pan'teû — amon Lèglîje —, one môjone tote  
seûle, d'abô<sup>"</sup>rd fou d' Djodogne-Sov'rîne; i-n-a cor one...  
deûs après. Ây. È bén djèl'zi avo dét :

— Avoz sti ach'ter vosse concèssio? dé-dje.

— Non, dé-st-é, ây, dj'a ach'té deûs places...

— Â, pace qu'é n'est ni kèstion, in, dé-dje, cand sérè è  
têre, cor l'aler rôyi ! — mins djè n' fieûve ni co lès fosses là,  
don, mè, adon —

— Â, t'as rêzon ! dé-st-é.

Nom dé Dië, i n'i avot ni sti, valèt, tél'mint qu' l'estot  
trècassé qu' l'ot pièrdé s' fême ! A ! on l'étêre, in. Et o miète  
après, nos-i alans co...

— Té n' sés ni, valèt... dé-st-é.

— Siya, djèl sé bén, dé-dje. Djè nèl sé ni à fond, mins  
dj'advène, dé-dje. Vos n'oz sti d'mander pont d' concèssio,  
don, dé-dje. Dj'a étindé chéfler ça, dé-dje.

— Non, dé-st-é, tél'mint qu' dj'èsto trècassé, dj' n'i a ni  
sti, mins asteûre dj'ènn'a sti ach'ter deûs, dé-st-é, mins  
seûr'mint fôt déstèrer Félecîye, in, dé-st-é.

— Â, è bén, déstèrez-l', da, don !

— Â mins ni nos, in, dé-st-é.

— Qui adon ? dé-dje.

— Té-min.me, é ! dé-st-é.

— Âyayay ! dé-dje.

— Djè t' pay'rè bén, sés', dé-st-é.

— Sèrot ni kèstion dé m' payi, dé-dje. Sèrot on pléjé bén  
rindé, dé-dje, in. Mins vos v's-i 'oz prins mò, don... dé-dje.

Djè têre lé têre... djè têre lé têre : n-a l' vacha. Nom dé  
Dië, m' fè, l'ewe qué bout, l'ewe qué bout ! Djè trosse mè  
brès qué djè n' vèyeûve pés l' vacha dins l'ewe, djè r'trosse  
mè brès po-z-aler cwêre lé vacha, in, mins n-a on gaz qué

m'a monté, in ! Tot l' minme, dj'a yé l' vacha fou, mins dj'a sti dins l' morgue adon : n-a one bèle morgue là, évou one pompe èt tout l' bazar èt i fêt bon. Èt on-z-a fêt dè fwârt cafè al cinse astok, amon l' Dok, èt on-z-a v'nê évou one boune botèye dë gote èt tot l' minme dj'a rév'né à mé. Dj'avo d've aler r'cwêre lé vacha qu'estot r'deskindé dins l'ewe.

Et dj' li a dét :

- Vèyoz bén, dè-dje : cor o miète djé mour par rapô<sup>n</sup>rt à...  
— Ây, valèt, dè-st-é, dj'a d'djà byin sondji à ça, dè-st-é.  
Mins djé n' té roviy'rè ni !

An-n-èfèt, sés' !

### Et asteûre...

Dj'a sti foss'ti trente ans, ècor èvou, ècor èvou ! Dj'a co sti après, mins on m' man'ceûve po m' pansion, in !

Et asteûre, c'est dès tombes ôs canadas, dès tombes ôs pétrâles èt dès moncias d' tère astok... Ayayay ! An ! Lès-ètranjér', cand vén'nèt è lé ç'mintîre :

— Ayayay, on vwèt bén... on vwèt bén qu' c'est pès lè, savoz !

Dj'ètin ça cand dj' so dins lè ç'mintîre d'on d'bout-à l'ô<sup>n</sup>te là :

— On vwèt bén qu' c'est pès lè !

Et djèl'zi d'jeûve lé nom d' tortos, in, mé. Cor asteûre, s'oz ! N-a branmint què vén'nèt :

- Nom dè diou, nos n' retrouvans pès nos fosses...  
— Qui èst-ce ?  
— Â, on tél...  
— Venoz.

C'est mè qu' lès-avot côzémint ètéré tortos. Djé savo où  
ç' qu'on lès-avot mètē.

#### Faire les tombes et entretenir le cimetière

J'ai été fossoyeur trente ans et davantage, et davantage ! Constant Palisoul n'a plus osé, hein, lui ! Ah non, hein, il les (= les morts) voyait la nuit, hein ! C'était lui qui faisait ça avant moi... Et ma première tombe, ç'a été pour enterrer une petite nièce qui a eu le croup. Ç'a été dans le vieux cimetière, n'est-ce pas.

Faire les tombes, ici à Jauchelette, c'est terrible, vous savez, parce qu'on tombe souvent sur des pierres. Dans le vieux cimetière, on remettait 1 m 50 de terre sur le cercueil et dans le nouveau, pour le moment, c'est 1 m 70. Mais, pour les religieuses, il fallait aller (= descendre) 2 m  $\frac{1}{2}$ , malheur ! On en mettait deux une sur l'autre pour gagner de la place. Et j'avais quelquefois 1 m de pierres. Quand j'avais retiré 1 m de terre avec ma bêche, j'avais un gros mètre de pierres. Toutes pierres plates sablonneuses, voilà ! À extraire avec ma pioche et à taper avec ma pelle. Ah malheur !...

Ce qui fait qu'avec les religieuses, (pour) la deuxième, n'est-ce pas, combien de fois ne suis-je pas passé à travers le cercueil ! Je laissais toujours de la terre dessus pour le cacher, mais avec mon poids, le couvercle se dérobait, hein ! Parce que j'en enterrais quelquefois jusqu'à quatre par semaine, vous savez, dans le vieux cimetière et ici aussi !

J'ai encore enterré dans le vieux cimetière, mais je ne trouvais plus de place, je ne trouvais plus de place ! Il m'est déjà arrivé en faisant des tombes de devoir en faire trois pour en avoir une ! Trois tombes ! Et le maréchal-ferrant — parce que le maréchal était un homme qui connaissait le métier, il connaissait tout —, il m'avait fait une sonde.

— Tu viendras chercher une sonde, je vais te l'arranger !

— Ah vrai, j'aurais plus facile, maréchal !

— Ah ! Et t'as qu'à sonder et tu sentiras bien quand tu seras sur le cercueil...

Oui, eh ! peau de mes testicules ! (= raté !) Je faisais le chose, j'arrivais sur le cercueil : la sonde ne... ne m'avait rien signalé ! Ho ! Ho ! Ce qui fait que je devais reboucher et en avant !

Oui ! C'était pour la sœur du Blanc de chez Palisoul qui est revenue de Bruxelles. Il y avait un monde terrible parce que son père était au syndicat à Jodoigne. Et ils étaient connus loin dans toutes les directions. Eh bien ! j'en ai fait trois et quand on est venus dans le cimetière avec le mort, j'étais encore dans la tombe. J'étais encore sur un ! Un vieux, une vieille affaire, mais le cercueil, les planches étaient encore là et j'ai dit au curé :

— Attends un peu. Je ne suis pas de fer ! Voilà la troisième que je fais ! Je vais la nettoyer convenablement. Alors...

— Oui, oui, dit-il, faites ce que vous voulez, dit-il. Quand la fosse sera bien en ordre, eh bien ! on la mettra dedans, dit-il, et personne n'a rien à dire, dit-il.

Mais j'avais (= suais) des gouttes comme ça, regarde ! Et j'avais 1 F  $\frac{1}{2}$  par tombe ! Mais j'avais une brouettée d'os à la tête. C'est (à cause de) ça qu'ils ont fait un nouveau cimetière. J'ai fait un tas avec les os, je ne les ai pas cachés ! Il y en a un qui m'a dit ça : « Fais un tas avec les os et c'est toi qui vas leur faire faire le cimetière ! » Ce qui fait que... oui... il y avait une brouettée d'os avec des têtes et toutes choses, il y avait bien trois têtes, tu sais, quand on a enterré la fille Palisoul.

Et Maximilien Coenen : c'était un fou, ça, un libéral qui se moquait toujours de tout et ainsi de suite et il était tout et il n'était rien ! Il se fait qu'il était venu à l'enterrement aussi, mais il n'allait pas dans l'église et il est venu dans le cimetière.

— Pourquoi est-ce que tu ne caches pas ça ? dit-il.

Et j'étais dans la tombe.

— Nom de Dieu ! dis-je. Je saute dehors, je prends ma bêche. « Si tu ne t'en vas pas, hein, je te fends la tête ! Et vite, sais-tu ! », dis-je. Je prends la bêche, je (la) lui frappe dans le dos, nom de Dieu ! Et Maximilien Coenen a déguerpi. « Fainéant (= vaurien), c'est à cause de toi, dis-je, qu'on fait ça ! », dis-je. Et il ne voulait pas qu'on fit une nouvelle cimetière... un nouveau cimetière. Celui-là était encore bon (= suffisant)... si les religieuses n'étaient pas venues. Oui vraiment, ça devenait impossible, vous savez.

Et un peu après, l'Administration (communale) est allée en séance et j'y ai été et je dis : « Écoutez bien, mes amis, vous avez affaire à un sot pour faire ce que je fais, mais c'est tout (= terminé) ! Cherchez un autre... ». Et à la suite de ça, ils se sont décidés.

Moi, je faisais le fossoyeur en plus que ma culture, n'est-ce pas. Oui, j'ai cultivé un peu aussi. J'allais au cimetière au matin avant de partir.

Déjà à la pointe du jour j'étais dans le cimetière, vous savez ! Quand c'était pour une tombe et que j'avais de la besogne — parce que j'avais des terres là-bas passé le bois Saint-Pierre, chez Martin, vous savez bien, une maison dans la campagne — eh bien je partais là aux champs : il ne faut pas demander quelle distance ! J'avais deux hectares là, mais des bonnes terres, hein ! Ce qui fait que... je revenais du cimetière... 7 h, allez, et la femme et les filles avaient préparé les vaches (pour l'attelage) et je déjeunais et en route ! Et le lendemain, on l'enterrait ou deux jours après, je l'enterrais alors. Quand j'étais (occupé) à travailler à la ferme de la Ramée, c'était souvent la femme, vous savez, qui enterrait, qui retapait la terre. Et quand elle était au ras du sol, eh bien, je lui disais : « Le restant, il faut le laisser là, je le ferai moi-même. » Ce qui fait que j'avais de la terre pour façonner le dessus de la tombe. C'est moi qui allais les achever. Toujours ! Je vous mettais ça bien carré avec ma bêche.

J'avais de la besogne toute l'année. Je ne restais jamais deux jours sans y aller. Avant d'aller travailler, hop ! j'allais au cimetière : j'avais vu des herbes là où j'avais vu une chose qui n'allait pas, eh bien ! j'allais faire (ce qu'il fallait). Ce qui fait que j'étais toujours à couvert.

Et pour la Toussaint, n'est-ce pas, toutes mes tombes — 90 tombes ! — étaient nouvellement bêchées, étaient nettoyées et bien remises en état : on aurait dit que j'avais enterré toutes ces gens-là ce jour-là ! Et toutes ! Oui, vraiment, il n'y avait pas une motte à côté, vous savez, (avec) moi ! Et je mesurais à nouveau les chemins. J'arrangeais tout ça convenablement. Il fallait avoir l'œil, bien sûr. Et deux années de suite, n'est-ce pas, eh bien, j'avais planté des tagètes sur toutes les tombes ! Un rond... un rond carré, enfin, comme la tombe. Deux années de suite. Et il y en avait en tout cas combien ! Quatre, huit, douze, il y en avait toujours seize à chacune. Mais j'en avais beaucoup à la maison : une grande planche exprès. Mais aussi j'ai récolté des sous à la Toussaint, tu sais. Tout le monde, tout le monde m'apportait plus que je ne demandais. Je nettoyais des tombes pour 2 F par an, pour 3 F par an. Ben, c'était l'usage alors. Les autres demandaient plus, vous savez, mais moi, je ne demandais pas, vous savez, pour venir dire : je gagne ma journée, là.

Les tombes, je les ai faites à 3 F la tombe, je les ai faites à 15 F. C'était à part, ça ; alors, on m'a donné un salaire : j'avais 2.000 F. Et le fermier de la Ramée et le Buis ici ont dit que j'avais trop peu l'année d'après, qu'il fallait m'augmenter un peu. Et je leur avais dit : « Pour entretenir le cimetière comme je l'entretiens, pour recouper (= rectifier)

les chemins et faucher à plusieurs reprises les herbes et ainsi de suite, je ne le fais plus ! », dis-je. Ce qui fait qu'ils m'ont augmenté de 300 F. Mais 300 F alors, ça me faisait 2.300. Plus les tombes que je faisais alors, n'est-ce pas. Et pour les religieuses, j'ai demandé 45 F, vous savez ! Vous ne voudriez pas, n'est-ce pas. Je dis à Delvaux, qui était bourgmestre :

— Maïeur, dis-je, si les tombes pour les religieuses restent au prix des autres, dis-je, — j'avais 20 F alors —, je ne les fais plus, vous savez ! dis-je. Il m'en faut faire deux, dis-je.

— Oui mais, t'as facile, hein ! dit-il. Eh bien, tu demandes 20 F pour les autres. Demande 45 F pour elles. Demande 50 F ! dit-il.

— Non, 50 F, je ne veux pas, dis-je, mais 45 F, je veux bien !

Mais elles ont trouvé à dire alors, elles sont allées trouver le bourgmestre...

— Tututute ! dit-il, il demande trop peu, dit-il. C'est 100 F qu'il faut lui donner, dit-il.

Elles ont été vite parties, hein ! Elles ont été vite parties...

#### **Et déterrer des morts cette fois-ci !**

Ben, les religieuses, je suis allé les rechercher toutes, moi, dans le vieux cimetière. Là, j'en ai déterré 250. Et dans le nouveau cimetière, j'en ai déterré combien ! 40, 40 et davantage. Pour les remettre tout le long du mur. Elles ont acheté cette place-là et ensuite 12 places tout près de l'entrée. Et toutes les caisses sont là : jusqu'à 10, 15, 20 dedans. Tous les os qui étaient dans le vieux cimetière, c'est moi qui ai sorti tout. Je faisais ça comme si j'avais arraché les pommes de terre. Ça ne me faisait rien, rien du tout.

J'avais (avec moi) mon garçon, Léon, et l'autre était à l'école, lui, Fernand, il était à Jodoigne, et la femme — que le bon Dieu ait son âme — était avec. Ils venaient enlever les terres. Je leur disais : « Tenez, ici, il y en a une ! » Il y en avait certaines avec des croix, mais il y en avait beaucoup où il n'y avait pas de croix. Ah ben, je tombais dessus... Du moment que je voyais des vêtements noirs, hein. Toutes les chefs, n'est-ce pas, elles avaient des affaires de soie ici à leur tête. C'était les chefs, ça !

Ce qui fait... parce qu'il faut être malin pour vivre ! Je n'allais pas aller remuer tout le cimetière pour rien, n'est-ce pas, Jean-Jacques ! Le plus souvent... j'en déterrais, tenez : c'était autre chose... Mais seule-

ment, les bandes, n'est-ce pas... c'était encore humide... Le front était encore frisé... La soie ne pourrit pas.

Et j'ai su par une infirmière de Bruxelles qui est venue voir le terrain... parce qu'elles venaient dans l'après-midi. Je dégageais le matin et, après le dîner, je prenais tout ce qui était dans les cercueils et j'allais le porter dans les caisses... en leur présence. Mais elles ne surveillaient pas tout le temps, parfois elles partaient... Ça ne leur allait (= plaisait) pas.

— Ça ne vous fait rien, mon ami ?

— Non, non, non.

Et je dis à l'infirmière :

— Mais ça me semble drôle, dis-je, on parle toujours de la Mère Piron qui a été relevée corps saint, etc., mais pourtant, dis-je, voilà ici que j'en déterre et je les remue et tout le bazar, dis-je, mais je ne vois pas un corps saint, dis-je. Dans ce cas, elles ont toutes péché ! dis-je.

Ben, c'était vrai !

— Écoutez, mon ami, dit-elle, ne dites rien, dit-elle — les religieuses n'étaient pas là, savez-vous, elles étaient parties un peu plus loin, hein —, elle a été ensevelie dans de la soie, dit-elle, et la soie ne périra pas ! dit-elle.

Comprenez-vous ? Voilà ce qu'elle m'a expliqué.

— Mais pas plus loin, hein ! dit-elle. Ne dites rien, dit-elle, que je vous ai expliqué ça.

— Mais seulement, dis-je, ...

Elles venaient, elles mangeaient du chocolat et ainsi de suite... Il y avait une sotte, une sotte... Elle est partie ensuite : R., une grosse ! Fernand lui avait relâcé ses souliers. Nous avions bien ri là de ça ! Son lacet était défaït et elle passait dessus. Et tout de même elle a relevé sa robe. Nous avions bien ri ! Elles mangeaient du chocolat ! En ma présence ! Mais moi, je l'ai dit à l'infirmière, moi !

— Je ne tiens pas à ça, savez-vous, dis-je, mais l'honnêteté, dis-je, et le bon cœur ! dis-je... Pour faire de pareilles choses ! dis-je. Elles devraient rougir de honte ! dis-je.

Nom de Dieu, le lendemain, j'avais du chocolat et j'avais des biscuits. Quoi !

— Ah ! vous avez bien fait de dire...

— J'ai fait l'observation... à l'infirmière. L'infirmière vous l'a dit ?

— Oui. Elle a bien fait !

— Ah, enfin, j'ai fait pour un mieux ! je dis. Je n'ai pas dit ça de façon malhonnête, dis-je.

— Ah non, elle l'a dit.

— Je... je ne vous demande qu'un petit chocolat aussi, dis-je.

Mais j'allumais ma pipe, moi. J'avais été trouver le médecin avant de commencer, voyez-vous, de commencer à déterrer. Deux fois, voyez-vous, j'ai fait un ossuaire pour les religieuses. Et dans le nouveau cimetière, il y en a qui étaient là d'un an... qui auraient dû encore rester. Cela fait que...

— Vous fumez ? dit le médecin.

— Oui, dis-je.

— Eh bien ! quand votre pipe est vide, n'est-ce pas, dit-il, remplissez-la, dit-il, et continuez à fumer ! Et un bon alcool dans une bouteille en poche, dit-il. Et buvez de temps en temps une bonne gorgée, là, dit-il. Et vous ne pouvez mal, vous savez, dit-il.

— Je n'ai pas peur, ho ! dis-je. Non, je n'ai pas peur, je n'ai pas peur !

Mais j'avais... j'avais des mousfles de chose, vous savez, de caoutchouc, vous savez !

Ce qui fait que... il y avait un gros aumônier, là, au couvent — il a été curé à Marilles —. Un brave homme, savez-vous. Il vient dans le cimetière et il me connaissait bien... parce que j'avais travaillé à la ferme de la Ramée, là tout près.

— Quelles nouvelles ? Vous aurez trouvé beaucoup d'anneaux sans doute, dit-il, pour des alliances.

— Je n'en ai pas encore trouvé, monsieur le curé, dis-je. Pourtant, je regarde, savez-vous ! dis-je.

Oui, j'examinais les os des doigts : tout était bien là sur la planche du fond, on voyait tout, hein !

— Je n'en ai pas encore vu, dis-je. Vous savez ce qu'il y a, dis-je : ben, ce n'est pas beau pour un curé de dire des mensonges ! (rires).

— Oui mais, dit-il, écoutez, dit-il, écoutez tout, dit-il : je n'en sais rien non plus, vous savez, dit-il, et il faut croire qu'elles les enlèvent, dit-il.

— Oui, dis-je, regardez, restez ici, dis-je, je vais encore en déterrer une ici : cela ne date pas de longtemps, dis-je, il y a encore de la chair,

dis-je, je le sais bien, dis-je. C'est moi qui l'ai enterrée et je sais bien la date et il y a encore de la chair, dis-je. Et je vais bien ouvrir le cercueil, dis-je, et vous viendrez au-dessus, dis-je, et je vais montrer les doigts, dis-je, les cinq doigts, dis-je.

— Ah ben, je suis d'accord, dit-il, j'attendrai encore un peu. Tenez, dit-il : fumez de toute façon un cigare entre-temps, dit-il.

— Ah ben, nom de dieu, vous avez raison, dis-je.

Et il m'a donné un cigare et il m'a donné du feu...

Ce qui fait quand la chose (= trou pour découvrir le cercueil) a été fait, j'ai levé la planche, qui était toute défoncée. Et je retire tous les os à l'entrée (= devant), je balaie la terre et je tire tous les os là.

— Tenez, monsieur le curé, dis-je, voyez-vous un anneau ici, vous ? dis-je. Pourtant, je n'y ai pas touché, n'est-ce pas, dis-je.

— Ah non ! dit-il. Non, dit-il. C'est pour ça que je suis resté ici, dit-il. Parce que, le plus souvent, certains disaient parfois qu'ils en avaient vu un.

— Mais non, vraiment ! Si j'en avais vu, n'est-ce pas, dis-je, monsieur le curé : oui, j'en ai déjà tant ! C'était à moi, c'était à moi puisque je les trouvais là ! Il n'y avait nul (personne) à venir les réclamer !

— Oui, ça, c'est la vérité ! dit-il. C'est vous qui les ramassez, c'était à vous, dit-il.

— Eh bien maintenant, n'est-ce pas, dis-je, vous pouvez bien me croire qu'elles les enlèvent avant de les ensevelir, dis-je.

— Ah ben, je crois que oui, dit-il, je crois que oui, sinon vous en retrouveriez, dit-il.

— Ben, je le crois volontiers (= j'en suis sûr), dis-je, j'en déterre tant, dis-je, hein !

Et il y avait même des cercueils qui n'étaient quasiment pas défoncés, de sorte qu'il me fallait casser ça, des jambons comme ça ! Ah ben, il fallait les mettre dans les caisses ! Un travail de nègre (= très dur), n'est-ce pas, mais moi, je me foutais de ça ! Il y a le Grand Jules du couvent, quand il apercevait ça, il prenait ses jambes à son cou, hein !

Ah ! ici, dans le nouveau cimetière, dans la rangée où il y a douze croix, la mère L., qui a fait le premier ossuaire dans le vieux cimetière — c'était une dure, tu sais ; je l'ai enterrée... —, ainsi ça faisait la neuvième année qu'elle était enterrée ici quand je l'ai déterrée. Je l'ai déterrée pour la mettre dans la caisse avec les autres pour gagner de la

place, vous comprenez. Elles sont rusées, elles gagnaient beaucoup de places : je mettais les os dans des caisses, ensuite je mettais un couvercle et je faisais un trou et je fourrais la caisse dans la terre et je mettais un mètre de terre dessus. Il y a combien de caisses ! Sept, huit !

Ce qui fait que... j'enlève la terre, hein, pour la prendre pour la mettre dans les caisses avec les autres. Qu'est-ce que je vois ?! Les planches aplatises seulement, parce que ça fait ça (geste en relief), tenez, n'est-ce pas, le cercueil, mais avec la terre, n'est-ce pas, les planches font ça (geste en creux), tenez. Vous comprenez ! Et il n'y avait que ça de fait. Mais les planches quasiment pas bougées. Je dis : « Quel spectacle ! », dis-je.

Et le papa du Blanc de chez Palisoul était là dans le cimetière.

— T'es encore là, Kôn ?!

Chez Kôn, c'est celui qui allait chercher les bêtes crevées à Jodoigne avec sa charrette et un cheval.

— T'es encore là, Kôn ?!

— Oui, dis-je. Il en faut de toutes les sortes !

— Oui, dit-il.

— On va voir quelque chose de bizarre, hein ! dis-je.

— Quoi, mon vieux ? dit-il.

— Tiens-toi pour dit que le corps est encore entier ici ! Je suis d'accord de parier n'importe quoi, dis-je, que les vêtements sont encore intacts et le corps (qui est) encore dedans ! dis-je.

— Penses-tu, mon vieux ?

— Je ne le pense pas, je le dis, dis-je.

J'enlève les planches...

Précisément... — c'était Decosseaux qui était bourgmestre alors — les gendarmes viennent... dans le chemin et ils viennent se poster à la barrière. Bah, je n'avais rien (= pas de cause d'inimitié) avec les gendarmes, hein. Et ils n'avaient rien avec moi (= à me reprocher) non plus : j'étais en règle, j'étais en règle, j'étais autorisé par la Commune et... et de tout ! Ce qui fait que... j'enlève les planches...

— Que dis-je, dis-je à Honoré, qu'est-ce que je t'ai dit ! dis-je.

— Nom de Dieu, mon vieux ! Et t'as pas peur ? dit-il.

— Elle n'a qu'à se remuer, dis-je, je lui en donnerai une de danse ! Attends un peu ! (= gare à elle !)

J'ai dû tirer pour avoir ses vêtements avec ma bêche et les déchirer pour la dévêtrir. Et quand elle a été dévêture, n'est-ce pas, ses cheveux sur sa tête : une rousse. Il n'y avait pas ça ! (= elle était intacte). Il n'y avait que les yeux hors de la tête — les yeux, c'est de l'eau —, mais sa denture était encore entière, ses mains étaient là. Tout !

Qu'est-ce que j'ai dû faire ! Il me fallait la mettre dans les caisses avec les autres. Je leur avais dit :

— Hé ! ma mère, dis-je — elles s'étaient encourues au bout —, écoutez, dis-je, il faudrait un nouveau cercueil pour la mère L., je dis.

— Ah ! mon ami, non ! Il faut la mettre dans la caisse avec les autres !

— Ah ben, elle ira, vous savez ! dis-je. Elle ira, mais écoutez bien, vous savez, dis-je, ne venez pas dans les parages !

— Non, nous n'irons pas, dit-elle. Allez voir, Jules, dit-elle.

— (Cri inintelligible) Mais moi, je n'oserais pas ! dit-il.

Qu'est-ce que j'ai dû faire !! Sa tête... Mes genoux sur sa poitrine... sa tête ainsi, tenez, pour l'avoir en bas de son chose... sa tête se replaçait... ses jambes... Mais la caisse avait seulement un petit mètre de long et 75 centimes de haut ! 75 centimes, dis-je, 75 centimètres ! Et les côtés, encore la même chose, hein !

Qu'est-ce que j'ai fait !! Je lui ai coupé les jambes à ras du genou, j'ai démantibulé tout ça. Et j'ai repris les jambes et je les ai portées dans la caisse. Alors j'avais une manne pour mettre tout ça, n'est-ce pas, une petite manne. Et je l'ai ramassée par sa nuque et je l'ai mise dans ma manne. Et je suis monté hors du trou et je suis parti avec...

Et les gendarmes étaient là :

— (cri) Vagabond que t'es ! Gangster !

— Nom de Dieu ! si je t'avais ici, je t'arrangerais, sais-tu ! dis-je. (rires).

Oui ça ! Et quand ils venaient (par la suite) :

— Où est-ce qu'il est ? Est-ce qu'il est encore dans le cimetière, ce type-là ?

— Non.

Nom de Dieu, ce que j'ai ri de ça ! Et en effet, il y a bien des gens qui venaient voir qui s'encouraient.

— Comment est-ce que tu fais ça !! Comment est-ce que tu fais ça !!

— Eh bien, je fais ça... comme j'arracherais des pommes de terre, dis-je.

Et c'était juste le même. Et je ne sentais pas ça. Pourtant, il y en a certaines... nom de dieu ! Mais moi, je ne sentais rien. Avec ma pipe ! C'est ce que le médecin a dit :

— Avec la fumée de votre pipe, dit-il, et une bonne gorgée d'alcool, dit-il, vous ne pouvez mal, vous savez ! dit-il, vous ne pouvez mal ! Faites la besogne !

Ce qui fait que j'ai gagné 6.000 F en cinq demi-jours. Mais j'ai été quatre fois là-bas (= au couvent) pour me mettre d'accord avec elles. Il fallait faire ça à moitié pour rien ! mais j'ai dit : « Allez le faire vous autres mêmes ! » Et les domestiques, c'était nul : il ne voulaient pas (le faire), il n'y a personne qui a accepté. Il se fait qu'un dimanche, hop ! après la messe, (je reçois) une lettre : « Après messe, vous viendrez au château... » Et la chose, la Mère (= Supérieure) de Jette venait. Et j'ai été à la messe — oui, j'allais parfois à la messe, n'est-ce pas — et après la messe, je suis parti. Et de fait la voilà arrivée, hein.

— Ah, c'est vous le fossoyeur !

— Oui. Oui, ma mère, dis-je, hein !

— Han...

— Et c'est la quatrième fois que je viens, dis-je, et je ne devais plus venir, dis-je.

— Ben, vous avez bien fait de venir.

— Ah, je suppose, que je dis.

— Combien vous demandez pour... pour faire ça ?

Et je (le) lui dis.

— Eh bien, faites-le. Et qu'on ne vous plaigne (= donne à regret) pas votre argent : vous l'aurez bien gagné ! dit-elle. Et maintenant voilà deux bons verres, dit-elle, pour boire pour retourner.

Nom de Dieu, j'ai eu deux verres, mon jeune ami, deux verres comme ça (= grands) ! Nom de Dieu, quand j'ai été parti, j'étais plein comme une grande flaqué d'eau (= saoul) !

Mais, cette fois, avec les bandes, quand je tombais sur quelqu'un qui n'était pas une religieuse, du moment qu'il y avait un vêtement noir, elles étaient satisfaites. Je prenais...

— Regardez, regardez ça : ça était là...

— Ah bien... c'est la mère ci, c'est la mère Supérieure...

Mais quand j'ai eu déterré tout le bazar, j'avais trop de bandes... (rires). Vous comprenez. Fernand Robin, qui est mort — que le bon Dieu ait son âme —, qui était (employé) là au couvent, rire ! Il a ri, il a ri à mourir.

— Ah ! t'en as trop ! dit-il.

— Oui !

Cela fait que j'en ai déterré combien qui n'étaient pas des religieuses ! Mais c'était un travail ! Des... des... une journée entière pour... pour ne pas gagner un franc ! Mais ça ne pouvait pas durer, hein, ça, mon jeune ami !

Et j'ai été félicité : j'ai fait la besogne...

### Ailleurs

J'ai été déterrée une femme à chose... à Neerheylissem, une femme pour (la) remettre à côté de son mari, là-bas à Neerheylissem, pour le marchand de bière de Hédenge, pour le fils de Jean Lorge de Dongelberg qui est marié à Hédenge. Et il venait avec de la bière par ici, de la bière en bouteille, hein. Ce qui fait que :

— Hé ! dit-il.

— Qu'est-ce que t'as encore, donc ? dis-je.

— C'est mon cœur. Il faudrait que tu me fasses un plaisir.

— Ça dépend lequel, hein.

— Il faudrait que tu viennes déterrée grand-mère, dit-il, pour (la) mettre à côté du père.

— Où ? dis-je.

— À Neerheylissem.

— Eh bien, à mon sens, tu perds la tête ! dis-je.

— Si, dit-il, viens-y : t'auras 500 F, dit-il, et on viendra te chercher, dit-il, en jeep et on te conduira...

Ah... et... vous faites mettre un monument ? dis-je. N'y en a-t-il pas déjà (un) ?

— Non, il n'y en a pas encore : c'est pour mettre un monument pour les deux.

— Oui mais, stop ! dis-je. Je place, moi, des monuments, dis-je.

Oui, moi, ici, j'avais l'homme pour les mettre, hein : tous les caveaux, etc. J'avais l'homme pour tout ça. C'est juste maintenant que ce type-là de Jodoigne est venu, que j'ai bien voulu, je n'ai plus voulu m'occuper de ça, sinon il n'en aurait jamais mis aucun ! J'avais un pourcentage, hein ! Ce qui fait qu'au lieu de 500, j'avais peut-être 7, 8, 900... Ce qui fait que je gagnais bien ma vie, hein.

J'ai été en enterrer à Glimes aussi. Le chantre de Glimes, c'a été moi qui ai été l'enterrer, et deux femmes. Le fossoyeur était malade. Et je travaillais à la ferme de la Ramée, je charriaïs... Et le fils du chantre, hein, est venu me trouver, n'est-ce pas.

— L'homme est malade et je ne trouve personne pour faire ça. Tu viendrais bien le faire, mon vieux, dit-il.

— Non vraiment, je n'ai pas le temps, dis-je.

J'étais précisément en train de sortir de la ferme avec mes cinq chevaux pour charrier à la moisson...

— Ben oui, dit-il, mais tu resterais (= manquerais) bien tout de même un demi-jour, hein, pour venir faire ça, dit-il, pour me faire plaisir. Enfin, je ne trouve personne, dit-il, et moi, je... je ne saurais pas le faire, dit-il : je ne vais pas faire la tombe de mon père, hein, dit-il.

— Eh bien non, dis-je. Sais-tu bien quoi ? dis-je. Tu planteras un petit piquet, hein, dis-je, où tu vas enterrer ton papa, dis-je. Et demain, à 4 h au matin, hein, dis-je, je suis dans le cimetière.

— Mais la barrière est fermée, dit-il.

— Je partirai par le dessus, je sauterai le mur, dis-je.

Ce qui fait que vers 5 h, 5 h et quelque, on vient ouvrir la barrière. C'était lui, le fils. Mais ma tombe était faite. Parce qu'on creuse facilement là : (la terre est) comme du beurre. Ma tombe était faite. Et j'avais encore été certainement au moins 20 cm plus bas...

— Ah sacré nom de Dieu, dit-il, tu peux (= on peut) estimer que tu en es un de dur ! dit-il. Tu en es un de dur, dit-il.

— Mais c'est plaisir ici, dis-je. Si c'était à Jauchelette, sais-tu, dis-je, pas question ! sais-tu, dis-je. Pour la faire en un demi-jour à Jauchelette, tu sais, dis-je, il me faut travailler, sais-tu, dis-je. Et l'argile et des pierres, dis-je. Oui quand je tombe sur du sable, dis-je, ça va, mais seulement il y a des lits de pierre en dessous, dis-je.

Il y a des tombes où vous n'en voyez pas, mais en résumé, il y en a quasiment dans toutes, dans toutes. Il y a les caveaux, là, que n'y a-t-il

pas là : il y en a une épaisseur comme ça ! Et des (grosses) pierres, vous pouvez me croire !

Et j'ai été faire les tombes deux ans à Jodoigne-Souveraine ! Il n'y avait plus personne qui voulait les faire. Et j'avais été à Jodoigne. Et Clément de chez le Tchèt, là-bas, le café à la chaussée, là... je revenais de Jodoigne et il était dans la cour.

— Hé ! écoute un peu, dit-il, écoute un peu !

— Qu'est-ce qu'il y a encore ? dis-je. Tu me faies une pinte ? dis-je. — C'est vrai que j'y allais souvent ! —

— Oui, deux si tu veux, dit-il.

— Eh bien dans ce cas j'en boirai deux, dis-je, et je vais entrer.

Et quand j'ai eu fini :

— Combien est-ce que je dois ?

Je jette mes sous sur la table.

— Mais non, holà ! dit-il, non, c'est pour rien, seulement tu vas me faire le plaisir de me tirer d'embarras, dit-il. Je remplace le bourgmestre — d'ailleurs tu le sais bien, dit-il — : c'est le baron qui est bourgmestre, mais c'est moi qui suis échevin et c'est moi qui le remplace. Et... plus personne pour faire les tombes, mon vieux ! dit-il. Et il n'y a plus moyen. Tu viendrais bien les faire, dit-il.

— Nom de Dieu, Clément, tu sais, j'en ai déjà assez à Jauchelette !

— Non, eh, dit-il. Mais tu ne fais plus que ça, dit-il. Tu ne fais plus que ça, tu ne cultives plus, dit-il.

— Ah non, ça, dis-je.

— Eh bien, dit-il, viens gagner un peu d'argent ici tout doucement. — Mais c'est facile aussi, sais-tu, là, vraiment ! — C'est facile, sais-tu ! dit-il.

— Oui ? dis-je. Eh bien, si c'est facile, j'y viendrai. Mais si c'est difficile, quand j'en aurai fait une, hein, eh bien j'envoie Jodoigne-Souveraine au diable ! dis-je.

Ce qui fait que j'y ai été : j'en ai fait et j'ai été en déterrer dix. Dix pour (les) changer (de place) : pour mettre dans les caveaux et pour mettre en concession.

J'ai été quasiment empoisonné, savez-vous, moi, là ! Avec... ce n'était pas des parents à moi, c'était des parents à Marie Valère. Vous avez déjà entendu parler (d'elle) ?... Chez Ambroise connaissaient Marie Valère : c'est une femme qui criait fort (en parlant), un diable de

femme, mais bon cœur, bon cœur ! Et il se fait qu'elle venait à toute occasion chercher les enfants, hein, Fernand et Marie, etc., pour aller à Jodoigne-Souveraine. C'était (chez) sa sœur, là, à côté de Joseph le couvreur (de tuiles) — chez Léglise —, une maison isolée, quasiment en dehors de Jodoigne-Souveraine; il y en a encore une... deux après. Oui. Eh bien je le leur avais dit :

— Avez-vous été acheter votre concession ? dis-je.

— Non, dit-il. Oui, dit-il, oui, j'ai acheté deux places...

— Ha, parce qu'il n'est pas question, hein, dis-je, quand il sera en terre, d'encore aller l'extraire ! — mais je ne faisais pas encore les tombes là, n'est-ce pas, moi, alors —

— Ah, t'as raison ! dit-il.

Nom de Dieu, il n'y avait pas été, mon vieux, tellement il était tra-  
cessé d'avoir perdu sa femme ! Ah ! on l'enterre, hein. Et un peu après,  
nous y allons encore...

— Tu ne sais pas, mon vieux... dit-il.

— Si, je le sais bien, dis-je. Je ne le sais pas à fond, mais je devine,  
dis-je. Vous n'avez pas été demander de concession, n'est-ce pas, dis-je.  
J'ai entendu siffler (= des bruits à propos de) ça, dis-je.

— Non, dit-il, tellement j'étais tracassé, je n'y ai pas été, mais maintenant j'ai été en acheter deux, dit-il, mais seulement il faut déterrer  
Félicie, hein, dit-il.

— Ah, eh bien, déterrez-la alors, n'est-ce pas !

— Ah mais pas nous, hein, dit-il.

— Qui alors ? dis-je.

— Toi, eh ! dit-il.

— Aïe aïe aïe ! dis-je.

— Je te paierai bien, sais-tu, dit-il.

— Il ne serait pas question de me payer, dis-je. Ce serait un plaisir  
bien rendu (= fait), dis-je, hein. Mais vous vous y êtes mal pris, n'est-ce  
pas... dis-je.

J'enlève la terre... j'enlève la terre : voilà le cercueil. Nom de Dieu,  
mon jeune ami, l'eau qui bouillonne, l'eau qui bouillonne ! Je trousse  
mon bras (= ma manche) du fait que je ne voyais plus le cercueil dans  
l'eau, je retrousse mon bras pour aller chercher le cercueil, hein, mais  
il y a un gaz qui m'a monté (à la tête), hein ! Tout de même, j'ai eu le  
cercueil dehors, mais j'ai été dans la morgue alors : il y a une belle mor-

gue là, avec une pompe et tout le bazar et il (y) fait bon. Et on a fait du café fort à la ferme à côté, chez le Docq, et on est venu avec une bonne bouteille d'alcool et tout de même je suis revenu à moi. J'avais dû aller rechercher le cercueil qui était redescendu dans l'eau.

Et je lui ai dit :

— Vous voyez, dis-je : il s'en est fallu de peu que je meure à cause de...

— Oui, mon vieux, dit-il, j'ai déjà bien pensé à ça, dit-il. Mais je ne t'oublierai pas.

En effet, tu sais !

#### Et maintenant...

J'ai été fossoyeur trente ans et davantage, et davantage ! Je l'ai encore été après, mais on me menaçait pour ma pension, hein !

Et maintenant, c'est des silos de pommes de terre, des silos de bettéraves et des tas de terre à côté... Aïe aïe aïe ! Han ! Les étrangers, quand ils viennent dans le cimetière :

— Aïe aïe aïe, on voit bien... on voit bien que ce n'est plus lui, vous savez !

J'entends ça quand je suis dans le cimetière d'un bout à l'autre là :

— On voit bien que ce n'est plus lui !

Et je leur disais le nom de tous, hein, moi. Encore maintenant, vous savez ! Il y en a beaucoup qui viennent :

— Nom de dieu, nous ne retrouvons plus nos tombes...

— Qui est-ce ?

— Ah, un tel...

— Venez.

C'est moi qui les avais quasiment enterrés tous. Je savais où on les avait mis.

Jean-Jacques GAZIAUX,

## Le wallon d'un Wihot

Les *Wihots*, ce sont les habitants de Wanne (en wallon : *Wène*), un village haut-perché, proche de Stavelot.

Naguère encore, on voyait à Wanne maintes fermes. C'est dans l'une d'elles qu'a vécu Camille Gaspard (1917-1990). Ce *Wihot*, « pas plus cocu<sup>(1)</sup> que les autres », comme il l'a écrit lui-même, était un étonnant personnage, agriculteur jusqu'en 1976, puis représentant d'un commerce de grains, échevin à ses heures, homme de sociétés, acteur et auteur wallon. Ses chansons et ses comédies étaient appréciées dans toute la région<sup>(2)</sup>.

Dès sa jeunesse, Camille Gaspard a consacré tous ses loisirs à l'écriture, cherchant à approfondir sa connaissance de la langue. Il manifesta toujours un intérêt très vif pour les différences que présente le dialecte si on passe de Dairmont, son village natal, à Wanne, où il s'installa en 1929, de Chevron, où vécut sa grand-mère, à La Gleize, où est né son père, de tel à tel autre hameau. Sans relâche, notre homme a lu, interrogé, relevant des particularités dialeciales dans une vingtaine de localités échelonnées entre Spa et le Grand-Duché.

Grâce à l'amabilité de son petit-fils, Jean-Philippe Legrand, j'ai pu lire le bon millier de notes que notre chercheur consignait dans un calepin ou dans les marges de son *Dictionnaire Liégeois* de Jean Haust (édition de 1933).

<sup>(1)</sup> DL, s.v. *wihot* : « t. arch., 1. (G) cocu... ».

<sup>(2)</sup> Camille Gaspard a obtenu, en 1957, le premier prix au concours de littérature wallonne organisé par l'Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons. Ce prix couronnait sa chanson « *Lès silos* ». Il a reçu en outre la médaille de la Fédération wallonne littéraire et dramatique de la Province de Liège.

J'ai découvert ainsi, et recopié, quelque trois cent cinquante termes ardennais ajoutés aux entrées du DL, et plus de sept cents remarques complétant les notices de Haust. On peut y joindre les centaines d'endroits où, en cas de variantes, l'annotateur s'est contenté de souligner dans son DL la forme en usage à Wanne.

Cette riche documentation mériterait d'être étudiée par un spécialiste<sup>(3)</sup>. Je me contenterai, pour ma part, de présenter ici quelques notes de Camille Gaspard, notes parfois bien plaisantes, souvent émaillées d'impressions personnelles, et d'expressions qui donnent une image authentique de la vie rurale.

Ne retenant que les termes relatifs à la ferme, je les ai groupés sous quatre titres : *Animaux*, *Bâtiments*, *Instruments et outils*, *Travaux*. Pour chaque rubrique, on trouvera d'abord les mots qui ne figurent pas chez Haust (lettre A), puis les annotations commentant des entrées du DL (lettre B).

J'ai respecté l'orthographe de C.Gaspard, sauf pour *è-st-* et *-on.ne* et *-in.ne*; je place entre crochets droits les mots que j'ajoute, pour la clarté, aux énoncés de l'auteur.

## I. Animaux

### 1. Vache

#### A.

**ahaler (s')**, s'écarteler, [en parlant d'] une vache qui se déhanche en glissant, les deux pattes de derrière écartées jusqu'à terre.

<sup>(3)</sup> J'ai communiqué le dossier à notre conœur Marie-Thérèse Bettomville-Couret, qui travaille à un lexique du wallon stavelotain et que les notes de C. Gaspard intéressent spécialement.

**djârdeûs**, tuberculeux; *one vatche qu'est djârdeûse*.

**hâdyi** (ou *hâdier* selon endroits : Lierneux, Bodeux, etc.),  
se dit d'une vache qui va donner le veau; *lu vatche hâdyeye*, elle se tourmente (avant vêlage).

**loûzisse** (Malmedy), se dit d'une vache en chaleur.

**sapa** (Ardenne liégeoise), arrière-bouche d'un animal; *po miner one vatche qui s' kutape, on li passe lu loyin o sapa*. Sourcee : La Gleize, Moulin du Ruy.

*B.*

**èloviner** : (Wanne) se dit pour le pis des jeunes vaches vêlées (enflement).

**fris'** : *one vatche fris' vêlèye, dès vatches fris' vêlèyes* (et non *frissès v.*), fraîchement vêlée. [Voir *vêler*, ci-dessous].

**hwèrner** : *po l'djoû d'oûy, on hwèrnèye* [écorne] *lès vatches à câse qu'on n' lès-atèle* (*èlahe*) *pus ozès novês stâves, èt po qu'èles* [sic] *nu s' polèh kussouki* [Voir DL *k(is-)souki*].

**londjin** : *one vatche qu'est londjin.ne*, vache dont le vêlage est encore éloigné.

**riper** : également *riper* pour *wêdi* [paître]; *lu vatche ripe lu wêde*.

**vêler** : [note en regard de l'expression *ine vatche qu'est frisse vêlèye*] on ne dit pas [au plur.] *dès vatches frissès vêlèyes*, mais *fris' vêlèyes* (\*).  
[*Adde 8, B, foû*, ci-dessous.]

(\*) Voir L. REMACLE, *Syntaxe du parler de La Gleize*, t. I, p. 186-7. Je dois cette référence à M.-Th. Bettonville-Counet, que je remercie.

## 2. Veau

A.

**bistâve** : [en parlant d'une] bête, qui se démène, difficile à mener, sauvage : *ci vê-là, i n' fêt nin à l' haper : il est trop bistâve.*

**bohèlin** : veau dont le sexe est incomplet, femelle ou mâle; en cas de deux veaux jumeaux du même sexe, il y a toujours un *bohèlin*.

**brèner** : (Wanne, Ardenne), *dubrèner*. Ex : *mâssi vê, i brène*, il a la diarrhée, il salit, *i hite, i d'brène lu stâve*, il salit l'étable (idée de salissures plus ou moins mou- chetées et étendues; salir en éclaboussant).

**kèn'pin** (Wanne, Ardenne), gabarit; *on bê kèn'pin d' vê*, un veau de bonne conformation.

[*Adde II, A, ahan, ci-après.*]

## 3. Taureau

B.

**beûler** : (Wanne) *beûrlér; gn'a l' torê qui beûrèle!* On pout *bin louki so lès balièdges* [clôtures].

## 4. Bœuf

A.

**bèrkèfèld** (prononcer *-fèlt*), bœuf à pelage roux en provenance des Cantons de l'Est ou de l'Allemagne.

**coyonke** (Wanne), lanière assez large en cuir, très longue, qui servait à *djoubler l' boû*, c.-à-d. à fixer le joug.

B.

**aguèri** : *aguèri on boû, on polin* (pour le travail).

2. **djoû** : (Wanne) *dobe-djoû*, joug pour atteler deux bœufs ensemble.

**djouglér** : (Wanne) placer le joug au bœuf; *djouglér l'boû*.

5. *Bovins en général*

A.

**blanc-mâ**, inflammation du pied (bétail), vieux mot, technique vétérinaire; en certains endroits, on dit *fêch'rouile*.

**bôve**, maladie des bovidés et des moutons (vers dans le foie).

**djâde**, tuberculose, surtout bovine. Voir *djârdeûs* [ci-dessus, 1, A].

**mouriyan.ne** (A. Lejeune, Stoumont), spécimen désignant animal ou homme aux attributs plus que satisfaisants; (Wanne), *id.* avec nuance, vers le type *moudreû*.

B.

**bizer** [commentant l'expression du DL *'lle ont l' cewe lèveye*] : plutôt *l'cawe o l'ér*. On dira plus que rarement *lu cawe lèveye*. Remarque : les Liégeois n'ont pas le sens de la langue campagnarde.

**boûf** : (Ardenne). 1. *dul tchâr du vatche*; 2. *dul tchâr du boû*; 3. *do toré*; 4. *dul « vachette », dul djuni (tchâr)*.

**cron** : *crons-os* ou *cronzo*, terme rural très usité pour désigner le dessus du bassin, l'arrière-train (squelette) d'une bête; *lu cawê*.

**haswè** : cheptel.

**rodje** : *dès rodjès bièsses*, de grasses bêtes non pleines (pas nécessairement rouges, bêtes de boucherie).

#### 6. *Porc*

*A.*

**crahî** (Wanne, Ardenne), porc gras dû à l'engrais.

*B.*

**noûrin** : (Wanne) *noûrzon* [jeune porc après sevrage].

**pourcê**, fig. 538, 2 : (Wanne) *babètch* (*on foû bon bokèt*).

#### 7. *Chien*

*A.*

**ahoûler**, hurler (en parlant du chien); *gn'a l' tchin qu'a-houûle à mwèrt*.

**groncer ou gronci** (Wanne), plus ou moins « gronder » en parlant du chien et du chat; *gn'a l' tchin qui gronce*.  
Voir *grouûler*.

*B.*

**cawe** : *deûs tchins ècawyis*.

#### 8. *Cheval*

*A.*

**custèle**, appareillage des deux brancards; *on tch'vâ d' custèle + lu tch'vâ d' ratèle*. [Voir *ratèle*, ci-dessous].

**hup'**, hue!, avance!; *yû*, oh! arrête!; *rècoule*, recule! [Tels sont les] commandements du cheval de trait. Voir *avançoz... tot dou!* [sic], etc.

B.

**foû** : *foû min*, à droite, en termes de charretier. On conduit le cheval *al min*, c.-à-d. à gauche; de même pour conduire une vache à la longe; pour la traite à la main, c'est le contraire : *al min*, à droite (Ardenne).

**gorê**, fig. 315-317 : *estale du goh'rê, goh'rê*.

1. **limon**, [en regard de « cheval qui tire...entre les limons »] : *qui sétche (tchèpe) ol custèle*.

**ratèle** : *on dj'vâ d' ratèle po mète duvant ci qu'è-st-ol custèle*.

**soflète** : *kiss* [sic = *kisse*, kyste] aux pattes des chevaux, suite à des efforts violents.

**strombion** : par ext., rhume de cheval.  
[*Adde 4, B, aguéri*, ci-dessus.]

#### 9. Poule

B.

1. **wâyemer** : *wémyi; lès poyes wémièt tos l's-ans*, les poules se déplument chaque année.

**wémâye** ou **wémyâye**, mue.

## II. Bâtiments

A.

**ahan** (Wanne), *ahan d' vê*, box en bois dans lequel on engrasse un veau. Voir *han* [ci-dessous].

**bèrôdî**, faux grenier construit avec des perches ou des madriers; constitue parfois le plafond d'une étable en soubassement.

**cabodjète**, petit réduit; *va-s' cwèri dul houye ol cabodjète*.  
**driheû**, petit toit de l'ârvô d'une ferme (d'après Francis Géron, Stavelot).

**fouwîre**, cheminée; *gn'a l' feû ol fouwîre*.

*B.*

1. **arinne** : *arène*, canalisation de la cave.

**ârvô** : *ârvô d' cinse ou d' tchèstê*, à l'entrée de la cour; le toit [de l'ârvô] se nomme *driheû*. [Voir ce mot ci-dessus].

**bâbécîne** : *bâbicène*.

**han** : (Wanne) box; *on han d' vê*. Voir *ahan* [ci-dessus].

1. **heûre** : (Wanne) *hore* (latin : *horium*?), grange; *ol hore*, dans la grange. Syn. *grègne*.

**lârmîre** : *calonîre*, soupirail.

**loukète** : (Wanne) également « lucarne ».

**pareûse** : (Wanne) *pareû*.

**poyeterèye**, — 3 (La Gleize) poulailler : Wanne *id.*

1. **so** : *so l'gurnî*.

**tûlê**, 1 : (Wanne) *tulê*, tuile (de toit).

**viène** : *lès wêres pwèzèt so lès viènes*.

[*Addé I, 2, A, brèner; I, 3, B, beûler*].

**III. Instruments et outils**

*A.*

**céracuse**, herse à ressorts (français *ciracuse* [? : lecture malaisée]).

**crabot**, mot d'outil recueilli à Neuville-Vielsalm = *pèleû* [voir ce mot ci-dessous]; [DL] *hwèces*.

**épe**, herse. Voir *ipe* en liégeois.

**fâs d' brèyîre**, faux pour la bruyère.

**fosseû**, houe. Ne pas confondre avec *lu hawê*, parfois *lu hawe* [voir ce mot ci-dessous].

**schlit'** ou **chlit'**, petit chariot à trois roues (Limerlé). [Ce mot est ajouté à l'Index étymologique, DL, p. 727.]

**sibrûtche** ou **subrûtche** (Wanne), arrosoir.

**splintche**, outil qui servait à fabriquer les toits de chaume. [Voir la] Revue *Les Amis de Logbiermé*, 1983, n° 2, p. 43.

B.

**bata** : (Wanne) bois mis en traverses [*sic*] sur lequel on bat les gerbes.

**clames** : *clames du balièdge* (paquets de 5 kilos).

**coleû** : *avou lès machines à moûde modernes, lu lècè èst colé d'vant d' moussi foû do tuyô à prëssion dul pompe*.

**corîhe** : (Wanne) *corîte*. Voir [DL] *scordjire*.

**crâwe** : (Wanne) *crâwe*, outil servant ordinairement à arracher les pommes de terre. — Haute Ardenne (Gouvy, Limerlé) : *crâwète*; *ray lès crompîres al crâwète*.

**èré** : *èrére*, féminin; (fig. 266) : *one èrére*.

**hawe**, fig. 335 : *fosseû* [voir ce mot ci-dessus].

2. **hërtchî** : (Wanne) *hërtchi*. | **hétche**, charge que l'on traîne; anciennement : *one hétche du spine*, une « traîne » en épine avec laquelle on hersait les prairies. Ne pas confondre avec **épe**, herse; en wallon moderne, ce terme de *hétche* passe de plus en plus pour désigner

la herse-débouseuse. *Hétche* [signifie] également « épidémie ».

**moüssî** : aussi « terrine »? — Servait aussi à conserver des œufs, de la viande, etc.; *saler do boûre o moüssî*, *saler dès-oûs o moüssî*.

**pèleû**, fig. 490 : voir *crabot* [ci-dessus].

**ris'ler** : voir *ris lîre*, *rus lî*, ratelier.

2. **stwèrdeû**, pressoir; **-eûre** : *lès ~*, résidu de fruits pressés. Voir *stodion* (pulpe).

**tîre-djus** : (Wanne) *tîre-dju* [sic] ou *tîre-diâle*, [levier pour] *pérsi l'tchâr*, serrer la perche (*pîce*) qui couvre le char de foin.

**tonê à boûre**; *bourtê*; [voir] *bourtèdje* [ci-après, IV, A]. — Fig. 695 : reproduction d'une photo d'une baratte appartenant à Monsieur Eudore Lambert, de Grand-Halleux (d'après Roland Gaspard).

**vanète** : (Wanne) *on cût lès pans o for après lès-aveûr pris foû dès vanètes*.

#### IV. Travaux

##### A.

**abodji** (Wanne), (dans les dépendances d'une ferme,) calfeutrer une étable, une porte d'étable, de grange, etc. au moyen de vieux sacs, paille, etc. Voir *rabodji* [ci-dessous].

**asâh'ner** (de *sâhon*), agir, travailler de pair avec les saisons (rien de commun avec « assaisonner »!).

**assoûki**, commencer un travail dans un champ, surtout charruage et fauchage

**bâsser**, sortir d'un récipient; *gn'a l' lècē qui bâsse foû do sèyé tot l' pwèrtant à vê.*

**bourtèdje**, barattage | **bourtê**, baratte | **bourtâye**, quantité [de beurre] barattée.

**bourter**, baratter; *i boutye ou i bourète, is [sic] boutèt.*

**cliper**, couper le bois en morceaux de 1 m. environ | **clipe** (Wanne), bûche.

**gad'ler**, mettre du foin sur chevalet [*gade*].

**hatribèles**, pièces de l'écrêmeuse, qui se lavent après chaque usage [Voir *ruhôder* ci-dessous].

**houpiron** (Grand-Halleux), meulon de foin. Voir **pérçi** [ci-dessous]; *lu houpiron èst çou qu'on loume lu pérçi à Wène.*

**hoyâye** (de *hoy, heûre*), plus ou moins « étape »; *one deû-zîme hoyâye*, une deuxième partie du travail.

2. **lahe**, terme forestier désignant une ligne d'arbres ou d'arbustes élagués pour former une limite de *pârt*, « *on hô* ». Voir *hô* [note au mot *hôt* du DL]: (Wanne, archaïque), *hôt* ou *hô*, part. *Lès Nouf-Hôs*, lieu-dit [à] Wanne.

**nov'lin** (La Gleize), *djône sème* (Wanne) : jeune gazon, nouveau semis de graminées.

**pérçi** (Wanne), petit tas de foin, résultat de deux coups de râteau. Voir *houpiron* [ci-dessus].

**rabodji**, voir *abodji* [ci-dessus]; *il èst temps d'bin rabodji lès ouhes [sic], ca i djale à pîre finde.*

**ruhôder** : laver avec de l'eau bouillante (par la vapeur); *ruhôder l' boutê*, nettoyer la baratte après usage. Voir *hôder, hôdi*.

**s'brûtch'ler** (Wanne), arroser; *brûtch'ler*, faire jaillir l'eau par seringue. [Voir] *sibrûtche* [ci-dessus, III, A].

**stodjon**, pulpe. *Po fer l' vinègue, on stwède lès poumes o stwèrdeû (ol prèsse) : i d'meûre lès stodjons.*

**sutramée** : *one sutramée* (Limerlé), une quantité de gerbes à battre sans s'arrêter.

B.

**abuvrer** : *on-z-abuvère lès bièsses al fontin.ne.*

**a-eûrer** : *à-eûri*, [nourrir à des heures régulières. Voir] *à-eûre, du temps d'eûre, foû-eûre, duvant-z-eûre, après-eûre | à-eûrèdje* : *à-eûrihèdje.*

2. **boûre** : *fé l' boûre; lu djoû qu'on fait [sic] l' boûre; tonê à boûre; lu boûre à hotchète* (quand l'action est complètement achevée) [Voir *hotchète*, ci-dessous].

**cècler** : (Wanne), en terme d'artisan : *férer lès rowes; lu tchârlî èt lu marihâ s' dunint radjoû po férer lès rowes qwand lès tchames èstint prêtes.*

**djin** : (Wanne), *on djin* (n'est pas une ligne, mais une parcelle à faire en un temps donné, c.-à-d. une emblavure partielle); *sayans d'aveûr fini nosse djin po non.ne.*

**fôrer** : *fôrer les bièsses èt lès djeter* (enlever le fumier, nettoyer les étables).

**foûre** : *one môye du foûre.*

**hèrbin** : (Wanne), également « débris de faïence »; *on casse dès hèrbins po lès poyes fer leûs hives [sic = hîfes] o l'ivièr.*

**hotchète**, Fig.352 : (Wanne et Ardenne), *hotchète d'boûre.*

3. **plène** : *lèy on [sic au masc.] plène (à r'passer après côp po-z-esse sûr d'akouy [= prendre] tot l' bokèt).*

**rabate** : (Wanne), aussi « herser un champ ».

**ragoter...** : (Stavelot) traire jusqu'à la dernière goutte : Wanne, etc.

**rahoper**... spécialement butter (pommes de terre, haricots, etc.) : *rahoper* et non *rihaussî* [sic].

**ratchèri** : *ratchèri à foûr* [sic].

**rahâye** : *al rayâye âs crompires* [cf. DL *al ~ dès crompires*].

**rèlere** : *rélire*, sélectionner, revoir en vue de classement, d'élimination; *rélire dès papîs*; *rélire dès crompires al rayâye ou à prétimps*; *pwerter lès crompires foû dul câve po lès rélire*.

**tchèrwer** : *dju tchèrowe* [annotant DL *dji tchèrwêye*].

**tèyant** : *rafyi l' tèyant* [voir DL *rafiler*].

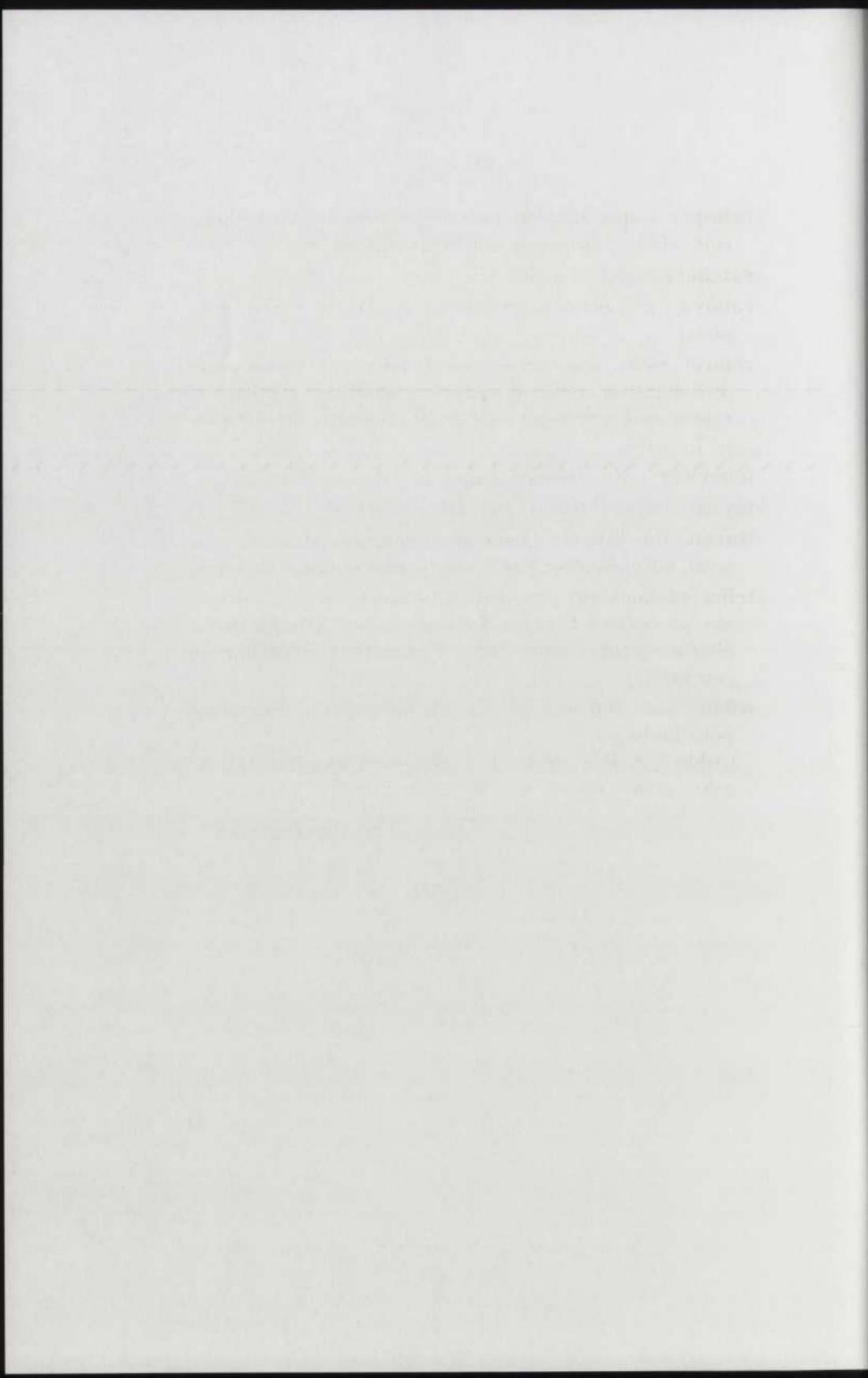
**tinron** : *tinr'hon, dès djônes crompires; aller al tinr'hon (al poté)*, aller chercher des toutes jeunes pommes de terre.

**trihe** [commentant l'expression *rutoûrner on tri*] : *rutchèrwer po radjôni l' wèzon après on labour wice qu'on-z-a sémè dès p'tites s'minces avou l' grain* [le dernier mot est peu lisible].

**wêde** : *mète* (ou *rumète*) à *wêde*, ensemencer un champ pour herbager.

[*Adde I, 1, B. hwèrner; I, 4, B. aguèri, djougler; III, B. coleû, crâwe, hétche, moûssî, 2. stwérdeû.*]

François DUYSINX



## Jules Renard (1862-1933) et son lexique du parler de Wiers [To 99]

À l'époque de la publication de sa *Toponymie de la commune de Wiers*, quelques années après la première guerre mondiale, Jules Renard rencontra Jean Haust et participa comme témoin à l'enquête préparatoire de l'*Atlas linguistique de la Wallonie*, en répondant au questionnaire complet (1924). « Je fus d'emblée conquis par l'aspect accueillant de ce robuste terrien, large d'épaules et un peu trapu, qui débordait d'enthousiasme pour tout ce qui touchait à son clocher. Dans la suite, il rendit les plus précieux services à mon enquête dialectologique. [...] Un glossaire détaillé de ce point extrême de la Wallonie devait offrir un réel intérêt philologique. Je convainquis sans trop de peine Jules Renard qu'il était de son devoir de tenter l'entreprise. » C'est en ces termes que s'exprimait Jean Haust dans la rubrique nécrologique consacrée à Jules Renard (<sup>1</sup>).

Jules Renard commença donc à rédiger le glossaire du parler de Wiers à partir d'une importante documentation accumulée durant toute sa vie. Il était en train de recopier ses notes lorsque la mort le surprit le 5 mars 1933, alors qu'il était arrivé au mot *élire*. Après son décès, son épouse confia à Jean Haust le manuscrit, soit un peu moins de 900 feuillets.

L'heure est venue de sortir ce riche glossaire, conservé dans les tiroirs de l'Institut de dialectologie de l'Université

(<sup>1</sup>) *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie*, 7, 1933, 18-21.

de Liège, et d'envisager son édition, comme le souhaitent les professeurs Marie-Guy Boutier et Jean Lechanteur. C'est un travail de longue haleine. Selon une estimation rapide, l'ouvrage comporterait plus de dix mille mots et plus de vingt mille acceptions, ainsi que des centaines de locutions, d'expressions, de dictons dans lesquels ils figurent. Dans un premier temps, il faut appréhender le texte manuscrit, à travers les ratures et les corrections, signaler les anomalies, rectifier l'une ou l'autre petite erreur de terminologie; établir la structure des articles, le classement et le dédoublement des entrées, l'ordre des sens dans les articles complexes...; ajouter certaines traductions littérales à propos des locutions, des dictons, des expressions; et surtout assurer un maximum de cohérence dans la transcription des termes dialectaux en s'inspirant de l'orthographe Feller.

Toujours selon Jean Haust : « Lui seul [Jules Renard] pouvait nous doter d'un dictionnaire rouchi qui renouvelerait partiellement l'ouvrage vieilli et toujours précieux de Hécart (<sup>2</sup>). Il connaissait à merveille la vie et le patois du terroir; il pouvait interroger à tout instant les ouvriers et les cultivateurs de sa commune et des environs; il savait voir et noter exactement le détail typique. » En effet, Jules Renard a été pendant plus de quarante ans conseiller communal et bourgmestre de son village natal, Wiers (un bourg de plus de 3.000 habitants de son vivant), ce qui lui permit de consulter les archives locales, de se documenter sur les familles wiersiennes, la toponymie, le folklore et d'amasser des notes qui allaient servir à ses recherches sur le plan local et, plus tard, à son glossaire. De plus, en tant que témoin à l'enquête préparatoire de l'Atlas linguistique, il s'est familiarisé avec le questionnaire de Jean Haust et avec

(<sup>2</sup>) Gabriel-Antoine HÉCART, *Dictionnaire rouchi-français*, 3<sup>e</sup> édition, Valenciennes, Lemaître, 1834.

la méthode d'investigation mise au point par ce dernier. Rappelons que le questionnaire comportait 106 pages, 2.100 questions, environ 4.200 mots et que, pour l'enquête menée à Wiers, les réponses avaient été vérifiées sur place par Jean Haust (1924-26). Cette expérience a été particulièrement utile au Wiersien pour réunir méthodiquement une riche et sûre documentation et pour mettre en forme son glossaire.



Jules Renard est né à Wiers le 15 juillet 1862 au sein d'une famille de cultivateurs aisés. Après ses humanités classiques au collège d'Enghien, il revient modestement cultiver la terre dans son village, petit coin du Tournaisis, le long de la frontière française, en bordure de l'Escaut.

En 1887 (soit à 25 ans), il publie une *Histoire de la commune de Wiers* (232 pages)<sup>(3)</sup>, une référence permanente pour tout amateur d'histoire locale. Peu de temps après l'incendie de l'église de Wiers, le 11 janvier 1910, il se met à écrire le récit de cette journée malheureuse, qui paraîtra sous le titre *Wiers et son église*, et qui sera vendu au profit de la reconstruction de l'édifice actuel<sup>(4)</sup>.

À ses talents d'historien, Jules Renard ajoute ceux de linguiste. En 1911, sa *Toponymie de la commune de Wiers*, obtient un deuxième prix au concours de la Société de Littérature wallonne. Dans cette œuvre remarquable, qui ne sera éditée qu'en 1925, il analyse rigoureusement chaque nom de lieu, son histoire, son origine, sa forme dans le

(<sup>3</sup>) Jules RENARD, *Histoire de la commune de Wiers*, Péruwelz, Impr. A. Courtin-Jourdoit, 1887.

(<sup>4</sup>) Jules RENARD, *Wiers et son église*, Tournai, Casterman, 1910.

patois local<sup>(5)</sup>. En 1931, il est élu membre correspondant de la *Commission royale de Toponymie et de Dialectologie*.

Mandataire communal, il a accès aux registres de la population, ce qui lui permet d'effectuer d'importantes recherches généalogiques sur les principales familles de Wiers; ce travail considérable n'a jamais été publié. Durant la première guerre mondiale, soucieux de léguer aux générations futures son témoignage sur ces temps malheureux, il rédigea un journal de guerre, qui consiste en quelque 2.800 pages inédites<sup>(6)</sup>.

\*  
\* \*

Une fois édité, le glossaire du parler picard de Wiers constituera un ouvrage de base, une mémoire pour tous ceux qui pratiquent ou étudient le picard de cette contrée du Hainaut occidental. Dans son ouvrage, l'auteur ne se limite pas au mot et à sa définition. Chaque terme est mis en situation dans un exemple tiré de la langue parlée. De nombreux renvois aux synonymes et à d'autres mots appartenant au même champ lexical facilitent les rapprochements.

À titre d'exemple, nous relevons que les équivalents patois d'une *vache* (*vieille et maigre*) sont : *gargote*, *lanière* et *troupière* lorsqu'elle est « excessivement maigre » et qu'en plus elle est « destinée à l'alimentation des soldats de garnison ». Un cheval vieux et maigre, une rosse est appelé en patois *aridièle*, *arlan* ou *arote*. À l'article *bérloker*, défini par

<sup>(5)</sup> Le rapport sur ce mémoire paraît en 1922 dans le *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, t. 56, p. 93. L'édition du glossaire toponymique, accompagné d'une carte au 10.000<sup>e</sup>, voit le jour en 1925 (*BSW*, t. 59, pp. 107-188). Cet extrait est publié la même année par l'Imprimerie H. Vaillant-Carmanne, 4 place Saint-Michel à Liège.

<sup>(6)</sup> Jules RENARD, *Journal de guerre 1914-1918* (manuscrit), Bibliothèque centrale de l'Université de Mons-Hainaut, Mons.

« tituber, se balancer, vaciller », nous lisons que ce verbe s'emploie surtout à propos des ivrognes; Jules Renard donne trois synonymes, *flajoler, flambir, chankier*, en précisant que ces termes expriment un état moins accentué. Pour désigner une volée de coups, une tripotée, une raclée, le parler local à l'embarras du choix : *chirûre, chwine, danse, déjelée, déguézine, pile, pourée, rance, randoosse, randossée, rapasse, rossée, tâtée, tortinée, tournée, trike...*; et pour gifle, soufflet, il peut choisir entre *atout, bafe, calote, margnoufe, raton...* Signalons encore cette synonymie marquant la gradation dans les termes employés pour désigner les rigoles destinées à l'écoulement de l'eau : *guérnache, câtriô, ruchot, rieu, viérne* (*viérne* est la Verne, le ruisseau qui traverse le village, nettement plus important que les autres *rieus* cités).

Les nuances sont notées avec soin. Ainsi *garbe* est une gerbe non battue, alors que *garbée* est la gerbe battue; le verbe *démîler* indique un émiettement moindre que *démisquiner*, article qui a un renvoi à *dépachepioter* et *dépeloter*; *glicher*, glisser par mégarde, diffère de *dégliner*, glisser par amusement; selon l'outil, le manche s'appelle *mantin* pour le fléau, *manwa* pour la cognée et *mayoche* quand il s'agit d'un maillet...

Pour des raisons économiques, lorsque le mode de vie change, un des effets de ce choix est la réduction, et bientôt l'abandon des métiers anciens et, dans leur sillage, des mots par lesquels ces activités s'exprimaient. Le glossaire de Jules Renard ayant été écrit avant 1933, nous avons la chance de disposer grâce à lui de termes dont beaucoup ont été recueillis sur le tas, surtout auprès des agriculteurs et des mineurs, qui constituaient le gros de la population active de la commune. N'oublions pas que Wiers est un village rural et que Jules Renard, en sa qualité d'agriculteur, est un témoin privilégié et crédible pour recenser et décrire

ces notions. À cette époque, plus de cent cinquante fermes petites et moyennes étaient en activité, et une majorité d'ouvriers trouvait son revenu dans les houillères implantées dans le Borinage ou dans celles, toutes proches, de la puissante Compagnie d'Anzin (France).

Feuilleter les pages du glossaire de Wiers, c'est donc (re)découvrir la terminologie spéciale de nombreux métiers disparus. Les mots des techniques agricoles d'antan y occupent une place de choix. Toujours à titre indicatif, voici un petit échantillon de ces termes comme *lavurier*, tonneau dans lequel se prépare la boisson des bestiaux, à l'aide des *lavûres*, ces eaux grasses du nettoyage de la vaisselle; *lonjwinté* qualifie un cheval dont les articulations du pied sont trop développées, trop allongées; le *climpiô* est une espèce de bras en bois servant à modifier la direction du coutre des anciennes charrues; l'*arna* est la monture en bois qu'on adaptait autrefois à la faux pour couper les céréales, mais aussi l'encadrement en bois ajusté sur la brouette pour transporter du foin ou des céréales; l'*a.an* désigne la terre labourée; le *bras de foriô* est l'ados formé par le binoir et séparé des autres par des rigoles dites *baquéts* ou *ringuions*; le *batwa* est la planchette percée de trous et munie d'un manche ou tout autre mécanisme qui, mis en mouvement dans la baratte, sépare la crème du petit lait pour former le beurre; la *bateniére*, c'est le gros palonnier muni de crochets servant à atteler plusieurs chevaux; l'*écom'sûre*, l'avant d'un binoir ou d'une charrue; *érpaloter*, c'est recreuser après l'hiver les rigoles créées dans les champs enseignés pour assurer l'écoulement des eaux, etc. Le glossaire fourmille de ce vocabulaire technique.

Le vocabulaire de la mine est aussi bien représenté. Glanés au hasard, voici *chabotia*, boîte ou coffre à outils; *boéter*, établir des galeries dans une mine; *boute-feu*, ouvrier

qui bourre et allume les mines dans un charbonnage; *calibot*, galibot, gamin servant d'aide et de manœuvre aux ouvriers qui réparent les galeries de la mine; *mézière*, paroi de la veine; *s' désboter*, se dévêter avant le travail; *goyô*, compartiment jouxtant le trou de descente dans la mine; *èstubért*, ancien ouvrier de la mine employé sur le carreau du charbonnage et qui s'empresse d'aider celui qui n'a rien à faire; *déstoker*, retirer l'*èstokwa* c'est-à-dire la cale; *décacher*, enlever un étançon; *mayâje*, galerie transversale dans un charbonnage, galerie pour le retour d'air; *èstikète*, pointe de fer que le houilleur enfonce dans les bois de la mine pour y suspendre sa lampe; *èsto*, bloc de charbon laissé intact au fond de la mine pour soutenir le toit de la veine; *ète à kérche*, être chargé; *ourder*, établir un plancher dans une taille pour empêcher le charbon ou les terres de descendre, etc.

Le vocabulaire spécifique aux métiers ne s'arrête pas à celui des agriculteurs et des mineurs. Bien d'autres métiers encore sont représentés dans le glossaire : celui des *mari-chôs*, maréchaux-ferrants, des *moniers*, meuniers, des *toniers*, tonneliers, des *briqueteûs*, briquetiers, des *mandiers*, vanniers, des *roctiers*, ouvriers de carrière, des *balotils*, ouvriers tisseurs de laine, des *lacheûs* et des *lachwåres*, tricoteurs et tricoteuses...

Toujours à titre exemplatif et sans être exhaustif en la matière, voici quelques termes techniques, propres aux ouvriers du bâtiment, entre autres ceux du *machon d'sus l'ourdâje*, du maçon sur l'échafaudage, en train de *machoner*, de maçonner, *èl mûr d'intérfinte*, le mur de refend, avec des *boutiches*, briques disposées de façon que la petite face soit visible, des *planeresses*, briques disposées de façon que la grande face soit visible, et des *clôswas ou bricayons*, débris de briques servant à remplir les vides; *èl manwève*, le

manœuvre, après avoir brouch' té èl solin, brossé èl chimintâje sous la fenêtre, épâre èl dévanture, rejointe la façade; l'autre maçon, pa d'zous l' carpinte, sous la charpente, vérifie l'état des boîmes, des entraits, des batinses, des madriers, du contêrlua, de l'arbalétrier, des intravelûres, des entraits, de l'anile du plin mûr, de la pièce de bois qui sert à allonger la poutre dont l'extrémité, posant sur le mur aveugle, est en mauvais état, de la plane, de la sablière, des combles, des chevrons, des latiôs, des lattes...

Citons aussi les mots des menuisiers, surnommés les *plan-kètes*, qui parlent de *banc d' menuisier*, établi, de *vérin*, vis de pression attachée à l'établi, de *fiermêt*, serpe ou petite hache à fendre le bois, de *soyète*, scie, de *tarèle*, tarière, d'*oyô*, hachette de charpentier à tranchant recourbé, de *broke*, cheville, de *batante*, volet, de *féniète*, fenêtre, de *cassis*, châssis...

Jules Renard attire aussi l'attention sur une série de termes importés des communes françaises voisines par les travailleurs frontaliers et intégrés à l'idiome local. Par exemple : *louchét*, bêche; *incôche*, trou creusé dans une muraille pour y placer des poutrelles; *éclaboter* ou *èsclaboter*, asperger, éclabousser; la locution adverbiale *bé du* signifiant 'oh! non, pas le moindre du monde', et illustrée dans l'exemple : « *T'érviés dèl ducasse?* », réponse : « *Bé du!* j'é été ouvrer. » L'adverbe *much'tinpot* dont la signification 'en cachette, en catimini' vient de Valenciennes où, pour se dérober du droit d'afforage, on allait acheter de la bière en fraude en cachant, *in muchant* son pot. La locution *fêre dés-incas*, c'est-à-dire organiser un grand cortège costumé, trouve elle aussi son origine à Valenciennes, qui organisa en 1833, un important cortège historique représentant les Incas, à l'occasion de la visite du roi Louis-Philippe...

Le glossaire signale comme tels des archaïsmes, des termes rares, des mots tombés en désuétude, mais éclairants et précieux. Selon les archives locales, *écale* avait le sens d'« ardoise », alors qu'actuellement, on ne le connaît plus qu'au sens de « coquille et coquillage »; le *cambâje* désignait la taxe perçue autrefois sur les bières; le bief d'un moulin à eau se disait *bachinâje*; *cuvelier* s'employait au sens de « tonnelier »; *écrinier* au sens de « menuisier »; le *mambour* était sous l'Ancien Régime le marguillier, le membre du conseil de fabrique ou des pauvres; le glossaire enregistre encore *âche* ou *âcièle*, étagère; *arache*, coffre ou dessus d'un tombereau; *gård*, jardin; *make*, bouchon...

Tout un vocabulaire appartenant à la toponymie locale est également présent dans le glossaire. *El kémén du rieu dés Ladres*, le chemin du *rieu des Ladres*, rappelle la maladrerie située aux champs des *Préaux*; selon la légende, au lieu-dit *lés-éfés du Bokèt*, les fées du petit bois aidaient, la nuit, les paysans dans leur besogne; citons encore ces autres toponymes, *el Dérôdûre dèl mote*, nom d'un lieu défriché appartenant à la ferme Delmotte; *el Chinglète Moriaux*, celui d'une bande de prairies, bordées de fossés, s'étendant en demi-lune dans le prolongement du chemin des Rivages; *Piéron-sart* ou la terre essartée de Pierre; *el cinse dés chartwas à Vieux-Condé*, la ferme des chartreux; *les marlotes* ou fosses à marne, ces anciens trous d'extraction, encore bien présents à l'époque de Jules Renard, etc.

Nous trouvons aussi des interjections : *asca* ou *csi csi!*, pour chasser les chats; en jouant avec un enfant, on fait le simulacre de le jeter en l'air en disant : « *Ène, deusse, twåse* », puis on le laisse descendre et prendre pied sur le sol, un peu vivement, mais en le soutenant et en disant : « *Oupéssassa* »; pour inviter les gens à se retirer afin d'éviter la chute d'un corps qui tombe de haut, on leur crie : « *À*

*moule, à moule!* »; « *Ô pont a.u!* », est le cri que poussaient les haleurs de péniches pour faire lever les ponts; au jeu de billes, pour pouvoir se remettre au pas pour jouer, les enfants lançaient : « *Lincse.* » Le glossaire contient aussi des onomatopées, des cris d'animaux ou d'oiseaux, tel *coriocôco*, pour le chant du coq; ou encore *cat-cat-codâke*, pour le caquettement de la poule qui vient de pondre; *cwarcwayète*, pour le cri de la caille et la caille elle-même...

Jules Renard distille avec bonheur des notes folkloriques au sein de son glossaire. Ainsi à *feu sint Piére*, on lit : « feu de joie qu'on allumait le jour de la Saint-Pierre. Les enfants allaient recueillir du bois de porte en porte en chantant : ‘*Sint Piére i-a két d'dê iô, | sint Jan l'a ratrapé, | i fôt, il fôt du bos | pou l' récôfer.*’ » (Saint Pierre est tombé dans l'eau, | saint Jean l'a rattrapé | il faut, il faut du bois | pour le réchauffer.) Au mot *mé*, mai, on trouve : « rameau qu'on posait autrefois la nuit du 1<sup>er</sup> mai, devant la porte des jeunes filles »; les autorités locales durent interdire cet usage qui « dégénéra en acte de mauvais gré car les rameaux de mai avaient été remplacés par des caricatures faites au goudron sur les façades sous la forme de mannequins représentant les jeunes amants visés... »

La même attention est portée à ces tableaux colorés et bruyants des jeux d'enfants, dont les acteurs vivaient il y a une centaine d'années. Comme à notre époque, les jeux tenaient dans la vie humaine un rôle important, pour l'éducation et la formation des enfants. Pour illustrer ce propos, nous vous livrons quelques exemples parmi des dizaines d'autres. Ainsi, ils jouaient à *cu payèle*; deux enfants parmi les plus grands formaient, en se tenant par la main, un siège sur lequel s'asseyait un troisième enfant. En portant leur compagnon de cette façon, les gamins chantaient : « *À cu payèle pou dés roujès groûsièles* », pour des groseilles rouges.

Le jeu du *diâle volant* était à rapprocher du *jeu d'estikète*, de fléchette; cette dernière était faite d'un morceau de bois portant à une extrémité une pointe acérée et à l'opposé des cartes croisées pour tenir lieu de plumes. Dans le jeu du *bôdét kérvé* (littéralement : 'baudet crevé'), du cheval fondu, les enfants répartis en deux camps, jouaient alternativement le rôle de « chevaux » et de « cavaliers »; ce jeu s'appelait aussi *bôdét j'i va* parce que les enfants criaient lorsqu'ils prenaient leur élan pour sauter sur le dos de ceux qui se tenaient courbés : « *Tiés bié, bôdét, j'i va, j' m'in va.* » De l'*albute*, fabriquée à l'aide de branches de sureau évidées, les enfants projetaient de petites graines dures. Tout comme leurs parents qui *crochaient*, crossaient, les gamins jouaient à *choler* et *décholer*, c'est-à-dire à envoyer la *cholète* de bois à l'aide d'une *croche*, vers le but à atteindre ou à relancer en arrière pour l'en éloigner.

Le glossaire nous restitue aussi des comptines, des formulettes, des incantations, des dialogues... « *Caracole, amoute tès cornes. Si tu veus moutrer tès cornes, j' té diré d'u qu'èle est t' mère. À Cambrai, à Douai, d'sus lés roujés portes èd feu.* » (Escargot, montre tes cornes. Si tu veux montrer tes cornes, je te dirai où se trouve ta mère. À Cambrai, à Douai, sur les portes rouges de feu.) Au temps de Jules Renard, comme un peu partout d'ailleurs dans les régions rurales de Wallonie, des familles flamandes d'agriculteurs s'installent chez nous; et les enfants sont souvent méprisants à leur égard dans certaines de leurs comptines : « *Ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut, | tous lés Flamingos sont dés fla.utes.* » (... tous les Flamands sont des rien du tout.) En voyant passer les corbeaux, les gamins crient : « *Carbô! carbô! t' méson brûle ô bos!* » (Corbeau, corbeau! ta maison brûle au bois!). Ou bien, pour taquiner un maréchal-ferrant, ils chantent : « *Marichô, tape dés clôs, courtés vèsses ét lons*

*boyôs* », (Maréchal, bat des clous, courtes « vesses » et longs boyaux). L'onomatopée *bérlin bon bon*, reproduit le rythme des trois cloches; on disait à Wiers quand on sonnait le glas : « *Bérlin bon bon | nos l'avons | nos l' térons | Nos l' métrons | tout ô fond | du prison.* » Quand on posait cette question : « *Queûne nouvelle?* », on répondait : « *Béje-cu t-à brussèle.* » À Tournai, on répondait : « *Ch'est lés riches qui l'ont l' pus bèle.* » (Quelle nouvelle? | Le flatteur est à Bruxelles (...)) À Tournai : les riches ont la vie belle)...

Toute page ouverte au hasard condense toujours la sagesse populaire, en phrases concises, nées et gardées pour leur vérité d'un moment, d'une situation précise. Tels sont les dictions, les locutions, les expressions nés du vécu de nos ancêtres qui ont fait part, dans leur langue, de leurs observations, réflexions ou opinions sur les réalités de l'existence. En voici quelques échantillons. *Èl bac s'a értourné d'sus l' pourchô*, litt. ‘le bac s'est retourné sur le cochon’, se dit d'un présomptueux dont les projets trop ambitieux, lui ont été funestes; il a eu ce qu'il méritait, c'est un juste retour des choses. Avec *èl cat a m'mié l' bûre*, litt. ‘le chat a mangé le beurre’, transparaît une vision fataliste et résignée; le mal est fait, il est trop tard pour aboutir dans ses projets, la situation est sans remède. *Twer l' bwé pou l' sang*, litt. ‘tuer le bœuf pour le sang’, revient à travailler sans réaliser de bénéfice. Le jeu n'a pas bonne réputation dans les locutions proverbiales; ainsi, à *l' bourse d'in bilteû, i n' fôt nié d' loquéét*, litt. ‘à la bourse d'un joueur, il ne faut pas de cadenas’, révèle que paysans et artisans y voient une perte d'argent. *Ch' t-ène ape à deûs manches*, litt. ‘c'est une hache à deux manches’, s'applique à une affaire destinée à s'embrouiller parce que l'accord a été conclu sur des ambiguïtés. *Quand l'afant est batijé, in s' fout du pârin*, litt. ‘quand l'enfant est baptisé, on se moque du parrain’, a une valeur

moralisatrice et dénonce l'ingratitude; une fois les cadeaux remis ou les services rendus, on oublie le donateur. *In bêgue est toudi diâle à parler*, litt. 'un bègue s'obstine à toujours parler', vise les imbéciles qui croient tout savoir.

Ainsi, Jules Renard nous a légué plus qu'un glossaire. L'ouvrage est aussi un témoignage important sur la vie des femmes et des hommes de ce coin transfrontalier du Hainaut occidental. Des générations entières y ont laissé la trace de leur histoire, fossilisée dans de multiples exemples, des expressions, des locutions, des dictions, des usages et traditions... Des odeurs, des goûts, des images, des gestes nous reviennent à la mémoire. C'est un peu l'âme de ces générations qu'il nous transmet. La nôtre aussi. La publication du glossaire de Wiers constituera le plus bel hommage qu'on puisse lui rendre. On lira ci-dessous une page de l'édition en cours.

Jean-Marie KAJDANSKI

Fidèle - s.m. fidèle.  
Fidèle - s.f. fidèle  
Ficher - v.a. tresser, natter  
Fichepi - s.m. tresse (arch.) le mot ne doit pas être de l'arch., il me semble qu'il  
fichon - s.m. tresse (arch.) (tenu le moins longtemps originaire de Charente)  
fidèle - adj. fidèle.  
Fie - s.m. 1. fil à coudre - Taie des vêtements (Salles) 2. blanc fer =  
2. joie (arch.) tout ce qui est appartenant  
3. fibre, filament &c. Celle de la ferme = de  
tire fer : ligné loc (Hébreu) 3. blanc fer =  
Tie d'arbal = fil d'arbal (v. arbal)  
Au fil de vive = avec le plus grand soin (et au fil de vive)  
Marchand de fer et de cordeau = marchand aux portes (au pinceau)  
Fie et enfeu = Mercure (v. enfeu) ④ Biens fer = à contre-fie  
actif: 1. n'a pas fer ni fable (v. fable) 2. ferme fer = à contre-fie  
Fie - s.m. femme loc (voir page 3) Si l'avait emporté, il ferait bonnes pendances.  
Fie - s.m. fie.  
Fife - s.f. fève s'empêtrant dans fleurier  
Et: M'a fait à ce fils fiefs

(à propos d'acier)  
Fier - e. adj. fier. Fier ces loc Personne fier coquette  
Personne sans fier = fier toute juste  
Fier - s.m. 1. fer - Enfer ouvert - Fier de l'avenir = Fier à cheval  
Fier à cheval - Fier de l'avenir = Se contournant vers  
vers ouvrir (v. ouvrir) Côté et rassasié de l'autre qui se trouvait l'extremité de  
manche le coude. Blane fer fer blanc  
Fier (1) s.m. fer. loc Fier à cheval fier et l'autre fier  
le bras et l'autre bras (v. bras) 2. une charuelle - Carcasse fer de l'avenir au jardinal = fer l'avenir  
Fier 2. fer - Fermette les fers sur elle - Reposer des relations amoureuses, fer  
Fierage - s.m. action de fier, fermer. Cependant interrompus, fer  
Fierale - s.f. 1. Ferriale; ferme de fer fermeant à un édifice, à un bâtiment, à un mobilier, etc.  
Fiere - adj. fier. Gouvernement ferme de fer  
Fiere - v.a. fierer. En Fierer en l'avenir  
Fiereu - s.m. ferme, celui qui ferme. Et: En fierie d'horace.  
Fierme - 2. ferme (par fierme) ferme, fermeusement. Et: De l'avo fierme.  
(2) Jeu d'acier: jeu qui consiste à poser une grille de fer sur une table étroite et longue, tableau  
et entourée d'obstacles.  
fiermet - s.m. (du latin fermeture) serpe instrument en fer dont  
on se sert pour couper du bois (syn. Coutelet)  
④ Fierce (v. à fier)

1. **fi**, s. m., arch., foie.
2. **fi**, s. m., • 1. fil à coudre; — *fi ét cordiō*, mercerie; *machand d' fi ét d' cordiō*, mercier; — *éd cron fi*, à contre-fil (v. *conte-fi*); fig., *keûde éd cron fi*, litt. 'coudre à contre fil', se méconduire, être déloyal; — fig., *cousu d' blanc fi*, dont la fourberie est apparente; — fig., *ô fi d' swa*, litt. 'au fil de soie', avec le plus grand soin (syn. *ô pécal*, *ô pérchico*); — fig., *i n'a pus fi ni férloke*, litt. 'il n'a plus fil ni haillon', il ne lui reste absolument rien (v. *férloke*). • 2. *fi d' arca*, fil d'archal (v. *arca*); *tié-defi*, ligneul (v. *tié*). • 3. fibre, filament. *Ch'est du bos avec du fi*.
- ficelaje**, s. m., ficelage.
- fiche**, s. f., tresse.
- fichèle**, s. f., ficelle.
- ficher**, v. tr., tresser, natter (v. *fiche*). || **ficheû**, s. m., tisseur. || **fichon**, s. m., arch., tresse.
- fidéle**, adj., fidèle.
- fié**, s. m., fumier; — fig., *si i-arwat d' l'étrin, i fruat bié du fié*, litt. 's'il avait de la paille, il ferait beaucoup de fumier', s'il en avait les moyens, il ferait bien des embarras.
- fiéf**, s. m., fief.
- fiér**, adj., fier; — *fiér cu*, personne coquette. *Ch' t-in fiér cu*. || **fiéremêt**, adv., fièrement. || **fierté**, s. f., fierté.
- fiér**, s. m., • 1. fer; — *blanc fiér*, fer blanc; — *fiér éspaté*, fer de tôle dont on fait des *mole-bindes* et des cercles de tonneaux (v. *mole-binde*); — *fiér dé k'vô*, fer à cheval; fig., *cacher as fiérs dé k'vô ou as fiérs dé vake*, litt. 'chercher aux fers de chevaux ou à fers de vache', avoir l'air de s'occuper en ne faisant rien; — *fiér cavayer*, fer plat assez épais dont on fait des fers à cheval, d'où son nom; — *fiér dé croche*, fer contourné d'un côté et évasé de l'autre qui se trouve fixé à l'extrémité du manche de la crosse; — *fiér d'anzin* (v. *anzin*); — *pésor inter deûs fiérs*, litt. 'peser entre deux fers', peser tout juste. • 2. ancien foyer ouvert. • 3. t. de houïl, rail. || **fiêrs**, s. m. pl., • 1. le soc et le couteau d'une charrue. • 2. *fiêrs dé soyeû*, la scie et les accessoires du scieur. • 3. *jeu d' fiêrs*, jeu qui consiste à pousser avec une queue de billard des platines de fer sur une table étroite et longue, sablée et couverte d'obstacles. • 4. Fig., *érmête lés fiêrs ô feu*, litt. 'remettre les fers au feu', renouer des relations amoureuses, précédemment interrompues.
- fiérâje**, s. m., action de ferrer, ferrage (v. *fiérer*).
- fiérales**, s. f. pl., • 1. ferrailles. • 2. pièces de fer formant armature. || **fiérayer**, v. tr., placer des « ferrailles » à un bâtiment, à un véhicule, à un meuble.
- fiéré**, adj., ferré. || **fiérer**, v. tr., • 1. ferrer; *fiérer in k'vô*. • 2. chauffer de la bière à l'aide d'un fer rouge. || **fiéreû**, s. m., celui qui ferre; *in fiéreû d' k'vôs*.
- fiéreûs** adj., ferreux, ferrugineux; *éd l'iô fiéreûse*.
- fiérmêt**, s. m., serpe, instrument en fer dont on se sert pour couper du bois (syn. *courbét*).
- fiéture**, s. f., ferrure.
- fiéve**, s. f., fièvre (surtout employé au pluriel). *Èm n-afant i-a u lés fiéves*.

and the author's own words, "I have been writing all my life, but I have never written a book."<sup>1</sup> The author's personal narrative is the central focus of the book, and it is this narrative that informs the reader about the author's life and the development of his ideas. The book is divided into three main sections: "My Life," "My Ideas," and "My Work." The first section, "My Life," is a detailed account of the author's life from his childhood through his retirement. It includes information about his family, education, work, and personal interests. The second section, "My Ideas," is a collection of essays and articles that explore various topics, such as philosophy, politics, and social issues. The third section, "My Work," is a collection of his published works, including books, articles, and speeches. The book is written in a conversational tone, and the author uses a variety of writing styles, including anecdotes, quotations, and personal reflections. The book is a valuable resource for anyone interested in the life and work of a prominent figure in Canadian literature.

## **En essayant d'illustrer le parler borain**

Entre 1995 et 2001, nous avons cherché à mener à bien un travail d'illustration de notre parler borain<sup>(1)</sup>. L'intention n'était pas d'établir un nouveau glossaire, mais bien d'illustrer le plus grand nombre possible de mots, de locutions et d'expressions borains par des extraits d'ouvrages et de textes écrits dans ce dialecte, sans doute en voie d'extinction. Nous avons choisi surtout des auteurs, tels Henry Raveline et Henri Tournelle, dont les productions sont antérieures à 1950.

Nous souhaitons présenter ici, sommairement, quelques aspects de notre travail, que nous avons relu en essayant de tenir compte des conseils et des consignes de travail qui nous ont été aimablement données par Jean Lechanteur. Le lecteur voudra bien considérer ces notes comme un témoignage de sympathie et d'amitié à son égard.

### **Présentation des articles**

Le mot (la locution ou l'expression) est présenté en transcription Feller d'abord, ensuite en API et, éventuellement, dans le respect des diverses graphies rencontrées dans les ouvrages consultés.

<sup>(1)</sup> André CAPRON, en collaboration avec Pierre NISOLLE, *Essai d'illustration du patois borain*. À paraître, dans la série MicRomania (Conseil des Langues régionales endogènes, Communauté française de Belgique).

Dans la première version de notre travail, les mots d'entrée étaient présentés selon les graphies utilisées par les auteurs du corpus, la difficulté étant dans la multiplicité des graphies pour certains mots. Sur les conseils du professeur Lechanteur, et dans un souci d'unification, nous avons alors décidé de recourir à l'orthographe Feller. Toutefois, ce système de transcription partiellement analogique ne permet pas de rendre compte de certaines alternances phonologiques propres au borain. Ainsi en est-il par exemple de la terminaison des infinitifs du premier groupe notée uniformément *-er* en Feller, pour retranscrire deux phonèmes différents : [e:] pour la majorité des verbes et [e] après les sons palataux. C'est pourquoi nous avons maintenu après chaque entrée une transcription en API, internationalement utilisée.

Nous donnons ensuite la catégorie grammaticale et la définition, à défaut le ou les correspondant(s) français. Viennent alors les extraits d'auteurs. Chaque exemple est suivi de ses références (auteur, ouvrage et page). Dans la plupart des cas, la rubrique se termine par des renvois aux glossaires, dictionnaires et éventuellement aux autres ouvrages ou articles consultés. À titre d'exemple :

**curwâr** [kyrwa:r], (º-roir), s.m., pièce de gazon sur laquelle on fait blanchir le linge : *Dj'ai ée p'tit curoir, ed loume ça l'pature. Pou fai blanquie l' bwée i d'a même de trop.* (HTFdT.22). Cf. PRIV. 81, PhD.GW.181, MC.MF. 68.

Plus de trente ouvrages ont été consultés, notamment Philibert DELMOTTE, *Essai d'un glossaire wallon* (terminé en 1812), Jules SIGART, *Dictionnaire du wallon de Mons et de la plus grande partie du Hainaut* (1866), Emmanuel LAURENT, *Nouveau dictionnaire borain-français* (1983), Pierre RUELLE, *Vocabulaire professionnel du houilleur borain* (1953), *Dites-*

*moi d'où viennent ces mots borains* (1979-1992) et divers articles.

Au cours de l'élaboration du travail, nous avons été confrontés à des difficultés de type phonologique ou sémantique.

### Phonologie

Sur le plan phonologique, essentiellement en ce qui concerne les phonèmes vocaliques, la multiplicité des graphies pour un même mot (parfois chez un même auteur) a été source d'hésitation. Par exemple, pour le mot borain signifiant « meule de foin », nous trouvons chez Raveline, dans le même ouvrage (²), les graphies *mouye* et *moye*. Nos ouvrages de référence, pas plus que les témoins consultés n'ont pu nous aider. Nous nous sommes donc résolus à dédoubler l'entrée en *mouye* [muj] / *móye* [moj].

### Sémantique

Sur le plan sémantique, il est arrivé que ni le contexte ni nos recherches ne nous permettent d'établir une traduction française certaine et nous avons dû nous en tenir à de simples hypothèses.

C'est le cas, par exemple, pour le mot *confinée*, dans l'expression *confinée d' monfroumage* rencontrée dans deux ouvrages de Raveline (³). Dans *Djean Lariguette*, on peut lire : *Djean Lariguette a marié s' fiye. I li a bayé in port de*

(²) Hemy RAVELINE [pseudonyme du Docteur Valentin Van Hassel, Pâtureges 1852-1932], *El Cu d'el Mante*, éd. La Province, 1935, pp. 84 et 90.

(³) Hemy RAVELINE. *El famiye Djean Lariguette*, éd. La Province, s.d., p. 4, et *Pou dire à l'Eschrienne*, Dour, Vaubert, 1908, p. 141.

*mariage, en' confinée d' monfroumage, eyé dou bure plan ein chabot.* Dans *Pou dire à l'Eschrienne : Enn' bell' blanqu' gâte avet ein pis pus gros qu'enn' confinée d' monfroumage.* Le premier exemple suggère un rapport contenant / contenu, et le second une forme. Nous ne nous sommes pas prononcés sur la signification exacte et avons suggéré l'hypothèse suivante : « nouet rempli de lait caillé suspendu pour égouttage pour en faire du fromage », ou y aurait-il un rapport avec l'ancien français *cofin*, encore utilisé en rouchi et signifiant « corbeille, petit panier »<sup>(4)</sup> ?

Pour l'adjectif *dóreūs*, le seul exemple dont nous disposons suggère le sens de « pénible, douloureux » : *Q' sarot bié doreū d' fé l' rèsse dou qmeingn in m'tant s' coroë au dernié trau, eyé sès dints su l' guèrnié...*<sup>(5)</sup> Nous nous sommes limités à ce sens-là, alors que nos réminiscences personnelles suggéraient plutôt le sens de « dolent, en mauvais état de santé ».

Pour le substantif *mólувégn*, la plupart des exemples trouvés et tous nos outils lexicographiques donnent au mot le sens de « vaurien, querelleur », alors que dans les exemples trouvés chez Raveline, le mot n'a pas cette connotation péjorative. En ce qui concerne le substantif *moucharène*, nos glossaires donnent uniformément le sens de « perce-oreille » alors que les exemples trouvés chez Raveline indiquent clairement qu'il s'agit d'« abeilles ». Quant au substantif *roustounó*, rencontré une seule fois, à savoir chez Henri Tournelle, le contexte suggère l'hypothèse suivante : « dernière gaufre d'une cuisson, incomplète dans sa forme faute de pâte ». Est-ce un mot créé par H. Tournelle ?

<sup>(4)</sup> Jean DAUBY, *Le livre du rouchi, parler picard de Valenciennes*, Amiens, Musée de Picardie, 1979.

<sup>(5)</sup> Henry RAVELINE, *El cu d' el mante*, p. 6.

Le problème était différent pour le mot *pans'nier*, lui aussi rencontré une seule fois. L'auteur parle d'un personnage qui s'est enrichi : *il avot ramassé branmin des yars à Bèle-et-Bone au tams dou grant gangnage* (c'est-à-dire : « Il avait fait fortune au charbonnage de Belle et Bonne [à Quaregnon], lors des années de prospérité ») et qui, lassé des jérémiades de sa femme, s'expatrie en Amérique pour y profiter de sa fortune : *In Amérique, il a acaté 'ne bèle petite gnote maison... Eyé come ein vièye pans'nié d' Wame, i s'a mis à s' pourmener, à bié boire et à co moué minjé*<sup>(6)</sup>. Nous avions d'abord pensé à *pensionné*, mais l'écart morphologique nous a d'emblée dissuadés. D'autre part, le contexte écartait toute référence sémantique au mot *pensionné*, compte tenu de l'extrême modicité des pensions d'ouvriers mineurs au XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'indique le professeur Jean Puissant<sup>(7)</sup>. Par ailleurs, dans cet ouvrage il est fait allusion à la gestion des charbonnages et à la fonction de *parchonnier*. Selon l'auteur, il s'agissait de personnes fournissant les capitaux nécessaires à l'exploitation, ce que nous appellerions maintenant des actionnaires<sup>(8)</sup>.

Cette acceptation fut confirmée par nos outils lexicographiques habituels qui nous ont renvoyés à des termes signifiant « partageant, co-partageant, actionnaire ». Philibert Delmotte<sup>(9)</sup> donne *parchonnier* « copartageant, celui qui par-

<sup>(6)</sup> Henry RAVELINE, *El cu d' el mante*, p. 30.

<sup>(7)</sup> « Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire après avoir travaillé dans des charbonnages... ils avaient droit à une pension de 12 francs par mois. Cela représentait moins de 50 centimes par jour, donc moins que le prix moyen d'un pain au XIX<sup>e</sup> siècle » (Jean PUISSANT, *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la Classe des lettres, Bruxelles, Palais des Académies, 1982, p. 90).

<sup>(8)</sup> « Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, l'exploitation du charbon connaît déjà une intensité remarquable. [...] Le rôle dominant semble être celui des marchands de charbon [...] qui fournissaient aux associations charbonnières (*bandes* d'ouvriers ou associations plus élaborées de *parchonniers* et d'ouvriers) les capitaux nécessaires à une exploitation de plus en plus complexe... » (Jean Puissant, *op. cit.*, pp. 40-1).

<sup>(9)</sup> Philibert DELMOTTE, *Essai d'un glossaire wallon* (terminé en 1812), 1907-1909.

tage avec un autre », il le fait dériver de *parchon*, s.f., terme de prat., « part, lot, portion », Jules Sigart<sup>(10)</sup> a (*co*)*par-chonnier* « co-partageant »; les Montois Caillaux<sup>(11)</sup> donnent *parchonnier* « héritier, cohéritier ». Quant à Emmanuel Laurent<sup>(12)</sup>, il définit le mot borain *panch'nié* par « actionnaire », en donnant précisément comme exemple *panch'nié d' Belle et Bonne*, et précise : « V.F. *parçonnier* : ‘associé, celui qui partage’ ».

La définition « actionnaire » convient exactement au passage de Raveline : le *pans'nié* est celui qui a fait fortune lors de l'époque de prospérité du charbonnage de *Bèle-et-Bone*. Pour expliquer l'alternance *par-* / *pan-* dans les formes *par-chonnier*, *parçonnier* d'une part et *panch'nier*, *pans'nier* d'autre part, nous faisons l'hypothèse d'un croisement secondaire avec le mot *pensionné*.

André CAPRON et Pierre NISOLLE

<sup>(10)</sup> Jules SIGART, *Dictionnaire du wallon de Mons et de la plus grande partie du Hainaut*, 1866.

<sup>(11)</sup> Association des Montois Cayaux, *Le dictionnaire montois-français*, 1998.

<sup>(12)</sup> Emmanuel LAURENT, *Nouveau dictionnaire borain-français*, 1983.

## Sur Gilles li Muisis : notes lexicographiques

Gilles li Muisis (Gillon le Muisit) n'aurait pas besoin d'être présenté, puisque Marie-Guy Boutier lui a consacré un article dans DW 28, 5-32. Ses œuvres en français se lisent dans les *Poésies de Gilles li Muisis*, éditées par le baron Kervyn de Lettenhove, Louvain, 1882<sup>(1)</sup>. Comme on le sait depuis longtemps, cette édition est « assez défectueuse »<sup>(2)</sup>. Auguste Scheler a ainsi proposé de nombreuses corrections dans son *Etude lexicologique sur les poésies de Gillon le Muisit*, Bruxelles, 1886<sup>(3)</sup>, tandis que le TL en a introduit un certain nombre dans les citations qu'il a tirées de GilMuisK. Mais à ma connaissance, personne n'est retourné au manuscrit pour vérifier la lecture de l'édition. C'est curieux, puisque SchelerGil a fait remarquer que s'il avait consulté le manuscrit, ses corrections auraient « considérablement gagné en sûreté et en autorité » (p. IX) et que dans sa notice sur Gilles li Muisis parue dans l'*Histoire littéraire de la France* (37, 1936, 250-320), Alfred Coville a affirmé qu'« une collation définitive de ce manuscrit reste nécessaire » (p. 320). Comme j'ai eu l'occasion d'examiner le microfilm du manuscrit dont s'est servi Kervyn de Lettenhove, j'ai pu constater que chaque page de son édition contenait des fautes de lecture. Il est impossible de les énu-

<sup>(1)</sup> Je désigne cette édition par GilMuisK conformément à Fr. MÖHREN, *Dictionnaire étymologique de l'ancien français. Complément bibliographique 1993*, Tübingen, 1993.

<sup>(2)</sup> Pour reprendre l'expression de R. BOSSUAT, *Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Age*, Paris, 1951, n° 5338.

<sup>(3)</sup> Je désigne cet ouvrage par SchelerGil suivant Fr. MÖHREN, *op. cit.*

mérer toutes dans le cadre du présent article. Il vaudrait mieux refaire l'édition. Ici je me bornerai à donner quelques exemples de cas intéressants, qu'il s'agisse de mots ou formes erronés à corriger ou d'attestations dissimulées qu'il faut restituer à l'auteur.

Le manuscrit de base de GilMuisK (je mets de côté les deux derniers poèmes publiés en 2, 281-305 d'après d'autres sources) est actuellement conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, sous la cote IV 119. L'écriture est soignée. Les notes de GilMuisK qui indiquent des omissions ou des passages peu lisibles sont toutes erronées sauf une<sup>(4)</sup>.

Certes, un certain nombre de conjectures que les philologues ont proposées pour corriger GilMuisK s'avèrent justes si l'on examine le manuscrit. Ainsi, bien que le TL 2, 13, 35 ait enregistré GilMuisK 1, 121, 26 comme attestation unique du verbe transitif *caisir* (sans définition), SchelerGil 24 a bien vu qu'il fallait lire *taisir* au lieu de *caisir* dans le passage (*Mes de mes escorgies je vous ferai taisir*); le ms., f. 35r confirme sa supposition. On doit donc supprimer l'article *caisir* du TL. De même, l'attestation du verbe pronominal *censer soi* dans GilMuisK 1, 166, 4 que le TL 2, 113, 16 a citée avec point d'interrogation n'existe pas, car le ms., f. 54r donne *tenser* dans le passage (*Des noises a souvent s'il ne*

(4) La seule note confirmée est en 2, 205. Les autres sont fautives. Ainsi, en 1, 201, il faut lire entre les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> vers *Chil ouvrier en partie pour eaus des boins draps tiscent* (f. 69r); — en 1, 304, on doit lire après le 1<sup>er</sup> vers *Moult petit en estoit devant li mention*s (f. 111v); — en 1, 315, le 15<sup>e</sup> vers est suivi de *Viers Thoscane leur voie en conseil apresteren* (f. 116v); — en 2, 67, le 1<sup>er</sup> hémistiche du 15<sup>e</sup> vers est à lire *Envie vient d'orghuel* (f. 173v); — en 2, 75, le dernier vers commence par *Ore kances je voel...* (f. 176v); — en 2, 108, le 2<sup>er</sup> hémistiche du 7<sup>e</sup> vers doit être lu *se tenoient ensanle* (le copiste signale le bon ordre des mots) et ce vers fait partie du quatrain suivant (f. 190r); SchelerGil 175 a proposé cette correction; — en 2, 204, le 3<sup>er</sup> quatrain se termine par *En larmes et en pleurs et en doleurs plenieres* et il faut lire après le 1<sup>er</sup> vers du quatrain suivant *Et l'escrit dou dyable raporta vraiemment* (f. 228r); — en 2, 207, le 14<sup>e</sup> vers est à lire *Par le peciet d'Adam, bien m'en tieng averit* (f. 229r); cette attestation du mot *averit* « convaincre » peut être ajoutée au TL 1, 727, 46.

*se scet tenser) comme SchelerGil 28 l'a bien vu.* Un autre cas qui a trompé le TL malgré SchelerGil concerne le mot *chataille*, qui se lit dans GilMuisK 2, 74, 25 : *Or font les convoitises et carités cataaille.* Cet exemple est le seul qui est cité par le TL 2, 313, 44 s.v. *chataille* s.f. avec point d'interrogation. Le TL s'est demandé s'il ne fallait pas lire *bataille*. C'est ce que SchelerGil 174 avait proposé sans hésitation. Or leur supposition est judicieuse, car le ms., f. 176 donne *bataille*. Il faut donc supprimer l'article *chataille* du TL.

Le TL ne s'est pas toujours laissé piégé par GilMuisK, car en 2, 1949, 5-11 s.v. *disme*, il a fait remarquer que les vers sont faux dans GilMuisK 1, 328, 7; 12; 329, 7. Sur ces trois passages, SchelerGil 168 aussi avait noté qu'il faudrait corriger *dismes* en *disimes*. Leurs vues sont justes, car on lit pour les trois vers respectivement : *Or [et non On] seit que pour disimes estoient trop priessees* et *Li roys requist disimes, mais il li refusa* dans le ms., f. 121v et *Disimes ottrier* [au lieu de *ottryer*] *toudis il denia* dans le f. 122r. Il faut ainsi ranger ces attestations dans l'article *disime* du TL. Il arrive également que le TL ait réussi à corriger les passages que SchelerGil n'a pas pu bien interpréter. Ainsi, le mot *ranne* qu'on lit dans GilMuisK 2, 174, 16 (*Jamais pour haut parler femmes ne seront rannes*) a embarrassé SchelerGil 108, mais le mot *rannes* est à lire *ravues* « rouées » conformément au ms., f. 215r comme le TL 8, 1341, 14 s.v. *ro* l'a bien vu.

Mais il y a plusieurs erreurs de GilMuisK qui sont passées dans la lexicographie. Les erreurs concernent entre autres les graphies de mots. Ainsi, dans le passage que le TL 1, 141, 11 s.v. *acufardir* a tiré de GilMuisK 2, 110, 28 (*K'on voit iestre precheus et tous acuffardis*) comme exemple unique du verbe, il faut lire *accuffardis* avec deux *c* au lieu de *acufardis* si l'on suit le ms., f. 191v. Cette attestation du mot régional que SchelerGil 37 s.v. *cuffarder* a relevée doit être

ajoutée au FEW 16, 429a. Une petite erreur de lecture se rencontre également pour le s.f. *epidemie*. Le TL 3, 741, 14 cite comme uniques exemples de la graphie *epidemie* GilMuisK 1, 71 (*le maladie dont li mortoilles fu en yceli an, que on appieloit epidemie*) et 1, 77, 7 (*maladie K'on apiele epidemie*). Chacune des deux citations contient deux fautes de lecture : dans le 1<sup>er</sup> exemple, il faut lire *apieloit epidimie* si l'on suit le ms., f. 19va, tandis que le ms., f. 21ra donne *apielle epidimie* pour le 2<sup>e</sup> exemple. Une autre attestation (ignorée par le TL) de la forme *epidemie* qu'on lit dans GilMuisK 1, 74, 13 s'avère aussi inexacte, car là aussi le ms., f. 20rb donne *epidimie*. Ainsi chercherait-on en vain la forme *epidemie* dans GilMuisK.

Il arrive que même les fascicules récents du FEW se laissent duper par les leçons fautives de GilMuisK. Par exemple, le FEW 25, 822a (fascicule publié en 1997) date d'env. 1350 l'attestation de la forme *authorisié* en notant que celle-ci se lit dans le passage de GilMuisK que le TL a citée. L'attestation que le TL 1, 688, 26 a enregistrée se lit dans GilMuisK 1, 244, 9. Or si l'on retourne au ms., f. 87v, on voit qu'il donne *auctorisiés* dans ce vers : *De leur vie li livres est bien auctorisiés*. Ainsi, cette attestation doit être rangée comme un exemple parmi d'autres de la forme *aucto-  
risié* que le FEW 25, 822a a relevée par la suite.

Dans ces cas, même si leur graphie n'est pas tout à fait bonne, l'existence des mots n'est pas remise en question. Malheureusement, Kervyn de Lettenhove a commis des fautes plus graves en lisant rapidement le manuscrit. Dans ces cas-là, les attestations enregistrées dans tel ou tel article des dictionnaires doivent être transférées ailleurs. Par exemple, le TL 3, 496, 25 s.v. *enrichier* v.tr. cite comme un des deux exemples GilMuisK 1, 300, 15 : *ne l'a nuls enrikiet ne ditet*. Cette attestation précieuse qui est relevée aussi par

SchelerGil 53 et par le FEW 16, 714b disparaît si l'on examine le ms., f. 110r, car on y lit *enrikit* au lieu de *enrikiet*. Elle est donc à ranger dans l'article *enrichir* et le contenu de l'article *enrichier* du TL se réduit à l'unique attestation qui correspond à GilDouaiR 815 : *ditare, enrichier*. Il en va de même de l'attestation du verbe intransitif *mesuser* que, pour le sens de « agir mal, pécher », Gdf 5, 312b, SchelerGil 92, le TL 5, 1720, 43 et le FEW 14, 70a ont tirée de GilMuisK 2, 104, 28 : *David trop mesusa quand il fist adultere*, car le ms., f. 189r donne *David trop meserra quant il fist adultere*. Kervyn de Lettenhove a donc commis deux fautes de lecture dans ce vers et le verbe en question est *meserrer*, qu'il faut ranger dans le TL 5, 1622, 36. Il reste une seule attestation du verbe *mesuser* (emploi pronominal) dans GilMuisK 1, 211, 17, qui se trouve confirmée par le ms., f. 73v. Par ailleurs, l'article *sosqueus* du TL 9, 969, 1 n'a qu'un seul exemple, tiré de GilMuisK 1, 131, 5 : *souskeus*. Cette attestation n'existe pourtant pas, puisque si l'on retourne au ms., f. 39ra, on y lit *sourkeuc*. Elle est à ranger dans le TL 9, 920, 20 s.v. *sorqueu*. On peut signaler encore le cas du s.f. *bufe*. Le TL 1, 1190, 1 cite pour le sens de « plaisanterie » GilMuisK 1, 261, 12 : *Mais or entendent trop as buffes ascouter*. Cette attestation disparaît si l'on consulte le ms., f. 94v, car celui-ci donne *truffes* au lieu de *buffes*. Elle est donc à transférer dans l'article *trufe* du TL 10, 704.

L'ingéniosité des philologues s'est quelquefois exercée en vain pour des mots imprimés erronément dans GilMuisK. C'est le cas de *sacier* qu'on lit dans GilMuisK 2, 87, 13 : *Trop boin feroit sacier les maisons gloutenie*. Au verbe *sacier* SchelerGil 121 a donné le sens de « saccager, dépouiller », tandis que Gdf 7, 277a s.v. *sacquer* l'a traduit par « mettre à sac, saccager ». Par la suite, le FEW 11, 25b l'a considéré comme une attestation du sens de « secouer, bousculer, bou-

leverser» en indiquant l'erreur de Gdf dans la note 17, et le TL 9, 26, 6 l'a interprété de la même façon. Toutes les interprétations ont été inutiles, car le ms., f. 181v porte clairement *savoir* au lieu de *sacier*. L'attestation du verbe transitif *ruiner* qu'on lit dans GilMuisK 1, 160, 24 (*Empris bien les avoient de tout en tout ruiner*) a attiré également l'attention de nos lexicographes. SchelerGil 120 l'a relevée au sens de « *ruiner* » tout en indiquant que le mot a ici deux syllabes. Le FEW 10, 553a l'a reprise sous le sens de « abattre, démolir, détruire » et le TL 8, 1544, 47 l'a enregistrée comme exemple unique de l'emploi transitif. La bonne leçon du ms., f. 52r est pourtant *miner*. Ainsi, cette attestation est à ranger dans le TL 6, 62, 20 s.v. *miner* « *enfouir* ». Si l'emploi remarqué des verbes *sacier* et *ruiner* est en réalité une attestation peu intéressante d'un verbe assez bien répandu, il arrive que les passages embarrassants cachent des attestations précieuses. C'est le cas de GilMuisK 2, 248, 10 : *Au jour d'ui par le siecle sont toutes bontés sakes <: faces, places, limaces>*. Gdf 7, 275a s.v. *sachier*1, qui a traduit le verbe par « *épuiser* » tout en imprimant *bontes* au lieu de *bontés*, s'est inspiré peut-être de SchelerGil 121 qui s'est demandé s'il s'agissait de l'« adj. verbal abstrait de *sakier*, piller, épuiser ». Ni le TL ni le FEW ne semblent avoir repris cette attestation. Or si l'on se reporte au ms., f. 245v, on voit qu'il faut lire *boutes sakes*. Il s'agit donc du s.f. *boutesake*, var. de *saqueboute* « lance armée d'un fer crochu pour désarçonner un cavalier ». Cette attestation est à ajouter au FEW 11, 28b, qui n'enregistre que *boutesaque* (Rouen 1382) comme exemple de l'ordre renversé.

De son côté, l'attestation du mot *vervelle* que SchelerGil 138 a enregistrée dubitativement en lui donnant le sens de « nom de poisson, ou d'oiseau » et que le FEW 14, 321b a reprise avec le seul sens de « sorte d'oiseau » n'est pas confir-

mée par le manuscrit, car au passage correspondant à GilMuisK 2, 260, 8 : *Amer car de vervelles a trop plus que frions* (<sup>5</sup>), le ms., f. 250v donne *Amet cardeneruelles a trop plus que frions*. Il s'agit donc d'une attestation à ranger dans l'article *chardoneruele* s.f. « chardonneret » du TL 2, 261, 37. On peut citer encore une des attestations du verbe intransitif *vacillier* que le TL 11, 74, 42 a tirée de GilMuisK. Dans son article *vacillier*, le TL cite pour l'emploi figuré « être irrésolu » trois passages de GilMuisK. Si ceux de 1, 107, 13 (f. 29r) et 1, 366, 4 (f. 136v) sont bons (<sup>6</sup>), celui de 1, 162, 26 (*Grans famine les gens fait souvent vacillier*) est à supprimer, car il faut lire en fait *bæaillier* si l'on suit le ms., f. 53r. Cette attestation est donc à mettre dans l'article *bæaillier* du TL 1, 787, 3. Même les mots qui ne sont pas trop rares sont parfois défigurés dans GilMuisK et repris tels quels dans les dictionnaires. Ainsi, l'attestation du verbe intransitif *tochier* « faire impression sur » que le TL 10, 348, 15 a tirée de GilMuisK 1, 64 (*Comment que nous lor monstrissons Argumens, nuls ne leur touka*) n'existe pas si l'on se reporte au ms., f. 17rb, car celui-ci donne *vaulra* au lieu de *touka*.

Il y a des erreurs plus graves, qui conduisent à réviser l'histoire d'un mot. C'est le cas de l'adjectif *capable*. Le TL 2, 35, 29 s.v. *capable* cite comme exemple unique GilMuisK 2, 105, 10 : [...] *S'il s'en sentoit capavles, tantost s'amenderoit.* Cette attestation, ignorée de GdfC 8, 422a et de SchelerGil, fournit la 1<sup>re</sup> date au FEW 2, 240a et au TLF. Pourtant si l'on consulte le ms., f. 189r, on constate qu'elle n'existe pas, car le 1<sup>er</sup> hémistiche est à lire *S'il s'en tentoit coupavles*. Sans doute le copiste a-t-il mal écrit le verbe, qu'il faudra corri-

(<sup>5</sup>) Ce passage n'est pas cité par le TL sous *vervele*, mais le TL 3, 2267, 8 s.v. *frion* (cf. ALW 8, not. 63) le signale en indiquant que le sens est peu clair.

(<sup>6</sup>) Celui que GdfC 10, 826b a tiré de GilMuisK 1, 381, 1 est aussi fidèle au ms., f. 142v.

ger en *s'en sentoit* (<sup>7</sup>). Mais l'adjectif est bien *coupavles* et non *capavles*. Ainsi faut-il chercher ailleurs la 1<sup>re</sup> attestation de *capable*. Il en va de même pour l'adjectif *morigené*. Le TL 6, 273, 36 s.v. *morigené* cite GilMuisK 1, 155, 23 ([...] *as mieus morigenés*); il n'a pas d'autres citations qui comprennent la forme *morigené*, les deux autres contenant la forme *moriginé*. Cet exemple de GilMuisK constitue la 1<sup>re</sup> attestation de la forme *morigené* pour le FEW 6, 3, 138b comme pour le TLF. Mais il n'existe pas puisque le ms., f. 50r donne en fait *moriginés*. Il faut ainsi chercher ailleurs une vraie 1<sup>re</sup> attestation de *morigené*.

Il arrive que Kervyn de Lettenhove remplace les leçons du manuscrit par des formes qu'il aurait considérées comme meilleures. Ces corrections implicites ont pour conséquence la dissimulation d'attestations intéressantes. C'est le cas de la forme régionale *lommer* qui se cache sous *nommer* de l'édition dans deux passages. Le premier cas se trouve dans GilMuisK 1, 301, 1<sup>er</sup> : *Anchienement partout on nommoit par coustume Apostolles ou papes...* Ici le ms., f. 110r donne en réalité *lommoit* au lieu de *nommoit*. L'autre cas se rencontre dans GilMuisK 1, 331, 24 : *Le cytet les aposles, que cescuns ainsi nomme.* Là aussi on doit lire *lomme* suivant le ms., f. 123r. Ces attestations sont à ajouter au FEW 7, 179a; cf. aussi RLiR 62, 146. On peut citer *s'en daler* comme un autre exemple de régionalisme caché. En lisant *Troy cardinal a Romme par accord s'en alerent* dans GilMuisK 1, 313, 9, personne n'y verra un intérêt particulier. Or si l'on retourne au ms., f. 115v, on y trouve une leçon autrement intéressante, car le vers se termine par *s'en dalerent*. Le FEW 24, 418b a bien enregistré la forme régionale, mais il

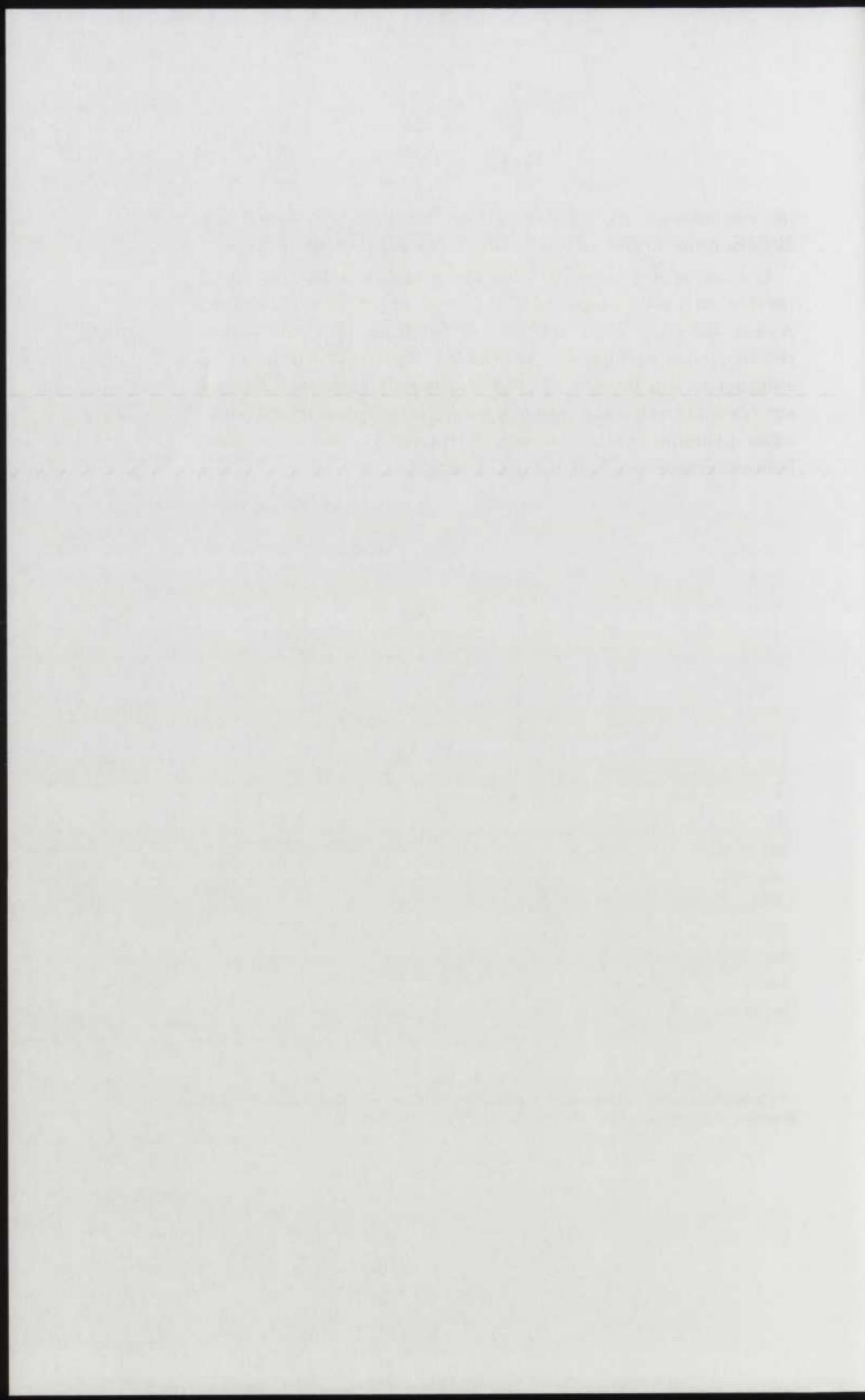
(<sup>7</sup>) Cf. GilMuisK 2, 114, 9 : *Tout chil et toutes chelles* [lire celles suivant le ms., f. 193r] qui *s'en sentent coupable*.

ne connaissait pas d'attestations médiévales. Ainsi GilMuisK nous fournit-il un témoignage précoce de ce type.

Les exemples que j'ai donnés seraient suffisants pour mettre en garde tous ceux qui veulent utiliser GilMuisK. Avant de citer cette édition, il faudrait impérativement retourner au manuscrit. Autrement, on risque toujours de commettre des bêtises. Quand Frankwalt Möhren a déclaré sur les matériaux sur lesquels les lexicographes travaillent : « Par principe, toute indication trouvée [...] est considérée comme erronée »<sup>(8)</sup>, il n'a pas exagéré.

Takeshi MATSUMURA

<sup>(8)</sup> K. BALDINGER, *Dictionnaire étymologique de l'ancien français* publié sous la direction philologique de Fr. Möhren, H4-H5, Tübingen, 2000, p. viii.



## Pétarades françaises et wallonnes

Mes parents tenaient beaucoup à ce que je sois un enfant « comme il faut » : aussi avaient-ils soin de canaliser mon vocabulaire dans la voie du « convenable ». Certains domaines étaient tabous, exclus de la conversation : l'anatomie et surtout le sexe, l'amour et la religion. Le bon Dieu réglait tout et les enfants sortaient d'un chou.

Des maladies non plus, il n'était guère question, rien qu'en cas d'extrême nécessité, quand il le fallait bien. La « longue et pénible maladie » des chroniques nécrologiques d'aujourd'hui témoigne encore de cette réserve.

Quant aux besoins naturels, les termes précis étaient évités : il fallait *prendre ses précautions*, avertir à l'occasion s'il s'agissait de la *grande* ou de la *petite commission*. Des idiotismes domestiques continuent d'illustrer la vitalité de la langue, une langue assez privée que négligent les dictionnaires.

Sans doute en ai-je assez dit pour que vous deviniez que mon propos sera quelque peu particulier. Je vais parler, ni plus ni moins, de ce que le français traduit par le mot *pet* bien que le *Petit Larousse* (qui fut la bible linguistique de 1905 à 1930) affirme qu'il est « de mauvais ton d'employer ce mot » !

*Vent* et *gaz* étaient les termes que je pouvais employer sans nuire à ma réputation d'enfant bien élevé, mais, en famille, c'est le mot *prout* qui était le plus sollicité : *tu as fait un prout*. Chez moi, le mot était bien du masculin

(comme il l'est en « bon français ») et le *t* final se prononçait. Fait curieux : alors que ce mot, onomatopée, est attesté en français depuis le XII<sup>e</sup> siècle, il ne figure pas encore dans l'édition 2002 du *Petit Larousse* et ce n'est qu'en 1993 que le *Petit Robert* a daigné l'accueillir ! Malgré ces silences, ces retards et ces réserves des dictionnaires, les écrivains n'ont pas hésité à parler des réalités gazeuses et à les désigner par leur nom. Bravo Rabelais, bonjour monsieur Zola !

Comparé au français, le wallon ne laisse pas d'étonner par le nombre d'occasions qu'il saisit pour recourir à *pet* et, surtout, au verbe *péter*. Un regard sur le français est indispensable pour valider la comparaison.

Les mots composés de *pet* brillent par la variété des réalités évoquées : le *pet-de-nonne* se mange avec délice et sans qu'on en doive rougir; le *pet-en-gueule* est un jeu d'adolescents hardiment illustré par un groupe statuaire à Forcalquier; le *pet-en-l'air* est un vêtement; le *pet de maçon* est joliment défini par Littré : « il y a du mortier après » ! Le loup, nous le savions, est une figure importante dans la littérature comme dans la langue : son *pet* et sa *vesse* prennent place dans les dictionnaires et si le *pet-de-loup* est un vieux professeur ridicule qui, aujourd'hui, a pris sa retraite, la *vesse de loup*, champignon, n'a rien perdu de sa fréquence linguistique, malgré même sa pédante traduction en grec, *lycoperdon* ! Le *pet de lapin* évoque une bagatelle, une chose sans valeur mais tout de même supérieure au *pet que l'on tirerait d'un âne mort* comme le suggère un proverbe. N'oublions pas le *pète-sec* (ou *pètesec*), personne autoritaire au verbe cassant.

Il ne manque pas d'autres exemples : le *pet de travers* est assez souvent évoqué et, puisque l'on dit *glorieux comme un pet*, on comprend mieux pourquoi le *pet honteux* peut désigner la vessie ! Monsieur Untel n'a pas laissé un bon souve-

nir : *il est parti comme un pet !* Bien plus percutant que le banal *abandonner* : *lâcher quelqu'un comme un pet !* Ce genre de comparaison gagne du terrain, vous connaissez sans doute *glisser comme un pet sur une toile cirée !*

Mais oserait-on prétendre que tout cela soit du français de bon aloi ? Les dictionnaires de langue semblent répondre oui puisqu'ils enregistrent ces façons de parler et qu'ils ont soin d'en négliger d'autres qu'ils laissent en pâture aux dictionnaires d'argot. Et c'est dans ces ouvrages que nous apprenons que *pet* s'emploie pour désigner le tapage fait autour d'une affaire : *il va y avoir du pet*. Porter plainte s'y traduit par *porter le pet*. En argot, *le pet* c'est aussi le danger, le péril : *guetter au pet* c'est faire le guet. Et ce simple mot se mue en interjection : *Pet !* se dit pour 'Attention !'.

Le mot wallon ne diffère pas du mot français, c'est la raison pour laquelle certains auteurs de dictionnaires wallons ont négligé de lui réservier une entrée. Le mot est considéré comme français et on ne prend pas la peine de chercher et de relever ce qui pourrait être wallon dans les emplois du mot. Un exemple : *pet de cane*, aucune différence entre le wallon et le français si l'on n'envisage que les mots qui composent l'expression, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un composé wallon : *dji n'è donreù nin on pèt d' cane* (je n'en donnerais pas un pet de cane, rien) (DL).

Moins d'hésitation pour *pèt a flotche*, souvent francisé en *pet à floche* : la désignation française est *pet de maçon*.

En wallon, le verbe *pèter* jouit d'une faveur particulière, on en use et en abuse.

Le sens propre apparaît encore assez nettement dans certaines expressions : *dju sù come lès bons polins*, *dju pète en pichant* (Francard, Bastogne); *i vât mî d' pèter an sôciété ku d' crèver tot seû* (mieux vaut péter en compagnie que de mourir tout seul).

Le sens figuré pointe déjà quand on se plaint ainsi : *dji n'a nin d'ja po fé pèter one gate* (je n'ai déjà pas de quoi faire péter une chèvre).

L'image osée de vouloir *pèter plus haut que son cul* illustre toujours un défaut, un tort. *I vout todi pèter pus hôt ku s' cou* : Francard traduit ‘c'est un prétentieux’. Les Namurois et les Nivellois prévoient la sanction : *quand on pète pus waut què s' cu, on fét in trô dins s' dos !*

La vesse, c'est le nez qui la perçoit, le pet c'est l'oreille. Les notions de bruit, de détonation jointes à la soudaineté expliquent souvent le parcours sémantique.

Force et soudaineté : *ç'a pèté come in côp d' fuzi* (Balle); *on-z-ôt pèter dès côps d' fizik* (DL). De même : *Tins d' l'orèdge, il è pèté ou fâmeûs côp* (Francard). Ou parlant du fouet : *fé pèter s' corîhe* (faire péter son fouet) (DL). On en arrive à des bruits plus discrets, le crépitement du feu par exemple : *li feû pète, c'est sène di novèles* (signe de nouvelles) (DL). Même emploi du verbe *pèter* pour ‘griller des marrons ou des pommes de terre’ : *nos pèt'rans dès crompières po soper* (nous grillerons des pommes de terre pour souper) (DL).

Une fessée énergique peut aussi faire du bruit : *dji v' frè pèter vosse cou* (DL). Même les tonneaux vides font du bruit et la bourse peut sonner creux : *si bouise pète à vû* (à vide) (DL).

L'enfant qui voit éclater son ballon retient mal sa déception : *lu balon èst pèté* (Francard). En somme, bien des choses peuvent *pèter* : *lu pot dèl cwizignère è pèté; l'ampoule è pèté* (Francard). Au temps où l'on s'éclairait au quinquet, les Bastognards recommandaient : *Po ku l' vêre do kinkèt n' pètahe nin, i fát mète one supringue du tchfè dsus* (pour que le verre du quinquet ne « pète » pas, il faut mettre une épingle à cheveux dessus).

Il arrive que l'objet ne soit que fêlé; même dans ce cas, *pèter* convient : *èl djèlèye a fait pèter l'pav'mint* (Aclot); *li mahîre pète è vòye* (la paroi s'effrite) a noté Haust dans le langage des houilleurs (DL).

Le wallon va plus loin encore : de *pèter* à *oraquer* ou à *crèver*, le pas est vite franchi si nous pensons à un ballon. *I fât k' ça pète ou k' ça crake* (cela doit se faire, quelles que soient les conséquences) note Francard à Bastogne.

On peut aussi manger à *s'è fé pète* (Hostin) (à s'en faire éclater, à s'en faire crever).

Le mot est lâché : *dju m'anna fro pèter du ç' tâte la* (j'en mangerais à en crever, de cette tarte) (Francard); *nos magn'rans tot, minme s'on 'nnè deût pèter* (nous mangerons tout, dussions-nous en crever) (DL).

Le bruit résulte souvent d'un coup. Constatation riche en conséquences pour le wallon. *Pèter* prend le sens de 'frapper', de 'cogner', de 'battre à plate couture' et, presque fatallement, de 'vaincre'. On dit *pèter on côp d'pougne* (donner, envoyer un coup de poing) (Balle, Haust, Hostin). À Liège, pour faire obéir un enfant, on peut l'avertir ainsi : *vosse pére vis pètrè, vos àrez vosse cou pète* (DL).

Cogner, se cogner : *i s'è stî pèter la tièsse conte do mour* (il est allé se cogner la tête contre le mur) (Francard), *c'est l' minme qué si on pêteut s' tièsse au mur* (Balle). À Chasse-pierre, en Gaume, Massonet a relevé : *i gn'è rin a li dire, ostant pèti conte Mon'mèdi* (il n'y a rien à lui dire, autant « pèter » contre Montmédy).

Au jeu de billes, *pèter* est employé pour 'toucher vivement de sa bille celle d'un adversaire' (DL).

De verbe, *pèter* devient substantif : faire quelque chose du premier coup se dit *à prumî pèter* (DL).

Qu'il s'agisse de coups ou de jeu, la notion de victoire est sous-jacente, de là, battre à plate couture; une équipe de football *s'est fêt pèter*.

Est-ce dans le sens de cogner ou de vaincre et triompher qu'il faut chercher ce qui a fait que *pèter* en arrive à signifier faire l'amour?

À ce propos, un souvenir personnel, très personnel. On m'excusera, je l'espère, de l'évoquer.

La veille de ma communion solennelle, j'ai dû, en même temps que mes camarades, faire ma première confession. Nous étions tous quelque peu intrigués, sinon émus. Les premiers qui sortaient de l'épreuve étaient assaillis de questions. Ceux qui attendaient leur tour voulaient avoir des détails : qu'as-tu dit ? qu'est-ce que le curé t'a dit, qu'est-ce qu'il t'a infligé comme pénitence ? etc. J'allais avoir douze ans et ma surprise peut se comprendre. À chacun de mes camarades confessés, le curé avait demandé s'il avait déjà *pété des filles* ! Sans doute convient-il de préciser que ma paroisse était la plus pauvre de la ville (c'était à Huy), celle des bas quartiers et des gamins de rues. Mon tour arrive ; je m'attends à cette question générale... mais rien, pas un mot concernant les filles ! Le curé savait, bien entendu, que je ne faisais pas tout à fait partie du même monde que mes prédecesseurs. Soit ! mais j'avouerai tout de même ma déception : étais-je moins que les autres pour ne pas mériter les mêmes questions, étais-je encore trop enfant ? peu dégourdi ? Croyez-le si vous voulez mais cette idée m'a poursuivi longtemps !

Pour en revenir à notre propos, rappelons qu'en wallon faire l'amour se dit *cougnî*, c'est-à-dire 'cogner'. Francard, dans son dictionnaire, traduit *èle s'è fêt pèter* par 'elle s'est fait baiser'; dans quel sens faut-il prendre ce verbe ?

À Namur, *volu pètè l's-ôtes* (vouloir « péter » les autres) (Léonard) signifie ‘surpasser’. À Nivelles, *pèter 'n-sakî* (« péter » quelqu'un) c'est le dépasser.

Une vivacité évidente apparaît dans les phrases où *pèter* prend le sens de ‘flanquer’. On l'a flanqué dehors se dit en wallon *on l'a pèté à l'uch* (Hostin). Dire ses quatre vérités à quelqu'un c'est *lì pèter à s' nez* (les lui « péter » au nez).

La violence en moins, voici d'autres manifestations soudaines : *ès' pèter a rire* (éclater de rire), *ès' pèter a braire* (fondre en larmes) (Balle). Détaler, s'enfuir se traduisent très couramment par *pèter è-vôye* (DL), *pèter avôye* (Balle). Sans destination déterminée ou avouée, c'est *pèter au diâbe* ou, plus curieusement parfois, *pèter a gâyes* (aux noix) noté en plusieurs endroits. Cela nous fait penser à une expression du français régional de Belgique, vraisemblablement d'origine militaire : *pèter à moule*.

Une expression pittoresque nous est rapportée par Louis Vindal dans son *Lexique du parler picard d'Irchonwelz* (Ath) : *il a pèteu dès quate fiêrs* (il a filé à toute vitesse, littéralement ‘des quatre fers’).

Le feu d'artifice — ou la pétarade — se poursuit et s' amplifie; le verbe *pèter* ne cesse d'être sollicité.

*Pèter lès mins* (DL), c'est applaudir; *pèter so s' panse* (DL), c'est tomber, mordre la poussière; *pèter al valêye* (DL), dégringoler bruyamment.

*Fé pèter lès cwardjeûs*, c'est jouer aux cartes et les abattre bruyamment (DL). À Nivelles, entre autres localités, on parle de *pèter 'n guinse*, *ène bone guinse* pour ‘faire ribote’. Et même pour la sieste, le wallon ou le Wallon *pète* : *dj'è pèté on bon some après l' dinér* (Francard); *pèter s' sokète* (DL) à Liège; *pèter 'n dorme* à Nivelles !

*Fé pèter l' gueûye* à quelqu'un, c'est lui donner un coup (DL). À Bastogne, d'un fort en gueule, on dit qu'i fêt *todi pèter sa gueûye* : il s'agit de ne pas confondre. À Cerfontaine, c'est différent encore : *i fé pèté s' langue* signifie 'faire le rapporteur'. Même sens à Ciney pour *fé pèter s' linwe*, mais *fé pèter s' gueûye* c'est dire des méchancetés, tandis que *pèter one charge* c'est courir très vite (Hostin).

Des nombreux dérivés de *pet* et de *pèter*, nous retenons ceux qui méritent une attention particulière en raison de leur polysémie.

*Pètêye* en arrive à désigner : un coup, une râclée (Vauchelet); une gifle (Balle); une réprimande (Sigart); une défaite, une déroute (Sigart); une peur, une grande frayeur (Vauchelet); un grand nombre, notamment pour l'ensemble des enfants d'une famille nombreuse (Vindal, Irchonwelz); une pomme de terre cuite sous la cendre (Haust, Liège).

L'adjectif *pèteû* signifie : 'honteux', 'penaud' (Tamine, français régional de l'Ardenne française); 'peureux, frous-sard' (Tamine, Vauchelet, Nivelles); 'orgueilleux' (Ardenne française); 'prétentieux' (Vindal, région d'Ath); 'médisan' (Nivelles); 'riboteur, noceur' (Nivelles).

L'adjectif *pèté* a les sens : 'mortifié' (Liège); 'assommé' (Bouillon); 'atteint, touché' (Bal, Jamioulx); 'piqué' (Cerfontaine, Liège); 'fessé' (Cerfontaine); 'rabroué, remis à sa place' (Cerfontaine); 'toqué' (Jamioulx) : *pèté a mak*; 'étonné, surpris' (Amay, noté personnellement); 'interloqué' (Liège); 'ivre' (Sigart, Mons).

Quelques composés dignes de remarque :

*pet bleu* 'dernier soupir' (Dauby, région de Valenciennes);

*pet bérneu* 'pet de maçon' (Sigart, Mons); *pèt a flotche* 'pet de maçon', très répandu;

*pèt d' cat* ‘bagatelle’ (La Louvière); *pèt d' tchin* ‘bagatelle sans valeur’ (Namur, Verviers); *pèt d' vatche* : *i fêt dès sospîrs come dès pêts d' vatche* (Namur). Ces derniers exemples sont à comparer avec *vèsse di trôye* (Namur) : *ça èst seur come del vèsse du trôye* (c'est sur comme une vesse de truie).

*on laid pèt* ‘un homme laid’ (Verviers), à comparer avec le simple *on pèt* ‘un fat’, ‘un vaniteux’.

*un pète-pète* ‘une motocyclette’ (Saint-Léger).

Il ne faudrait pas passer sous silence les trois rimailles facétieuses rencontrées au cours de cette recherche.

Notée par Léonard pour Namur :

*Il a ieû su s' pète*

*Pète èt pète èt ramouyète.*

*Il a ieû su s' cu*

*A ! mon Diu, i n'è vont pus !*

Noté par Francard, pour Bastogne :

*Oun-ome ki s'trompe èt one fame ki pète*

*ça fêt trompète !*

Notée par Pierre Gillet, mon ancien condisciple, dans son *Lexique du wallon de Bouillon* :

*Pètaré, vèssara, mèrdaré*

*Twas possons través*

*Twas vèsses à t' néz !*

Il est bien entendu que, dans cette petite descente aux enfers, je n'ai pas cherché à être complet. Des lectures, des consultations de lexiques et de dictionnaires, des enquêtes orales apporteraient d'autres curiosités encore.

Qu'il me suffise d'avoir souligné le rôle joué par le nom *pèt* et le verbe *pèter* en wallon.

À mon grand regret, il m'était impossible d'imiter la prouesse d'un Zola qui, sur le même sujet, est parvenu à écrire tout le chapitre III de la troisième partie de *La terre* en n'employant qu'une seule fois le mot et, véritable acrobatie littéraire, tout à la fin du chapitre, dans le sens le plus banal : *tout ça ne vaut pas un pet !*

Impossible aussi, comme Maupassant, dans sa nouvelle intitulée *La toux* (<sup>1</sup>), de me servir d'une clé, et quelle clé : un vers de l'abbé Delille.

*La toux dont il s'agit ne vient point de la gorge !*

À l'impossible nul n'est tenu, mes lecteurs, j'espère, en conviendront !

Albert DOPPAGNE

### Références

- Willy BAL, *Lexique du parler de Jamioulx*, Liège, 1949.  
Arthur BALLE, *Contribution au dictionnaire du parler de Cerfontaine*, Liège, 1963.  
Arille CARLIER, *Dictionnaire de l'ouest-wallon*, Charleroi, 1955.  
Cercle culturel de Saint-Léger, *Glossaire en patois gaumais*, Virton, 1978.  
Joseph COPPENS, *Dictionnaire aclot wallon-français, parler populaire de Nivelles*, Nivelles, 1950 (ACLOT).  
Jean-Pol CORDIER, *Dictionnaire de patois ardennais*, Charleville, 1988.  
Jean DAUBY, *Le livre du « Rouchi » parler picard de Valenciennes*, Amiens, 1979.  
DEPRÊTRE & R. NOPÈRE, *Dictionnaire du wallon du Centre, dialecte de La Louvière & environs*, La Louvière, 1942 (DEPRÊTRE).

(<sup>1</sup>) Cette nouvelle a paru pour la première fois en volume en 1974 dans le tome I des *Contes et nouvelles de Maupassant* dans la Bibliothèque de la Pléiade.

- Michel FRANCARD, *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne*, Bruxelles, 1994 (FRANCARD, BASTOGNE).
- Pierre GILLET, *Le patois de Bouillon et de la Semois, glossaire*, Goldach, 1967.
- Jean HAUST, *Dictionnaire liégeois*, Liège, 1933 (DL); *Dictionnaire français liégeois*, Liège, 1948.
- Reynolds HOSTIN, *Contribution au dictionnaire du parler de Ciney*, Ciney, 1975 (HOSTIN).
- Jean LECHANTEUR, *Le dialecte wallon-français (Malmedy 1793) d'Augustin-François Villers*, Liège, 1999.
- Lucien LÉONARD, *Lexique namurois*, Liège, BSLW, tomes 71 (1964), 72 (1966), 73 (1968) (LÉONARD).
- Edouard LIÉGEOIS, *Lexique du patois gaumet*, Liège, 1896 (LIÉGEOIS).
- J.-Martin LOBET, *Dictionnaire wallon-français*, Verviers, 1854 (LOBET).
- Paul LOTTERIE, *Patouè des vies djins d'Harnies ou patois d'Hargnies*, Charleville, 1979.
- Jules MASSONNET, *Lexique du patois gaumais de Chassepierre et de la région*, Liège, BSLW, tomes 75 & 76 (1975).
- Roger NICOLAS, *Lexique du parler champenois de Sugny*, Liège (1999).
- Léon PIRSOUL, *Dictionnaire wallon-français Dialecte de Namur*, 2<sup>e</sup> éd., Namur, 1934.
- J. SIGART, *Dictionnaire du wallon de Mons* (sic), Bruxelles & Leipzig, 1866.
- Michel TAMINE, *Dictionnaire du français régional des Ardennes*, Paris, 1992 (TAMINE).
- VAUCHELET, *Tous les patois des Ardennes*, Charleville, 1939.
- Léon VINDAL, *Lexique du parler picard d'Irchonwelz (Ath)*, Bruxelles, 1995.
- Maurice VRAY, *Lexique français-wallon du parler cerfontainois*, MicroMania, 2000.
- Jean WISIMUS, *Dictionnaire populaire wallon-français en dialecte verviétois*, Verviers, 1947.



## Le diable dans le wallon de Châtelet

Parmi les mots qui ont généré le plus d'expressions et de proverbes dans le wallon de Châtelet, prouvant le pouvoir de création ou de diffusion des Châtelettains, *diâle* (diable), *cu* (cul), *foute* (foutre), *fé* (faire), *bon*, *mau* (mal), *oûy* (œil), *eûwe* (eau), *eûre* (heure), *leup* (loup), *leuwe* (langue), c'est assurément *diâle* qui vient en tout premier lieu. Les chercheurs dans les domaines de la psychologie populaire et du folklore trouveront à réfléchir devant cette matière abondante et significative<sup>(1)</sup>.

1. Locutions dans lesquelles *diable* réfère au principe du mal, à l'ange déchu qui pousse les humains à faire le mal et fait un pacte avec certains d'entre eux, à un être surnaturel et rusé, personnification du mal.

*i n' crwèt ni a djî ni a diâle* : il est d'une incroyance totale  
*il a vindu s'n-âme au diâle* : il a dévié dans sa conduite  
*il èst tchôki pau diâle* : il est poussé par le démon  
*il èst t'nu du diâle* : il est ensorcelé, il a tous les vices  
*yèsse poûssi dou diâle* : être instigué par le diable  
*fé avou l' diâle* : pactiser avec le malin  
*awè l' diâle avou li* : avoir toute la chance  
*i faut awè l' diâle avou li pou fé ça* : il faut être très actif ou méchant pour réussir cela

(<sup>1</sup>) Synonyme archaïque de *diâle* à Châtelet : *li p'tit Zidôre*; *il est poûssi du p'tit Zidôre*, il est poussé par le diable à mal agir. — [N.D.L.R. : Le classement ici adopté s'inspire des principales subdivisions de l'article *diable* du TLF.]

*il èst pou l' diâle : il est fichu*  
*il èst pîs qui l' diâle : il s'obstine dans l'erreur*  
*il èst fin come li diâle : il est vicieux, malin*  
*il atrap'reut l' diâle : dit-on d'un maître farceur*  
*il èst trop malé, li diâle l'aura : il a trop de vices*  
*il èst dèl sorte qui l' diâle n'a né v'lu : c'est un mauvais sujet*  
*li diâle nè l'a né voulu pou s' boun-an : il ne vaut rien*  
*i f'reut crwêre qui l' diâle va a mèsse : dit-on d'un menteur*  
*fieffé et habile*  
*c'est l' diâle a coufesse : c'est une chose difficile à réaliser*  
*si coubate come in diâle dins in bennitî : être d'une nervosité*  
*colérique*  
*dire a 'ne saquî lès sét' létanîyes dou diâle : injurier copieusement quelqu'un*  
*dire a 'ne saquî les invanîyes dou diâle : idem*  
*lé-l' pou l' diâle : laisse-le, abandonne-le quoi qu'il arrive*  
*dji vou yèsse diâle si ... : je veux bien être changé en diable*  
*si cela ne se produit pas*  
*intrèz, si ç' n'est né l' diâle : entrez, qui que vous soyez, sauf le diable*  
*li pîre, c'est l' diâle : il vaut mieux prendre en souriant un ennui léger*  
*qui ça vègne di dji ou d' diâle : peu importe l'origine*  
*nom di diâle! : juron non blasphématoire*  
*ti n'èst né l' diâle : pour qui te prends-tu?*  
*qui l' diâle li (ti) vègne qué! : que le diable l' (t') emporte!*  
*qui l' diâle mi stron.ne si dj' min : que le diable m'étrangle*  
*si je mens*  
*in diâle-m'ècrase : un écervelé, un casse-cou (*qui l' diâle m'ècrase!* était une imprécation des vieux houilleurs)*  
*atincion, li diâle va v'nu!, dit-on à quelqu'un qui se regarde longtemps dans un miroir*  
*bénisse! qui l' diâle vos apice! : dit-on à quelqu'un qui éternue*

2. Locutions fondées sur l'apparence et les attributs que la tradition populaire prête au diable.

*on direut l' diâle au cwin d'in bos* : c'est un individu affreux  
*fé l' diâle pus léd qu'i n'est* : exagérer les choses négatives  
*si bé qui l' diâle si catche, on wèt toudi sès cwanes* : on a beau cacher ses mauvaises intentions, il arrive toujours qu'on les devine

*on l'a fét avou çu qui d'mèreut quand l' queuve dou diâle a stî fête* : il est quelque peu diabolique

*il èst pus nwâr qui l'âme dou diâle* : il a tous les défauts  
*c'è-st-ossi deur qui l'âme dou diâle* : dit-on d'un morceau de viande très dur

*c'est salè, c'est pwèvrè come l'âme dou diâle* : c'est salé, c'est poivré à l'excès

*c'è-st-ossi deur qui l' coyène dou diâle* : c'est très dur

*on nèl touch'reut né avou l' foutche dou diâle* : on ne le toucherait en aucune manière

*apicî l' diâle pa lès cwanes* : commencer un travail par le plus dur morceau

*quand on a mindji l' diâle, i faut mindjî lès cwanes* : il n'y a pas de profit sans peine

*prinde li diâle pa lès coûyes* : s'attaquer à une dure et grosse besogne

*brider l' diâle pau cu* : amener le désordre, la désorganisation dans une entreprise

*satchî l' diâle pa l' queuve* : vivoter

*il èst toudi l've qui l' diâle n'a né mîs sès culotes* : il se lève toujours très tôt

*qui l' carcasse dou diâle mi siève di gabriolèt!* : marque de certitude

*vas-è tèter l' diâle (t'aras dou nwâr lacia)!* : expression employée pour envoyer quelqu'un lanlaire

3. Locutions fondées sur les attributs moraux ou les pouvoirs que la tradition populaire prête au diable.

*vîr li diâle* : être malheureux

*li diâle s'è mèle* : l'affaire se complique

*li diâle est d'dins* : dit-on lorsqu'on se trouve devant une difficulté qu'on ne peut ou ne sait surmonter

*awè l' diâle au cu* : s'enfuir très vite

*awè l' diâle dins l' vinte* : être difficile à vivre

*awè l' diâle dins s' boûsse* : être sans le sou

*c'è-st-in mèstî qui l' diâle n'a né v'lu* : c'est un métier très dur

*mindjî dès r'tâyes dou diâle* : avaler de durs morceaux, avoir une existence difficile

*il a 'ne franchise dou diâle* : c'est un teigneux

*quand l' diâle si fét vi, i s' fét èrmite* : image d'hypocrisie  
*li diâle tchít toudis d'zous lès gros moncias* : les grosses fortunes cachent toujours des vols

*i n'est né pus diâle qu'ène aute* : il n'est pas plus vaillant, plus intelligent, plus espiègle qu'un autre

*tout diâle qu'il est, i n' saureut fé ça* : si malin qu'il soit, il n'est pas capable de réaliser cela

*gn-a pont d' diâle a fé ça* : il n'y a personne capable de réussir cela

*télcôps lès feumes ont l' diâle qui lès touûne* : les femmes sont parfois difficiles

*èle a l' diâle dins sès cotes* : c'est une femme sensuelle

*èle a vèyu l' diâle avou li* : elle a perdu sa vertu avec lui  
*l'ome, c'est l' feu, li feume, li stoupe, èyèt l' diâle, li souflèt* : le diable attise le désir sexuel de l'homme

*fé vîr li diâle dins ène boûsse di twale* : faire des vilenies

*li diâle èst dins l' muin.nâdje* : les époux se disputent

*li diâle mâriye sès fiyes* : se dit lorsqu'il pleut et que le soleil luit

*li diâle tè l'aveut dit* : dit-on devant une réponse exacte et inattendue

*mès t'as mougni dou diâle, vrémint!* : dit-on à un enfant particulièrement difficile

*si l' diâle n'est né d'dins!* : exclamation en présence d'une chose difficile à comprendre ou à réaliser; rendez-vous compte!

*si l' diâle n'i est né!* : *idem*

*c'est ça l' diâle* : c'est le hic

4. Locutions et emplois dans lesquels *diâle* a essentiellement un contenu intensif ou hyperbolique.

*ène fwace di diâle* : une très grande force

*c'è-st-in ome fwârt come in diâle* : c'est un homme d'une puissance physique peu ordinaire

*c'est dou bos deur come li diâle* : c'est du bois très dur

*c'est du toubac fwârt come li diâle* : c'est du tabac très fort

*fayè come li diâle* : très mauvais au goût

*seur come li diâle* : très sûr, acide

*mwés come li diâle* : très fâché

*il èst pîre qui l' diâle a m' dismînti* : il s'acharne à me contredire

*fé l' diâle è quate* : faire les quatre cents coups, se méconduire

*i côp'reut l' diâle è quate* : il ferait n'importe quoi

*ci n'est né l' diâle è quate* : cela n'a pas d'importance

*i boute qui l' diâle èt co pus* : il travaille comme un forcené

*il è fét pus qui l' diâle è lyî comande* : il exagère dans son travail

*mwins' qui l' diâle fét, mwins' qu'i vout fé* : moins on donne du travail à un paresseux, moins il voudra faire

*in buveû, ène sôléye dou diâle* : un buveur invétéré

*in voleûr, in fiy'teû, in buveû, in minteû d'après l' diâle* : un voleur, un luron, un buveur, un menteur, ... peu commun  
*li diâle èt co pus* : en abondance  
*tant qui l' diâle èt co pus* : beaucoup  
*li stûve va qui l' diâle èt co pus* : le poêle marche très bien, le tirage est excellent  
*ça a stî l' diâle pou l'awè avou mi* : ce me fut difficile pour l'avoir avec moi  
*ène afère di tous lès diâles* : une affaire extraordinaire  
*ène binde di tous lès diâles* : un grand nombre de personnes  
*in brût du diâle* : un bruit assourdissant  
*après mègnût, ça a stî l' diâle* : après minuit, il y eut de l'entrain  
*yèsse diâle après* : être porté pour  
*ça n' vaut né l' diâle* : cela ne vaut pas grand chose  
*o, c'est né l' diâle* : oh, ce n'est pas difficile  
*pèter au diâle* : s'enfuir  
*foute l'avarice au diâle* : se payer exceptionnellement quelque chose de coûteux  
*c'est bé l' diâle si ...* : ce n'est pas certain, mais ...  
*c'est l' diâle s'i n' plôut né après in vint parèy* : dit-on après avoir entendu un pet bruyant  
*c'est l' min.me diâle* : c'est la même chose  
*tout l' diâle èt son train* : et caetera  
*gn-a né in vêrt diâle* : il n'y a personne  
*gn-a né in diâle a sawè ou ç' qui dj'é mîs ça* : il n'y a personne à savoir où j'ai mis cela  
*i-gn-a né in diâle a taper filé la d'dins* : il n'y a personne à comprendre  
*brèyèz, cryèz, tchantèz l' diâle tant qu' vos v'lèz* : démenez-vous tant que vous voudrez, vous n'obtiendrez rien  
*va-s-au diâle!* : expression employée pour envoyer quelqu'un lanlaire  
*vas-è au diâle èt co pus lon!* : idem

*vas-è aus quatré-vingts diâles* (*cint diâles, céng cints diâles, chîs cints diâles, sét' cints diâles, quarante mile diâles*)! : *idem ça s'reut co l' diâle!* : qu'importe!; même dans ce cas *du diâle si dj' m'è souvés!* : au diable si je m'en souviens *mèrde pou l' diâle!* : zut!  
*diâbe!* : certainement! (à noter la forme française)

5. Sens dérivés de *diable*.

*in léd diâle* : un individu particulièrement laid  
*in nwâr diâle* : un être affreux; un enfant sale, non lavé  
*in grand diâle* : un homme grand et efflanqué  
*in p'tit diâle* : un enfant espiègle  
*in bon diâle* : *idem*  
*in diâle à cwanes* : un enfant turbulent  
*in diâle è quate* : enfant turbulent, batailleur, difficile  
*in diâle tout fêt* : un garnement  
*in diâle-loté* : un diablotin  
*man.nèt diâle!* : reproche d'une mère à un enfant turbulent  
*in franc diâle* : un être audacieux  
*in mèchant diâle* : un homme très méchant  
*in pauve diâle* : un être malheureux  
*in vî diâle* : personne âgée encore pleine de vitalité  
*in diâle di feume* : une femme autoritaire  
*in diâle à cotes* : une virago  
*li cwade dou diâle* : le chèvrefeuille  
*in diâle dins l' bwèsse* : petit pantin hirsute et laid surgissant d'un cube en carton lorsqu'on pressait sur un bouton (jouet de mon enfance); — sobriquet d'une famille de mon faubourg natal  
*li moulin dou diâle* : attraction foraine d'autrefois  
*du fwârt-diâle* : tissu de coton très résistant pour vêtements de travail

Emile LEMPEREUR



## À propos de l'étymologie de quelques noms wallons de poissons (compléments à l'ALW 8) (\*)

On ne dira jamais assez la richesse de l'enquête dialectale entreprise par Jean Haust dans les années 1930. On ne dira jamais assez la qualité et la pertinence de l'exploitation qui en a été faite dans *l'Atlas linguistique de la Wallonie*, sous la direction de Louis Remacle dans un premier temps, sous celle de Jean Lechanteur ensuite. On ne dira jamais assez l'apport considérable apporté par les mentions anciennes tirées des archives que l'un et l'autre ont explorées en complément des enquêtes dialectales. On ne dira jamais assez l'excellence et la précision des notices étymologiques qui en ont été tirées.

C'est en hommage à Jean Lechanteur que je me permets d'apporter ma modeste contribution — sans doute non définitive, sans doute aussi contestable — à l'étymologie de trois noms wallons de poissons qui ont résisté partiellement à l'analyse de Marie-Guy Boutier dans son remarquable volume de l'ALW consacré aux animaux, ou du moins qui n'ont pas trouvé de solution satisfaisante à mon estime. En rouvrant notamment l'éternel débat, en matière d'étymologie, sur la primauté du sémantisme par rapport au phonétisme.

(\*) Cet article a bénéficié d'une relecture critique de Jean-Marie Pierret et de Marie-Guy Boutier; je les remercie pour leurs remarques pertinentes et leurs compléments d'information.

### 1. Le terme wallon et lorrain *tchacâ, -âr, tchacau* « chabot »

Le chabot ou *Cottus Gobio* (Linnaeus, 1758) est un petit poisson de 8 à 14 cm à mœurs solitaires et sédentaires, de moins en moins répandu dans les bassins de la Meuse, de la Moselle et de la Seine. Il est très reconnaissable grâce à sa forme étrange, due surtout au volume de la tête, qui est énorme par rapport à la dimension du corps. Le chabot est relativement hideux, visqueux, d'une coloration générale grisâtre. Le corps est épais en avant, aminci vers la queue, avec une tête grosse, large et aplatie; les yeux sont petits, situés au sommet de la tête et dirigés latéralement<sup>(1)</sup>.

Dans les dialectes, deux types lexicaux majeurs se partagent la Wallonie : le type 'chabot' lui-même dans la majeure partie du domaine belgoroman, le type 'tchaka(u)' se réservant le sud et le sud-est, c'est-à-dire essentiellement la zone gaumaise et une partie de la zone walloon-lorraine. Les autres types lexicaux sont généralement isolés. Nous nous intéressons ici uniquement à l'étymologie du mot wallon et gaumais *tchacâ, tchacô* et à ses variantes. Ce type lexical occupe une zone extrêmement homogène dans le sud-est de la Belgique romane, zone qui se prolonge naturellement en Lorraine française, par ex. *chakâd* [šakâ] m. « poisson à grosse tête » en Moselle (Zéliqzon 1924 : 111).

C'est la forme *tchakâ* qui est signalée par les dictionnaires gaumais (Liégeois 1897 : 310; Glossaire St-Léger 1978 : 276), dans le Luxembourg wallon (Atten 1980 : XC) et — imparfairement — dans les ouvrages déjà anciens de La Fontaine (1872 : 7 *tchâka*) et Defrêcheux (1893 : 26 *châca*). L'enquête de l'ALW l'a notée aux points B 8, 9, 12, 15, 21-

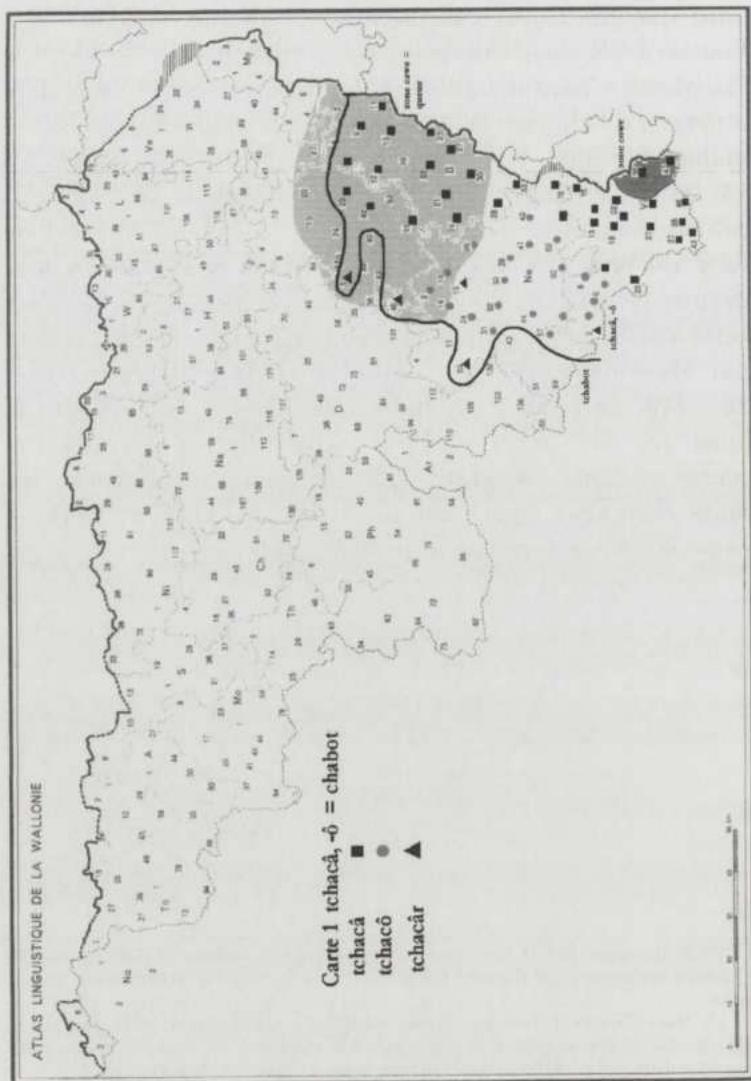
(1) On trouvera d'utiles compléments sur la nature et l'éthologie de ce poisson dans Pêche 1915, 51-52 et Philippart-Vranken 1983, 135-145.

33; Ma 29, 42, 51; Ne 76; Vi 1, 13, 16, 21-35, 37-47 (cf. ALW 8 : 241a). On peut y ajouter Vi 9 (enquête Bruneau), ainsi que Ne 75, Vi 14, 19 et B 11 (enquête DGW) (²). À l'ouest de la zone occupée par ce type lexical, le long de l'isoglosse séparant *tchabot* de *tchacau*, l'enquête de l'ALW a permis d'exhumer la variante *tchacâr* avec adjonction (ou maintien?) d'un *-r* en 5 points de l'enquête : Ma 1, 46; Ne 15, 20; Vi 2. Enfin, dans l'arrondissement de Neufchâteau principalement (Ne 9-14, 16, 22-49, 57-63) et le nord de l'arr. de Virton (Vi 6, 8), on rencontre la forme *tchacô*, avec éventuellement quelques variantes de timbre du *o*; c'est cette variante qui est enregistrée par Dasnoy (1856 : 411) et par Massonet (1974-75 : 313) (³). D'après Bruneau 1914-26 : 173, on peut y adjoindre aussi Ne 72, 73, Vi 4, 5, 8, ainsi que Vi 7 *tchakôw*. Pour la distribution de ces différentes variantes, v. carte 1. En de nombreux endroits, ces mots désignent également le têtard; v. ALW 8, 231b et carte 60 (avec étymologie p. 233b, note 7).

(²) A Malempré [B 11], l'enquête ALW ne fournit que *tchabot*. A Ville-du-Bois [B 4], *tchacâ* est signalé par Remacle (1980 : 147) avec le sens de « gamin sciant, imprudent ».

(³) Dans *Enfants d'Ardennes*, Bomal-sur-Ourthe, Éd. Petitpas, 1977, pp. 121 et 125, B. JACOB fait allusion à ce noir *tchacô*, « le poisson d'eau douce le moins choyé par la nature » (wallon de Warmontaine, commune de Grapfontaine [Ne 61]).

CARTE 1



Le mystère de l'étymologie de *tchacâ / tchacô* est loin d'être éclairci. On ne dispose malheureusement pas de mentions anciennes qui pourraient aider à y voir plus clair. Pour le FEW 21, 258b, le lorrain (vallée de la Fensch) *šakâ*, m. « poisson à grosse tête », est considéré comme d'origine inconnue. M.-G. Boutier propose d'y voir un dérivé en *-ard* de l'onomatopée *TŠAK-* (FEW 13/2, 356b sv.), en se basant sur le fait que « dans la plus grande partie du domaine, les appellations sont formées à partir des radicaux onomatopéiques *makk-* et *tšak-*, dont viennent des verbes qui signifient 'frapper' ... et des substantifs contenant le sens de 'petite masse en forme de boule' » (ALW 8 : 231a), notamment w., lorr. *tchaker* « battre le briquet, frapper des mains, ... », w. liég. *tchakête* « espèce de bille », w. neufch., gaum. *tchacossé* ... « trochet de noisettes, grumeau » (ALW 8 : 233b). Bien qu'elle soit défendable, cette proposition ne nous satisfait pas pleinement.

La majorité des dénominations du chabot — comme celles du têtard du reste — a trait à la grosseur de la tête par rapport au reste du poisson. Sous l'étymon *CAPUT*, le FEW 2, 334a-sv. mentionne du reste quelques noms du chabot, non seulement *c(h)abot* mais aussi mfr. *chabosseau*, *cabasson*, etc. On peut donc définir le chabot comme un ensemble tête / queue. On se rappellera par ailleurs que le nom ancien de l'alevin le plus commun dans nos contrées, est « (carpes) de chief et kewe » 1289, « chiefkowez » 14<sup>e</sup> s. (⁴), « chief et keuwe » 1356, « chiefcowe » 1605, etc. Ce mot, assez largement attesté dans les sources médiévales et les documents d'archives d'ancien régime (jusqu'au début du 17<sup>e</sup> siècle), a complètement disparu du lexique français et de ses dialectes comme dénomination de l'alevin. Notre hypothèse — à l'origine une irrésistible intuition — est dès

(⁴) Sur ces deux formes, v. le commentaire d'É. Legros dans BTD 31 : 173.

lors de considérer que ce terme — presqu'un mot-valise avant la lettre — n'est pas mort partout, qu'il a subsisté dans une partie du domaine belgo-roman avec glissement sémantique vers le têtard d'abord, le chabot ensuite, gravitant autour du sème « tête + queue » commun aux trois.

On ne se cache pas les difficultés phonétiques que ne manque pas de poser cette hypothèse. La forme wallonne normalement issue de lat. CAPUT est en effet *tchif*<sup>(5)</sup>, correspondant à afr., aw. *chief*; on a par ailleurs *tchû* « bout, extrémité » en gaumais (FEW 2, 336b). Dans un premier temps, j'avais songé à une évolution dissimilante<sup>(6)</sup>, éventuellement par attraction de la première syllabe de *tchabot*, cette évolution pouvant se justifier également par le fait que les locuteurs n'avaient plus conscience des divers éléments du composé. Pour M.-G. Boutier (communication personnelle), on doit plutôt considérer que 'chef' est ici syllabe initiale d'un composé ancien; de ce fait l'évolution de la syllabe initiale et de la contre-tonique répondraient au schéma attendu, à savoir *ča-* < CA- d'une part, Ø < -PUT d'autre part.

Pour la seconde partie du mot *-câ*, *-cô*, j'avais d'abord pensé à une influence externe, germanique notamment<sup>(7)</sup>; j'ai rapidement écarté cette piste. Dans un second temps, j'ai été frappé par la superposition des cartes QUEUE (ALW

<sup>(5)</sup> Comp. par ex. l'expression minière *travailler di chif a cowe* « de chef en queue », c'est-à-dire « du commencement à la fin » (Grandgagnage 1845 : 158), dans laquelle cependant la conscience linguistique des divers éléments a dû subsister.

<sup>(6)</sup> On aurait pu peut-être voir une survivance de la forme originelle dans ce passage d'un conte ardennais de A. LENFANT, *Contes de la Haute Ardenne, des vallées du Golnay, de la Lienne et de l'Asset*, [Hotton, chez l'auteur, 1980], p. 166 : « *i hapa dè tchêka* [tšeka] èt *pvis one bèle anwéye d'on bon d'mé kilo* ».

<sup>(7)</sup> Étant donné la répartition géographique de ce type lexical dans le sud-est de la Belgique romane, le long de la frontière luxembourgeoise, on aurait pu imaginer en effet une influence du terme francique mosellan *Kaulkopf* (Atten 1980 : XC), *Kautz*, *Kautzekapp* (La Fontaine 1872 : 7). Il semble toutefois difficile d'imaginer un croisement composite de *tchabot* et de *-câ*, *-cô* < germ. *Kaul*, *Kautz*.

1, not. 81) et CHABOT (ALW 8, not. 105); on y observe un recouvrement partiel de la zone *tchacâ/tchacô* et de la forme *cawe, cowe* (cf. carte 1), du moins dans les arrondissements de Marche et de Bastogne et le sud de l'arrondissement de Virton. On aurait pu considérer dès lors que l'allongement du *-â* ou du *-ô* résulte de la disparition du *w* final; rien de tel pourtant ne paraît attesté. Plus simplement sans doute, faut-il chercher l'explication de cette évolution un peu particulière de la finale du mot dans le fait que celui-ci avait une finale féminine alors qu'il était masculin; d'où un alignement secondaire sur le suffixe '*-ard*', favorisé peut-être par l'attraction sémantique d'un terme comme *macâr*, désignant aussi le têtard. De ce point de vue, on notera que la distribution des résultats de *tchacâ*, *-ô*, *âr* ne coïncide que partiellement avec celle d'autres lexèmes comportant ce suffixe, comme *renard* (v. ALW 8, not. 29); la présence notamment de la variante *tchacâr*, en bordure occidentale de la zone (Ma 1, 46; Ne 15, 20; Vi 2), est anormale et en contradiction avec les formes *r(i)nô* qui y sont attestées.

Pour résumer notre point de vue, on peut dire que la forte présomption de glissement sémantique ne serait qu'apparemment en opposition avec les traitements phonétiques attendus, ceux-ci pouvant s'expliquer par une évolution différenciée du composé, de la syllabe initiale d'une part, de la finale du mot d'autre part.

Ajoutons que le chabot, de par sa laideur, sa petitesse, sa forme curieuse, n'a pas manqué d'être l'objet d'expressions et de proverbes notés par l'enquête de Haust, cela d'autant plus qu'il est bien connu (y compris des enfants qui le pêchaient par amusement). Généralement c'est l'adéquation « grosse tête » = « têteu » qui est faite. Ainsi en wallo-lorrain et en gaumais à propos de *tchacâ, tchacô*: *eune tesse come un tchaco* se dit d'une grosse tête à Saint-Pierre [Ne 39], *il è*

*eune téssé du tchacô* à Longlier [Ne 47], *il è ène heure dè tchacâ* « il a une hure de chabot = il est tête » à Châtillon [Vi 35], *heurre dè tchaquâ* « tête » à Saint-Léger (Glossaire St-Léger 1978 : 276) (8).

On notera encore que le chabot est certainement l'un des poissons les plus à l'honneur dans les blasons populaires. Il n'y a pas moins de sept localités dont les habitants sont blasonnés à l'aide du nom du chabot. Pour ce qui concerne la zone sud-luxembourgeoise, ce sont les *tchacâs* d'Harzy, dépendance de Wardin [B 27] (Haust 1939 : 203; Haust 1940-41 : 45; Atten 1980 : XXXIV, CI, CIII) et de Tennevile [Ma 51] (Dedoyard-Francard 1978 : 27), et les *tchacaus* de Frahan, dépendance de Rochehaut [Ne 51] (De Raadt 1903 : 473) (9). Cette fortune onomastique, le chabot la devrait aux sens figurés qu'a pris son nom, surtout « tête, forte tête »; c'est ce que prétend en tout cas De Raadt à propos des habitants d'Erquelinnes. D'autres l'attribuent à la situation du village près de l'eau, ce qui entraîne de multiples inondations; c'est ce qui est avancé dans le cas de Lessive [D 88] (De Raadt 1903 : 516) et de Heer [D 76] (Couvreur 1981 : 40), mais qui est nettement moins satisfaisant. Personnellement, j'incline à penser que ces blasons populaires sont plutôt dus à la perception de la différence — lexicale ou phonétique — dans la dénomination du poisson, ce qui viendrait corroborer en quelque sorte l'évolution différenciée du mot. En effet, ces blasons populaires,

(8) De même en picard, *cabot* se dit de quelqu'un qui a la tête dure, qui est boudoir (Hécart 1834 : 89). A Malmedy par contre, c'est l'insignifiance nutritive du poisson qui est visée dans le proverbe : *on nu l' freût nin binâhe avou l' fété d'on tchabot* « on ne le rendrait pas heureux avec le foie d'un chabot », c'est-à-dire « il en faut beaucoup pour le rassasier » (Scius 1963 : 321; v. aussi ALW 8 : 28b, note 8).

(9) En outre les *tchabots* de Lessive [D 88] (De Raadt 1903 : 156; Haust 1940-41 : 87) et de Heer [D 76] (Haust 1940-41 : 86; Couvreur 1981 : 40), les *cabots* d'Erquelinnes [Th 36] (De Raadt 1903 : 155) et de Leval-Chaudeville [Th 48] (Carlier 1985 : 91 : 1,190).

à l'exception de D 76, se situent tous à proximité des lignes isoglosses séparant soit le type 'tchacâ' du type 'chabot' (Ne 51, D 88, Ma 51, B 27) (<sup>10</sup>), soit ailleurs la forme picarde *cabot* des formes *tchabot ou chabot* (Th 36, Th 48), cf. carte 2 (<sup>11</sup>).

## 2. L'étymologie de w. *lodjî* « grémille » (<sup>12</sup>)

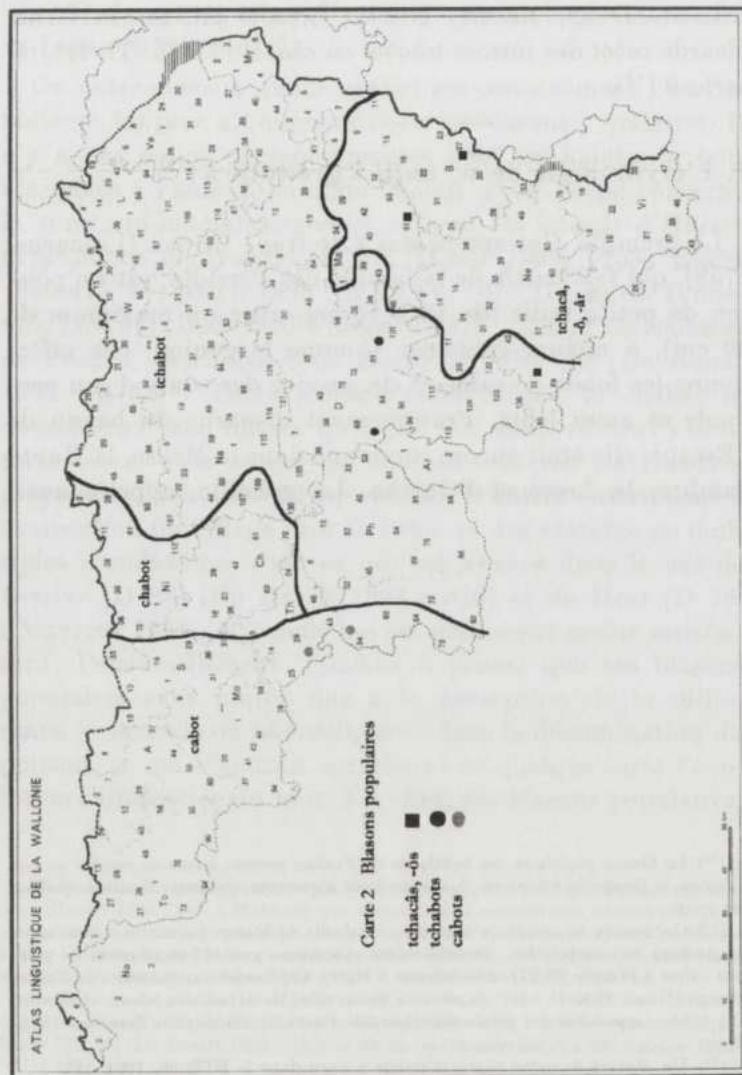
La grémille, *Gymnocephalus (Acerina) Ceroua* (Linnaeus, 1758), qui fait partie de la famille des Percidés, est un poisson de petite taille (de 12 à 15 cm, avec un maximum de 20 cm), à mœurs grégaires. Comme le goujon, elle affectionne les fonds de sable et de gravier des cours d'eau profonds et assez lents. Pratiquement disparue du bassin de l'Escaut, elle était encore commune dans la Meuse, la Haute Sambre, la Lesse et l'Ourthe. La grémille, appelée aussi

(<sup>10</sup>) Le blason populaire des habitants de Frahan permet même de reculer un peu à l'ouest la limite de *tchacô* ou du moins tend à prouver que cette limite a quelque peu reculé.

(<sup>11</sup>) On notera en outre qu'à certains endroits le blason populaire *tchacâ* entre directement en compétition, dans la même commune, avec d'autres noms de poissons : ainsi à Wardin [B 27] où les *tchacâs* d'Harzy s'opposent aux *grèvèches* de Benonchamps (Haust 1940-41 : 45); de même à Tennevile [Ma 51] où aux *tchacâs* de Tennevile même, répondent les *grêvis* d'Ortheuville-Baconfay (Dedoyard-Francard 1978 : 27).

(<sup>12</sup>) Un résumé de cette partie d'article a paru dans le BTD 66, 1994 : 11.

CARTE 2



perche goujonnaire (<sup>13</sup>), ressemble à la perche ordinaire; autre qu'elle est plus petite, elle s'en distingue aisément par le fait que les deux nageoires dorsales sont réunies et non distantes comme chez la perche. La coloration aussi est différente : le dos est brun, moucheté de taches sombres, et les flancs jaunâtres, avec des taches noires. La grémille n'ayant guère de valeur alimentaire ou halieutique, n'est pas spécialement recherchée par les pêcheurs. Elle n'est cependant pas bien considérée par eux, car elle est très vorace (<sup>14</sup>).

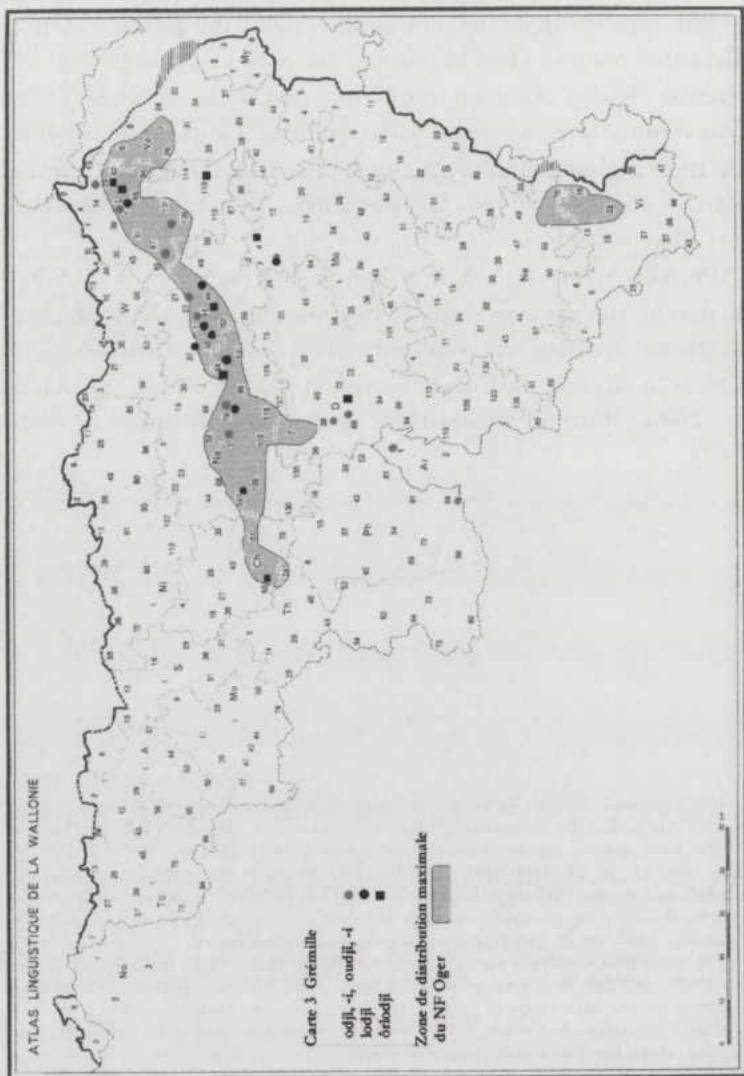
Poisson relativement mal connu, souvent confondu avec la perche ou avec le chabot, la grémille est l'objet de désignations diverses en Wallonie; la plus courante est *odjî*, altérée à divers endroits en *lodjî* et même *orlodjî*, v. ALW 8 : 258a. Pour la répartition de ces trois formes, v. carte 3 (<sup>15</sup>).

(<sup>13</sup>) Les noms français de ce poisson sont du reste relativement récents, puisque *grémille* (de la famille de *grumeau*), terme régional de la Moselle et de la Franche-Comté, n'est attesté comme français que depuis 1788 et 1802 (cf. FEW 4, 287b et 289a, note 11; id. 21, 248b-249a; TLF 9, 474b) et que le syn. *perche goujonnaire* ne le serait que depuis 1845 dans Bescherelle (cf. TLF 3, 2264). On notera toutefois que dans le *Dictionnaire géographique de la province de Liège* de Ph. VANDER MAELEN, Bruxelles, 1831, on trouve déjà le syntagme *perche goujonnaire*.

(<sup>14</sup>) Pour plus de détails sur ce poisson, cf. Pêche 1915 : 14-16 et Philippart-Vranken 1983 : 288-293. Si l'on en croit Defrêcheux (1893 : 109), ce poisson de fond était l'objet d'un jeu curieux de la part de certains pêcheurs : pour obliger la grémille à se tenir à la surface de l'eau et suivre ainsi ses évolutions, ceux-ci lui enfonçaient un bouchon dans les épines de la nageoire dorsale.

(<sup>15</sup>) Autre désignation assez isolée : *rôye d'éve* à Bierwart [Na 30], *ibid.*

CARTE 3



Le type 'ogier' d'abord. C'est la forme *odjî* qui est la plus commune en wallon. Bien attestée par les dictionnaires et lexiques spécialisés (Haust 1933 : 372 et 437; Haust 1948 : 244; Grandgagnage 1845-80 : II, 171; Bonhomme 1959-60 : 244; Piroul 1934 : 336; Boxus 1938 : 26 [à Rivière]; Defrêcheux 1893 : 109; Jacquemin 1891 : 268; de Sélys 1842 : 187 *oggi*), elle n'a toutefois été notée lors de l'enquête de l'ALW qu'aux seuls points H 27, L 1, L 98, Na 1 et Na 79 (v. ALW 8 : 258a). D'après l'enquête du DGW, elle est aussi attestée à Huy [H 1], Méry-Tilff [L 100] et Visé [L 16].

Plusieurs variantes ont été enregistrées. Dans le Namurois (Léonard 1969 : 68), la variante *oudjî*, avec *ou-* à l'initiale, est attribuée à Alphonse Maréchal. Des correspondants de l'enquête du DGW mentionnent cette variante à Dinant [D 1] et Bouvignes [D 38], à côté de *oudji* avec *i* bref. Dans la botte de Givet (Waslet 1923 : 184; Bruneau 1914-26 : 174), on trouve plutôt *odji*, comme à Oignies [Ph 84] mais avec la signification « épinoche » (Carlier 1991 : 14); cette variante n'a été notée par l'ALW qu'à Bierwart [Na 30]. Autre variante mentionnée par Bruneau (1914-26 : 174) : *odju* à Vireux-Wallerand et Haybes<sup>(16)</sup>. Enfin, bien qu'elles n'appartiennent pas au domaine wallon proprement dit, il convient de relever les formes *ogier* et *hogier*, *hogie* dans les Ardennes françaises (Vauchelet 1940 : 82 et 107).

La mention la plus ancienne de ce terme qui ait été relevée ne date que de 1806 : Dép. Ourthe « excepté aux gougeons, graviers, ablettes, loches, tresées, chabots et *hogis* » (AEN. Fonds van der Straeten-Waillet, 1476/CCh, p. 8). Le *h-* initial doit être purement graphique, puisqu'aucune forme liégeoise ne comporte de *h* aspiré.

<sup>(16)</sup> Ce même Bruneau, comme correspondant du DGW, avait même signalé une autre variante intermédiaire, *odji*, sans pourtant la localiser.

Venons-en au type 'logier'. La forme *lodjî* (cf. Haust 1933 : 372; Haust 1948 : 244; Bragard 1909 : 29) n'est attestée, comme forme unique ou comme variante d'*odjî*, qu'aux points H 1, L 1, Ma 9, Na 79 et Na 84 (voir ALW 8 : 258a). La variante *lodjî*<sup>(17)</sup>, avec *i* bref, a été notée en outre à H 37, H 38<sup>(18)</sup> et Ma 9 (ALW 8 : 258a); peut-être aussi à Huy, d'après un correspondant du DGW. Aucune mention ancienne de ce type lexical ne nous est connue.

Un troisième type est représenté par le type 'horloger'. La forme *ôrlodjî* est attestée généralement comme variante par les principaux dictionnaires et lexiques (Haust 1933 : 372; Haust 1948 : 244; Bonhomme 1959-60 : 244; Bragard 1909 : 29; Pirsoul 1934 : 339 « parfois »; Defrêcheux 1893 : 109; Jacquemin 1891 : 262) et par les traités techniques (Maes 1897 : 460; Pêche 1915 : 14; Philippart-Vranken 1983 : 288). L'enquête de Haust l'a notée aux points H 42, L 1, L 113, Ma 4 et Na 84 (ALW 8 : 258a). Pour W. Gorissen, on dit *ôrlodjî* « ailleurs », c'est-à-dire semble-t-il entre Huy et Liège. Ce type lexical 'horloger' tend même, apparemment, à devenir le nom le plus courant en Wallonie; ainsi, lors de son enquête en 1959, c'est plus précisément *ôrlodjî* qui a été enregistré comme nom wallon de la grémille à Visé [L 16], Oupeye [L 27] et Wandre [L 52] (Bonhomme 1959-60 : 244). Principales variantes phonétiques : *ôrlodjî* à Amay [H 28] et Arsimont [Na 107], *orlodjî* à Landelies [Ch 63] et *oûrlodjî* à côté de *oudjî* à Dinant [D 1] (v. ALW 8 : 258a). On ajoutera, sous réserve, la forme isolée *orloger* fournie par le correspondant du DGW à Ath. Pas de mention ancienne non plus.

(<sup>17</sup>) Bien que *lodjî*, avec *l* agglutiné, n'ait pas été noté par Bruneau dans la région de Givet, il faut sans doute attribuer à cette variante la dénomination plaisante *maréchal des logis* [sic] que fournit Vauchelet (1940 : 82).

(<sup>18</sup>) Le témoin de Ben-Ahin [H 38] précise qu'on s'en servait comme amorce : *dès p'tits lodjis po amuëe*.

Enfin, le témoin de l'ALW à La Louvière cite comme nom de poisson le *rwa* ou *rodjî*, qu'il traduit assez curieusement par « rouget » (cf. ALW 8 : 260a, n. 7). Dans Coppens (1950 : 339) figure également un article *rodjî*, m., chabot (fr. *rouget*)<sup>(19)</sup>. A notre avis, il doit s'agir vraisemblablement de la grémille. D'abord, bien sûr, parce que le rouget n'existe pas dans nos rivières, ensuite parce que *rwa* est donné comme synonyme (voir ci-dessous), enfin parce que la grémille peut être facilement confondue avec le chabot<sup>(20)</sup>. On ne dispose que d'une seule mention ancienne de ce terme; elle est d'autant plus précieuse qu'elle nous vient de la région de Nivelles, plus précisément d'Ittre-Faucquez : « et autant de blang poissons, comme roches, vendoises, *rogis* » (AEN. Fonds van der Straeten-Waillet, 1476. CCh 2105).

Apparemment, aucune explication n'a été fournie pour cette famille de mots; les formes *odjî* et *odji* sont du reste classées parmi les matériaux d'origine inconnue dans le FEW 21, 248b à côté des formes ardennaises de Fumay et Mézières, v. ALW 8 : 260a, note 6<sup>(21)</sup>.

Il va de soi que les formes *odjî*, *lodjî*, *ôrlodjî* et *rodjî* ne doivent pas être dissociées; il s'agit bien à l'origine d'un même mot. Reste à déterminer quelle est la forme originelle : *lodjî*, *odjî* ou *rodjî*? Pour Haust (1933 : 372), il semblerait que ce soit *lodjî*, puisque c'est sous cette tête d'article que sont regroupées les trois variantes; pour un témoin hutois aussi (enquête DGW), puisqu'il note *lodjî*, et « par

<sup>(19)</sup> Le correspondant nivellois du DGW avait donné la forme *rodji* avec *i* bref, sans l'identifier; d'après l'énumération, il ne s'agit sans doute pas du chabot.

<sup>(20)</sup> Ainsi le témoignage du correspondant de l'enquête ALW à Durbuy : « le *lodji* ou *lodjî* a la gueule du chabot et les piquants de la perche ».

<sup>(21)</sup> Seul Coppens (1950 : 339) propose, pour *rodjî*, un parallèle avec le fr. *rouget*; assez curieusement le FEW 10, 534b reprend ce rapprochement à son compte. Bien qu'Élisée Legros n'en fasse pas mention dans son c.r. (BTD 37 : 275), il faut supprimer *rodjî* « chabot » sous l'étymon RUBEUS. Ni la grémille ni le chabot n'ont du reste du rouge dans leur coloration.

corruption », *odjî* et *ôrlodjî*. Pour ma part, j'incline à penser que la forme originelle est plutôt *odjî* et que la forme *lodjî* est due à l'agglutination de l'article élidé; quant à *rodjî*, il s'expliquerait à partir de *lodjî*, par échange des consonnes liquides *l* et *r*. Bien sûr, *ôrlodjî* n'est qu'une déformation plaisante tout à fait secondaire, avec remotivation sémantique justifiée par une étymologie pseudo-savante.

Pourquoi *odjî* plutôt que *lodjî*? Il apparaît que la forme *odjî* (ou ses variantes sans *l*-initial) est nettement la forme la plus répandue, que ce soit du point de vue géographique (toute la vallée mosane, de Fumay à Visé) ou du point de vue chronologique : exception faite du terme « *rogier* » de 1718 dont on reparlera, on note la mention « *hogis* » de 1806 et on remarque que les travaux les plus anciens (Vandermaelen en 1831, de Selys en 1842, ainsi que Grandgagnage en 1880) ne signalent que des formes sans *l*-initial.

Quel étymon proposer dès lors? Bien que les origines déonomastiques ne soient pas toujours bien accueillies<sup>(22)</sup>, j'aurais tendance à proposer l'anthroponyme *Og(i)er*, dont la forme wallonne est *Odjî*, et qui paraît donc satisfaire tant du point de vue phonétique que du point de vue géo-ethnographique. Du point de vue phonétique d'abord : dans les registres paroissiaux d'Andenne, le NF *Ogier* alterne clairement avec les variantes *Ogy* (1680, 1776, 1781) et *Ogi* (1785)<sup>(23)</sup>. Du point de vue géo-ethnographique ensuite : c'est dans cette région de la vallée mosane que le NF *Ogier* est particulièrement distribué, v. carte 3. Cette diffusion, il la doit bien sûr, dans nos contrées, à la popularité du personnage d'*Ogier le Danois*, dont les hauts faits ont été

(<sup>22</sup>) Les exemples ne manquent pas, pourtant, surtout pour les noms d'oiseaux il est vrai; ainsi le geai qui, en wallon, s'appelle *djérau/djurau* ou *ritchau* ou *djâque*, c'est-à-dire Gérard ou Richard ou Jacques, v. ALW 8 : 109-111, not. 53 GEAL.

(<sup>23</sup>) La même alternance a bien sûr pu se produire avec le NF *Logier*, qui au XVII<sup>e</sup> s. alterne avec le NF *Logie* à Warrenton (cf. Herbillon/Germain 1996 : 525).

relatés par le chroniqueur Jean d'Outremeuse ainsi que, plus tard, par le théâtre de marionnettes liégeoises (<sup>24</sup>). La distribution aréologique concomitante du type lexical et du NF dans la vallée de la Meuse est en tout cas plus que troublante.

La raison de cette origine déconomastique reste bien sûr hypothétique et toute explication, aléatoire. Comment en effet déterminer et prouver de façon irréfutable la raison qui justifierait l'attribution à ce poisson — somme toute assez insignifiant — d'un nom de héros comme Ogier le Danois. Pour ma part, je retiendrais volontiers l'allusion métaphorique aux épines dorsales qui peuvent rappeler la crinière du casque du héros de la chanson de geste. Une allusion à un comportement particulier du poisson n'est pas à exclure non plus, mais plus difficile à justifier. De ce point de vue, on peut faire le parallélisme avec le type lexical 'roi', tout à fait secondaire en Wallonie, principalement dans une majeure partie du Hainaut (v. ALW 8 : 260a, n.7) (<sup>25</sup>) et qui s'applique également à la grémille ou à sa

(<sup>24</sup>) Voir notamment l'article qui lui est consacré par Christiane NEUBAUER-BRUCÉ dans les EMVW 17, 1989-90 : 95-101.

(<sup>25</sup>) Ce type lexical est propre à l'ouest de la Wallonie, au Hainaut. La forme *rea* est connue dans le Centre (Dascoff 1973-74 : 17), mais elle n'a été notée qu'à La Louvière par l'enquête ALW; à Saint-Ghislain [Mo 27], le correspondant du DGW a de même fourni une mention *roi* « perche goujonière ». A Comines, le terme *ro*, m., traduit par Bourgeois (1973 : 195) « roi ou encore poisson de rivière à fortes épines », doit désigner également la grémille. Deux témoins de l'ouest du Hainaut m'ont confirmé ce type lexical : à Calonne, près d'Antoing, « *roi* » (comm. Ed. Simon); dans le Borinage, la petite perche est appelée *pérçot* ou « *roi-de-pérçot* » (comm. J.-P. Petit). — S'agissant d'un autre poisson, *l'Aspro vulgaris* (dont la notice suit celle de la grémille), Rolland (*Faune* t. III, 180-1) rapporte que ce poisson se retire dans les fonds quand il fait beau et vient à la surface quand il fait mauvais et que c'est pour cette raison, tous les autres poissons agissant différemment, qu'on l'appellerait *roi des poissons* puisqu'il semble les tenir à distance. Y a-t-il quelque chose de similaire pour la grémille ? Le témoin du DGW à Ath précise en tout cas que la grémille présente la particularité, d'après lui, de mordre à l'hameçon quand les autres poissons ne mordent généralement pas; en outre, que malgré ses gros yeux et sa vilaine tête, sa chair est excellente.

voisine, la perche. Par ironie, peut-être? Peut-être qu'un jour un pêcheur nous le dira.

### 3. L'étymologie de w. *coreû* « chevesne »

Le jeune ou le petit chevesne a parfois comme nom wallon *coreû*, celui-ci n'étant attesté que dans le domaine est-wallon (Haust 1933 : 385; Haust 1948 : 95; Lejeune [1920] : 14; Defrêcheux 1893 : 49; Jacquemin 1891 : 255), plus précisément à Liège (enquête DGW) et dans la région entre Visé et Liège<sup>(26)</sup> (Bonhomme 1959-60 : 238). Le terme *courreû* désignerait aussi le chevesne à Quiévrain [Mo 48], selon le correspondant du DGW; cette attestation est toutefois très isolée et donc à considérer avec réserve.

Pour le FEW 21,251a, *coreû* serait d'origine inconnue. Marie-Guy Boutier (ALW 8 : 245b), sous réserve, penche pour une forme dialectale liégeoise correspondant à 'courroï' n.m., dont le sens premier est « courroie », en faisant référence à l'ancien français *coroi* et au wallon de la Louvière *corwa*, tous termes issus du lat. CORRIGIA (FEW 2, 1221b); du point de vue motivationnel, la métaphore conviendrait bien à un poisson qui n'a pas encore atteint le stade de maturité.

L'explication nous paraît inutilement compliquée. Nous pensons qu'il s'agit plus simplement d'un sens secondaire de *coureû*, en wallon liégeois *coreû* (Haust 1933 : 165), motivé par la rapidité de mouvement du poisson. Ce sens particulier est donc à classer selon nous sous l'étymon CURRERE (FEW 2,1566b), où figurent déjà d'autres noms de poissons, à savoir kan. [canadien] *coureû* « esturgeon » et ard[ennais] *coureuse* « ablette ».

(26) Plus précisément aux points L 16, 28, 30, 41, 51, 52, 53, 65.

## Conclusion

Au terme de ces trois brèves notices à finalité étymologique, nous sommes bien conscient que nous n'avons pas épousé le sujet et qu'il reste encore des zones d'ombre à éclaircir. Il nous a semblé toutefois opportun d'apporter notre point de vue, nourri autant de conviction que d'incertitude, pour faire progresser la recherche étymologique sur ces trois problèmes en suspens. En sens divers, puisque nous avons privilégié successivement une hypothèse sémantique, une proposition déonomastique et enfin une solution toute simple.

Jean GERMAIN

## Bibliographie

- ALW 8. 1994 = *Atlas linguistique de la Wallonie. Tableau géographique des parlers de la Belgique romane*, d'après l'enquête de † J. HAUST et des enquêtes complémentaires. T. 8. *La terre, les plantes et les animaux (3<sup>e</sup> partie)*, par Marie-Guy BOUTIER. Liège : Faculté de Philosophie et Lettres.
- ATTEN, Alain. 1980. « Le wallon frontalier de Doncols-Sonlez ». *Die Gemeinde Winseler*. Winseler. I-CV.
- BONHOMME, Jean-Marie. 1959-60. *La terminologie de la pêche au nord de Liège*. Mémoire de licence en philologie romane. Univ. de Liège.
- BOURGEOIS, Henri. 1973. *Le patois picard de Comines et de Warneton*. Comines.
- BOXUS, Robert. 1938. *Vocabulaire wallon namurois des noms d'animaux, suivi des tables alphabétiques wallonne, latine et française*. Huy : Impr. Degrâce.
- BRAGARD, Louis. 1909. « Le pêcheur à Andenne ». BDW 4. 26-30.
- BRUNEAU, Charles. 1914-26. *Enquête linguistique sur les patois d'Andenne*. Paris : Champion. 2 vol.
- CARLIER, Arille. 1985-1991. *Dictionnaire de l'ouest-wallon*. Charleroi, Éd. de l'ALWC. 3 vol.

- COPPENS, Joseph. 1950. *Dictionnaire aclot wallon-français, parler populaire de Nivelles*. Nivelles, Fédér. wallonne du Brabant.
- COUVREUR, Bernadette. 1981. *Gentilés, blasons populaires et toponymes dans les stéréotypes de langage des parlers des cantons de Dinant et de Beauraing*. Mémoire de licence en philologie romane UCL. Louvain-la-Neuve.
- DASCOTTE, Robert. 1973-74. « Le vocabulaire du pêcheur à la ligne dans le Centre ». DW 3. 5-18.
- DASNOY, J.-B. 1856. *Dictionnaire wallon-français à l'usage des habitants de la province du Luxembourg...* Neufchâteau.
- DE RAADT, J.-Th. 1903. *Les sobriquets des communes belges (Blason populaire)*. Bruxelles : C. Baune.
- DE SÉLYS, Edmond. 1842. *Faune belge, t. I*. Liège : H. Dessain / Bruxelles : C. Muquart.
- DEDOYARD, Rodolphe / FRANCARD, Michel. 1978. *Dès mètis èt dès djins k è vont (Métiers et gens d'autrefois)*. Bastogne : M. Francard.
- DEFRÈCHEUX, Joseph. [1893]. *Vocabulaire de noms wallons d'animaux Liège, Luxembourg, Namur, Brabant, Hainaut avec leurs équivalents latins, français & flamands*. 3<sup>e</sup> éd. Liège : Vaillant-Carmanne.
- DGW = Dictionnaire général de la langue wallonne. Fichiers manuscrits.
- FEW = WARTBURG Walther von. 1928-sv. *Französisches etymologisches Wörterbuch*. Bonn, Basel. 25 vol.
- FRANCARD, Michel. 1994. *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne*. Bruxelles : De Boeck-Université.
- Glossaire St-Léger 1978 = *Glossaire en patois gaumais*. Virton : Cercle culturel de Saint-Léger.
- GRANDGAGNAGE, Charles. 1845-1880. *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*. Liège, Bruxelles.
- GRANDGAGNAGE, Charles. 1857. *Vocabulaire des noms wallons d'animaux, de plantes et des minéraux*. Liège : Gnusé.
- HAUST, Jean. 1933. *Dictionnaire liégeois*. Liège : Vaillant-Carmanne.
- HAUST, Jean. 1939. « Notes sur le blason populaire luxembourgeois ». BTD 13 : 199-207.
- HAUST, Jean. 1940-41. *Enquête dialectale sur la toponymie wallonne*. Liège : Vaillant-Carmanne.

- HAUST, Jean. 1948. *Dictionnaire français-liégeois*, publié sous la direction d'É. LEGROS. Liège : Vailant-Carmanne.
- HÉCART, G.A.J. 1834. *Dictionnaire rouchi-français*. 3<sup>e</sup> éd. Valenciennes : Lemaître.
- HERBILLON, Jules / GERMAIN, Jean. 1996. *Dictionnaire des noms de famille en Belgique romane*. Bruxelles : Crédit communal. 2 vol.
- JACOB, Bernard. 1977. *Enfants d'Ardenne*. Bomal-sur-Ourthe : Éd. Petitpas.
- JACQUEMIN, Achille. 1891. « Vocabulaire wallon-français du pêcheur ». BSLW 29 : 245-280.
- LA FONTAINE, Alphonse de. 1872. *Faune du pays de Luxembourg ou Manuel de zoologie contenant la description des poissons observés dans le pays de Luxembourg*. Luxembourg : Impr. V. Buck.
- LEJEUNE, Jean. [1920]. *Le pêcheur à Jupille*. Manuscrit déposé à la bibliothèque du Musée de la Vie wallonne.
- LÉONARD, Lucien. 1969. *Lexique namurois. Dictionnaire idéologique*. Liège : SLW, Gothier.
- LIÉGEOIS, Édouard. 1897. « Lexique du patois gaumet ». BSLW 37 : 283-379.
- MAES, L. et alii. 1897. *Notes sur les forêts, la chasse et la pêche en Belgique. Catalogue détaillé et illustré / Exposition internationale Bruxelles-Tervueren 1897*. Bruxelles : Impr. Ch. Bulens.
- MASSONNET, Jules. 1974-75. « Lexique du patois gaumais de Chasse-pierre et de la région ». BSLW 75 : 225-351; 76 : 1-376.
- Pêche 1915 = *Pêche fluviale en Belgique. Manuel à l'usage des pêcheurs et des gardes*, éd. par la Société centrale pour la protection de la pêche fluviale. Bruxelles : Impr. Ch. Bulens, 1915.
- PHILIPPART, Jean-Claude / VRANKEN, Martin. 1983. *Atlas des poissons de Wallonie*. Liège : Institut de zoologie de l'Université.
- PIROU, Léon. 1934. *Dictionnaire wallon-français, dialecte de Namur*. 2<sup>e</sup> éd. Namur.
- REMACLE, Louis. 1980. *Glossaire de La Gleize*. [2<sup>e</sup> éd.]. Liège : SLW.
- SCIUS, Hubert. 1963. *Dictionnaire wallon-français* [malmédien 1893]. Malmedy : Le pays de Saint Remacle.
- VAUCHELET, A. 1940. *Tous les patois d'Ardennes. Vieux langages et vieilles choses*. Charleville.

- WASLET, Jules. 1923. *Vocabulaire wallon-français, dialecte givetois.*  
Sedan : Impr. Laroche.
- ZÉLIQZON, Léon. 1924. *Dictionnaire des patois romans de la Moselle.*  
Strasbourg/ Paris : Libr. Istra.

## Sur quelques termes rares du wallon hervien

À la fin des années cinquante, enquêtant dans une quinzaine de villages du pays de Herve lors de l'élaboration de mon mémoire de fin d'études<sup>(1)</sup>, j'avais rassemblé un certain nombre de matériaux que, dans les limites de temps qui sont celles d'un travail de licence, je n'avais pas tous exploités comme ils auraient dû l'être. Lorsque les services culturels de la province de Liège, pour le compte des éditions du Comté de Dalhem, ont souhaité l'édition<sup>(2)</sup>, dans une édition abrégée que j'ai néanmoins tenté de mettre à jour, quelques problèmes ont été résolus alors que d'autres restaient encore en suspens.

Si certains des termes relevés gardent encore pour moi tout leur mystère — *cochin* « tourteau », *habrale* et *hav'rouûle* « vieille vache », etc. —, j'ai peut-être pu lever le voile sur quelques autres. C'est le résultat de ces recherches que j'essaie de livrer dans les lignes qui suivent.

**Xhendelesse [Ve 13], Olne [Ve 19] aler à l' bôme, Olne [Ve 19] aler à l' boume « marauder »**

Si marauder se dit normalement, et le plus fréquemment, *marôder* en est-wallon (*on va à marôde*, à Blegny-Trembleur [L 43] et Aubel [Ve 4], *on va à l' marôde*, à Mortier [L 56]),

<sup>(1)</sup> *Terminologie de la vie herbagère au pays de Herve* (2 vol.). Université de Liège, 1960.

<sup>(2)</sup> Sous le titre, qui m'a été imposé, *La vie herbagère au Pays de Herve-Blegny-Dalhem*, 1998, 215 pages.

il n'est pas rare que, dans le pays de Herve et de Verviers, on utilise une autre expression, plus énigmatique, de prime abord en tout cas : *aler à l' bôme* à Xhendelesse [Ve 13], à Olne [Ve 19], *aler à l' boume* à Olne [Ve 19] (3).

On remarquera, en premier lieu, que les expressions *bôme* et *boume* existent surtout dans la partie la plus verviétoise du pays de Herve. Et, si on veut encore affiner quelque peu, on constatera que géographiquement *bôme* est plutôt hervien (à Xhendelesse) et *boume* plutôt verviétois (à Olne, à Fraipont, à Verviers). La coexistence, dans le même village, Olne [Ve 4] des deux mots *boume* et *bôme*, peut s'expliquer assez facilement par le fait que, en raison de l'étendue du village d'Olne (avant la fusion), j'avais souhaité réunir autour de mon micro, et en même temps, quatre témoins originaires des différents hameaux du même village. Je ne sais plus, évidemment, plus de quarante ans après cette enquête, de quels hameaux provenaient les locuteurs qui disaient *bôme* et ceux qui disaient *boume*, mais je me souviens que la discussion, entre eux, avait été animée, chacun tenant à sa propre prononciation. La coexistence, dans des hameaux contigus du même village, des deux termes *bôme* et *boume*, avec exactement la même acceptation, ne permet-elle pas de faire raisonnablement l'hypothèse que les deux formes *bôme* et *boume*, sont des variantes du même terme ?

Si l'expression *aler à l' bôme* n'a jamais été répertoriée, il n'en est pas de même d'*aler à l' boume*. Dans le BSLW, au sujet du 11<sup>e</sup> concours de 1906, les rapporteurs signalent le travail de Jacques Franck, imprimeur, à Dison, qui répertorie :

**boume**, s. f., maraude : *fé one boume*, marauder [Terme d'argot.] (4)

(3) Joseph Lahaye, originaire de Fraipont (v. ci-dessous, n. 9), me signale également que marauder se dit aussi, dans son village natal, *aler à l' boume*.

(4) BSLW 51, p. 311.

Jean Wisimus cite, dans son *Dictionnaire populaire wallon français en dialecte verviétois* (1947), s. v. *maraude*, à côté du wallon *maraude*, un exemple avec un équivalent suivi de la mention « argot » : *aler fer one boume*. À l'entrée *boume*, il précise, une fois encore, qu'il s'agit d'un terme argotique, et il cite l'exemple : *nos îtrans fer one boume ås pomes*. Manifestement, il recopie le BSLW<sup>(5)</sup>.

Ce sont les seuls endroits, à ma connaissance, où cette expression se trouve répertoriée.

Citant l'attestation du BSLW, le FEW (15/1, 174a) propose une étymologie :

**boemel** (ndl.) schlemmerei.

Verv. *Fé oune boume* « marauder » BSLW 51, 311. — Ndl. *boemel* entspricht dem d. *bummel* (6).

En néerlandais, *aan de boemel zijn* ou *aan de boemel gaan* signifie « faire la java ou faire la noce au lieu de travailler (en parlant d'étudiants) », terme auquel le FEW fait correspondre l'allemand *bummel* « balade ». Faut-il retenir l'hypothèse du FEW sans discussion aucune ?

Avant d'aller plus avant, j'aimerais revenir à quelques expressions typiquement wallonnes. Est intéressante, par exemple, la traduction de *maraude* dans le DFL ou, à côté du mot *marôde*, on nous propose un autre mot : t. d'argot, *fé 'ne basse* (Ans, Alleur, Lantin, qfq. Liège), la *basse* étant un instrument de musique, le violoncelle, dont la forme justifie par ailleurs certaines comparaisons : *il a on vinte come ine basse*; *il èst rond* (ou *plin*) *come ine basse*, en parlant d'un ivrogne (DL, s. v. *basse*). En outre, on notera que le DFL, s. v. *trésor*, propose l'exemple : *il a sûr'mint trové 'ne bôme* (Huy), ord<sup>t</sup> *ine bousse*, où, par le rapprochement entre les

(5) Dans le français régional verviétois, pour dire qu'on va aller marauder, on dit encore, à l'heure actuelle (en 2002), qu'on « va à la boum ».

(6) On corrigera l'erreur de transcription : il faut lire *one* au lieu de *oune*.

deux termes, il est donné à penser à la forme de métonymie qui désigne le contenant pour le contenu; la *bôme* serait la cavité (ou la cavité souterraine)<sup>(7)</sup> où se trouverait le trésor. De *bôme* dérive *bômer* « creuser sous terre, creuser un terrier, retourner le sol en fouissant avec le groin ». Le français dialectal *baume* « grotte » a la même origine, BALMA « cavité », d'origine gauloise<sup>(8)</sup>.

Que Franck et Wisimus aient cru bon de préciser que l'expression *aler à l' boum* était argotique donne à croire, d'une part qu'elle coexiste, parce que relevant d'un autre niveau de langue, avec *aler à l' marôde* et que, d'autre part, elle vaut surtout par son pouvoir métaphorique, la *boum* ou la *bôme* faisant référence à un lieu secret connu des seuls initiés (celui où l'on trouve les fruits qu'on chaparde), tandis que la *basse*, dans l'expression citée plus haut, ferait référence à la cavité où on les enferme. Le parallélisme entre *fé 'ne basse* et *fé 'ne bôme* me semble s'imposer précisément parce que, dans les deux cas, Haust et Wisimus, tiennent à préciser que ces expressions sont argotiques. Et le propre de l'argot n'est-il pas de recourir aux pouvoirs de l'image ?

Que des Verviétois d'aujourd'hui, dont je sais qu'ils ont perdu l'usage du wallon, utilisent encore l'expression *aller faire une boum* dans le sens d'« aller marauder » me semble plaider aussi en faveur de la métaphore qui trouverait son origine dans un wallon qualifié d'argotique.

La métaphore plaiderait pour BALMA plutôt que pour BOEMEL. De plus, les dérivés de BALMA sont largement attestés en wallon, alors que BOEMEL n'aurait donné naissance qu'au seul *boume* verviétois et serait donc un hapax,

(7) *bôme* ne désigne pas seulement une cavité, mais aussi, dans le monde rural, un silo ou [une] « tombe » de betteraves. — N'est pas sans intérêt non plus, pour l'image qu'elle contient, l'expression wallonne (que l'on trouve à Jamioulx, d'après Willy Bal) *al taye as fréjes*, qui désigne le taillis où poussent les fraises des bois.

(8) DL, s.v.; FEW 1, p. 223.

non seulement en wallon mais aussi en domaine roman. Si, comme je suis amené à le penser, les deux formes *boume* et *bôme* ne sont que des variantes du même mot, il est difficile de faire dériver *bôme* du BOEMEL néerlandais. Enfin, on imagine mal l'existence, à Verviers seulement, région relativement éloignée de la frontière linguistique, d'un mot d'origine flamande et d'apparition relativement récente.

Quoi qu'il en soit, ni Wartburg ni Haust n'avaient connaissance de cette forme hervienne (*bôme*) que mes enquêtes ont mise à jour. Or il n'est pas inutile de prendre cette forme en considération dans l'étude étymologique de l'expression *aler à l' boume*.

#### Hervien *clon(s)* « hanche(s) (surtout de la vache) »

Deux expressions sont utilisées, en wallon oriental, pour désigner les hanches, la croupe de la vache : on parle des *clons* et/ou des *crons-os* ou *crons-ohêts*. Quelles sont les aires d'extension respectives de chacune de ces expressions<sup>(9)</sup> ?

Dans le pays de Herve, et d'après le relevé personnel que j'ai fait entre 1958 et 1960, la partie du corps de la vache qui se situe entre l'échine et la queue est appelée, au pluriel, *lès clâns* [à Feneur L 31], *lès clons* [à Blégny L 43, Saint-André L 44, Cerexhe-Heuseux L 70], *lès clôs* [à Mortier L 56, Julémont Ve 5, Thimister L 7, Clermont-sur-Berwinne L 8, Xhendelesse L 13]. Pour dire qu'une vache est déhanchée, on dit qu'elle *a-st-ô clon djus* et qu'une bonne bête pour la boucherie est *lâdje di clons* [L 44]. Bien que fait dans les limites assez étroites d'un travail de fin d'études, un tel

(9) Ce 28 février 2002, j'ai rencontré un ancien « vatcholôgue », comme il se plaît à se définir lui-même avec humour, originaire de Fraipont, Joseph Lahaye, qui me précise qu'on utilise aussi les dérivés *cloneûre* ou *clônâre* pour désigner l'ensemble des osiliaques ou de bassin : *èle est lâdje du clôneûre ou d' clônâre*.

relevé est néanmoins significatif : la présence d'un tel terme dans la région explorée n'est ni exceptionnelle ni accidentelle. Par ailleurs, ce terme, là où je l'ai relevé, ne coexiste pas avec *crons-os* « os iliaques » (littéral<sup>t</sup> « os courbes »). D'autres auteurs ont également relevé *clons* à différents endroits : l'abbé Bastin à Faymonville [My 6] « hanche des animaux », Villers à Malmedy [My 1] « hanche (haut de la cuisse) », Wisimus à Verviers [Ve 1] « os saillant à la cuisse des animaux de boucherie » : *on mèzeure one vatche, lès brèsses à lâdje, dèl pétrène à clon.* Et ces auteurs ne signalent pas non plus, dans les territoires explorés, la coexistence de *clons* (n.) et de *crons* (adj.).

L'adjectif *cron* a été répertorié à Liège par Haust avec le sens de « courbe » et il cite, d'après Forir, *lès crons-ohêts*, « les vertèbres »; par ailleurs, je n'y trouve aucune mention de *clon*. Toutefois, dans le DFL, qui entend couvrir tout le territoire de l'est-wallon, s. v. *hanche*, on lit sous la vedette *articulation de la hanche, clon* à Jalhay [Ve 32] et à Malmedy [My 1].

L. Remacle relève, quant à lui, à La Gleize [Ve 39], la coexistence de *clons* et de *crons-os* quand il note : « *lès clons*, les os saillants du bassin; syn. *lès crons-os*, les ‘os courbes’ »<sup>(10)</sup>, qu'il considère donc comme strictement synonymes. De son côté, Scius [Malmedy, My 1] définit *clon* « hanche » et *crons-os* « vertèbres os de l'échine » en mettant ainsi l'accent sur quelques petites différences de sens.

Enfin, j'ai noté l'existence, sans concurrence avec *clon*, de *crons-os* à Neufchâteau, d'après Dasnoy, sous la forme *cran-*

<sup>(10)</sup> *Le parler de La Gleize*, p. 102. Voir aussi *Glossaire de La Gleize*, édition de 1980, où Remacle définit *clons* « os saillants du bassin (bovidés) » et où il renvoie à *rabate*, article qui donne l'exemple suivant : *one vatche k'è rabatou*, dont les os du bassin ne saillent guère (*k'on n' li veût wêre lès clons*) .

*zan*, défini « hanche »<sup>(11)</sup>, et à Bastogne, d'après Francard, sous la forme *cronzon* défini « 1. os saillant du bassin; 2. extrémité du dos (d'un bovidé), à hauteur des os du bassin; 3. coccyx (plais<sup>t</sup>) »<sup>(12)</sup>.

À ce stade du relevé, on peut considérer que *clon* est bien attesté dans cette région de l'est-wallon, le pays de Herve, où il est utilisé seul pour désigner cette région de l'anatomie de la vache et, plus sporadiquement, dans l'Ardenne septentrionale (ou malmédienne) où il coexiste avec *cron-os*.

Pour désigner un animal déhanché de l'arrière-train, j'ai relevé, à côté d'autres synonymes, les dérivés suivants de *clon* : *duscloné* « déhanché, disloqué », *dusclonèdje* « dislocation, déhanchement d'un os de la hanche » chez Scius et *d(u)cloné* « déhanché », *d(u)clonèdje*, « déhanchement » chez Villers; *ducloner* à Jalhay [Ve 32], *duscloner* à Malmedy [My 1]<sup>(13)</sup>. Par ailleurs, en citant entre autres Grandgagnage, Wartburg mentionne wall. *dicloné* « déhanché », Mons « *descloné* »<sup>(14)</sup>; la mention montoise provient de Sigart, qui a un article *descloné* « déhanché ». On constatera qu'à l'est, les dérivés verbaux de *clon*, précédés du préfixe privatif *di(s)-*, *du(s)-* concernent bien plus la région malmédienne que le pays de Herve, où l'on se contente de dire d'une vache déhanchée qu'elle a *ô clo djus*. Enfin, à aucun endroit, on ne trouve *cron* précédé d'un des préfixes privatifs cités plus haut.

Quelle est l'origine respective de *clon* et de *cron*? Le premier, Grandgagnage (I, p. 341), s'est demandé si *clon* ne dérivait pas de CLUNIS. Cette hypothèse a été entérinée par

<sup>(11)</sup> *Dictionnaire wallon-français à l'usage des habitants de la province de Luxembourg*, réimpression anastaltique de 1981 de l'édition de 1856, p. 133.

<sup>(12)</sup> *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne* (DPB), p. 305a.

<sup>(13)</sup> DFL, p. 139b.

<sup>(14)</sup> FEW 2, p. 801, CLUNIS.

Wartburg, dans l'article CLUNIS, qu'il n'est pas intérés-  
sant de citer en entier :

clunis steiss.

Wallon. *clon* « hanche des animaux », Faymonv. « os de la hanche », Gleize *clons*, *crons-os* (1). — Abt. Neufch. *cranzan* « hanche ». Champlon *zglunèye* « déhanchée de l'arrière-train (d'une vache) », Awenne *zglinéye* (Haust). Wallon. *dicloné* « déhanché », Mons *descloné*.

Sonst nirgends erhalten. Es könnte auch aus dem gall. erhalten sein : bret. *clun* « hinterbacke », kymr. korn. *clun* « hüfte » gehen auf eine dem lt. parallele urkelt. form *klouni-s* « hüfte » zurück. Ein afr. *cluneter* « remuer des fesses » existiert nicht, s. Z 55, 321. — (1) Diese und die folgende form beeinflusst von *crom* « gebogen » (15).

Chacun s'accorde donc à reconnaître sans conteste dans le CLUNIS latin l'origine de *clon*. Par contre, en ce qui concerne l'étymologie de *cron*, dans *crons-os* ou *cranzan*, on notera les hésitations de Wartburg lui-même. Dans ses *Remarques sur l'étymologie de quelques mots bastognards* (16), Jean Lechantereur a raison de faire remarquer le raisonnement peu clair du FEW qui, après avoir classé *crons-os* et *cranzan* sous CLUNIS, « le reclasse (11, 416a) sous \*KRUMBJAN, mais renvoie *in fine* (16, 763b) à l'article CLUNIS »; et Jean Lechantereur de conclure : « La typisation 'clons-os' ne peut se justifier. C'est bien 'crons-os' qu'il faut comprendre, et il n'est pas du tout nécessaire de supposer que l'équivalent *clons*, encore vivant au pays de Herve et en Ardenne, par exemple, ait influencé cette expression. » Jean Haust, pour expliquer le sens et l'origine de *cron*, faisait déjà référence au néerlandais *krom* et à l'allemand *krumm* (DL, 184a). Il m'apparaît donc, en fin de compte, que *clon* et *cron* ne peuvent pas avoir la même étymologie, et j'aurais tendance à dire que ces deux termes ne recouvrent exactement la

(15) FEW 2, p. 801.

(16) DW, 21-22, 279.

même notion que lorsqu'ils ne sont pas en concurrence, à la seule exception de La Gleize, où Louis Remacle les a considérés à un moment donné comme strictement synonymes. Cependant, la distinction que Scius fait entre *crons-os* « vertèbres » et *clon* « hanche » ne me semble pas intéressante.

Ainsi, on peut faire dériver naturellement *cron* de \*KRUMBJAN : sur le plan sémantique *cron*, associé à *os* désigne toujours au départ un os saillant, un os courbe (en particulier l'os iliaque), avant de désigner la hanche tout entière, la croupe ou le bassin... Le terme, désignant d'abord un os précis, aurait ainsi vu son acceptation s'élargir à la région anatomique où il se trouve.

Inversement, en ce qui concerne *clon*, il me semble que la spécialisation « os iliaque » se fait à partir d'une signification beaucoup plus générale au départ. Le latin *clunis* — et plus souvent *clunes* au pluriel — désigne la (les) fesse(s), la croupe (des humains, des animaux). On peut trouver le terme dans les *Métamorphoses* d'Apulée<sup>(17)</sup>, où il désigne la partie charnue de l'individu, chez Lucrèce<sup>(18)</sup> où il désigne la croupe de la femme. Je me contente de ces quelques

(<sup>17</sup>) *Tunc ego metu praedicti periculi, quantum poterat, iam turbae medius et inter conferta iumenta latenter absconditus clunibus meis ab adgressionibus ferinis consulebam iamque me cursu celeri ceteros equos antecellentem mirabantur omnes.* (*Métamorphoses*, 8, 16, 2) [« Moi, qui n'avais rien perdu de l'avertissement formidable, je gardais autant que possible le centre du convoi, me cachant de mon mieux dans le gros de mes compagnons de charge, pour couvrir mes parties postérieures de l'agression des dents carnassières. On s'émerveillait de me voir prendre le pas sur toute la cavalcade. »] On retrouvera ce texte dans *Les Essais* de Montaigne, I, 42, *De l'inégalité qui est entre nous*.

(<sup>18</sup>) *Nam mulier prohibet se concipere atque repugnat, / Clunibus ipsa viri venerem si lata retractet, / Atque exossato ciet omni pectore fluctus. / Ejicit enim sulci recta regione viaque / Vomerem, atque locis avertit seminis ictum.* (*De rerum natura*, IV, 1269-1273.) [« La femme met obstacle à la conception / Lorsque tordant sa croupe elle stimule l'homme / Et fait jaillir le flot de ses flancs épuisés. / Le soc ainsi heurté quitte le bon sillon, / l'élan de la semence est écarté du but. »] On retrouvera ce texte dans *Les Essais* de Montaigne, II, 12, *Apologie de Raymond Sebond*.

attestations, les autres ayant un caractère nettement érotique.

Mais *clunis* s'emploie aussi pour caractériser l'anatomie des animaux. Chez Horace, par exemple, il s'applique à la croupe d'un cheval...

*Regibus hic mos est, ubi equos mercantur, opertos  
Inspiciunt, ne si facies, ut sæpe, decora  
Molli fulta pede est, emptorem inducat hiantem,  
Quod pulchræ clunes, breve quod caput, ardua cervix* (<sup>19</sup>).

De son côté, Marcus Terrentius Varro (Reate, auj. Rieti, 116-27 av. J.-C.), dans son *Rerum rusticarum de agri cultura*, quand il décrit les qualités anatomiques des animaux domestiques, dit apprécier les animaux *clunibus latis* « aux hanches amples » :

— À propos des moutons : *Id fere ex duabus rebus potest animadvertisi, ex forma et progenie : ex forma, si arietes sint fronte lana vestiti bene, tortis cornibus pronis ad rostrum, ravis oculis, lana opertis auribus, ampli, pectore et scapulis et clunibus latis, cauda lata et longa. Animadvertisendum quoque lingua ne nigra aut varia sit, quod fere qui eam habent nigros aut varios procreant agnos.* (*Liber secundus*, II.)

— À propos des chevaux : *De forma esse oportet magnitudine modica, quod nec vastos nec minutos decet esse, equas clunibus ac ventribus latis.* (*Liber secundus*, VII.)

Enfin, Columelle (Cadix, 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.), dans son *De re rustica*, et parlant des qualités appréciées chez les bovins, recommandera de préférer des bœufs *clunibus rotundis*, aux fesses arrondies :

— *Parandi sunt boves novelli, quadrati, grandibus membris, cornibus proceris ac nigrantibus et robustis, fronte lata et crispa, hirtis auribus, oculis et labris nigris, naribus resimis patulisque, cervice longa et torosa, palearibus amplis et paene ad genua promissis, pectore*

(<sup>19</sup>) « L'usage est chez les rois d'examiner couverts / Les chevaux qu'on achète, afin que tête belle / Et pied mou le cheval ne tente l'acheteur / Par belle croupe et fine tête et corps hardi. » (*Satires*, I, II, 86-89.)

*magno, armis vastis, capaci et tamquam implente utero, lateribus porrectis, lumbis latis, dorso recto planoque vel etiam subsidente, clunibus rotundis, cruribus compactis ac rectis, sed brevioribus potius quam longis, nec genibus improbis, unguis magnis, caudis longissimis et setosis, piloque corporis denso breveque, coloris robii vel fusci, tactu corporis mollissimo. (De re rustica, Liber Sextus, I, 3.)*

*Corporis vero forma constabit exiguo capite, nigris oculis, naribus apertis, brevibus auriculis et arrectis, cervice molli lataque nec longa, densa iuba et per dextram partem profusa, lato et muscularum toris numeroso pectore, grandibus armis et rectis, lateribus inflexis, spina dupli, ventre substricto, testibus paribus et exiguis, latis lumbis et subsidentibus, cauda longa et setosa crispaque, aequalibus atque altis rectisque cruribus, tereti genu parvoque neque introrsus spectanti, rotundis clunibus, feminibus torosis ac numerosis, duris unguis et altis et concavis rotundisque, quibus coronae mediocres superpositae sunt. (De re rustica, Liber sextus, xxix, 2 et 3.)*

Jamais ce terme latin ne désigne un os, une partie saillante... Mais l'on peut comprendre que l'éleveur, caractérisant son animal, n'ait pas les mêmes préoccupations terminologiques que le vétérinaire ou que le boucher : parlant de la croupe, il peut être amené à souligner ce qui, chez un bovin, est le plus visible et le plus caractéristique, les os saillants des hanches.

Pour conclure, si on admet que les étymologies de *cron* et de *clon* ne se sont pas mutuellement contaminées, on peut poser raisonnablement l'hypothèse que, sur le seul plan sémantique, *cron* aurait eu une acceptation qui, du particulier (l'os iliaque) se serait élargie au général (la croupe tout entière), tandis que *clon* aurait connu une évolution sémantique exactement inverse.

Autre caractéristique, *clunis* n'a donné naissance à aucun terme français et n'a laissé aucune trace dans les autres dialectes issus du latin. Comment, de Rome au pays de Herve et à l'Ardenne liégeoise, ce terme a-t-il cheminé et comment

a-t-il survécu ? Constater le phénomène n'est pas lever le mystère.

Je me souviens que, devant les relevés que j'avais faits de ce terme, mon professeur, L. Remacle, avait été surpris de constater jusqu'à quel point *clon* était généralisé au pays de Herve. Je crois me souvenir qu'il pensait que cette survie aurait pu être généralisée tout le long de la lisière de la Galloromania, ce qui aurait pu laisser supposer une collision entre *cron* et *clon*, rejoignant ainsi l'hypothèse du FEW. Mais il y a peut-être deux objections à cette hypothèse : à ma connaissance, des Alpes à nos régions, on n'a pas relevé la présence de termes qui remonteraient à CLUNIS ; d'autre part, une présence aussi généralisée de *clon* au cœur même du pays de Herve, dans une région non directement contiguë à la frontière linguistique franco-germanique, ne risque-t-elle pas de rendre cette hypothèse quelque peu caduque ?

La réponse me semble avoir été donnée par Jean Lechanteur, lorsqu'il écrit : « Les parlars d'extrême-nord-est sont les seuls parmi ceux d'oïl à posséder certains mots latins, ou à les partager avec des parlars franco-provençaux, occitans ou avec d'autres langues romanes. Schmitt (1944) a montré la latinisation ancienne des parlars de l'extrême nord et leur parenté initiale, brisée par l'arrivée des Francs et l'installation de leur capitale à Paris, avec ceux de l'est et du sud<sup>(20)</sup>. » Et parmi les exemples, Jean Lechanteur cite précisément *clon* « os de la hanche ».

Enfin, dans l'article qu'il consacre à CLUNIS, Wartburg constate, dans le deuxième paragraphe, l'existence en breton de *clun* qui signifie « arrière-train » et, en gallois de Cor-

<sup>(20)</sup> « Les dialectes », in *Le français en Belgique*, sous la dir. de D. BLAMPAIN, A. GOOSSE, J.-M. KLINKENBERG, M. WILMET, Duculot-Communauté française de Belgique, 1997, p. 93.

nouaille, de *clun* « hanche », qui pourrait remonter à une forme vieux-celtique *klounis* « hanche », forme parallèle à la forme italique (<sup>21</sup>). En d'autres termes, le doute subsiste, chez Wartburg, quant à l'étymologie latine ou celtique des mots wallons, qu'il range en définitive sous une entrée latine.

### Charneux [Ve 6] : *robinâde* « vache taurelière »

À Charneux [Ve 6], en plein cœur du pays de Herve, une vache taurelière est une *tor'lâde* ou une *robinâde*. Ce dernier terme est relativement rare et plutôt inattendu à cet endroit. Cependant, l'ayant déjà relevé en 1959, je l'ai à nouveau retrouvé, au même endroit, et encore très vivant, en l'an 2000. On utilise également le verbe *robiner* pour dire de la vache qu'elle est en chaleur : *èle robinêye*.

Petite précision d'abord, qu'est-ce qu'une vache taurelière ? Cette locution technique désigne une vache qui est fréquemment en rut, qui demande souvent le taureau. Toutefois, ce terme recouvre en réalité deux pathologies distinctes et souvent confondues : le virilisme, d'une part, et la nymphomanie (ou aphrodisie), d'autre part. Le virilisme est assez souvent observé chez la vache, et parfois confondu avec la nymphomanie. Les vaches atteintes de virilisme sont qualifiées de *taurelières*; leur aspect corporel, leur voix, leurs manifestations sexuelles sont ceux du mâle. Alors que les nymphomanes peuvent être curables, les taurelières ne le

(<sup>21</sup>) Ce rapprochement est aussi dans l'article *descloné* de Sigart.

sont pas (22). Notons simplement que les *vatch'lis* du pays de Herve, lorsqu'ils s'expriment en wallon, ne font pas la distinction entre virilisme et nymphomanie. Ajoutons que les vaches taurelières sont utilisées dans les centres d'insémination artificielle : elles servent à exciter le taureau et favorisent ainsi la récolte du sperme.

Si la distinction entre le virilisme et la nymphomanie n'est d'aucune utilité pour l'agriculteur ou l'éleveur, il lui importe de pouvoir distinguer la vache malade de la vache saine. Deux traits extérieurs caractérisent la taurelière : son appétit sexuel toujours inassouvi (et la stérilité qui en découle), d'une part, et sa voix, d'autre part. C'est à l'une de ces deux caractéristiques que les appellations dialectales ont recours pour la désigner.

Ainsi, la taurelière est une « vache qui beugle », et surtout « qui beugle comme un taureau » : selon Louis Vindal, la *burl'wòre* est la « vache atteinte de nymphomanie : il s'agit d'une affection pathologique qui plonge l'animal dans un état permanent de rut et qui la rend stérile ; l'appellation *burl'wòre* est due au fait qu'elle beugle sans cesse comme un taureau » (23) ; selon Lucien Léonard, « *lès torelantes, qui torèlenut tofèr, c'est lès vatches qui sont disgrapéyes, èles beülenut come li twa*, les taurelières, qui demandent sans cesse le taureau, ce sont les vaches qui sont 'dégrafées', elles beuglent

(22) On incrimine un déséquilibre neuro-hormonal dû à une prépondérance des androgènes de la cortico-surrénale. La nymphomanie est une exaltation excessive et morbide de l'appétit sexuel, qui se caractérise par un besoin prolongé, impérieux, d'accomplir le coit, que les malades, souvent, ne peuvent supporter. Elle est très fréquente chez la jument et la vache, mais on l'observe également chez la chatte et plus rarement chez la chienne. La nymphomanie, quant à elle, est une névrose provoquée par des lésions utérines ou ovarielles ; les kystes ovariens en sont la cause la plus fréquente. Les thérapeutiques hormonales sont généralement inopérantes. L'ovariectomie est le traitement de choix ; elle est cependant parfois impuissante à faire disparaître complètement les troubles. Voir, entre autres, à ce sujet, le *Grand Larousse encyclopédique du vingtième siècle*, 7, 871c, 10, 188a et 844a-b.

(23) *Lexique du parler picard d'Irchonwelz (Ath)*, 1995, p. 61a.

comme le taureau »<sup>(24)</sup>. J'ai relevé encore les formes suivantes : chez Carlier, *beûlaud*, -e, *beûlârd*, n. m. et f., « qui aime à beugler, à crier », *beûlaude*, « plus spécialement d'une vache en rut »<sup>(25)</sup>; en liégeois, *beûrlâde* (syn. *beûrlante vatche*)<sup>(26)</sup>; chez Francard, *beûrlâde*<sup>(27)</sup>.

La taurelière est une vache qui désire en permanence la taureau et qui, pour manifester cet appétit, se comporte comme lui. Et elle sera caractérisée par référence au taureau : si celui-ci se dit *tôr*, *toûr*, *torê*, *toria*, on appellera, selon les endroits, la taurelière : *tor'lôde*<sup>(28)</sup>, *tor'lante*, *tor'-leûse*... Par contre, et bien que *gayèt* soit utilisé à plusieurs endroits de Wallonie pour désigner le taureau, je n'ai entendu le terme *gay'tôde* que dans la région cinaciennne; de plus, outre que *gay'tôde* y désigne une taurelière, ce terme désigne plutôt celles des vaches dont l'état de rut est plus facile à déceler que chez les autres vaches du cheptel.

Curieusement, *torasse* désigne à Houdeng, selon Arille Carlier, une vache qui refuse le taureau<sup>(29)</sup>, tandis que, pour Robert Dascotte<sup>(30)</sup> et pour Louis Vindal, le même mot signifie plutôt le contraire, c'est-à-dire « une vache taurière, constamment en rut »<sup>(31)</sup>.

Si tous les termes précédents trouvent leur origine dans la façon de désigner le taureau, en est-il de même en ce qui

(<sup>24</sup>) *Lexique namurois*, rééd. 1987, p. 473.

(<sup>25</sup>) Arille CARLIER, *Dictionnaire de l'ouest-wallon*, I, 1985, p. 124.

(<sup>26</sup>) DL, 77b et 664b; DFL, 450b.

(<sup>27</sup>) Michel FRANCARD, *Dictionnaire des parlers du pays de Bastogne*, 164a. Cet ouvrage cite à la fois le FEW 1, 491a, qui fait dériver ce terme du lat. \*bragullare et REMACLE, *Glossaire de La Gleize*, 1980, 30b, qui le rattache à la famille du français *beugler* (FEW 1, p. 594a, *buculus*).

(<sup>28</sup>) À côté de *torlaude*, R. DASCOTTE, *Étude dialectologique, ethnographique et folklorique sur l'élevage dans le Centre*, SLLW, 1978, p. 22, note 61, cite encore les synonymes *toraute* et *brouyeuse*.

(<sup>29</sup>) *Dictionnaire de l'ouest-wallon*, III, 1991, p. 211.

(<sup>30</sup>) *Op. cit.*, p. 55.

(<sup>31</sup>) *Lexique du parler picard d'Irchonwelz (Ath)*, p. 249b.

concerne *robin* (parfois *roubin*) ? Ce terme est utilisé, selon les endroits, pour désigner le bélier, en est-wallon (<sup>32</sup>); puis, entre autres désignations, le jeune porc mâle (à Annevoie, à Namur), en centre-wallon (<sup>33</sup>); enfin le taureau (à Couvin, Franchimont, Châtelet, Givet, Nalinnes, Soulme), en ouest-wallon (<sup>34</sup>). Le passage de *robin* « bélier » à *robin* « verrat » et à *robin* « taureau » (<sup>35</sup>) peut s'expliquer comme étant une généralisation d'un même terme à tous les animaux d'élevage mâles d'une ferme (<sup>36</sup>). Je dois à la bonne obligeance de M.-Th. Counet de m'avoir communiquée la carte « taureau » à paraître dans le PALW 4, où l'aire de *robin* au sens de « taureau » se trouve nettement circonscrite :

Le diminutif *robin*, hypocoristique du prénom *Robert (-inu)*, utilisé à l'origine comme vocatif et appliqué à divers animaux mâles comme le bœuf, le veau... et, depuis le 15<sup>e</sup> s., au bélier (FEW 10, 431b-432a ROBIN) se diffuse comme terme propre ou fréquent dans une enclave nette mais restreinte du sud-nam. (Na-s., Ph-e, Ar; aj. Les mentions de Carlier III, 123, pour Th 35, Ch 61, Ph 68, absentes dans l'Enq.), en prolongement immédiat de l'aire gallo-romane limitrophe où le terme est quelquefois senti comme syn. de taureau (Brun., Enq. 1546 et les dict. lorrains). Ce néologisme sémantique d'avancée récente (frm. 19<sup>e</sup> s.) a dû repousser vers le n.-o. le type originel *taurus* et a probablement entravé la progression occidentale de *gayèt* (<sup>37</sup>).

On notera aussi que le FEW relève *robiner* dans le sens de « couvrir la vache », de même que l'expression *vache robinière* en ces termes :

(<sup>32</sup>) DL, p. 567a. En terre liégeoise, Forir (2, p. 612b) cite *roubiner* avec le sens de « s'accoupler (parlant des brebis [= moutons]) ».

(<sup>33</sup>) Voir LÉONARD, p. 463.

(<sup>34</sup>) Voir CARLIER, III, p. 123.

(<sup>35</sup>) Le FEW 10, p. 432a, cite encore le picard *roubin* avec le sens de « veau qui vient de naître ».

(<sup>36</sup>) Faut-il s'étonner que *roubin* ait pu désigner le « testicule du coq » (Bmanc.) et ait donné naissance à *roubignoles* au sens de « testicules » ? (FEW 10, p. 431a).

(<sup>37</sup>) Commentaires, à paraître, de M.-Th. Counet.

Norm. *vache robinière* « vache qui tente de saillir les autres vaches »  
DT, Bray, Alençon *id.*; yèr. havr. *robinière*, nfr. *id.* (1887, Huysm),  
Esternay *robiner* v. a. « couvrir la vache » (<sup>38</sup>).

Quant à l'étymologie, les auteurs semblent d'accord : wall. *robin* et fr. *robinet* sont des dérivés d'hypocoristiques du nom ROBERT. S'il y a lieu d'admettre que le mot français *robinet* dérive de *robin* « mouton », les premiers robinets des fontaines publiques ayant souvent eu, par le passé, la forme d'une petite tête de mouton, il convient également d'admettre que le substantif *robin*, nom traditionnel du mouton, viendrait du nom propre *Robin*, lui-même diminutif de *Robert*, nom de paysan ridicule (<sup>39</sup>).

De ce petit périple, on peut tirer deux ou trois conclusions un peu inattendues. S'il apparaît, sans équivoque, que *robinâde*, au pays de Herve, avec le sens de « (vache) taurelière » est un dérivé de *Robin*, on notera que *robin* n'y désigne jamais un taureau. Et c'est cette présence-là, au pays de Herve, qui est curieuse. Par ailleurs, dans l'aire de *robin* définie par la carte à paraître du PALW 4 et complétée par les relevés de Carlier (cf. *supra*), on ne trouve pas de dérivé du type *robinâde*. D'autre part, si *torê* ou *toria* donnent généralement naissance à des dérivés du type *tor'-lôde* ou *tor'lâde*, je n'ai relevé dans l'aire de *gayêt* qu'un seul *gay'tôde*, peu fréquent, pouvant désigner tantôt une taurelière, tantôt une vache non malade mais dont les manifestations du rut sont aisément décelables. Enfin, le type *torasse*, tel qu'il a été relevé par Carlier (« vache qui refuse le taureau ») et par Vindal (« vache taurelière »), recouvre deux notions totalement différentes. La mention de Carlier, en

(<sup>38</sup>) FEW 10, p. 432b.

(<sup>39</sup>) Voir FEW 10, pp. 431-2 et LE ROBERT, *Dictionnaire historique de la langue française*, 2, p. 1816, s.v. *robinet*.

contradiction avec toutes les autres, est probablement erronée.

**Charneux [Ve 6] *sucrapaye* (ou *suke à paye*) « sorte d'aliment pour bétail »**

Tous les éleveurs de bovins, tous les amateurs de chevaux, tous les fabricants d'aliments pour le bétail connaissent le mot et la notion qu'il recouvre. Ils seront bien étonnés si on leur apprend que ce terme n'est repris dans aucun dictionnaire de la langue française, dans aucun dictionnaire dialectal wallon, ni dans aucun dictionnaire de belgicismes.

Tâchons donc de faire le point sur ce terme largement usité chez nous, dans le milieu agricole, et généralement ignoré de tous les lexicographes. D'abord, que signifie-t-il ? Grossièrement, on peut dire que le terme *sucrapaille* désigne de la paille hachée mélassée destinée principalement à l'alimentation des chevaux. Mais la notion de paille hachée mélassée demande elle-même à être explicitée.

Parlons d'abord de la mélasse. Celle-ci est le résidu incristallisable obtenu après avoir enlevé du sirop le sucre cristallisé. Elle est un sirop dense, visqueux. Sa couleur est jaune foncé, brun clair ou presque noire, suivant sa provenance. Elle contient 85 p. c. de matières sèches, dont 40 à 60 p. c. de sucre. La mélasse de betterave est utilisée soit pour la production d'alcool ou de levures, soit pour la préparation de fourrages mélassés lorsqu'on l'incorpore à des aliments secs tels que le son ou la pulpe sèche, soit pour l'extraction du sucre dans une sucrerie, soit comme engrais. Elle possède des propriétés purgatives qui permettent de la classer parmi les aliments rafraîchissants — notamment pour le cheval dont elle régularise les fonctions digestives —, mais

on ne doit la distribuer qu'en quantité modérée aux animaux. Généralement, la mélasse est fournie aux éleveurs soit en nature, soit sous la forme de mélanges alimentaires (paille mélassée, son mélassé, pulpes mélassées, etc.) dont les teneurs en mélasse peuvent varier très largement (de 15 à 50 p.c.) et, par suite, de valeur alimentaire très variable (40).

Première constatation : les fabricants d'aliments pour le bétail utilisent la mélasse en association avec différents résidus de la production céréalière : la paille (hachée), le son, les pulpes de betteraves (le plus souvent séchées), les paillettes de lin... Deuxième constatation : ces mêmes résidus peuvent être mélangés non pas à de la mélasse, mais, par exemple, à de la cassonade. Ainsi, dans son *Enquête dialectale à Celles-lez-Dinant* [D 72], Mutien-Omer Houziaux évoque cette préparation : « Lorsqu'un veau est malade, on lui prépare une *payeye*, mélange de betteraves, de paille de froment, d'avoine concassée et de *suke a paye* ('mauvais fourrage haché mêlé de cassonade, *do suke di pot*') (41). » À ma connaissance, c'est le seul endroit où l'on décrive le *sucre-à-paille* comme une fabrication faite avec de la cassonade. Par ailleurs, l'auteur cite cette expression comme si ses témoins wallons étaient conscients de ses composantes : *suke a paye*. À un autre endroit, Houziaux décrivant l'alimentation du cheval, cite, entre autres, *do suke a paye* sans dire de quoi il s'agit exactement (42). Si, à Celles comme au pays de Herve, la paille se dit *strin* en wallon, on notera néanmoins que le radical *paye* se retrouve dans *payeye*, que j'ai relevé à Feneur [L 31], à Saint-André [L 44], à Mortier [L 56], à Julémont [Ve 5] à Thimister [Ve 7]. Cette *payeye*, littér.

(40) Voir le *Grand Larousse Encyclopédique du vingtième siècle*, t. 7, p. 234c.

(41) Liège, 1959 (Mémoires de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, 9), p. 65.

(42) *Ibid.*, p. 81.

'paillée', était faite avec *dès pétrâles, dès pulpes* (de betteraves), *dès passés* « pulpes de fruits » et *dèl hèksèle* « paille hachée » [L 44, 56, Ve 7]; ou bien avec *dès palyètes du froumint ou d' lé* « des paillettes (balle, péricarpe) de froment ou de lin », que l'on mélangeait avec des betteraves ou avec *dèl drâhe* « de la drêche » [Ve 5]. Mais le terme est général dans toute la Wallonie sous des formes diverses telles que *payéye, payie, payîye...* On note aussi, à côté de *tchêteûre*, l'expression *tchapé d' paye* (<sup>43</sup>).

Lorsque je m'adresse aux agriculteurs du pays de Herve, ils perçoivent ce mot comme étant, sans aucun doute, un mot (nom commun) français, qu'ils orthographient naturellement *sucrapaille*. Ce terme est même considéré comme un terme générique désignant une sorte de mélange de base fait de mélasse et de paille hachée, qui peut être indifféremment de la paille de froment, d'orge ou d'avoine. Mais cette paille mélassée ne porte pas le même nom partout. Ainsi, dans son *Dictionnaire des parlers du pays de Bastogne* (DPB), Michel Francard, qui n'a pas relevé le terme *sucrapaye*, mentionne le terme *sucréma*, qu'il définit de la sorte : « paille mélassée (destinée principalement aux chevaux) » (<sup>44</sup>). Par ailleurs, un témoin originaire de Flamierge [B 21], J. Pierrard, me signale que, pour lui, *sucréma* et *sucrapaye* sont pratiquement synonymes, à cette seule différence près que les résidus de sucrerie (mélasse) seraient mélangés à des résidus de battage de la paille de lin (ou paillettes de lin) pour le *sucréma*, tandis que, pour le *sucrapaye*, on utiliserait simplement de la paille hachée. Et enfin, pour que le compte soit bon, j'ai reçu des Moulins Bruyère à Visé l'information suivante : « Le *sucrapaille* est constitué de paille. Cette paille est hachée dans l'usine et additionnée de mélasse de betterave.

(<sup>43</sup>) DFL, p. 339a, s.v. *paille* ou WISIMUS, p. 321a, s. v. *pâye*.

(<sup>44</sup>) P. 902.

rave ou de canne (souvent). Le *sucrapaille*, bourres d'avoine et paillettes de lin, sert maintenant presque exclusivement à l'alimentation des chevaux, qu'il soit incorporé dans un mélange ou distribué tel quel. (...) La mélasse agit comme conservant et est favorable pour l'appétence. Je ne connais pas le son mélassé, mais les sucreries pressent les pulpes de betteraves avec une quantité variable de mélasse. Cette mélasse est également incorporée dans les aliments composés pour le bétail. Un oncle me parle de *sucraméla* (ou *sucréma* ?) existant avant guerre<sup>(45)</sup>. »

Parti avec le seul mot *sucrapaille*, me voilà maintenant avec trois termes probablement synonymes, ou quasi synonymes : *sucrapaille*, *sucréma* et (?) *sucraméla*. En ce qui concerne le terme *sucréma*, Francard pense que ce terme trouverait son origine dans un nom de marque<sup>(46)</sup>. Je laisserai de côté, pour le moment, le terme *sucraméla* qui ne m'a jamais été cité qu'une seule fois. Quant à *sucrapaille*, qui ne doit probablement pas être considéré comme wallon, puisqu'il n'a rien à voir ni avec *souke* (« sucre ») ni avec *strin* (« paille »), on peut admettre qu'il trouve son origine dans un nom de marque, tout comme *Frigidaire* (nom de marque) est devenu un nom commun pour désigner l'appareil frigorifique, ou comme *martinette*, par dérivation, désigne, à Verviers, une cuisinière à gaz (de *Nestor Martin*, nom du fabricant), etc.

Toutefois, une thèse écrite en anglais, qui examine les technologies de la guerre moderne et leur impact sur la tactique et l'organisation de l'armée, décrit le mode d'alimentation des chevaux, en Égypte, en 1914-1916 et cite, en français, le terme *sucrapaille* comme désignant un mélange de mélasse et de paillettes ou de balles d'orge :

(<sup>45</sup>) Communication personnelle de M. Eddy Bruyère, de Visé.

(<sup>46</sup>) \* Prob<sup>t</sup> nom de marque. \* (Francard, DPB., p. 902.)

Feed for the horses and other animals was always a problem in Egypt. Australian horses were normally fed on a mixture of grain and fodder; a convenient mixture for military purposes as it minimises transport. Shortly after arriving in Egypt in 1914, the AIF had made its own arrangements for the local purchase of Egyptian maize and barley. English oats were available only for a brief time in 1916, although it was much appreciated by both men and beasts. Gram was a split pea grown in Egypt and therefore available in quantity but it was found to heat the animals' blood, so its use was restricted to the cold winter months. Berseem was a kind of Egyptian alfalfa used as a green supplement. The main type of fodder was tibben, a composition of barley straw chopped up into coarse chaff by a horse or oxen driving a set of cutters in a circle. The tibben was separated from the barley by throwing it up in the air, collected, and compressed into bales but due to the process, it also collected a bit of dirt along the way. Egyptian bran, the husks of grain left over after it had been made into flour, was found to be of poor quality. There was also dries, which were dried berseem, and *sucrapaille*, which was tibben mixed with treacle. Canadian hay was sometimes available and found to be of good quality, but Indian hay was so bad that the horses would not eat it. The normal ration for horses and camels was about 4.5 kilograms of grain and 6.8 kilograms of tibben per day (47).

En plus des constatations faites ci-dessus, cette citation permet de tirer une autre conclusion : le terme est connu, à l'étranger, dès le début du vingtième siècle et est considéré par l'auteur comme intraduisible en anglais, le terme étant très étroitement associé au produit qu'il désigne. Et ce produit est typiquement belge.

On peut conclure que le terme *sucrapaille* n'a rien de wallon, qu'il fut, en français de Belgique, un nom de marque tellement commun ou populaire qu'il est devenu, dans le

(47) R. MALLETT, *The interplay between technology, tactics and organisation in the first AIF*. MA (Hons), Thesis, Australian Defence Force Academy, 1999, chapitre 6, Sinai et Palestine. Le texte intégral de cette thèse peut être lu, sur Internet, à l'adresse suivante : <http://www.google.fr/search?q=cache:ZCFj7xZkPloC:www.adfa.edu.au/rmallett/Thesis/Chapter6.html+sucrapaille&hl=fr>.

milieu où il était et où il est utilisé, un nom commun. Le *sucrapaille* (ou la *sucrapaille*, v. ci-dessous) et certains des aliments apparentés, tels que le *sucréma* ou le (?) *sucraméla*, à base de mélasse, sont des produits dérivés de la culture de la betterave, dont la fabrication se fait dans les régions de culture de celle-ci. Les marchands d'aliments pour bétail me précisent d'ailleurs que les aliments mélassés produits par d'autres fabricants portent d'autres noms.



Sauvenière Usine Sucrapaille

C'est dans le Brabant wallon que j'ai trouvé la piste qui allait me permettre d'élucider l'origine de ce mot. J.-J. Gazziaux, dans *Des gens et des bêtes* (48), utilise *sucrapaille* au féminin, tant en wallon qu'en français : « Le fermier a

(48) *Traditions et parlars populaires Wallonie-Bruxelles*, coll. Tradition wallonne, 1999, p. 23.

acheté de la sucrapaille, *dèl sèke à pâye, dèl sucrapâye*, paille hachée mélassée, *dès strins atchis, molés, pressés, cuts avou dèl sérônpe; ça v'neûve dé Sôv'nère* (Sauvenière). » Cette dernière remarque est très intéressante : à bien l'analyser, l'origine sauvenièreuse ne fait référence ni à une minoterie ni à un quelconque grossiste en fourrages ou en aliments pour bétails, mais bien à une usine qui porte le nom de *Sucrapaille*. Ainsi, j'ai même pu retrouver une ancienne carte postale du village de Sauvenière, en Namurois, présentant une photographie de l'« Usine Sucrapaille » (avec une majuscule à l'initiale du mot).

Si l'usine de Sauvenière a actuellement disparu, il existe encore, à l'heure actuelle, une autre s. a. Sucrapaille à Thoremrais-saint-Trond, dont le nom est hérité de la précédente, même si ses activités ne concernent plus qu'une ferme agricole et piscicole. Son propriétaire, le baron Philippe Poswick, me confirme que la société Sucrapaille a été constituée en 1913 par son grand-père, que son but était de fabriquer des pailles mélassées au départ d'un brevet qui consistait à mélanger des pailles à la mélasse tout en évaporant celle-ci : ce produit contenait 50 % de mélasse et 50 % de paille. Le nom de *Sucrapaille* ne pouvait être donné qu'à des aliments sortant de la société. La société Sucrapaille fabriquait deux produits distincts : le lait-max destiné à l'alimentation bovine et le big-pig destiné aux porcins. Par contre, cette société n'a jamais commercialisé de produits sous le nom de *sucréma* ni de *sucraméla*. Il est normal de considérer que *sucrapaille* a été construit à partir de *sucré-à-paille*, et qu'il était ressenti comme tel : à ce titre, l'expression relevée par Mutien-Omer Houziaux, *suke a paye*, et citée au début de cet article, est significative.

Guy BELLEFLAMME

## Examen critique de l'étymologie de *brasser*

1. Comme la plupart des pays du nord et du centre de l'Europe, la Wallonie connaît depuis des temps lointains une activité brassicole importante. À Liège, le métier des brasseurs est un des trente-deux bons métiers de la Cité<sup>(1)</sup>. Jusqu'à l'aube du 20<sup>e</sup> siècle, on pouvait encore recueillir les noms wallons des différentes opérations nécessaires à la fabrication de la bière, comme en témoigne le glossaire technologique de Joseph Kinable, paru dans le *Bulletin de la Société de langue et littérature wallonnes* en 1889<sup>(2)</sup>.

Parmi les « beaux mots » conservés jusqu'à nous figurent les noms, d'origine celtique, du brais et de la drêche, notions qui font toutes deux l'objet d'une question dans le questionnaire de Jean Haust<sup>(3)</sup>. Le brais est le grain germé, ensuite séché et broyé, qui entre dans la composition de la bière; la drêche est la matière résiduelle recueillie après le brassage. En français, *brais* (ou *brai*)<sup>(4)</sup> et *drêche* sont des

<sup>(1)</sup> V. René VAN SANBERGEN, *Les bons métiers des meuniers, des boulangers et des brasseurs de la cité de Liège*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1949 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, 115); ID. (éd.), *Règlements et priviléges des XXXII métiers de la cité de Liège, Fascicule II, Les brasseurs*, avec un glossaire philologique par Albert Massart, Liège, Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège, 1952; Edouard PONCELET, Emile FAIRON, *Listes chronologiques d'actes concernant les métiers et confréries de la cité de Liège*, t. 1, Liège, Vaillant-Carmanne, 1942, 11, Le bon métier des brasseurs, 235-267 (33-65) (tiré à part de l'*Annuaire d'histoire liégeoise*).

<sup>(2)</sup> Joseph KINABLE, « Glossaire technologique wallon-français du métier des brasseurs », BSLW 26, 1889, 293-319.

<sup>(3)</sup> BRAIS et DRÊCHE constitueront deux notices du t. 12 de l'ALW, en cours de rédaction.

<sup>(4)</sup> Signalons ici que l'article *brai*<sup>3</sup> du TLF a subi une tourmente typographique; il faut lire les deux lignes qui terminent la rubrique *Prononc.* et *Orth.* à la suite du paragraphe *Etymol.* et *Hist.*

/ Robert

termes du vocabulaire technique brassicole<sup>(5)</sup>. Leurs équivalents wallons sont au contraire des mots de tous les jours; du moins l'étaient-ils encore dans la première moitié du siècle passé. Le type *drêche* a eu une fortune particulière, s'expliquant par le fait que la drêche servait de nourriture pour le bétail; les paysans allaient eux-mêmes chez le brasseur quérir le précieux résidu. Le type *brais*, en revanche, était déjà plus clairsemé au moment de l'enquête, ce qui peut s'expliquer par l'évolution de l'industrie brassicole, les petites brasseries ayant progressivement cédé devant les brasseries industrielles, le métier se détachant de la sorte de la vie locale et se spécialisant.

Si *brais* (ou *brai*) et *drêche* ne sont connus, en français, que des spécialistes, tout le monde, en revanche emploie *brasser* et ses dérivés, *brasseur* et *brasserie*, ce dernier mot ayant connu un destin exceptionnel à la faveur du développement des brasseries de type parisien (*brasserie*, sens 2, mod., « grand café restaurant où il y a un choix de bières », *Petit Robert*).

Selon les dictionnaires qui font autorité, le mot *brasser* dérive de **BRACE**, mot d'origine gauloise<sup>(6)</sup> attesté chez Pline<sup>(7)</sup> et son bourgeonnement sémantique n'est dû qu'à sa rencontre secondaire avec *bras*: « *Brasser* a subi l'attrac-

<sup>(5)</sup> V. cependant ci-dessous, n. 20.

<sup>(6)</sup> V. aussi P.-Y. LAMBERT, *La langue gauloise. Description linguistique, commentaire d'inscriptions choisies*, Paris, Errance, 1994 : « *brai* ou *brais*, 'sorte de céréale, orge broyé pour la fabrication de la bière' (gaul. *brace*, Pline). Cf. v. irl. *mraich* 'malt' (\**MRAKI*), gall. moy. *brag-aed* 'sorte de bière'. Le mot *brais* s'est conservé en wallon. On connaît mieux le dérivé *brasser* (gallo-latén \**braciāre*). » — Le rapprochement entre *brace/brais* et *braciare;brasser* se lit déjà chez Ménage et Du Cange; il est mis en question par Furetière.

<sup>(7)</sup> PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle* 18, 62 (éd. Henri le Bonnec, Paris, Les Belles Lettres, 1972, 78-9) : « Galliae quoque suum genus farris dedere, quod illis *bracem* vocant, apud nos *scandalum* (*sand-* E), nitidissimi grani. » (Les Gaules produisent aussi leur propre espèce d'amidonner, que là-bas on appelle *bracis* et chez nous *scandala*; le grain est très brillant.) Dans *sandala*, *scandala*, -ula (continué en ibéro- et en italoroman, v. REW 7650), on reconnaît en général l'épeautre.

tion sém. de *bras* dans certains de ses développements» (TLF).

Pourtant *brå* et *brèssi* semblent n'avoir en wallon aucun point d'attache. Mais alors... Ces parlers qui ont conservé jusqu'à nous un vocabulaire technique cohérent d'une activité multiséculaire, notamment deux souches lexicales qui prouvent sa continuité depuis une période antérieure à la romanisation, auraient emprunté le verbe désignant cette activité? Liég. *brèssi* serait emprunté de fr. *brasser*, quant à lui fils légitime de BRACE? C'est le pas que franchit Wartburg dans l'article BRACE du FEW (1, 483a), en faisant suivre liég. *brèssi* de la simple parenthèse «(< fr.)».

Nous voudrions réexaminer ici une étymologie qui nous laisse profondément dubitative.

2. Les dictionnaires de langue donnent souvent de *brasser* une définition peu satisfaisante, s'accordant avec l'étymologie présumée de ce mot. Ainsi le *Petit Robert* expose à l'article *brasser*: «1. *brasser la bière*: préparer le moût en faisant macérer le malt dans l'eau (opération qui précède le houblonnage et la fermentation); par ext. fabriquer la bière.»

Afin de mieux cerner le sens de *brasser*, il s'agira en première approche de se pencher sur les « choses et les mots », à savoir ici les différentes phases nécessaires à la préparation de la bière et les mots qui les désignent. Comme nous l'avons dit pour commencer, nous avons la chance de posséder pour Liège un vocabulaire technologique élaboré à la fin du 19<sup>e</sup> siècle par Joseph Kinable; ce travail recense les mots wallons traditionnels mais aussi, en général comme définissants, les principaux mots du vocabulaire technique français.

Si précieux qu'il soit, le glossaire de Kinable a bien quelques défauts. Selon la tradition des glossaires technologiques wallons, les mots y sont présentés dans l'ordre alphabétique, ce qui ne facilite pas la mise en relation des différents termes. L'enquête a par ailleurs été faite à un moment où la fabrication de la bière se mécanisait; or Kinable ne distingue pas toujours les différentes couches chronologiques auxquelles appartiennent les différents procédés. Bien plus, il n'hésite pas à insérer dans son glossaire quelques mots dont il n'a connaissance que par les anciennes chartes du métier des brasseurs. Il y a enfin dans le travail un certain nombre de fautes matérielles et quelques contradictions. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes permis de réordonner la matière de cette source en complétant notre information par la consultation de deux informateurs spécialisés dans le domaine brassicole<sup>(8)</sup>.

(a) *Les lieux, les matières premières, les produits*

*Les lieux*

La bière est fabriquée dans la brasserie (*brèssène, ouhène* <sup>(9)</sup>), qui comprend le matériel à demeure, c.-à-d. l'ensemble des cuves ou réservoirs (*côûves*) et les chaudières (*tchôdîres*), l'ensemble étant désigné par le nom générique

<sup>(8)</sup> Nous tenons à remercier chaleureusement ces informateurs, tous deux ingénieurs brassicoles : Georges Rahier, chercheur qualifié du Fonds national de la recherche scientifique (Louvain-la-Neuve), et Benoît Humbert, qui brasse en plein cœur du pays de Herve une bière « divine ». — Nous ajoutons une brève référence étymologique pour les termes dont l'origine pourrait ne pas être évidente.

<sup>(9)</sup> FEW 7, 334b, OFFICINA (sens attesté en ancien picard dp. le 13<sup>e</sup> s.; il faut redéfinir la mention aliég. *ohin*).

*wahil'mint* (<sup>10</sup>). S'y ajoute le matériel servant au transport des matières d'un réservoir à l'autre ainsi qu'à l'entonne-ment : *touwês* « tuyaux en caoutchouc ou en coutil imperméabilisé » et *bûses* « tuyaux en cuivre », dans les brasseries « modernes », récipients divers (*couv'lètes*, *couv'lots*, *bassins*) et *bèrwète* « brouette », depuis les origines. Plusieurs ustensiles (*ustèyes* ou *ahèsses*) sont typiques du métier; c'est en particulier le cas du fourquet (*trèyin* (<sup>11</sup>)), utilisé pour remuer le mélange d'eau et de malt.

La brasserie comporte une cave (*câve*), pourvue de chantiers (*djontîs* (<sup>12</sup>)), où sont entreposés les tonneaux (*tonêts*), que le brasseur transporte au moyen du tinet (*croc'*); la bière qui n'est pas mise en tonnes peut s'y trouver aussi, conservée dans une citerne (*citére*).

C'est en général dans un bâtiment annexe que se trouve le germoir (*brâhî* (<sup>13</sup>)), où est préparé le malt, et au dessus de celui-ci ou de la brasserie que se trouve la touraille

(<sup>10</sup>) Ajouter à FEW 14, 191b, VASCCELLUM (sous g. Fass). — Esneux 1714 : « wachilmens qui resteront en ladite brassinne, lesdits wachilmens consistans dans la chaudiere, deux cuves, quatre couppez (copé 'baquet de bois fait d'un demi tonneau'), une chinala (*tchènâ*, *tchinâ* 'tuyau alimentant la chaudière'), deux challettes (*halèle* 'petite échelle'), deux treyens (*trèyin*), un chevolet (*dj'volèt* 'chevalet') », d'Edgard RENARD, *Textes d'archives liégeoises*, DBR 10, 1953, 40; Stoumont 1590 : « tel droit qu'il at az vachalement et ustensille de sa bressine », Louis REMACLE, *Documents lexicaux extraits des archives de Stoumont*, Rahier, Francorchamps, Paris, 1972, 148.

(<sup>11</sup>) FEW 13/2, 268a, TRIDENS (ajouter le sens spécial).

(<sup>12</sup>) FEW 2, 226b, CANTHERIUS.

(<sup>13</sup>) Ajouter à FEW 1, 483b, BRACE. — Stoumont 1657 : « (Joan de Rave donne en dot à) son filz tous ses biens meubles, y compris tous ustensils de la brasserie, comme semblablement l'édifice, chaudiere, brahier, terrée, Louis REMACLE, *Documents... Stoumont...*, 60 (où il faut rectifier la définition de *brahier* : non 'touraille', mais 'germoir'); Lierneux 1668 : dispet ardoise de brahier, Louis REMACLE, *Notaires de Malmedy, Spa et Verviers*, Paris, 1977, 65; Esneux 1679 : « Item au-dessus de ladite brassinne, un brahy passant au-dessus de l'estable des chevaux avec une terrée de xhailles de Salme ('ardoises de Vielsalm')... », Edgard RENARD, *Textes...*, DBR 10, 1953, 40.

(*tèrèye* (<sup>14</sup>)), où le malt est chauffé afin d'arrêter sa germination.

Autrefois, le malt n'était pas concassé à la brasserie, mais au moulin (*molin*). Cette opération a été intégrée à la brasserie, depuis que le concassage se fait au moyen de broyeurs à cylindres.

#### *Les matières premières*

Outre l'eau, qui guide le choix de l'emplacement de la brasserie, la matière première de base est, à Liège, le malt d'épeautre (*spête*) (<sup>15</sup>). On y ajoute de la farine de froment (*farène*), parfois de l'orge (*wèdje*), généralement torréfiée et non maltée (v. les précisions ci-dessous), du houblon (*houbion*).

La levure n'est pas à proprement parler une matière première, étant récupérée des brassages précédents.

#### *Les produits*

Le wallon nomme *brèsseye* la quantité de bière produite en une fois.

Il y a à Liège trois espèces de bière (*bîre*) : la bière ordinaire ou bière jeune, d'épeautre (*djône bîre*); la *sézon* ou *bîre di sézon*, bière de meilleure qualité, faite en mars, dans laquelle l'orge maltée est employée en faible proportion (pour un brassin, 7 sacs de malt d'épeautre, 6 sacs de froment non malté, 1 sac de malt d'orge et une plus grande quantité de houblon que dans la bière jeune); l'*orge*, bière à base d'orge maltée (pour un brassin, 6 sacs de malt

(<sup>14</sup>) FEW 13/2, 108a, TORRÈRE. V. mentions de la note précédente.

(<sup>15</sup>) Comparer ci-dessus, n. 7. Il vaut donc mieux ne pas faire entrer *orge* dans la définition de *brais* ou de *brace*, même si l'orge constitue, aujourd'hui du moins, la céréale la plus fréquemment maltée.

d'orge, 6 sacs de froment non malté, 1 sac de malt d'épeautre), procédé d'importation récente<sup>(16)</sup>. À côté de la bière proprement dite, les brasseries fabriquent aussi un produit de moindre qualité, la *midèle*<sup>(17)</sup> ou *dimèye bîre* « demi-bière », résultat d'une deuxième infusion du malt.

#### *Les produits secondaires et les résidus*

La levure de bière produite en surplus (*lèveûre*)<sup>(18)</sup> est revendue au boulanger. Le malt épuisé, ou drêche (*drâhe*)<sup>(19)</sup>, est laissé au paysan et nourrit le bétail.

#### *(b) La préparation des matières entrant dans la composition de la bière*

##### *Le maltage de l'épeautre*

Il s'agit de fabriquer le malt ou brais (*brâ*)<sup>(20)</sup>, grain germé qui, une fois concassé, constitue la base de la préparation de la bière. Le verbe désignant cette opération est *brâhî* (supplanté par *malter*); le nom qui en est dérivé est *brâhèdje* (*maltèdje*)<sup>(21)</sup>.

La première opération, le mouillage (*mouyèdje, trimèdje*), vise à ramollir les grains pour les pousser à germer; elle s'effectue dans la *coûve à mouyî, coûve à trimper*, en français technique *cuve mouilloire*.

Une fois sorti de l'eau, le grain est mis à germer (*djèrmer*; dérivé *djèrmèdje*) dans le *brâhî* « germoir »; souvent situé

<sup>(16)</sup> Noter la forme française du mot (*orge*), à comparer à la forme autochtone *wèdje*.

<sup>(17)</sup> FEW 16, 557a, MIDDLE.

<sup>(18)</sup> « On retire de la cuve cinq ou six fois plus de levure qu'on en avait mis » (KINABLE, *op. cit.*, 311).

<sup>(19)</sup> FEW 3, 156b, \*DRASCA.

<sup>(20)</sup> Notre second informateur nous précise qu'il n'a jamais employé le mot *brais*.

<sup>(21)</sup> Il faut corriger *brihège* en *brâhège* dans KINABLE, *op. cit.*, 311.

dans une dépendance de la brasserie, le germoir est une vaste pièce pourvue d'un pavage imperméable et peu soumise aux variations de température<sup>(22)</sup>. Le grain y est alternativement mis en tas, puis étendu en une couche peu épaisse afin d'activer la germination; deux outils en bois servent à transporter et à remuer la matière : le *truvé*<sup>(23)</sup> ou *longue palète* (sorte de pelle) et le *râve*<sup>(24)</sup> ou *rustê*<sup>(25)</sup> (sorte de rable).

Il faut ensuite arrêter cette germination par dessication dans la touraille (*tèrayer*); l'opération se nomme *souwèdje*, proprement « séchage »<sup>(26)</sup>.

Il s'agit enfin de concasser le malt (*broyî*), soit en le portant dans un moulin équipé de meules prévues à cet effet (*moûre à molin*, procédé du passé), soit en l'écrasant entre deux cylindres à la brasserie même (procédé récent).

#### *La torréfaction de l'orge*

L'orge qui entre parfois dans la fabrication de la bière n'est traditionnellement pas maltée à Liège (sauf dans la *sézon* et l'*orge*). L'orge (*wèdje*), employée pour donner à la bière une couleur plus foncée, est torréfiée dans un torréfiteur à tambour (*broûler l' wèdje à tamboûr*). La céréale ainsi préparée, et nommée à ce stade le *forsouwé* ou *fuèrsouwé*<sup>(27)</sup>, est ensuite moulue.

<sup>(22)</sup> V. documents cités à la n. 12.

<sup>(23)</sup> FEW 13/2, 330a, TRUILLA.

<sup>(24)</sup> FEW 10, 598a, RUTABULUM.

<sup>(25)</sup> FEW 10, 95a, RASTELLUS (ajouter le sens).

<sup>(26)</sup> Cf. FEW 3, 323b, EXSUCARE.

<sup>(27)</sup> Ajouter à FEW 3, 324a, EXSUCARE.

*Le houblon*

La partie utile du houblon, *Humulus lupulus L.* (*houbion*) est la fleur femelle non fécondée ou cône de houblon. Le brasseur achète cette denrée préparée et fournie en sacs (*sètch*).

(c) *Le brassage*

*Le mouillage*

Déposé dans une cuve, en français technique *cuve matière*, le malt, mélangé à une certaine quantité de farine de froidement non maltée et non blutée, est immergé dans une petite quantité d'eau chaude et remué. C'est l'*afont'nèdje*, nom dérivé du verbe *afont'ner* (28). La matière immergée est globalement nommée en wallon *farène*, en français technique *farine* ou *mouture*. Pour remuer le mélange, on utilise le fourquet ou *trèyin* (v. ci-dessous). Quand on obtient une pâte parfaitement homogène, *l'afont'nèdje* est *fêt*.

*Le brassage proprement dit*

Ce mélange concentré est ensuite dilué dans la quantité d'eau qui va être transformée en bière. L'eau est ajoutée petit à petit, d'abord tiède puis de plus en plus chaude; elle a été chauffée dans la chaudière (*tchôdîre*), posée sur un fourneau (*fornê*), et est amenée dans la cuve par des tuyaux débouchant dans le double fond de celle-ci (*fâs fond*). Le mélange (29) est remué fortement (*brëssi*), au moyen du

(28) Ajouter à FEW 3, 697b, FONTANA.

(29) Dans la langue technique actuelle, *mash* (emprunt de angl. *mash* « a mixture of malt or crushed grain and hot water used to make beer or whisky », déverbal de *to mash* « to crush something (esp. a food that has been cooked, until it is soft and smooth) »; le sens brassicole de frm. *mash* est à ajouter à FEW 18, 83b, MASH).

*trèyin* « fourquet », encore nommé *fotche*, sorte de fourche en bois faite de trois branches reliées par des baguettes transversales. Le *trèyin* sert d'emblème au métier des brasseurs et constitue le meuble central du blason de cette corporation.



Le brassage vise donc à la dilution de la farine jusqu'à élimination complète des grumeaux; les verbes désignant cette opération sont *brîhî*, *d'brîhî*, proprement « briser »<sup>(30)</sup>

<sup>(30)</sup> FEW 1, 531b, 533b, BRISARE. — Il faut corriger la définition du DL (sens 5, « t. de brass., malter, voy. *brâhî* »), qui dérive probablement d'une coquille de l'article de KINABLE, *op. cit.*, 311 : *maltège* ou *brihège* [pour *brâhège*] « opération ayant pour

(dérivés nominaux *brîhèdje*, *d'brîhèdje*), *mahî*, proprement « mélanger »<sup>(31)</sup> (dérivé *mahe*). *Brîhèdje* et *mahe* sont aussi employés pour désigner le résultat de l'opération.

#### *La cuisson du moût*

Séparé par filtration de la drêche (*drâhe*), c'est-à-dire du malt épuisé, le liquide clair (fr. technique *moût*) est ensuite cuit dans la cuve d'ébullition (*tchôdître*). Pour cette opération, il faut allumer le fourneau situé sous la cuve (*aloumer*, *bouter l' feu*). C'est pendant le *cûhèdje*, phase de la fabrication que le français technique nomme *coction*, qu'est ajouté le houblon (*houbion*), lequel nécessite une décoction rapide à haute température (100°). Le houblon communique à la bière un goût légèrement amer et un parfum agréable, en même temps qu'il concourt à sa conservation (il a en effet des propriétés antiseptiques). Le brasseur surveille l'opération : *i tape on côp d'ouÿ so lès bîres* pour vérifier si la cuisson est régulière. Le wallon liégeois nomme *ritoker*<sup>(32)</sup> et le français technique *brasser double* le fait de brassier deux jours de suite sans laisser éteindre le feu.

#### *Le refroidissement*

On laisse ensuite refroidir le liquide dans le refroidissoir (*r'freûdiheû*), grand bac à bords peu élevés où la bière est exposée à l'air.

objet la germination des grains» (comparer *brâhi* et *brihi*, correctement définis sous leur entrée respective, *op. cit.* 301, 302).

<sup>(31)</sup> FEW 6/2, 194a, \*MIXTIARE.

<sup>(32)</sup> Cf. *tokî* « allumer le feu », ALW 5, 78b (et note 6).

(d) *La fermentation*

Cette étape se fait à la fois avant et après l'entonnement (*èton'mint*)<sup>(33)</sup>. On met la levure (*lèveûre*) dans la bière pour la faire fermenter (*fèrminter*, ou mieux *lèver*). Cette levure, qui a été récupérée d'un brassin précédent, a préalablement été immergée dans une petite quantité de bière de la même espèce que celle qu'elle va fermenter; cette opération préalable, qui s'effectue dans un bassin (*bassin*, *coûv'lète*), se nomme *fé l' chîve*<sup>(34)</sup>. On incorpore ensuite la levure diluée au brassin et on remue énergiquement avec le *trèyin*; on couvre la cuve avec un couvercle de bois pour que commence la fermentation. Le brasseur guette le début de la fermentation : *vola l' bîre ki live*, littéralement « voilà la bière qui lève ».

C'est le moment où la bière peut être mise dans les tonneaux, où elle poursuivra sa fermentation. La mousse de plus en plus chargée de levure qui s'échappe des tonneaux s'appelle *roufe*<sup>(35)</sup> ou *same*<sup>(36)</sup>; on la recueille dans un bac (*batch*, *coûv'lot*) et on la rejette dans le liquide. À la fin du processus, la levure excédentaire sort du tonneau, se fixe sur les parois ou descend dans le fond de la cuve. Dans ce dernier état, elle reçoit le nom de *crantche*<sup>(37)</sup>. La bière qui se trouve au contact de la *crantche*, très amère, est nommée *li clér*; soutirée en dernier lieu, elle sera parfois utilisée dans la fabrication de la *midèle* « demi-bière »<sup>(38)</sup>.

<sup>(33)</sup> Opération que l'on ne détaillera pas ici.

<sup>(34)</sup> Nom féminin, cf. *chîve* « lie nécessaire pour faire un brassin », *Dictionnaire wallon-français d'Augustin-François Villers (Malmedy, 1793)*, Jean LECHANTEUR (éd.), Liège, 1999, 119, 464.

<sup>(35)</sup> FEW 16, 251b, HRUF.

<sup>(36)</sup> L'étymologie proposée par Haust, DL semble n'avoir pas été acceptée par le FEW; nous ne savons pas où *same* a été classé dans cet ouvrage.

<sup>(37)</sup> FEW 2, 174b, CANCER (ajouter le sens).

<sup>(38)</sup> FEW 16, 557a, MIDDEL.

(e) *Le tirage au clair*

Pour clarifier la bière (ce qui n'est pas toujours indispensable), on utilise jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle des pieds de vache (*pîds d' vatche*) emballés dans un filet (*filet, reûse*<sup>(39)</sup>, *hav'rouèle*<sup>(40)</sup>), sorte de grande bourse en tissu à claire-voie semblable à un filet de pêche. Une fois utilisés, la viande sert à la nourriture du bétail et les os à la fabrication de couteaux.

Un autre procédé, quasi général à l'époque où Kinable fit son enquête, consiste à coller la bière en introduisant dans le tonneau de la colle de poisson (*cole di pèhon*).

3. L'exposé qui précède montre que la préparation du brais et la fabrication de la bière sont deux processus absolument distincts, qui ne se font ni au même endroit ni au même moment; le premier fournit simplement la matière première du second. Encore celle-ci doit-elle être moulue au moulin avant de revenir à la brasserie<sup>(41)</sup>.

<sup>(39)</sup> FEW 10, 329b, RÊTE.

<sup>(40)</sup> FEW 16, 111b, \*HAF.

<sup>(41)</sup> Cf. à Liège les « affaires » liées à l'obligation de la quasi totalité des brassines de moudre le brais dans les deux moulins banaux de la cathédrale Saint-Lambert. 1348 : « Habet ecclesia cathedralis duo molendina, dicta *ad brasium*. Quorum, unus est in vico dicto de *Capella*, juxta forum leodiensem, et aliud situm est in loco dicto *ad Canales*, subtus *Peroize*. Que ambo sunt banalia. Et non potest nec debet aliquis molere brasium in civitate et francia leodiense alibi quam in dictis duobus molendinis bannalibus, exceptis tribus bressinis sitis in insula leodiense, que ad molendinum advocati leodiensi molere tenentur. Et si quis braxator alibi moleret, vel extra civitatem et franciam, quam dictis molendinis et multuram non solveret, perdet brasium suum et solvet emendam VII solidorum bone monete totiens quotiens hoc evenire contingeret. Item, si aliquis adduceret brasium forensem, de quacumque loco hoc venerit, in civitate et francia leodiense tenebitur ad multuram sicut molitum fuissest in molendinis supradictis. » (*Règlements...*, op. cit., 17.) 1356 : « Com plaisir, discors et mateire de question fuissent esmeüs par devant nous entre venerables personnes et discretes le vice doyen et capitole delle grande eglise de Liege, d'une part, et les brasieurs manans à Liege, d'autre part, alle ocoison des dois molins al braize que li egliese deseurdite at en la dite citeit de Liege, desqueis li uns gist en la ruelle delle Capelle, seante sur le marchiet à Liege, et li autre gist az Chenaz, desoz Peiroise. Lessquieis li vice doyen et capitole deseurnomeis disoyent yestre banaz [...]. Et li bresseurs deseurnomeis disoient le contraire. [...] C'est assavoir que li dois molins deseur escrips

Il montre aussi que le liégeois organise les ensembles lexicaux relatifs à ces deux processus de façon étanche et différenciée (<sup>42</sup>). Un premier ensemble se centre autour du substantif *brâ*, anciennement *brâh*, dont dérive le verbe *brâhî* « préparer le *brâ(h)* », ainsi que le substantif *brâhî* « lieu où l'on prépare le *brâ(h)*, germoir ». Un second groupe, plus étoffé, a pour noyau le verbe *brêssi*. Le DL, par exemple, a *brêssi* « fabriquer de la bière », *brêsseû* « fabricant de bière ; marchand de bière » (de ce deuxième sens, fr. de Belgique *brasseur* « livreur de bière, d'eau, de limonades, etc. », qui manque aux répertoires de belgicismes), *brêssène* « brasserie », auxquels s'ajoutent les mots techniques *brêssêye* « quantité de bière brassée en une fois, brassin », *brêssin* « id. ; par extension, cuve matière ».

Liégeois *brâhî* « préparer le brais » a pour correspondant namurois *brôjî* et rouchi *brazier, brêzer* (dans *grins brazés, brêzés*). Ces éléments de comparaison permettent de reconstruire la forme \**brais(i)er* qu'aurait eue, s'il avait existé, l'équivalent français des formes belgoromanes.

On trouve mieux ce que l'on cherche quand on s'en fait d'avance une idée suffisamment précise. Le verbe *brais(i)er*

sont, ont esteit anchinement, doyent yestre et sieront banaaz perpetuelment, solonc ses conditions chi dessous sont escriptes : Promiers, nus ne doit moure braize dedens la dite citeit et francize de Liege autre part que az dois molins deseurnomeis, exceptees alconnes brassines gisantes en Yle, lesqueiles nous savons et wardons qu'elles doivent moure leur braize az banaaz molin qui jadit fut le vowelte de Liege. Item, s'ilh avenoit en temps future que alcons aminaist afforain braxhe, pris defours Liege en queileconques liw que ce fuist, molus ou à moure, chil cuy li dis braxhe sieroit devroit ansi bien le molage dé braxhe deseurnomeis comme s'ilh fuist molus à ung des dois molins deseuer escripts. Et se alcons bresseurs moloit autre part son braxhe que à un des dois banaaz molins deseurnomeis ou ne paievo le molage de son dit braxhe, fuist molus dedens ou defours la dite francize, il perdroit tout son dit braxhe et sieroit, tantes foisquantes fois chu avinroit, encheüs en une amende de sept souls de bonne monnoie que on li commanderoit, ensi que nos salvons et wardons. » (*Règlements..., op. cit.*, 18-19.)

(<sup>42</sup>) Cf. Malmedy 1680 : « Querin pourat brasser et braher », Louis REMACLE, *Notaires..., 65.*

a bien existé dans l'ancienne langue, comme en témoignent deux attestations de Godefroy égarées sous l'entrée *bracier* « brasser » (8, 363a) :

Tournai 1408 : « une cuve mouilloire<sup>(43)</sup> pour *braizier* grain<sup>(44)</sup> »;

Liège 1709 : « Nous leur defendons de *braizer* des grains jusqu'après la moisson. »

Ces deux mentions de *braiser*<sup>(45)</sup> sont précieuses à un autre titre. Elles révèlent en effet le régime actancial premier de ce verbe, tout en montrant le lien morphologique qu'il entretient avec sa base. *Braiser*, transitif, y a pour complément *grain*; le radical du verbe n'est donc pas le complément-patient « absorbé » d'un verbe intransitif (« faire du brais »), ainsi que pourraient le laisser entendre les mentions liégeoises contemporaines, mais l'attribut de ce complément (« faire (du grain) en brais »)<sup>(46)</sup>.

4. L'examen des mots en relation avec les choses montre en outre que le brassage de la bière n'est nullement une macération (v. définition citée ci-dessus du *Petit Robert*)<sup>(47)</sup>. Dans le vocabulaire technique wallon de la brasserie, *brasser* signifie précisément « MÉLANGER le malt dans la quantité d'eau qui va être transformée en bière EN REMUANT fortement le liquide au moyen du fourquet » (les petites capitales font ressortir les traits de sens fondamentaux de la définition); dans ce premier emploi, il est aspectuellement imper-

(43) Précède de quatre siècles frm. *mouilloir* « cuve où l'on fait tremper l'orge avant de l'envoyer au germoir » (dp. Moz 1828), FEW 6/3, 46b, \*MOLLIARE.

(44) V. ci-dessus, 2 (b).

(45) Auxquelles s'ajoute le dérivé adjetival en -ARCIU de BRACE, *braserech*, *braseret*; Douai 1431 : « Je laisse a ma diete fille un muis de bray sur le mollin *braserech*. » (Godefroy 1, 724a; il faut scinder l'article); abbaye de Corbie 1448 : « Si n'avoit audit lieu (Corbie) que troys molins seulement, dont l'un nommé le molin *braseret* n'estoit que à molre braie, grain à brasser cervoise ou goudalle. » (Du Cange 1, 754b).

(46) Le rouchi a donc conservé le régime actancial primitif du verbe.

(47) C'est la fabrication du brais qui nécessite une macération; v. ci-dessus, 2 (b).

flectif : le brasseur peut (doit même...) continuer à brasser pour que le moût soit bien homogène. Dans la même langue technique, *brèssî* signifie en outre « FABRIQUER LA BIÈRE (en mélangeant le malt dans la quantité d'eau qui va être transformée en bière, en cuisant le liquide clair tout en y faisant infuser du houblon, en ensemençant de levure le liquide refroidi) ». C'est ce second sens, aspectuellement perfectif, qui a pénétré dans la langue courante (où *brasser* signifie simplement « fabriquer, produire de la bière »); c'est aussi dans ce second sens que *brasser* a été lexicalement productif.

Chronologiquement, le sens spécifique et restreint est, bien sûr, le sens primitif : le nom de l'action la plus représentative — prototypique — du processus de fabrication de la bière a servi à désigner l'ensemble de ce processus.

Cette analyse sémantique de *brasser* donne en même temps la clé de son étymologie. Comme l'écrivait Furetière en 1690, *brasser*, c'est « remuer quelque chose liquide avec violence de bras ». Si ce verbe s'est employé surtout à propos de la fabrication de la bière, il s'est dit aussi pour celle de l'hydromel<sup>(48)</sup>, du papier, des monnaies, a été utilisé comme terme de pêche (avec le sens « agiter l'eau avec des bouloirs pour faire entrer le poisson dans les filets ») et s'est employé très tôt dans le sens figuré de « tramer, ourdir (un complot) ». « Dans chaque langue technique, un même mot initial prend une valeur particulière qui va jusqu'à en faire proprement un mot nouveau », écrivait André Meillet dans la préface au *Dictionnaire étymologique* de Bloch-Wartburg<sup>(49)</sup>. Ici encore cette loi se vérifie.

<sup>(48)</sup> C'est ainsi que nous interprétons le déterminant dans *brasseres de mielz* c. s. sg. (Froissart, Godefroy 1, 715c), *brasseresse de miel* (Grande chron. de France, Godefroy, *ibid.*); cf. FEW 16, 545b, MEDUS.

<sup>(49)</sup> Oscar BLOCH, Walther VON WARTBURG, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, <sup>1</sup>1932, <sup>5</sup>1968, xv.

Contrairement à *braiser*, *brasser* n'est pas né dans la langue spéciale des brasseurs; il n'a fait qu'y connaître un destin particulier. Il ne fait pas de doute que *brasser* et *braiser* se sont croisés dans les discours des gens de métier; ils n'ont cependant pas pu s'y confondre. Le « brassage » n'a pas eu lieu dans l'« usine », mais dans l'atelier de l'étymologiste.



RÉSUMÉ. — Le mot *brasser* apparaît comme le lieu d'une confrontation entre deux types d'histoire, une histoire simple, celle des locuteurs, et une histoire savante, celle des étymologistes. La première, qui voit tout naturellement dans *brasser* un dérivé de *bras* (v. notamment Furetière 1690), explique la superficie sémantique de *brasser*, laquelle dépasse largement, dès la période médiévale, la sphère de l'activité brassicole. La seconde, qui rattache *brasser* à BRACE, continué par *brai(s)* « grain germé qui entre dans la préparation de la bière », l'anoblit tout en rangeant *brasser* parmi les mots, peu nombreux, que l'on impute au gaulois; elle recourt à la première, qu'elle baptise étymologie populaire, pour éclairer l'histoire ultérieure du dérivé de BRACE. La filiation BRACE/*brais* — *brasser* est réexamинée ici par la mise en relation des mots avec les réalités qu'ils désignent.

Marie-Guy BOUTIER



# **La pratique des langues régionales de la Wallonie Une enquête auprès d'étudiants romanistes francophones**

À l'heure où la diversité linguistique retient de plus en plus l'attention des spécialistes qui s'accordent pour constater une diminution drastique des langues pratiquées dans le monde, à l'heure où des instruments d'observation de plus en plus sophistiqués sont mis en place pour évaluer la vitalité des langues tant du point de vue du *corpus* que du *status*, à l'heure enfin où les conséquences sociales des changements linguistiques sont de mieux en mieux analysées, notamment sur le plan identitaire, nous ne disposons que de peu de données relatives à la pratique individuelle et sociale des langues régionales de la Wallonie à l'aube du troisième millénaire. Le même constat vaut pour la perception de ces langues au sein de la population.

Parallèlement, le débat sur l'avenir du wallon<sup>(1)</sup> — jusqu'à présent confiné dans des cercles restreints — est devenu de plus en plus vif, y compris dans le ton des interventions qui se sont exprimées (Lechanteur 1996, Mahin

<sup>(1)</sup> Plutôt que d'énumérer systématiquement les langues régionales de la Wallonie, nous employons le terme « wallon » comme dénomination générique, couvrant non seulement le wallon proprement dit, mais également le picard et le gaumais (lorrain). Le champenois, dont la vitalité est très faible, n'entre pas en ligne de compte ici. La population de cette enquête étant francophone, nous n'envisageons pas la situation des langues régionales d'origine germanique.

1999; pour un aperçu synthétique, voir Francard 1999). Insuffisamment étayés par des données factuelles, relayant des prises de position idéologiques parfois trop peu explicitées, les arguments en présence alimentent souvent des dialogues de sourds, peu utiles pour ces langues qui font pourtant l'objet de la sollicitude réelle des protagonistes.

Nous croyons que les débats actuels et, singulièrement, le discours tenu sur les langues en Wallonie, gagneraient en pertinence s'ils s'appuyaient sur des études empiriques plus nombreuses. Cette contribution s'inscrit dans cette visée, en se fondant sur une enquête menée entre 1988 et 1997 par le centre de recherche VALIBEL [acronyme pour *Variétés Linguistiques du français en Belgique*], et dont certaines questions portaient sur la pratique et sur la perception des langues régionales auprès d'un public ciblé : les étudiants romanistes des universités belges francophones. Malgré ses limitations, cette recherche apporte des résultats à prendre en compte pour une approche pertinente de la situation actuelle des langues en Wallonie.

Après un bref rappel des conclusions des études antérieures sur la même thématique, nous présenterons notre enquête, ses résultats et les questions qui s'en dégagent.

## 1. La vitalité actuelle des langues régionales en Wallonie

### 1.1. *Dans l'ensemble de la population*

Les rares études portant sur la pratique des langues dans l'ensemble de la Wallonie reposent plus sur des estimations

que sur des données observées<sup>(2)</sup>. Il n'est donc pas étonnant que d'importantes divergences se manifestent : ainsi, d'après A. Verdoort (1989 : 105 sv.), près de 60 % de la population de la Wallonie pourraient être crédités d'une connaissance active et/ou passive d'une langue régionale romane. Les chiffres avancés par J.-L. Fauconnier (1998 : 34) n'atteignent que la moitié des précédents. Ceux du « rapport Killilea » (d'après Hendschel 1999 : 127) tombent à 25 %...

Quelques enquêtes fournissent des indications plus précises, mais elles ont été menées exclusivement dans des communautés rurales, qui ne sont pas représentatives de l'usage actuel des langues dans l'ensemble de la population wallonne : le français s'y est imposé bien plus tardivement que dans les milieux urbains (Francard 2000 : 9 sv.). D'après ces enquêtes (Hendschel 1999 : 122), près de la moitié de la population rurale serait composée de bilingues actifs français-wallon.

En dépit des divergences dans les résultats obtenus, quelques tendances significatives peuvent être dégagées des recherches quantitatives antérieures.

(i) La vitalité est inégale selon la langue régionale considérée : c'est le wallon qui se maintient le mieux, suivi d'assez loin par le picard ; le lorrain se réduit comme une peau de chagrin, alors que le champenois a pratiquement disparu.

(ii) L'âge et le sexe sont également à prendre en considération : la pratique des langues régionales diminue de géné-

<sup>(2)</sup> Précisons que d'importantes différences séparent les méthodologies de recueil des données et que certains biais gauchissent la mise au point des tests de vitalité. On trouvera dans Éloy (1998) plusieurs contributions traitant de l'évaluation quantitative des langues régionales. Pour une approche critique de cette méthodologie appliquée aux langues de la Wallonie, voir Francard 1988.

ration en génération et, à égalité d'âge, plus rapidement chez les femmes que chez les hommes.

(iii) Une corrélation inverse peut aujourd'hui être établie entre la durée de la scolarité et le taux de pratique des langues régionales.

(iv) Enfin, les parlars régionaux sont plus épargnés dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains.

### *1.2. Chez les jeunes*

Du point de vue de la compétence active, on estime à quelque 10 % la proportion de jeunes capables de pratiquer l'une des langues régionales de la Wallonie, avec toutefois des performances effectives assez variables (Francard 1994; Hendschel 1999 : 125; Meurice 1996-1997; Somers 1998 : 81 sv.). Du point de vue de la connaissance passive, les scores sont nettement plus élevés et dépassent généralement 30 % dans les enquêtes considérées.

Plusieurs facteurs intervenant dans les tendances dégagées plus haut (en 1.1) pour l'ensemble de la population paraissent moins pertinents dans le cas des jeunes. Ainsi, les différences de pratique selon les sexes, selon les niveaux de scolarité et selon le milieu (rural/urbain) tendent à s'estomper. Seule la langue considérée donne lieu aux variations déjà observées : le wallon devance largement le picard et plus encore le gaumais. Le champenois n'est quasi plus en usage chez les jeunes.

## 2. L'enquête VALIBEL auprès des étudiants romanistes

### 2.1. Présentation de l'enquête

#### 2.1.1. La population visée

L'enquête « Auto-évaluations et attentes des romanistes belges francophones » a été menée auprès des étudiants inscrits en première candidature<sup>(3)</sup> des études en « Langues et littératures romanes »<sup>(4)</sup> dans les cinq universités belges francophones, respectivement les Facultés universitaires Saint-Louis (FUSL) à Bruxelles, l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université de Liège (ULG), l'Université catholique de Louvain (UCL) à Louvain-la-Neuve et les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) à Namur<sup>(5)</sup>. Réalisée une première fois en 1988, elle a été réitérée en 1991, 1994 et 1997. Au total, les réponses de 849 étudiants ont été prises en considération, lesquels se répartissent comme suit :

FIGURE 1

Répartition des étudiants par année et par sexe

	Femmes	Hommes	TOTAL
Année 1988	129 (82,17%)	28 (17,83%)	157 (100%)
Année 1991	159 (73,61%)	57 (26,39%)	216 (100%)
Année 1994	210 (75,81%)	67 (24,19%)	277 (100%)
Année 1997	157 (78,89%)	42 (21,11%)	199 (100%)
<b>TOTAL</b>	<b>655 (77,15%)</b>	<b>194 (22,85%)</b>	<b>849 (100 %)</b>

<sup>(3)</sup> Il s'agit, pour la Belgique francophone, de la première année du premier cycle des études universitaires.

<sup>(4)</sup> Naguère, la dénomination était « Études de philologie romane ».

<sup>(5)</sup> Nous remercions les collègues dont la collaboration a été indispensable au bon déroulement de cette enquête dans les universités belges francophones : M<sup>me</sup> Michèle Lenoble-Pinson (FUSL) et MM. Marc Dominicy (ULB), Jean Giot (FUNDP), Jean-Marie Klinkenberg (ULG), Jean-Marie Pierret (UCL), Dan Van Raemdonck (ULB).

Ce public est majoritairement composé d'étudiantes, donnée qui sera à prendre en considération dans l'analyse des résultats. En effet, il est avéré que les femmes ont abandonné plus tôt que les hommes la pratique des langues régionales, sans doute en raison d'une plus grande conformité à la norme sociale dominante.

Une autre disproportion est observée (fig. 2) dans l'origine géographique des étudiants, répartis par provinces<sup>(6)</sup>.

FIGURE 2

Répartition des étudiants suivant leur origine géographique

Résidence actuelle	BXL.	Brabant wallon	Namur	Lux.	Hainaut	Liège	Autre
Année 1988	15,92%	10,19%	19,75%	4,46%	24,84%	24,84%	0,00%
Année 1991	19,44%	8,80%	14,35%	4,17%	26,85%	25,46%	0,93%
Année 1994	14,44%	12,27%	15,16%	5,05%	27,08%	25,63%	0,37%
Année 1997	17,08%	21,61%	13,07%	4,02%	23,62%	20,60%	0,00%
MOYENNE	16,61%	13,19%	15,31%	4,48%	25,80%	24,26%	0,35%

Lorsqu'ils en ont la possibilité<sup>(7)</sup>, les futurs romanistes choisissent de s'inscrire dans l'université qui est la plus proche de leur domicile, ainsi que le montre la figure 3 :

(<sup>6</sup>) Il s'agit plus précisément de Bruxelles-capitale (BXL) et des provinces wallonnes : Brabant wallon, Namur, Luxembourg (Lux.), Hainaut et Liège. Les données de l'enquête permettent de distinguer le lieu de naissance et la résidence actuelle, mais on constate une très grande stabilité géographique de la population étudiée : la province de résidence est le plus souvent celle où l'on est né.

(<sup>7</sup>) Ce n'est pas le cas pour les étudiants originaires des provinces de Hainaut et de Luxembourg, lesquelles ne comptent pas d'institution universitaire organisant les études de langues et de littératures romanes.

FIGURE 3

Origine géographique des étudiants et choix de l'université

Résidence	ULG	FUNDP	UCL	ULB	FUSL	TOTAL
Bruxelles	0,00%	0,95%	1,77%	7,45%	6,50%	16,67%
Hainaut	1,42%	6,86%	11,11%	5,67%	0,83%	25,89%
Brabant wallon	0,00%	1,89%	8,39%	1,89%	1,06%	13,24%
Namur	0,83%	10,87%	3,31%	0,35%	0,00%	15,36%
Liège	19,74%	2,60%	1,89%	0,12%	0,00%	24,35%
Luxembourg	1,65%	2,01%	0,71%	0,12%	0,00%	4,49%

Cette stabilité géographique conforte l'attachement de la population étudiée à sa région. On peut donc estimer que les réponses sont assez représentatives des collectivités d'origine et restent, à ce stade, marquées par l'environnement immédiat (famille, groupes de pairs). Par ailleurs, tant les pratiques que les représentations liées aux langues régionales peuvent varier de région à région. L'origine géographique des étudiants est donc un facteur à prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

La moyenne d'âge pour l'ensemble de la période d'enquête est de 18,48 ans, avec de légères variations selon les années<sup>(8)</sup>. La très grande majorité de la population étudiée provient de l'enseignement général, lequel fournit chaque année plus de 96 % de la population interrogée. Cette « filiation » entre certaines sections de l'enseignement secondaire et l'université a été souvent soulignée et n'a donc rien de surprenant.

Les étudiants interrogés sont en général issus de milieux socio-culturellement favorisés. Ainsi, les informations relatives au niveau de scolarité atteint par les parents (fig. 4)

(8) Année 1988 : 18,41 ans; année 1991 : 18,55 ans; année 1994 : 18,37 ans; année 1997 : 18,60 ans. La grande majorité de la population étudiée (plus de 80 %) s'inscrit à l'université immédiatement après l'enseignement secondaire, sans transiter au préalable par une autre formation.

permettent de constater — et cela n'a rien de surprenant — que les parents des futurs romanistes appartiennent majoritairement aux couches les plus scolarisées de la population<sup>(9)</sup>. On notera que le niveau moyen de scolarité atteint par les mères est légèrement inférieur à celui des pères : ceux-ci sont plus nombreux à avoir accompli un cursus universitaire, les mères étant proportionnellement plus nombreuses à avoir suivi l'enseignement supérieur non universitaire.

FIGURE 4  
Niveau de scolarité des parents<sup>(10)</sup>

Niveau de scolarité	atteint par les mères	atteint par les pères
Supérieur universitaire	18,0%	35,0%
Supérieur non universitaire	42,5%	31,5%
Secondaire supérieur	21,0%	19,0%
Secondaire inférieur	13,5%	8,5%
Primaire	2,5%	2,0%
Autre	2,5%	4,0%
TOTAL	100%	100%

Les réponses enregistrées sont donc représentatives d'un milieu caractérisé par une scolarité prolongée. Or il s'avère que les groupes sociaux culturellement favorisés — qui ont

(9) Avec des disparités régionales notables : le niveau de scolarité des parents est le plus élevé dans le Brabant wallon et à Bruxelles; il est le plus faible dans la province de Luxembourg.

(10) Dans la suite de cette contribution, nous opérerons des croisements au départ du niveau de scolarité de la mère (en raison du rôle déterminant que celle-ci joue dans l'apprentissage de la langue) et en regroupant les deux niveaux « Secondaire inférieur » et « Primaire » en un seul, vu le très faible pourcentage du dernier cité. Les codes utilisés sont les suivants :

NSM 4 = enseignement supérieur universitaire.

NSM 3 = enseignement supérieur non universitaire.

NSM 2 = enseignement secondaire supérieur,

NSM 1 = enseignement primaire et enseignement secondaire inférieur.

été les premiers en contact avec le français — sont réputés aujourd’hui moins favorables à la pratique des langues régionales.

Terminons cette présentation de la population de l’enquête en soulignant que le choix de ce public répond à plusieurs motivations. On sait que les jeunes sont des agents privilégiés dans le processus de changement linguistique (Labov 1976 : 207). Par ailleurs, nous souhaitions travailler avec un groupe capable d’expliciter ses normes subjectives. Enfin, les études de langues et de littératures romanes sont, en Belgique francophone, le lieu de passage obligé pour accéder à la profession d’enseignant de français dans le secondaire : même si certains romanistes choisissent d’autres débouchés, les aspirations professionnelles d’une majorité d’entre eux les désignent comme des acteurs clés pour l’avenir du français en Belgique francophone : ils sont donc en première ligne dans le difficile débat sur la coexistence des langues d’oïl en Wallonie.

### 2.1.2. Les modalités de l’enquête

Le questionnaire comprend un total de 60 questions fermées ou à choix multiples, avec la possibilité, pour certaines d’entre elles, d’ajouter des commentaires additionnels. Les thématiques abordent diverses facettes des pratiques linguistiques et des représentations en Belgique francophone, dont les rapports entre le français et les langues régionales endogènes, qui seront analysés ici<sup>(11)</sup>.

Les questionnaires ont été complétés, pour chacune des universités francophones, dans les premières semaines qui

(11) Les questions relatives aux langues régionales endogènes ne représentent qu’une partie très limitée (7 questions) de l’enquête. Les autres thématiques sont l’évaluation de la pratique du français à l’oral et à l’écrit, l’identification de modèles linguistiques (en Belgique et dans la francophonie), la perception de l’accent, etc.

ont suivi la rentrée universitaire. Nous souhaitions obtenir les réponses d'un public qui n'avait pas encore effectué un travail de mise à distance critique vis-à-vis de ses représentations linguistiques et qui, de ce point de vue, n'était pas encore imprégné du « discours savant » des enseignants de l'université.

Les données recueillies ont été encodées sur support informatique (en vue de leur traitement statistique) et leur analyse est actuellement en cours dans le cadre de la recherche doctorale de Gabriele Franke au sein du Centre de recherche VALIBEL. On se reportera ultérieurement à cette thèse — dont la défense est prévue en 2003 — pour une présentation et une exploitation détaillée des données (<sup>12</sup>).

## 2.2. Résultats de l'enquête

### 2.2.1. Les pratiques linguistiques déclarées

#### *La pratique active d'une langue régionale*

Interrogés sur leur pratique d'une langue régionale endogène de la Wallonie, les étudiants romanistes confirment les résultats enregistrés dans des enquêtes antérieures : le taux déclaré de connaissance active (voir fig. 5) atteint une moyenne de 13 %, sans évolution très significative durant la période considérée, si ce n'est un pic en 1994 (15,88 %), suivi en 1997 du score le plus faible (11,56 %).

Tous les parlers régionaux ne bénéficient pas de la même faveur auprès des romanistes qui disent pratiquer une langue régionale. Comme le montre la fig. 6, le wallon arrive très largement en tête (10,84 % en moyenne pour les quatre passations de l'enquête), devant le picard (1,06 %) et le

(<sup>12</sup>) Une présentation des premiers résultats (partiels) de cette enquête a été publiée dans Francard & Fontaine (1990) et, pour la thématique de cette contribution, dans Francard (1994).

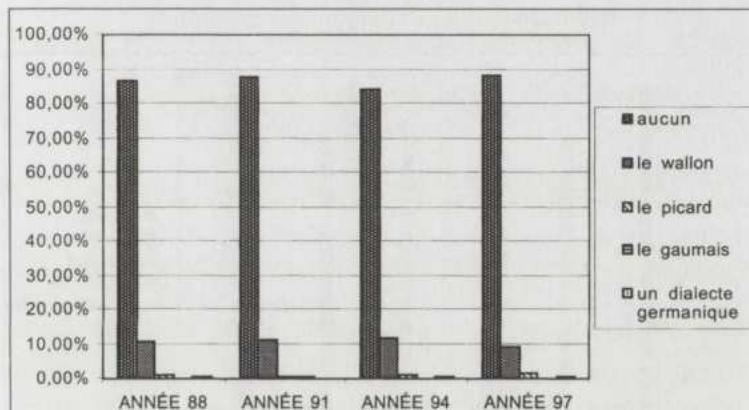
FIGURE 5

Pratique active d'une langue régionale endogène  
Résultats globaux

	Pas de pratique	Pratique active	TOTAL
Année 1988	86,62 %	13,38 %	100 %
Année 1991	87,50 %	12,50 %	100 %
Année 1994	84,12 %	15,88 %	100 %
Année 1997	88,44 %	11,56 %	100 %
Moyenne	86,67 %	13,33 %	100 %

FIGURE 6

Pratique active d'une langue régionale endogène  
Résultats suivant les langues

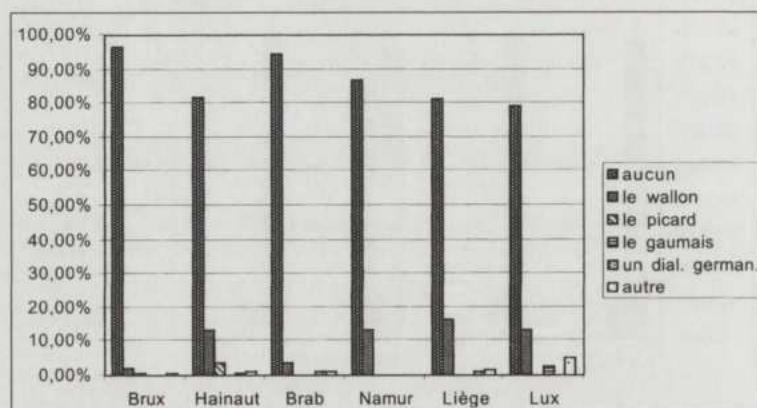


gaumais (0,12%). Une fois encore, ces résultats sont conformes aux observations antérieures, qui reconnaissent une vitalité nettement supérieure au wallon en comparaison des autres langues endogènes, et cela dans l'ensemble de la population. Il est à noter que, depuis 1991, la « cote » du

picard est en légère progression : il passe de 0,46 % en 1991 à 1,51 % en 1997.

Il n'est inutile de préciser ces résultats en fonction de l'origine géographique des étudiants. Comme le montre la fig. 7 (résultats cumulés des quatre passations), ce sont — sans surprise — les provinces de Liège (16,50 %), de Hainaut (13,24 %), de Namur (13,08 %) et de Luxembourg (13,16 %) qui abritent la grande majorité des locuteurs wallonophones, loin devant la province de Brabant wallon (3,57 %) et Bruxelles (2,13 %). Tout aussi attendus sont les indices d'une pratique limitée du picard dans le Hainaut (3,65 %) et du gaumais dans le Luxembourg (2,63 %).

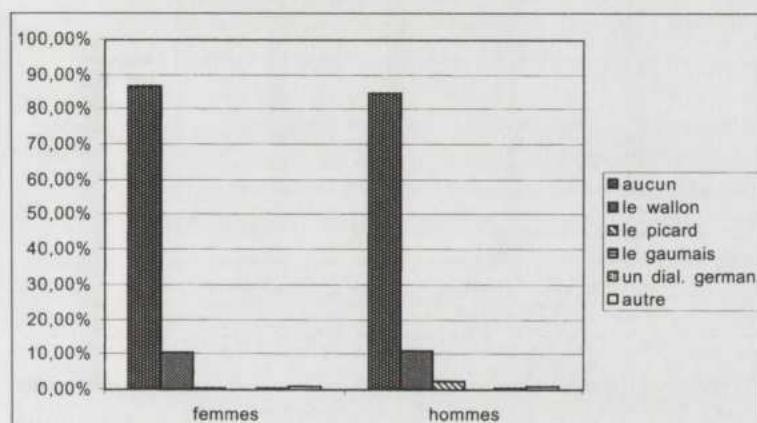
FIGURE 7  
Pratique active d'une langue régionale endogène  
Résultats suivant l'origine géographique



Si, dans l'ensemble de la population, on observe une différence significative entre hommes et femmes quant à la pratique des langues régionales (voir 1.1), cette disparité tend à s'estomper chez les jeunes romanistes : si 15,46 %

des étudiants disent pratiquer une langue régionale, la proportion des étudiantes atteint 12,98 % (voir fig. 8).

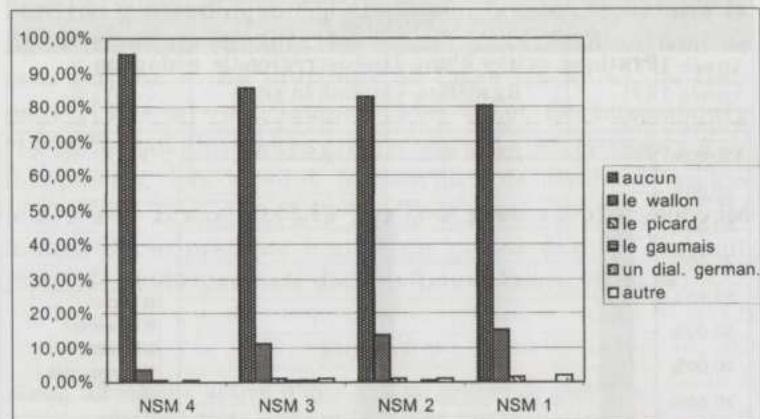
FIGURE 8  
Pratique active d'une langue régionale endogène  
Résultats suivant le sexe



La prise en compte des niveaux de scolarité (voir note 10) introduit par contre des différences significatives au sein de la population étudiée. Les résultats observés (voir fig. 9) montrent que le niveau de scolarité le plus élevé (NSM 4 = enseignement supérieur universitaire) est associé à la plus faible pratique active d'une langue régionale (moins de 5 %). Par contre, les autres niveaux rejoignent la moyenne observée (quelque 13 %), avec un pourcentage de plus de 17 % dans le milieu le moins scolarisé (NSM 1 = enseignement primaire et enseignement secondaire inférieur). Les écarts entre les langues considérées sont ici aussi confirmés, au profit quasi exclusif du wallon.

FIGURE 9

Pratique active d'une langue régionale endogène  
Résultats suivant le niveau de scolarité des mères



*La connaissance passive d'une langue régionale*

Les résultats relatifs à la pratique active impliquent, rappelons-le, une population réduite (13 %, soit une centaine d'étudiants). Il est donc intéressant d'élargir le champ d'observation, ce qui va être le cas grâce aux questions relatives à la connaissance passive d'une langue régionale endogène de Wallonie.

Près de 60 % des étudiants romanistes déclarent posséder la connaissance passive d'une langue régionale, les variations durant la décennie considérée oscillant entre 55,78 % en 1997 et 63,54 % en 1994 (voir fig. 10) (13).

(13) Précisons que les étudiants ayant déclaré pratiquer activement une langue régionale sont également repris dans les pourcentages relatifs à la connaissance passive.

FIGURE 10

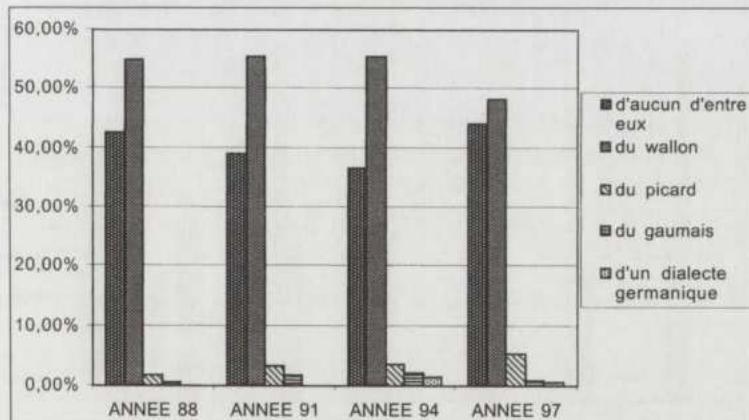
Connaissance passive d'une langue régionale endogène  
Résultats globaux

	Pas de connaissance	Connaissance passive	TOTAL
Année 1988	42,68 %	57,32 %	100 %
Année 1991	38,89 %	61,11 %	100 %
Année 1994	36,46 %	63,54 %	100 %
Année 1997	44,22 %	55,78 %	100 %
Moyenne	40,56 %	59,44 %	100 %

On ne sera pas étonné de constater une étroite convergence avec les résultats obtenus pour la pratique active (fig. 5), notamment du point de vue de la langue la mieux connue. Comme le montre la fig. 11, le wallon se détache nettement (53,71 % de moyenne pour les quatre passations), suivi d'assez loin par le picard (3,65 %) et le gaumais

FIGURE 11

Connaissance passive d'une langue régionale endogène  
Résultats suivant les langues

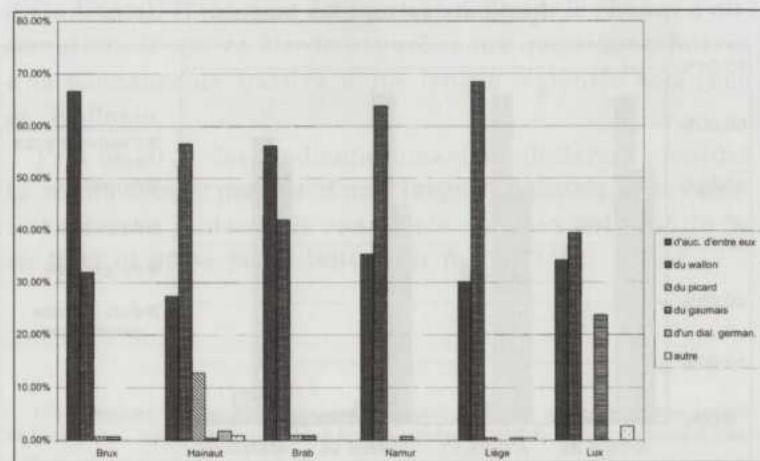


(1,53 %). Plus nettement encore que dans le cas de la pratique active, le picard connaît une progression régulière de 1991 (1,91 %) à 1997 (5,53 %).

La prise en compte de l'origine géographique des étudiants (voir fig. 12), si elle confirme globalement les résultats déjà obtenus par les wallonophones « actifs » dans les provinces de Namur (63,85 %), de Liège (68,45 %), de Hainaut (56,62 %) et de Luxembourg (39,47 %), permet également de constater que les deux autres régions ne sont pas en reste : le Brabant wallon atteint 43,74 %, et même Bruxelles témoigne d'une familiarité réelle avec les langues régionales (32,62 %).

Le picard trouve ici une place plus significative, spécialement dans le Hainaut (12,79 %). Mais le gaumais fait mieux encore, essentiellement dans le Luxembourg (23,68 %).

FIGURE 12  
Connaissance passive d'une langue régionale endogène  
Résultats suivant l'origine géographique



Qu'en est-il du paramètre « sexe », peu pertinent dans les résultats antérieurs, mais testé cette fois sur une base quantitative plus importante ? La fig. 13 montre une différence plus tranchée entre les étudiantes et leurs homologues masculins. Seuls 32,99 % des derniers cités n'ont aucune connaissance passive d'une langue régionale, contre 42,14 % chez les premières (¹⁴).

FIGURE 13

Connaissance passive d'une langue régionale endogène  
Résultats suivant le sexe

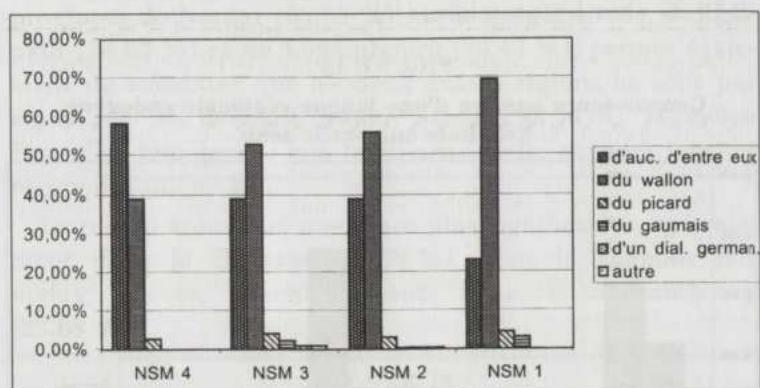


Enfin, la prise en compte des niveaux de scolarité (voir fig. 14) confirme, pour la connaissance passive, les conclusions déjà tirées pour la pratique active, soit une corrélation inverse entre le niveau de scolarité et le degré de connais-

(¹⁴) Ce résultat se confirme pour chacune des langues envisagées, en particulier le wallon, connu par 58,25 % des hommes et 52,37 % des femmes. L'écart — tout comme la base quantitative — se réduit proportionnellement pour le picard, dont les chiffres sont respectivement 4,12 % (H) et 3,51 % (F); il se creuse par contre pour le gaumais : 3,09 % (H) et 1,07 % (F).

sance passive, avec ici encore un avantage manifeste pour le wallon.

FIGURE 14  
Connaissance passive d'une langue régionale endogène  
Résultats suivant le niveau de scolarité



### 2.3. Commentaires des résultats

#### 2.3.1. Généralités

Les données recueillies se caractérisent d'abord par une relative stabilité durant la période 1988-1997 : quelque 13 % des étudiants romanistes déclarent pratiquer activement l'une des langues régionales de la Wallonie et près de 60 % d'entre eux disent posséder la connaissance passive d'une langue régionale.

La comparaison de ces chiffres avec ceux fournis par des enquêtes antérieures (voir 1.2) est malaisée, en raison des différences de méthodes et de population. Parmi les moins éloignées, l'enquête menée en 1991 auprès de 108 rhétori-

ciens bruxellois et wallons donne les pourcentages suivants (Francard *et al.* 1993 : 21 sv.) :

- pratique active (bonne ou très bonne) d'une langue régionale : 9 %
- connaissance passive d'une langue régionale : 59 %.

Les résultats de l'enquête du CLÉO, effectuée en mars 1989 sous la direction de L. Baugnet auprès d'étudiants de l'enseignement secondaire en Wallonie (1018 jeunes répartis dans les trois cycles), aboutissent eux aussi à un pourcentage d'environ 10 % de jeunes qui déclarent posséder une pratique réelle de la langue régionale. Par contre, les chiffres relatifs à la connaissance passive sont difficilement comparables (<sup>15</sup>).

Certains paramètres sociolinguistiques entrant en compte dans l'analyse et dont la pertinence a été établie pour d'autres populations, sont ici moins saillants. Ainsi, on ne constate que peu de différence du point de vue de la pratique active (fig. 8) entre les étudiants et les étudiantes. Toutefois, on évitera de tirer des conclusions sur une base quantitative aussi réduite que celle qui est en cause dans la pratique active d'une langue régionale. Dès que la population est plus nombreuse, comme c'est le cas pour la connaissance passive (fig. 13), une distinction plus nette apparaît entre

(<sup>15</sup>) Les conclusions de l'enquête du CLÉO sont les suivantes :

— 71,8 % des élèves comprennent et parlent plutôt peu, voire pas du tout le wallon : leur connaissance en est donc négative.  
— 17,4 % des élèves disent le comprendre et le parler assez bien : leur connaissance en est donc moyenne.  
— 10,4 % des élèves disent le comprendre et le parler presque entièrement [sic] voir [sic] entièrement : leur connaissance en est positive.» (Baugnet 1991 : 106).

Ajoutons que, dans le cadre d'une enquête menée à l'U.C.L. en 1989 auprès de 1972 étudiants entamant leurs études universitaires, 4 % des participants ont déclaré « parler le wallon ou le picard ou le gaumais avec leur père » (Pierret 2000 : 2).

les résultats des étudiantes romanistes et ceux de leurs homologues masculins, qui sont supérieurs<sup>(16)</sup>.

D'autres variables indépendantes conservent toute leur pertinence. Ainsi, on constate une corrélation inverse entre le niveau de scolarité et les performances déclarées en wallon, qu'il s'agisse de la pratique active (fig. 9) ou de la connaissance passive (fig. 14). Cette observation ne va pas nécessairement de soi dès lors qu'il s'agit un milieu globalement caractérisé par une scolarité longue. L'usage ou la familiarité avec les langues régionales restent donc étroitement liés au profil socio-culturel, y compris dans les couches (relativement) favorisées.

Une autre variable à prendre en considération est l'origine géographique des participants à l'enquête. Si le wallon l'emporte largement sur les autres langues régionales de la Wallonie, c'est en raison de l'ancre géographique des étudiants dans des régions où cette langue est — ou a été jusqu'à une date récente — effectivement pratiquée. Et il n'y a aucune surprise à constater que le picard et le gaumais obtiennent leurs meilleurs scores chez les étudiants originaires respectivement du Hainaut et du Luxembourg. On

(16) C'est également une des conclusions de l'étude de C. Somers (1998 : 201) menée à Liège en 1997 auprès de 114 élèves de l'enseignement secondaire et visant à tester la compréhension passive en wallon. Par contre, les résultats obtenus par É. Meurice en 1994-1995 dans la même région, à l'issue d'une enquête similaire auprès de 584 étudiants âgés d'une vingtaine d'années en moyenne, conduisent à une conclusion inverse : « Contrairement à l'attente, on a trouvé que la moyenne des cotes des filles (moyenne = 5,96) est un peu supérieure à celle des garçons (moyenne = 5,72). » (Meurice 1996-1997 : 79). La méthodologie adoptée par C. Somers s'inspirant de celle d'É. Meurice, la non-convergence des résultats pourrait s'expliquer par des disparités dans la présentation et la correction des tests, ainsi que dans le choix de la population cible (Somers 1998 : 84). En outre, l'étude d'É. Meurice fait apparaître une plus grande dispersion des cotes chez les filles que chez les garçons, les résultats de ces derniers étant plus homogènes.

Par contre, Somers (1998 : 201) observe que, du point de vue de l'utilisation du wallon en famille, il n'y a pas de différence significative entre garçons et filles. Il y a là une différence notable par rapport à la situation antérieure.

ne perçoit donc pas, durant la période considérée, de marque tangible d'une « dé-territorialisation » du wallon, qui s'imposerait comme « langue commune » dans l'ensemble de la Wallonie, y compris là où d'autres langues régionales sont pratiquées.

Une des tendances évolutives les plus identifiables est le regain de vitalité (déclarée) pour le picard (fig. 6 et 11). Une explication venant immédiatement à l'esprit serait celle d'un accroissement de la représentation hennuyère dans la population des universités francophones. Ce n'est pas le cas, comme le prouve la fig. 2 : les étudiants issus du Hainaut sont moins nombreux en 1997, l'année pour laquelle le picard obtient le meilleur score. S'agirait-il, de la part des étudiants romanistes, d'une meilleure identification de cette langue par rapport au « wallon », dont la dénomination a été très longtemps appliquée aux parlers de l'ouest-wallon ? Les étudiants interrogés l'ayant été au début de leur première candidature, cette meilleure « culture linguistique » n'est en tout cas pas imputable à l'enseignement universitaire. S'agirait-il plutôt d'une conséquence du dynamisme accru des promoteurs du picard et, plus généralement, du mouvement d'intérêt grandissant pour les parlers d'oïl en Picardie ? Cette hypothèse nous paraît plausible, les initiatives de valorisation des langues régionales entraînant, chez ceux et celles qui y sont réceptifs, de meilleures performances dans la pratique de ces langues (Somers 1998 : 204).

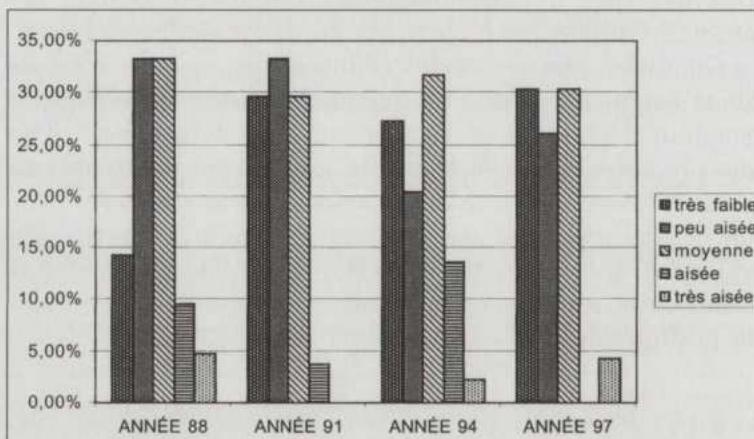
### *2.3.2. Évaluation de la pratique active et de la connaissance passive*

Le pourcentage de la population étudiante déclarant pratiquer activement une langue régionale de Wallonie (13 %, voir fig. 5), même s'il s'inscrit dans la ligne d'observations

antérieures, peut surprendre en raison du profil socio-culturel de la population étudiée.

Pour affiner quelque peu ces données, nous avons demandé aux étudiants d'évaluer la qualité de leurs performances (voir fig. 15). Les résultats cumulés des quatre passes de l'enquête apportent un sérieux correctif : la pratique est majoritairement considérée comme peu satisfaisante (très faible : 26,09 % — peu aisée : 26,96 %), seul un tiers des étudiants (31,30 %) estimant faire preuve d'une pratique « moyenne ». Les appréciations « pratique aisée » et « pratique très aisée » recueillent respectivement 7,83 % et 2,61 % (réponses autres ou manquantes : 5,21 %).

FIGURE 15  
Pratique active d'une langue régionale endogène  
Évaluation de la pratique



Les étudiants romanistes déclarant pratiquer une langue régionale endogène ne sont donc pas tous à considérer, loin s'en faut, comme des locuteurs maîtrisant le wallon, le picard ou le gaumais. Mais il s'agit vraisemblablement

d'une minorité qui, placée dans des conditions propices à un développement des compétences communicationnelles, n'éprouverait pas grand-peine à user de la langue régionale dans les communications quotidiennes.

Les chiffres relatifs à la connaissance passive d'une langue régionale (près de 60 %, voir fig. 10) sont plus surprenants encore. Certes, nous n'avons pas demandé, comme dans le cas de la pratique active, une auto-évaluation qui échelonnerait les réponses entre les pôles « peu aisé » et « très aisé »<sup>(17)</sup>, ce qui aurait permis de nuancer les résultats globaux. Mais il n'y a pas de raison de considérer que les chiffres relatifs à la connaissance passive s'écartent plus que d'autres des performances « objectives »<sup>(18)</sup>. Une fois encore, en adoptant l'interprétation la plus prudente, on peut considérer que cette connaissance passive implique des contacts plus ou moins réguliers avec des locuteurs natifs (ou néo-natifs)<sup>(19)</sup>.

Où rencontrer ces agents d'une transmission potentielle de la langue régionale ? Les réponses (voir fig. 16) désignent très clairement la famille comme l'endroit privilégié d'un contact avec la langue régionale, loin devant les groupes de

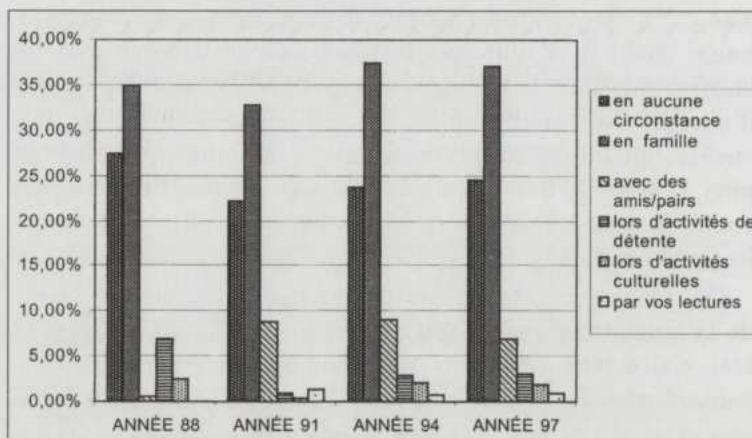
(<sup>17</sup>) La notion de « connaissance passive » étant floue, ce genre de distinctions perd beaucoup de sa pertinence. Par contre, la pratique active implique un niveau d'exigence qui, à défaut d'être défini « objectivement », peut mieux faire l'objet d'une évaluation échelonnée. Ajoutons que la ligne de partage entre une pratique active « très faible » et une connaissance passive « très élevée » serait bien difficile à établir, non seulement dans les auto-évaluations des enquêtés, mais également dans les résultats de tests de performance.

(<sup>18</sup>) Signalons que, dans d'autres parties du questionnaire, les romanistes belges ont une tendance marquée à évaluer moins positivement leurs performances linguistiques (en français) que leurs homologues québécois par exemple.

(<sup>19</sup>) Le score élevé obtenu par le wallon à Bruxelles (32,62 %, voir fig. 13) paraît contredire cette interprétation. Ce serait oublier qu'une partie non négligeable des Bruxellois d'aujourd'hui proviennent de familles wallonnes, avec lesquelles des contacts épisodiques sont maintenus. Cela peut suffire pour donner à de jeunes Bruxellois le sentiment d'une familiarité avec le wallon, tout comme les séjours de vacances ou les W.E. en Ardenne...

pairs (<sup>20</sup>). Lorsqu'on sait que la transmission intergénérationnelle de la langue régionale est aujourd'hui interrompue dans de nombreuses familles en Wallonie, on mesure à quel point il serait nécessaire et urgent de susciter d'autres lieux et d'autres occasions de « passage du témoin » que les seules rencontres familiales.

FIGURE 16  
Circonstances de contact avec une langue régionale endogène



### 2.3.3. Attitudes et représentations

On sait combien les réponses aux enquêtes peuvent être biaisées par les représentations que se forgent les participants, tant de l'objet de l'enquête que des réponses (« désirables », attendues).

Les représentations des jeunes face aux langues régionales ont déjà été décrites ailleurs (Baugnet 1991 : 116 sv.; Francard 1994 : 229 sv.; Somers 1998 : 138 sv.), et l'on peut

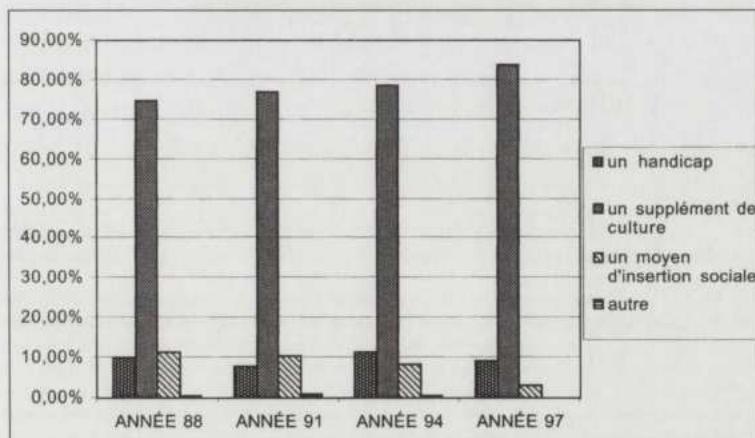
(<sup>20</sup>) L'enquête du CLÉO aboutit à la même conclusion (Baugnet 1991 : 112).

penser que les étudiants romanistes partagent, pour l'essentiel, l'imaginaire linguistique de leurs pairs. Sans doute l'inscription dans une filière universitaire à composante linguistique et culturelle marquée n'est-elle pas sans conséquence, mais pas au point de remettre fondamentalement en question les stéréotypes négatifs qui associent le wallon à une langue « de vieux », ou les stéréotypes positifs qui attribuent aux langues régionales des qualités de connivence, de convivialité.

Qu'en est-il lorsque les étudiants romanistes sont invités à donner leur sentiment sur la pertinence sociale et culturelle d'une pratique active des langues régionales aujourd'hui ? Les réponses à cette question (voir fig. 17), révèlent une position peu engagée. Plutôt que de choisir des items liés soit au discrédit qui a longtemps pesé sur les dialectes

FIGURE 17

Que représente la pratique active d'une langue régionale pour un étudiant romaniste d'aujourd'hui ?



(« un handicap social »), soit à la plus-value sociale que les langues régionales pourraient représenter (« un moyen d'insertion sociale ») (21), les romanistes se prononcent massivement pour la proposition la plus neutre : « un supplément de culture ».

Cette position plus que mitigée nuance les conclusions que l'on peut tirer sur la base du taux élevé de familiarité des étudiants avec les langues régionales. Cette situation, que l'on pourrait considérer comme très positive quant à l'avenir de ces langues, n'engendre pas d'attitude volontariste de la part d'un public qui, vu son profil, pourrait considérer avec plus de sympathie la préservation d'un patrimoine linguistique qui lui est encore proche. On est loin du militantisme et des revendications identitaires d'autres jeunes Wallons (Francard 1994 : 232-234).

### 3. Questions ouvertes...

Notre enquête s'est adressée à un public très spécifique — les étudiants romanistes francophones — et a porté sur des pratiques *déclarées*, dont l'adéquation avec les pratiques *réelles* est difficilement vérifiable (22). Les conclusions qui s'en dégagent n'ont donc aucune représentativité au

(21) La représentation de la langue régionale comme moyen d'insertion sociale est non seulement peu présente, mais elle décroît au fil des années : de 11,46 % en 1888, on passe à 3,02 % en 1997. Cela reflète peut-être, dans le chef des étudiants, la perception d'un étiollement progressif des langues régionales en Wallonie.

(22) Dans les rares études qui tentent de tester cette adéquation, comme celle de C. Somers (1998 : 87 sv.), on relève peu de différences significatives. Tout au plus remarque-t-on par exemple que les garçons évaluent plus positivement que les filles leurs performances en wallon (comme dans d'autres domaines, sans doute...) ou que les participants issus de familles wallonophones ont tendance à surévaluer leur capacité de compréhension en wallon. Mais les données observées (résultats des tests) sont très limitées, et les conclusions bien difficiles à tirer.

delà de la population interrogée et ne peuvent être considérées comme définitives.

Cela dit, l'enquête réalisée présente au moins le mérite d'offrir une base de comparaison pour de nouvelles études élargissant le champ d'observation à d'autres publics et à d'autres périodes. Elle apporte également des éléments de réponse à des questions que se posent les linguistes préoccupés de l'avenir des langues régionales en Wallonie, tout en suscitant d'autres interrogations.

À ceux qui estiment que les langues régionales en Wallonie connaissent un déclin accéléré chez les jeunes, notre enquête apporte à la fois une confirmation et un correctif : si la pratique active (déclarée) est de loin inférieure à celle de l'ensemble de la population wallonne, le degré de proximité avec ces langues reste élevé; de plus, pour la population étudiée, la situation ne paraît pas avoir évolué de manière significative ces dix dernières années.

Cette situation n'entraîne cependant pas, chez les étudiants romanistes entrant à l'université, de réelle prise de conscience de la nécessité ou de l'intérêt de pratiquer les langues régionales. Ce public, mieux placé que d'autres pour jouer un rôle actif dans la promotion de la diversité linguistique, devrait donc développer sa réflexion linguistique pour aboutir à des prises de position motivées.

Enfin, cette enquête soulève — par défaut<sup>(23)</sup> — une série de questions déjà abordées à maintes reprises, dans le contexte de la Wallonie et ailleurs : de quel wallon (picard, lorrain) s'agit-il ? Quelles en sont, pour les jeunes d'aujourd'hui (romanistes et autres) les caractéristiques formelles et

<sup>(23)</sup> Rappelons toutefois que la question des langues régionales n'était pas la thématique principale de l'enquête VALIBEL.

fonctionnelles ? Les potentialités stylistiques ? Les dimensions identitaires ?

Parmi les éléments de réponse suggérés dans les pages qui précèdent, on en relèvera qui confirment l'accélération du processus bien connu de « nivellation dialectal » : le faible taux de pratique active, certains modes actuels de transmission de la langue<sup>(24)</sup>, même compensés par une connaissance passive assez élevée, sont propices à l'émergence de variétés où les traits formels les plus saillants cèdent le pas à des caractéristiques plus largement partagées. Ce contexte, qui se conjugue aujourd'hui avec une mobilité géographique et sociale accrue, favorisera sans doute à moyen terme l'apparition de *koinès supra-régionales*, plutôt que l'établissement d'une « langue » commune à l'ensemble de la Wallonie : d'après notre enquête, le picard semble mieux établi aujourd'hui qu'il y a dix ans.

Mais on sait que l'avenir d'une langue dépend moins de l'évolution de ses caractéristiques formelles que de celle des attitudes et des représentations des locuteurs<sup>(25)</sup>. Notre enquête aborde à peine ce vaste domaine, dont une meilleure connaissance est toutefois un préalable indispensable aux initiatives visant à promouvoir les langues régionales en Wallonie.

Michel FRANCARD et Gabriele FRANKE

(<sup>24</sup>) C'est notamment le cas du théâtre dialectal, qui assume un rôle important dans la transmission des langues régionales, mais qui recourt très souvent à des adaptations de textes provenant d'une autre région, ce qui favorise les interférences ; ou des tables de conversations, *soce du réazeûs d' walon* et autres *copin'reyes*, réunissant des participants originaires de régions pratiquant des variétés différentes.

(<sup>25</sup>) ... tout en reconnaissant que l'évolution des formes linguistiques entraîne des modifications dans les représentations des locuteurs. Le nivellation dialectal n'est pas sans conséquence au plan identitaire, la « loyauté linguistique » n'étant plus associée au parler d'une communauté restreinte de locuteurs, mais à une variété suprégionale.

### Références bibliographiques

- BAUGNET, Lucy. 1991. « Identité culturelle et représentations de la langue ». Dans *Travaux de linguistique* 22, p. 103-121.
- ÉLOY, Jean-Michel (dir.). 1998. *Évaluer la vitalité. Variétés d'oil et autres langues*. Amiens : Centre d'études picardes.
- FAUCONNIER, Jean-Luc. 1998. « Les données de la Belgique romane ». Dans Éloy 1998, p. 91-99.
- FRANCARD, Michel. 1988. « Comment évaluer la vitalité des dialectes wallons ? » Dans *Les dialectes de Wallonie* 16, p. 5-22.
- FRANCARD, Michel. 1994. « La perception des langues régionales de la Wallonie chez les jeunes ». Dans *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit* (Luc Courtois & Jean Pirotte dir.). Louvain-la-Neuve : Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humbert, p. 223-234.
- FRANCARD, Michel. 1999. « Les langues régionales de la Wallonie romane : entre dialectologie et planification linguistique ». Dans *Plurilinguismes* 17, p. 15-32.
- FRANCARD, Michel. 2000. *Langues d'oil en Wallonie*. Bruxelles : Bureau européen pour les Langues moins répandues & Charleroi-Liège : micRomania.
- FRANCARD, Michel & FONTAINE, Christine. 1990. « Les compétences en français au seuil de la philologie romane. Auto-évaluations et attentes ». Dans *Travaux de linguistique* 20, p. 83-100.
- FRANCARD, Michel, LAMBERT, Joëlle & MASUY, Françoise. 1993. *L'insécurité linguistique dans la Communauté française de Belgique*. Bruxelles : Service de la langue française.
- HENDSCHEL, Laurent. 1999. « Quelques indices pour se faire une idée de la vitalité du wallon ». Dans Mahin 1999, p. 114-129.
- LABOV, William. 1976. *Sociolinguistique*. Paris : Minuit.
- LECHANTEUR, Jean. 1996. « Les planificateurs linguistiques au chevet du wallon ». Dans *Wallonnes* 2, p. 3-16.
- MAHIN, Lucien (dir.). 1999. *Qué walon po dmwin? Éradication et renaisance de la langue wallonne*. Gerpinnes : Quorum.
- MEURICE, Émile. 1996-1997. « La compréhension du wallon en Wallonie ». Dans *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 22-23, p. 77-82.

- PIERRET, Jean-Marie. 2000. « La pratique du wallon chez les jeunes commençant les études universitaires ». Dans *Wallonnes 2*, p. 1-3.
- SOMERS, Conny. 1998. *Étude sociolinguistique : quelques aspects de la vitalité du wallon à Liège*. Leuven : Katholieke Universiteit Leuven (mémoire de licence en philologie romane, non publié).
- VERDOODT, Albert. 1989. *Les langues écrites du monde. Volume 3*. Québec : Presses de l'université Laval.

# La normalisation des toponymes figurant sur les cartes de l'Institut géographique national (I.G.N.)<sup>(1)</sup>

Pour établir la toponymie de la nouvelle édition de ses cartes, l'I.G.N. s'adresse en général aux administrations communales et il leur envoie, en même temps qu'un exemplaire de l'ancienne édition, des questionnaires détaillés sur la description du territoire de la commune. Le plus souvent, ce sont des gardes champêtres ou des agents du service des travaux ou de l'urbanisme qui sont chargés de répondre à ces questionnaires; parfois, les autorités communales demandent la collaboration d'un érudit local. La plupart des informateurs de l'I.G.N. en matière de toponymie sont donc des personnes qui connaissent bien le territoire de leur commune.

<sup>(1)</sup> Le présent texte applique les rectifications orthographiques publiées le 6 décembre 1990 dans le *Journal officiel de la République française* et approuvées par l'Académie française.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS : TN = toponyme nouveau, dont les informateurs locaux demandent l'insertion sur la nouvelle édition de la carte de l'I.G.N.; — CF = toponyme mentionné sur la carte auquel les informateurs locaux souhaitent apporter un changement de forme; — FA = forme que le nom avait sur l'édition précédente de la carte et qui résultait d'un avis d'un membre de la Section wallonne de la Commission de toponymie; — (\*) = l'astérisque suit les formes utilisées dans des hodonymes officiels; — (>) = le chevron précède la forme recommandée aux cartographes de l'I.G.N. pour la prochaine édition de la carte.

ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES :

EDTW = Jean HAUST, *Enquête dialectale sur la toponymie wallonne*, Liège, Vailant-Carmanne, 1940-1941.

TW = Jules TARLIER et Alphonse WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant*, Bruxelles, Decq et Duhent, 1859-1872.

### La toponymie dans la nouvelle édition des cartes de l'I.G.N.

Dans la nouvelle édition en cours de réalisation, le nombre des noms de lieu mentionnés sur la carte s'est accru d'une manière considérable : ainsi, sur 19 planchettes des cartes 32, 33, 39 et 40 revues récemment, plus de 300 toponymes nouveaux ont été ajoutés. Cette augmentation reflète les nombreuses et importantes modifications du territoire du Brabant wallon au cours de la fin du xx<sup>e</sup> siècle.

Depuis les années 1950, l'I.G.N. demande à la Commission royale de toponymie et dialectologie de revoir la forme des toponymes mentionnés sur la carte. Cette tâche a été prise en charge principalement par Jules Herbillon<sup>(2)</sup>. Après le décès de ce dernier, à la fin des années 1980, l'I.G.N. a souhaité une nouvelle révision. Dans ce travail souvent très délicat, notre confrère Jean Lechanteur a joué un rôle très important. Après avoir confronté un certain nombre de cartes des provinces de Liège, du Luxembourg et du Brabant, nous avons rédigé en collaboration des « principes et recommandations à l'IGN pour la graphie des noms de lieux »<sup>(3)</sup>.

Au cours des années 1999-2001, j'ai dû revoir les toponymes nouveaux et ceux que les informateurs locaux souhaitaient modifier, pour plus de 70 communes<sup>(4)</sup> du Bra-

<sup>(2)</sup> Il a bénéficié de l'aide d'É. Legros, M.A. Arnould, A. Baguette et E. Renard ; voir *BTD* 68 (1996), p. 389.

<sup>(3)</sup> Selon le Rapport de 1988 de la Commission de toponymie, publié dans *BTD* 61 (1988), pp. 6-7, je serais l'auteur des ces recommandations. Puisque l'occasion m'en est donnée, je souhaite rendre à César ce qui est à César : cette communication, faite en collaboration, résultait d'un travail effectué en commun, J. Lechanteur ayant analysé des cartes couvrant la province de Liège et moi-même, des cartes des provinces du Luxembourg et du Brabant.

<sup>(4)</sup> Ces 70 communes d'avant la fusion de 1976 relèvent de 24 communes d'après la fusion (le Brabant wallon en compte actuellement 27). Dans la carte dressée par J.M. Remouchamps, il y avait 114 communes dans la « région de Nivelles ».

bant wallon. Pour mener à bien ce travail de révision sur des noms de lieu au statut très divers, il faut résoudre des problèmes fort variés; la présente note a pour but d'exposer un certain nombre des solutions adoptées<sup>(5)</sup>.

### Quels toponymes normaliser?

En 1973, la Section wallonne de la Commission royale de toponymie et dialectologie a défini sa doctrine en la matière :

« Quand l'orthographe officielle d'un nom de commune introduit ou risque d'introduire dans l'usage une prononciation différente de celle qui est habituelle dans le français de la région, cette orthographe peut être rectifiée, conformément aux normes de l'orthoépie française. » (*BTD* 48, 1974, p. 16.)

Cependant, elle n'a jamais pris le risque de proposer une série de noms de commune à rectifier, car l'expérience a appris que ces initiatives sont en général mal accueillies par les autorités communales et par les usagers. En outre, les noms des communes sont fixés par la loi et tout changement demande une action très longue et très complexe, à divers niveaux. On connaît les difficultés qu'il a fallu surmonter pour remplacer le *n* devant *b* dans *Mariembourg* ou encore pour supprimer l'accent aigu de *Malmedy* (en 1988) ou d'*Orgeo*. Pourtant, dans *Orgeo*, cet accent n'était qu'une simple coquille dans la liste du texte officiel établissant la fusion des communes de 1976. Dans les cas cités, les auto-

(5) Une partie des problèmes évoqués ci-dessous ont été exposés dans une communication faite à l'intention des membres de la Section wallonne de la Commission royale de toponymie et dialectologie, le 31 janvier 2000. Le compte rendu de cet exposé figure dans le *Rapport annuel de la Commission* et a été publié dans *BTD* 73 (2001), pp. 7-10. Il a comme source l'« exemplier » qui servait de support à l'exposé oral. À cause du caractère très laconique de ce document, plusieurs passages du compte rendu sont peu clairs et très difficiles à comprendre.

rités communales, comme la population, étaient favorables au changement et le réclamaient. Lorsque l'on se rappelle les oppositions qu'a suscitées la correction de *Liège* en *Liège*, on est convaincu que la majorité des habitants, de même que les pouvoirs locaux, de Beez, de Goesnes, de Furfooz, de Heyd, de La Reid, de Louveigné, etc. seraient opposés à une normalisation de la forme écrite du nom de leur commune, même si on leur montrait que les particularités graphiques de ces toponymes risquent d'être à la source d'altérations de la forme orale. Pour bien des usagers francophones, la forme écrite des noms de lieu telle qu'elle se trouve dans le cadastre ou dans la signalisation routière est devenue une donnée presque sacrée et y toucher constitue une espèce de crime de lèse-majesté.

La normalisation n'est guère plus facile à effectuer pour les noms des villages ou des hameaux : lorsque les pouvoirs communaux les introduisent dans des hodonymes officiels, ils restent en général très réticents à accepter les rectifications et/ou simplifications que la Section wallonne de la Commission propose.

Cela signifie donc que toute normalisation, si elle veut avoir quelque chance d'être prise en considération et de s'imposer dans l'usage, doit être faite de manière fort circonspecte et prudente.

Grâce au travail déjà accompli par la Commission de toponymie, un grand nombre de formes contenant des graphies ambiguës ou injustifiées, des interprétations inexactes, des coupures incorrectes, etc. ont disparu. Il est permis de poursuivre ce travail de révision sur les microtoponymes n'ayant d'autre tradition graphique que le cadastre ou les cartes de l'I.G.N. ; il s'agit le plus souvent de noms appliqués à des lieux non habités. Par exemple :

— *Boissonnet*\* (TN), en wallon *bwès Sonèt*<sup>(6)</sup> (petit hameau à la limite de Chaumont-Gistoux [Ni 63] et de Dion-le-Mont [Ni 43]) > *Bois Sonnet*, malgré l'hodonyme officiel « rue des Boissonnets »<sup>(7)</sup>;

— *Champ d'Elsart* (TN), en wallon *tchan dèl Sôrte*, microtop. de Dion-le-Val [Ni 26]) > *Champ del Sarte* ;

— pour la ferme de *Chapeauveau* (TN), à Opheylissem [Ni 19], la forme wallonne (*Tchapiavau*, — *vå* : BTD 31, p. 57) et les mentions anciennes montrent que l'élément final est bien le substantif 'val'<sup>(8)</sup>; il faut donc proposer la forme rectifiée *Chapeauveau*, en dépit de l'hodonyme « rue de Chapeauveau »;

— *Mon-Plaisir* (FA), nom d'un quartier de Bierghes [Ni 32], n'est pas modifié en *Mont Plaisir* (CF), comme le demande l'informateur communal, influencé par l'hodonyme officiel « rue Mont Plaisir »;

— *Pironseau* (TN), en wallon *lē Pironsō*, écart de Dion-le-Mont [Ni 43] > *Pironsau* ;

— *Pittans* (TN) > *Pitance*, microtop. de Thorembais-Saint-Trond [Ni 97]; etc.

### Comment normaliser ?

La carte de l'I.G.N. a comme mission première de décrire fidèlement le territoire et non de constituer un répertoire pour les toponymistes. Plusieurs responsables communaux reprochent à l'I.G.N. d'établir des « cartes historiques » et non des descriptions de la situation actuelle. Malgré cette critique, on peut constater que les écritures de l'I.G.N. jouissent d'un certain prestige et qu'en de nombreux endroits, les autorités communales ont eu recours à ces formes pour créer des noms de voie publique.

(<sup>6</sup>) Les formes dialectales citées sans indication de source proviennent de témoignages recueillis sur place.

(<sup>7</sup>) Voir Jerry LEURIS, *Toponymie de la commune de Chaumont-Gistoux* [Ni 63], Mémoire U.C.L., 1996, p. 38.

(<sup>8</sup>) Voir J. HERBILLON, dans *BTD*, t. 31 (1957), pp. 57-60. Les formes citées dans TW (*Tirl.*, pp. 94-95) montrent que l'analyse erronée ('veau') est assez récente.

La situation linguistique de la Wallonie s'est profondément modifiée : les dialectes ont perdu beaucoup de leur vitalité au cours de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle et la tradition graphique française s'est affermée. Dans un certain nombre de cas, J. Herbillon s'était appuyé sur la prononciation dialectale des toponymes, oubliant que beaucoup de nos noms de lieu ont aussi été fixés sous des formes françaises, bien ancrées dans l'usage, car elles figurent dans la signalisation routière et/ou sur les plaques indiquant les noms de rue. Pour ne pas heurter les usagers, dans le travail de normalisation, il faut rester prudent avec les graphies irrégulières ne présentant aucun danger pour la forme orale. Noter un *i* final par un *y* a rarement une justification, mais cela ne présente pas souvent un danger pour la prononciation, sauf dans des cas comme *Fays/Fayt*, où la graphie peut être à la source d'une altération de la prononciation traditionnelle (*fayi* > *fèyi*), car dans le système français, la lettre *y* derrière *a* a souvent la valeur d'un double *i* (voir *payer...*)<sup>(9)</sup>. Parfois, il faut se résoudre à entériner une graphie irrégulière parce que la prononciation a évolué en fonction de cette graphie. Ainsi, dans l'édition précédente, *Suzeril\**, nom d'un hameau de Court-Saint-Étienne [Ni 76], avait été normalisé en *Suzeri*<sup>(10)</sup>; sur place, la prononciation traditionnelle *Suz(e)ri* a disparu au profit de *Suz(e)ril*; en outre, il y a une « rue de Suzeril » et ce village, surplombé par un important viaduc, a une certaine notoriété.

Pour effectuer le travail de normalisation, il faut d'abord s'informer sur l'hodonymie officielle des communes, car la

(<sup>9</sup>) Pour les nombreux *Fays/Fayt*, les membres de la Section wallonne de la Commission ont proposé de revenir à la graphie traditionnelle, parce que la forme *fayi* adoptée par J. Herbillon est elle-même ambiguë et parce qu'ils ont jugé qu'il n'était pas possible d'imposer une forme nouvelle comme *faï*. Voir *BTD* 61, p. 6; 68, p. 396.

(<sup>10</sup>) Dans la tradition graphique de ce nom, la finale *-il* apparaît au XVIII<sup>e</sup> s. seulement : 1418, 1421 *Susery*; 1450 *Zussery*; 1495, 1598 *Suzerys*; 1783 *Suzeril*; etc. (TW, *Wavre*, p. 123a).

plus grande prudence s'impose à l'égard des formes qui ont servi à former un hodonyme officiel<sup>(11)</sup>. Il faut aussi se faire une idée de l'importance du lieu auquel s'applique le toponyme à examiner. Il est plus facile de proposer des rectifications pour les microtoponymes appliqués à des lieux non habités ou à de simples écarts que pour les noms de localités d'une certaine importance, surtout lorsqu'il s'y trouve une école, qui perpétue une tradition écrite<sup>(12)</sup>.

En fonction de ce critère (évidemment subjectif...), un traitement différent a été appliqué à *Morsaint\** (en wallon *Môrsin* ou *Mwarsin*, EDTW; à Grez-Doiceau [Ni 12]) et à *Noirhat\** (en wallon *Nwèra*; à Bousval [Ni 92]), deux noms de village dans lesquels le *t* est injustifié puisque la finale représente l'élément *-hain*, d'origine germanique<sup>(13)</sup>. Dans l'édition précédente de la carte, ils étaient graphiés *Môrsain* et *Noirha*. Aucune de ces deux formes ne s'est imposée. Noirhat est un village d'une certaine importance, près duquel se trouve un échangeur routier. Son nom est présent dans la signalisation routière à plusieurs endroits et dans une dénomination officielle de la commune de Court-Saint-Étienne [Ni 76]; la carte doit le mentionner sous cette forme, avec un *t* injustifié. L'autre toponyme s'applique à un modeste hameau ne se trouvant pas sur une voie à grande circulation. Bien que sa rue principale s'appelle offi-

(<sup>11</sup>) Plusieurs atlas des rues sont disponibles dans le commerce, par exemple les atlas et le cédérom publiés par la firme De Rouck (Bruxelles), les atlas publiés par Het Spectrum (Anvers), etc.; ils sont régulièrement mis à jour. Malheureusement, dans ces sources, les noms sont écrits en capitales et sans accent; en outre, les coquilles n'y sont pas rares.

Il existe aussi un atlas composé de photographies aériennes prises en mai 1995 : *AéroAtlas Brabant wallon et Bruxelles. Échelle 1:10 000*, Tielt, Lanoo et Bruxelles, Crédit Communal, 1995; le découpage permet la comparaison avec les cartes de l'I.G.N., dont l'atlas reproduit la toponymie.

(<sup>12</sup>) C'est le cas pour *Limaige* (FA) > *Limauges*; voir ci-dessous.

(<sup>13</sup>) Pour *Morsain*, voir l'explication de J. HERBILLON, dans *BTD* 45 (1971), p. 102; des formes anciennes de Noirhat sont citées dans TW, *Genappe*, p. 95b.

ciellement « rue de Morsaint », on peut prendre le risque de proposer une normalisation : *Morsain*, sans *t*.

Dans certains cas, il faut tenir compte aussi de l'importance historique du lieu. Ainsi, le village de Lérinnes (CF; *Lérines*, FA), à Tourinnes-Saint-Lambert [Ni 80], a acquis une certaine notoriété grâce à un prieuré, fondé au XIII<sup>e</sup> siècle. Il est d'autant plus facile de rétablir la forme traditionnelle, avec deux *n*, qu'il n'y a aucun risque d'altération de la prononciation.

Parmi les modifications demandées par la commune de Ramillies, il y en a qui concernent deux toponymes de Grand-Rosières-Hottomont [Ni 99], qui ont été normalisés en fonction de la prononciation wallonne : le nom de la ferme de Waulsort, graphié *Waûsort* (<sup>14</sup>), et le nom du village de Hottomont, devenu *Hôtômont*. Dans les deux cas, le retour à la forme traditionnelle est indispensable : la ferme de Waulsort dépendait de l'abbaye de Waulsort et le nom de *Hottomont* est célèbre à cause du tumulus, qui est un site classé, mentionné dans les travaux des archéologues et des historiens.

Il convient donc, dans la nouvelle édition de la carte de l'I.G.N., de mieux respecter la graphie habituelle des toponymes ayant acquis une certaine notoriété, parce qu'il se trouve à cet endroit des monuments importants, décrits dans les guides touristiques, dans les inventaires des archéologues, des historiens de l'art, etc.

Pour qu'une forme rectifiée ait quelque chance de s'imposer dans l'usage, il faut qu'elle ne heurte pas trop les usa-

(<sup>14</sup>) L'accent circonflexe était inutile, le diagramme *au* notant généralement une voyelle longue, aussi bien en wallon qu'en français régional. À cause de la suppression du *l*, pour maintenir le *s* sourd, il aurait fallu le redoubler.

Le retour à la forme traditionnelle risque malheureusement d'altérer la prononciation — Le phénomène s'observe déjà fréquemment pour Waulsort [D 67].

gers; autrement dit, elle doit présenter un minimum de traits graphiques s'écartant du système orthographique du français. Cette considération incite à corriger les noms suivants en remplaçant *n* par *m* devant *p* ou *b* :

- *Hurlinpré* > *Hurlimpré*, microtop. de Longueville [Ni 45];
- *Thienbecq* > *Thiembecq\**, écart de Bierghes [Ni 32];
- *Warlonbrou* (FA), *Warlongbroux*\* (CF) > *Warlombrou*, sans *x* final (voir plus bas), microtop. d'Ottignies [Ni 61]<sup>(15)</sup>, malgré « drève de Warlongbroux ».

Lors de la précédente révision, J. Herbillon avait introduit un certain nombre de particularités de l'orthographe Feller, par exemple :

- Un accent sur une voyelle non finale de syllabe : *Rofessart* > *Rofessart*, hameau de Limelette [Ni 41]; — *Tièr de Gossencourt* > *Tier de Gossencourt*, microtop. d'Opheyilissem [Ni 19]; — *Hèrbais* > *Herbais*, hameau de Piétrain [Ni 29].
- Un è avec accent grave dans une syllabe précédant une syllabe tonique : *Le Bièrau* > *Le Biéreau\**<sup>(16)</sup>, ferme d'Ottignies [Ni 61] près de laquelle a été construit un des premiers quartiers de Louvain-la-Neuve; — *Pècrot* > *Pécrot*<sup>(17)</sup>, village situé sur les communes de Néthen<sup>(18)</sup> [Ni 2] et de Bossut-Gottechain [Ni 8].
- Un accent circonflexe pour marquer la durée : *Dreūmont* (hameau de Tilly [Ni 114]) > *Dreumont*\*; — *Hôtōmont* > *Hottomont* (voir ci-dessus); — *Háleu* (écart d'Ittre [Ni 72]) > *Huleu\** (\* rue

<sup>(15)</sup> Composé de *Warnon* (anthroponyme) + *brou*; voir L. COURTOIS, I. LEJEUNE, J.-M. PIERRET et J. PIROTE, *Les noms de rue de Louvain-la-Neuve*, Louvain-la-Neuve, Fondation Humbert, 1999, p. 233.

<sup>(16)</sup> Type 'beau regard'. La finale -eau n'est donc pas justifiée, mais elle s'est imposée dans l'usage. Voir L. COURTOIS (et coll.), *Les noms de rue de Louvain-la-Neuve*, pp. 55-56.

<sup>(17)</sup> Au XIX<sup>e</sup> s., la graphie du nom de cette modeste localité était mal fixée (voir *BTB* 13, p. 93; TW, *Wavre*, pp. 200a et 208a); au début du XX<sup>e</sup> s., on écrit plutôt *Pecrot* et cette forme subsiste encore dans l'*Indicateur des chemins de fer 2001-2002*. L'ancienne édition de la carte reproduisait la prononciation wallonne : *Pécrot*, avec un è, ce qui est une étrangeté dans le système graphique du français. Il fallait donc recommander d'écrire la syllabe initiale avec un é : *Pécrot*. C'est aussi cette graphie que la presse écrite a généralement employée en rendant compte de l'accident ferroviaire du 27 mars 2001.

<sup>(18)</sup> *Néthen* : la forme officielle n'a pas d'accent.

d'~, « place d'~ »); — *Odeghien* (FA) > *Odeghien* (« rue d'~ »), hameau de Braine-l'Alleud [Ni 38]; — *La Pièrere* (Hévillers [Ni 93]) > *La Pierrière\** (« rue de la ~ »); — *Môrsaint* (Grez-Doiceau [Ni 12]) > *Morsain* (malgré : « rue de Morsaint »; voir ci-dessus); — *Seumây* > *Seumay\**, microtop. de Perwez [Ni 98]; — *Waûsort* > *Waulsort* (voir ci-dessus); etc.

— Une minute ou une apostrophe à l'intérieur d'un mot : *Champ du Chas'let* > *Chasselet*, microtop. de Villers-la-Ville [Ni 106]; — *Champ'taine* > *Champtaine\**, hameau de Chaumont-Gistoux [Ni 63], en wallon *Tchamp'tène*<sup>(19)</sup>; — *Djen'piou* (FA), nom wallon d'un écart de Vieux-Genappe [Ni 89], est sorti de l'usage; comme les cartes routières et le cadastre ont des formes fort fantaisistes<sup>(20)</sup>, il a semblé nécessaire de construire un dérivé d'allure française, *Gennepiou*<sup>(21)</sup>, montrant bien la parenté du nom avec *Genappe*; — *Mas'veille* > *Masseville*, microtop. de Bornival [Ni 86]; — *ferme d'Od'verninge* (FA) > *Odvernge*, microtop. de Thorembois-Saint-Trond [Ni 97], mieux connu sous sa forme française; — *Pin'chart* (FA; hameau d'Ottignies [Ni 61]) était une francisation du wallon *Pén'tchô*, tout à fait inusitée sur place, où l'on emploie *Pinchart\**, qui est prononcé avec une voyelle nasale (voir *BTD* 68, pp. 395-396).

— Notation d'une élision : *Fond d'Corpia* > *Fond de Corpia*, microtop. de Perwez [Ni 98]; — *Pierrot d'Bo* > *Pierrot de Bo*, microtop. de Villers-la-Ville [Ni 106].

— Utilisation de la graphie *k* : *Tri Cokia* (FA), *Tri Coquiat\** (CF) > *Tri Coquia*, quartier de Sart-Dames-Avelines [Ni 112], malgré le nom « rue du Try Coquiat ».

— Notation d'une sourde finale par une sonore : *Fond et Pont du Padje* (FA) > *Patch\** (CF), nom d'un écart de Rixensart.

— Un *n* devant une consonne nasale prononcée pour marquer la nasalisation : *Fontainne*. Etc.

<sup>(19)</sup> Voir J. LEURIS, *Toponymie de la commune de Chaumont-Gistoux* [Ni 63], p. 89. La forme traditionnelle, *Champtaine*, est évidemment ambiguë et risque d'altérer la prononciation habituelle, mais il serait difficile d'imposer une graphie comme \**Champ-petaine* (-enne), qui n'est pas attestée; comparer le cas de *Pinchart*.

<sup>(20)</sup> Par exemple : *Jeune-Pioux* (E. GUYOT, *Nouveau dictionnaire des communes, hameaux, etc. du Royaume de Belgique*; d'où EDTW, p. 108), JEUNE PIOL (carte De Rouck Brabant I : 100.000), *Le Jeune Piou* (publicité d'une agence immobilière en 2002), *Jeanne Pioul* (TW, *Genappe*, p. 13b), etc.

<sup>(21)</sup> Dérivé inspiré d'une forme ancienne comme *Genepioul* (en 1403, 1412, 1442, etc.); voir TW, *Genappe*, p. 13b.

En général, les formes contenant de tels traits graphiques n'ont pas eu beaucoup de succès. Quelques communes, cependant, les ont adoptées pour leurs hodonymes officiels, par exemple : *Tièr Laurent* à Bois-et-Borsu [H 71].

Parfois, J. Herbillon avait choisi une forme dialectale ou une forme mixte, partiellement dialectale, alors que la forme française était bien ancrée dans l'usage. S'il est souhaitable de préserver le caractère wallon, picard ou lorrain de notre toponymie, il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de noms ont une tradition française depuis fort longtemps. Quelques exemples :

— Dans *Hulincourt* (FA), nom d'une ferme de Vieux-Genappe [Ni 89], a été introduit un trait wallon (*in*), alors que la forme française *Hulencourt\** (CF) était bien fixée dans la tradition; le retour à cette tradition s'impose d'autant plus que le nom est dans l'hodonymie officielle et que le golf établi autour de l'ancienne ferme lui a valu une certaine notoriété.

— *Hol(l)ers*, le nom d'une importante partie du village de Villers-la-Ville [Ni 106] a été transposé en *Holé* (FA), qui s'inspire de la prononciation wallonne : *Olé*, *Onlé* (EDTW) (22). *Hol(l)ers* était anciennement un alleu dépendant de Marbais, qui a été réuni au village de Villers à la Révolution. La forme française *Hollers\**, prononcée *òlér's'* (23) a pour elle une très longue tradition; elle s'est généralisée sur place. Dans les travaux des historiens, le toponyme s'écrit indifféremment avec un ou deux *l*; la forme avec deux *l* s'imposait à cause du nom officiel « rue du Moulin d'Hollers » (24).

— L'ancienne édition de la carte mentionnait *Ransbèche* et *Basse-Ransbèche* (FA), deux écarts d'Ohain [Ni 39], wallon *Rans'bètch* et *Basse-Rans'bètch*. C'est *Ransbeck\** la forme qui s'est

(22) Sur place, en wallon, on distingue l'*Abi* (littéralement : l'abbaye) et le village lui-même, *Onlé/Olé*. *Vilé/Vélé* est le nom de Villers(-Perwin) [Ch 11]. L'usage est le même à Sart-Dames-Avelines et à Marbais.

(23) Cette prononciation *-ér's'* est injustifiée, bien sûr, mais elle est profondément ancrée dans l'usage de la région; il en va de même pour *Villers*, *Baulers*, *Hévillers*, etc.

(24) Voir TW, Genappe, p. 91a; *Le patrimoine monumental de la Belgique*, 2, Nivelles, p. 570; P. WALGRAFFE, *Le patrimoine rural du Brabant wallon*, p. 223; etc.

imposée (voir déjà TW, *Wavre*, p. 75a); elle est présente dans trois noms officiels (« chemin de ~ », « place de ~ » et « chemin de Bas-~ »), ainsi que dans la signalisation routière; c'est donc *Ransbeck* que la carte doit signaler.

— Dans plusieurs cas, la forme francisée traditionnelle utilisée dans l'hodonymie officielle a été proposée pour remplacer un nom qui se trouvait sous une forme dialectale dans l'ancienne édition de la carte : *La Fètchère* (FA) > *La Féchère\** (CF), graphie qui a une certaine tradition et qui est utilisée dans deux hodonymes officiels (quartier de Blanmont, à Chastre [Ni 94]); — *Au Flavi* (quartier de Piétrain [Ni 29]) > *Le Flavier\**, à cause de la « rue du Flavier »; — *Francou* (FA) > *Francourt\** (CF; « rue de ~ »), microtop. de Lathuy [Ni 27]; — au lieu de la forme wallonne *Frambây* (FA), l'informateur local propose *Frambaïs\** ou *Frambay* (CF) > *Frambaïs* (« rue de ~ »), écart d'Autre-Église [Ni 84]; — au XIX<sup>e</sup> s. déjà, l'écart de Viginal-Samme appelé le *Jauqui* en wallon était connu sous le nom de *Jacquier* (TW, *Nivelles*, 23b), avec lequel a été formé l'hodonyme officiel « rue Dujacquier »; la forme proposée est : *Le Jacquier* et non la forme agglutinée; — *Le Pusse* (FA) > *Le Puits\**, hameau de Céroux-Mousty [Ni 60]<sup>(25)</sup>. — Au XIX<sup>e</sup> s. déjà le microtop. wallon *Bwès d' Bu* (appliqué à deux bois entre Thorembois-Saint-Trond [Ni 97], Walhain-Saint-Paul [Ni 95] et Tourinnes-Saint-Lambert [Ni 80]) était devenu *Bois de Buis* en français<sup>(26)</sup>; comme la forme normalisée, *Bois de Bu* (FA), ne s'est pas imposée, il faut accepter la correction demandée (*Bois de Buis\**, *Petit Bois de Buis\**, CF), car le nom est présent dans deux noms de rue, à Thorembois et à Walhain.

<sup>(25)</sup> La forme française est traditionnelle au XIX<sup>e</sup> s. déjà : « une petite agglomération qui s'appelle le *Puits*, en wallon *Pusse*; le cadastre l'a transformée en *Hameau des Puces* (TW, *Wavre*, p. 111a; voir aussi Céline GAUTIER, *Toponymie de Céroux-Mousty* [Ni 60], Mémoire U.C.L., 1999, p. 65).

<sup>(26)</sup> Voir TW, *Perwez*, p. 133a : « *Bois de Buis* (*Silva ou Bois de Buz*, 1228, 1241, 1624; *Bos de Buys ou Buysse*, 1624), ainsi nommé par corruption, car il ne s'y trouve point de buis et à Thorembois on prononce *Bu*, tandis que l'appellation wallonne de cet arbuste serait *pauki*. » — Voir L. REMACLE, « Le toponyme wallon *bou* (*bu*, ...) », dans *DW* 12 (1984), pp. 5-36.

— Le toponyme *Ferme d'au Gadafe* (FA), à Perwez [Ni 98], est un calque du wallon *Cinse d'au Gadaf*; c'est l'appellation française traditionnelle qui a été rétablie : *Ferme du Gadave* (CF) (<sup>27</sup>). — Etc.

Bien entendu, il ne faut pas hésiter à entériner un toponyme purement dialectal entré dans l'usage. Il va de soi que les formes wallonnes doivent être transcrites de manière cohérente : ainsi, *Carrefour de Môgreto\** (TN) (à Walhain-Saint-Paul [Ni 95]) a été corrigé en *Carrefour de Maugré-Tot*, bien qu'il s'agisse d'un hodonyme officiel.

Parfois, la notation de ces toponymes wallons se révèle assez délicate; par exemple : transcrire le nom de la ferme de *Glabjou* (à Ways [Ni 91]) produit une suite graphique *-bj-* qui semble étrange en français; \**Glabejou* serait une forme moins étonnante pour des usagers francophones, mais elle n'est pas attestée; la variante francisée *Glabisoul* (TW, Genappe, p. 27b) est sortie de l'usage depuis longtemps.

### Problèmes divers

Pour un certain nombre de noms appliqués à des lieux habités, d'une certaine importance, la révision a conduit à proposer une forme respectant mieux la tradition graphique; par exemple :

— le nom du hameau de Perwez [Ni 98] appelé *Djaucelète* en wallon (EDTW) est habituellement écrit *Jausselette\** en français (« rue de ~ ») (<sup>28</sup>); il s'impose donc de porter cette forme sur la carte, au lieu de *Jaucelette* (FA);

(<sup>27</sup>) Voir TW, *Perwez*, p. 3a; BTD 36, p. 105 et 37, p. 26; Isabelle MASSON, *Toponymie de la commune de Perwez-le-Marché* [Ni 98], Mémoire U.C.L., 1986, pp. 204-206; Pierre WALGRAFFE (dir.), *Le patrimoine rural du Brabant wallon*, Court-Saint-Étienne, Centre culturel du Brabant wallon, 1996, pp. 181 et 183.

(<sup>28</sup>) Corriger en ce sens l'article de J. HERBILLON, dans BTD 40, p. 34. La forme avec le *ch* picard, comme pour *Jauchelette* [Ni 67], est attestée à plusieurs reprises; voir TW, *Perwez*, p. 2a; I. MASSON, p. 81.

— *Limauge* (FA) > *Limauges*<sup>(29)</sup> : village à la limite entre Céroux-Mousty [Ni 60] et Court-Saint-Étienne [Ni 76], où il y a une école communale;

— pour *Maiermont* (FA), *Mahiermont\** (CF) (nom d'un quartier de Genval [Ni 22]), on peut introduire le *h* comme cela est demandé par la commune, sans risque d'altérer la forme orale;

— pour *Moriensart* (FA) > *Moriensart\**<sup>(30)</sup>, à Céroux-Mousty [Ni 60], il convient de rétablir la forme traditionnelle en usage sur place, car le lieu est célèbre pour sa tour médiévale; il en est fait mention dans les écrits des historiens de l'art, dans les guides touristiques, etc.

Un *y* final constituant rarement un danger d'altération de la forme orale, il s'impose de mettre la carte de l'I.G.N. en conformité avec la situation sur le terrain, surtout si le nom est utilisé dans un hodonyme officiel et si le lieu en question jouit d'une certaine notoriété :

— *Fonteni* (FA), *Fonteny\** (CF) > *Fonteny* : hameau de Loupoigne [Ni 104], dont il fut souvent question dans la presse au cours des dernières années à cause de l'affaire de la route nationale n° 25;

— *Le Merlis* (FA), *Le Merly\** (CF) > *Le Merly*, lieudit de Nivelles;

— *Pachi* (FA), *Pachy\** (CF) > *Le Pachy*, quartier de Waterloo [Ni 21]; etc.

(29) Littéralement : 'l'image'; à cet endroit, il y a une chapelle célèbre. La forme *Limauges* est déjà traditionnelle au XIX<sup>e</sup> s. (voir TW, *Wavre*, p. 111a; C. GAUTIER, p. 134).

(30) En wallon, *Mouriassô* ou *Moriassô*; parfois *Mouriansô*; formes anciennes : 1285, 1289, 1307, etc. *Morialsart*; 1290, etc. *Moriassart* (TW, *Wavre*, p. 111a); ces mentions montrent que le nom est à l'origine 'Mor-eau' + 'sart', auquel le wallon *Mo(u)riassô* est resté fidèle. La famille propriétaire éponyme est connue : Morel de Limal; voir *Le patrimoine monumental de la Belgique*, Volume 2, *Province de Brabant, Arrondissement de Nivelles*, Liège, Solédi, 1974, p. 91; C. GAUTIER, pp. 145-146; TW, *Wavre*, p. 115. C'est à partir du XVI<sup>e</sup> s. qu'apparaissent des formes notant une voyelle nasale (-en-, -an-). Plutôt qu'un changement de suffixe (M. WILLEMS, *Le vocabulaire du défrichement dans la toponymie wallonne*, Liège, 1997, t. 2, p. 97b), il doit s'agir d'une altération ayant pour origine la tradition écrite : dans le suffixe -eau/-ia noté -iau (1417 *Mouriaulsart*, 1440 *Mouriausaert*; TW), les lettres *u* et *n* doivent avoir été confondues.

Cependant, pour la *Ferme du Tronquoy* (FA), à Ways [Ni 91], la forme ancienne est maintenue, malgré la proposition des informateurs locaux (*Tronquoy*, CF), car le nom ne figure pas dans un hodonyme officiel.

L'édition précédente avait simplifié en *-oi* la plupart des dérivés contenant le suffixe *-etu* : *-oit*, *-ois*, *-oy*, etc. Les formes simplifiées (*Aunoi*, *Ornoi*, *Rapoi*, *Saussoi*, *Spinoi*...) ont été maintenues en dépit des souhaits de nombreux informateurs locaux, sauf pour les toponymes devenus officiels et/ou ayant une tradition bien établie. Il en résulte donc certaines disparates : *Chenois\** à Quenast [Ni 54] et *Chenoy\** à Court-Saint-Étienne [Ni 76].

Pour la ferme appelée *Le Rosoi* (FA ; Wauthier-Braine [Ni 37]), la suggestion faite par la commune de rétablir la forme analogique *Rosoir* n'a pas été acceptée, en dépit de l'existence du nom officiel « chemin du ~ »<sup>(31)</sup>.

Dans plusieurs cas, les responsables communaux ont demandé que soient rétablies des formes avec un *x* final non étymologique. Cette proposition n'a pas été acceptée pour des noms comme *Glabjou* (Ways [Ni 91]; voir ci-dessus), *Bois de Strihou* (quartier résidentiel à Bierghes [Ni 32]), *Maubrou* (quartier de Genval [Ni 22]), *Willambrou* (ferme à Nivelles; voir *BTD* 73, p. 107), etc. On a dû se résoudre à l'admettre pour le nom de localités d'une certaine importance entré dans l'hodonymie officielle : *L'Alou* (FA, Mont-Saint-André [Ni 83]) > *Laloux\** (« rue de ~ »); *Basse Lalou* (FA) > *Basse-Laloux\** (écart de Bousval [Ni 92]).

Il est très difficile, au regard de l'histoire de la langue, d'abandonner la forme simplifiée *Beaufau* (FA), nom d'un

<sup>(31)</sup> Cette forme analogique avec *r* est déjà mentionnée au Moyen Âge : 1392 *Cense de Rosoir*, 1395 *Rasoet*, 1408 *Rousoit*, 1483 *Rousoy*, 1772 *Rosoir*, « en wallon, *Rousoi* » (TW, Nivelles, p. 112b). — Après coup, on peut se demander si le refus de la forme *Rosoir* n'est pas une réaction trop puriste.

quartier de Waterloo [Ni 21], au profit de *Beaufaulx\** (CF), graphie recommandée par l'informateur local. Il faut espérer que les usagers établiront facilement un lien entre *Beaufau* et « rue Beaufaulx » et qu'un jour, les autorités communales décideront de normaliser la forme et d'introduire la préposition entre les deux éléments de l'hodonyme « rue de Beaufaulx ».

Dans plusieurs cas, les correspondants locaux, influencés par un nom officiel, souhaitent ajouter un *t* final. Pour *Les Bus* (FA, maintenue; *Les Buts\**, CF), nom d'un écart de Rebecq [Ni 53], cette addition constituerait sans doute un danger pour la prononciation traditionnelle. Bien que ce danger soit moindre pour les toponymes terminés en *-(i)a*, la forme normalisée de l'édition précédente a été maintenue, car cette finale représente en général le suffixe *-eau* :

— *Pont Labinia* (FA), à Baisy-Thy [Ni 105], malgré « rue du Pont Labigniat »; — *Tierna* <sup>(32)</sup> (FA), quartier d'Ottignies [Ni 61], malgré « rue du Tiernat »; — *Tri Cokia* (FA), quartier de Sart-Dames-Avelines [Ni 112], *Tri Coquiet* (CF) > *Tri Coquia*, malgré le nom officiel « rue du Try Coquiet ».

— Au XIX<sup>e</sup> s., le nom français du hameau de Corroy-le-Grand [Ni 62] appelé actuellement le *Laid Burnia* (FA; *Laid Burniat\**, CF) est pourvu d'une finale picarde : *Laid Burniau* (TW, *Wavre*, p. 272a) et aujourd'hui encore, le point d'arrêt de la société des Transports en commun est officiellement *Laid Burniaux*. Sur le territoire de Corroy-le-Grand, il y a une « rue du Laid Burniat »; le même hodonyme existe dans la nouvelle commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, mais il n'a pas de *t* <sup>(33)</sup>.

Pour plusieurs autres toponymes wallons en *-ia*, la tradition écrite a imposé une finale picarde en *-iau(x)*; dans quelques cas, la forme picarde a triomphé :

<sup>(32)</sup> Métathèse de *\*ternia*, dérivé de *tiène*; voir *BTB* 10, p. 272.

<sup>(33)</sup> Pourtant, certaines cartes récentes l'ont réintroduit; voir L. COURTOIS (et coll.), *Les noms de rue de Louvain-la-Neuve*, p. 127.

— *Ferme de Plania* (FA) (<sup>34</sup>), microtop. de Rixensart [Ni 23], *Plagniau\** (CF) : changement de forme accepté, car sur ce nom ont été construits trois hodonymes officiels : « chemin du Plagniau », « rue du ~ », « sentier du ~ »;

— *Saffetiau\** (TN) (nom d'un quartier de Bierges [Ni 24]) > *Safetiau* ; en wallon, *Saftia* (<sup>35</sup>);

— *Stampiaux\** (TN; microtop. de Corbais [Ni 78]) > *Stampiau* (<sup>36</sup>), sans *x* final; etc.

Parfois, l'article contracté est agglutiné avec le toponyme; en général, l'ancienne édition avait rectifié ces formes complexes :

— *Fond Delvaux \** (TN), microtop. de Dion-le-Mont [Ni 43] > *Fond del Vau*, malgré « rue Fond Delvaux » [sic].

— *Al Mé* (FA), écart de Corroy-le-Grand [Ni 62], est maintenu tel, malgré la demande du correspondant local, *Almez\** (CF; « rue ~ »).

— Il peut arriver qu'un toponyme appliqué à un lieu réparti sur plusieurs communes, soit représenté par des formes différentes dans l'hodonymie officielle. C'est le cas de *Vau*, à la limite de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin [Ni 79], Mont-Saint-Guibert [Ni 77] et Hévillers [Ni 93]. La *Tour d'Alvaux\** (à Nil-Saint-Vincent), appelée aussi *Tour des Sarrasins*, est un donjon médiéval fort célèbre (<sup>37</sup>). Il faut se résigner à laisser tel quel ce toponyme, dont les éléments sont mal coupés. Le *x* final a pourtant été supprimé (> *Alvau*), car à Hévillers [Ni 93], le lieudit était noté *Al Vau* (FA). Comme l'hodonyme officiel était « rue d'Alvau », l'informateur pour Hévillers demandait de corriger le lieudit : *Alvau\** (CF), proposition qui n'a pas été entérinée. Le travail de révision a donc comme résultat de faire figurer le même toponyme sous deux formes différentes : *tour* et *moulin d'Alvau*, à Nil-Saint-Vincent, et *Al Vau*, à Hévillers (et

(<sup>34</sup>) Voir TW, *Wavre*, p. 47a : *Brugère du Plaigneau* (en wallon, *Plania*).

(<sup>35</sup>) Le nom est inscrit sous la forme wallonne (*Saftia*) sur un bâtiment privé du quartier; dans la commune voisine de Limal [Ni 42] : *Closière du Savetia* (TW, *Wavre*, p. 156b).

(<sup>36</sup>) Voir TW, *Perwez*, p. 83a : le *Stampiau*, 1749 *Campagne de Stampeau*.

(<sup>37</sup>) Voir par exemple : W. UBREGTS, « La tour des Sarrasins à Alvaux », dans *Wavriensia* 22 (1973), pp. 21-60; *Le patrimoine monumental de la Belgique*, 2, Nivelles, pp. 350-353; etc. Au XIX<sup>e</sup> s., Tarlier et Wauters la décrivent comme *tour del Vaux* (TW, *Perwez*, pp. 89, 94-95). Voir aussi L. KUMPS, dans *Wavriensia* 4 (1955), p. 79.

c'est évidemment regrettable...). Le chemin conduisant à la tour, à partir de la route nationale, s'appelle « Val d'Alvaux », toponyme que l'informateur de la commune de Walhain souhaitait ajouter sur la carte. Comme il ne s'agit pas d'un véritable lieudit, l'addition de ce nom tautologique a été déconseillée.

Dans certains cas, après examen de la tradition graphique et de la situation actuelle, on est obligé de rétablir des analyses erronées qui avaient été corrigées dans l'édition précédente de la carte de l'I.G.N. :

— Depuis la moitié du XIX<sup>e</sup> s. au moins, un hameau de Braine-l'Alleud [Ni 38] est connu sous la forme *Mont-Saint-Pont*, qui est une réinterprétation inexacte d'un ancien \**Mancin-pont* : 1288 *Mansimpont*, 1374 et 1647 *Manchinpont*, etc. (38). La carte de l'I.G.N. avait normalisé ce nom en *Mancinpont* (39); cette forme ne s'est jamais imposée sur place. Comme le lieu a pris une certaine importance, il est normal de mettre la carte en conformité avec la situation réelle et de rétablir *Mont-Saint-Pont*.

— Au XIX<sup>e</sup> s., dans la même commune de Braine-l'Alleud, au lieu appelé *al Crwè Saint-Zè*, se trouvait une croix placée entre deux sapins, où l'on allait enfouer des épingles et des clous afin d'obtenir la guérison des personnes atteintes des « fièvres » (40). La campagne voisine était le *Tchamp Saint-Zè* (41). Dans le cadastre et

(38) Voir TW, *Nivelles*, 92b; Gaston PHILIPPE, *Braine-l'Alleud. Origine des noms des lieux-dits et des rues*, Ottignies, Éditions Quorum, 1997, pp. 150-153.

(39) Cette forme a le défaut de présenter un trait non conforme au système français (*n* devant *p*). En réalité, on relève d'autres variantes sur les cartes de l'I.G.N. : *Monsinpont* (carte 39/4, 1:25 000, édition de 1970), *Mancipont* (carte 39, 1:50 000, édition de 1994).

(40) Voir C.J. SCHEPERS, « Un usage fétichiste à Braine-l'Alleud. La Croix Saint-Zè », dans *Wallonia* 1 (1893), pp. 41-44; article suivi d'une note d'O. COLSON, « Quelques usages similaires », pp. 44-48.

(41) Zè est probablement une forme populaire de l'anthroponyme Etton. Saint Etton est moine irlandais venu évangéliser le nord de la Gaule et le Hainaut, au cours du VII<sup>e</sup> s. Il est probablement mort à Dompierre, près d'Avesnes, et ses reliques y faisaient l'objet d'un culte, en particulier le jour de l'Ascension. Voir ROMAN D'ALMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, t. 13, 1975, p. 229a; F.G. HOLWECK, *A Biographical Dictionary of the Saints*, Saint Louis, 1924; *Bibliotheca sanctorum*, t. 5. Selon SCHEPERS (dans *Wallonia* 1, pp. 41-44), il se pourrait que le culte de saint Etton se soit implanté à Braine-l'Alleud via Ath. En effet, en 1555, les reliques du saint ont été transférées dans l'abbaye de Liessies (près d'Avesnes, dans le Nord), laquelle avait encore un collège à Ath au XIX<sup>e</sup> s.

dans les cartes d'état-major de l'époque, le toponyme était devenu le *Champ Saint-Zèle* (<sup>42</sup>) et il a été utilisé tel quel dans des dénominations officielles lorsque l'endroit a été urbanisé : « rue Saint-Zèle » et « place ~ ». La forme normalisée de l'édition précédente de la carte, *Saint Zé*, n'est pas entrée dans l'usage et comme l'endroit a pris une certaine importance au point de devenir un véritable quartier urbanisé, il fallait se résigner à entériner cette interprétation inexacte, *Saint-Zèle*.

Cette petite excursion dans le Brabant wallon se terminera avec un cas assez pittoresque illustrant, s'il en était encore besoin, combien les formes consignées dans le cadastre peuvent constituer des altérations surprenantes.

L'informateur de Perwez demande que le microtoponyme d'Orbais [Ni 96] *Champ des Dam'jale Ide* (FA) soit rectifié en *Champ des Dames Alités* [sic]; plus tard, le même informateur confirme qu'actuellement, la forme du cadastre est « Champ des Dames Alités » [sic]. Dans la commune voisine de Tourinnes-Saint-Lambert [Ni 80], ce nom a été utilisé dans un hodonyme officiel : « Chemin des Dames Jalittes ». Le toponyme est encore connu en wallon : *ôs Dam'jalètes* [ô: damjalø̃t], mais il n'est plus compris. Il est attesté au XVII<sup>e</sup> s. déjà, soit seul, soit dans des formations complexes (<sup>43</sup>) et les mentions anciennes comme la forme wallonne montrent qu'il faut l'analyser comme étant : « aux [sous-entendu : champs, bois, propriétés...] de damoiselle Ide » (<sup>44</sup>). La déformation du cadastre et l'écho qu'elle a eu auprès de l'informateur local montrent que les toponymes présentant des traits inhabituels dans le système français, comme *Champ des Dam'jale Ide* (FA), sont menacés d'altéra-

(<sup>42</sup>) Voir TW, *Nivelles*, 93a : *Champ Saint-Zèle* (ou plutôt *Saint-Zet*) ; G. PILIPPE, *Braine-l'Alleud...*, pp. 192-194.

(<sup>43</sup>) 1639 *al damialine*; 1672 *al damjaline*; 1682 *al damoiside*; 1690 *al dame jalide*; 1700 *près de la Demoiselide*; 1766 *l'endroit dit demoiselle yde*; 1795 *les demesjalittes*; ± 1860 *Damoiselle Ide* (*Damjelle Ite* en wallon, TW); — 1716 *au bois damoiselles yde*; 1719 *au bois de Damoiselles yde*; 1719 *bois nommé Damoiselitte*; 1737 *au bois de Damoiselles yde*; 1742 *le bois Damjelitte*; 1744 *au bois de la damelle yde*; 1752 *Bois dame jalette*; 1792 *le bois damechalitte*; 1795 *bois dame ide*; 1795 *bois demoiselle ide*; 1787 *Bois de Damoiselette*. Formes extraites de TW, *Perwez*, pp. 101-102; ainsi que du mémoire inédit de Brigitte BRION, *Toponymie des communes de Tourinnes-Saint-Lambert* [Ni 80] et *Walhain-Saint-Paul* [Ni 95], Mémoire U.C.L., 1984, pp. 101-102.

(<sup>44</sup>) Voir B. BRION, *ibidem*.

tion. Pour cette raison, il a été recommandé de transcrire ce lieudit *Champ de Damoiselle Ide* (<sup>45</sup>).

Cette « Damoiselle Ide » devait être un personnage assez considérable : non seulement, elle avait des propriétés à Orbais et Tourinnes-Saint-Lambert, mais elle semble avoir aussi laissé son nom dans la toponymie de Nodebais [Ni 4] (<sup>46</sup>). Il reste au toponymiste à demander l'aide des historiens pour déterminer qui était cette personne (<sup>47</sup>).

Jean-Marie PIERRET

(<sup>45</sup>) Forme inspirée de : 1737 *au bois de Damoiselles yde* et de la forme de TW.

(<sup>46</sup>) Toponyme ancien mentionné en 1508 : *Terres demoiselle Yde* (TW, *Jodoigne*, p. 157a).

(<sup>47</sup>) Plutôt qu'Ida (Ide, Itte ou Iduberge), femme de Pépin de Landen, décédée à Nivelles en 652, ou qu'Ida (Ida) d'Ardenne, comtesse de Boulogne, mère de Godefroid de Bouillon, décédée en 1113, ou qu'Ida (Ide, Yde), fille de Henri II de Louvain et femme de Baudouin II, comte de Hainaut, ou encore qu'Ida (Ide), la bienheureuse Ida (Ide) de Nivelles, morte à La Ramée en 1231. Voir *Bibliotheca sanctorum*, t. 7, col. 640-642; *Biographie nationale*, t. 10.

Il faudrait aussi se demander si c'est le souvenir du même personnage que conserve le microtoponyme de Gesves [Na 119] *Pré Dame Ide, w. pré dame-ite* (EDTW, p. 74), utilisé dans l'hodonyme officiel « rue du Pré d'Amite ». Selon Grégoiry LÉONARD de Gesves (que je remercie), pour les usagers, ce nom perpétue le souvenir d'une certaine Dame Ide, propriétaire de ces terrains au Moyen Âge.

## Noms propres de vaches à Perwez [Ni 98] (XIX<sup>e</sup> siècle) (\*)

« En Brabant Wallon et au pays de Herve, les animaux avaient leur état-civil populaire », O. JODOGNE, *État présent des études anthroponymiques en Belgique romane*, 1938, 4.

La zoonymie bovine occupe, en ethno-linguistique wallonne, une position excentrique. Anciens ou contemporains, les travaux axés sur cette « frange » de l'onomastique se réduisent, dans la plupart des cas, à des nomenclatures, accompagnées ou non d'un bref commentaire<sup>(1)</sup>. Les dénombremens systématiques de noms de vaches (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) n'abondent, en fait, ni dans les documents

(\*) Je dois à Jean Lechanteur d'avoir pris connaissance du « livre de raison » sur lequel se base mon article. Qu'il reçoive, avec toute ma gratitude, ce modeste travail, qui, en quelque sorte, lui revient.

Jean Germain a consulté pour moi les données de PatRom et Jean-Jacques Gazziaux a interrogé des témoins brabançons; je les remercie vivement l'un et l'autre.

Jean-Marie Pierret m'a fait l'amitié de relire ces lignes. Je lui en suis particulièrement reconnaissante.

(1) Même rem. chez D. CHEVALLIER et P. NOTTEGHEM, « Les relations homme-animal : Bibliographie », in *Terrain*, 10, 1988, 125 : « La discréption des ethnologues peut (...) être constatée à propos des modes de communication et des systèmes de nomination [des animaux] ». — Citons principalement S. RANDAXHE, « Les noms propres de vaches au pays de Herve », in *BDW*, 3, 1908, 80-83 (reprod. in *EMW*, 3, 1935, 314-316); Annie STAS, « Noms propres de vaches au Pays de Herve (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles) », in *DW*, 15, 1987, 76-92, et, pour le Brabant, T. ZANARDELLI, « Les noms propres d'animaux dans un coin du Brabant wallon », in *Langues et dialectes*, 2, 1892, 101-119; J.-J. GAZIAUX, *L'élevage de bovidés à Jauchelette en roman pays de Brabant [Boe.]*, Louvain-la-Neuve, 1982, 96-98, auxquels il est souvent fait référence dans les commentaires.

d'archives ni dans les descriptions du monde rural de nos régions<sup>(2)</sup>. La « carence » touche l'ensemble de notre territoire comme elle affecte, plus ou moins profondément, d'autres contrées du domaine roman<sup>(3)</sup>. Elle procède, en partie, de la nature de la matière mise en œuvre et des critères, — d'ordre ethnographique notamment —, qui en ont conditionné l'emploi. On constate ainsi, de manière assez fréquente, que la coutume de donner un nom typique aux animaux domestiques<sup>(4)</sup> s'efface avec l'abandon de la garde du bétail et avec la mise en pâture<sup>(5)</sup>; par ailleurs, lorsque le principe en est maintenu dans l'usage, les dénominations accusent, au fil du temps, une francisation et une banalisation croissantes<sup>(6)</sup>.

<sup>(2)</sup> La tradition d'emploi ne semble pas aussi forte pour la vache que pour le cheval (J.-J. GAZIAUX, *Élevages divers, attelages et véhicules agricoles à Jauchelette* [Élev. Mémoires de la CTD (section wallonne), 20, 1999, 12] ni aussi originale que pour les bœufs, exhortés au labour (ÉL. LEGROS, in *EMW*, 4, 379).

<sup>(3)</sup> Aux recueils *L'onomastique française. Bibliographie des travaux publiés jusqu'à 1960*, Paris, Arch. Nat., 1977 (n° 1876, 1889, 5453, 5863-4, 6724); *id. de 1960 à 1985*, *ibid.*, 1987, n° 6935, 8018, 8778, 9448, 10254, 10449, 11168-9) et à la *Bibliographie* réunie par D. CHEVALLIER et P. NOTTEGHEM, *op. cit.*, 126-131, on ajoute, sans viser à l'exhaustivité : Eug. ROLLAND, *Faune populaire de la France*, V, 1882, 24-28; P. SAINTYVES, « Petit vocabulaire des noms donnés aux bœufs et aux vaches par ceux qui les gardent ou les conduisent », in *Revue de folklore français*, IV, 1933, 34-41; L. WOLF, *Sprachgeographische Untersuchungen zu den Bezeichnungen für Haustiere im Massif Central*, Beihefte zur ZRP, 117, 1968, 31-43; S. BAUD, « Le paysan haut-savoyard et son bétail », in *Folklore*, Montpellier, 41, 1958, 11-13; P. ÆBISCHER, « Noms de vaches d'après un inventaire de 1648 provenant de la région de Nyon », in *Archives suisses des Traditions populaires*, t. XXX, cah. 4, 1930, 183-187; « Les noms qu'on donnait aux vaches et aux chevaux dans le canton de Fribourg et le Pays d'Enhaut d'après des inventaires du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Nouvelles étrennes fribourgeoises*, LXVIII, 1935, 165-175; W. GYR, *Le val d'Anniviers. Vie traditionnelle et culture matérielle basée sur le patois de Saint-Luc*, remanié et édité par R.-Cl. SCHULE, Bâle-Tübingen, *Romanica Helvetica*, 112, 1994, 465-466; ...

<sup>(4)</sup> Cf. L. REMACLE, *Le parler de La Gleize* [LG], 103 (attest. de 1571, 1635, ...); J. DEFRECHEUX, « Vocabulaire de la faune wallonne (...) », in *BSW*, 25, 1889, 167.

<sup>(5)</sup> C'est not<sup>t</sup> le cas d'ouest en est (No 3; Ar 2; W 30; Ve 40, 44; B 12, 24, ...) et à Malmedy où nommer le bétail constituait parfois « un passe-temps pour le herrier » (selon H. CUNIBERT). Cf. EH, q. 339 et ALW, 11, à paraître.

<sup>(6)</sup> L'inscription au Herd-Book aurait largement favorisé le processus, selon G. BELLEFLAMME, *La vie herbagère au Pays de Herre - Blegny - Dalhem dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle* [Vie herb.], Blegny, 1998, 75 [enquête de 1958-1960]. —

L'énumération brabançonne des têtes de bétail qu'on se propose d'examiner ici reflète largement ces tendances. L'intérêt philologique qu'on peut lui imputer s'avère, par conséquent, assez mineur, et sa valeur proportionnellement réduite. Quelques détails concrets de la vie d'une exploitation agricole et de la conduite d'un élevage confèrent toutefois au document une authenticité qui mérite d'être signalée.

### Description du document

Le répertoire occupe, sans interruption, les feuillets 3<sup>v</sup> à 19<sup>r</sup> d'un livre de comptes manuscrit<sup>(7)</sup> daté de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (années 1855 à 1886) et provenant de la ferme d'*Al Vau*<sup>(8)</sup>, exploitée par Fernand et François Leurquin, à Perwez-le-Marché.

Sous une épaisse reliure cartonnée (4 mm) au dos toile recouvert de peaucerie, le registre, d'une hauteur de 36 cm

Voir *DW*, 15, 76; *LG*, 103; *EH*, q. 339; R. DEBRIE, « Et pourquoi pas la zoonymie ? », in *Eklitra*, 1980/2, 6; P. AEBISCHER, *op. cit.* (Nyon), 186; W. GYR, *op. cit.*, 465. — Pas de dénomination à la ferme de la Ramée, vu le grand nombre de bêtes, *Bor.*, 96-98. — Le recensement officiel de chaque cheptel (SANITEL) et l'installation de systèmes informatiques de gestion interne des exploitations expliquent, à l'heure actuelle, la désignation du bétail par simple numérotation.

(7) Don de M<sup>me</sup> Renée Valès-Thonet, initiatrice du Prix Valès de la SLLW. Enregistré en 1984 dans les collections du Musée de la Vie Wallonne (arch. M. 98785).

(8) Litt. 'de à la val'. L'une des trois fermes, sises au nord de Perwez, dont l'emplacement détermine un triangle équilatéral : la ferme d'Alvaux (ancienne ferme seigneuriale), la ferme de Seumaye (ancienne abbaye de Norbertines, cf. Inventaire E. b. 3) et la ferme d'Agnelée (propriété de l'ancienne abbaye de Florennes), DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, II, 1059. — Cf. IGN, Pl. 40/7; *ETW*, 106 : *cinsé d'al vau*; Isabelle MASSON, *Toponymie de la commune de Perwez [Ni 98]*, mém. lic., UCL, 1986, 7-10 (en la vaulx 1501, cense delle Vaulx 1569, ...); interprétation par l'anthrop. Jeanne Delvaux (1536) in J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant*, 5. *Canton de Perwez*, 1865, 15a; reprod. dans *Le patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 2, Province de Brabant, arr. de Nivelles, 1974, 460b. Voir aussi L. HENRARD, *Le Bedête d'à Colas*, Nos Dialectes, 12, 1949, p. 19 (n. 50), 32 (*l'vôye d'Al-vau, l'cinsi d'Al-vau*).

et d'une largeur de 22,5 cm, contient 128 feuillets lignés de 35 cm × 22,5 cm (ou 8 cahiers de 16 pages cousus au fil de lin) présentant de nombreuses rousseurs, des coins pliés, cornés, parfois insolés, tachés ou légèrement entamés, mais aucune perte.

Deux feuillets et la page de garde finale cartonnée sont volants : le f° 1<sup>r</sup> (1<sup>v</sup> blanc) porte un

« Remede pour Rhumatisme universel. Pour huit centimes de poits de genièvre très bien pillé une demi livre de Bœur non salé Les mettre ensemble cuire dans une casserolle en terre toute neuve ensuite le passer a travers d'un linge, et ajouter pour quinze centimes d'huile de laurier, et s'engraisser dans tous les joints Rhumatisés devant un bon feu, puis Vous envelopper de flanelle. »

et un

« Remede pour crevasses des Poulin 1<sup>o</sup> Du sulfate de cuivre 2<sup>o</sup> Alun calciné 3<sup>o</sup> Du Vert de gris, le tout mélangé ensemble à quantité égale et reduits en Poudre. »,

(tous deux de la même main et de la même encre noire) et, en bas, en sens inverse, une note plus tardive relative aux rétributions versées à une servante ou à une ouvrière saisonnière (d'une autre main; encre violette) :

« Le 13 juin 1898, j'ai payé à la femme d'Adolphe Dubois la somme de 26 frs pour 13 jours à 2 frs du mois sept. 1895, et j'ai payé 12 poulets à 50 cents et poule pour 2 frs ».

Le f° 2<sup>r</sup> (2<sup>v</sup> blanc) enregistre la vente du

« Bœur (...) depuis le 1<sup>er</sup> 10<sup>bre</sup> 1858 jusqu'au 20 mai 1859 : 476 Livres 1/2 Kilo pour 527 f° 77 centimes. Du 1 Décembre 1858 au 1 10<sup>bre</sup> 1859 nous avons Vendu, ou à Vendre, a peu de difference en plus 1120 kilo de Bœur, Louise en a eu pour sa part 721 Kilo »;

la page de garde recommande un traitement pour combattre la météorisation :

« Pour une vache gonflée un Verre a liqueur Amoniac dans une Bouteille d'eau ».

(de la même main que les deux autres remèdes).

Quatre-vingt-neuf pages (f° 39 sv.), dont certaines signées « J. Leurquin » ou « Anne Josephe Leurquin », remplies à contresens et datées de 1857 à 1918, transmettent encore des comptes détaillés du commerce des céréales (avoine, froment et surtout seigle évalué « à la mesure de la grange » ou « à la planche »), des pommes de terre, du lin et de l'étope, des fruits (pommes, ...), des animaux (cochons, juments, génisses pleines, ...), des salaires et de l'entretien temporaire des « picteurs » (« moissonneurs à la sape »), des voiturages (avec cocher) et charriages (fumier, betteraves, foin, bois de chauffage), des dépenses familiales courantes (chicorée, sabots, chemises, jupons, tabliers, robe, toile, laine pour bas, bonnets, *lagnèts* [« torchons pour la vaisselle »], « moulin à caffé », « pharmacien », « couturière », ...) ou exceptionnelles (« *trèbole* [lire *trèbolé* ou *tré-*] ‘carillonner, sonner les cloches’ (lors d'un baptême, not<sup>t</sup>) ] 4 aout [1861] 5 fs »), ainsi que des renseignements propres à la domesticité de la ferme (servantes, domestiques, cocher, vachers, « petit garçon », « hommes », « femmes », dates d'entrée en service, absences, salaires, achats divers [not<sup>t</sup> d'outils : bêche, ...], argent donné le jour de la fête, « dringuelle », ...) qui permettent de se faire une idée de l'ampleur d'une entreprise agricole mixte et de la diversification de ses activités<sup>(9)</sup>.

D'une graphie assez nette et uniforme dans son ensemble (même main et même encre noire de 1855 à 1884; deuxième main en 1885 et surtout en 1886, additions sporadiques [commentaires, dates, noms de vaches, ...] de 1874 à 1886) mais quelquefois surchargée ou saturée (1857, 1861-1864,

<sup>(9)</sup> Voir *Bov.*, 2-6 et comp. à Ém. VLIEBERGH et Rob. ULENS, *La population agricole de la Hesbaye au XIX<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'étude de l'Histoire économique et sociale*, Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, 2<sup>e</sup> série, t. V, Bruxelles, 1909, 99-100, 187, 301-303, 339, 369-371, ...

1866, 1882-1883), les 32 listes annuelles successives répondent à une structure pratiquement invariable. Une annonce *Monte de ...* (+ notation de l'année) est centrée au sommet de chaque feuillet et suivent deux têtes de rubriques, *ans, vaches*, qui doivent, en principe, régir l'ordonnance des recensements. Mentionnés en ouverture de rédaction (1855), ces titres manquent par la suite (unique mention *ans* dans le coin supérieur gauche en 1867 et 1869); l'absence du premier va de pair avec de fréquentes omissions chronologiques : 16 listes, en symétrie partielle avec celles des époques antérieures ou postérieures, présentent ainsi sur le plan de l'âge des animaux des lacunes totales (années 1857, 1860, 1864, 1866, 1868, 1870, 1872, 1874) ou sporadiques, plus ou moins importantes (années 1873, 1876, 1878, 1880-1883, 1886).

La partition de la matière onomastique s'opère selon trois niveaux taxinomiques liés aux trois lieux de stabulation de la ferme. La première catégorie enregistre une série de noms de bêtes adultes (en nombre moyen de 13 à 15, et âgées de 3 à 11-12 ans), probablement rassemblées dans une étable principale ou [« étable des vaches »]. La deuxième, intitulée « Petite écurie »<sup>(10)</sup> répertorie un bétail plus jeune et en quantité moins élevée (de 3 à 6 ans, en général; 6 à 8 vaches de 1855 à 1869, puis 4 à 5 de 1870 à 1874). La dernière com-

<sup>(10)</sup> La section « Petite écurie » n'est plus prise en compte à partir de 1875. En 1880, on note une séparation prob' factice entre un premier groupe de six vaches et un second de sept. — Comp. la répartition du bétail dans les fermes brabantines (*Bov.*, 100), herviéennes (*Vie herb.*, 24-27) et ardennaises (LG, 93) et voir P. LINDEMANS, *Geschiedenis van de Landbouw in België*, II, 1952 [1994], 349-354. — Pour l'emploi d'"écurie" au sens d'« étable », assez fréquent en Ardenne lorsque le locuteur s'exprime en français, mais aussi employé en France (cf. P. RÉZEAU (éd.), *Dictionnaire des régionalismes de France*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2001, 393-396 [aj. l'attestation creusoise de la n. 21 ci-dessous]), voir REM., Not., 113 b; ALW, 9, not. 26, c. 12 : ÉTABLE et not. 31 : ÉCURIE.

prend les « Génisses » (de 2 à 3 ans [parfois 5 ans !] dont le nombre fluctue de 11 à 2 selon les périodes) (<sup>11</sup>).

À quelques lacunes près, disséminées dans les index de 1860 à 1886, les unités constitutives de chaque section s'accompagnent de leur(s) calendrier(s) de monte respectif(s) (jour et mois ou indice mensuel seul [voir tableaux de 1858, 1859, 1868, 1871, 1874, ...] non reproduits ci-après), souvent abrégé(s) sans uniformité (Janv., J<sup>vier</sup>, J<sup>v</sup>; fév., f<sup>vrier</sup>, f<sup>v</sup>, f<sup>r</sup>; 7<sup>bre</sup>; 8<sup>bre</sup>; Nov<sup>bre</sup>, N<sup>bre</sup>, 9<sup>bre</sup>; D<sup>bre</sup>, 10<sup>bre</sup>; ...) mais coordonnés aux moments de rut espacés de 21 jours.

Les segments {, ( ou ) distinguent les dates de certains accouplements consécutifs, entrecoupés parfois d'un vêlage (ex. : 22 f<sup>r</sup> [1877] ( 6 J<sup>v</sup> [1878]; 19 mars [1879] ) 16 Janv. [1880]); la deuxième date s'insère normalement dans le tableau suivant.

D'abord laconique, fragmentaire et assez disparate, ensuite, à partir de 1866-1868, plus homogène et rangée en colonne à la droite des feuillets, une série de commentaires en syntaxe télégraphique (<sup>12</sup>) porte sur : — les saillies et leurs résultats : « une genisse doit avoir été sautée 23 10<sup>bre</sup>, une de 16 mois » 1856 (cf. n. 11); « avortée, deux veaux » 1878; ...); — l'apparence : « taureau noir bien marqué » (<sup>13</sup>) 1866; « genisse grisse ¾ blanche, grande étoile » [t. techn. ;

(<sup>11</sup>) En 1878 et 1880, le titre « génisses » manque; la série est alors distinguée de celle des vaches par un blanc. — Le sujet demeure généralement dans l'indistinction jusqu'à ce qu'une position lui soit attribuée dans une classe définie par l'économie de l'élevage. Le nom est donné aux génisses soit après la première saillie (normalement vers 2 ans, mais précocité parfois poussée à 15-16 mois pour que la bête soit primipare à 2 ans; cf. LG, 103, 109; Vie Herb., 64; Élev., 45), soit quand l'animal va en pâture ou commence à travailler (Bov., 96). Il arrivait cependant parfois que le veau reçoive un nom (Bov., ib.; AEBISCHER, op. cit. (Nyon), 186).

(<sup>12</sup>) On a dressé, pour les rubriques qui suivent, le tableau complet des indications à la langue souvent composite et quelquefois grammaticalement incorrecte. On en sélectionne quelques exemples parmi les plus parlants. — Pour florie, tapinué(e), uvée, voir l'inventaire.

(<sup>13</sup>) Se dit de tous animaux. Cf. FEW, 16, 552-553 an. MERKI; Bov., 67-68, 278. Parfois nom de vache, cf. L. WOLF, op. cit., 32-33 (n<sup>o</sup> 384, 392, 393).

marque au chanfrein, parf. en forme de cœur] 1869; « genisse blanche O<sup>le</sup> N<sup>re</sup> » [= oreille noire] 1881; « taureau gris et blanc pâle »<sup>(14)</sup> 1867; « genisse fort noire et un peu de blanc sur l'épaule et la crupière »<sup>(15)</sup> et les quatre jambes » 1864; « Petite *plotte* en tête » [expr. techn.; chignon de dimension variable] 1862; « taureau rouge moisy »<sup>(16)</sup> 1875; « génisse Blanche *ticnée* »<sup>(17)</sup> grise » 1885; « genisse grise noire et blanche tigrée » 1874; « genisse *florie* assez noire » 1863; « génisse » ou « taureau (bien) *tapinné(e)* » 1856-1883; « génisse bien *uvée* » 1862), — la qualité : « genisse *grisse* et blanche derrière poulain »<sup>(18)</sup> 1871, — la quantité et la destination de la descendance du cheptel : « genisse blanche, morte » 1871; « Jumelle » 1871; « taureau et génisse tout blanc; genisse vendue »<sup>(19)</sup> 1875; « genisse découpée »<sup>(20)</sup>,

<sup>(14)</sup> Comp. *Bov.*, 14 : *one (ficārt) pâle* = *one clére bloûwe*.

<sup>(15)</sup> Litt. 'croupière'. Comp. *Bov.*, 10 : *lè crèpître* \*croupe\*. Var. à l'est : *croupi* ('-ARIU ') \*base de la queue\* et autre type 'queu-ier' *cawî*, *co-*, *cou-*, *Vie herb.*, 77; etc.

<sup>(16)</sup> Pelage (cheval, bovin, ...) ou plumage (pigeon, coq, poule, ...) dont la couleur est mêlée inégalement de blanc et de noir. Cf. FEW, 6/3, 182a *MUCÉRE* (vache *moisié* Buffon, dep. Lar. 1874); comp. le liég., verv. *mouhî*, *mouî*, DL; *Étym.*, 179-180 (d'après Lobet); *DBR*, 11, 152 et 25, 20 (TAL); *REM.*, Not., 175; *DSt.*, 110; ... De même, *one bêle tchamossîye* \*vache grise, bleue et blanche\*, *Bov.*, 14; -eye, *BDW*, 3, 81; -eye, *EMW*, 3, 314; *DW*, 15, 79.

<sup>(17)</sup> Cf. *Bov.*, 14 : *ték'neye* \*mouchetée, marquée de nombreuses petites taches\*; *Élev.*, 207 : *les tik'neyes* (poules) et n. 1; *Parler wallon et vie rurale au pays de Jodoigne*, BCILL 38, 1987, 61, pour le passage relativement récent de *i* à la voyelle relâchée é. — Classe avec *tik'té*, *tih'né*, *tik'né*, *tît'né*, *tîch'né*, in DL, 658a, DFL, v° tacheté. Formes en -t- rangées FEW, 17, 328b nld. *TIK* (Nfr. *ticté*, adj. \*moucheté, tacheté\*; Jam. *tikté*, Mons. *tiqueté*) mais supposer peut-être une influence de *TIKK* (FEW, 13/1, 326b, où figure *tik'ner* \*gratter\*, d'après Coppens, 384) ou de \*STIKKAN (FEW, 17, 232b) avec difficulté pour le sens.

<sup>(18)</sup> Correction par euphémisme de 'cul de poulain' ou 'cul de cheval', sans valeur triviale, ou 'tordu', litt. 'torché', 'tourné', ... Comp. *Bov.*, 13, 15, 51, 55, 67, 89 : *on ke d' polin*, *ficārt toûrné*. De même, *Vie herb.*, 63, 71, 78 : *dès couz d' polin* ou *dès toûrnés* [Ve 8]; Stav. *on cou d' polin*, *on twartchi*, *twèr-* (enq. pers.). Cf. FEW, 2/2, 1508a *CULUS*.

<sup>(19)</sup> La stérilité d'une descendance gemellaire, observée in *Vie herb.*, 64-65, n'a pu être vérifiée faute d'indices. On constate, à deux reprises, dans le cas de jumeaux mixtes, le décès de la génisse et la vente des jeunes dès la naissance.

<sup>(20)</sup> Vraisemblablement découpée au fil de fer denté, à l'intérieur de la vache, lors d'un vêlage difficile. Cf. *Bov.*, 56; LG, 110; *Vie herb.*, 68, 71.

morte » 1877; — ainsi que les opérations de négoce qui la concerne : « genisse toute blanche, vendue » 1872; ...) (21).

L'examen approfondi de ces apports offrirait sans doute matière à réflexion aux zootechniciens, aux médecins vétérinaires, aux économistes et aux statisticiens de la ruralité. Conjugué à des notes additionnelles, comme la provenance de certains sujets (« Henricot vache achetée », ...), leur suivi généalogique (« fille Souris », « Bossue jeune », ...) ou l'identification des reproducteurs (« Jeune [ou J<sup>ne</sup>, J.] taureau [thau-, tho-] » 1856, 1857, 1860, 1864-5, 1875-7, 1879-1881; « le vieux taurauz n'a plus sailly après le 15 J<sup>let</sup> » 1860; « Vieux et Jeune » 1865, 1877; « au 10 7<sup>bre</sup> c'est le jeune taureau qui a sailly » 1871; « Jeune taureau livré 11 J<sup>let</sup> » 1876; « J. celui de 2 ans » 1877; [t.] « R[ouge], B[lanc] » 1877-1878; « le 16 juin le Jeune taureau a sailly » 1883; « le jeune taureau a sailly la 1<sup>e</sup> fois le 1<sup>er</sup> 7<sup>bre</sup> » 1884; « Sumay (22) taureau tout blanc » 1881) (23), il permettrait de constituer un « livre d'étable » (24) couvrant plus de trente années d'éle-

(21) Ces additions sont assez proches du répertoire de menus faits et gestes quotidiens de Tina JOLAS et Solange PINTON, « Journal d'un paysan de la Creuse » [1966-1992], in *Terrain*, 28, 1997, 153-164 : « Vache Doucette fait veau le soir à 20 h 30. Alain venu aider » (p. 155). « mettons 4 vaches et 4 veaux au Gau-Ordailler (Blonde, Pomette, vache qui avait eu les jumeaux) » (p. 160); « mettons taureau aux Clauzet et mettons vache et son veau à l'écurie » (*ib.*); « (...) il est 5 h 45. Vache noiraude veut faire le veau » (*ib.*); « Donné à Cassis un paquet tabac pour saillie de vache Jolie avec son taureau » (p. 161); « Vache blonde a fait un veau blanc » (p. 164); ...

(22) *Sumay*, abrégé en *S<sup>y</sup>* ou, plus souvent, en *S*, figure après de nombreuses dates de monte de 1860 à 1884. Cf. Inventaire E. b. 2. et rem. : « [des] noms de fermes ou de hameaux connus pour l'élevage des bêtes à cornes et pour le commerce qu'on en fait seront (...) convertis en noms propres si le bœuf ou la vache en provient soit directement, soit indirectement », ZANARDELLI, *op. cit.*, 112-113; cf. n. 32 ci-dessous.

(23) On aj. aux informations marginales une note isolée, f° 64<sup>r</sup> : « Nos vaches ont été mise à L'engrais le 17 X<sup>bre</sup> » [1876], que l'on compare aux données de *Bov.*, 204, 271 (confirmées par certaines notations sur la vente des bêtes âgées incluses à l'inventaire).

(24) Ou « livre généalogique », complément pratique du Herd-Book. De tels *Stallbücher* furent diffusés par le syndicat d'élevage de Malmedy-Saint-Vith au début du XX<sup>e</sup> siècle (le Herd-Book de Verviers date de 1884). Cf. G. HOYOS, *L'Ardenne et l'Ardennais*, Paris, Delarge, 1949-1953, 272-273.

vage à la ferme Leurquin (25). Un tel développement passe les objectifs de cet article. On ne retient ci-après que deux observations d'intérêt ethno-dialectologique :

1. À diverses reprises, après une ou plusieurs saillies infructueuses, suivies, dans 19 cas sur 40, d'un ou de 2 nouveaux essais positifs ou non, une partie du troupeau (4 bêtes sur 32 en 1861 et 1864; 4 sur 22 en 1873; 6 sur 21 en 1876; ...) est déclarée « mons » (*monse*) 'stérile' (26). L'infertilité temporaire, qui prédomine, n'entraîne pas nécessairement l'abandon des sujets défectueux (*cf. Bov.*, 36).

2. Une mention lapidaire « Vinaigre » s'inscrit en regard de « Jandaye 1860 17 9<sup>bre</sup> ». Parmi les moyens mis en œuvre pour assurer la fécondité de la vache, l'ingestion de vinaigre est confirmée, en Ardenne liégeoise, par L. REMACLE, *Glossaire de La Gleize* [*Gloss.*], 192 (27). Pour le Pays de Herve, un « Livre de comptes » [inédit] (1811-1854) (28), légèrement antérieur à notre registre, et ayant appartenu à Jean-François-Joseph Xhaufflair, fermier et rentier de Retinne, mentionne, f° 127<sup>v</sup>, 5°-6°, une : « Manière de faire tirer une vache pleine de (= dès) lors qu'elle a été à torreau. Vous prendrez une copine (= chopine, w. *sopène*) de genevre et cinq, six groumet (= *groumètes*, grumeaux, boulettes) de moulette (= mulette, caillette de veau [utilisée comme préasure en fromagerie]) que écrasé en poudre et lui donné de suit que vous être rentré, en forme de bru-

(25) Des précisions relatives à l'élevage porcin sont enregistrées, de 1856 à 1883, au bas des feuillets : « (Jeune) truye », « Jeune petite (truie) », « Jeune Belle », « truie Vieille », « truie Belle », ... + dates de monte), ...

(26) Pour l'étude de ce type issu du prélat. \*MANDIA- « mamelle, pis (de vache) », *cf. FEW*, 6/1, 155b; PALW, III, c. 14, commentaires pp. 15-16, et ALW, 11, à paraître.

(27) Pratique également connue au pays de Stavelot (enq. pers., 2002). — Dans un but similaire, le fermier peut avoir recours à divers stratagèmes et traitements (frapper les reins de la bête à coups de bâton, modifier son environnement, changer de parcours pour la mener au taureau, lui jeter soudain de l'eau à la tête ou dans l'oreille pour la surprendre, la forcer à courir, lui faire ingurgiter du pain tartiné de savon [*cf. Rem.*, *Gloss.*, 192, et enq. pers. à Morville-Wéris, 1993], ...) ou à des remèdes familiers (tisanes, décoctions, ..., *cf. Bov.*, 36).

(28) « Registre in-4°, relié plein cuir, folioté de 1 à 132, provenant de chez la veuve S. Bourguignon et Christian Bourguignon, fils, imprimeur-libraire, rue Féronstrée, au 'Livre d'or' (appartenant à Henri Rouche de Fléron) ». Document dont on réserve l'étude pour un prochain fascicule des *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*.

vage. L'on dit aussi qu'une sopinne de fort vinaigre fait le même effet en lui donnant si tôt que l'on nè (= est) rentré à l'écurie».

## Mécanismes de nomination

Listés, les signifiants n'entrent pas dans des cadres phrasiques, aptes à en éclairer de façon incontestable l'analyse formelle et les étapes de la démarche motivationnelle. Confronté à l'imprécision ou à l'ambiguïté, on se voit forcé, à diverses reprises, de proposer des alternatives de classement ou des rapprochements un peu arbitraires.

### 1. *Formation des noms de vaches [NV]*

#### 1. *NV simples (lexème unique)*

La majorité des lexèmes uniques, simples ou dérivés (282 occurrences au total), présentent, dans chacune des catégories lexico-morphologiques qu'ils illustrent, une analogie avec les formes françaises contemporaines et modernes ou avec certains termes vieillis (*cf.* « Poilleuse », C. b. 11. ci-dessous). Leur fréquence fluctue selon les types et selon leur nature : a. substantive (1. noms communs : « Paupière » (26 mentions) [C. b. 10.], « Madame » (19 m.) [D. 1.], ...; — 2. patronymes et NF : « Chavette » (28 m.) [E. c. 2. 2.], « Pierret » (23 m.) [E. c. 2. 8.], « Godfrin » (20 m.) [E. c. 2. 4.], ...; — 3. prénoms : « Marianne » (8 m.) [E. c. 1. 2.], « Louise » (3 m.) [E. c. 1. 1.]; — 4. NL : « Wasseige » (24 m.) [E. b. 5.], « Seumaye » (5 m.) [E. b. 3.], ...) ou b. adjectivale (adj. substantivés ou nominalisés) : « Bossue » (15 m.) [C. b. 4.], « Poilleuse » (13 m.) [C. b. 11.], « Rouge » (13 m.) [A. 5.], « Noire » (11 m.) [A. 4.], « *Gri(s)se* » (forme recouvrant la prononciation wallonne ou française en fonction de l'assourdissement ou de la sonorisation de la dentale; 7 m.) [A. 2.].

Les formes wallonnes non déterminées, en proportion nettement minoritaire (41 occurrences au total), se répartissent, elles aussi, en deux sections : a. NL : « *Tongurlot* » (9 m.) [E. b. 4.]; b. dérivés adj ectivaux substantivés : « *Morette* » [-ITTA] (1 m.) [A. 3.], « *Roussia* » [-ELLU] (15 m.) [A. 6.]. Aux syntagmes rangés sous 2. ci-dessus peuvent s'assimiler des formations participiales mixtes (radical dialectal + flexion faible francisée ' -ée ', ' -ie ' [w. -éye, -îye ; cf. ALW 1, c. 2 : ANNÉE; 2, c. 77 : TROUÉE; c. 79 : COUCHÉE; 3, not. 76, c. 20 : ROSÉE; not. 196 : PÂQUES FLEURIES; ...]) : « *Tapinnée* » [-ATA] (13 m.) [C. b. 12.], « *uvée* » [-ATA] (2 m.) [C. b. 14], « *Florie* » [-Y-ATA] (1 m.) [C. b. 6.].

## 2. NV composés (*lexèmes multiples*)

L'hybridation français-wallon ou wallon-français, affecte la classe des composés (163 mentions hybrides, dont 100 composés de « *Gris(s)e* », contre 236 formes françaises et 15 formes wallonnes; cf. A. *infra*) comme celle des « surcomposés » (16 formes hybrides, dont 10 composées de « *Gris(s)e* », contre 11 formes françaises et aucune forme wallonne; cf. B *infra*) où le syntagme adj ectival constitue la formation la plus récurrente.

Pour ces deux catégories de séquences zoonymiques, l'application de la formule : (groupe du) déterminé (D<sup>6</sup>) + (groupe du) déterminant (D<sup>t</sup>) (type progressif t t') ou du modèle syntaxique inverse (type régressif t't) peut fonctionner dans un certain nombre de variations combinatoires :

### A. NV composés (*séquences bipolaires ou binômes*)

D<sup>6</sup> + D<sup>t</sup> : A. 1. adj. (senti souvent comme décisif ou support, et substantivé [ou nominalisé]) + adj. épithète (119 mentions, y compris la dérivation nominale en -ITTA : « *Blanchette flamande* » [A. 1. 1.], « *Grisette bossue* » [A. 2. 1.]) : « *Blanche hollandaise* »

[A. 1.], « Noire belle » [A. 4.], « Poilleuse cornue » [C. b. 11.], ...; — 2. adj. (substantivé) + part. pas. (11 m.) : « Rouge *tapinée* » [A. 5.], « Poilleuse *florie* » [C. b. 11.], ...; — 3. part. pas. + adj. (32 m.) : « *florie hollandaise* » [C. b. 6.], « *uvée jeune* » [C. b. 14.], ...;

A. 1. subst. + adj. (43 m.) : « Souris Bossue » [B.], « tête laide » [C. b. 13.], « Paupière *Berlue* » [C. b. 10.], ...; — 2. subst. + part. pas. (8 m.) : « Paupière *florie* » [C. b. 10.], « Madame *tapinée* » [D. 1.], ...; — 3. subst. + subst. (2 m.) : « Paupière fille » [C. b. 10.], « fille Souris » [B.], ...; — 4. subst. + N F (1 m.) : « fille Chavette » [E. c. 2. 2.]; — 5. N F + adj. (49 m.) : « Classe Rouge » [E. c. 2. 3.], « Pierret Jeune » [E. c. 2. 8.], ...; — 6. N F + part. pas. (3 m.) : « Chavette *florie* » [E. c. 2. 2.]; — 7. prénom + adj. (1 m.) : « Marianne Blanche » [E. c. 1. 2.]; — 8. N L + adj. (9 m.) : « *tongurlot* Noire » [E. b. 4.], « Wasseige Rouge » [E. b. 5.], ...; — 9. N L + part. pas. (1 m.) : « *tongurlot* *florie* » [E. b. 4.].

D<sup>e</sup> + D<sup>e</sup> : A. 1. adj. + adj. (substantivé) (21 m.) : « Petite Noire » [A. 4.], « Grosse h(ol)<sup>se</sup> » [E. a. 2.], ...; — 2. adj. + subst. (20 m.) : « Grandes cornes » [C. b. 5. 1.], « Petite Madame » [D. 1.], ...; — 3. part. pas. + subst. (5 m.) : « *tapinée* Paupière » [C. b. 10.], « *florie* Madame » [C. b. 6.]; — 4. adj. + N F (5 m.) : « Grande Chavette » [E. c. 2. 2.], « Jeune Henricot » [E. c. 2. 5.], ...; — 5. part. pas. + N F (1 m.) : « *tapinée* Chavette » [E. c. 2. 2.];

B. 1. adv. + adj. (3 m.) : « toute Noire » [A. 4.], ...; — 2. adv. + part. pas. (1 m.) : « Mal *Modu* » [C. b. 8.].

Remarque : La nominalisation peut parfois porter sur l'ensemble d'un groupe composé, qui est alors senti comme une unité sémantique (*cf.* *mâ-hêti*, *mâlâhi*, *mâtoûrné*, ..., L. REMACLE, *Syntaxe du parler wallon de La Gleize* [Synt.], 1, 157, 312-4). Il semble que dans « *Mal Modu* » (adv. de manière français + part. pas. wallon), la valeur de *mal* reste sensible et que la fusion soit moins étroite que dans « *Maublanc*, f. (vache d'un blanc sale) Côtes-du-Nord », in Eug. ROLLAND, *Faune*, V, 24, ou que dans certains termes « compacts » comme *mâsîr* « sale », par ex., où *sîr* n'est plus compris. — Voir les NF composés en *Mal-* (*Malnoury*, *Malmonté*, *Malfait*, ...), antiphras-tiques ou non, in HERB.-GERM., 1, 545 sv.

#### B. NV « Surcomposés » (séquences tripolaires ou trinômes)

que l'on tente de décomposer en deux ou en trois éléments d'après la structure des déterminés binaires correspondants (sec-

tion 2. *supra*) ou en fonction d'une construction prépositionnelle avec complément déterminatif d'origine (A. 6., *infra*) :

D<sup>6</sup> + D<sup>7</sup> : A. 1. adj. + adj. + adj. (10 mentions) : « *Grisse h<sup>se</sup>* / *Petite* » [A. 2.]; « *Roussia Grisse* / *Blanche* » [A. 6.]; ...; — 2. adj. + adj. + part. pas. (1 m.) : « *Petite h<sup>se</sup>* / *tapinée* » [E. a. 2.]; — 3. adj. + part. pas. + adj. (1 m.) : « *Bossue frorie [flo-]* / *Belle* » [C. b. 4.]; — 4. adj. + subst. + adj. (2 m.) : « *Roussia* / *oreille Rouge* » [A. 6.]; « *Rouge* / *fille Rouge* » [A. 5.]; — 5. adj. + adv. [de quantité ou d'approximation] + adj. (3 m.) : « *Poilleuse* / *assez Blanche* », « *— assez noire* » [C. b. 11.]; ...; — 6. adj. + prép. + N L (1 m.) : « *Grise* / *d'Aische* » [A. 2.]; — 7. part. pas. + adj. + adj. (1 m.) : « *tapinée grisse* / *Poilleuse* » (plutôt que « *tapinée* / *grisse Poilleuse* »?) [C. b. 12.]

B. 1. subst. + adj. + adj. (1 m.) : « *fille Rouge* / *Jeune* » [A. 5.]; — 2. subst. + part. pas. + adj. (1 m.) : « *fille tapinée* / *Rouge* » [C. b. 12.]; — 3. subst. + subst. + part. pas. (1 m.) : « *Paupière fille* / *tapinée* » (plutôt que « *Paupière* / *fille tapinée* »?) [C. b. 10.]; — 4. subst. + adv. [de quantité] + adj. (1 m.) : « *Paupière* / *peu gris* » [C. b. 10.]

Remarque : Face à B. A. 5. « *Poilleuse assez Blanche* » (adj. subst. [D<sup>6</sup>] + adv. + adj. fém. [groupe du D<sup>7</sup>]), la séquence parallèle « *Paupière peu gris* » (subst. + adv. + adj.), qui conserve la forme masc. de l'adj., est équivoque. Sens : « [vache dont la] paupière [comporte] peu [de] gris » ou « [vache nommée] « *Paupière* » [et dont la robe ne présente que] peu [de] gris »? ou simple négligence graphique?

On observe que la séquence tt' — t't s'avère moins opérationnelle lorsque l'on veut définir la place des épithètes (uniques ou multiples) par rapport à un élément support ou central — à l'intérieur de syntagmes instables comme : « *Roussia Grisse* » 1877 (2 a.) — 1878 (3 a.) > « *Grisse Roussia* » 1879 (4 a.) > « *Roussia Grisse* » 1880 (5 a.) — 1882 (7 a.) > « *Grisse Roussia* » 1883 (8 a.) — 1884 (9 a.), — au sein de formations susceptibles de masquer la véritable nature du qualificatif de couleur, porteur de la marque du fém. et senti comme non adverbialisé : « *tapinée grisse* » = « *tapinée* [de, en] gris » (comp. « *genisse tapinée souris et Blanche* » =

« *tap.* [de couleur] souris et [de couleur] blanche » [A. 2., sous « *Grisse Bossue* » 1878 et C. b. 4., sous « *Bossue Belle* » *id.*] et voir *Synt.*, 1, 181-182 : *pondou djène* [fém.], *vièrni blanke, s'mélés spèsses*), — dans des surdéterminés tels que « *Grisse Blanche Flamande* », « *Roussia Grisse Blanche* », — ou dans des intrications comme : « *Grosse N<sup>re</sup> hol<sup>se</sup>* » 1857 (sans indication d'âge) successivement identifiable avec « *grosse noire* » 1855 (6 a.), 1856 (7 a.) et avec « *Grosse h(ol)<sup>se</sup>* » 1858 (9 a.). Un tel emboîtement qui couple un qual. à sens général, donnant la tonalité de l'ensemble (*cf. Synt.*, 1, 148-9), et un second plus précis, est sans doute à discerner de « *Petite / hollandaise / tapinée* » (« *hollandaise* » étant support nominalisé) que l'on peut percevoir comme une construction univoque « à la française », ou de « *Tapinée grisse Poilleuse* » dans laquelle un qual. banal est entouré de deux qual. plus pittoresques sans que l'émergence de la valeur quantitative d'un de ces termes soit favorisée par une charge expressive (contrairement peut-être à « *Bossue florie Belle* », plus accentué en dernière position?).

La complexité s'accentue lorsque, en cours d'inventaire, le teneur du registre renverse, sans raison apparente, l'ordre des lexèmes au risque de contrarier les fonctions des facteurs du binôme (« *Madame Blanche* » > « *Blanche Madame* »; « *Poilleuse Jeune* » > « *Jeune Poilleuse* »; « *tapinée Paupière* » > « *Paupière tapinée* »; « *Chavette grande* » > « *Grande Chavette* »; ...) ou que, d'une année à l'autre, il abrège ou simplifie les séquences syntagmatiques (« *Blanchette flamande* » 1870 > « *Blanche flamande* » 1871; « *Poilleuse assez Noire* » 1875 > « *Poilleuse Noire* » 1876; ...).

Il en va de même dans les cas où l'éleveur adapte son système de classification à l'accroissement du cheptel et remédié à des collisions homonymiques gênantes par diverses

procédures de « marquage », d'individualisation ou de renomination parmi les suivantes (relevé non exhaustif) :

a — indication des âges de 2 homonymes, abritées dans la même cellule de l'exploitation agricole mais n'ayant, à première vue, aucun lien entre elles : « *Grisse* », 1860 (âge non signalé); rectification effectuée en 1861 (11 a.) [A. 2.];

b — inversion momentanée du rapport D<sup>e</sup> + D<sup>t</sup> : « Poilleuse Blanche », 1866, G., 2 a., puis 1867-1868, 3a.-4a., « petite écurie » > « Blanche Poilleuse », 1869, 5 a., « petite écurie », puis 1870-1872, 6a.-8 a., [<sup>s</sup> étable des vaches] > « Poilleuse Blanche », 1873-1875, 9 a.-11 a., [<sup>s</sup> étable des vaches]; remplacée en 1876 par une homonyme de 3 a., anciennement désignée par « Poilleuse assez Blanche », 1875, G., 2 a.;

c — substitution temporaire au lexème unique d'un composé D<sup>e</sup> + D<sup>t</sup> (par adjonction d'un marqueur déterminant [adjectif postposé]) : 1. « Chavette », 1876, G., 2 a. [logée avec ses congénères] > « Chavette jeune », 1880, 6 a. [a rejoint l'<sup>s</sup> étable des vaches] où se trouve déjà une « Chavette » depuis 1875, elle-même antérieure<sup>t</sup> dite « Chavette Blanche » (G., 1873 et « petite écurie » 1874) pour la même raison d'homonymie] > « Chavette », 1884, 10 a. [même logement; le nom étant devenu vacant par la disparition de la « vieille » Chavette de 12 a.]<sup>(29)</sup>. — 2. « Wasseige », 1855, G. > « Wasseige Noire », 1856, 3 a., « petite écurie » (par rapport à « Wasseige Rouge », 1855, 3 a., « petite écurie ») > « Wasseige », 1857, [<sup>s</sup> étable des vaches] (la disparition de « Wasseige Rouge » ayant rétabli l'unicité référentielle);

d — réinsertion du D<sup>t</sup> après une omission provisoire : « Chavette Blanche », 1881, G., 2 a. > « Chavette », 1882, 3 a., [<sup>s</sup> étable des vaches] > « Chavette Blanche », 1883, 4 a., [<sup>s</sup> étable des vaches], suite à l'arrivée, en 1883, d'une « Chavette », G., 2 a.;

e — adjonction d'un surdéterminant à un syntagme binaire (résultant parfois de la simplification antérieure d'une séquence surcomposée), suivie de la perte du 2<sup>e</sup> élément de la formation de base

<sup>(29)</sup> On manque de certitude pour attribuer à « Chavette », comme d'ailleurs à d'autres NV de l'inventaire, la valeur d'un nécronyme (nom d'un animal décédé donné à un autre qui lui ressemble); il fait plutôt fonction ici de « classificateur de lignée » passant d'ascendant à descendant. — Rem. *Bov.*, 96 : *Cand on 'n'a one qu'à va, sé on-n-a on via, on li r'mèt l' nom* « quand on en a une qui s'en va, si on en a un veau, on lui remet le nom ».

(ancien él. pivot) : « *Grisse h<sup>ee</sup> Jeune* », 1864 > « *Grisse hollandaise* », 1867 [coexistence de 3 homonymes « *Grisse hollandaise* » dans l'élevage à cette date] > « *Grisse h<sup>ee</sup> flamande* », 1871 > « *Grisse flamande* », 1872.

Remarques : 1. Dans les formations tt', déterminées et surdéterminées, qui équivalent probablement à des constructions directes, le complément d'appartenance (indicateur relationnel), juxtaposé au support de parenté, me paraît maintenu et comparable à la relation entre nom et apposition (*Synt.*, 1, 88-93; B.U., § 348 R.) : « fille noire » [A. 4.] = fille [de la] noire; « ~ Rouge » [A. 5.] = fille [de la] rouge; « ~ Souris » [B.] = fille [de la vache couleur] souris; « fille Chavette » [E. c. 2. 2.] = fille [de la] Chavette; — « fille Rouge Jeune » = fille [de la] jeune [vache] rouge (1860, 2 a., par rapport à 1855, 2 a.) [A. 5.]; « Rouge fille Rouge » = [vache] Rouge [qui est la] fille [de la] rouge [A. 5.]; — pour la séquence « Paupière fille » [C. b. 10.], parallèle à « fille de la Paupière » (« matronymie » : « Paupière », 1864, 8 a.), cf. *Synt.*, 1, 93-94.

2. Bien que « les noms [propres] d'animaux [aient] la même syntaxe que les noms de personnes » ou, plus exactement, qu'ils soient « traités comme des prénoms ou des sobriquets » (*Synt.*, 1, 125; 3, 291 [add. et corr.]), il ne semble pas que l'on puisse rapprocher nos séquences de trois termes des structures « généalogiques », réunissant les noms d'individus de trois générations différentes, citées par L. REMACLE, *Synt.*, 1, 127.

## 2. Motivation des NV

L'application des paramètres d'usage commun dans l'interprétation des matériaux onomastiques entraîne plusieurs constats.

Qu'ils soient assimilables à des — délexicaux (type majoritaire : « Noire », « *Florie* », « Madame », « Zaman », ...), — « raciaux » (plutôt qu'ethniques : « Flamande », « Hollandaise »), — (micro)toponymiques (attestant ou non une forme dialectale : « *Tongurlot* », « Noville », « Seumaye », ...) ou détoponymiques (« *Grise d'Aische* »), — hypocoristiques

(« *Morette* », « *Bolette* », « petite », « grande », ...)<sup>(30)</sup>, qu'ils proviennent de prénoms (« *Louise* », « *Classe* », ...), qu'ils combinent deux ou trois de ces indices de caractérisation (« *Hollandaise Belotte* » [« racial » + délex. et hypocor.], « *Wasseige Rouge* » [topon. + délex.], « *Jeune Henricot* » [délex. + anthrope. germ. surdérivé]), les NV consignés à Perwez postulent, en général, des bases référentielles assez conventionnelles (notons, par ailleurs, que le corpus ne contient pas de codes identitaires immotivés présentant, par exemple, un redoublement syllabique [comp. langage enfantin : *Kiki*, ...], sans valeur sémantique propre mais à dominance affective et pouvant servir d'appel ou d'adresse<sup>(31)</sup>).

Descriptive avant tout, la motivation repose sur les propriétés du génotype : — la descendance (« fille ... »), — l'espèce (« *Flamande* », « *Hollandaise* »), — la (les) couleur(s) et l' (les) aspect(s) de la robe (« *Blanche* », « *Noire* », « *Grisse* », « *Morette* », « *Rouge* », « *Roussia* »; « *Florie* », « *Tapinée* »; « *Poilleuse* », « *uvée* »), — les particularités anatomiques (« grande », « petite », « *berlue* », « cornue », ...), qui ne cadrent que partiellement avec la terminologie officielle, et sur les caractères saillants du phénotype comme les traits du comportement et du « tempérament » (« *Sauvage* », « *Madame* », « *Mal Modu* », ...). Ces deux modes de sélection ne sont pas toujours nettement distincts (ex. : « *Bossue* » = attribut morphologique héréditaire ou acquis sous l'action du milieu?). Interviennent, d'autre part, les critères signalétiques externes d'appréciation ou de dépréciation esthétique

<sup>(30)</sup> Sur la valeur hypocoristique de certains adjectifs, cf. J. POHL, « La faune hypocoristique », in *Vie et Langage*, 1974, 36-41.

<sup>(31)</sup> On n'y trouve pas non plus de collectifs (comp. *bouzou*, *bi-*, pour les veaux, *Vie herb.*, 74) ou de terme à vocation généralisante comme *minou*, pour les chats, cf. Y. DELAPORTE, « Les chats du Père-Lachaise. Contribution à l'ethnozoologie urbaine », in *Terrain*, 10, 1988, 45.

(charge méliorative : « Belle », « Belotte », ... ; charge péjorative : « laide ») et d'origine (toponymes [E. b.]) ou d'appartenance antérieure (patronymes et anthroponymes [E. c.]) (32).

La motivation fonde aussi son activité sur les deux tropes habituels : métaphore (« Souris », « Madame », « Sauvage », « Louise », « Florie », « Bolette », « Chavette », ...), dans la mesure où le thème de ces formations est prélevé dans la chaîne syntagmatique (33)) et métonymie (« grandes cornes », « tête laide », « Paupière », « Mal Modu », ...), propres à accentuer la valeur expressive et le processus d'individualisation des NV.

Comme on a pu le voir sous « Formation » (p. 247), et comme l'illustre l'inventaire, les homonymes, les porteurs de traits communs et les bêtes en relation génétique sont, tôt ou tard, particularisés dans l'élevage au moyen d'un déterminant ; ce marqueur discriminatoire génère, dans certaines formations, une double motivation ou « surmotivation », passagère ou permanente : « Paupière florie » (méton. + métaph.), « Rouge oreille Rouge » (descrip. + méton.), « Grisse hollandaise flamande » (descrip. + esp. + esp.).

L'attribution des identités à l'aide d'un tel processus « à géométrie variable » devrait évoquer le lien qui se crée entre le désigné (l'animal qui reçoit un nom) et le désignant (celui

(32) Cf. BDW, 3, 83; LG, 103; Synt., 1, 128, n. 1; Not., 132, v° Gilson : « On donnait aux bêtes le nom de celui à qui on les avait achetées ou du village d'où elles provenaient »; EH, q. 339 : « On se contente souvent maintenant de désigner les vaches par le nom de celui à qui on les a achetées. C'est ainsi que les 8 vaches de notre voisin s'appellent : Lemaire, Petit, *la grande Morse*, *la p'tite Morse*, Lejeune, Drion, Meys et ... Hospice ! » Ve 40 (Lodomez, vers 1908).

(33) Pour rappel, on note l'homologie entre la société humaine et la société animale, vue comme métaphorique, établie au plan ethno-linguistique par Cl. LÉVI-STRAUSS, *La pensée sauvage*, 1962, 247-250, entre les noms donnés au bétail et aux chevaux (de course) et les noms donnés aux oiseaux et aux chiens.

qui le nomme) (34). La sensibilité relationnelle homme-animal ne transparaît guère au travers des NV de Perwez, peu marqués affectivement (« Grisette », « Petite Madame », « Hollandaise Belotte », ...) (35). Si le choix des signifiants témoigne bien de qualités d'observation et d'objectivation des réalités rurales, il est moins révélateur des fondements de « l'impulsion nominatrice », du plaisir de nommer et du niveau de conscience linguistique du notateur. De la nomenclature de F. Leurquin, la touche émotionnelle émerge relativement peu. Ne s'y détectent guère non plus l'originalité ou la fantaisie expressives qui lui permettraient d'accéder au relief stylistique. Et c'est en vain que l'on cherche des traces de caractérisation puisant leur source à la culture traditionnelle ou au folklore (36)...

Afin de ne pas devoir conclure trop vite à une déficience irrévocable de l'imagination populaire en matière de nomination du bétail, on aimeraient, ainsi que le souhaitait déjà Zanardelli en 1892 (*op. cit.*, 117), pouvoir disposer d'une ample série de relevés parallèles, dressés à diverses époques dans d'autres zones du domaine, et suffisamment étoffés et homogènes pour être utilisés à des fins comparatives. En même temps qu'ils favoriseraient l'étude diachronique et

(34) Il ne m'a pas paru pertinent de mesurer le mode de dénomination et la motivation au degré d'utilité ou de domesticité des sujets. Cf. T. ZANARDELLI, *op. cit.*, 102 et Y. DELAPORTE, *op. cit.*, 45.

(35) Voir, e. a., à ce propos, B. LIZET et G. RAVIS-GIORDANI (t. réunis et présentés par), *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un « jeu sur la distance »*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 1995; J.-P. DIGARD, *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris, Fayard, 1990, et sur les zononymes et les appellatifs qui situent l'animal au sein des liens sociaux, J. COGET, *Sons et musiques autour de l'animal*, Rodez, Musée du Rouergue, 1990.

(36) Pas de créations poétiques comparables à celles que fournit AEBISCHER, *op. cit.*, 187, pour Nyon, ni de motivation folklorique à forte coloration émotionnelle. — Il conviendrait peut-être de dépouiller systématiquement les recherches consacrées de près ou de loin à l'agriculture (monographies, mémoires de licence, ...) et de prendre aussi en considération les noms de bovins contenus dans les « ranz de vaches » et les « chants de labour » ou « chants de bœufs », cf. ci-dessous E. c. 2. 2.

diatopique de l'onomastique bovine, ces fragments de l'« écriture ordinaire »<sup>(37)</sup> trouveraient leur place dans une ethnographie des signes, des usages, des rituels, des savoirs et des pratiques agricoles, inspirée des ethnosciences<sup>(38)</sup>, et plus spécialement de l'ethnozoologie.

## Organisation des matériaux

### Procédure

Le classement des données adopte, en macro-structure, la typologie lexico-sémantique éprouvée par les précédents recenseurs (BDW, 3; DW, 15). La micro-structure de chaque rubrique se calque sur l'ordonnance exposée sous 1. 1. et 2. et sous 2. ci-dessus : le signe = = sépare les lexèmes uniques des lexèmes multiples; les classes des composés et des surcomposés se différencient par le signe = = = ; rangés dans l'ordre de leur formation (sans en reproduire l'intitulé grammatical), ceux-ci sont distingués entre eux par deux barres obliques; dans chaque sous-section, l'alphabet régit l'ordre des NV.

Après le zonome, on reproduit, en succession, ses variantes graphiques et ses abréviations les plus usitées dans le manuscrit. A la suite des années d'apparition au registre, on note, quand ils sont signalés ou qu'il est possible de les déterminer, l'âge de l'animal (parfois suivi ou remplacé par « G. » [Génisse]), son lieu de stabulation dans l'exploitation (« Petite écurie » [« pet. éc. »]), son origine et sa

<sup>(37)</sup> Cf. D. FABRE (ss la dir. de), *Écritures ordinaires*, Paris, Centre Georges-Pompidou, Bibliothèque publique d'information, POL, 1993.

<sup>(38)</sup> Certains préfèrent parler d'« histoire naturelle populaire » malgré la connotation péjorative qu'on prête parfois au second adjectif. Voir J. BARRAU, « A propos du concept d'ethnoscience », in *Les savoirs naturalistes populaires*, coll. Ethnologie de la France, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1985, 9-11.

destinée (« vache achetée », « morte », « vendue »), sa stérilité temporaire ou définitive (« avortée » [parf. + date], « mons »), la nature, l'aspect, la vocation et parfois le nom de sa descendance, introduite par le signe + (« *Roussia Grisse* : 1882; + genisse B[lanche] peu N[oire] — Marianne »). Deux barres parallèles séparent les homonymes. La progression géo-chronologique, acheminant les bêtes d'un local à un autre en fonction de leur avancée en âge, et les renvois systématiques entre rubriques aident à saisir les degrés généalogiques de certaines lignées et les changements de dénominations de certains sujets.

Un commentaire philologique clôture chaque partie (39).

### *Inventaire*

#### *A. Couleur*

1. « **Blanche flamande** » (ou « b- »; abrév. « B<sup>ehe</sup> ») : 1871 (4 a.; « jumelle »); 1872 (+ « genisse toute Blanche, vendue »); 1873 (6 a.; « mons »); 1874 (+ « génisse grisse et Blanche »); 1875 (8 a.; + « genisse grisse et Blanche »); 1876 (« mons »); 1877 (10 a.; + « taureau tout Blanc »); 1878 (« mons »); 1879 (12 a.; + « taureau Rouge et Blanc »); 1880 (« Vendue »). — « **Blanche hollandaise** » : 1855 (« B. hollardaisse »; 6 a.); 1856 (7 a.); 1857; 1858 (9 a.); 1859 (10 a.). — « **Blanche Poilleuse** » : 1869 (5 a.; « pet. éc. »; « morte »; + « Genisse grisse ¾ blanche, grande étoile »); 1870; 1871 (7 a.; + « Genisse Blanche, morte »); 1872 (+ « genisse Noire et Blanche fort Blanche »); cf. « Poilleuse Blanche » 1866 [C. b. 11.] . — « **Blanche Roussie** » : 1884 (2 a.; G.; + « t[aureau] »); 1885 (3 a.) || 1886 (G.). // « **Blanche**

(39) Pour les références abrégées contenues dans ces commentaires, on a suivi les principes et les indications méthodologiques de l'*Atlas linguistique de la Wallonie* et des *Dialectes de Wallonie*.

**Madame** » : 1864 (« pet. éc. »; « morte »); cf. « Madame Blanche » 1861 [D. 1]. — « **Blanche paupière** » : 1855 (-iere; 8 a.); 1856 (9 a.); 1857 (-iere). // « **Blanche Jandaye** » : 1857 (G.); cf. « Jandaye Blanche » [E. e. 2. 6.]. — V. Chavette, *Florie, Gris(s)e, Jandaye, Madame, Marianne, Paupière, Pierret, Poilleuse, Roussia, uvée.*

De large extension et assez souvent répandu sous la forme dialectale correspondant au fém. de l'adj. (*blanke, -tche, -che, ...*; comp. les formes du verbe ' blanchir ' et les dérivés verbaux pour la palatalisation), cf. EH, q. 339 et ALW, 11, à paraître). — *Bov.*, 14, 97 (*blanke*), note la « prédominance [locale] pour le blanc uni ». — Voir BDW, 3, 80; EMW, 3, 314; DW, 15, 77; *Vie herb.*, 75; DBR, VIII, 141 [A 7]; LÉON., 469; M. FRANCARD, *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne* [DPB], 173 (*Alè la blanke, a plèce!*), 993 (*la blanke*); G. REMACLE, « Les animaux domestiques dans le langage salmien » [B 4 - Ville-du-Bois], in *Glain et Salm* [G.S], 25, 1986, 12; ... et les dictionnaires et lexiques régionaux.

1.1. « **Blanchette flamande** » : 1869 (2 a.; + « Genisse Grisse moitié Blanche »); 1870 (« pet. éc. »; + « Genisse Blanche et Rouge, Vendue »).

Diminutif affectif en -ITTA, largement répandu avec francisation du radical sauf en certains points du Centre où les formes en -ch semblent normales (*Blanchète*, DASC., *Suppl.*, 260; *Élevage*, 16; BAL, 20); adaptation prob<sup>t</sup> possible ailleurs. — Pour les formes wallonnes *Blankète*, *Blantchète*, ..., cf. *Bov.*, 30, 97; BDW, 3, 80; EMW, 3, 314 (et 310 : « Ranz des vaches de Sainte-Walburge », d'après *Wallonia*, 5, 1897, 88-89); LG, 103; BSW, 20, 128; 25, 40, 167; GS, 7, 9 (Brisy); 25, 12 [B 4]; B. WILLEMS, « Die Namen unserer Kühe », in *FSM*, 1, 1922, 82; DPB, 993 (\*qqf. *Blanchète*», *ib.* 173); ...

2. « **Gris(s)e** » : 1859 (9 a.); 1860; 1861 (11 a.) || 1860 || 1863 (3 a.; « pet. éc. ») || 1863 (3 a.; G.) || 1863 (2 a.; G.). = = « **Grisse Bossue** » : 1872 (G.; + « taureau Gris et Blanc »); 1873 (3 a.; « pet. éc. »; + « Genisse toute Blanche, Vendue »); 1874 (« pet. éc. »; + « taureau tout Blanc, vendu »); 1875 (5 a.; « avortée, Vendue ») || 1878 (4 a.; +

« genisse *tapinée* souris et Blanche »); 1879 (5 a.; + « taureau Noir et Blanc »); 1880 (+ « genisse Noire et Blanche »); 1881 (7 a.; + « taureau N. B. »); 1882 (8 a.; + « deux veaux, mort »); 1883 (9 a.); cf. « Bossue *grisse* » 1876 [C. b. 4.] — « **Grisse flamande** » : 1872 (« avortée »); 1873 (3 a.; « pet. éc. »; « avortée »); 1874 (« Vendue ») || 1878 (3 a.; « avortée, deux veaux »); cf. « *flamande grisse* » 1877 [E. a. 1.] || 1878 (2 a.; G.; « Vendue »). — « **Grisse hollandaise** » (abrégé, « hol<sup>se</sup> », « holl<sup>se</sup> », « h<sup>se</sup> »,...) : 1855 (6 a.; « pet. éc. »); 1856 (7 a.); 1857; 1858 (9 a.); 1859 (10 a.); 1860; 1861 (12 a.) || 1858 (3 a.; « pet. éc. »); 1859 (4 a.); 1861 (6 a.); 1862 (7 a.); cf. « *hol<sup>se</sup> grisse* » 1857 [E. a. 2.] || 1861 (2 a.; G.); 1862 (G.); 1864 (« pet. éc. »); 1865 (5 a.); 1866 (+ « taureau mort »); 1867 (7 a.; + « taureau fort Blanc gris noir »); 1868 (« pet. éc. »; + « taureau noir et blanc »); 1869 (9 a.); 1870 (+ « taureau Blanc »); 1871 (11 a.) || 1867 (6 a.; + « taureau tout Blanc »); 1868; 1869 (8 a.); 1870 (« pet. éc. »); 1871 (10 a.; « pet. éc. »); 1872 (« pet. éc. »; « Vendue ») || 1863 (2 a.; G.); 1864 (G.; « morte »; [veau ?] « mort »); 1867 (6 a.; « pet. éc. »; + « taureau gris et Blanc Pâle »); 1868 (+ « taureau noir et Blanc »); 1869 (8 a.; « pet. éc. »; + « taureau noir et blanc »); 1870 (+ « taureau blanc »). — « **Grisse jeune** » : 1855 (5 a.); 1856 (6 a.). — « **Grisse Poilleuse** » : 1878 (3 a.; G.; + « taureau Rouge et Blanc »); 1879 (4 a.; « Vendue »); cf. « *Poilleuse grisse* » 1877 [C. b. 11.] || 1879 (2 a.; G.); 1880 (3 a.; G.; « taureau Blanc gris »); 1881 (4 a.; + « taureau N.B., genis morte »); 1882 (5 a.; + « taureau Noire et Blanc »); 1883 (6 a.; + « g. Noir et Blanche »); 1884 (7 a.; + « t. gris et blanc »); 1885 (8 a.; + « g. Blanche »); 1886 (9 a.; + « T. Noir dos Blanc »). — **Grisse Roussia** : 1879 (4 a.; + « taureau gris et Blane »); cf. *Roussia Grisse* 1877 [A. 6.] || 1883 (8 a.; + « g. Blanche oreille Rouge »); 1884 (9 a.; « Vendue »). = = = « **Grisse Blanche Flamande** » : 1872 (G.; + « Genisse noire et

Blanche, morte »). — « **Grisse h<sup>se</sup> flamande** » : 1871 (10 a.). — « **Grisse h<sup>se</sup> Jeune** » : 1864 (« pet. éc. »; + « taureau »); 1865 (4 a.; + « Genisse fort noire »); 1866 (« morte »; + « Genisse toute Blanche, celle ci est vivante »). — « **Grisse h<sup>se</sup> Petite** » : 1864 (« pet. éc. »); 1865 (4 a.; « pet. éc. »); 1866 (« pet. éc. »; + « taureau mort »). // « **Grisse fort Blanche** » : 1872 (G.; « avortée »). // « **Grise d'Aische** » [-en-Refail] : 1886 (G.). — V. Bossue, Flamande, Godfrin, Hollandaise, jeune, Paupière, Poilleuse, *Roussia*, *Tapinnée*, *Tongurlot*, uvée.

Désigne une vache propr<sup>t</sup> grise (gris ardoise) ou dont la robe noire est marquée de taches blanches. — Adj. substantivé ('la, une, notre grise'), spécialement répandu en namurois, ardennais et gau-mais du nord, mais peut-être moins fréquent comme nom propre (cf. BAL, 20; LÉON., 469; HOUZ., 70; DPB, 480, 993 (*la grise*);...). — Voir *Bov.*, 14, 97 : *one grise*, *Grise*; BDW, 3, 81; EMW, 3, 314; DW, 15, 78; GS, 25, 12 [B 4]; DL; J. SCHUIND, *Dictionnaire des rimes*, ms [Ve 40], v<sup>o</sup> *gris*, -ise : *nosse grisse a s' vē*; ... Rem. dès bér-bis grizelés azès pates « des brebis marquées de gris aux pattes », REM., *Gloss.*, 78; FEW, 16, 81a; ... — Aussi nom de bœuf ou de taureau (HOUZ.), de cheval (*Élev.*, 12 : *grès*; *grès rossia* « aubère »); dér. « grisai » [-ELLU] « cheval de couleur grise », BSW, 25, 111-112; *grison* [-ONE], *ib.*; REM., DRo, 228; *grizon*, DL; FEW, *ib.*

## 2.1. « **Grisette Bossue** » : 1869 (2 a.; G.).

Désigne, comme le précédent, une vache grise ou une vache blanche et noire (WISIMUS, 212; B. WILLEMS, *op. cit.*, 82; MULLER, *Rheinisches Wörterbuch* et BTD, 17, 242 [canton de Malmedy]). — Diminutif affectif en -ITTA, sporadiquement répandu d'ouest en est et, en apparence, plus courant que le simple. Rem., à l'ouest, l'abrévement de la voyelle du radical par déplacement d'accent dû à l'addition du suffixe (BAL, 20 : *grizèt*; DASC., *Suppl.*, 260 : *grizète*; *Élevage*, 16 : *grijête*; ...) comme à Ni 62 (*Bov.*, 97 : *Grizète*). — Cf. BDW, 3, 81; EMW, 3, 314; BSW, 20, 128 [lire *Gri-?*]; 25, 167 [*id.*]; LG, 103; DL; DFL, 472; LÉON., 469; GS, 25, 12 [B 4]; DPB, 480, 993 (*Grizète*); ...

3. « *Morette* » : 1862 (2 a.; G.).

Désigne généralement, à l'est, une vache (ou une jument) à robe noire (ou à dominante noire) et parfois une vache noire et blanche (EH, q. 339 : « pas nécessairement noire »; Ni 6, '9; *Bov.*, 97 : *morete* « noire ? »). — Dérivé, comme *morê* [-ELLU], nom de bœuf, de taureau ou de cheval, de MAURUS + -ITTA (FEW, 6/1, 548a : lire « wal-lon *morê*, -ète »). — Cf. BDW, 3, 81; EMW, 3, 314; DL; DFL, 472; REM., *Gloss.*, 106; LG, 103; Not., 175; BSW, 25, 158; *Vie herb.*, 75; LÉON., 469; WISIMUS, 288; GS, 25, 12 [B 4]; DPB, 624, 993; ... — Autres suffixes : -â, -â, -âde, -âde, BSW, 20, 124; B. WILLEMS, *op. cit.*, 81-82; MÜLLER, *Rh. Wört.*; BTD, 17, 242 (canton de Saint-Vith); 32, 180 (TAL); « -elle », « *Morelle*, vache de couleur noire, différentes provinces », ROLLAND, *Faune*, V, 25.

4. « *Noire* » (abrégé, « N<sup>re</sup> ») : 1860 (G.); 1861 (3 a.; « pet. éc. »); « *mons* »; 1862 (4 a.; « pet. éc. »); 1863 (5 a.; + « genisse plus Blanche que noire »); 1864; 1865 (7 a.); 1866; 1867 (9 a.; + « genisse Noir et Blanche »); 1869 (11 a.) || 1864 (G.) || 1868 (G.; + « taureau tout blanc »). = = « *Noire belle* » : 1862 (3 a.; « pet. éc. »). — « *Noire Bossue* » : 1869 (2 a.; G.; + « Genisse *Grisse* trois quart Blanche et les Jambes Blanche »); 1870 (« pet. éc. »; + « taureau noir et Blanc »); cf. « *Bossue Noire* » 1873 [C. b. 4.] || 1872 (G.; + « taureau presque noir »); 1873 (3 a.; « pet. éc. »; « *mons* »). — « *Noire flamande* » : 1869 (3 a.; « pet. éc. »); 1870; 1871 (5 a.; + « taureau fort blanc et noir »); 1872 (« avortée, Vendue »). — « *Noire hollandaise* » (parf. -aisse) : 1855 (2 a.; G.) || 1855 (5 a.); 1856 (-aisse; 6 a.); 1857; 1858 (8 a.) || 1860 (G.); 1861 (3 a.; « pet. éc. »); 1862 (4 a.; « pet. éc. ») || 1861 (2 a.; G.); 1863 (4 a.). // « *fille noire* » : 1866 (G.; « [veau?] mort »); 1867 (3 a.; « pet. éc. »; + « taureau gris et blanc noir, mort »); 1868 (« pet. éc. »; « *mons* »). // « *grosse noire* » : 1855 (6 a.); 1856 (7 a.; « *mons* »). — « *Petite Noire* » : 1856 (3 a.; G.). // « *Noire Paupière* » (parf. -iére) : 1864 (« pet. éc. »; « *mons* »); 1865 (4 a.; « pet. éc. »). — « *Noire souris* » : 1865 (3 a.; « pet.

éc. »); 1866 (« pet. éc. »; + « taureau noir et blanc »); 1867 (5 a.; « pet. éc. »; + « taureau tout noir »); 1868; 1869 (7 a.; + « taureau noir et Blanc »); 1870 (+ « taureau noir »). // « toute Noire » : 1855 (4 a.; « pet. éc. »); 1856 (5 a.; G.) || 1865 (3 a.; G.). = = = « **Grosse N<sup>re</sup> hol<sup>se</sup>** » : 1857; cf. « Grosse h(ol)<sup>se</sup> » 1858 [E. a. 2.] et « grosse noire », ci-dessus. — V. Bossue, Flamande, Godfrin, Grosse, Paupière, Poilleuse, *Tongurlot*, Wasseige.

Appliqué à une vache au pelage noir, presque noir ou plus noir que blanc. — Cf. *Bov.*, 97; BDW, 3, 81; EMW, 3, 314; DW, 15, 78; *Vie herb.*, 75; DBR, 8, 141; BSW, 25, 167; Léon., 469; GS, 25, 12 [B 4]; DPB, 652, 993 (*la nware*); ... — Absence ici du diminutif en -ITTA pourtant fréquemment noté (*Neûrète*, *Nwa-*, *Nwâ-*, ...) dans le Centre et dans l'est (LG, 103; ..., ainsi que FEW, 7, 132a et les dictionnaires régionaux).

5. « **Rouge** » : 1855 (2 a.; G.; « mons »); 1856 (3 a.; G.); 1857; 1858 (5 a.); 1859 (6 a.); 1860; 1861 (8 a.); 1862 (9 a.; + « genisse plus noire que Blanche Belle plotte en tête ») || 1860 (G.; « mons »); 1861 (3 a.; G.); 1863 (5 a.) || 1879 (3 a.; « Vendue »; « mons ») || 1882 (G.; + « geniss N.B. — Louise »). = = « **Rouge Bossue** » : 1872 (« pet. éc. »; + « taureau Gris Blanc *tapinné* »); 1873 (4 a.; + « genisse grisse Blanche »); 1874 (+ « taureau tout Blanc »); 1875 (6 a.; + « genisse Rouge et Blanche »); 1876 (« mons »); 1877 (8 a.; + « genisse Noire et Blanche, Morte »); 1878 (« Vendue »); cf. « Bossue Rouge » 1871 [C. b. 4.]. — « **Rouge Hollandaise** » : 1866 (G.). — « **Rouge Roussia** » : 1883 (3 a.); 1884 (4 a.; + « g. blanche et rouge »); 1885 (5 a.; + « t. Rouge dos blanc »); 1886 (6 a.). // « **Rouge tapinnée** » : 1862 (4 a.). // « **fille rouge** » : 1864 (G.; « vendue »); 1865 (3 a.; « pet. éc. »); 1866 (« pet. éc. »; + « taureau gris »); 1867 (5 a.; + « genisse Noire peu de Blanc »); 1868; 1869 (7 a.; « Vendue ») || 1870 (G.); 1871 (3 a.; G.; + « Blanc taureau et gris ») || 1871 (8 a.); 1872 (« Vendue »). = = = « **Rouge fille**

**Rouge** : 1878 (2 a.; G.; + « taureau, mort »). // « fille **Rouge Jeune** » : 1865 (2 a.; G.); 1866 (« pet. éc. »; + « taureau, mort »); 1867 (4 a.; « pet. éc. »; + « taureau gris et Blanc noir »); 1868 (+ « taureau Rouge et Blanc »); 1869 (6 a.; + « taureau fort noir peu blanc »). — V. Bossue, Classe, Hollandaise, *Roussia*, *Tapinnée*, Wasseige.

Jadis race indigène, d'où le générique 'rouges bêtes' pour le gros bétail (ALW, 11, c. BÉTAIL, à paraître); désigne aujourd'hui des variétés obtenues par croisement, des bovins de couleur rouge ou rouge-brun, au poil roux ou marqué de taches rousses, originaires de régions voisines (le Condroz pour Perwez, la Prusse pour La Gleize, ...). — Comp. R. DEBRIE, « Nouvelle contribution à la zoonymie », in *Eklitra*, 1981/4, 12 : « une vache ... nommée Grande Rouge » (Parenty [Mt 7], 1780). Cf. *Bov.*, 14-15, 97; BDW, 3, 80; EMW, 3, 314; DW, 15, 79; *Vie herb.*, 75; BAL, 20; LÉON., 469; LG, 102; Not., 218; DST., 54; BSW, 20, 163; 25, 210; DPB, 813, 993 (*la rodje*). — Aussi nom de cheval rouan et nom de chèvre (surtout dimin., cf. DL; PIRSOUL<sup>2</sup>, 424). Apparemment moins répandu que le dérivé en -ITTA (*Rodjète*, *Rou-*, ...) signalé dans la plupart des dictionnaires et dans les recueils de documents lexicaux (DL; DFL; DASC., *Suppl.*, 260; *Élevage*, 16; PIRSOUL; BALLE; LOISEAU; WASLET; WISIMUS; DPB, *loc. cit.* et 993; MASSONNET; LIÉGEOIS; THÉMELIN, 681 (v° vache) : « ène roudgette »; FEW, 10, 533b-534b).

6. **Roussia** : 1870 || 1870 (G.); 1871 (3 a.; « pet. éc. »); 1872 (« pet. éc. »; + « Genisse grisse et Blanche, Morte »); 1873 (5 a.; + « genisse Noire et Blanche »); 1874 (+ « genisse grisse noire et Blanche »); 1875 (7 a.; + « genisse Grisse Noire et fort Blanche »); 1876; 1877 (9 a.; + « genisse Noire et Blanche »); 1878 (« mons »); 1879 (11 a.; + « genisse Rouge et Blanche »); 1880; 1881 (13 a.; « Vendue »; + « taureau tout Blanc ») || 1876 (G.; « mons »); 1877 (3 a.; G.; « Vendue »). = = **Roussia Grisse** : 1877 (2 a.; G.; + « taureau Rouge et Blanc »); 1878 (3 a.; G.; « Vendue »; + « genisse souris et Blanche »); 1879 (3 a. [lire : 4 a.]); 1880; 1881 (6 a.; « Vendue »); 1882 (7 a.; + « genisse B. peu N. —

Marianne »); cf. *Grisse Roussia* 1879 [A. 2.]. — « **Roussia Jeune** » : 1880; 1881 (5 a.). // **Roussia florie** : 1873 (G.; + « genisse Noire et Blanche »). = = = « **Roussia Grisse Blanche** » : 1878 (2 a.; G.; + « genisse Blanche oreille Rouge »). // « **Roussia oreille Rouge** » : 1881 (2 a.; G.; « Vendue »). — V. Blanche, *Florie*, *Gris(s)e*, Rouge, Souris, *Tapinée*.

Dérivé masc. en -ELLU, généralement appliqué au bœuf, au taureau, au cheval et sporadiquement et plaisamment au lièvre (FEW, 10, 589a RUSSUS; COPPENS, 341; DFL, 286; BSW, 58, 208; ALW, 8, c. 41, n. 7, 81b-82a). On attendrait plutôt la forme fém. simple 'Rousse' ou le diminutif en -ITTA (*Ro(u)ssète*) répandu d'ouest en est pour désigner une vache ou une jument « rouge ». — Cf. *Bov.*, 14, 97; BDW, 3, 80; EMW, 3, 314; DW, 15, 79; DBR, 8, 141; BSW, 20, 128; 25, 167; REM., Not., 220; ... Pour l'emploi du masc., comp. ÆBISCHER, *op. cit.*, 186.

#### B. Noms d'animaux

« **Souris** », « **Sourit** » : 1855 (« -t »; 2 a.; G.); 1856 (« -t »; 3 a.; « pet. éc. »); 1857 (« -t »; « pet. éc. »); 1858 (« -t »; 5 a.; « pet. éc. »); 1859 (6 a.; « pet. éc. »); 1860 (« pet. éc. »). — « **Souris** » : 1860 (G.; « mons »); 1861 (3 a.; G.); 1862 (4 a.; « pet. éc. »); 1863 (5 a.); 1864 (« morte ») || 1862 (G.); 1863 (3 a.; « pet. éc. »); 1865 (5 a.); 1866 (« mons »); 1871 (9 a.); 1872 (« Vendue »). = = « **Souris Bossue** » : 1881 (2 a.; G.; + « genisse B. morte »); 1882 (3 a.); 1883 (4 a.); 1884 (5 a.; + « t. blanc »); 1885 (6 a.; + « t. blanc tacheté gris »); 1886 (7 a.; + « g. rouge dos Blanc »). — « **Souris Roussia** » : 1880 (2 a.; G.; + « taureau N. et B. »); 1881 (3 a.; + « genisse B. »); 1882 (4 a.); 1883 (6 a.; « Vendue ») || 1881 (2 a.; G.; « Vendue »). // « **fille Souris** » : 1864 (G.; « Vendue »). — V. Noire.

Aurait pu être rangé sous A., mais classé sous B. en raison de la motivation et de l'emploi absolu. — Désigne analogiquement,

comme 'poil (de) souris' (EH, q. 339 : *pwèl sori* Ni 85; W 21; *Bov.*, 14 : *one pwèl sorès*), un animal de couleur rouge-brun ou tirant sur le gris (vache, cheval). Cf. BDW, 3, 81; DW, 15, 80; TOUSSAINT (Ovifat), v° *surus* : *one vatche coleûr surus* ; GS, 25, 12 [B 4]; FEW, 12, 113b SORIX (qui renvoie à 16, 80b afq. \*Grîs : gris (de) souris). — Attesté ailleurs (Na 112; W 30; Ve 6; Ne 47; ..., d'après EH, q. 339). Rem. « *lès francèses* (...) sont de couleur 'souris'; on les désigne parfois de cette façon : *lès surès* » (A. MICHEL, « Le parler agricole de Chiny » [Vi 8], in *Pays gm.*, 29-30, 1968-1969, 123).

### C. Traits physiques

#### a) Taille, grandeur, âge.

1. « **Grande** ». — V. Chavette, Grandes cornes.

1.1. « **Grande genisse** » : 1864.

Conserve partout sa valeur et sa fonction adjetivale (jonction avec un adj. [substantivé] ou un subst.). — Cf. *Bov.*, 97; BDW, 3, 81; EMW, 3, 314; DW, 15, 81; LG, 103; GS, 25, 12 [B 4]; ...

2. « **Grosse** ». — V. Grosse(s) cornes, Hollandaise, Noire.

Mêmes statut et fonction que C. 1. Cf. BAL, 20 : *gros* ; DW, 15, 81; ... Comp. 'grosse(s) bête(s)' au sens de « (gros) bétail » (*Bov.*, 1; PIRSOUL<sup>2</sup>, 250; LÉON., 469; REM., Not., 46; DSt., 152; FEW, 4, 276b; ...).

3. « **jeune** ». — V. Bossue, Chavette, Flamande, Godfrin, *Gris(s)e*, Henricot, Hollandaise, Jandaye, Madame, Pau-pière, Pierret, Poilleuse, *Roussia*, *Tapinnée*, *Tongurlot*, *uvée*, Wasseige.

Mêmes statut et fonction que C. 1., 2. — N'est jamais employé seul. — Cf. *Bov.*, 17; BDW, 3, 81; EMW, 3, 315; DW, 15, 81; LG, 103; FEW, 5, 93ab.

4. « **Petite** ». — V. *Gris(s)e*, Hollandaise, Madame, Noire.

Mêmes statut et fonction que C. 1.3. — Cf. *Bov.*, 97 (*P'tête*); BAL, 20; BDW, 3, 81; DW, 15, 81; REM., Not., 188 : « Petite, nom

de vache (w. *Pitite* »; LG, 103 : *lu p'tite* ; GS, 25, 12 [B 4]; FEW, 8, 345a; ...).

b) *Particularités physiques.*

1. « *Belle* ». — V. *Bossue*, *Noire*.

Peut-être aussi trait de caractère? — Cf. BDW, 3, 82; EMW, 3, 315; GS, 7, 9 (*Bèle* « qui donne de grandes espérances »); 25, 12 [B 4]. — Rem. les formes sporadiques en -a : *Bèla* (Bov., 97; HOUZ., 70; DPB, 159 : *Bèla*, nom donné à une chienne, à une vache, à une jument; 993 (nom de vache); EH, q. 339 [Th 54; Ph 42; Ve 6]; *Bella* (BDW, 3, 83 : « nom exotique et prétentieux »).

2. « *Belotte* ». — V. *Hollandaise*.

Diminutif affectif (-OTTA), attesté le plus souvent à l'ouest de la Belgique romane et dans le nord de la France (COCHET, 108 : *belô*-, -ôt, adj. « beau, belle, joli(e) [enf.] »; nom fréquent de chien; PAREZ, 373 : *béolute* « belle, mignonne »; MAHIEU, 41 : *bélot*, -ote « bellot, gentil, mignon ». Comp. « ... sous poil rouge [nommée] Belotte », in R. DEBRIE, *op. cit.*, 4 (Questrecques, Bo[ulonnois] 86, 1782) et v. L. WOLF, *op. cit.*, 36 (n° 528). — Peut-être aussi trait de caractère? Rem. le masc. *bélô* « belle, fière » au Pays de Herve (BDW, 3, 82; EMW, 3, 315) ou fém. de *Belot* NF (HERB.-GERM., I, 109), à ranger dès lors sous E. c. 2., mais la structure binaire unique ne permet guère de trancher.

3. « *Berlue* ». — V. *Paupière*.

« Bigle, qui louche », largement répandu à l'ouest et en namurois. — Cf. FEW, 9, 147b gr. POMPHOLYX (aj. BOURG, 299 [To 3] : *beurlou*; LEPOINT [Mo 64], *berlu*; CARL<sup>2</sup>, 1, 118 : *bèrlu*, -ûwe [Th 24; Ch 33, '36, '50; Ph 45], *bur-* [Ch 61; Na '88], -ûye [Ch '34, '35]; LOISEAU; LÉON., 333, 711; HOSTIN; ...). Comp. *luskête* BDW, 3, 82; EMW, 3, 315; *leus-* GS, 25, 12 [B 4]; ... et voy. *muskête* « vache à cornes retournées vers les yeux » DW, 15, 84 (d'après Randaxhe).

4. « *Bossue* » : 1861 (2 a.; G.); 1862 (3 a.; « pet. éc. »); 1863 (4 a.; « pet. éc. »); 1864 (« avortée 17 juin »); 1865 (6 a.; + « genisse florie »); 1866 (+ « genisse Noire Jambes Blanche »); 1867 (8 a.; + « taureau Noir et Blanc »); 1868

( + « genisse Rouge et Blanche »); 1869 (10 a.; + « genisse fort noir peu Blanc »); 1870 || 1864 (G.; « mons »); 1865 (3 a.; G.); 1869 (7 a.; « pet. éc. »; + « genisse grisse fort Blanche ») || 1871 (4 a.; + « genisse Grisse et Blanche derrière poulain, vendue »); 1872 (+ « taureau gris et Blanc derrière poulain »). = = = « **Bossue Belle** » : 1877 (6 a.; + « genisse Noir peu Blanche, morte »); 1878 (+ « genisse tapinée souris et Blanche »); 1879 (8 a.; + « taureau Noir et Blanc »); 1880; 1881 (10 a.; « vendue »). — « **Bossue grisse** » : 1870 (G.; + « genisse noir et Blanche »); 1871 (3 a.; « pet. éc. »); 1872 (« pet. éc. »; + « genisse Grisse Blanche et noir »); 1873 (5 a.; + « taureau et genisse »); 1874 (+ « taureau Rouge tigré »); 1875 (7 a.; « mons »); 1876 (+ « taureau tout Blanc »); 1877 (9 a.; + « taureau Noir et Blanc »); 1878 (+ « taureau, mort »); 1879 (11 a.; + « taureau souris et Blanc »); 1880; 1881 (13 a.; « morte ») || 1875 (2 a.; G.; + « taureau gris fort noir »); 1876 (3 a.; + « gén. grisse, Vendue »); 1877 (4 a.; « Vendue ») || 1876 (G.); 1877 (3 a.; G.; + « genisse grisse et Blanche »); cf. « *Grisse Bossue* » 1878 [A. 2.] || 1880 (2 a.; G.; « Vendue »). — « **Bossue jeune** » : 1862 (G.) || 1866 (« pet. éc. »; + « genisse grisse et fort blanche »); 1867 (5 a.; + « genisse grisse et Blanche noir ») || 1868 (« pet. éc. »; + « genisse Rouge et Blanche, Vendue »). — « **Bossue Noire** » : 1873 (6 a.; + « genisse Noire et Blanche »); 1874 (+ « teaureau Gris noir et Blanc »); 1875 (8 a.; + « teaureau Gris et Blanc »); 1876 (+ « taureau Noir, mort »); 1877 (10 a.; « Vendue »); cf. « *Noire Bossue* » 1869 [A. 4.]. — « **Bossue Rouge** » : 1871 (2 a.; G.; + « taureau presque noir »); cf. « *Rouge Bossue* » 1872 [A. 5.]. // « **Bossue florie** » : 1873 (G.; + « taureau Gris noir et Blanc, mort »); 1874 (« pet. éc. »; « mons »); 1875 (4 a.; + « teaureau presque Noir ») || 1874 (« pet. éc. »; « Vendue ») || 1876 (G.; « Vendue »). = = = « **Bossue frorie Belle** » : 1876 (« jeune, mons »). — V. *Florie, Gris(s)e, Noire, Rouge, Souris.*

Cf. FEW, 1, 467b \*BOTTIA.

5.1. « **Grandes cornes** » : 1864 (G.); 1865 (3 a.; « pet. éc. »); 1866 (« pet. éc. »).

5.1.1. « **Grosse(s) cornes** » : 1863 (5 a.; « pet. éc. »); 1864 (« [veau?] mort »); 1865 (7 a.).

Cf. ZANARDELLI, *op. cit.*, 109 : « *Grande coan'ne* »; BDW, 3, 82; EMW, 3, 315 : « *grosse-cwène*, à grosses cornes »; DW, 15, 82 (v° corne); REM., Not., 87, v° corne : « une autre vache [nommée] la rouge blanche corne » 1728 (interprétation : 'la vache rouge avec corne blanche' ou 'la vache dont la corne est blanche et rouge'? Cf. C. b. 5. 1. 1.); GS, 25, 12 [B 4]. — Voy. 'corne' *cwène, cwa-*, ..., masc. en deux zones compactes de l'est ardennais (DFL, 114; FEW, 2/2, 1191a; ALW, 11, à paraître) et 'bêtes à cornes' « (gros) bétail » (DL, 191; *Bov.*, 1; LÉON., 469; ...). Rem. aussi 'la vache a' *one cwârnûre dé bou* « de grandes cornes écartées », *one lède cwârnûre* « de laides cornes » (*Bov.*, 9, 292); *vatche à cornes dé bû* « cornes très grosses » et *èle a' ne lède cornure* « cornes longues et effilées » (DASC., *Élevage*, 16-17, n. 17). — Comp. « ... nommée Bellecorne », R. DE-BRIE, *op. cit.*, 12 (Parenty, 1780).

5.2. « **cornue** ». — V. Poilleuse.

Cf. COPPENS, 102 : *em' vatche est bi" coûrnûwe*, mais *Dict. fr.-w.*, 116 : *ène bièsse coûrnûwe, bi" montége à coûrnes* (également pour le masc. : *in bieu bi" coûrnû*); DL; DFL, 115, 177; FEW, 2/2, 1206b; EH, q. 311 : 'encorné' *ékwarné* Ni 98; ALW, 11, à paraître.

6. « **Florie** » : 1857 (G.) = = « **florie Bossue** » : 1883 (G.; + « g. Noire Blanche, Vendue »); 1884 (3 a.; + « g. noire et Blanche »); 1885 (4 a.; « Vendue »). — « **florie hollandaise** » (« *hol"* ) : 1855 (2 a.; G.) || 1858 (2 1/2 a.; G.); 1859 (4 a.; « pet. éc. »); 1860 || 1861 (3 a.; « pet. éc. »; « mons »). — **florie Roussia** : 1883 (G.; + « t. blanc peu Noir »); 1884 (3 a.); 1885 (4 a.; + « t. rouge et blanc, mort »); 1886 (5 a.; « Vendue »). // « **florie Madame** » : 1864 (« pet. éc. »). — V. Bossue, Chavette, Paupière, Poilleuse, *Roussia*, *Tongurlot*.

Désigne généralement une vache blanche et noire, parfois blanche et bleu ardoise ou blanche et rouge. S'applique qfq. aussi au chien, au chat (BSW, 52, 132), au pigeon, au coq (BSW, 25, 101; FEW, 3, 629a). — Principalement répandu sous la forme simple ou préfixée *ca-* 'fleurie', en zones centrale, namuroise, à l'ouest du liégeois, en ardennais de l'est et du sud-est (FELLER, *Notes*, 222-237). — Cf. *Bov.*, 14 : *dès floryses, dès cènes à fleûrs, dès floryses nwêres, dès floryses bloûwes*; ib., 97 : *Florîye*; BTD, 30, 271; 34, 225; DBR, 11, 152 (TAL); BAL., 20; CARL.<sup>2</sup>, II, 25; LÉON., 469; etc. — Pour l'est, cf. DL; DFL, 472; BDW, 3, 81; EMW, 3, 314; BSW, 20, 128; 25, 167; REM., Not., 125; LG, 103; DPB, 439 : *oune flori roudje, ~ nware, ~ bleû*; ib., 209 : *oune vatche caflori*; ib., 993 : *oune flori vatche*. — Autre suffixe (diminutif -ITTA) : <sup>o</sup> *Florette* (REM., Not., ib.; HOUZ., 70; ...); BASTIN, *Plantes*, 210; B. WILLEMS, *op. cit.*, 80-81; MULLER, *Rh. Wört.*; BTD, 17, 242 [canton de Malmedy, Montjoie]). Parfois aussi suffixé en -INA : *Florine Vi* 8 (EH, q. 339 et ALW, 11, à paraître).

7. « *laide* ». — V. tête.

Cf. FEW, 16, 439a afk. \*LAIP.

8. « *Mal Modu* » : 1872 (« pet. éc. »; « Vendue »).

Litt. masc. « mal trait », vache difficile à traire, indisciplinée, peuuse, qui « retient son lait » ou qui n'a pas été traite à fond et présente une inflammation du pis ou une perte de trayon ou de « quartier » (*Bov.*, 226-8, 309-310; *Vie herb.*, 95); comp. *treûs têtes*, « (qui n'a que) trois mamelles » (BDW, 3, 82; EMW, 3, 315; DW, 15, 84); *trûs têtes*, GS, 25, 12 [B 4]. Analogie sur les part. pas. du namurois et de l'ouest-wallon, cf. ALW, 1, c.71 : PERDU; c. 72 : PERDUE, et comp. ALW, 11 : TRAITE (part. pas.), à paraître. — Pour l'emploi du genre, rem. *Roussia*.

9. « *Oreille* ». — V. *Roussia*.

10. « *Paupière* » (ou *-iere, -iére*) : 1858 (11 a.) || 1858 (-iére ; 3a.; G.); 1859 (4 a.; « pet. éc. »); 1861 (5 a.); 1862 (-iére ; 6 a.); 1863 (7 a.); 1864 (+ « genisse fort blanche avec Petites taches noires »); 1865 (9 a.); 1866 (-iére); 1868 (-iere ; + « taureau noir et Blanc ») || 1861 (-iere ; 2 a.; G.; « mons ») || 1862 (G.); 1863 (-iere ; 3 a.; G.; + « genisse flo-

rie »); 1869 (-iére ; 9 a.; + « taureau gris fort Blanc »); 1870 (-iére ; + « Genisse Blanche peu de gris »); 1871 (-iére ; G.); 1872 (-iére ; + « taureau gris et fort Blanc ») || 1867 (3 a.; « pet. éc. »; + « genisse noire et Blanche »); 1868 (« pet. éc. ») || 1867 (2 a.; G.; + « taureau mort »); 1868 (« pet. éc. ») || 1873 (-iére ; 5 a.; + « genisse presque noir »); 1875 (-iére ; 7 a.; + « taureau et genisse tout Blanc; genisse vendue »); 1876 (-iére ; + « taureau Noir et Blanc »); 1877 (-iére ; 9 a.; « Vendue ») || 1876 (-iére ; G.; « Vendue »). = = « **Paupière Blanche** » : 1857 (-iére ; G.). — « **Paupière Berlue** » : 1874 (-iére ; + « taureau Noir et fort Blanc »). — « **Paupière grisse** » : 1870 (-iére ; G.); 1871 (-iére ; 3 a.; G.; + « taureau Blanc oreille Rouge »). — « **Paupière Jeune** » : 1857 (-iére ; G.). — « **Paupière noire** » : 1858 (2 a.; G.); 1859 (-iére ; 3 a.; G.); 1860 (-iére ; « pet. éc. ») || 1862 (-iére ; 3 a.; G.). // « **Paupière florie** » : 1870 (G.); 1871 (-iére ; 3 a.; « pet. éc. »). — « **Paupière tapinée** » : 1866 (-iére ; + « taureau gris fort Blanc »); 1867 (7 a.; + « Genisse grisse et Blanche Pale »); cf. « *tapinée Paupière* » 1864 [C. b. 12.] || 1869 (4 a.; « pet. éc. »); 1870. // « **Paupière fille** » : 1869 (-iére ; 5 a.; « mons »). = = « **Paupière fille tapinée** » : 1866 (-iére; G.; + « taureau noir Bien marqué »). // « **Paupière peu gris** » : 1873 (-iére ; G.; « avortée »). — V. Blanche, Noire, *Tapinée*.

Quelques formes en -iére mais graphie souvent mal assurée. Cf. BSW, 45, 331 : *paupière*; DBR, 18, 131-148 (-ère en disparition progressive devant la finale française -ière [p. 136]) et comp. ALW, 1, c. 79 : **POUSSIÈRE**; 5, not. 42, c. 17 : **FUMÉE**; ... — Pour paupière au sens de « cil », cf. DL, 456; DFL, 99; REM., *Gloss.*, 112, 192 : *lès bièsses k'ont dès blankès pâpières s'èwèrèt* « sont farouches, prennent vite peur »; DPB, 675; FEW, 7, 519a.

11. « **Poilleuse** » : 1863 (5 a.; + « genisse blanche »); 1864 (+ « genisse fort noire et un peu de blanc sur l'épaule et la crupière et les quatre jambes »); 1865 (7 a.); 1866 (+ « tau-

reau »); 1867 (9 a.; + « taureau Blanc gris et Roux »); 1868; 1869 (11 a.; « morte »; + « Genisse Blanche peu de noir »); 1870 || 1871 (8 a.; + « Genisse *florie* »); 1872 (+ « Genisse fort Noire »); 1873 (10 a.; « *mons* »); 1874 (« *mons* ») || 1886 (G.). = = = « **Poilleuse Blanche** » : 1866 (G.; + « taureau noir et blanc »); 1867 (3 a.; « pet. éc. »; + « taureau noir et Blanc »); 1868 (« pet. ée. »; + « taurau gris et Blanc »); 1873 (9 a.); 1874 (+ « teaureau Noir et blanc »); 1875 (11 a.; « Vendue »); cf. « *Blanche Poilleuse* » 1869 [A. 1.] || 1876 (3 a.; + « taureau Noir et Blanc »); 1877 (4 a.; + « taureau Noir et Blanc »); 1878 (+ « taureau, mort »); 1879 (6 a.; + « taureau vendu et genisse morte »); 1880 (+ « taureau »); 1881 (8 a.; + « taureau N. Bl., mort »); 1882 (9 a.; « Vendue »). — « **Poilleuse cornue** » : 1875 (5 a.; + « taureau presque Noir »); 1876 (+ « genisse fort Noir Blanche »); 1877 (7 a.; + « taureau presque Blanc »); 1878 (+ « taureau noire et Blanc, mort »); 1879 (9 a.; + « taureau Noir fort Blanc »); 1880 (« Vendue »; + « genisse; 2 a. (?), morte »); 1881 (11 a.; + « taureau B. souris peu »); 1882 (12 a.; « Vendue »; + « taureau N. B. »). — « **Poilleuse grisse** » : 1877 (2 a.; G.; + « genisse *grisse* fort Blanche »); cf. « *Grisse Poilleuse* » 1878 [A.2.]. — « **Poilleuse Jeune** » : 1865 (2 a.; G.); 1866 (+ « taureau gris »); 1868 (+ « taureau Gris Blanc »); 1869 (6 a.; + « Genisse Blanche et noir »); 1870; cf. « *Jeune Poilleuse* », ci-dessous || 1874 (G.; + « genisse grise noire et Blanche tigrée »); 1875 (3 a.; + « teaureau Noir et Blanc »). — « **Poilleuse Noire** » : 1876 (« avortée »); 1877 (5 a.; « Vendue »). // « **Poilleuse *florie*** » : 1872 (G.; + « genisse noire et Blanche, morte »); 1873 (3 a.; « pet. éc. »; « *mons* »); 1884 (+ « genisse Blanche cou et tête gris noir ») || 1878 (2 a.; G.; « Vendue »). // « **Jeune Poilleuse** » : 1867 (4 a.; + « taureau Noir et Blanc »); cf. « *Poilleuse Jeune* », ci-dessus. = = = « **Poilleuse assez Blanche** » : 1875 (2 a.; G.; + « genisse Noire et Blanche »). — « **Poilleuse assez**

Noire » : 1875 (2 a.; G.; « Vendue »). — V. Blanche, *Gris(s)e, Tapinnée*.

Archaïsme en -OSA, correspondant aujourd'hui à *poilue*. — Cf. FEW, 8, 503b PILOSUS (mfr. *poilleux*; *poileux* [XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.]; « vieilli » d'après le DG; « qui est couvert de poils » [LITTRÉ]); TLF, 13, 653a, *Rem.* 2.

12. « *Tapinnée* » : 1855 (7 a.); 1856 (8 a.); 1857; 1858 (10 a.) || 1859 (5 a.); 1860; 1861 (7 a.) || 1861 (2 a.; G.); 1862 (3 a.; « pet. éc. »; + « Genisse presque noire Petite *plotte* en tête »); 1863 (4 a.; « pet. éc. »); 1864 (« pet. éc. »; « *mons* »); 1865 (6 a.) || 1862 (5 a.). = = « *tapinnée grisse* » : 1882 (4 a.; + « taureau »); 1883 (5 a.; + « t. Blanc oreille *grisse* »); 1884 (6 a.; « vendue »). — « *tapinnée hollandaise* » (« h<sup>se</sup> ») : 1860 (« pet. éc. »; « *mons* »); 1861 (4 a.; « pet. éc. »). — « *tapinnée Jeune* » (« J<sup>ne</sup> ») : 1856 (« *tappinée* »; 2 a.; G.); 1857 (« pet. éc. »); 1858 (4 a.; « pet. éc. ») || 1859 (2 a.; G.); 1860 (« pet. éc. »); 1861 (4 a.). — « *tapinnée Poilleuse* » : 1880 (2 a.; G.; + « taureau N. et B. »). — « *tapinnée Roussia* » : 1885 (2 a.; G.; + « genisse morte »); 1886 (« Vendue »). // « *tapinnée Madame* » : 1863 (2 a.; G.); 1864; cf. « Madame *tapinée* » 1865 [D. 1.]. — « *tapinnée Paupière* » : 1864 (-iére ; + « taureau »); 1865 (5 a.); cf. « Paupière *tapinée* » 1866 [C. b. 11.]. // « *tapinnée Chatvette* » : 1886 (G.). = = « *tapinnée grisse Poilleuse* » (« P<sup>se</sup> ») : 1881 (+ « taureau N. B. »). // « *fille tapinnée Rouge* » : 1864 (G.; « morte »; + « taureau »). — V. Hollandaise, Madame, Paupière, Petite, Rouge.

Type surtout namurois et ouest-wallon, à finale francisée. Sens général : « mouchetée, tachetée, jaspée ». Se dit surtout des bêtes à cornes mais s'applique aussi au cheval, à la poule, au pigeon et secondairement à un recouvrement de sol, à un carrelage sali par le passage d'un animal. — Cf. BOV., 14 : *one tapénéye* « une vache tachetée grise et noire »; PIRSOUL, 467 : *tapiné* (...) « marqué de diverses taches en parlant des bestiaux »; LÉON., 459 : *tapiné* « pommelé » (cheval); CARL.<sup>2</sup>, 3, 183 : *tapinée* [Ph 42, 45]; BALLE, 293 :

*tapiné* (renvoie pour le bétail à *taboulé* : *ène vatche tabouléye*); DASC., *Suppl.*, 242 : *tapiné* [Th 5], syn. *tij'nè*; *Élevage*, 16 : *id.*; ...; FEW, 13/1, 100b TAPP —; ALW, 11 : TACHETÉE, à paraître.

13. « tête laide » : 1859 (2 a.; G.).

Comp. BDW, 3, 81-82; DW, 15, 84; *Vie herb.*, 75; ... — Rem. les considérations sur la forme de la tête : les vaches qui ont une tête fine, *one fène tièsse avou on fén muzon*, sont souvent de bonnes laitières; celles qui ont *one grosse tièsse dé bou avou on lôdje front et dès grossès cwanes* « une grosse tête de bœuf avec un front large et de grosses cornes » laissent présager du contraire (*Bov.*, 283). — Par contre, à La Gleize, les « bonnes bêtes » ont un museau large (LG, 101).

14. « *uvée* » : 1855 (6 a.); 1856 (7 a.). = = « *uvée Blanche* » : 1861 (2 a.; G.). — « *uvée G<sup>se</sup>* » (« grise ? ») : 1857 (« pet. éc. »); 1858 (6 a.; « pet. éc. »); 1859 (7 a.). — « *uvée jeune* » : 1855 (3 a.; « pet. éc. »); 1856 (4 a.; « pet. éc. »).

« Marquée à la tête ». Cf. FEW, 16, 256a afq. \*HÜBA (Bouillon *huvée* « qui a une marque à la tête, bigarré » [1789], d'après AUBRY, R.La.R., 14, 1878, 175). Sens 1. « coiffe »; 2. « membrane fœtale »; cf. pic. *huvette* « coiffe de femme, coiffe de nuit » (HÉCART, DAUBY, PONCEAU, ...); liég. *horvée*, syn. *hamelète* (DL, 334, v<sup>o</sup> *houvê* 2; DFL, v<sup>o</sup> coiffe); diminutif liég., verv. *houvîrète*, -*urète* (-*vi*-LOBET, WISI-MUS; *houv-*, *huvu-*, BSW, 40, 301; 46, 195; ALW, 5, not. 101 : BONNETS, 214b, n. 17).

D. Traits de caractère

1. « *Madame* » : 1857 (G.); 1861 (6 a.; « pet. éc. »); 1862 (6 1/2 a.); 1863 (7 1/2 a.); 1864 (+ « taureau »); 1865 (9 1/2 a.) || 1857 (« pet. éc. »); 1858 (5 a.; « pet. éc. »); 1859 (6 a.; « pet. éc. ») || 1862 (2 a.; G.) || 1867 (7 a.); 1868 || 1869 (2 a.; G.; « morte »); 1870 (« pet. éc. »; « mons »); 1871 (4 a.; + « Genisse Blanche »); 1872 (+ « Genisse toute Blanche »); 1873 (6 a.; + « Genisse grisse Blanche; Vendue »); 1874 (« Vendue ») || 1874 (G.; « Vendue »). = = « *Madame*

**Blanche** : 1861 (2 a.; G.); 1862 (3 a.; « pet. éc. »); 1863 (4 a.; « pet. éc. »); 1866; cf. « Blanche Madame » 1864 [A. 1.] || 1875 (2 a.; G.; « Vendue »). — « **Madame Jeune** » (« J<sup>ne</sup> ») : 1858 (2 1/2 a.; G.); 1859 (4 a.; « pet. éc. »); 1860 (« pet. éc. ») || 1863 (3 a.; « pet. éc. »). // « **Madame tapinée** » : 1865 (4 a.; « pet. éc. »); 1866; cf. « *tapinée Madame* » 1863 [C. b. 12.]. // « **Petite Madame** » : 1860 (G.). — V. Blanche, *Flo-rie, Tapinée*.

Qualification honorifique, ironique, parodique? « La vache laitière, objet de tous les égards, s'entend souvent appeler *Madame* », ZANARDELLI, *op. cit.*, 114-115. Voy. aussi 'demoiselle' *mam'zèle*, *Bov.*, 97; DW, 15, 85; BDW, 3, 82; EMW, 3, 315; DASC., *Élevage*, 16; ...; L. WOLF, *op. cit.*, 39, n° 649-651. Cf. FEW, 3, 124b.

## 2. « Sauvage » : 1867 (2 a.; G.).

Cf. BDW, 3, 82 : *såavadje* ; EMW, 3, 316; GS, 25, 13 [B 4] : *såavadje*; FEW, 11, 616b-617. — Aussi NF (DL, 577; HERB.-GERM., II, 724).

### E. Origine

#### a) Race, provenance.

1. « **Flamande** » : 1855 (9 a.); 1856 (10 a.) || 1856 (2 a.; G.); 1857. = = « **flamande grisse** » (« G<sup>se</sup> ») : 1858 (8 a.) || 1877 (2 a.; G.; + « 2 taureaux Rouge et Blanc, morts »); cf. « *Grisse flamande* » 1878 [A. 2.]. — « **flamande Jeune** » : 1857 (« pet. éc. »). — « **flamande noire** » : 1858 (2 a.; G.). — V. Blanche, Blanchette, *Gris(s)e*, Noire.

Désigne le rameau pie-rouge de la grande race des Pays-Bas qui peuplait à l'origine le nord de l'Europe; l'autre variété, pie-noire, a donné naissance à la race hollandaise; le croisement flamande-hollandaise fut fréquent après les grandes épizooties des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles qui nécessitèrent des importations massives de Hol-

lande [cf. « *Grisse hollandaise flamande* » A. 2.]<sup>(40)</sup>. Cf. *Encyclopédie agricole belge*, Bruxelles, Bielefeld, 1935, t. II, 524-531; P. LINDEMANS, *op. cit.*, II, 356. — Rem. HOUZ., 45 : *on n'veut pas wére di bièsses flamindes rodjes èt blankes*. — Cf. BDW, 3, 83 : *flaminde*; EMW, 3, 316; *Vie herb.*, 76 : *tot-à matin l' flaminde a bizé*; L. WOLF, *op. cit.*, 38, n° 597; FEW, 15/2, 135a **FLAMING** (\* Nfr. *flamand*, -e, m. f., représentant des variétés ovines et bovines flamandes \*).

2. « **Hollandaise** » (parf. *-aisse* ; abrév. « *h-* », « *h<sup>se</sup>* », « *hol(l)<sup>se</sup>* »,...) : 1883 (4 a.; + « *génisse blanche et Rouge* »); 1884 (*-aisse* ; 5 a.; + « *[veau] mort* »); 1885 (6 a.; + « *t[au]reau* blanc et gris »); 1886 (7 a.) || 1884 (2 a.; G.; « *Vendue* »). = = « **hol<sup>se</sup> Belotte** » : 1857 (G.). — « **hol<sup>se</sup> grisse** » : 1857 (G.); cf. « *Grisse hollandaise* » 1858 [A. 2.]. — « **hollandaise grosse** » : 1882 (3 a.). — « **hol<sup>se</sup> Jeune** » : 1859 (2 a.; G.). — « **hollandaise Petite** » : 1882 (3 a.). // « **Grosse h(ol)<sup>se</sup>** » : 1858 (9 a.) || 1859 (9 a.); 1860; 1861 (11 a.). — « **petite hol<sup>se</sup>** » : 1855 (2 a.; G.); 1856 (3 a.; « *pet. éc.* »); 1857 (« *pet. éc.* »); 1858 (5 a.; « *pet. éc.* »); 1860 (« *pet. éc.* ») || 1855 (5 a.); 1856 (*-aisse* ; 6 a.); 1857; 1858 (8 a.); 1859 (9 a.); 1860; 1861 (11 a.); 1862 (12 a.; + « *genisse bien tapinnée* ») || 1858 (G.) || 1859 (2 a.; G.) || 1860 (G.). = = « **Petite h<sup>se</sup> tapinnée** » : 1865 (2 a.; G.). — V. aussi *Blanche*, *Florie*, *Gris(s)e*, *Noire*, *Rouge*, *Tapinnée*.

Type de vache rouge ou rouge et blanche, avec un peu de blanc, cornes courtes et recourbées à l'intérieur en avant. — Cf. E. a. 1. ci-dessus; *Encyclopédie agricole belge*, *op. cit.*, II, 524-531; P. LINDEMANS, *op. cit.*, II, 356; — FEW, 16, 221b **HOLLAND**; BAL, 20 : *lez olâdès s è le sèn ki donneu l pu mé leù lacha è fôr tèn*; Bov., 14 :

<sup>(40)</sup> Pour les épizooties, des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles surtout, cf. e. a. P. LINDEMANS, *op. cit.*, II, 472-481 et les travaux du Centre d'Histoire rurale consacrés au problème (D. ROBERT, L. STALPAERT, R. DE HERDT, C. VANDENBROEKE, ...). On notera que l'élevage de F. Leurquin n'a pas trop souffert du dépeuplement bovin des années 1866-1870 attribué à l'épizootie de peste bovine survenue à cette période, à la prohibition des importations à la frontière hollandaise et à la sécheresse exceptionnelle de 1865, ayant entravé la production fourragère et provoqué la hausse des prix.

« Certains cultivateurs ont acheté *dès-olandèses*, bonnes laitières qui ont *on gros pés* »; *Vie herb.*, 75 : « Les *holandèses* étaient au début des années cinquante très en vogue (Julémont, Thimister). » — EH, q. 339 : *dèz olädez To 2; l olädès D 120.*

b) *Noms de lieux.*

1. « **Grand Lez** » : 1855 (4 a.; « pet. éc. »).

Lire « *Grand-Leez* », w. *grand-lé* [Na '13]. Cf. J. HERBILLON, BTD, 41, 38-39; *Les noms de communes de Wallonie*, 63; ETW, 74; GYSELING, 421, 602; ...

2. « **Noville(s)** » : 1883 (G.; + « t. Blanc gris »); 1884 (3 a.; + « g. noire et blanche, mort »); 1885 (4 a.; + « t. mort »); 1886 (5 a.; + « g. blanche »).

Prob<sup>t</sup> *Noville-sur-Méhaigne* [Ni '102], à 7 km de Perwez (plutôt que *Noville-les-Bois* [Na '28]), w. *novîye* (*n. so magne* à Na '20; *novile sœ m'hagne* à Na 30). Cf. ETW, 105; J. HERBILLON, BTD, 45, 1971, 114; *Noms de communes* ..., 117; GYSELING, 749; ...

3. « **Sumay** » : 1882 (4 a.; + « taureau Blanc peu Rouge »); 1883 (5 a.; + « taureau blanc cou Rouge »); 1884 (6 a.; + « t. gris »). — « **Seumaye** » : 1885 (7 a.; + « g. Noir et Blanche »); 1886 (8 a.; + « g. Blanche et rouge »).

Cf. n. 22 ci-dessus; L. HENRARD, *op. cit.*, 19, n. 49; ETW, 106 : w. *seûmây*; J. HERBILLON, BTD, 48, 1974, 308-309; GYSELING, 914; *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, n° 32, 1906, 441; J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, 2 b; Isabelle MASSON, *op. cit.*, 217-219 (nombreuses formes anciennes attestant la dénasalisation de la finale : *Seumain(g)*, ...).

4. « **Tongurlot** » : 1855 (11 a.) || 1856 (5 a.) || 1857 (-guer-; G.); 1858 (3 a.; G.); 1859 (4 a.; « pet. éc. »); 1861 (-tot [prob<sup>t</sup> pour -lot]; 6 a.) || 1861 (4 a.; « pet. éc. »); 1863 (6 a.; « pet. éc. ») || 1862 (3 a.; « pet. éc. »). = = « **tongurlot grisse** » : 1860. — « **tongurlot Jeune** » : 1855 (4 a.; « mons »). — « **tongurlot Noire** » : 1860 « pet. éc. »). // « **tongurlot flo-rie** » : 1859 (2 a.; G.).

Dép. d'Orp-le-Grand [Ni '52]. — Cf. J. TARLIER et A. WAUTERS, *Canton de Jodoigne*, 1872, 277, 286; J. HERBILLON, BTD, 49, 76 (« ferme à mi-chemin entre Orp-le-Grand et Orp-le-Petit : w. al cinse de Tonguérô »); Christine MASSON, *Toponymie de la commune d'Orp*, mém. lic., UCL, 1967, 97, 107, 224; ...

5. « **Wasseige** » : 1855 (2 a.; G.); 1857; 1858 (5 a.); 1859 (6 a.); 1860; 1861 (8 a.); 1862 (9 a. ; + « genisse presque noire tête toute noire »); 1863 (10 a.) || 1865 (2 a.; G.); 1866 (« pet. éc. »; + « genisse morte »); 1867 (4 a.; « pet. éc. »; + « genisse Blanche peu de Noir au coû et tête »); 1868 (+ « genisse Grisse noire, vendue »); 1869 (6 a.; + « taureau noir gris et Blanc »); 1870 (+ « Genisse presque noir, tuée »); 1871 (8 a.; + « taureau Gris Blanc, Genisse noire et Blanche : jumeaux »); 1872 (+ « taureau assez blanc peu noir, mort »); 1873 (10 a.; + « taureau Gris et Blanc noir »); 1874 (« Vendue ») || 1870 (G.; + « taureau Rouge et Blanc »); 1872 (+ « Genisse noire et Blanche tapinée, poulin »); 1875 (7 a.; + « taureau Rouge moisy »); 1876 (« mons »); 1877 (9 a.; + « genisse découpée, morte »); 1878 (« Vendue »). = = « **Wasseige Jeune** » : 1871 (3 a.; + « genisse Blanche tête Grisse, vendue »); 1873 (5 a.; + « taureau Noir et Blanc »); 1874 (+ « taureau Rouge et Blanc »). — « **Wasseige Noire** » : 1856 (3 a.; « pet. éc. »; « mons »). — « **Wasseige Rouge** » : 1855 (3 a.; « pet. éc. »); 1856 (4 a.; « pet. éc. »).

Arrondissement de Waremme [W '58], w. *wazèdje*. — Cf. ETW, 39; J. HERBILLON, BTD, 51, 1977, 42; GYSELING, 1049; Geneviève FABRY, *Toponymie de Wasseige*, mém. lic., ULB, 1987; ... Aussi NF, cf. O. JODOGNE, *Répertoire belge des noms de famille*, t. 1. *Arrondissement de Nivelles*, 1956, 261; HERB.-GERM., II, 843.

c) *Noms de personnes* (propriétaires précédents, vendeurs,...).

### 1. Prénoms

1.1. « **Louise** » : 1882 (G.; + « taureau B. »); 1883 (3 a.; « Vendue ») || 1885 (2 a.; G.; « vendue »).

*Cf. Bov.*, 97 : w. *Louwîse* (ou *Louwiza*); *Louwisse*, HOUZ., 70, et comp. le liég.-ard. *Louwîse* [= -is'], DL; DFL; LG, 225; DPB, 566 (« nom donné à une jument »); ... — L'EH, q. 339, signale *Loûwîs'* To 7; *Louwîs'* Na 79; Ma 40; *Louis'* Mo 20; *Louwîs'* To 13; Th 25; Ma 1. Masc. employé comme nom de bœuf ou de taureau, d'âne ou de cheval. — Pour l'hypocoristique *Loulou*, cf. BDW, 3, 82; EMW, 3, 316, et pour le diminutif en -ITTA, « *Louwizète*, nom donné à une vache », DPB, 566, 993.

1.2. « **Marianne** » : 1862 (8 a.; + « genisse blanche et un peu de taches noires »); 1863 (9 a.); 1864 (« morte ») || 1862 (G.) || 1864 (G.; + « taureau »); 1865 (3 a.; « pet. éc. »); 1866 (« pet. éc. »; + « genisse morte ») || 1867 (4 a.). = = « **Marianne Blanche** » : 1865 (2 a.; G.).

Formes wallonnes : *Maryan* To 6; *Mayan* Na 112 (EH, q. 339). — Cf. FEW, 6/1, 340a MARIA.

### 2. Noms de famille

2.1. « **Bolette** » : 1863 (6 a.); 1864 (+ « taureau »); 1865 (8 a.); 1866 (+ « taureau mort »).

Prob<sup>t</sup> le NF Bolette, issu du surnom « boulette », w. *bolête*, ou secondairement du top. *Bôlète*, dérivé en -ITTA de *bôle* « bouleau » (HERB.-GERM., I, 123; D. BELIN, « Noms de famille du Brabant wallon », in *Le Folklore brabançon*, n° 272, 1991, 264). Rem. le l.-d. *ôs bôlètes* à Ni 98 (ETW, 106; Isabelle MASSON, *op. cit.*, 33) mais le sing. ferait plutôt pencher pour le NF. — Comp. *boulêt* « petite vache courte et bien formée », BDW, 3, 81; EMW, 3, 315; *Boulette* « jument aux formes arrondies comme une boule », ZANARDELLI, *op. cit.*, 108.

2.2. « **Chavette** » : 1861 (4 a.; « pet. éc. »); 1862 (5 a. ; + « genisse noire et blanche »); 1863 (6 a.); 1864 || 1865 (2 a.;

G.) || 1867 (2 a.; G.; + « taureau gris et Blanc noir »); 1868 (« pet. éc. »; + « taureau Blanc tête presque noir »); 1869 (4 a.; « pet. éc. »; + « taureau Noir et assez blanc »); 1870 (+ « Genisse Blanche »); 1871 (6 a.; + « taureau noir et Blanc tapiné »); 1872 (+ « taureau fort blanc cou noir, mort »); 1873 (8 a.; « avortée ») || 1875 (4 a.; + « taureau Rouge et Blanc »); 1876; 1877 (6 a.; + « taureau tout Blanc, mort »); 1878 (+ « taureau Blanc »); 1879 (8 a.); 1880 (+ « genisse Blanche »); 1881 (10 a.; + « genisse Blanche O<sup>le</sup> N<sup>re</sup> [oreille noire] »); 1882 (11 a.); 1883 (12 a.; « Vendue ») || 1876 (G.); 1877 (3 a.; G.; + « genisse Noire et Blanche, morte ») || 1882 (3 a.) || 1883 (G.; + « t. Blanc cou Noir ») || 1884 (2 a.; G.; « vendue ») || 1885 (11 a.; « Vendue ») || 1886 (G.; + « genisse Noire et Blanche »). = = « **Chavette Blanche** » : 1873 (G.; + « Genisse fort Blanche »); 1874 (« pet. éc. »; + « genisse Noire et Blanche, Vendue ») || 1881 (2 a.; G.; + « genisse B. peu N. »); 1883 (4 a.; + « génisse tapinée, Vendue ») || 1883 (G.; + « genisse morte »); 1884 (3 a.; « vendue ») || 1884 (2 a.; G.; + « [veau?] mort »); 1885 (« Vendue »; + « g. blanche et grise, vendue »). — « **Chavette grande** » : 1884 (3 a.; + « [veau?] mort »). — « **Chavette jeune** » (ou « J. ») : 1862 (4 a.; + « genisse bien tapinée, bien uvée ») || 1878 (4 a.; + « genisse assez Blanche et Noire »); 1879 (5 a.; + « taureau Blanc »); 1880 (+ « genisse Noire et Blanche »); 1881 (7 a.); 1882 (8 a.; + « genisse N. et B., dos noir »); 1883 (9 a.; + « g. Noire et Blanche »); 1884 (10 a.; + « t. blanc, mort ») || 1885 (2 a.; G.; + « g. Blanche tincnée grise, Morte »); 1886 (+ « t. noir, dos blanc »). // « **Chavette florie** » : 1884 (5 a.; + « deux genisses vendues »); 1885 (6 a.; + « t. blanc et peu de gris »); 1886 (7 a.; + « t. gris et Blanc »). // « **fille Chavette** » : 1864 (G.). // « **Grande Chavette** » : 1885 (4 a.); 1886 (5 a.); cf. « Chavette grande » 1884, ci-dessus. — V. *Tapinée*.

Pourrait être la féminisation [-ITTA] du NF Chavet (dérivé en -ITTU de fr. chauve, FEW, 2/1, 106a CAVANNU); cf. O. JODOGNE, *op. cit.*, 36; HERB.-GERM., I, 169; D. BELIN, *op. cit.*, *Folklore brabançon*, 281, 1994, 70. Autre étym. in M.-Th. MORLET, DENF, 1991, 211 (*Chave*, -et et divers suffixes : « topogr., n. l. ‘petit creux’ »; déjà émise in DNFF, 3<sup>e</sup> éd., 1977). — *Cha(u)vet*, var. est employé dans différentes régions de France pour désigner un « bœuf au poil ras ». Ainsi, *Chauvet* (Centre), ROLLAND, *Faune*, 28; *Chauveau ou Chaveau, Chauvet ou Chavet* (Morvan, Berry, Poitou), P. SAINTYVES, *Revue de folklore français*, IV, 1933, 36 et « Le chant de labour et son origine magique », *ib.*, 25-26 (« Hola! *Chaveau!* »); D. BOURCHENIN, « Sur les noms de bêtes à cornes en Béarn, en Poitou et dans le Bas-Quercy », *ib.*, 134; « Encore les bêtes à cornes » (Nivernais, Poitou), *ib.*, 260; ... — Rem. « Louis *Chavete*, à Redu » (NF ou surnom ?), in *Fichier Herbillon* (ULg) et comp. les gaumais *chavette* « écheveau » FEW, 11, 260a SCABELLUM (d'après BSW, 37, 311); *tchavette*, *tchè* « licou (de vache), chevêtre » FEW, 2/1, 251a CAPISTRUM. — Le NV peut faire penser aussi à *tchafête* « bavarde », var. et dér. d'une base TSHAFT rangés FEW 13/2, 355b, ou aux abouissements de EXCAVARE, liég. *haver*, nam. *chaver* « gratter, racler, érafler » (alternance h-, ch-, FEW, 3, 271b-272a; DW, 17, 7-8).

2.3. « **Classe** » : 1855 (2 a.; G.); 1856 (3 a.; « pet. éc. »); 1858 (2 a.; G.). = = « **Classe Rouge** » : 1856 (2 a.; G.); 1857 (« pet. éc. »).

Aphérèse du néerl. *Niclaas*, fr. *Nicolas*. Cf. HERB.-GERM., I, 173, v° *Claes*; D. BELIN, *op. cit.*, n° 281, 1994, 75 (*Classe*, *Classen*).

2.4. « **Godfrin** » : 1855 (5 a.); 1856 (6 a.); 1857; 1858 (8 a.); 1859 (9 a.) || 1862 (2 1/2 a.; G.); 1863 (3 1/2 a.); 1864; 1865 (5 1/2 a.); 1866 (+ « taureau Blanc »); 1867 (7 1/2 a.; + « genisse grisse et Blanche Pâle »); 1868 (+ « taureau gris et Blanc »); 1869 (9 1/2 a.; + « genisse tapinée noir et Blanc ») || 1870 (G.; + « taureau Gris Blanc ») || 1872 (G.; + « genisse presque noire »); 1873 (3 a.; « pet. éc. »; « avortée ») || 1878 (+ « taureau tapiné noir et blanc »); 1879 (11 a.; + « taureau souris et Blanc »); 1880 (+ « taureau tapiné noir et Blanc »); 1881 (13 a.; « Vendue »). = = « **Godfrin**

**Grisse** : 1871 (3 a.; + « taureau Blanc »); 1872 (« mons »); 1873 (5 a.; + « Genissse toute Blanche »); 1874 (+ « genisse toute Blanche »); 1875 (7 a.; + « taureau tout Blanc »); 1876 (« mons »); 1877 (9 a.; + « genisse Noire peu Blanche »). — **« Godfrin Jeune**» : 1857 (G.); 1858 (3 a.; G.). — **« Godfrin Noire**» : 1880 (2 a.; G.; « Vendue »).

Dérivé hypocoristique de Godfroid, très répandu. Cf. O. JODOGNE, *op. cit.*, 107; HERB.-GERM., I, 361; DEBRAB., I, 582; FÖRST., 679-680; LG, 205; BSW, 28, 12; DPB, 470; ...

**2.5. « Henricot**» : 1876 (« vache achetée »; + « genisse Blanche grisse, née le 27 mai ») || 1877 (G.; « Vendue ») || 1879 (2 a.; G.); 1880 (3 a.; + « taureau Rouge et Blanc, mort »); 1881 (4 a.; + « genisse N. peu Blanc »); 1882 (5 a.; + « taureau »); 1883 (6 a.; + « g. Noire, morte »); 1884 (7 a.; + « t. blanc et gris »); 1885 (8 a.); 1886 (9 a.) || 1884 (2 a.; G.; + « t. noir et blanc, mort »). = = **« Jeune Henricot**» : 1885 (3 a.; + « t. Noir dos Blanc »); 1886 (4 a.; « Vendue »).

Dérivé de Henri + suff. -icot. Cf. O. JODOGNE, *op. cit.*, 119; HERB.-GERM., I, 401b; DEBRAB., I, 671b.

**2.6. « Jandaye**» : 1855 (4 a.; « mons »); 1856 (5 a.); 1857; 1858 (7 a.); 1859 (8 a.); 1860 || 1861 (4 a.; « pet. éc. »); 1862 (5 a.); 1863 (6 a.); 1864 (« mons »). = = **« Jandaye Blanche**» (parf. « B<sup>che</sup> ») : 1858 (21/2 a.; G.); 1859 (4 a.; « pet. éc. »); 1861 (6 a.; « mons »); 1862 (6 1/2 a.); 1863 (7 1/2 a.); cf. « Blanche Jandaye » 1857 [A. 1.]. — **« Jandaye Jeune**» : 1855 (3 a.; « pet. éc. »); 1856 (4 a.; « pet. éc. »); 1857 (« pet. éc. ») || 1859 (2 a.; G.); 1860 (« pet. éc. »).

Prob<sup>b</sup> NF formé sur le patronyme *Jan*, var. de *Jean* (*Johannes*) + -d- analogique. Comp. les dérivés *J(e)andi(e)n*, -et, -ot, -at, -aud, -eau, -ar, -on, ..., in O. JODOGNE, *op. cit.*, 129; HERB.-GERM., 438-440; DEBRAB., I, 744; MORLET, DENF, 535; DNFF, 340 (+ *Jandelle*, matronyme). Pour la dénasalisation de la finale, comp. not<sup>t</sup> *Jacqmay*, à Ramillies [Ni '101], in O. JODOGNE, « Les noms prove-

*nant de Jacob*», in *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1954/6, t. XL, 433; rangé avec *Jacqmin* in HERB.-GERM., I, 435 (dénasalisation ou suffixation '-eau'); voir aussi Seumaye, w. *seûmây* ci-dessus et les formes dénasalisées des top. Lumay, w. *loumây* [Ni 17] < Lumaing (ETW, 108; J. HERBILLON, *Les noms de communes de Wallonie*, 1986, 97; M. MAES, *Top. van Zittert-Lummen ...* KUL, 1929; etc.), Huppaye, w. *oupây(e)* [Ni '49] < Hup(p)ain(g) (ETW, 101; J. HERBILLON, BTD, 39, 70-71; etc.). Tenir compte aussi de la finale brabançonne très ouverte -âye (*fâye* « fille », *botâye* « bouteille », ...). On juge moins convaincantes les propositions 'Jean d'Aische', d'après la forme ancienne « Ays » et le NF Days (HERB.-GERM., I, 208), de même que « Jean Daye », nom d'origine : Aye (Prov. Lux.), *ib.*, ou « Jean de Haye », nom d'origine (nombreux top. 'haie' « petit bois », *ib.* 396).

**2.7. « Mattot » : 1855 (3 a.; « pet. éc. »); 1856 (4 a.; G.).**

Dimin. en *-ot* du thème de *Math(ieu)*. Cf. O. JODOGNE, *op. cit.*, 161; HERB.-GERM., I, 560; DEBRAB., 2, 949.

**2.8. « Pierret » : 1855 (10 a.) || 1855 (2 a.; G.) || 1856 (7 a.); 1857; 1858 (9 a.); 1859 (10 a.); 1860 || 1860; 1861 (8 a.); 1862 (9 a.) || 1861 (5 a.) || 1863 (2 a.; + « genisse flo-rie assez Noire »); 1864 (« pet. éc. »); 1865 (4 a.; + « genisse fort Blanche »); 1866 (« mons »); 1867 (6 a.; + « taureau fort Blanc noir »); 1868 (« mons »); 1869 (8 a.; « mons ») || 1867 (3 a.; « pet. éc. »); 1868 (+ « genisse Blanche et grisse ») || 1868 (G.); 1869 (3 a.; « pet. éc. »; + « taureau tapinné noir et Blanc »); 1870. = = « **Pierret B<sup>che</sup>** » : 1858 (2 a.; G.); 1859 (3 a.; « pet. éc. »). — « **Pierret Jeune** » : 1855 (6 a.) || 1856 (3 a.; « pet. éc. »); 1857; 1858 (5 a.); 1859 (6 a.) || 1861 (2 a.; G.) || 1866 (G.; + « taureau mort »).**

Dimin. patronymique de Pierre, fréquent surtout en province de Luxembourg. Cf. O. JODOGNE, *op. cit.*, 185; HERB.-GERM., 2, 645a; DEBRAB., 2, 1106. — Voir aussi *pèrète*, *pîrète*, P(i)errette, BDW, 3, 82.

**2.9. « Zaman » : 1876 (« Vache achetée »; + « nés 20 juin : taureau mort et genisse Rouge et Blanc ») || 1877 (G.); 1878 (« Vendue ») || 1879 (2 a.; G.; « Vendue »).**

Prob<sup>t</sup> nom de métier (fl. *zaaiman*, *zaaier* « semeur »). Cf. HERB.-GERM., 2, 869; DEBRAB., 2, 1541, qui renvoie à 1233 : *Saman(s)*.

Marie-Thérèse COUNET

## Régionalismes de Belgique

Le « belgicain terreau »  
de William Cliff

Pourquoi, s'étonneront les dialectologues, interroger l'œuvre d'un poète qui n'a rien d'un écrivain régionaliste ?

Qu'il est mesquin, s'exclameront les critiques littéraires, d'éplucher l'œuvre d'un bon poète pour y chercher des tournures non françaises !

D'ailleurs, concluront les uns et les autres, voyez comme votre moisson est maigre. Vous auriez mieux fait de vous abstenir !

Voire.

En effet, la récolte est peu abondante. Mais je la crois intéressante. Car, à l'inverse de ce que l'on observe souvent, les régionalismes linguistiques de William Cliff sont conscients et volontaires. Et s'il en est de *subreptices*, comme dirait Guy Belleflamme<sup>(1)</sup>, ils ont tout naturellement leur place dans la langue d'un écrivain qui mêle avec aisance et, sans doute, quelque ironie, termes obsolètes, expressions familières d'aujourd'hui, mots étrangers transcrits tels quels ou, mieux, francisés à la Queneau.

Né à Gembloux en 1940, William Cliff passe son enfance et son adolescence en Wallonie. Il fait des études de philologie romane à l'Université de Louvain (avant qu'elle se divise et envoie les francophones dans le Brabant wallon),

<sup>(1)</sup> Guy BELLEFLAMME, « Les québécois subreptices dans *Le cri des coquillages* de Sylvie Massicotte », in *Francophonie vivante*, n° 3/2000, pp. 165-168.

s'installe ensuite dans le centre de Bruxelles, où se trouve toujours son domicile actuel :

[...] ainsi je découvris rue Marché au Charbon  
un taudis situé sous les solives d'un vieux toit  
qui jusqu'à aujourd'hui n'a pas encor croulé sur moi (²)

Grand voyageur, il parcourt l'Europe, les Amériques, l'Orient; en train, en car, à pied; franchit les océans en cargo; marche dans les villes; traverse, sac au dos, les campagnes.

Cet ancien mauvais élève possède une étonnante culture littéraire. Au fil de son œuvre, on croise, devine, salue ou côtoie Salluste du Bartas, Maurice Scève, Diderot, Baudelaire, Heredia, Lautréamont, Proust, Péguy, Antonin Artaud, Georges Perros, Constantin Cavafy, Marcel Thiry, Georges Bataille, Cervantès, les Américains Auden et Thoreau, les Catalans d'autrefois et d'aujourd'hui que sont Ramón Llull et Gabriel Ferrater, Raymond Queneau, qui révéla ses poèmes et les fit éditer chez Gallimard, et d'autres que j'oublie ou qu'un manque de perspicacité ne m'a pas permis de reconnaître.

En ce qui concerne les langues étrangères, il ne paraît guère possible qu'elles laissent Cliff indifférent. Sa façon de voyager impose des échanges avec les gens du pays. Il lit l'anglais et le parle. Il a traduit en français les poèmes du Flamand Jotie T'Hooft (³). On sait qu'il connaît bien le catalan : il a étudié l'œuvre et traduit les poèmes de Gabriel Ferrater, dont l'influence a été sur lui si marquante. Il vient de publier, en 2001, une traduction de l'espagnol : les poèmes de Jaime Gil de Biedma.

(²) *Autobiographie*, p. 95.

(³) À ma connaissance, ces traductions sont restées inédites.

Presque tous les livres de Cliff ont paru chez de grands éditeurs français, à Paris (Gallimard, La Différence, La Table ronde), à Monaco (Éditions du Rocher).

Qui donc, dès lors, considérerait ce poète comme un écrivain du terroir ?

Avant de commenter la langue de l'écrivain, il me paraît bon de présenter rapidement son œuvre.

Onze volumes de poésie, trois de prose, trois de traductions, quelques participations à des ouvrages collectifs, trois pièces de théâtre (lues en public ou jouées mais non publiées). Les premiers poèmes (*Homo sum*) ont paru en 1973. *La sainte famille* (roman) et *Adieu patries* (poème) datent de février et de mai 2001.

L'essentiel de l'œuvre consiste en poèmes. Les vers en sont rimés ou assonancés. La métrique régulière domine dès le premier ouvrage et devient presque exclusive ensuite. Le rythme varie selon les poèmes, les livres : l'alexandrin parfois (peu fréquent), l'octosyllabe et, surtout, le décasyllabe et le vers de quatorze syllabes, présent dès le départ (*Ce vers de quatorze syllabes dont je suis si fier* <sup>(4)</sup>).

À la contrainte de la cadence, Cliff ajoute à maintes reprises celle de la forme imposée du poème (ballade, sonnet) ou du livre : *Conrad Detrez* et *Adieu patries* comptent uniquement des dizaines de décasyllabes.

Pour définir l'écriture poétique de William Cliff, le mieux est certainement de lui céder la place. Il s'en explique dans la préface à sa première traduction de G. Ferrater :

J'ai trouvé dans Ferrater l'expression *concrète* de ce qui était caché dans la conscience de ma génération. Alors que les grands représentants de la poésie française moderne, Michaux, Éluard, Saint-John Perse, Jouvet, parlaient par symboles et paraboles, par expressions

<sup>(4)</sup> *Homo sum*, p. 145.

détournées, n'avaient presque jamais un *je* concret, le *je de vous* et moi qui marche dans la rue, mange et doit travailler dans cette société pour avoir de l'argent et assurer sa subsistance, je fais la soudaine découverte d'un poète [qui] jette le masque pour montrer sa vérité d'homme, et ses limites, ses perversions, même ses faiblesses intellectuelles, oui, elles aussi, le poète doit avoir l'honnêteté de les montrer. (p. XIII).

Quelle vérité montre Cliff? L'extrême solitude, malgré les rencontres, les amours passagères; l'homosexualité, les exigences du corps, la drague, la convoitise, le dégoût amer qui suit la jouissance; la tristesse noire, malgré le pouvoir de savourer la beauté; le besoin de partir, d'arpenter d'autres terres, de marcher sur les routes, dans les rues, à travers les campagnes; le refus d'un bonheur jugé facile, de la joie ressentie comme un piège; la conscience du temps qui s'en va sans retour, rapprochant l'homme de sa mort; la foi, plus affirmée dans les derniers livres, seule à autoriser l'espoir de trouver la *vraie vie*, si désespérément cherchée.

Douleur, angoisse, orgueil, humilité s'expriment au long de poèmes qui disent ou racontent les gestes quotidiens, jusqu'aux plus prosaïques, les voyages (hors de tout exotisme), les épisodes, les étapes de la vie personnelle (pas seulement dans *Autobiographie*), les gens, les lieux, les lectures qui l'ont marqué.

J'ai parlé de métrique régulière, de rimes, de poèmes à forme fixe. Il faut s'entendre sur les conventions de la poésie classique. Cliff les respecte ici, les modernise là, les bouscule à sa manière — il a transgressé d'autres tabous!

Exemples relatifs au mètre :

— décasyllabe conforme à la règle classique : *Celle qui vient lorsque les larmes coulent* (*Adieu patries*, p. 111);

— décasyllabe modernisé : *à trois pas de la rue du Chat-qui-Pêche* (*Adieu patries*, p. 111);

— ajout d'une syllabe pour maintenir le rythme octosyllabique :

et j'y débarque comme un mort  
qu'on jette au becque des mouettes (*Marcher au charbon*, p. 36);

— suppression d'une syllabe :

Je t'avais dit « mets du produit »  
tu l'as pas fait tant pis pour toi  
tu te grattras et à minuit  
les vers auront raison de toi. (*Écrasez-le*, p. 109-110)

Même liberté tranquillement narquoise en ce qui concerne la rime, ou plutôt l'assonance :

— mot espagnol francisé : *pésètes / goguette* (*Autobiographie*, p. 117);

— tournure inusitée : *lui réponds-je / tissus-éponge* (*Autobiographie*, p. 121);

— rime visuelle et non pas sonore : *sommeil / écueil* et *pareil / œil* (*America*, p. 28);

— coupure de mot, sans souci de la règle en ce domaine : *trésors / débor- // de* (*Adieu patries*, p. 145); *école / vol- // onté* (*Autobiographie*, p. 11) et, plus typique encore, *indifférence / en c- // es lieux* (*Autobiographie*, p. 116). Cliff est coutumier de ce procédé qui ne manque pas d'humour. Il en use également, mais en respectant les syllabes, pour suivre la métrique (dans *En Orient*, par exemple).

On le devine, le lexique de William Cliff ne se soumet pas davantage aux normes académiques. L'écrivain imbrique les registres de ton, de langue; retrouve des mots français sortis de l'usage, se sert de termes argotiques ou familiers. Il crée des néologismes, modifie des graphies. Il inclut, dans un français qui est langue maternelle et langue de culture, des emprunts à l'anglais, au latin, à l'espagnol; les francise éventuellement. Il puise aussi dans les régionalismes de Bel-

gique (de Wallonie, essentiellement), en se servant ou non des guillemets.

Mots obsolètes ou vieillis, graphie ou usage ancien :

— *ardre*, ‘brûler’ (*Adieu patries*, p. 32);

— *vos aspres parfums*, (*Fête nationale*, p. 23); la graphie « *aspres* » est encore celle de la deuxième édition du Dictionnaire de l’Académie (1718); elle devient « *âpre* » dans l’édition suivante (1740);

— *chopper*, au sens propre de ‘heurter du pied’ ou, au sens figuré de ‘se tromper’; évincé par ‘achopper’: *on chotte et choppe / sur les gammes réticentes, Homo sum* (p. 163). Ici, l’allitération l’emporte. Les verbes *chotter* (*shooter* prononcé « à la belge »; cf. *infra*) et *chopper* (utilisé au sens propre) désignent tous deux des actions qui se font avec le pied. Certes, on peut jouer une sonate pour piano de Beethoven (cf. le contexte) en donnant des coups de pédale mais il s’agit, plus vraisemblablement, des doigts qui tapent avec vigueur, et non sans trébucher, sur les touches de l’instrument.

— *croulé*, pour ‘tombé à terre, effondré’ (*son corps croulé, America*, p. 31);

— *déports*, « Vieux mot qui signifiait Joie excessive, et dont nous avons gardé un dérivé, en mauvaise part, Déportements » (Bescherelle, 1865) (*L’État belge*, p. 38);

— *durer*, au sens de ‘demeurer, rester’ (*America*, p. 31, *La sainte famille*, p. 59); « vieilli ou régional » en ce sens, dit le *Petit Robert*;

— *gluer*, au sens de ‘coller, être collant’ (*Adieu patries*, p. 100);

— *los*, ‘louange’. Le *Grand Robert* signale que « le mot était déjà considéré comme vieux ou burlesque au

XVII<sup>e</sup> s. ». C'est par moquerie que Cliff l'utilise (*Écrasez-le*, p. 87, cf. *infra*) :

- *mornement*, 'tristement' (*America*, p. 26);
- *la nef*, pour désigner le cargo transatlantique (*America*, p. 22);
- *nombrer*, au sens de 'mesurer' (*Adieu patries*, p. 108);
- *pourpenser*, 'méditer longuement', augmentatif de *penser* (*Adieu patries*, p. 32); ce mot, dont Furetière écrit qu'il vieillit, et que Bescherelle regrette, ne figure déjà plus dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie (1694);
- *rechuter*, au sens propre, 'retomber' (*America*, p. 21);
- *remembrance*, 'souvenir' (*L'État belge*, pp. 56-57);
- *rêveux* (*Adieu patries*, p. 32); Rabelais dépeignait Gargantua, *tout resveux et rassoté*, mais au siècle suivant, Furetière (1690) et l'Académie (1694) donnent « *resveur* » (on trouve « *rêveur* » dès 1740);
- *sabouler*, au sens de 'réprimander, tancer' (*Adieu patries*, p. 111).

Mots actuels, de registre populaire ou familier, imitation du langage parlé :

- *barda* (*Homo sum*, p. 150);
- *ce qui cloche* (*Adieu patries*, p. 32);
- *clopés* (*Journal d'un innocent*, p. 78);
- *se déglinguer* (*En Orient*, p. 106);
- *dropper*, (variante de *dropier*), avec le sens de 'abandonner' (*Journal d'un innocent*, p. 19);
- *un flingue* (*America*, p. 24);
- *mon fric mes frusques* (*Marcher au charbon*, p. 109);
- *vos fringues vos godasses* (*Adieu patries*, p. 142);
- *pioupiou* (*Fête nationale*, p. 64);

- avoir [...] si tant souffert (*America*, p. 18);
- c'est plus voguer qu'il fait notre bateau mais se traîner (*America*, p. 20).

On trouve aussi, et plus d'une fois, surtout dans les premiers livres, des mots de registre nettement plus vulgaire : *bander*, *chier*, *couilles*, *cul*, *merde*, *pets*, *pisser*, *queue*... Il ne me paraît pas utile d'énumérer les références.

Mots créés ou modifiés dans leur graphie :

- biéreux (*Ô délices biéreuses descendues dans mon ventre!*, *Écrasez-le*, p. 154);
- champoing (*Écrasez-le*, p. 89);
- glotter, au sens de ‘avaler’ (*America*, p. 15); et déglotter (*de qui la glotte / avait trop déglotté d'alcool*, *Autobiographie*, p. 49);
- kajibi, pour cagibi (*America*, p. 26).
- méandrin (*dans les détours méandrins de cette rivière, En Orient*, p. 96);
- mérandonie, altération de mérancolie, forme ancienne (ainsi que mélancholie) de mélancolie (*Marcher au charbon*, p. 109).

Emprunts à d'autres langues (anglais, latin, espagnol...), transcrits tels quels ou francisés :

- chwing-gum (*Marcher au charbon*, p. 65);
- disagné, adjectif formé sur *design* (avec vos nouveaux pots à fleurs / en ciment disagné, *Marcher au charbon*, p. 92);
- ce no-where, ‘ce nulle part’ (*Adieu patries*, p. 140);
- wikend (*Marcher au charbon*, p. 18);
- Yanquis, pluriel de Yankee (*Homo sum*, p. 167, *America*, p. 25);
- alumne, du latin *alumnus* ou de l'espagnol *alumno*, ‘élève’ (*Fête nationale*, p. 62);

- *ire*, ‘aller’, du latin (*Adieu patries*, p. 108);
- *moulière*, du latin *mulier*, ‘femme’ (*Journal d’un innocent*, p. 54);
- *Nitche*, pour *Nietzsche* (*Marcher au charbon*, p. 81).

On rencontre de-ci de-là, en fonction du texte (voyage en Espagne ou en Amérique latine, par exemple) des mots espagnols (*chico*, *cuadras*, *heladerías...*); la moitié d'un poème de *Écrasez-le* est en cette langue (pp. 148-149). Il en est de même (plus rarement) avec l'anglais ou le néerlandais.

Quelques titres de poèmes sont en langue étrangère : *Belgische Kust* (*Marcher au charbon*, pp. 69-72), *Gute Nacht* (*Ibidem*, p. 89), *Brussel's Promenade* (*Écrasez-le*, pp. 100-103), *Love poem* (*Ibidem*, pp. 161-162)...

Enfin, j'aime relever une belle création à partir d'un mot espagnol que Cliff francise et auquel il donne un tout autre sens, lié à la graphie française : *algoisil* (*Journal d'un innocent*, p. 27), transcription de « *alguazil* » (espagnol *alguacil*), qui équivaut à ‘gendarme’ et dont Cliff fait un oiseau :

[...] ainsi faut-il  
d'un bond toujours rapide et plus subtil  
surgir du sol où l'on s'est étalé  
et fendant l'air tel un bel algoisil  
tendre et voler d'un beau revol ailé

C'est au français régional de Belgique que William Cliff fait ses emprunts les plus nombreux : des mots, surtout, mais aussi quelques emplois propres à nos régions. Commençons par eux .

Tournures, emplois :

- *tirer la gueule* (*America*, p. 28); en France, on dirait *faire la gueule*;

— *taper la carte* (*Adieu patries*, p. 24) pour ‘jouer aux cartes’;

— *courir au cabinet* (*La sainte famille*, p. 139); le français de France utilise ce mot (et ses synonymes) au pluriel *les cabinets, les toilettes*, etc.

— *rigole*, pour ‘caniveau’ ou ‘ruisseau’ (*L’État belge*, p. 27) :

la pluie tombait à grosses gouttes  
les enfants sortaient des écoles  
et ils couraient comme en déroute  
en pataugeant dans les rigoles

— *souper*, pour désigner le repas du soir (*dîner*, en français universel) : *La nuit tombait. J'entrais dans un restaurant pour souper* (*Le pain austral*, p. 47).

#### Vocabulaire :

— *belgicain* : Définition par l'*Inventaire des particularités lexicales du français de Belgique*<sup>(5)</sup> : « n. ou adj. (langage politique). Partisan du maintien d'une Belgique unitaire. [...] ». Selon moi, *belgicain* n'a aucune connotation politique chez Cliff. Je le sens comme un renforcement de *belge*.

Définitions données par Christian Delcourt<sup>(6)</sup> : « 1. Attaché aux valeurs nationales et, en particulier, à l'unité nationale [...] »; « 2. Empreint des traditions nationales » (citations tirées de Pierre Mertens et de Gaston Compère).

L'adjectif *belgicain* figure plusieurs fois dans *Ballade de ma mort belge* (*Marcher au charbon*, pp. 22-23), notamment dans le dernier vers de chacune des strophes. La ballade est

<sup>(5)</sup> Willy BAL, Albert DOPPAGNE, André GOOSSE, Joseph HANSE, Michèle LENOBLE-PINSON, Jacques POHL, Léon WARNANT, *Belgicismes. Inventaire des particularités lexicales du français de Belgique*, Duculot, Conseil international de la langue française, Louvain-la-Neuve, 1994.

<sup>(6)</sup> Christian DELCOURT, *Dictionnaire du français de Belgique, A-F et G-Z*, Le Cri, Bruxelles, 2 vol., 1998 et 1999.

construite et rimée selon les règles : trois dizains de décasyllabes suivis d'un quintil qui est à la fois envoi et acrostiche ; les initiales composent le nom de CLIFF. Voici la première et la dernière strophe du poème :

si je suis né en royaume belgique  
c'est que mon père y était né-z-aussi  
mon père-grand par même mécanique  
fut engendré aussi dans ce pays  
et remontant de père à père ainsi  
jusqu'aux confins de la mémoire humaine  
de père à père cette lignée me mène  
au fond d'un temps de belgicain terreau  
tout aussitôt j'en reviens à moi-même  
ferme est ma fin en belgicain tombeau  
C hère terre où je traîne sous la chaîne  
L ibre Belgique entends comme je peine  
I ci pour secouer ton vieux fardeau  
F olle est ma vie au vent de cette haleine  
F erme est ma fin en belgicain tombeau

— *belgitude* : est ainsi définie par l'*Inventaire* (voir note<sup>5</sup>) : « Sentiment, affirmation de l'appartenance, aux points de vue sociologique et surtout esthétique, à une Belgique ayant ses caractères propres. ». Christian Delcourt définit la *belgitude* comme « Le fait culturel et politique d'être belge » (citations : Claude Javeau, Jacques Brel) et ajoute « Souvent employé par autodérision ».

Si Cliff use volontiers de l'autodérision, ce n'est pas le cas avec cet emploi de *belgitude* (*Adieu patries*, p. 123) :

[...] dans le cœur  
d'un corps déjà dévoré de langueur  
mais qui affirme avec grande insistance  
sa belgitude [...]

— *chicons*, légumes que l'on appelle *endives* (ou *endives belges*) en France (*Adieu patries*, p. 128) :

le restaurant d'un kitsch pas très superbe  
m'a fait manger des chicons au gratin

— *s'encourir*, ‘s'enfuir’; de ce verbe pronominal, absent des dictionnaires français d'aujourd'hui, considéré comme « vieux et inusité » par Bescherelle, Littré écrit qu'il n'est plus usité mais qu'il l'a été durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle; son emploi s'est maintenu dans le français régional de Belgique mais aussi dans certaines régions de France; *L'État belge*, p. 55 :

empoignant ma mallette comme un automate  
je m'encours au travail et dors et meurs et plonge  
tout le jour comme un sourd jusqu'aux soirs noirs jusqu'aux  
nuits blanches masturbées en buvant du Picon

— à *mac* (on écrit aussi à *maque*), locution superlatrice; *L'État belge*, p. 34 :

mon membre / bandé à mac

— *mallette*, pour ‘cartable, serviette’ (*L'État belge*, p. 55, cf. *supra*, *s'encourir*; *Écrasez-le*, p. 49, cf. *infra*);

— *navetteurs*: le *Petit Robert* définit ainsi ce régionalisme de Belgique : « Personne qui fait régulièrement la navette par un moyen de transport collectif, entre son domicile et son lieu de travail (cf. *Banlieusard*) ». *Adieu patries*, p. 123 :

la longueur de ce train en dit assez  
sur le nombre insensé de navetteurs  
qui vont et viennent [...]

— *nonante*, ‘quatre-vingt-dix’; plusieurs attestations; exemple pris dans *Écrasez-le*, p. 28 :

Je prends le bus nonante-six

— *pappe* (normalement, on écrit *pape*), ‘bouillie’; *Écrasez-le*, p. 88 :

Le parler en Wallonie, c'est de la pappe épaisse  
qui coule bêtement des gosiers avachis,  
on n'a pas le goût du langage ici  
on préfère lâcher des vulgarités et des vesses.

— *voir ping*, ‘loucher, être atteint de strabisme’; *Homo sum*, pp. 152-153 :

Je n'avais pas vu que tes yeux voyaient  
ping [...]  
et je ne voyais pas au fort de cette fête  
que tes yeux voyaient ping; [...]  
Je vis alors que tes yeux voyaient ping  
et tout ton corps : un strabisme vivant.

— *ponton*, ‘plancher installé pour la danse en plein air ou sous chapiteau’; *La sainte famille*, p. 25 :

À cette époque, on ne partait guère en voyage. La vie restait très locale et, les jours de kermesse, il y avait foule. Les gens dansaient au « ponton », c'est-à-dire un chapiteau qui abritait une piste en bois ronde cirée avec, autour, des tables, des alcôves et, trônant dans le fond, un grand orgue mécanique où passaient des cartons à trous. Les couples tournaient dans l'odeur de la bière. Des hommes saouls sortaient et pissaient sur la prairie.

— *en raque* (habituellement, on écrit *en rac*), ‘en rade, en panne’; *Marcher au charbon*, p. 69 :

Allez la bagnole est en raque. On lui ouvre le ventre  
et toute la famille est plongée en contemplation  
devant le mystère gras et noir des organes en panne

— *savonnée*, ‘eau savonneuse’; *La sainte famille*, p. 118 :

Il faut savoir que la tannerie a besoin d'énormément d'eau. Les peaux doivent tremper très longtemps dans divers bains à l'occasion desquels des « savonnées » sont employées, des lessives qui saluent beaucoup l'eau.

— *septante*, pour ‘soixante-dix’; plusieurs attestations; exemple tiré de *L'État belge*, p. 50 :

à septante ans la riche vieille ayant cru bon de faire  
enfin son testament [...]

— *syllabus*, ‘cours condensé, destiné aux étudiants’; *La sainte famille*, p. 146 et p. 147 :

Il retira de son sac un gros syllabus où l'on voyait écrit sur la couverture : *L'École chez soi* et *Français*. [...] Il feuilletait les pages du cours, et son regard allait là et là sans s'attacher. Alors, il prit son sac et, avec beaucoup de soin, y enfourna le précieux syllabus.

Signalons aussi deux emplois de graphie correspondant à la prononciation usitée en Belgique :

— *chotter*, pour l'anglicisme *shooter*, ‘donner avec force un coup de pied dans un ballon’ (*Homo sum*, p. 163, cf. *supra*, *chopper*) ;

— *petter*, pour ‘péter’ (*Écrasez-le*, p. 117).

Pourquoi — ou plutôt, quand ? — William Cliff a-t-il recours à des régionalismes de Belgique ?

À l'instar de Ferrater, le poète Cliff a choisi de « [jeter] le masque pour montrer sa vérité d'homme ». Dans la mesure où celle-ci n'est pas conforme aux habitudes, à la norme, aux règles sociales, aux « bonnes mœurs », elle s'affirme plus volontiers par la provocation, voire l'agressivité.

Parmi les armes de l'écrivain figurent aussi l'humour, la moquerie, la critique amusée ou acerbe de l'autre et de soi. L'humour de Cliff n'est pas toujours grinçant mais il est souvent sarcastique. La Belgique wallonne et sa langue (cf. *supra* : *pappe*) n'échappent pas à la dérision ; elles peuvent servir de cible ou de flèche :

[...] embouchons le trombone,  
sonnons, Wallons, le los de notre race  
et que notre coq couaque en faisant cotcodaque  
sur tous nos toits sur nos balcons

Le régionalisme de Belgique utilisé au bon moment fait rire ou sourire, ridiculise, venge, permet de dévier hargne ou mépris.

Dans *Écrasez-le*, un poème de douze vers (sans titre, p. 49) se compose presque exclusivement de « belgicismes ». Il débute ainsi :

septante nonante  
prends ta lavette et tes torchons  
ouvre tes fardes à compromis

et se poursuit avec *essuies*, *carnasse*, *mallette*, *drève*, *minque*...

La langue maternelle (et j'ajouterais, le parler local) est une donnée essentielle de l'identité.

On s'attendrait à trouver des régionalismes en plus grand nombre dans les pages où Cliff raconte son enfance, son adolescence, ses années d'études, évoque sa famille, ses camarades. Il n'en est rien. Même, j'ai noté dans *Autobiographie* (p. 87), l'emploi — propre au français de France — de *redoubler*, là où l'on dit *doubler* en Belgique : *à nouveau je ratai mes examens / et dus redoubler ma seconde année.*

Parallèlement, dans le récit en prose *La sainte famille*, Cliff met entre guillemets les mots *ponton* et *savonnée*, comme on l'aura remarqué plus haut.

La présence des régionalismes de Belgique dans l'œuvre de Cliff (rappelons qu'il s'agit presque toujours de français régional de Wallonie) diffère sensiblement de ce que l'on observe chez d'autres écrivains. Des mots régionaux apparaissent tout naturellement dans les souvenirs ou les romans d'un Roger Foulon, d'un Jean Mergeai. On en chercherait en vain dans les livres de Charles Bertin. Cliff s'en sert, on l'a vu, comme d'outils de dérision. Mais il y a plus. Il les insère dans sa langue de même qu'il fait siens des mots espagnols venus des pays traversés, des mots d'autrefois acquis par les livres. Sa langue d'écrivain se révèle extrêmement complexe, bien plus qu'il n'apparaît à une lecture rapide. De même, on ne peut pas « simplifier » William

Cliff. Chacun de ses livres, d'ailleurs, ajoute à ce que l'on sait, ou croit savoir de lui.

Et si le poète dont les pieds « ont parcouru quasi le monde entier » (*Adieu patries*, p. 33) ne s'est pas privé de ricaner à propos de la Wallonie, de Bruxelles, de la Belgique pluvieuse et noire, il n'en est pas moins celui qui contemple aussi « le fleuve Meuse », songe aux futures moissons à Sart-Risbart, déclare, à propos de son logement bruxellois (*Adieu patries*, p. 41) :

j'ai beau voyager toujours l'horizon  
me ramène à ce plafond qui décline

et dont plusieurs livres s'achèvent par le retour au pays natal.

Claire Anne MAGNÈS

#### Œuvres de William Cliff

- Homo sum*, préface de Claude Roy, Paris, Gallimard, Cahier de poésie 1, 1973.
- Écrasez-le*, Paris, Gallimard, 1976.
- Marcher au charbon*, Paris, Gallimard, 1978.
- America*, Paris, Gallimard, 1983.
- En Orient*, Paris, Gallimard, 1986.
- Conrad Detrez*, Paris, Le Dilettante, 1990.
- Le pain austral / Het zuiderbrood* (trad. en néerlandais par Frank De Crits), B-4622 Ayeneux-Soumagne, Tétras Lyre, 1990.
- Aspre Borée*, La Cécilia, Cognac, 1990.
- Fête nationale*, Paris, Gallimard, 1992.
- Autobiographie*, Paris, La Différence, 1993.
- Journal d'un innocent*, Paris, Gallimard, 1996.
- L'État belge*, Paris, La Table ronde, 2000.
- La sainte famille*, Paris, La Table ronde, 2001.
- Adieu patries*, Monaco, Anatolia/Éditions du Rocher, 2001.

### Traductions

Gabriel Ferrater, *Poème inachevé*, préface et traduction, Bruxelles, Ercée, 1985.

Jaime Gil de Biedma, *Un corps est le meilleur ami de l'homme*, Monaco, Anatolia/Éditions du Rocher, 2001.

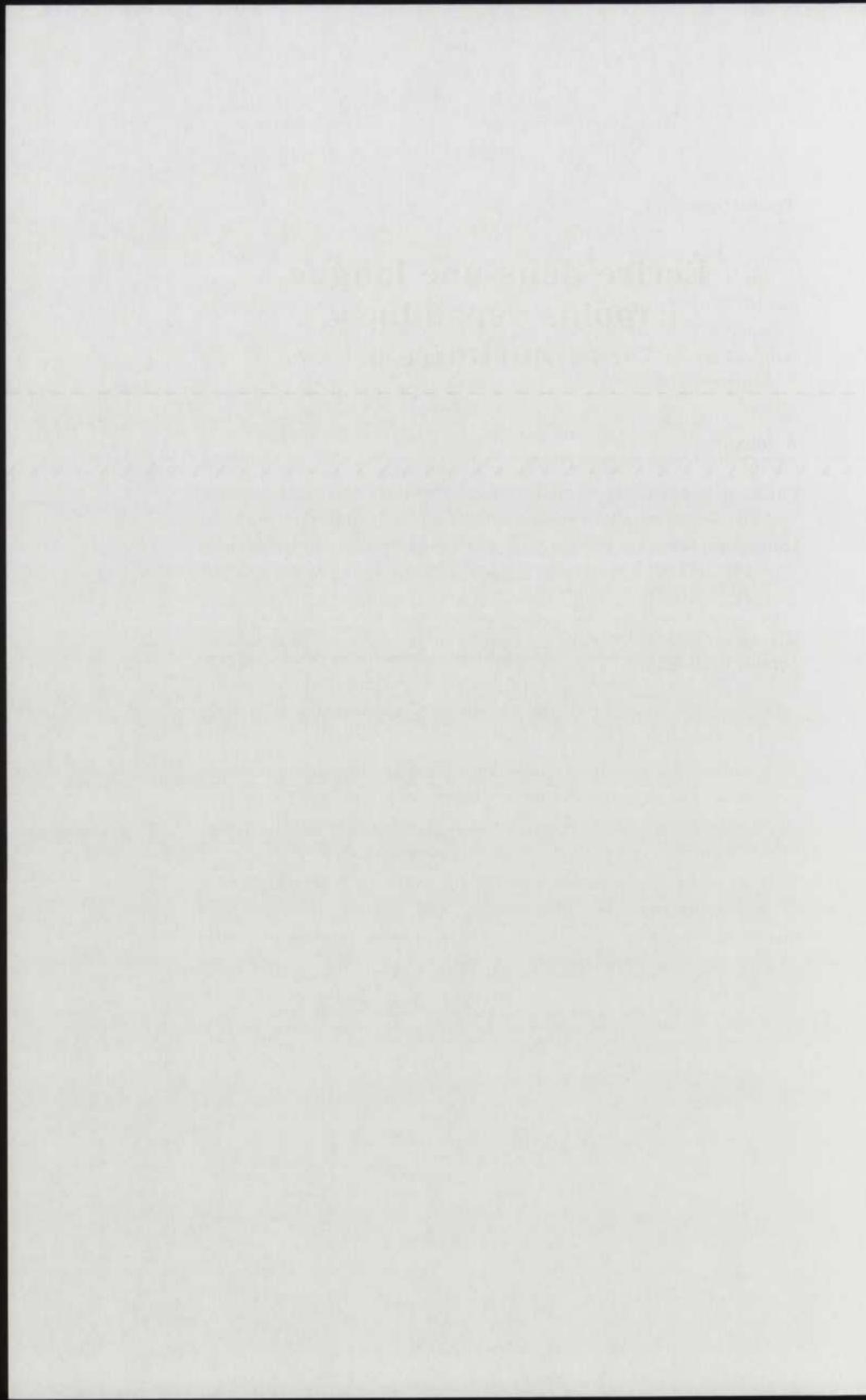
Gabriel Ferrater, *Les femmes et les jours*, (à paraître), Monaco, Anatolia/Éditions du Rocher.

### À consulter

Christian SCHOENAERS, *Retraits. Études littéraires. Pfeiffer, Sempoux, Cliff*, Bruxelles, chez l'auteur, 2000 (*Cliff* : pp. 131-277).

Claire Anne MAGNÈS, *William Cliff*, « Dossier L » n° 11, 1986, rééd. mise à jour 1992. (Adresse actuelle : Service du livre luxembourgeois, B-6900 Marche-en Famenne.)

On consultera également avec succès les anthologies et les divers ouvrages d'histoire littéraire qui traitent de la poésie française contemporaine de Belgique.



## **Écrire dans une langue « moins répandue », « minoritaire »**

**1.** Par *écrire dans une langue*, je voudrais entendre *écrire / créer des œuvres littéraires*.

En ajoutant des guillemets : *écrire dans une langue « moins répandue » / « minoritaire »*, je voudrais d'abord sous-entendre une interrogation : est-ce que les deux termes / syntagmes recouvrent le même concept ou bien s'agit-il de deux concepts plus ou moins différents ? On constate que, dernièrement, dans les brochures distribuées par le Bureau européen pour les langues moins répandues, le syntagme *moins répandues* remplace, assez souvent, le terme *minoritaires* (quelques raisons ont été données dans la brochure *Mots-clefs*) (¹).

À mon avis, ces deux catégories sont différentes. Quoique subordonnés au sujet proposé (écrire des œuvres littéraires dans une de ces catégories), quelques éclaircissements préalables sur ce thème sont, je crois, nécessaires.

Il est dit clairement que, « au sein de l'Union Européenne, quelque 50 millions des 370 millions de citoyens européens parlent une langue autre que la langue officielle principale de l'état membre dans lequel ils vivent. En d'autres termes, près d'un citoyen de l'Union européenne

(¹) *Mots-clefs. Entrez dans le monde des langues moins répandues*. Brochure publiée par le Bureau européen pour les langues moins répandues (BELMR), Bruxelles, 1995, pp. 33-34.

sur sept parle une langue ‘moins répandue’ et la considère comme sa langue maternelle »<sup>(2)</sup>.

Mais la langue maternelle se présente au moins, dans trois situations différentes (mon opinion sur ce sujet diffère de celle des auteurs des *Mots-clefs*, car elle suppose des critères linguistiques) :

a) Langue maternelle non-standardisée, parlée dans des enclaves, des territoires linguistiques où on parle une langue autre que la langue officielle, différente génétiquement de cette langue maternelle. Par exemple : l'aroumain par rapport au grec, à l'albanais, au macédo-slave, au bulgare; le basque, par rapport au catalan, au français, à l'espagnol.

b) Langue maternelle parlée dans le même contexte géographique, mais voisine d'un territoire linguistique lié génétiquement, où on parle une langue qui est la langue officielle, centre innovateur, normatif, etc. Par exemple : le hongrois, parlé dans les pays voisins (Roumanie, Tchéquie, Slovénie, Autriche), mais qui est lié et est voisin du territoire où on parle la langue officielle d'un pays qui s'appelle la Hongrie; le wallon, variante territoriale du français de Belgique (langue officielle qui est très liée et peu différente du français, langue officielle de la France).

c) Langue maternelle parlée par des locuteurs habitant divers pays du monde, disséminés dans des villes et des villages qui forment ou non des communautés linguistiques : elles ne sont pas des langues minoritaires, elles ne forment pas des enclaves, elles ne sont pas soumises à la langue officielle, elles sont purement et simplement des langues « moins répandues ».

Ces langues maternelles ne se trouvent pas sur le même niveau ni du point de vue de leur dispersion ou de leur expansion ni en ce qui concerne leur rapport avec la langue officielle : l'aroumain n'est pas du tout une langue moins répandue, car il est répandu partout dans la péninsule balkanique, en Europe et dans d'autres continents. Il est une langue minoritaire dans le territoire balkanique, là où il est

(2) *La langue, une histoire de famille*, Bruxelles, BELMR, 1995.

une langue autochtone et plus ou moins compacte. Le hongrois lui aussi est une langue minoritaire dans les pays avoisinant l'état hongrois, mais on ne peut pas dire qu'il est une langue moins répandue.

Je considère que la distinction entre *moins répandue* et *minoritaire* devrait être faite, car les conséquences pratiques devraient, elles aussi, être différentes.

2. Écrire des œuvres littéraires dans sa langue maternelle signifie se poser des questions concernant l'écriture, la « forme » de la langue, le contenu, la traduction.

(1) L'écriture est un concept *objectif* et une convention *collective*, qui suppose l'accord de (presque) toute la communauté linguistique. Ce qui, pratiquement, ne se réalise jamais; il y aura toujours des gens qui veulent écrire « autrement », utiliser ou non des signes diacritiques (dans ce dernier cas en utilisant des groupes de lettres); tenir compte ou non des critères morphologiques; accepter ou non, dans certains cas, un « argument » étymologique, etc. De cette manière, la discorde reste vive et active, aux dépens de la volonté des sujets parlants, de leur plaisir de lire facilement dans leur langue maternelle, de la juste compréhension du contenu exprimé dans cette langue, de sa prospérité, de son avenir. Mais, étant donné que les lois académiques ne sont pas toujours acceptées là où il y a une forte tradition, il faut se soumettre. Si un avenir existe, c'est lui seul qui va en décider.

(2-3) En revanche, la « forme » de la langue et le contenu de la littérature qu'on envisage sont *subjectives*. Il n'y a pas d'entraves qui puissent empêcher de créer dans une certaine « forme » et de préférer un certain contenu. Les deux sont très liés et je vais les aborder ensemble. Par « forme » de la langue, je comprends le choix que le créateur littéraire s'impose. Le genre littéraire préféré a été, et pas seulement pour

l'aroumain, la *poésie* : une manière plus concentrée, plus appropriée à sonder l'âme humaine.

Quant au contenu, la préférence s'est manifestée pour l'expression des sentiments d'amour, de regret de la vie passée, pour les endroits, places, êtres ou objets aimés (montagnes, fontaines, sources, fleurs, moutons, cloches qui sonnent, oiseaux qui entourent le berger sur les pics des montagnes, la poésie des champs et des vallées). Une poésie plus ou moins popularisante, voire folklorique. La poésie du passé qui signifie *tradition*, coutumes, un certain type de civilisation qui n'y est plus. Certains dirigeants des pays balkaniques ont bien compris l'intérêt qui découle d'une telle option : il y a des cas où on a permis à des minoritaires de danser accompagnés de la musique instrumentale, mais... sans paroles ! Bien sûr, et heureusement, le modernisme n'est pas absent du domaine : la nouvelle littérature aborde des thèmes différents (philosophiques, introspectifs, oniriques, etc.).

Mais que faire d'un vocabulaire restreint, d'une syntaxe quasi élémentaire ? Quelle « forme » donner à une telle langue ? Utiliser des néologismes afin d'exprimer ce qui, dans sa langue maternelle, serait impossible ? L'excès de néologismes, on le sait, inonde la langue maternelle et lui donne une image confectionnée, étrangère à sa nature pure et plus ou moins patriarcale.

En ce qui me concerne, j'ai utilisé ma langue maternelle de la manière suivante. J'ai puisé profondément dans le fond de la langue — il ne s'agit pas d'archaïsmes, mais de mots que les Aroumains habitant dans des pays différents ont remplacés par d'autres, empruntés à la langue officielle (bulgare, grecque, albanaise, macédo-slave). J'ai essayé de créer des syntagmes plus expressifs, des combinaisons *inexistantes* à l'aide des mots... *existants*. De cette manière,

je crois que j'ai réussi à mettre en évidence au moins deux choses :

- la force *primaire* de la langue et le caractère latin de l'aroumain, donc son identité romane;
- l'accès à la langue pour n'importe quel sujet aroumain, d'où qu'il soit.

Il ne s'agit point de purisme : dans une langue qui n'est pas standardisée et qui est en péril d'acculturation (le cas de l'aroumain), l'avalanche des mots d'adstrat est à supposer. L'aspect de l'aroumain utilisé par quelques-uns des écrivains aroumains d'aujourd'hui qui n'opèrent pas comme exposé plus haut en est un exemple éloquent. Retirer toute cette charge supplémentaire, encombrante, des épaules d'une langue là où il y a des mots dans la langue, latins, grecs, slaves, albanais connus par *tous* les Aroumains est, je pense, salvateur.

Évidemment, cette opération suppose une certaine compétence, des connaissances sur les niveaux de la langue. Ce n'est pas par hasard si ce sont les intellectuels, les philologues surtout, qui se sont engagés dans cette difficile mission de continuer à créer dans ces langues maternelles mal connues.

(4) Ce n'est pas non plus par hasard si ces écrivains-sauveurs donnent des traductions dans d'autres langues : c'est la seule manière de faire connaître les productions dans ces langues ou ces variétés mal connues. De ce point de vue, dire que « traduire c'est trahir » ne vaut rien. Je n'accepterais pas que mes poèmes soient traduits d'une manière qui puisse leur donner l'air d'avoir été écrits dans la langue qui reçoit. Tout comme certains écrivains en wallon, en piémontais, en frioulan, etc., qui ont publié leurs poèmes dans MicRomania, j'ai opté pour la traduction juxtapositionnelle litté-

rale, qui, elle seule, est capable de me représenter. Je voudrais donner quelques exemples :

Albert Maquet, *Tetraستika* (Liège, 1996, p. 15), texte wallon :  
T'enn'a falou dèl chance po passer inte lès māyes  
Traduction transmise par l'auteur : « Il t'en a fallu de la chance  
pour passer entre les mailles »

Dario Pasero, *L'ēmzurador*, « *Il misuratore* » (MicRomania, 3.01, pp. 38-9), texte piémontais (traduction de l'Apocalypse, 11, 1-2) :  
El giust a marcia frem édnans a De  
mzurand la stansia 'ncreusa, e pa la cort  
Traduction italienne : « Il giusto cammina fermo innanzi a Dio /  
misurando la stanza interna, e non il cortile »

Roger Foulon, *Bat'lis èt batias du temps qu'est oute* (MicRomania, 1994, pp. 84-5), texte wallon :  
Su 'ne pètite pièrtche piquée dins l' bwinke,  
On-a acrochē in drapia,  
Il-est tout nwêr aveu ène sô  
D'ardjint.

Traduction française de l'auteur : « Sur une petite perche piquée à  
la proue / On a accroché un drapeau, / Il est tout noir avec un saule  
/ D'argent. »

Matilda Cariagiu Monteanu, *Di nuntru și-di nafoară. Stihuri armănești / De dedans et de dehors. Poèmes aromains / Din năuntru și din afară*. Poeme aromâne (MicRomania, 1999, pp. 98-9), texte aroumain :  
Bisearica a mea-i țerlu.  
Easti vimtulu tî-adil'i  
anamisa di mini și-di Elu  
fără muri / fără sturi / fără acupirimintu  
cu inima-nîi câmbană  
tî s-frândî di bâteari / di vreari.

Traduction en roumain littéraire : « Biserică mea-i cerul. / Este vântul ce adie / între mine și El / fără muri / fără turnuri / fără acoperământ / cu inima-mi clopot / ce se sparge bătând / de dragoste. »  
Traduction en français par l'auteur : « Mon église est le ciel. / C'est le vent / l'air qui remue / entre moi et Lui / sans murs / sans tours / sans toit / avec mon âme en campane / qui s'épuise en battant / en aimant. »

On observe aisément l'intention des traducteurs de garder la structure lexicale et syntaxique du texte original. Même entre des langues plus éloignées dans l'espace, l'identité latine et romane est décelable, quoique, peut-être, l'intention ne soit pas explicite.

Normalement, quelquefois, cette identité est « négligée »; le texte l'aurait permis pourtant. Suivons les traductions suivantes, d'un texte frioulan de Pier Paolo Pasolini, publié dans l'excellent volume du professeur Albert Maquet, *Pier Paolo Pasolini, el ruisenor de la « Ladinia » friulana / le rossignol de la « Ladinia » frioulane / l'usignolo della « Ladinia » friulana* (MicRomania, 1996, pp. 54-5) :

A san doma che chistu mòut /  
di essi zòvins, di fà l'amòur, /  
di stà tal ciampo o dongia il fòue

Traduction en français par Albert Maquet : « Ils ne connaissent que cette façon / d'être jeunes et de faire l'amour / de vivre en plein air ou au coin du feu. »

Traduction en espagnol par Laurent Haendschel : « Solo conocen esta manera / de ser joven, de hacer el amor / de sentarse en el campo o cerca del fuego. »

Traduction en italien par Pier Paolo Pasolini : « Sanno soltanto questa manera / di essere giovani, di fare l'amore / di stare nel campo o vicino al fuoco. »

Le frioulan *san* a été traduit par son correspondant seulement en italien : *sanno*. En français, on a donné *connaissent* et en espagnol *conocen*, quoique les réflexes du lat. SAPERE ont le même sens dans les deux langues. Pour le frioulan *mòut* on n'a pas donné les réflexes du lat. MODUS : *mode / modo*, mais en français *façon* et en espagnol *manera*. De même le frioulan *di sta* a été traduit par *de sentarse* en espagnol et par *de vivre* en français (où, c'est normal, le lat. STARE n'existe plus). Quant à la structure *di sta tal ciamp*, *ciamp* est représenté en espagnol et en italien par le mot

correspondant *camp*, mais par le syntagme *en plein air* dans la traduction française.

Tenir compte de ces choses-là signifie ajouter une brique à l'édifice de la romanité. Il est si intéressant de voir comment des variantes-langues très éloignées géographiquement peuvent avoir de grandes ressemblances. J'ai fait cette constatation sur un poème en judéo-espagnol appartenant à Rita Gabbaï, *Despertate*, « Reveille-toi » (traduction française de l'auteur; MicRomania, 3.01, pp. 26-7), que j'ai traduit en aroumain. C'est étonnant!

Despertate mi amor  
avre tus ojos  
solo un punto  
y seralos despues.  
Ya me muero por ver  
Si se reflektă  
en tus ojos  
muestra<sup>(3)</sup> noche de ayer.

En aroumain : « Dîșteaptă-ti vrută<sup>(4)</sup> / discl'idi-t̄ ocl'il'i / mașî niheamâ / și-ncl'idi-l'i di-apoia. / Eu moru tra s-vedu / si s-reflectă / tru ocl'il'i a t̄si / noaptea a noastră di aieri »

La traduction française me semble infidèle à l'identité romane : « Réveille-toi, mon amour / ouvre tes yeux / ne serait-ce qu'un instant [un instant] / et les referme [et referme-les après] / Je me meurs pour y voir [pour voir] les reflets [s'ils se reflètent dans tes yeux] / de notre amour passé [notre nuit d'hier]. »

Évidemment, il s'agit de l'option de chaque auteur / traducteur. Mais, à mon avis, la solution est la traduction strictement littérale.

3. Notre langue maternelle « régionale » représente (pour tous ceux qui s'en servent et qui l'aiment) notre « paradis linguistique » (cf. Albert Maquet, P. P. P., p. 15). Mon arou-

<sup>(3)</sup> Erreur pour *nuestra*.

<sup>(4)</sup> Ou *vrate* (s'il s'agit du masculin).

main est la langue de mes rêves, la langue de tous mes états d'âme (amour, désespoir, tristesse, perte d'un être adoré, nostalgie du passé, joie de la beauté de la nature, etc.). En plus, seule ma langue maternelle exprime mon « désir d'enracinement », ma « soif d'appartenance » (*ibidem*).

C'est ce qui explique le temple que je lui dresse, jour et nuit, à chaque instant<sup>(5)</sup>.

Matilda CARAGIU MARIOTEAU

(5) Je me permets de corriger ici les fautes contenues dans la présentation de l'aroumain faite par la brochure citée plus haut *Mots-clefs*, p. 3 (v. note note 1). Je cite le texte fautif et fournis entre crochets ma suggestion. Titre : Armâneasco, forme qui n'existe pas; [armâneasca (avec article défini) ou limba armânească, sans article]. Texte : Aroumain : une des quatre variantes de la langue roumaine [ancienne / commune / primitive, car l'aroumain n'est pas une variante du roumain parlé en Roumanie], langue indo-européenne du groupe roman. C'est la langue des Valaques [Macédo-Valaques, car, par le nom Valaques, les peuples environnants, les *outsiders*, désignent également les Roumains du nord du Danube] (ou Aroumains), les descendants actuels d'une population établie [autochtone, car les Aroumains ne sont venus de nulle part; ils étaient là lorsque les Romains, à partir de l'année 50 av. J. C., ont commencé la romanisation de la Macédoine] dans les Balkans, qui, à cause de la romanisation, a adopté le latin comme langue. En 271 ap. J.-C. après l'abandon de la Dacie [c'est faux : la Dacie n'a jamais été abandonnée totalement — thèse Roesslerienne sur l'immigration des Roumains en Dacie en venant du sud du Danube au nord du fleuve avant l'arrivée des Hongrois dans la Pannonie et dans la Transylvanie —; de toute façon, ça n'a rien à faire avec la rupture produite beaucoup plus tard, entre les VII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Une séparation relative, car l'*unité* de la langue roumaine commune, parlée au nord et au sud du Danube en est la preuve indiscutable. Ce passage devrait être éliminé et remplacé par : À cause de l'arrivée des Slaves au cours du VI<sup>e</sup> siècle, la grande masse du peuple roumain a été divisée en quatre groupes parlant quatre variantes — et non diverses variantes! — du roumain ancien / commun : daco-roumain, istro-roumain, macédo-roumain et mégléno-roumain, qui sont très ressemblantes.] L'aroumain est parlé aujourd'hui en Grèce [en Albanie, en Macédoine slave, en Serbie, en Bulgarie] dans les zones montagneuses [c'est faux : il s'agit d'une répartition très ancienne! Aujourd'hui, ils vivent surtout dans les villes; leurs villages de pâturages pendant l'été, d'autrefois, sont devenus la Suisse aromaine des pays balkaniques : des routes asphaltées des villas élégantes, des hôtels et des restaurants, tout comme dans n'importe quelle station d'hiver / d'été. Dire donc : en Grèce — zone de Thessalonique-Castoria, Thessalie, Épire, dans la zone du Pinde —, dans la moitié du sud de l'Albanie, dans la zone Skopje-Bitola en Macédoine slave, dans plusieurs villes de la Serbie et de la Bulgarie.]

Team of the year  
National 70's  
Individual  
National youth  
National youth

## A l'autre côté du tunnel le TGV ralentit : De la traduction des dialectes belges<sup>(1)</sup>

Tout le monde a deux parlers au moins. Le parler du foyer, de l'intime, du familier; et le parler formel, la langue d'autorité. Il arrive souvent même en Europe que le premier ne soit pas une simple variété, mais une tout autre langue, ou un dialecte assez différent — comme en Frise, par exemple, où on a les dialectes frisons et le néerlandais, comme en Belgique, avec toutes ces langues et tous ces dialectes. Et dans le cas des dialectes, il y aura des différences d'expression selon les circonstances d'usage. Alors, est-ce possible de traduire d'une de ces langues à l'autre? Parfois. Mais quand on veut transposer en dialecte une œuvre de haute culture, d'un Molière, d'un Tchekhov, d'un Shakespeare, il semble que ce soit plus une affaire d'adaptation que de traduction afin de donner de l'œuvre une vraie représentation et la rendre compréhensible au foyer picard, namurois ou liégeois.

De l'autre côté de la Manche se trouvent maints parlers : les dialectes régionaux ; les patois des gens d'origine antillaise ; la langue littéraire ; la langue familière (dont certaines variétés quasi américaines) ; les langues celtiques. Mais

<sup>(1)</sup> L'essai est une adaptation libre d'un texte déjà paru en anglais sous le titre *Transfiguring Speech : Belgian dialect in translation* [Honest Ulsterman 103, N.Ireland, Spring 1997, pp. 10-14], mais avec des révisions des traductions. On n'arrive jamais à la perfection, mais on ne cesse pas de la poursuivre!

lequel de ceux-ci est le plus convenable pour la traduction de la poésie en dialecte ? Voilà la question que je veux soulever ici. La réponse la plus brève est que cela dépend de l'intention de l'auteur. Un des buts des poètes wallons depuis le dix-neuvième siècle a été d'écrire une littérature égale à la meilleure dans les langues privilégiées d'Europe. Si le texte s'insère dans cette tradition, il s'ensuit qu'on est obligé de le traiter selon ses prétentions et de lui prêter tout ce que la langue littéraire peut amener à son aide. C'est-à-dire qu'au commencement on respecte l'imagination de l'auteur mais, en découvrant que le wallon peut s'adapter si bien à sa richesse, le résultat est un respect profond pour la langue. Si de telles productions y sont possibles, le wallon se montre en vérité l'égal de n'importe quelle langue. La preuve est qu'aujourd'hui des traductions de la poésie wallonne sont répandues dans des langues diverses à travers quatre continents.

Mais, en tant que la poésie moderne attire l'attention sur sa propre substance, et surtout sur sa langue, il y a souvent des poèmes en dialecte dont l'objet principal est de le démontrer simplement, d'affirmer sa différence, plutôt que de porter la signification. Le choix de la tonalité, de la langue même, pour les traduire devient difficile en ce cas. La situation dialectale en Angleterre n'est pas propice. Pendant le dix-neuvième siècle, la poésie en dialecte était commune partout et a attiré des poètes de haute stature comme Alfred Tennyson, Thomas Hardy et Rudyard Kipling. Dans le siècle suivant, seuls les ouvriers en ont fait usage pour la poésie, la plupart d'expression traditionnelle, banale ou humoristique. L'exception principale est de l'autre côté de la frontière, en Écosse, où il y eut une renaissance littéraire grâce à laquelle le dialecte (appelé *Lallans* d'abord et *Scots*

plus tard) a retrouvé son importance pendant tout le vingtième siècle.

Il y a encore d'autres raisons, en dehors de son adaptation à la poésie moderne, de choisir le dialecte écossais pour traduire le wallon. Pour les nationalistes, c'est une langue indépendante et vivante, bien que divisée en dialectes nombreux; comme le wallon, les parlers se retirent devant la langue journalistique des médias et sont bâtardisés par elle; comme en Wallonie, les gens cultivés l'ont adopté afin d'insister sur la différence (voire la supériorité) de l'idiome de leur pays..., ou de leur pays tout court. En plus, et c'est le plus important, le poète Hugh McDiarmid a dit qu'il avait choisi le dialecte quand il avait à dire des choses impossibles à exprimer dans la langue littéraire de l'Angleterre, c'est à dire quand la langue de la sensibilité écossaise devait intraduisible dans l'autre.

Prenons maintenant un exemple de la sensibilité wallonne :

Fât si pô d' tchwè d'esse ureûs  
tot fant qui l' monde crîve di misére.  
Fât si pô d' tchwè di s' fé hére  
à mostrer lès triyomfes di s' djeû.  
Fât si pô d' tchwè d' bouhî 'n-ome djus  
à tot rotant dreût sor lu  
avou l' boneûr divins lès-oûy.  
Fât si pô d' tchwè dè roûvi  
çou qu'on-z-a stu d'avant l' djoû d'oûy,  
et dè n' pus poleûr candjî.  
Fât si pô d' tchwè dè n' pus comprinde  
à fwêce d'avu lès deûs mains plintes  
et dè ratinde, sins sépi qwè.  
Fât si pô d' tchwè d' s'afëti  
à n'esse qu'ine pîre à solo (²).

(²) Albert MAQUET, *Lâre è l' sipèheûr*, Paris, 1954, p. 12.

Ce poème d'Albert Maquet a paru d'abord dans un recueil publié à Paris (avec la traduction française en face), qu'il a partagé avec un poète Provençal, Henri Espieux. Plus tard il a été repris dans les deux anthologies de Maurice Piron : *Poètes wallons d'aujourd'hui* (Paris, 1961) et *Anthologie de la littérature wallonne* (Liège, 1979). Évidemment ses particularités rendent le poème représentatif de la langue aux yeux du rédacteur. La chose étrange est que la signification est parfaitement traduisible. Ce qu'on a ici sont des simples sentiments exprimés par le moyen d'une rhétorique réitérée. Mais tout va de travers quand on tente de traduire le poème en français courant ou en anglais. Choisir un ton familier fait tomber dans la banalité; mais se forcer à l'exactitude fait gagner l'air de l'homme au chapeau melon! Maquet est un poète assez astucieux, et en son temps il a dit des choses assez dures au sujet du traditionalisme et la banalité qu'elle entraîne, pour qu'on puisse deviner que son intention ici est de jeter le défi à la traduction.

Ce que le poète souligne est l'incapacité de sa langue d'exprimer les idées abstraites, sinon par le moyen d'expressions concrètes et d'images de tous les jours. De plus, le wallon est la langue d'une race aux lèvres serrées qui ne s'explique pas longuement. Ce qu'il y a à dire se dira fortement, en bref et parfois par allusion. Interpréter un poème wallon revient donc presque toujours à lire quelque chose au delà des mots seuls pour arriver à l'intention de l'auteur. Mais dans le cas d'un auteur érudit qui imite le discours du peuple, on doit chercher davantage, car le choix de la langue vous demande de faire attention à sa propre singularité.

Le poème m'a été connu pendant plus de trente années. D'abord j'avais essayé de le traduire en anglais courant, sans jamais être satisfait. Me souvenant plus tard de ce qu'avait dit McDiarmid, je comprenais que ce texte de

Maquet en était l'exemple idéal. Ce qui était impossible à exprimer en anglais se dirait peut-être en écossais. Mais quand j'avais proposé le projet à l'auteur, il était sceptique : quel dialecte écossais, m'a-t-il demandé ? L'idée de Lallans, la koiné littéraire d'Ecosse, ne lui plaisait pas, pour des raisons de politique linguistique. Il était invariablement contre la proposition d'une koiné wallonne et savait bien qu'elle m'était sympathique. L'exemple de la renaissance de la poésie écossaise qu'a apportée cette adaptation de la langue depuis 1920, et en Irlande la poésie de la jeune génération qu'a apportée la koiné de la langue irlandaise qu'on y enseigne à l'école, m'avait convaincu. Et d'ailleurs, notre confrère Maurice Delbouille n'a-t-il pas montré qu'il y avait une koiné littéraire qui a connu un grand succès au nord de l'aire romane (dont la Wallonie) au Moyen Age ? Mais Maquet ne m'a délivré son *Nihil obstat* qu'après avoir vu ma version en écossais d'un poème de son maître, Robert Grafé. *Non disputatio sed amor omnia vincit !*

Deil a bit it taks tae be canty  
an' a' the warld gaun sair frantic.

Deil a bit ca's doun a glunch  
when your cartes fa' fair.

It taks deil a bit tae coup him owre  
nor mairchin' richt up tae a chap  
leukin' glad.

Deil a bit it taks tae slip frae mind  
what ye war or the day  
an' downa shift nae mair.

Deil a bit tae leese your grip  
for cause baith han's are fu'  
an' tae bide ye dinna ken fe what.

It taks deil a bit tae graw on ye,  
Bein' dowf as a stane i' the sun.

Même avec l'aide du dialecte, il est impossible de suivre tout le jeu du poète. Prenons, par exemple, les vers 3-4. La

signification générale est que rien ne se fait haïr plus vite que la bonne fortune (ou comme on dit en anglais, *when your cards turn up trumps*). Le mot *trump* a été pris il y a plus de quatre siècles du mot français *triomphe*. Plus tard les Français ont préféré le terme *atout*, laissant persister en wallon le vieux mot *triyomfe*. Maquet a choisi cet idiome pour indiquer, au delà de la faiblesse humaine, le faible wallon pour les jeux de cartes et, en outre, le conservatisme extrême de la langue. Rien ne change, dit le poète, ni la nature de l'homme ni son moyen de communication. Nos actions sont instinctives, sans pensée; vraiment

Fât si pô d' tchwé d' s'afèti  
à n'esse qu'iné pîre à solo.

Un autre moyen de suggérer qu'on traduit une langue populaire est de faire usage d'un ton familier en anglais. Il y a des poètes et en wallon et en picard dont la poésie est tissée presque exclusivement de spots, d'allusions et de tournures idiomatiques. Je cite Jean-Marie Kajdanski, pour exemple :

Ceux d'in haut i-ont laiché caire l'usine  
y-a des mots qui ont volé  
comme des côps d' caillôs  
in l'a eu quinze  
au vinte comme enne taque d'huile  
avec leus mots  
leur biau parler d'avocat  
in a cait dins leus boulans  
in a piché conte el vint

On trouve ce poème dans son recueil avec une version française en face qui ne donne que le sens plat des vers sans chercher des équivalents idiomatiques. Mais c'est clair que les expressions ont un rôle important à jouer, leur présence n'y est pas seulement pour illustrer le génie de la langue.

D'un côté ils racontent une histoire en évitant l'anecdote, de l'autre ils font ressortir le cadre social où se joue ce drame. Le poème demande qu'on trouve pour toutes les tournures des équivalents rapprochés, afin que la traduction accomplisse au moins un résultat pareil en anglais :

the high-ups let the factory down  
they had words flying  
thick as stones  
  
and we're sold short  
with egg on our face  
through their sweet talk  
their weasel words  
  
we've been and fallen for them  
we've been pissing in the wind

Kajdanski montre ici une grande habileté en suggérant ce qui se passe tout en laissant entendre la limitation qu'impose le dialecte sur ceux qui n'ont que cela pour s'exprimer. Leur expérience du monde n'est interprétée que par le moyen de la langue populaire; ils n'ont pas la dextérité linguistique de ceux qui tiennent le pouvoir (qui parlent, eux, la langue pure, c'est à dire la langue abstraite de la manipulation), on peut les tromper aisément. La manière opposée d'*eux* et de *nous les autres* que la langue démontre est évidente, on n'a pas besoin de la souligner par ailleurs. Kajdanski renonce à l'intervention personnelle parce qu'il ne veut pas se voir préconiser un point de vue (en effet il gagne sa vie en enseignant la gestion!). La situation qu'il propose est celle d'une rupture de communication, quand aucun des deux partis ne la conçoit en termes pareils, quand aucun ne parle la même langue. Tragiquement, ni l'un ni l'autre ne veut l'avouer. Parallèlement, Kajdanski déploie cette langue qu'il aime pour montrer aux lecteurs son ardeur, sa force, à côté de sa pauvreté. Plus on étudie

ces simples métaphores du peuple, plus on découvre par derrière l'ingéniosité de l'auteur.

Tandis que la poésie de Jean-Marie Kajdanski examine les questions sociales, le chemin d'approche peut se tourner aussi en d'autres directions, comme dans la poésie de Victor George. Dès le commencement, un aspect du style de ce dernier a été la fabrication de listes, une énumération dont débouchent des vérités mystiques qui touchent l'état humain au plus profond. Parmi les meulettes de détails empilées sur le champ de son œuvre voilà, comme chez Kajdanski, un poème construit entièrement de métaphores populaires et d'allusions :

Nos-avins tapé l'ostèye  
Às cint diâles èt co pus lon,  
Toûrner l' cou à l'atèleye,  
Riclaper l'ouch dèl mohon.  
  
Nos-avins lès qwête pîds blones.  
Firs èt frons come dès tigneûs,  
Nos hoûlins avou lès leûps  
Èt hufler l' novèle tchonson.  
  
Pwis n's-apicins nosse fré  
Po l' lèver èri d' nosse trô.  
Èt quand nos n's-avons r'toûrné,  
Li coq a tchonté treûs côps.

Pour traduire Kajdanski, le plus important est de saisir le ton ; chez George, on doit chercher les équivalents métaphoriques les plus appropriés, les plus proches et en ton et en sens (bien que les mots actuels soient très différents). Après de longues recherches, j'ai réussi à les trouver :

We've thrown down our tools  
Back to hell and beyond,  
Turn our back on the team,  
Slam the door on the lot.

We've got the green light.  
Free and breezy as swells,  
We follow the band  
And whistle the latest.

Then we take stick in fist  
To swing far away from our den.  
And when we've come back in  
The cock has crowed three times.

Si Kajdanski en son poème laisse entendre une limitation du dialecte, George le fait également : mais c'est une limitation que les Wallons ont transformés en une force, l'incapacité déjà dite d'exprimer longuement des choses abstraites, sinon par le moyen d'exemples concrets, ces allusions, ces images de tous les jours, avec leur référence au parler local. Pourtant si on habite hors de la commune (et chacune a sa propre langue, sa sagesse particulière à soi), on se trouve face à face avec une poésie inscrutable. Mais malgré son appel à la sagesse traditionnelle, le poème participe au projet moderniste en tant qu'il attire l'attention sur sa propre substance. Il se tourne vers Apollinaire et ses transcriptions de conversations entendues en passant, parmi lesquelles on trouve aussi des phrases wallons. À cet égard, c'est même possible de plaider que voici encore une des forces wallonnes : on pourrait dire n'importe quoi et c'est de la poésie ! On le pourrait, mais on sait bien que c'est le génie spécial du poète de savoir quelles phrases et en quel ordre servent le mieux pour indiquer ce qu'il veut suggérer, que dans le parler de tous les jours c'est possible de redécouvrir le merveilleux. Et si ce parler familier est sur le point de disparaître, l'inestimable devenu l'inestimé, tant mieux.

Quant à la traduction, la tristesse de cette situation va lui échapper toujours. On ne peut qu'insister, dans ces jours d'un anglais sans sel, lacéré par son rôle international, que seulement les usages spéciaux donnent la vie à la langue. Si

le wallon meurt sur les lèvres de nos jours, au moins il vivra toujours à cause de sa littérature où se maintient la langue vivante. Et moi, qui aime la particularité de toute langue, je me trouve singulièrement béni en tentant de doter l'une de ce que j'aime dans l'autre. Que le lecteur, en apprenant à admirer le wallon à travers sa poésie, apprenne aussi à garder mieux sa propre langue, et à la regarder de plus près à l'avenir.

Yann LOVELOCK

## **Traduire, adapter un texte en wallon**

Une simple remarque d'abord, à propos de la signification à donner à chacun des deux verbes de ce titre. La façon dont on les distingue d'habitude ne me paraît pas revêtir le caractère déterminant qu'on lui attribue. L'étymologie elle-même ne nous est d'aucun secours. Car si traduire (*tradicere* « faire passer au-delà ») consiste en un processus de recréation substituant à l'existence d'un texte dans une langue une existence correspondante dans une autre langue (ce qui est tout autre chose qu'une simple correspondance de mots), il y a fatalement adaptation d'un contenu à de nouvelles conditions formelles, à commencer par celles inhérentes au système de la langue d'arrivée. Quant à l'adaptation (*ad-aptare* « ajuster à »), dans la mesure où il est permis d'y voir la phase d'accomplissement textuel dans la passage d'une langue à une autre, qu'on me reprenne si ce n'est pas là ressortir étroitement et spécifiquement à la traduction.

En dépit de ce préambule, l'essentiel de mon propos n'a rien de théorique : il prend appui sur des faits établis par l'histoire et sur l'observation de quelques données d'expérience personnelle.

### **Les faits**

Désigner dans le déroulement d'une production artistique ou littéraire l'initiateur d'un genre, d'une technique, d'un style, d'un thème, etc. demeure quelque chose de hasar-

deux. Parce que notre documentation, si soignée soit-elle, ne garantit jamais dans l'assurance de ce qu'elle sait l'inexistence de ce qu'elle ignore. Cela dit, il y a tout de même des présomptions qui frisent la certitude. On ne s'avance pas beaucoup, me semble-t-il, en décernant la première place dans le temps, parmi les *verborum pensitatores* de la langue wallonne, à Jean-Joseph Hanson, traducteur vers 1780 de *La Henriade travestie* de Fougeret de Monbron et, à partir de 1783, de six chants (ou presque) des *Lusiades* de Camoëns, d'après la version française de Duperron de Castera<sup>(1)</sup>. Primaute chronologique, mais également, pour ainsi dire quantitative, comme le soulignait Ulysse Capitaine dans son « Rapport sur les dons faits à la Bibliothèque de la Société liégeoise de Littérature wallonne<sup>(2)</sup> » :

Les deux traductions, d'environ 3500 à 3800 vers chacune, sont les plus considérables qui aient été écrites jusqu'à ce jour.

Soixante ans vont s'écouler — soixante ans de désordres, de bouleversements, d'apprehensions de toutes sortes, peu propices à la sollicitude des Muses — avant qu'on ne retrouve la verve patoise de chez nous s'appliquant à démarquer une œuvre étrangère. L'honneur revient au curé de Bernissart, Charles Letellier, d'avoir inauguré avec ses *Essais de littérature montoise* (1842) notamment une tradition de *fauves* sur le modèle des *Fables* de La Fontaine<sup>(3)</sup>, illustrée aussitôt par ses confrères liégeois et namurois, Duvivier, Lamaye, Wérotte, puis par Dehin, Bailleux, etc.

<sup>(1)</sup> Cfr M. PIRON, *Inventaire de la littérature wallonne des origines (vers 1600) à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Liège, P. Gothier, 1962, section V, n° 367 et n° 368.

<sup>(2)</sup> *BSLW*, t. 2, Liège, 1859, p. 388.

<sup>(3)</sup> Sur cette priorité de l'écrivain montois, voy. M. PIRON, « Un écrivain montois. L'œuvre de Charles Letellier et sa place dans l'histoire littéraire », *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. 60, Gembloux, Duculot, 1947, pp. 235-249 : 241.

Tradition plus que séculaire (<sup>4</sup>) dont rien n'interdit de penser qu'elle compte encore à ce jour quelque représentant; tradition de prestige où l'éventail des talents, mais surtout la disparité dans leurs façons de s'approprier l'œuvre originale ne laissent pas d'éclairer curieusement la prise de position de mon exorde.

Quand on sait que l'apologue s'affirme dans les plus anciens recueils du monde, voire dans les livres sacrés des grandes religions, le sentiment prévaut que cette appartenance à un temps immémorial porte tout simplement l'indice d'une vertu d'assimilabilité très attractive et fort prometteuse pour toute littérature en gestation. Par ailleurs, le modèle parfait que représentait l'art du Bonhomme venait y ajouter sa séduction. Après un étiolement qui aurait pu leur être fatal, nos lettres trouvent là un regain de santé — et leur salut.

Pour passer de la traduction de La Fontaine à la traduction tout court, m'accordera-t-on d'user de la transition facile qui m'est offerte par le cas de Léon Bernus, connu surtout pour ses *Fauves dé J. Lafontaine in patoës d' Chaleroët* (quatre éditions : 1872, 1900, 1923, 1995), mais aussi auteur, en 1877, d'une adaptation wallonne du *Malade imaginaire* (<sup>5</sup>) ? À ce titre, Bernus s'avance comme un précurseur, distançant de façon notable Henri-Joseph Toussaint dont le *Jan'ness* (1890), d'après *Le Tartuffe* de Molière —

(<sup>4</sup>) Faut-il citer J. HOUZIAUX, *On d'mèy cint d' fauves da La Fontaine toûrnèyes o patwès d' Cèles*, Namur, 1949; P. BROGNEAUX, *Fauves walones*, Charleroi, 1960; J. HANOT, *Fables de La Fontaine en wallon. Traductions et adaptations*, Liège, 1960 ? — Rappelons qu'il ne s'agit ici que de fables écrites à partir de La Fontaine. L'art de la fable non traduite demande évidemment d'autres exemples et un autre commentaire.

(<sup>5</sup>) Crée au Coliséum de Charleroi en 1922 et publiée la même année par l'Association littéraire wallonne du lieu (cfr E. LEMPEREUR, *Les lettres dialectales en Hainaut*, Châtelet, 1963, p. 93). Rappelons, de la même pièce de Molière, l'adaptation wallonne (1963) de G. Fay, autre Carolorégien.

encore (⁶)! — n'a guère eu pour mérite, l'auteur ayant prévu dans sa préface « laisse[r] aux plus jeunes le soin de produire une œuvre parfaite », que d'offrir à Henri Simon l'occasion de le prendre au mot et de s'acquitter de cette mission avec maestria par le texte homonyme. Ce chef-d'œuvre a été édité, il y a vingt ans à peine, par la Société de langue et de littérature wallonnes.

L'intérêt témoigné par cette Société pour les modalités de la transposition en wallon remonte officiellement à l'année 1900, lorsqu'elle institue parmi ses concours annuels une catégorie réservée à ce genre très particulier. Au bout d'une décennie, force est de se rendre à l'évidence : en dépit des avertissements répétés (mais toujours venus trop tard), des mises en garde, des conseils dispensés par les jurys successifs, les résultats de l'expérience sont loin de répondre aux ambitions de ses organisateurs. En 1911, un de ses rapporteurs suggère timidement de supprimer l'épreuve, ne serait-ce que pour un certain temps. Décision prise l'année suivante, apparemment. En fait, le ver était dans le fruit : à supposer que la participation eût donné satisfaction, par le nombre comme par la qualité, nos lettres ne se seraient enrichies pour autant que d'une sorte de pêle-mêle curieux, un peu kitsch, de textes disparates et limités, dépourvus du sceau d'une véritable appartenance culturelle.

C'est une chose d'expédier la traduction de quelques poèmes, d'un chant populaire, d'un conte, d'un récit, d'une lettre, que sais-je ? C'en est une autre bien sûr de s'atteler avec vigueur à la transposition d'une œuvre de longue haleine. Il y faut une patience, une persévérance, un désin-

(⁶) *Cfr* A. DOUTREPONT, « Molière et le théâtre wallon », *VW*, t. 2, 1921-1922, pp. 250-258.

téressement, un courage pour tout dire<sup>(7)</sup>, bien mal impartis à la gent écrivante de notre terroir. Sans doute doit-on prendre en compte également la maturité de la littérature elle-même, reflétée dans celle des auteurs et la reflétant en retour. Dans cet ordre d'idées, l'entre-deux guerres apparaît comme le temps de la réflexion immanquable, avec ses questions débattues, ses formules d'émancipation éprouvées, sa prise de conscience du sérieux dont l'expression patoise est appelée désormais à marquer ses engagements. La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle verra éclore ainsi, dans le domaine du théâtre, des adaptations d'œuvres étrangères où, dans les meilleurs des cas, le wallon sort tout naturellement de son rôle de « passeur » pour devenir l'élément dynamique du dialogue, le vibrato affirmé de l'émotion et comme la vitalité secrète de l'intrigue<sup>(8)</sup>.

### Les motivations

À l'instar de la création originale qu'elle proroge, qu'elle répète en s'y substituant, la traduction participe de la coloration de l'époque — de sa tonalité, de ses modes — où elle est conçue. À tel point que la motivation de son auteur s'en trouve totalement imprégnée.

Quand notre poète liégeois Hanson se sent sollicité par le burlesque de *La Henriade travestie* et croit l'être, au même diapason, par *Les Lusiades* (en quoi il se trompe en partie,

(7) Pour faire un exemple extrême, évoquerons-nous les doutes et les affres d'un Henri Simon, alors quinquagénaire et fort d'une expérience littéraire de haut niveau, à la perspective de s'attaquer à la transposition du *Tartuffe*? Voy. H. SIMON, *Djan'nésse*. Traduction en dialecte liégeois de *Le Tartuffe* par Molière. Introduction et notes par M. PIROU. Liège, SLLW (Bibl. de philol. et de littér. wall. n° 6), 1981, pp. XI-XII.

(8) Sur cette production, lire J. D'INVERNO, « De Molière, Tchekhov et Shakespeare à l'univers de Jo Duchesne », *Wallonnes*, 3/96, pp. 1-6; ID., « Notes (im)pertinentes sur le théâtre en wallon », *La Revue générale*, 5/98, pp. 51-65 : 61-62.

l'œuvre s'imposant aussi à lui par un sérieux qui le force à résister aux entraînements de son parler familier, sans façon et gouailleur), il témoigne tout bonnement en faveur d'un goût très en vogue dont son biographe a rappelé avec à-propos l'identité historique :

Il se rattache à ce courant de travestissement de l'épopée héroïque qui avait commencé assez soudainement dans la littérature française entre 1640 et 1650 [...] et qui, de Paris, allait trouver en province un écho prolongé<sup>(9)</sup>.

Les langues régionales découvrent là un emploi sur mesure qui permet à leur génie de s'ebrouer tout en faisant la nique au genre noble, au sublime. Et cela ne se limite pas à la France. Outre-Alpes, à la même époque, *La Jérusalem délivrée* du Tasse se voit accourtrée dans une version napolitaine (Giulio Fasano), dans une bolognaise (Francesco Negri), dans une bergamasque (Carlo Assonica), dans une milanaise (Domenico Balestrieri) — et mon information n'a pas été poussée...

Dès lors, allons-nous bouder notre plaisir en contestant à ces *Lusiades* wallonnes la part qui leur revient — infime, certes — dans la culture européenne du temps ?

Au moment où Letellier et ses émules fondent, entre autres innovations et comme sans le savoir, la tradition de la fable traduite ou adaptée de La Fontaine, pas un de ces bourgeois bons vivants, habitués à taquiner la muse n'a conscience de jeter les bases d'une littérature. Même un Charles du Vivier de Streel, fier de se dire « auteur wallon », ne semble guère en l'occurrence se faire beaucoup d'illusions : on le voit se retrancher derrière l'exemple de ces quelques « patriotes liégeois » requis par un zèle « aussi beau

<sup>(9)</sup> M. PIROU, « Jean-Joseph Hanson, peintre, graveur et poète liégeois du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XXII, 1976, pp. 78-79.

que malheureux » de pratiquer « une langue à laquelle il n'a manqué que des écrivains pour qu'elle participât à la richesse et à l'harmonie de l'italien, langue avec laquelle elle a conservé plus d'affinité qu'avec le français »<sup>(10)</sup>). Écrire en langue régionale familière demeure un passe-temps et, en l'absence de toute prétention, un objet d'agrément. Chacun n'ayant à satisfaire que son propre caprice, peu lui chaut de se mettre en peine pour le sort du génie collectif.

Reste tout de même à rendre compte des raisons qui, au cours de ces huit années acheminant le siècle à son milieu, ont déterminé une brochette peu banale d'auteurs (de Mons, de Namur, de Liège) à se livrer dans leurs parlers respectifs à l'imitation de La Fontaine. L'attrirance du modèle, on peut certes l'imaginer s'exerçant à la pointe de son bon sens, souvent populaire, mais elle s'explique aussi, et probablement davantage, pour ce que ses situations, ses dialogues, sa malice se prêtent d'ordinaire à une convergence stylistique naturelle avec le wallon.

On n'en finit pas de se demander quels objectifs a pu se proposer la Société liégeoise de littérature wallonne en créant au début du siècle dernier un concours spécial pour la « traduction ou adaptation d'œuvres étrangères ». Les induire des commentaires des jurys constitués pour la cause, année après année, relève de l'utopie. Quels qu'ils fussent, d'ailleurs, ces objectifs, comment auraient-ils pu être atteints, quand on sait que la traduction (ou l'adaptation), « plagiat sublimé » (V. Larbaud), partage la vérité de base de la création spontanée, à savoir qu'une littérature ne se fait pas seulement avec des mots, mais aussi avec une culture ? Or, c'est là le plus souvent, chez nos auteurs, que le bât blesse. Pour des lettrés comme un Martin Lejeune

<sup>(10)</sup> Préface à son recueil, *Quelques chansons wallonnes*, Liège, Lardinois, 1842.

(1859-1902), comme un Arthur Xhignesse (1873-1941), participants assidus, voire envahissants, des concours de la Société, combien de concurrents nantis d'un bagage intellectuel élémentaire ? Combien de *k'pôtieûs d' pène*, patoisants par résignation, qui n'ont choisi la langue seconde que faute d'avoir une maîtrise suffisante de la langue première ? En invitant un public comme celui-là, sans préparation et sans véritable expérience littéraire, à chercher aux problèmes linguistiques et esthétiques de la transposition des solutions pour lesquelles préparation et expérience sont tout à fait indispensables, la Société s'est tout simplement trompée d'adresse. Inscrit dans un programme d'éducation permanente qui eut globalement une action bénéfique, ce concours très spécial n'en porte pas moins les signes d'une improvisation dépassant la compétence empirique de ses promoteurs eux-mêmes.

Ce ne sera qu'au cours du second demi-siècle qu'on verra de ces écrivains, enfants du peuple, c'est-à-dire « qui en sont sortis — au double sens du mot » (M. Piron), se lancer avec bonheur dans l'adaptation de chefs-d'œuvre dramatiques, qui anglais, qui espagnol, qui italien, qui français. œuvres d'un passé plutôt lointain (XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>s.) où la comédie humaine se trouve rehaussée de couleurs fortes et dans le respect desquelles le dialecte, dans sa rondeur expressive et avec sa délicieuse « naïveté », démontre son aptitude à tenir dignement sa partie.

Que recherchaient ces audacieux « trahisseurs » ? Pour le moins, valoriser le répertoire wallon par la présence « naturalisée » de quelques classiques de la littérature universelle et mettre ceux-ci, de cette façon, à la portée d'un public qui n'aurait aucune occasion de les rencontrer autrement ou ailleurs; sans doute aussi, faire toucher du doigt le clavier expressif d'un parler trop longtemps confiné dans un rôle

d'intérêt purement local; et peut-être, dans cette approche opiniâtre du génie littéraire de grandes langues de culture, recueillir pour l'idiome ancestral un peu de la poussière de lumière qui fait l'aura de l'immortalité...

Enfin, on réservera une place d'exception à l'œuvre d'exception, c'est-à-dire au *Djan'nèsse* de Henri Simon qui s'inscrit, pour sa composition, dans les vingt premières années du siècle, pour sa création à la scène et sa publication, dans les trente dernières, et dont la raison, s'il faut en croire l'auteur lui-même/<sup>ne</sup> relève de rien d'autre que du défi<sup>(11)</sup>.

### **L'ars traducendi et le wallon**

Toute traduction requiert de préférence une honnête compréhension de la langue de l'original, mais nécessairement la maîtrise de la langue d'arrivée. Il n'y a pas un professionnel du secteur qui ne souscrive à cette vérité. Il en résulte que les plus grandes chances de réussite se rangent du côté de celui qui fait passer un texte en langue étrangère dans sa langue maternelle, et non le contraire. Encore faut-il avoir atteint le degré d'assimilation indispensable du génie de cette langue maternelle. Ce qui n'est pas toujours aisément, même avec les grandes langues de culture dont les ouvrages historiques, philologiques ou didactiques les concernant ne manquent pas.

Que dire alors avec les parlers locaux ou régionaux qui n'offrent que peu ou pas de supports informatifs de ce genre? Or, la connaissance intuitive qu'on peut avoir d'une langue familière, réduite dans la plupart des cas aux éléments linguistiques les plus ordinaires de sa fonction de communication, s'avère bien insuffisante face aux exigences

<sup>(11)</sup> *Op. cit.*, pp. XI-XII.

multiples du travail littéraire. D'où la nécessité absolue d'un savoir de complément, dont il est parfois bien difficile de se pourvoir.

Connaissance intuitive enrichie, et surtout conscientisée. Il ne s'agit pas seulement de sentir que l'on dispose d'un instrument d'expression suffisant, il importe aussi de se rendre compte de ses caractéristiques majeures, de sa tonalité de base et en même temps de ses limites et de ses carences (notamment par comparaison avec la langue première), de ses raideurs et de ses refus (12).

Ainsi informé, le traducteur se gardera d'affronter des difficultés jugées insurmontables ou de s'abandonner par impuissance à une sorte d'outrage culturel qui se retournerait contre lui. Car on ne traduit pas n'importe quoi en wallon. Encore qu'il n'y ait pas de règle absolue en la matière — le désir de traduire est toujours déclenché par un coup de foudre (13) —, rien n'interdit de faire un tour de reconnaissance du terrain.

La pauvreté « notionnelle » du wallon, les insuffisances de son lexique abstrait et de son vocabulaire « culturel » sont assez patentées pour qu'on évite de s'attaquer à des textes d'idées ou à des exposés explicatifs. Pour qu'on renonce pareillement à jeter son dévolu sur une de ces œuvres de haute volée où l'élévation lyrique sublime l'expression dans une sorte de grâce sans précédent qui la fait transcender le langage humain. Je pense à *La Divine Comédie*, dont un « audacieux, si ce n'est un inconscient, [concurrent du

(12) Toutes ces questions ont été abordées, circonscrites, analysées et mises en place définitivement dans l'essai magistral de W. BAL, « Dialecte et poésie », *DBR*, t. XV, janv.-mars 1958.

(13) C'est un point de vue dont n'a cure, évidemment, celui qui donne la priorité au lecteur : « Quand on a *deûs lingadjes*, comme tous les Wallons aujourd'hui, qu'a-t-on besoin de traductions ou d'adaptations d'œuvres françaises en wallon pour savourer une pensée élevée, pour s'imprégner de beauté. » (R. PINON, « Considérations sur le biculturalisme wallo-français », *El Mouchon d'aunia*, nov. 1984, p. 217).

20<sup>e</sup> concours de 1901 de la SLLW] s'est avisé de reversifier en wallon les magnifiques tercets du troisième chant de l'*Enfer*. Et le rapporteur, Auguste Doutrepont, de stigmatiser l'énormité de cette outrecuidance,

alors que les langues littéraires les plus perfectionnées ont déjà tant de peine à reproduire la majesté d'un semblable sujet, l'abstraction des idées, la grandeur et la puissante originalité d'un pareil poète... (¹⁴)

Il peut se faire aussi qu'on se trouve en présence d'une composition dont le langage, au lieu de jouer son rôle d'instrument devient son propre référent (on touche là au registre extrême du poétique). Magie d'une forme qui se fait porteuse de signification! Franchir la grille de ce domaine interdit de l'intraduisible « avec la clef un peu grosse, un peu rouillée de [notre] vieille langue » (M. Piron), et en ignorant la façon de s'en servir, c'est s'exposer aux sanctions conjuguées du ridicule et de l'humiliation. De pareille aventure, le patois ne peut que ressortir amoindri, vilipendé, marqué par la preuve de son incapacité et renvoyé à sa condition la plus basse. Un exemple suffit : la version en namurois, publiée dans le numéro de février 1998 des *Cahiers wallons*, de quelques-unes de ces vieilles chansons françaises, populaires ou d'écrivains, qui firent les délices de notre enfance.

Le charme émanant de ces couplets [...] unit à la grâce de leur siècle [...] la légèreté de représentation d'un monde où « les coeurs sensibles cherchent un réconfort dans des visions de pastorale et d'âge d'or » (P. Vrignault), où l'irresponsabilité le dispute à la fantaisie, la mièvrerie à l'extravagance et le plaisir de l'élégance à l'élégance du plaisir. Voilà ce qui est proposé [...] aux saisies du traducteur [...] Et qu'est-ce qu'on nous restitue ? De la platitude, de la balourdise, du burlesque, des accents de cul-terreux. L'impression pénible d'une entreprise qui n'a pas les moyens de sa présomption et la

(¹⁴) *BSW*, t. XLIV [1903], p. 320.

sombre évidence d'un attentat contre quelques joyaux de la tradition populaire française<sup>(15)</sup>.

Autre écueil à éviter, le mélange des parfums de terroir. J'entends par là toute recette conçue pour mettre à la sauce wallonne une œuvre étrangère très typée régionalement et qui, de ce fait, ne peut être consommée que dans sa propre sauce. *Marius* et *Fanny*, de la célèbre trilogie marseillaise de Pagnol, dans le parler de Téchantchè, donnent le haut-le-cœur.

D'aucuns, dans l'assurance de tourner la difficulté en se tenant à l'extérieur du texte et en ne démarquant que les mots, non les réalités, tombent de Charybde en Scylla. Ce qu'ils restituent a toutes les apparences de la vie, mais n'est en réalité qu'un corps mort, vidé de son sang. Ces taxidermies de la traduction, tolérables et tolérées dans les langues majeures, émancipées, intellectualisées, répugnent aux langues populaires dont les attaches avec le réel, toujours très étroites, interviennent fatalement pour déterminer dans la mutation la deuxième naissance du texte initial.

De tels risques liés au choix de l'œuvre à acclimater n'ont aucune commune mesure avec le danger constant qui guette le traducteur vernaculaire, parce que vernaculaire précisément. Réussira-t-il à s'affranchir de ses habitudes de parole et à ne pas retomber dans « l'intimité moite et interlope »<sup>(16)</sup> de son parler familier, promu langue littéraire sans autre forme de procès ? En d'autres termes, est-il sûr de s'évertuer, dans la manœuvre de conversion, à se hausser au niveau de son modèle, et non à l'amener à son niveau à

(15) A. MAQUET, « Le pavé de l'ours... », *Francophonie vivante*, sept. 1998, pp. 173-175 : 174.

(16) S. LEYS, « L'expérience de la traduction littéraire : quelques observations », *Bulletin de l'Académie roy. de Langue et de Litt. françaises*, t. LXXVII, 1993, pp. 197-213. L'expression est utilisée à propos de Cioran qui opposait la rigueur de la langue française, étrangère pour lui, au débraillé de son parler quotidien, le roumain.

lui, en cédant par facilité au mouvement contraire? Tout l'enjeu est là.

C'est que les pulsions affectives de l'expression wallonne, multiplient les interjections, les exclamations, les expressions imagées, le recours aux idiotismes et aux *spots*, la répétition d'idées sous différentes formes, divers procédés d'intensification, au point que la phrase finit par être comme engluée. Dans l'écriture s'impose donc un certain « dégraissage » que l'on souhaiterait voir couronné par une volonté de concision. La critique la plus fréquemment formulée à propos des traductions en wallon porte sur leur tendance à délayer les contenus. Mais voilà : la retenue qui détermine le style, le dépouillement de la forme qui l'instaure, le goût de la ligne nue qui l'affirme n'appartiennent qu'aux véritables écrivains.

L'un d'eux, Willy Bal, ayant rencontré dans le récit de Charles-Ferdinand Ramuz, *Aline*, une vérité infiniment proche de celle de son terroir, n'eut de cesse — il venait d'atteindre ses dix-huit ans — qu'il n'eût converti cette histoire vaudoise en une histoire wallonne<sup>(17)</sup>. Coup d'essai qui est un coup de maître, d'autant plus remarquable de la part d'un novice. À y regarder de près, on s'aperçoit que toutes les conditions se trouvaient réunies pour permettre au talent de réussir sa gageure : affinités profondes entre les langages et les modes de vie, entre les façons de dire le monde et celles d'y exister. Avoir eu conscience ou l'intuition de cette conjoncture participait déjà de la démarche d'un écrivain digne de ce nom. Le reste n'était qu'une affaire de patience.

<sup>(17)</sup> Rédigée durant l'été de 1934, cette « *istwêre mètuwe an walon d'ô d'delong d' l'Ève-d'Eûre pa Willy Bal* » n'a été publiée qu'en 1998, à Charleroi, dans la collection littéraire (n° 5) *micRomania*.

Je ne terminerai pas sans avoir souligné le fait que la traduction d'œuvres de haut niveau intensifie les efforts d'élévation et le souci d'authenticité de toute langue mineure. S'il faut la regarder comme une discipline des plus exigeantes et des plus formatives, force est de reconnaître aussi qu'on n'y trouve, comme dans les auberges espagnoles, que ce qu'on y apporte.

Albert MAQUET

# *Une Pasquèye istorique so tote li sinte botique* **Le jubilé de 1846 à Liège selon Hasserz, chanteur de rues**

Le chansonnier Joseph Mousset dit Hasserz (1799-1870) évoque, en parlant de lui à la troisième personne, quelquesunes de ses principales compositions wallonnes dans une *Plinte dès sints èt dès muzicyins conte Monsègneûr* (<sup>1</sup>).

*Dji v' va tchanter 'ne pittite paskèye,  
Qui v' n'avez mây oyou l' parèye.  
Surloumé l' Béranger lîdjwès,  
Dji v' va fé rire di mès couplêts.  
Lon la la, po ç' côp-là,  
Sint Roch ni danse pus l' polka* (<sup>2</sup>).  
*Il a l'ôte djoû fêt l' grosse awèye  
Qui fêt rire totes lès djônèses fèyes* (<sup>3</sup>).

(<sup>1</sup>) Un feuillet imprimé, s.l. n.d. L'œuvre du chansonnier est aujourd'hui répartie entre deux fonds principaux : la Bibl. des Dialectes de Wallonie à Liège (citée BDW ci-dessous), dossier « Hasserz » ; le n° 7135 du Fonds Capitaine à la Bibl. centr. de la Ville de Liège. Chaque ensemble comporte une bibliographie manuscrite établie par l'auteur, destinée à l'impression d'un recueil général de ses chansons. Elle s'intitule *œuvres de Joseph Hasserz* dans le premier fonds (désormais *Œuvres*), *Titres des chansons et pasquèyes ci-jointes* dans le second (*Titres*). Ces « récapitulations », différentes, seraient à comparer. Une lettre adressée à Ulysse Capitaine en 1859 lui propose d'acquérir, de la seconde liste, fragmentaire, les chansons qu'il ne posséderait pas. Le Fonds Capitaine conserve les manuscrits de nombreuses chansons envoyés par l'auteur au collectionneur liégeois. Sauf exception, on a transcrit en orthographe Feller les titres des œuvres, ce qui n'est pas bibliographiquement correct mais offre des avantages pratiques.

(<sup>2</sup>) Pour le sens, v. ci-dessous.

(<sup>3</sup>) *Lî grosse awèye* « La grosse aiguille » figure dans les *Chansons wallonnes par J. Hasserz*, imprimées par L. Tilkin, dont un exemplaire de la BDW porte la date « juin 1847 » (*Œuvres*, 43). Cette pasquelle grivoise plaisante les expédients auxquels doivent recourir les filles *quand elles sont sins-ovrèdjé, qu'elles n'ont pus rin à fé* « quand

*Il a fêt l' pasquèye istorike  
Qu'est fête so tote li sinte botique...*

Je vais vous chanter une petite pasquelle,  
Dont vous n'avez jamais entendu la pareille.  
Surnommé le Béranger liégeois,  
Je vais vous faire rire de mes couplets.  
Lon la la, pour le coup,  
Saint Roch ne danse plus la polka.  
Il a l'autre jour fait la grosse aiguille  
Qui fait rire toutes les jeunes filles.  
Il a fait la pasquelle historique  
Qui est faite sur toute la sainte boutique...

Peu embarrassé, on le voit, des redites et du rire faciles, le chansonnier forain conservait une place particulière, dans sa production, à la *Pasquèye istorique so tote li sinte botique*, qui constitue son premier essai dans le domaine dialectal. Ainsi la présente-t-il dans un *Court abrégé précis historique de Jacques-Charles-Joseph Hasserz*, adressé à la fin de sa vie à l'imprimeur Carmanne (<sup>4</sup>). Il y raconte comment, après une existence militaire agitée en tant que tailleur ou instructeur, « il commença sa première pasquée wallonne pour le jubilé de 1846 et il a continué jusqu'à ce jour ». Il nous apprend aussi que, « pour demander à Dieu le rétablissement de sa santé qui s'augmente plus tôt que de diminuer, jours et nuits, en souffrance, il brûla pour la gloire du Créateur deux volumes contenant un mille et dix cents chansons en français et wallon dont il ne peut se ressouvenir que d'une trentaine »...

elles sont sans travail, qu'elles n'ont plus rien à faire ». Elle fut sans nul doute une des pièces les plus appréciées de Hasserz. En témoigne *Li p'tit bouh'té* « Le petit étui à aiguilles », nom moins salace, où il écrit qu'on « entend partout, dans la rue et sur les quais », les « chansons qu'un Liégeois nous a faites ». *Mës l' cisse qu'on-z-inme li mis, qu'a todi fêt mérèvye, / vos l' kinoiez come mi, c'est l' cissé dé l' grosse avéye.* « Mais celle qu'on aime le plus, qui a toujours fait merveille, / vous la connaissez comme moi, c'est celle de la grosse aiguille. » La métaphore est volontiers réutilisée, par exemple dans son *Départ des conscrits de l'an 1868*.

(<sup>4</sup>) Abrégé figurant en tête de la liste des Œuvres.

### 1. Le jubilé de 1846 dans la littérature wallonne

La pièce dont il est ici question concerne la commémoration du six-centième anniversaire de l'institution de la Fête-Dieu. Celle-ci était due, ainsi que l'écrit Voltaire dans l'*Essai sur les mœurs*, à « une religieuse de Liège, nommée Moncornillon, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune », et qui, ayant reconnu là le symbole d'un défaut dans l'Église, fit promouvoir la fête du Saint-Sacrement<sup>(5)</sup>). Le souvenir de sainte Julienne de Cornillon avait donné lieu, en 1746, à un autre jubilé accordé par le moderniste Benoît XIV — d'où, peut-être, la référence voltaire. La littérature wallonne, si l'on s'en tient aux textes conservés, ne paraît pas avoir participé alors à la célébration. La guerre de Succession d'Autriche, qui régnait particulièrement sur le pays de saint Lambert, occupait sans doute davantage les esprits.

Par contre, la manifestation de juin 1846 suscita une flambée de chansons à laquelle le climat politique du moment n'est évidemment pas étranger. Le 31 mars s'était constitué un gouvernement catholique homogène. Certains éprouvèrent le besoin d'une opposition forte réconciliant les deux organisations rivales nées l'année précédente. D'une part, l'*Union libérale* se trouvait noyautée par de *jeunes libéraux* de tendance « progressiste » et « démocratique », « avancés » et « radicaux » principalement issus de la *Parfaite Intelligence*, pour lesquels « le fondement de l'esprit de la loge est le progrès » et « son action doit prendre un caractère

<sup>(5)</sup>) *Essai sur les mœurs*, éd. R. POMEAU, Classiques Garnier, Paris, Bordas, 1990, t. I, chap. LXIII, *État de l'Europe au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 638. Cité par Th. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, nouvelle éd. du texte original de 1924-29, Bruxelles, Ed. Culture et Civilisation, 1975 sv., t. IV, p. 334. Sur la genèse de la Fête-Dieu, cf. J.-P. DELVILLE, *Fête-Dieu (1246-1996) : Vie de sainte Julienne de Cornillon*, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, 1999 (Publications de l'Institut d'Études Médiévales. Textes, études, congrès, 19/2).

foncièrement social ». D'autre part un groupe de *vieux libéraux*, « modérés » et « constitutionnels », avait fait sécession dans une *Association libérale* privilégiant, « avant la question sociale, la grande lutte idéologique contre l'esprit de domination des catholiques, la défense de la laïcité »<sup>(6)</sup>. Tensions étrangères aux lettres dialectales ? Ce serait ignorer que, parmi les fers de lance du mouvement « progressiste », figurent les écrivains wallons François Bailleux, Joseph Lamaye et Charles Wasseige<sup>(7)</sup>. L'organe de presse de ces « jeunes » est le *Libéral liégeois*, tandis que les « modérés », dont fait partie Théodore Weustenraad, s'expriment notamment dans le *Journal de Liège*. On comprend que les comptes rendus respectifs du jubilé fournissent des éclairages quelque peu différents sur les aspects chansonnés dans cette littérature de circonstance.

François Bailleux fut l'un des « deux jeunes écrivains » qui soumirent un programme commun de réconciliation au Congrès libéral ouvert à Bruxelles, à l'Hôtel-de-Ville, le 14 juin 1846, au plus fort de la célébration<sup>(8)</sup>. Dès l'adolescence, Bailleux, écrit son ami Alphonse Le Roy, professeur à l'Université et également écrivain wallon, « s'était formé des opinions précises sur plusieurs des grands problèmes qui tourmentent les sociétés modernes » et rêvait déjà de jouer

<sup>(6)</sup> A. CORDEWIENER, *Organisations politiques et milieux de presse en régime censitaire*, Liège, Université de Liège, 1976, p. 319 (Bibl. de la Fac. de Philos. et Lettres, 220).

<sup>(7)</sup> Cf. CORDEWIENER, p. 318-21, 326-27, etc. Le dramaturge Jean-Joseph Fourdrin, qui écrit en français, appartient au même groupe : cf. X. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, Bruges, 1885 (désormais DT); Nieuwkoop, De Graaf, 1973, col. 953, 958, 965 (*L'industrie*, 1034 (*Robespierre*), etc. L'activité politique de Lamaye est dûment évoquée dans *Le romantisme au pays de Liège. Catalogue de l'exposition*, Liège, Liège, Musée des Beaux-Arts, 1955, p. 69. La notice sur Bailleux est plus discrète, concernant son engagement.

<sup>(8)</sup> *J.d.L.*, 8-7 juin, 13-14 juin, premier compte rendu dans le n° du 15 juin; etc.

« un rôle actif dans les affaires de son pays »<sup>(9)</sup>. Les *jeunes libéraux* réclamaient l'indépendance absolue du pouvoir civil à l'égard de l'autorité ecclésiastique : l'organisation du jubilé leur fournit mainte occasion de protester contre les empiètements de l'Église, par exemple quand elle prétendit interdire la vente d'objets pieux par les colporteurs dans les environs de la collégiale Saint-Martin (voir ci-dessous). Moins attachés à la laïcité qu'à un projet socio-politique « avancé », ces mêmes « démocrates » se voyaient reprocher par l'autre tendance « une certaine complaisance, du côté de la théocratie, sous prétexte que la liberté est le cri le plus sublime de l'Évangile ! » — stratégie qui a pu influer sur la manière, parfois ambiguë, d'apprécier la manifestation commémorative. Reste que celle-ci aiguise la verve des uns et des autres, dans leur registre idéologique respectif.

Bailleux venait de publier avec Joseph Dejardin, en 1844, le *Choix de chansons et poésies wallonnes* consacrant le premier grand renouveau des lettres dialectales, avant Defrecheux, *Lèyiz-m' plorer* et la fondation de la Société liégeoise de littérature wallonne, dix ans plus tard. Cette renaissance est étroitement associée à l'agitation politique. En témoigne, dès 1838, la *Pitite réponse dè maçon à mand'mint d' l'évêque de Lamaye*, qui vise la condamnation de la franc-

(9) Notice dans l'*Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne* 3, 1867, p. 43-87; bonne présentation de l'auteur dans *Toussaint Brahy (1821-1888) — François Bailleux (1817-1866). Commémoration Toussaint Brahy à l'occasion du centenaire de son décès (27-28 mai 1988)*, Liège, Cabaret des Forges, rue Brahy, 1988. Bailleux et l'avocat J.G. Macors, amis depuis le Collège de Liège, publièrent une brochure intitulée *Au congrès libéral sur la question du programme* (Liège, Oudart, 1846; DT, col. 1021). Parmi les mesures préconisées figuraient l'abaissement du cens électoral, l'instauration d'un impôt sur le revenu, l'abolition des octrois, défavorables aux « familles peu aisées » — une « série d'améliorations à introduire dans l'intérêt des classes ouvrières » (LE ROY, p. 48). On notera que Hasserz donna deux chansons sur l'une de ces questions : *Lès-ampluèyés d' l'octroi* et *L'abolicion d'ès-octrivas* (*Titres*, 150-51). L'image de Le Roy fournie par P. NEVE DE MÉVERGNIES dans le *Liber memorialis de l'Université de Liège*, endossée dans *Le romantisme au pays de Liège*, p. 71, est forcée par l'esprit partisan.

maçonnerie par l'évêque de Liège, M<sup>gr</sup> Van Bommel (<sup>10</sup>). Le célèbre *Pantalon travé* du curé Duvivier, hymne, pour ainsi dire, de la nostalgie réactionnaire, parut l'année suivante. Il fut republié en 1842 dans un recueil intitulé *Quelques chansons wallonnes*, qui connut un très grand succès, à raison de « mille exemplaires enlevés en trois mois » (<sup>11</sup>). Sur sa lancée, l'abbé publia la même année des *Poésies wallonnes* n° 2 qui attaquaient l'administration communale « maçonnique » dans *Li cwène dē feû. Pasquèye so lès-élècsons* et une *Pétition dē tchin dē l' Réjince*. Alphonse Le Roy, Théophile Fuss (<sup>12</sup>) et Adolphe Picard (<sup>13</sup>) réagirent par une *Réponse dē tchin*, publiée dans une *Novèle colècision d' pasquèyes lidjwèses*, et Bailleux attaqua Duvivier dans *Li feume di Minjdîrowe*. C'est aussi l'année où Jean-Joseph Dehin contribua aux *Chansons wallonnes* publiées dans les *Étrennes liégeoises*. Bref, le recours au langage populaire et à la *pasquèye* entraîna définitivement dans le champ du combat politique.

Le *Libéral liégeois* ne se forcera pas pour déplorer l'*infécondité* généralisée du jubilé dans le domaine des arts (<sup>14</sup>). Le « mauvais goût » a dominé. « La plupart des livres qui ont été mis en vente (...) étaient des reproductions d'ouvrages qui datent du siècle dernier », comme « la lourde et ennuyeuse *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu* du Jésuite Bertholet », avec de « pauvres gravures sur cuivre » tirées de

(<sup>10</sup>) *Le romantisme...*, n° 187.

(<sup>11</sup>) Préface des *Poésies wallonnes* par l'auteur du *Pantalon travé*. Liège, Lardinois, 1842; *Le romantisme...*, n° 147. La plaquette fut réimprimée sous le titre de *Poésies wallonnes* n° 1. 2<sup>e</sup> édit. — 2<sup>e</sup> mille; elle se vendait « Au Passage Lemonnier : chez Spée-Zélis, libraire » et « Au Palais : chez Gauthier, libraire ». Je possède, de ces deux éd., les exemplaires annotés par M. Piron, qui mettent à profit un ex. des *Poésies wallonnes* n° 1 appartenant en 1943 au « Professeur X. Janne », avec corrections et annotations de l'auteur.

(<sup>12</sup>) Qui consacra une brochure à Théroigne de Méricourt.

(<sup>13</sup>) Notice biographique dans l'*Annuaire de la Soc. liég. de litt. wall.* 8, 1880, p. 102-54.

(<sup>14</sup>) *L.l.*, 26 juin. Je remercie N. Vanwelkenhuyzen de m'avoir communiqué ces renseignements.

l'original<sup>(15)</sup>. Sur l'étal du libraire voisinent « des recueils de prières » d'un « style froidement mystique et sans onction » et de « prétendues *Esquisses historiques* » : le journaliste vise ici un ouvrage d'Edouard Lavallée<sup>(16)</sup>, professeur à l'université, qui habitait le mont Saint-Martin et qui nous procure par ailleurs un utile compte rendu des cérémonies<sup>(17)</sup>.

Pour terminer cette énumération de la littérature du Jubilé, nous mentionnerons la *Complainte historique du Jubilé* en 74 couplets et la *Paskeye* en wallon, qui en est la traduction abrégée, l'une et l'autre écrite d'un style naïf et champêtre, qui rappelle assez bien les complaintes traditionnelles de l'*Enfant prodigue*, d'*Henriette et Damon*, et de *Geneviève de Brabant*, avec la rime et la mesure en plus.

La *Complainte* et sa « traduction », la *Paskeye so l' djubilé*, sont de l'avocat Victor Hénaux, poète, journaliste et frère de l'historien Ferdinand Hénaux<sup>(18)</sup>. Elles sortent toutes deux de l'atelier de Max Ghilain, l'imprimeur des milieux « avancés », installé au 26 du passage Lemonnier. Le *Libéral liégeois*, dont on sait qu'il montrait parfois une « complaisance » tactique envers la « théocratie », trouve ici l'occasion de manifester sa largeur de vues. Il découvre en effet, non sans raison, un certain charme « naïf » et de la bonacité au récit wallon d'une vie commencée au *hil'tant covint d' Cwè-*

<sup>(15)</sup> Liège, Oudart, 1846; vendu par « la Librairie de Félix Oudart, rue St-Hubert, 3 et rue Sur-Meuse, 54; chez Grandmont-Donders et Spée-Zélis, libraires » (*J.d.L.*, 19 juin), ainsi que par « J.G. Lardinois, éditeur, rue Vinâve-d'Île, n° 25-52 » et la « librairie de L. Duvivier-Stermin, quai de la Goffe, n° 25 » (*J.d.L.*, 10-11 juin). L'ouvrage du P. Bertholet avait paru en 1746 et 1781 (DT, col. 1017).

<sup>(16)</sup> Liège, 1811-1869; DT, col. 1017. Sur Lavallée, cf. GOBERT, t. VIII, p. 70.

<sup>(17)</sup> *Relation du sixième jubilé séculaire de l'institution de la Fête-Dieu*, Liège, H. Dessain, 1846; DT, col. 1017.

<sup>(18)</sup> DT, col. 1019; rééd. dans *Li spirou* du 8 fevr. 1903. Sur F. Hénaux, cf. *Le romantisme...*, p. 88-89.

*gnon*, au « brillant couvent de Cornillon », et qui se termina si piteusement au terme d'une vie d'errance fugitive.

16

*Mins sûr'mint, si-eûre èsteût v'nowe,  
Djulène si sintéve mori;  
Léy, élé ni d'mandéve nin mis;  
Si pôve cwér èsteût si flâwe!  
Et d'héve à bon Diu si sovint :  
Sègneûr, ni m' riprindez-v' nin?*

Mais à coup sûr, son heure était venue,  
Julienne se sentait mourir;  
Elle, elle ne demandait pas mieux;  
Son pauvre corps était si faible!  
Et disait au bon Dieu si souvent :  
Seigneur, ne me reprenez-vous pas?

17

*Ell'esteût si acâblêye  
Qu'èle n'ennè poléve pus wêre;  
Et s' priyive dédjâ so s' cwér  
Come s'ell'esteût èssèv l'eye.  
Pwis élé si fa apwérter  
Li Sint-Sacrémint d' l'ôté.*

Elle était si accablée  
Qu'elle n'en pouvait plus guère;  
Et priait déjà sur son corps  
Comme si elle était ensevelie.  
Puis elle se fit apporter  
Le Saint-Sacrement de l'autel.

18

*Coula li fa piède sès fuèces :  
On pinse qui c'est po dwèrmi :  
C'est po mori, c'est bin mis!  
C'è-st-alôrs' (19) qu'èle bâha l' tièsse :*

(19) Forme donnée par H. FORIR, *Dictionnaire liégeois-français*, Liège, L. Severeyns et A. Faust, 1866-74.

*Hay! sinte Djulène ni vike pus.  
Ell'est tot près dè bon Diu!*

Cela lui fit perdre ses forces :  
On pense que c'est pour dormir :  
C'est pour mourir, c'est bien mieux !  
C'est alors qu'elle baissa la tête :  
Haïe ! sainte Julienne ne vit plus.  
Elle est tout près du bon Dieu !

De bénignes plaisanteries confèrent à la pasquelle un ton de familière sympathie envers une moniale issue du peuple. Les contemporains liégeois trouvaient celle-ci quelque peu *bouhéye* « frappée ». Ayant reçu la révélation du « trou dans la lune », elle n'en parla pendant vingt ans à personne : *po'ne bégueñe, c'è-st-on mārtire* « pour une béguine, c'est un martyre » ! Le journaliste du *Libéral liégeois* se montre même un peu trop généreux, quand il apprécie la qualité d'un texte qui, par rapport aux vieilles complaintes, offre « la rime en plus ». Celle-ci est plus d'une fois bancale du point de vue des longueurs vocaliques (20). En perdait-on la conscience, chez un auteur de la classe bourgeoise, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ?

En contraste avec le chromo patois de Victor Hénaux, *Li djubilé di 1846* du curé Duvivier de Strel, sur l'air du *Pantalón trawé*, relève plutôt de la pointe sèche, la plume attaquant avec aigreur les nouveautés de la pensée et de la politique (21). Membre d'une famille qui participait activement

(20) Hasserz associe volontiers finales fermées et ouvertes, brèves et longues : *tot* « tout » / *stā* « étable » (str. 4), *v'nou* « venu » / *djoū* « jour » (11), *lēy* « elle » / *bouhéye* « frappée » (13), *mori* « mourir » / *mīs* « mieux » (16), *dwèrmi* « dormir » / *mīs* « mieux » (18), *instituwéye* « instituée » / *paréye* « pareille » (20). Mais *payfis* « pays » peut se dire aussi à côté de *kitchessi* « chasser » (15).

(21) Liège, Chez Spée-Zélis, etc., 7 p.; DT, col. 1019. Pour la plupart ces auteurs, v. les travaux de M. PIROU et notamment l'*Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie*, Liège, Mardaga, 1979.

à la défense du traditionalisme religieux le plus rigide (22), l'abbé ne manque pas d'y célébrer l'ancestrale piété du Liégeois. Le spectateur étranger pourrait croire celui-ci enclin à « tourner à tout vent » quand il « l'entend s'échauffer ».

*Il a rézon, si c'est po l' politique;  
Mins il a twért, si s'adjie d'esse crétyin.*

Il a raison, si c'est pour la politique;  
Mais il a tort, s'il s'agit d'être chrétien.

La principauté cléricale a toujours dressé les bannières de la foi romaine et de ses bons métiers contre les *hug'not*s et autres *érétiques*, quand ils lançaient leur « *venin* » *come dès sièrpints d'zos l'ièbe* « comme des serpents sous l'herbe ». Une bonne part de la chanson sera consacrée à morigéner les esprit forts d'aujourd'hui, « que l'idée d'une fausse gloire, pour être plus libre, tient à l'écart de nos autels ». Les *ratayes*, les ancêtres n'ont jamais « rougi de leur religion ». Sera-t-il dit que les Liégeois assistant au jubilé « dans ces belles journées fermaient leur poitrine » à l'enthousiasme général, au risque de passer « pour renégats de leurs vieux parents » ?

Les autres pasquilles s'inscrivent toutes franchement dans une perspective « libérale ». L'invention de la Fête-Dieu par une vachère qui vit *lûre li bêté / findowe come ine crènêye mitche* « luire la lune fendue comme un petit pain » met en verve Joseph Lamaye. Sa pasquelle intitulée, non sans suggestion grivoise, *Li crèveûre miraculeûse* « La fente miraculeuse », également imprimée par Max Ghilain, mêle

(22) Cf. nos « Réflexions sur les catalogues de librairie à Liège dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Le commerce de la librairie en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, éd. Jean-Yves MOLLIER, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1997, p. 329-339; P. GÉRIN, *Catholiques liégeois et question sociale (1833-1914)*, Bruxelles, Études sociales, 1959; Id., *Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles, 1830-1914*, Leuven-Paris, Nauwelaerts, 1976. Le *Romantisme au pays de Liège* flatte quelque peu cette « personnalité pittoresque » et « patriote » qui aurait « hérité de la tradition éclairée du XVIII<sup>e</sup> siècle » (p. 59).

ironie voltaire et mépris hautain pour la crédulité du peuple<sup>(23)</sup>. Elle mériterait une reproduction moderne.

D'autres chansons mettent davantage l'accent sur le pieux commerce auquel donna lieu le jubilé. L'archi-confrérie du Saint-Sacrement avait fait frapper une médaille et graver des images auxquels elle réservait le privilège d'être « touchés aux reliques de la sainte ». La décision provoqua un tollé chez les militants laïques. Le *Journal de Liège* entama une polémique avec la catholique *Gazette de Liège*<sup>(24)</sup>. Celle-ci se défendit d'avoir donné dans une « spéculation mercantile », les objets bénis se vendant « au prix courant, sauf une minime augmentation pour les frais de transport ». Le débat se déplaça vers un autre point : « Faire confectionner en pays étranger deux ou trois cent mille médailles que nos graveurs et nos orfèvres étaient parfaitement en état d'exécuter d'une manière irréprochable, c'est là un acte qui mérite d'être dénoncé à l'opinion publique »<sup>(25)</sup>. Cette « mesure anti-liégeoise » lésait ouvriers et fabricants. Comment croire l'archi-confrérie animée d'une « sollicitude sérieuse pour les intérêts des habitants » ?

Graveur de profession — est-ce un hasard ? — et auteur wallon occasionnel, Jacques-Joseph Pinsar fait paraître chez L. Tilkin, rue de la Cathédrale, une alerte chanson sur *Li grand djama d' quinze djoûs* « La grande fête de quinze jours », sous-titré *Anivèrsère di l'an 1246. Pasquinade liégeoise*<sup>(26)</sup>. J.-M. Baps en a édité le manuscrit, d'un texte légèrement différent, que conserve le dossier « Pinsar » de la

<sup>(23)</sup> DT, col. 1019; reproduite en annexe de la notice nécrologique consacrée à Lamaye par V. Chauvin dans l'*Annuaire de la Soc. liég. de litt. wallonne* 10, 1885, p. 137-51.

<sup>(24)</sup> *J.d.L.*, 5 juin 1846.

<sup>(25)</sup> *J.d.L.*, 8 juin.

<sup>(26)</sup> Selon DT, col. 1019.

Bibliothèque des Dialectes de Wallonie (27). La tonalité est « radicale », comme on disait à l'époque. Que les ouailles, surtout celles des campagnes, se pressent avec les *pôvriteûs*, les « petits pauvres », à l'église Saint-Martin.

*À l' cwârêye toûr, èles trouv'ront 'ne bèle botique  
Di nos can'tias qu'ont-aduzé lès r'liques (28);  
Po leûs-êdants, come po leû dévôchon,  
Dji done d'avance mi sinte bénédikchon  
Il-est pus qu' temps qu'avou quéqu' simagraves  
Nos fanse vèyi qui l' calote si ragrave.  
Dji va fé vinde djusqu'amom lès Al'mands  
Cint mèye programmes, à l' bâbe dès mècrèyants,  
Qui nos gazètes pôlesse dire qui l' Béljique  
Sérè todi l' payis l' pus catolique.*

A la tour carrée, elles trouveront une belle boutique  
De nos bricoles qu'ont touchées les reliques;  
Pour leur argent, comme pour leur dévotion,  
Je donne d'avance ma sainte bénédiction.  
Il est plus que temps qu'avec quelques simagrées,  
Nous fassions voir que la *calote* se remet à flot.  
Je vais faire vendre jusque chez les Allemands  
Cent mille programmes, à la barbe des mécréants,  
Que nos gazettes puissent dire que la Belgique  
Sera toujours le pays le plus catholique.

Dehin enfonce le clou dans *Li baraque à l' bénêye mart-chandèye* (29), mais c'est sans guère de vivacité que la ritournelle plaisante la fausseté des reliques ayant servi à bénir les médailles et livres que *hâgngnêye*, qu'expose l'étal de Saint-Martin.

(27) « Une *pasquête* liégeoise contre le jubilé de 1846 : *Li grand djama d' qwinze djoûs* de J.-J. Pinsar », *Les dialectes de Wallonie* 17, 1989, p. 137-55. V. du même auteur « Littérature wallonne et politique à Liège entre 1838 et 1848 », *La Vie wallonne* 63, 1989, p. 129-66.

(28) « Au sens de relique de saint ou d'amour, on dit *ine rilike*, *dès r'liques* », etc. (J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, 1933; désormais DL).

(29) S.I., 4 p.; n° 63 dans *Le poète wallon Jean-Joseph Dehin, Béranger liégeois (1809-1871). Catalogue de l'exposition*, introd. par R. LEJEUNE, Liège, Maison de la Culture « Les Chiroux », 1971.

La *Pasquèye istorique* de Hasserz s'en prend également au clergé avec virulence. L'auteur n'eût-il pas fait part de ses opinions politiques générales dans une chanson sur les *Élections dè meûs d' djun 1866* <sup>(30)</sup>, elles s'afficheraient dans les nombreuses pasquilles qu'il adresse à Félix Capitaine, une des « figures de proie du libéralisme liégeois », qui apparaît néanmoins « comme le plus inoffensif » des membres composant le groupe des « conservateurs doctrinaires » <sup>(31)</sup>. *Nos avans li pârti libérâl, / c'est lu qu'i nos fâ-stâ pouvuér*, proclame la pièce électorale : « Nous avons le parti libéral, / c'est lui qu'il nous faut au pouvoir ». De façon peut-être significative, la critique politique est réservée aux *avancés* et *radicâls*, qui mettent la ville *foû scwére* « hors d'aplomb », tandis que ceux du *pârti qu'on lome modéré* se trouvent simplement plaisantés sur leur tendance à courir *lès bacs à chnik* « les cabarets ». Ils sont les plus *comiques* : manière d'être, dans la compétition locale, les plus facilement acceptés d'un public bon enfant.

Dépourvue de la gaieté inventive de Pinsar ou de Lamaye, la chanson de Hasserz se distingue des autres pièces irréligieuses ou anti-cléricales par une tonalité sombre qui évoque davantage la plainte d'autrefois. Elle se présente aussi comme la plus longue et la plus documentée des pasquilles suscitées par la circonstance, du point de vue de la préparation et du déroulement des cortèges solennels qui traversèrent Liège à deux reprises, les

<sup>(30)</sup> Fonds Capitaine, 7135, ms. autographe.

<sup>(31)</sup> CORDEWIENER, 297, 308, 312-13, etc. Voir le dossier « Hasserz » du Fonds Capitaine. Le chansonnier félicite Félix Capitaine pour son élection au Conseil communal (un *Crâmignon* de 1863) et pour sa promotion dans l'Ordre de Léopold, en sollicitant l'indulgence du Président de la Chambre de Commerce à l'égard des faillis (des *Couplets*). Il dédie d'autres pièces à Ulysse Capitaine, son frère ainé, *Secrétaire de la Société de littérature wallonne de Liège*. L'une d'elles le prie ingénument de recommander l'auteur, père de quatorze enfants, « à ces Messieurs » : « Je n'ai jamais rien obtenu de la Société. » Il lui fallait bien « faire des chansons pour vivre, bonnes ou mauvaises ».

dimanches 11 et 21 juin. Récit qui prétend restituer le regard populaire, en accrochant ça et là des médaillons, des observations, des détails qui nous sont éventuellement demeurés obscurs. Comme d'autres pièces du genre, elle fut publiée par Max Ghilain. La reproduire intégralement eût été fastidieux. On essaie d'en fournir la substance.

Pour en retrouver quelque peu l'éventuelle saveur, il faut imaginer le « Béranger liégeois » débitant *sès-ôvres à l'cwène dè l' plêce Sint-Lambért ou vison-visu dè l' Violète* « au coin de la place Saint-Lambert ou en face de l'Hôtel de Ville », pour un public où se mêlaient les *payîzans qu'ad'hindit l' dîmègne dè l' Hèsbaye ou d' l' Årdène* « les paysans qui descendaient le dimanche de la Hesbaye ou de l'Ardenne » (J. Delgofe) (32). Ajoutons-y le pittoresque du physique du « Béranger liégeois » : *rond come on tonê, frèzé come ine catche, avou 'ne lêde narène qui li pindéve inte lès massales fi parèy qu'ine èssègne so l' façâde d'ine gargote* « rond comme un tonneau, grêlé comme un fruit au four, avec un laid nez qui lui pendait entre les joues tout juste à la manière d'une enseigne sur la façade d'une gargotte » (33). Un personnage à la Daumier ou Philippon... (34)

(32) « C'est mi Hazert ! », coup. de presse, s.l.n.d., dossier « Hasserz » à la BDW.

(33) Son penchant pour la boisson était notoire. La tradition le montre suivi de galopins accablant l'ivrogne de leurs cris. Est-ce à ce vécu que renvoie *Li sôléye èt lès mètchants-éfants*, ms., dossier « Hasserz » du Fonds Capitaine ?

(34) Signalons encore une annonce informant que l'on vend « In Pasqueie so lè medaill' et les chapelets beni. Prix : 10 centimes — Lig. 10 jun 1846 » (*J.d.L.*, 10-11 juin). Elle se débite « au n° 9. Passage Lemonnier ». Le titre et l'adresse ne correspondent à aucune des pièces mentionnées ci-dessus. La même maison vend les portraits de Ravignan et Dupanloup (*J.d.L.*, 13-14 juin). Au n° 26 du passage Lemonnier était établi Max Ghilain.

## 2. Les processions du jubilé

Le premier couplet annonce une *paskèye* où « il y a autant pour pleurer que pour rire ». Suit le refrain goguenard, mi-figue mi-raisin.

*Lon la la, c'est d'djâ bin bê,  
Carante-cinq' mèye francs po on tchapê!*

*Lon la, la, c'est déjà bien beau,  
Quarante-cinq mille francs pour un chapeau!*

La suite nous apprendra qu'il s'agit du chapeau de l'évêque, dont le prix, rapporté à une certaine pauvreté ambiante, fait scandale. Hasserz avertit ensuite son public. La chanson « n'est pas longue, à beaucoup près »... mais compte tout de même « cent et quelques couplets ».

3

*Dji v'z-è tchant'reù oûy li mucètèye,  
C'est tot djusse ine dimèye pasquèye;  
Et s' vos volez qu' dji v'z-èl tchante tote,  
I n' fât nin qu' pèrsone mi barbote.*

Je vous en chanterais aujourd'hui la moitié,  
C'est tout juste une demi pasquelle;  
Et si vous voulez que je vous la chante toute,  
Il faut que personne ne me gronde.

La liste des *Œuvres* comporte sous les n° 5 et 6 la *Pasquèye historique* et une *Pasquèye* composée à l'occasion du jubilé de la Fête-Dieu. On n'a pas, pour l'instant, retrouvé cette dernière — si elle diffère réellement de la première. Il est possible que la pièce imprimée fusionne deux chansons initialement distinctes.

L'ouverture du jubilé est traitée à la manière ancienne par un spectateur à la fois naïf et blagueur, qui croit la ville bombardée quand, le 10 juin, on entend tirer le canon *às tchâtrous*, sur les hauteurs de la Chartreuse voisine du

monastère<sup>(35)</sup>. Le lendemain, un cortège parti de Cornillon descend vers la ville, ouvert par de *bêts cavayîrs* « beaux cavaliers », que suivent *lès-éfants d' Marèye, lès-andjes, les sints èt lès banîres*. Le spectacle est bien sûr apprécié différemment selon le lieu politique d'où on le considère. Pour le professeur Lavallèye, il est magnifique, avec le buissonnement des bannières, le défilé des petites filles vêtues de blanc, couronnées de roses bleues, etc.<sup>(36)</sup>. Dans cette jeunesse en marche, c'est le renouveau du catholicisme qu'on aperçoit. Mais l'*aggiornamento* trébuche parfois. Les ouvriers formant la confrérie de Saint-Joseph, « la plus nombreuse », rapporte le *Journal de Liège*, « chantaient un cantique sur l'air du *Premier Pas*, qui n'avait pas été, il faut bien le dire, choisi avec tout le discernement possible »...

Se détachent, poursuit Hasserz, *deûs cofes sûr'mint rimplis d' bonbons* « deux coffres certainement remplis de confiseries » :

8

*Ah nonna! c'esteût dès-érliques  
Qu'estit puerteyes par dès lévites.  
I-gn-aveût deûs boquêts d'ohê,  
Sûr'mint d'on boûf ou bin d'on vê?*

Ah non! c'étaient des reliques  
Qui étaient portées par des lévites.  
Il y avait deux morceaux d'os,  
Sans doute d'un bœuf ou bien d'un veau?

9

*Ca sûr'mint, à bout d' sis-cints-ans,  
Gn-a pus nol ohê égzistant.*

<sup>(35)</sup> *J.d.L.*, 12 juin, qui mentionne une « salve d'artillerie privée ».

<sup>(36)</sup> *Relation du sixième jubilé séculaire de l'institution de la Fête-Dieu, Liège*, H. Dessain, 1846, p. 10 sv.; *J.d.L.*, 12 juin.

Car à coup sûr, au bout de six-cents ans,  
Il n'y a plus nul os qui subsiste.

Jean-Joseph Pinsar ne montre pas plus de respect pour les reliques de la sainte que pour les prélats certifiant la paternité liégeoise de la Fête-Dieu.

*...Is vont fé grand fracas  
D'on dôcumint rognî, d'grogn'té dès rats;  
Puis dès-ohêts qui sont — mutwèt — d'à lèy.  
Is vont l'zi rinde on culte avâ nosse vêye.*

... Ils vont faire un tintamarre  
D'un document rongé, grignoté par les rats;  
Puis des ossements qui sont, peut-être, à elle,  
Ils vont leur rendre un culte à travers notre ville.

En écho, Hasserz jettera le doute sur les « trois sottes » à l'origine de la Fête-Dieu : *Djulène èt Ève èt Isabèle / qu'èst-tit — dji n' l'assûre nin — pucèles* : « qui étaient — je ne peux l'assurer — pucelles ».

Le journaliste français Jules Janin, dans un courrier du 24 juin reproduit par *Le Politique*, feint d'applaudir au spectacle fourni à Liège, avant de glisser vers la critique. « Que de flammes, que de couleur! La croix, les chantres, le séminaire, le clergé de la ville, le clergé des campagnes, le chapitre cathédral, M<sup>gr</sup> le Doyen, les thuriféraires, le dais entouré de lanternes, et enfin ces douze évêques et archevêques dans leurs habits les plus magnifiques, la mitre en tête, la crosse à la main, belles têtes vénérables doucement inclinées... ». Hasserz en détache, non sans un coup de griffe, le *bardaquin*, le dais abritant le porteur du Saint-Sacrement : *li ci qu'est d'zos, vos l' savez bin* « celui qui est dessous, vous le connaissez ». Le chanteur de rue ne nommera pas l'évêque de Liège, Monseigneur van Bommel. La suite de la chanson en donne la clef. Celui-ci s'est rendu impopulaire en interdisant aux musiciens de rue de se produire dans les occasions solennnelles.

97

*Dépôy qui monsègneûr èst m'nou,  
À l' procéssion l'zî a d'findou.  
On deût wangni s' veye à djower,  
Si bin qu' cès messieûs à tchanter.*

Depuis que monseigneur est venu,  
À la procession il leur a défendu (de se trouver).  
On doit gagner sa vie à jouer,  
Aussi bien que ces messieurs à chanter.

98

*Dji creû qu' nosse vikêre Barrett  
Valéve bin ot'tant qu' nosse évêque,  
Èt lu n' l'a mây disfindou;  
S' c'esteût mà fé, l'âreût veyou.*

Je crois que notre vicaire Barrett (<sup>37</sup>)  
Valait bien notre évêque,  
Et lui ne l'a jamais défendu.  
Si c'était mal faire, il l'aurait vu.

*C'è-st-aboli ci mèsti-là,  
Cès-omes ni vikèt qui d' coula.  
Si on voléve aboli l' vosse,  
À deûs mins vos têriz vos crosses.*

C'est abolir ce métier-là,  
Ces hommes ne vivent que de cela.  
Si on voulait abolir le vôtre,  
À deux mains vous tiendriez vos crosses.

Hasserz pense que, « pour cette année », aucun musicien n'a pu se montrer à Saint-Martin. Si ses confrères « avaient toutes pratiques comme vous », dit-il au prélat, ils pourraient bien aller porter le *bot*, la hotte des maraîchers ou des marchands forains. *Ureûs'mint qu'il ont l' Comèdèye* : « Heureusement, ils ont la Comédie », le Théâtre de Liège, pour

(37) Sur celui-ci : GOBERT, t. III, p. 415; t. VIII, p. 508; t. IX, p. 604-5 et 632. Ce vicaire général « administra maintes années durant le diocèse de Liège sous l'empire et sous le gouvernement hollandais, en l'absence d'un titulaire à l'évêché ».

vivre (38). Une autre mesure, prise d'autorité par l'archiconfrérie, visait les colporteurs, auxquels elle interdit de vendre médailles et images au delà de l'arc de triomphe du mont Saint-Martin, au risque de se « faire empoigner ». Est-ce à des bedeaux, demande un lecteur du *Journal de Liège*, « d'exercer la police sur la voirie » (39) ? Les récriminations de Hasserz à l'adresse de l'évêque hésiteront entre promesse burlesque et mise en garde.

101

*Mi consèye n'est nin ine balâde,  
Èt v' djow'ront-is sûr in-ôbâde,  
Ca dépôye qu'is n' vont pus djower,  
Vos l'z-avez tot déconcerté.*

Mon conseil n'est pas une ballade,  
Et ils vous joueront sûrement la sérenade (40),  
Car depuis qu'ils ne vont plus jouer,  
Vous les avez tout déconcertés.

102

*Èsprovez po l'annêye qui vient,  
Vos vièrez qu'is séront contints,  
Èt d'vins cis-cints-ans, s' vos vikez,  
Is front sûr tos' leû djubilé.*

Faites-en l'épreuve pour l'année qui vient,  
Vous verrez qu'ils seront contents,  
Et dans six-cents ans, si vous vivez,  
Ils feront certainement tous leur jubilé.

On retrouve le thème de la *Plinte dès saints èt dès muzi-*  
*cijns*, citée au début de cet article, pièce dont une partie fut

(38) Celui-ci, rétabli en 1818, donna son nom à l'anc. *place aux Chevaux*, actuellement place de la République française. Cf. GOBERT, t. II, p. 142 sv.; t. IV, p. 288.

(39) *J.d.L.*, 13-14 juin.

(40) Litt<sup>v</sup> « aubade; charivari ». Les musiciens manifesteront bruyamment leur désapprobation.

publiée sous le titre de *Riclamâcion dès sints conte Monsègneûr* (<sup>41</sup>). La critique se fait ici plus décidée.

63

*Tot l' monde tape conte vos, monsègneûr.  
On dit qu' vos-êtes-st' è l'èreûr.  
Nos prince-évèques vos dévancez :  
S'ils vikit co, vos v' friz blâmer.*

Tout le monde en jette contre vous, monseigneur.  
Tout le monde dit que vous êtes dans l'erreur.  
Vous allez plus loin que nos princes-évêques :  
S'ils vivaient encore, vous vous feriez blâmer.

67

*D'finde li musique à l' procession,  
C'est fé toumer nosse rilidjon.  
Vos fez toumer l' comèrce dè l' fièsse,  
Dji creû qu' vos-avez pièrdou l' tièsse.*

Défendre la musique à la procession,  
C'est faire tomber notre religion.  
Vous faites tomber le commerce de la fête,  
Je crois que vous avez perdu la tête.

71

*C'est po-z-avu djowé l' polka  
Qui l' pôve sint Roch a d'manou là.  
Et si vos 'n' nos fez nin roter,  
Nos nos-alans tos révolter...*

C'est pour avoir joué la polka  
Que le pauvre saint Roch est resté là.  
Et si vous ne nous faites pas marcher,  
Nous allons tous nous révolter...

Les derniers vers évoquent une autre mesure prise par l'évêque : celui-ci avait interdit de faire porter la statue de saint Roch lors de sa fête, ce qui, comme dit la *Plinte dès saints èt dès muzicyins*, l'a empêchée de « danser la polka »

(<sup>41</sup>) N° 8 dans la liste des *Oeuvres*.

par les rues. L'abandon d'une tradition immémoriale se verra pratiquement mettre en cause, chez Hasserz, dans une épidémie de choléra (<sup>42</sup>). Un autre passage de la *Paskèye istorique so tote li sinte botique* complète le portrait d'un homme dont le nom wallonisé — *bômèl* — signifie « bouffi (par l'abus d'alcool) » (<sup>43</sup>).

20

*Noste évèque èst portant brave ome.  
C'est damadje qui n'est nin midonne.*

Notre évêque est pourtant brave homme.  
Il est dommage qu'il ne soit pas généreux.

21

*I n' distribuwe nin bêcôp d'ârdjint,  
Mës dès paroles qu'on n' hagne nin d'vins (<sup>44</sup>).  
I distribuwe lès dons dè cir,  
Mës lès cis dè l' tére, vas' lès quîr!*

Il ne distribue pas beaucoup d'argint,  
Mais des paroles qu'on ne mord pas dedans.  
Il distribue les dons du ciel,  
Mais ceux de la terre, va les chercher!

Quand M<sup>gr</sup> de Montpellier succédera, en 1852, à van Bommel, Hasserz aura pour celui-ci quelques mots d'une piquante ambiguïté (<sup>45</sup>) :

*Van Bômèl è-st-è paradis,  
Nos l'espérans, tot l' monde èl dit...*

(<sup>42</sup>) Dans une chanson sans titre interprétée sur l'air *dè carilion dè palâ*. La liste des œuvres mentionne *Li colorâ « Le choléra »* (n° 87).

(<sup>43</sup>) DL, s. v<sup>o</sup>, du néerl. *bommel*.

(<sup>44</sup>) Le texte a : « qu'on n'tragne nin d'vin ». *Trágner* signifie « traîner négligem-  
ment » (DL), « chanter, dégoiser » (Forir). On ne voit pas de sens acceptable, avec ce  
mot. Par contre, *tr-* peut déguiser un *h*, d'où un original *hagne* « mord » : les paroles  
ne donnent pas à manger.

(<sup>45</sup>) *Sov'nance dé sacre di Monséigneûr T.A.J. de Montpellier. Couplêts prezintés à  
Monsieu l' tchénonne de Montpellier à Nameur, li 25 sétimbe 1852. À l'ocasion di s'  
nominacion d'évêque à l'évêché d' Lidje*, Liège, Imp. de A. Charon, 1852, un placard  
à trois colonnes.

Bref, conclut la *Paskèye, n'z'avans ot'tant mèzâhe d'évêque / qu'on tchèron cinq' rowes à 'ne tchèrète* « nous avons autant besoin d'évêque / qu'un charretier de cinq roues à une charrette ».

Le cortège du 11 juin se terminait, rapporte le *Journal de Liège*, « par quelques centaines de fidèles, marchant pêle-mêle sous les bannières des paroisses de St-Nicolas, de St-Barthélemy, de St-Martin et de St-Jacques » : « masse de peuple », convient Lavallèye, qui n'avait pu « trouver place au sein même du cortège ». Tableau cavalièrement brossé, chez Hasserz :

*Tot-oute dè l' procèsion, i-gn'aveût  
Dès cowes di ramon èt dès creûs.*

Tout au bout de la procession, il y avait  
Des queues de brosse et des croix.

### 3. Décorations et vedettes de la fête

La procession, traversant le populaire quartier de *djus-d'-la-Moûse* (Outremeuse), réputé pour sa dévotion, gagne d'abord le pont menant à la rive gauche, sur lequel a été édifié *in-âté, tot djusse è muvêtèye dès sis-âtches* « un autel, tout juste au milieu des six arches ». « Rien de plus important », écrit Lavallèye, « que la bénédiction donnée du faîte de ce reposoir aux populations nombreuses se pressant sur les quais et respectueusement inclinées devant le Dieu vivant... ». Hasserz enchaîne :

10

*On-z-a n'né qwate bénédicsons;  
Eune djus-là-Moûse, eune so l' grand pont,  
Èt eune tot près dè l' Mêzon-d'-vèye,  
Li qwatrinme divant l' Comèdèye.*

On a donné quatre bénédictions;  
Une en Outre-Meuse, une sur le grand pont,  
Et une tout près de l'Hôtel-de-ville,  
La quatrième devant la Comédie (<sup>46</sup>).

Trois arcs de triomphe ont été élevés.

11

*On-z-a fêt à pid dè l' Sâv'nire  
Ine fâsse pwète qui nos-a fêt rîre,  
Et eune è tiér di Sint-Mârtin,  
C'esteût à pô près l' minme indjin.*

On a fait au pied de la Sauvenière  
Une fausse porte qui nous a fait rire,  
Et une autre sur la colline de Saint-Martin,  
C'était à peu près le même engin.

Ces « fausses portes » ne furent pas plaisantées par le seul Hasserz.

« Peut-être le public s'était-il formé, d'avance, écrit le Journal de Liège, une opinion exagérée de la pompe et du luxe qui devaient rehausser la cérémonie : aussi un grand nombre de personnes, établissant un parallèle entre le jubilé de Malines et le nôtre, ont-elles été singulièrement trompées dans leur attente. »

Une certaine nouveauté, d'origine étrangère, paraît même avoir déplu. On vit des confréries « récitant à voix haute ou plutôt psalmodiant les uns le chapelet, les autres un hymne en l'honneur de Jésus ». « Ce fait d'aller chantant tout haut des prières nous a paru une invocation empruntée aux populations flamandes : du moins pensons-nous que jamais pareille chose ne s'était jusqu'à présent pratiquée dans les processions de nos paroisses ».

Le *Libéral liégeois* creuse le trait (<sup>47</sup>). Beaucoup de rues étaient pavées, « mais, nous devons le dire, bien peu

(<sup>46</sup>) « Quatre reposoirs avaient été dressés : rue Puits-en-Sock, au milieu du Pont-des-Arches, sur le Marché et place du Spectacle » (*J.d.L.*, 12 juin).

(<sup>47</sup>) *L.L.*, 12 juin.

l'étaient avec goût, aucune ne l'était avec luxe. » « Les arcs de triomphe étaient en harmonie avec le reste des décosations, et n'étaient pas plus qu'elles majestueux et sévères. » Pour un peu, le journaliste regretterait un si pauvre « déploiement de pompe et de magnificence cléricales », incapable de donner « une idée de ce qu'était jadis, dans le dernier siècle, la célèbre procession de la *translation* ». « La journée d'hier n'a en rien rappelé la fête de Saint-Lambert. Rien de plus grandiose et de plus majestueux que celle-là; et rien au contraire de plus simple, et, disons le mot, de plus mesquin que celle-ci. » Le sentiment de déception, que l'on répète ici et là, fut-il partagé par la population ? Les autorités ecclésiastiques éprouvèrent en tout cas le besoin de réviser le décorum. La seconde procession du jubilé, le 21 juin, se déroula « dans le même ordre que celle du 11 », mais « pour lui donner un peu plus d'éclat, les prélatas étrangers, au nombre de 14, avaient revêtu leurs habits pontificaux, qui étaient de la plus grande richesse » et le « buste de Saint-Lambert, en vermeil », fut joint au cortège<sup>(48)</sup>. On dressa aussi « au débouché de la rue du Pont-d'Avroy » un nouvel arc de triomphe, de style « moresque », que décrit sommairement Hasserz<sup>(49)</sup>.

34

*So l'Avreū, on-z-a fêt 'ne fâsse pwète  
Avou l'z-armes dē Pâpe à l' copête  
Èt quate bélès-andjes<sup>(50)</sup> à costé,  
Deûs prèt à rîre, deûs à plorer.*

<sup>(48)</sup> *J.d.L.*, 22 juin.

<sup>(49)</sup> Une « grande lithographie » représentant l'arc de triomphe était vendue au prix de 75 centimes par le librairie Lardinois (*J.d.L.*, 22 juin). Le *Libéral*, reconnaissant que les décosations montraient « un peu moins de mesquinerie que la première fois », pointera au sujet de la « fausse porte » d'Avroy « qu'on eût dû préférer le style gothique : pour célébrer une fête chrétienne, quoi de mieux que le style né avec le christianisme ! ».

<sup>(50)</sup> Le DL mentionne bien la possibilité d'usage du t. *andje* au fém.

Sur Avroy, on a fait une fausse porte  
Avec les armes du Pape au sommet  
Et quatre beaux anges à côté,  
Deux prêts à rire, deux à pleurer.

35

*Et po d'zos, gn-aveût on calice :  
C'est l' ei qu' rapwète lès bénèfices...*

Et en dessous, il y avait un calice :  
C'est celui qui rapporte les bénéfices...

Revenons au parcours de la procession.

13

*È tiér di Sint-Mártin, lès mohones  
Èll'avít chakeune on dictom (51).  
On marqua lès trinte-deùs mèstis (52).  
Dji pinse bin s'on 'nn'a nouk roûvi.*

Sur la colline de Saint-Martin, les maisons  
Avaiient chacune une devise.  
On marqua les trente-deux métiers.  
Je pense bien qu'on n'en a oublié aucun.

« S'il en manque un », ironise Hasserz, ce sera celui de l'évêque. Toutes les églises de la ville étaient également pavoiées. Décoration qui se devait, note prudemment Lavallèye, d'afficher sa nature « éminemment nationale ». Aussi la tour de Saint-Martin était-elle couronnée de « quatre drapeaux immenses ». Ceux ornant l'ancien palais des princes-évêques permet au pasquin de glisser quelques allusions à l'histoire du pays.

(51) « Le bas de la tour de l'église Sainte-Croix offrait un ensemble fort gracieux ; là les médaillons encadraient des inscriptions, anagrammes, et chronogrammes relatifs à la fête. »

(52) « A partir du pied du mont Saint-Martin, les deux côtés de la rue étaient ornés des armes et blasons des vingt-deux bonnes villes de l'ancien pays de Liège et des trente-deux métiers de la cité, enchâssés dans des ornements peints dans le style de la Renaissance », etc.

31

*So l' Palâ, çou qu'esteût l' pus bê,  
C'esteût dès drapôs à hopê.  
L'ôtrichyin, l'ancyin protêcteur,  
Çoula nos fêt assé d' l'oneûr.*

Sur le Palais, ce qu'il y avait de plus beau,  
C'était un tas de drapeaux.  
L'autrichien, l'ancien protecteur,  
Cela nous fait assez honneur.

30

*Li prussyin, n'el fât non rouvî,  
I nos-a todi protêdji.  
Et l'anglés qui flotève à lâdje,  
Vos-âriz dit Moncheû Lelâdje (53).*

Le prussien, il ne faut pas l'oublier,  
Il nous a toujours protégé.  
Et l'anglais qui flottait grand ouvert,  
Vous auriez dit Monsieur Lelarge.

31

*Si l'Ampèreûr âreût viké,  
So l' palâ n'ârit nin floté.  
Ni pârlons nin dès djins qu' sont mwérts,  
Léyans-lès bin tranquiles è l' tére.*

Si l'Empereur avait vécu,  
Sur le palais ils n'auraient pas flotté.  
Ne parlons pas des gens qui sont morts,  
Laissons-les bien tranquilles en terre.

Le chansonnier recompose quelque peu les faits. À l'époque où l'Autriche, gendarme du Saint-Empire dont relevait la principauté, avait rétabli dans celle-ci l'ancien régime, les Révolutionnaires s'étaient en effet tournés vers la Prusse pour qu'elle intervienne en faveur des nouvelles institutions.

(53) Pers. non identifié.

Le faste n'est cependant pas égal dans tous les quartiers (str. 38-42). Le drapeau de Saint-Pholien est apparu *hiyî è quate avou l' vint* « déchiré en quatre avec le vent » et celui de Saint-Denis *èsteût d' fligoté tot-åtoû* « et celui de Saint-Denis s'effilochait tout autour ». Si les habitants des environs du couvent des Carmes ne sont pas mieux lotis, tel riverain de Féronstrée n'a pas lésiné.

38

*Tot-à-l' copète dès Cârmulins,  
Divins 'ne potale, gn-a on vîs sint,  
I t'néve on vîs drapô è s' min,  
V'z-âriz dit qu'i s' mokahe dès djins.*

Tout au sommet des Carmes (<sup>54</sup>),  
Dans une niche, il y a un vieux saint,  
Il tenait en main un vieux drapeau,  
Vous auriez dit qu'il se moquait des gens.

39

*À l' vindicion d' mon Dèvivî,  
L' drapô lidjwès èsteût d'ployî.  
Li mèsse-tayeûr di Féronstrêye  
Mètêve dès guirlandes à cakêye.*

À la salle des ventes Duvivier,  
Le drapeau liégeois était déployé.  
Le maître-tailleur en Féronstrée  
Mettait des guirlandes à foison (<sup>55</sup>).

40

*Il èst sûr'mint bon catolique,  
Po gâter lès stofes di s' botique.  
Il est certainement bon catholique,  
Pour gâter ainsi les étoffes de sa boutique.*

(<sup>54</sup>) Vu la configuration actuelle de l'endroit en question, dépourvu d'élévation de terrain, faut-il comprendre : « vers le sommet du couvent des Carmes » (disparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) ? (GOBERT 1976. T. IV, p. 29 sv.).

(<sup>55</sup>) Litt' « à pelletée ».

Le trente-neuvième couplet vise-t-il un membre de la famille Duvivier, dont on a dit plus haut le conservatisme nostalgique de l'ancienne principauté ecclésiastique ? Dans un contexte belge très marqué, le drapeau liégeois pourrait aussi manifester cet attachement au bon vieux temps de « vivre sous la crosse », chanté dans le *Pantalon trawé*. Le « tailleur de Féronstrée » n'est pas identifié ; mais il pourrait s'agir du même membre du clan Duvivier. D'autres personnages mentionnés à propos des décorations de circonstance demeurent obscurs. Les citer devait ravir un auditoire populaire.

16

*So l' pwète di Sint-Nnih, i-gn-aveût  
On Sacramint d' bwès tot plin d' feû,  
Q'a stu Héri Braive qui l'a fêt.  
Dji v'z-assûre qu'il esteût fwért bê;*

Sur la porte de Saint-Denis, il y avait  
Un Saint-Sacrement de bois plein de feu,  
C'est Henri Braive qui l'a fait.  
Je vous assure qu'il était fort beau;

17

*I n' fât nin roûvî l' grand Louwès',  
Qui l'a raboté d' totes sès fucèces.*

Il ne faut pas oublier l' grand *Louwès'*,  
Qui l'a raboté de toutes ses forces.

Le même couplet fait ensuite place aux personnalités qui ont rehaussé la cérémonie. Au premier rang, les orateurs sacrés.

*Lès Lîdjwès n'ont mây pus vèyou  
On leûp d' Paris qu'on lome Panloup;*

Les Liégeois n'avaient jamais vu  
Un loup de Paris qu'on appelle Panloup;

*Po p[r]éetchi, c'est l' pére Ravignan<sup>(56)</sup>  
Et après vêrè l' pére Dechamps,  
Ni rouvians nin l' pére Lacordaire,  
Ci sèreût èsse trop téméraire.*

Pour prêcher, c'est le Père Ravignan  
Et après viendra le Père Dechamps,  
N'oublions pas le Père Lacordaire,  
Ce serait être téméraire.

La chanson dut être imprimée au début du jubilé, car le P. Lacordaire, dont le frère aîné, Jean-Théodore, professait la zoologie et l'anatomie comparée à l'Université de Liège, ne se montra pas, d'après le compte rendu de Lavallèye<sup>(57)</sup>. Le *Libéral liégeois* a sa version d'une absence remarquée, qu'il suggère dans un style incisif<sup>(58)</sup>? « Nous ne sommes pas assez au courant des mystères de la sacristie pour savoir si c'est en vertu d'une simple succession ou par suite d'une compétition savamment et opiniâtrement conduite que le P. de Ravignan a succédé dans la chaire de Notre-Dame de Paris à l'abbé Lacordaire. » Les flèches des mécréants se concentrent donc sur le premier. « Le P. de Ravignan rappelle, par sa voix un peu creuse, par son geste hautain et sa phrase sententieuse, la manière de M. Guizot », « chef éminent du cabinet français, qui dévoue — nous avons presque dit : qui prostitue — à la défense d'une si misérable politique un si admirable talent ». On lui concède des qualités : une parole « musicale », des poses oratoires « nobles », une diction « pure et correcte ». Mais c'est pour conclure

(56) Le texte a « péchy » : Hasserz joue-t-il sur les mots *pêtchi* « pécher » et *prétechi* « prêcher » ?

(57) Sur Jean-Théodore Lacordaire : *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, t. XIX, 2001, col. 15-17; *Bull. de la Soc. roy. Le Vieux-Liège* 5, 1959-60, p. 455-61. Voir aussi *l'Opinion du diable sur le R.P. Lacordaire, la Faculté de Philosophie et le Sénat académique de l'Université de Liège*, une plaquette de 1847 attribuée à un certain J.-B. Dufau.

(58) *L.L.*, 26 juin.

qu'elles peuvent faire « un bon avocat », voire « un orateur politique de deuxième ordre », jamais « le commencement d'un orateur sacré ». « Ce qui prouve peut-être qu'il est difficile de faire d'un avocat autre chose qu'un avocat. » Adoptant par ironie un ton « jésuitique », la formulation demeure singulière, adressée à une profession qui nourrit traditionnellement le mouvement libéral.

La même ironie fera écrire que le P. Dupanloup, le *leûp d' Paris*, prêche « comme les 99/100<sup>es</sup> de nos prédicateurs actuels : il dit vulgairement des choses vulgaires, dont il ne sauve la vulgarité ni par une expression de choix, ni par cette onction chrétienne qui fait passer tant de choses dans la chaire<sup>(59)</sup>. » Faut-il s'étonner que le P. Deschamps, frère du ministre des Affaires étrangères, trouve davantage grâce aux yeux du chroniqueur<sup>(60)</sup> ?

Hasserz passe ensuite en revue les prélates et personnalités invitées, dont *lès deûs nonces dè Pâpe di Brussèles*, qui « ne haïssent pas les jeunes filles ». Manque à l'appel le primat de Belgique, appelé au conclave qui devait, à partir du 11 juin, élire le successeur de Grégoire XVI, mort le 1<sup>er</sup> juin<sup>(61)</sup>. Il *èsteût èvôye à l' bone / sûr po s' fé loumer pâpe di Rome* : il « était parti à bon droit / sans doute pour se faire nommer pape de Rome ». Après quelques réverences obligées aux services de la ville, pompiers et *maritchâssèye* (43-46), la

<sup>(59)</sup> Les P. de Ravignan et Dupanloup allaient fonder, l'année suivante, le journal *La paix sociale*. Le séjour liégeois ne fut pas favorable au premier, puisqu'il ressentit pendant le jubilé « les premiers symptômes d'une lésion organique et dut interrompre son œuvre » (*Biogr. Michaud*, t. XXXV, p. 249). Sur le second : *Dict. biogr. fr.*, t. XII, 1968, col. 292-97.

<sup>(60)</sup> Il célébra l'événement dans son *Plus beau souvenir de l'histoire de Liège*, qui connut de nombreuses traductions (DT, col. 1018) et fut censuré par le pasteur Girod dans son *Égarement de l'Église romaine au sujet de la Sainte Eucharistie* (Liège, Max. Ghilain, s.d., p. 42). Le P. Deschamps « se moque du monde », écrit Girod « quand il ose comparer la vision de Ste. Julienne aux visions de l'Écriture Sainte, à celle de St. Pierre, à Joppe, par exemple ».

<sup>(61)</sup> *J.d.L.*, 9 juin (annonce de la mort) et 13-14 juin (ouverture du conclave).

Paskèye entame la litanie critique qui l'occupera jusqu'à la fin.

#### 4. L'Église des riches

On a vu que l'évêque de Liège ne brillait pas, selon Hasserz, par la générosité. Le curé de Saint-Martin, qui a organisé la cérémonie, n'est pas non plus indifférent aux biens de la terre. *V'z-èstez sûr qu'après l' djubilé / il årè branmint ramassé* : « Soyez sûr qu'après le jubilé / il aura pas mal ramassé » (str. 26-28). L'opulence de l'Église est un défi aux conditions de vie du plus grand nombre. Le chanteur admonestera van Bommel.

47

*Ine saqwè d' fwért bê, dji l'avowe,  
C'est dè vèy gârni totes lès rowes;  
Mës m' sône qui ç'âreût co stu mîs,  
Si lès pôves vos-âriz r'moussi.*

Quelque chose de fort beau, j'en conviens,  
C'est de voir garnies toutes les rues;  
Mais il me semble que c'eût été mieux encore,  
Si vous aviez rhabillé les pauvres.

48

*Qu'avéve keûre si l' pôve a dè l' pône,  
Vos vikez come on rvè so s' trône?  
Si c'est po l' bon Diu, monséigneûr,  
I mèrite fwért bin cist-oneûr.*

Que vous souciez-vous de la peine du pauvre,  
Vous vivez comme un roi sur son trône ?  
Si c'est pour le bon Dieu, monseigneur,  
Il mérite bien cet honneur.

49

*Sint Ambroise dihéve divins l' temps :  
« Nosse bon Diu ni beût, ni magne nin.*

*Fât vinde dès vâses d'ôr èt d'ârdjint  
Po r'moussi tos cès diyocésins ».*

Saint Ambroise disait autrefois :  
« Notre bon Dieu ne boit, ne mange pas.  
Il faut vendre des vases d'or et d'argent  
Pour rhabiller tous ces diocésains » (<sup>62</sup>).

50

*Cou qu' dji v' di là, c'est vrêye, portant,  
Quèqu'i-gn-âye à mwins quinze-cints-ans;  
C'esteût portant 'n'évêque come vos,  
Mês n' féve nin dès dépinses (<sup>63</sup>) di sot.*

Ce que je vous dis là, c'est vrai, pourtant,  
Quoiqu'il y ait au moins quinze-cents ans;  
C'était pourtant un évêque comme vous,  
Mais il ne faisait pas des dépenses de sot.

51

*Li pôve diâle èst todi po-drî,  
Vos n' prindrez nin l' pône dè l' coûki;  
Èt portant l'orde di nosse bon Diu,  
C'est d'elzî d'ner vosse supèrflu.*

Le pauvre diable est toujours derrière,  
Vous ne prendrez pas la peine de le coucher;  
Et pourtant l'ordre de notre bon Dieu,  
C'est de leur donner votre superflu.

52

*Mês nouk di vos-ôtes nè l' f'rè mây,  
Vos préferez fé dès gâgâyes.  
Vos t'nez pus vite avou l' nôblèsse  
Po l'zi agrawi leûs ritchesses.*

Mais aucun de vous ne le fera jamais,  
Vous préférez des colifichets.  
Vous tenez plus vite avec la noblesse  
Pour faire main basse sur leurs richesses.

(<sup>62</sup>) On choisit de mettre ces paroles, avec un plaisant anachronisme, dans la bouche du saint.

(<sup>63</sup>) Forme donnée par Forir, pour le mod. *dépanses*.

*Quand vos m' divriz èkscomugnî,  
Dire vréye, vos n' sâriz m' l'espêchî.  
Vos-avez apris à prêchî,  
C'a stu po coula pus<sup>(64)</sup> wangnî;  
Quand vous devriez m'excommunier,  
Dire la vérité, vous ne sauriez me l'empêcher.  
Vous avez appris à prêcher,  
C'a été pour en gagner davantage;*

*Vos prêchîz gou qu' vos n' sâriz fé  
Et foû d' nos-ôtes vos l'égzdijez!  
Djusqu'à cwareème, on p'tit-ovri  
In-ôû cût deûr n' wèz'reût magnî.  
Vous prêchez ce que vous ne sauriez faire  
Et vous l'exigez de nous!  
Jusqu'au carême, un petit ouvrier  
Un œuf cuit dur n'oserait manger.*

*Mins lès ritches él polèt bin fé,  
Divins 'ne ronde tête ou on pâté.  
I-gn-a 'ne bin trop grande distincsion  
Po deûs pârtèyes dé l' minme nâcion.  
Mais les riches peuvent le faire,  
Dans une tartine ronde ou un pâté.  
Il y a une bien trop grande distinction  
Pour deux parties de la même nation.*

L'interprète du peuple ne peut plus, désormais, que pousser la doléance jusqu'à la mise en garde, par le détour d'un souvenir familier.

*C'est come à totes lès procéssions :  
Lès ritchès djins fêt dès bês dons,*

<sup>(64)</sup> On dirait plutôt, auj., *pus'*. Mais le texte a régulièrement « pu ». Sur l'alternance, y compris dans *todi pus'* / *todi pus'* ou *et co pus'* / *et co pus'*, cf. l'article du DL.

*Et si 'n-ovri tome sins-ovrèdje,  
Èl lérít crèver è s' manèdje!*

C'est comme à toutes les processions :  
Les riches font de beaux dons,  
Mais si un ouvrier tombe sans travail,  
Ils le laisseraient crever dans son ménage !

57

*Volà! wangniz dès djubilés...  
Volà co 'ne fèye li pan r'monté!  
Lès-évèques dîront tot 'nn'alant :  
« Gn-a nou mā qu'on l'zî r'monte li pan ».*

Voilà ! Gagnez des jubilés...  
Voilà encore le pain remonté !  
Les évêques diront en partant :  
« Il n'y a pas de mal à ce qu'on leur remonte le pain ».

58

*Totes cès tièsses di hoye di Lídjwès,  
Is v' fr'z bin sogne quand is v' loukèt.  
Il ont l'ér ossi témérères  
Qui l' grand Djâqu'mote, leû grand vikère.*

Toutes ces têtes de houille de Liégeois,  
Ils vous feraient bien peur quand ils vous regardent.  
Ils ont l'air aussi téméraires  
Que le grand Jacquemotte, leur grand vicaire (65).

59

*Dji compôse ine pitite tchanson,  
Pace qui dji n' sé fé on chérmon.  
Si c'esteût on chérmon d' sôddard,  
Dji direû : « Vis mètez-v' an gâr! »?*

(65) Sur celui-ci : GOBERT, t. III, p. 218; t. IV, p. 357; t. V, p. 552; t. X, p. 206.  
En vue de rendre plus d'ampleur à la dévotion envers Saint-Julienne \*, M<sup>me</sup> Jacquemotte formera une souscription qui permettra, moyennant trois mille francs de l'époque, d'édifier en 1858 un nouvel autel à l'église de Cornillon, en remplacement de celui rénové déjà lors de la célébration de 1846, qui avait coûté, précise Gobert, « 1123 fr. 83 centimes ». Dieu n'est-il pas dans les détails ! Cet autel « orne actuellement l'église de Vivegnis ».

Je compose une petite chanson,  
Parce que je ne sais faire un sermon.  
Si c'était un sermon de soldat,  
Je dirais : « Mettez-vous en garde ! ».

60

« Vosse tièsse à gôche ! vosse tièsse à drwète (⁹⁶) ! ».  
*Sins d'ner on pétard, come l'évêque.*  
*Çou qu' dji di là, n'a-dje nin rēzon ?*  
*I v' l'aplique à l' confirmacion.*

« La tête à gauche ! la tête à droite ! »,  
Sans donner un soufflet, comme l'évêque.  
Ce que j'en dis là, n'ai-je pas raison ?  
Il vous l'applique à la confirmation.

61

*Qwand monsègneûr m'a confirmé,*  
*Por mi, m' l'a fêt crân'mint pèter.*  
*N'est-ce nin là on bê sacramint,*  
*R'çûre on pétard à l' rivièsse-min ?*

Quand monseigneur m'a confirmé,  
Il me l'a fait vigoureusement péter.  
N'est-ce pas là un beau sacrement,  
Que de recevoir une taloche du revers de la main ?

62

*Si bon catolique qu' vos-estez,*  
*Vos r'lournez l' gueûye di l'ôte costé...*

Si bon catholique que vous soyez,  
Vous retournez la gueule de l'autre côté...

Mais « voici encore une autre question ». *Minans l'afère on pô pus long* : « menons l'affaire un peu plus loin ».

63

*Ureûs'mint qu'il a fêt fwért bê,*  
*Po n' nin abîmer l' rodje tchapê*  
*Si par maleûr il aveût ploû,*  
*El faléve ritaper à noû.*

(⁹⁶) Empr. du fr., ainsi que le note le DL.

Heureusement qu'il a fait très beau,  
Pour ne pas abîmer le chapeau rouge.  
Si par malheur il avait plu,  
Il fallait le remettre à neuf.

64

*On tchapé qu' cosse carante-cinq' mèye,  
On l' pout bin wârder tote si vèye;  
Si tos lès-ans l' faléve atch'ter,  
On sèreut bin vite riwiné.*

Un chapeau qui coûte quarante-cinq mille,  
On peut bien le garder toute sa vie.  
S'il fallait l'acheter tous les ans,  
On serait bien vite ruiné.

65

*Ine saqwè d' drôle, divins nos-ôtes,  
C'est qu' nosse djône bon Diu sût la môde.  
I n' passe qui d'vins lès grandès rowes  
Èt à p'tit peûpe élzî fêt l' move!*

Quelque chose de drôle, chez nous,  
C'est que notre jeune bon Dieu suit la mode.  
Il ne passe que dans les grandes rues  
Et fait la grimace au petit peuple!

66

*Il èst portant pus respècté  
Dès djins qu'on vout mète so l' costé,  
Ca sûr'mint qu' tos lès pôves di Lîdje  
Priyèt pus qu' lès mâvas ritches.*

Il est pourtant plus respecté  
Des gens qu'on veut mettre sur le côté,  
Car à coup sûr, tous les pauvres de Liège  
Prient plus que les mauvais riches.

67

*Zêls ni sondjèt qu'à leú-z-ârdjint  
Èt l' pôve, èl lérít mori d' fam.  
Aléz', crasseûs, sèyiz' honteûs  
Dè louki nosse bon Diu so l' creûs!*

Eux ne pensent qu'à leur argent  
Et le pauvre, ils le laisseraient mourir de faim.  
Allez, crasseux, soyez honteux  
De regarder notre bon Dieu sur la croix!

Comment l'invective, ensuite, ne retomberait-elle pas ? *Saint office* rime avec *bénéfices*. Le Christ marchait nus pieds, ses ministres vont en *solés brozdés d'or* « souliers brodés d'or ». Que l'évêque pardonne au chanteur son sermon. *Dji n' dimande nin d'esse vost'inn mi.* « Je ne demande pas à être votre ennemi. » Mais il faut bien que quelqu'un prenne « de temps en temps » le risque de « la vérité ». *Qwand dji d'veré minme èsse pûni, / dji n' rino'y'reù nin çou qu' dj'a dit.* « Devrais-je même être puni, / je ne renierais pas ce que j'ai dit. » Au reste, Hasserz connaît trop bien les limites de sa critique. Qui pourrait sérieusement blâmer celui qui a juste *compôsé 'ne pasquèye po rîre* ? S'il a « manqué », il ira dare-dare se confesser à son curé, qui est *binamé* « gentil » et qui s'amusera *qwand dji li cont'rè m' farce è s' tcheyïre* « quand je lui raconterai ma farce dans sa chaise (confessionnal) ». *I sét bin qu' dji n' so nin mantchote / qwè qui totes lès fèyes i m' barbote.* « Il sait bien que je ne suis pas mauvais bougre / quoique chaque fois il me gronde<sup>(67)</sup>. »

## 5. L'adjudant, le spéculateur et le curé

Les répétitions, l'enjouement forcé, une syntaxe de plus en plus lâche vont empêcher la diatribe : la chanson semble perdre ce qu'elle pouvait avoir d'invention et d'indépen-

<sup>(67)</sup> *Mantchote* pose problème. Le DL donne sous *mantchôte* : « manchette ; certaine partie ou jeu de quilles ou de cartes ; pédérastie ». Forir met en évidence le dernier sens et, sous *mantche*, mentionne des expressions suggérant une idée de fausseté, de tromperie. On croit pouvoir traduire par « mauvais bougre », en rendant à *bougre* son sens ancien de « pédéraste ».

dance. La dénonciation des faux dévôts s'embrouille (<sup>68</sup>). Mais voici qu'une autre sincérité ravive les couleurs du texte, quand percent des raisons personnelles d'amertume.

74

*Qwèqui dj' seûye divins gâr civique,  
Dji n' m'imbarasse nin d' politique.*

Quoique je sois de la garde civique,  
Je ne m'embarrasse pas de politique.

L'auteur de la pasquelle n'est qu'un des adjudants de la ville », sorti de fonction. Simple homme du peuple, il « n'en sait pas plus qu'un Wallon » (str. 92-96). Mais il garde la fierté des services rendus au pays, lesquels, dit-il à l'adresse des prélats chamarrés, *valît bin ot'tant qu' vos-ofices* « valaient bien autant que vos offices ». Le *Court abrégé* de sa vie rappelle qu'il fut « à l'unanimité des voix » nommé sergent instructeur de la garde civique en poste à l'Université, et qu'il la conduisit « par tout jours et nuits avec honneur et sang-froid ». Il ne nous dit pas pourquoi il refusa ensuite sa « nomination effective » comme « premier lieutenant » puis comme « adjudant-major », après en avoir « fait le service »... Il y a là plus qu'une pointe d'amertume. Tandis que certains, lors de la Révolution belge, guignaient les « hautes places », *po stronner l' peûpe* « pour étrangler le peuple », d'autres se battaient sans arrière-pensée pour la liberté, insiste la pasquelle sur les *Élections* de 1866.

9

*Rapêléve bin turtos d' l'an trinte,  
Qui vos v' sâvîz come dès poltrons.  
V's-avîz sogne d'on trô d' bale è vinte,  
V' tronnîz d' sogne po lès côps d' canon...*

(<sup>68</sup>) Couplets 88-92. Voyez comment des « chrétiens de nom » se comportent en public. Leur peu de foi se trahit dans la manière dont ils font, avec répugnance, le signe de croix. *T'nez l'oûy so l' pîre à l' bèneût'ewe, / vos veûrez si dji n' di nin vrêye* « Gardez l'œil sur la pierre avec l'eau bénite, / vous verrez si je ne dis pas vrai. »

Souvenez-vous tous de l'an trente,  
Quand vous vous sauviez comme des poltrons.  
Vous aviez peur d'un trou de balle dans le ventre,  
Vous trembliez de peur des coupas de canon...

Le tort du vétéran aura été de ne pas choisir la carrière de la croix et du goupillon, ou celle du commerce et de la finance. Dans un monologue intitulé *L'ome dè l' montagne di Sinayi* « L'homme de la montagne du Sinaï », qui date peut-être de juin 1846, comme la *Paskèye istorique*, Hasserz met en scène un « menteur » faisant montre d'un « chic particulier d'ambition » au milieu des plus « fins spéculateurs ». *Quèle douce djouwissance d'aveûr dès fabriques* (<sup>69</sup>) et des *magazins rimplis d'årtikes* « des magasins remplis d'articles » ! Quel contentement, chez celui qui *wangne par djoû dès mèye di florins*, qui « gagne par jour des milliers de florins ». Et quel plaisir, confie le richard, de faire enrager ceux qui *vwèrît m' vèy crèver come on tchin* « qui voudraient me voir crever comme un chien ». Avec l'argent marche la politique. *C'est décidè*, s'écrie « l'homme du Sinaï » à qui tout réussit : *dji m' va prezinter ås-élècteûrs*. Que les naïfs lui fassent confiance. Il ne sera jamais, pour le pauvre Hasserz, qu'un « Jocrisse-bouffon ».

Quel contraste avec sa vie de chanteur populaire, surtout depuis la mesure prise par van Bommel à l'encontre des musiciens. Le clergé qui les lèse devrait dresser le bilan des avantages dont il jouit (str. 105-109). Un *grand batème* ramène la « pièce toute jaune ». Qu'il s'agisse d'un mariage ou des relevailles de l'accouchée qui *s'fêt ramèssi* — qui reçoit la bénédiction du curé la première fois qu'elle revient à l'église : *i fât todi compter d' l'årdjint* « il faut toujours compter de l'argent ».

(<sup>69</sup>) Le w.a aussi, plus proprement, *djouwihance*.

*Si par mâleûr l'êfant est muért,  
Fât dès-êdants po l' mète è tére.  
Si po in-ome on sone ine transe,  
Fât todi à coup sûr trinte çanses.*

Si par malheur l'enfant est mort,  
Faut des liards pour le mettre en terre.  
Si pour un homme on sonne le glas,  
Faut toujours à coup sûr trente sous.

Même la mort est inégale. Aux uns *li p'tite creûs d' bwès* « la petite croix de bois ». Aux autres celle *di keûve ou d'ârd-jint* « de cuivre ou d'argent ». *L' diâle m'arèdje!* « Que le diable m'emporte (70)! »

## 6. Un train d'Église

L'orateur va chercher dans l'actualité de quoi éléver son discours vers l'imprécation finale. « Trois solennités, l'une religieuse, l'autre politique, l'autre enfin industrielle, se sont disputé la foule au commencement de cette semaine », résume le *Journal de Liège* des 20 et 21 juin, « et il faut bien le dire, la première est loin d'avoir éclipsé les autres, surtout en songeant aux vives sympathies que celles-ci ont rencontrées ». « Si le dogme a encore conservé une grande influence sur les âmes, les intérêts politiques et les intérêts matériels se sont beaucoup plus fortement emparés des esprits. La lumière pénètre et le rationalisme atteint plus ou moins la foi la plus robuste. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du médiocre retentissement qu'a eu la fête religieuse de Liège : il y avait à Bruxelles deux grandes inaugurations. L'une, de l'Association nationale en faveur des principes constitutionnels (...). L'autre, des chemins de fer de

(70) Litt<sup>1</sup> « Le diable me fasse enrager ».

Bruxelles à Paris, et, convenez-en, sainte Julienne ne pouvait pas espérer éclipser ces deux événements importants. »

L'ouverture de la « ligne du Nord » a donné lieu à une fête « belle et brillante, mais matériellement parlant, infiniment au-dessous de la portée morale du fait »<sup>(71)</sup>. S'ouvre une « ère nouvelle » : celle d'une France « assise, sans conquête, sur les bords du Rhin comme sur les bords de l'Escaut... ». « Miracle » autrement concret que ceux de l'Église. L'imagerie moderniste s'impose donc au chroniqueur.

114

*Noste évêque deût fé on ch'min d' fèr'  
Po aller tot dreût è l'infér.  
On-z-a dèdjà fêt li stacion  
Amon Belzibuth li démon.*

Notre évêque doit faire un chemin de fer  
Pour aller tout droit en enfer.  
On a déjà fait la gare  
Chez Belzébuth le démon.

Ces derniers vers font écho à l'inauguration de la « nouvelle station du Nord », d'où part, le 15 juin, un convoi emmenant à Lille autorités et invités de marque. Hasserz imagine autrement ce premier grand voyage.

114

*Ni pârlans nin dè purgatuére :  
Nos-î èstans turtos so l' tére.  
Li prumî convuè qui pâtré,  
Q' sère nostre évêque qu'el monrè.*

Ne parlons pas du purgatoire :  
Nous y sommes tous sur la terre.  
Le premier convoi qui partira,  
Ce sera notre évêque qui le mènera.

<sup>(71)</sup> Compte rendu du discours prononcé pour l'occasion par le ministre des étrangères dans le *J.d.L.*, 17 juin. Cf. *Le temps du train. 175 ans de chemins de fer en Belgique — 75<sup>e</sup> anniversaire de la SNCB*, dir. B. VAN DER HERDEN et al., Presses Univ. de Louvain, 2001, passim.

Suit un chapelet d'allusions plus ou moins obscures où se dessine, à travers une circulation inédite des hommes et des idées, un nouveau monde. On pourrait aussi « mener les curés à Malines », avec *nosse grand cardinal*, en *convwès spéciâl* — on va voir sous quel rapport la ville flamande intervient particulièrement dans l'actualité (117 sv.). Ils devront passer par Bruxelles, où ils entendront *tirer lès clokes / d'on cariyon bërlî-bërloke* « tirer les cloches / d'un carillon cahin-caha ». Les journaux du temps nous apprennent en effet le détail des festivités organisées pour l'inauguration du chemin de fer par l'État et la ville de Bruxelles, qui « a décidé que deux bals populaires seraient donnés, l'un sur la place du Vieux Marché et l'autre sur la place des Barricades ». Il y aura de l'ouvrage, pour emmener *totes lès djins qui sont à Brussèles* « tous les gens qui sont à Bruxelles » : on y trouve en ce moment, commente un correspondant du *Journal de Liège*, « l'élite des estomacs de province qui vient s'échauffer aux discussions du congrès libéral, plus les habitants de la capitale qui vont danser à un bal où 16 à 20,000 pieds seront engagés »<sup>(72)</sup>. Laissons aux historiens bruxellois le soin d'éclairer les allusions, dans la *Paskèye*, à cette « rue des Cailles » au coin de laquelle les voyageurs prendront un *tchâr di ray* « char du rail » qui leur convient bien. N'y charge-t-on pas *dèl fwért bone martchandèye, / qu'a stu èspro-vèye co cint fèyes* « de la fort bonne marchandise, / éprouvée encore cent fois » ?

L'irrévérence va viser le sommet de l'Église. Sans doute entre-t-il, dans ces derniers couplets de la pasquille, le sentiment confus d'une modernité désormais associée à la communication totale, embrassant la terre entière. La presse belge des 13 et 14 juin rapporte :

(72) *J.d.L.*, 13-14 juin.

« On est occupé en ce moment à placer, sur le parcours du chemin de fer, à partir de la station du Nord jusqu'à la station de Malines, les poteaux destinés à supporter les fils de laiton et de fer pour le télégraphe électrique, qui fonctionnera le 15 de ce mois entre ces deux points. Les mêmes dispositions seront ensuite poursuivies jusqu'à Anvers, pour établir entre cette ville et Bruxelles des communications qui auront lieu en cinq ou six minutes... (73) »

N'est-ce pas cette liaison avec Malines qui suggère à Hasserz le passage précédent ? Ne serait-ce pas « Anvers » qu'il faut lire dans un vers énigmatique ? Ceux qu'emmènera le train des célébrités *d'vet fé invers en bataille* « doivent faire [Anvers?] en bataille ».

Voici que l'actualité, à nouveau, élargit la perspective et que la syntaxe retrouve son aplomb. On a dit que Grégoire XVI venait de disparaître.

122

*Sûr'mint qui nosse grand pâpe di Rome  
Îront rinde visite à neûr ome.*

Certainement, notre grand pape de Rome  
Iront [ira?] rendre visite au noir homme (74).

123

*Inte leûs deûs, is d'vet corèsponde,  
Ca gn-a qu' zêls qui fêt sogne à monde.  
Li prumî tint l' pus grande police,  
Èt l'ôte vis fêt sogne pi [po] sès grifes.*

Entre eux deux, ils doivent correspondre,  
Car il n'y a qu'eux qui fassent peur au monde.  
Le premier tient la plus grande police,  
Et l'autre vous effraie par ses griffes.

124

*Portant, n' fêt nin pârtèye égâle,  
Onk, c'est l' bon Diu, èt l'ôte c'est l' diâle.*

(73) Sur un « tour de force » exécuté par « l'ingénieur M. Morse » grâce au « télégraphe électrique », aux Etats-Unis, cf. le *J.d.L.* du 23 juin.

(74) On pourrait aussi lire : « nos grands papes de Rome », etc. Voir *J.d.L.*, 26 juin.

*Mi, quand dji veû l' diâle è manèdje,  
C'est lès djoûs qui dj' n'a nin d' l'ovrèdge.*

Pourant, ils ne font pas jeu égal,  
L'un, c'est le bon Dieu, et l'autre le diable.  
Moi, quand je vois le diable dans le ménage,  
C'est les jours où je n'ai pas d'ouvrage.

Risquons une hypothèse. Au même moment roulait dans le public « une des plaisanteries qu'on attribue à Pasquino » (représentant symbolique des faiseurs de *pasquinades*?). Elle est rapportée par le *Journal de Liège* du 26 juin.

« Le défunt pape, à mi-chemin du paradis, rencontre un pèlerin, auquel il demande s'il est encore loin du but; celui-ci répond : 'Vous avez encore une bonne trotte à faire. — Hélas! dit le pauvre vieillard, je n'en puis plus!' À quoi le pèlerin réplique : 'Vous n'avez que ce que vous méritez : pourquoi n'avoir pas fait construire de chemin de fer?' »

La référence ferroviaire imprégnait décidément les esprits<sup>(75)</sup>.

## 7. Conclusion : « recommencer des jubilés? »

« Satan n'est jamais chez l'évêque », qui a *dès-édants* « des sous ». *I n' si fôre qu'amon lès-ovris* « il ne se fourre que chez l'ouvrier ». Au reste, les manifestations du jubilé ont creusé l'écart. Le correspondant, quelque peu sarcastique, qui s'exprime de Bruxelles dans le *Journal de Liège* enregistre « les prix fabuleux auxquels la majorité » — chrétiens et libéraux modérés se partageaient celle du pays au gouvernement — « et les circonstances ont poussé toutes les denrées alimentaires ». Par un *Avis au public* placé dans le *Journal de Liège*, le boucher Magnée dément « le bruit », qui circule en

(75) Voir aussi Ch.E. d'HANENS, *Mémoire sur l'influence des chemins de fer*, Liège, Desoer, 1837; SEGUIN, *De l'influence des chemins de fer*, Liège, Leroux, 1839, etc.

ville, selon lequel « il sera très-difficile d'obtenir, pendant la durée du Jubilé, des viandes en quantité suffisante »<sup>(76)</sup>. Hasserz s'alarme :

127

*Porveû-ce qui n' n'âyanse nin l' famène.  
On fêt tant dès bons Dius d' farène...  
On 'nn'a vindou à Sint-Martin  
Po l' mons cinq' mèye tos l'z-âs matins.*

Pourvu que nous n'ayons pas la famine.  
On fait tant des bons Dieux de farine...  
On en a vendus à Saint-Martin  
Pour le moins cinq mille tous les matins.

128

*Ni sèreût-ce qu'à 'ne çantime<sup>(77)</sup> li pièce,  
Li curé ârè po fé l' fièsse.  
Si s'étind bin avou l'évêque,  
Is puèront djower à l' mantchète<sup>(78)</sup>.*

Ne serait-ce qu'à un centime la pièce,  
Le curé aura de quoi faire la fête.  
S'il s'entend avec l'évêque,  
Ils pourront jouer à qui rafle la mise.

129

*Si l' pôve curé fêt mây bérwète,  
L'évêque li magn'rè tote si r'cête.  
I fârè bin, s'i s' vout ravi,  
Rifé fé 'ne fornêye di bons Dius.*

Si le pauvre curé fait chou blanc<sup>(79)</sup>,  
L'évêque lui mangera toute sa recette.

<sup>(76)</sup> J.d.L., 12 juin.

<sup>(77)</sup> Pour le genre fém. du mot, voir Forir : « Soula n' vâ nin n'çantim : cela ne vaut pas un centime. »

<sup>(78)</sup> Comme vu plus haut, *mantchète* peut désigner une partie au jeu de quilles ou un certain jeu de cartes, *fé mantchète* signifiant « gagner l'enjeu ». N'y a-t-il pas en outre, comme ci-dessus, une allusion grivoise dans le fait, pour deux hommes de robe, de « jouer au pédéraste » ?

<sup>(79)</sup> DL : « bérwète ! cri au jeu de quilles quand le coup est nul »; « répond litt<sup>e</sup> au fr. *pirouette*. »

Il faudra bien, s'il veut se ravoir,  
Faire refaire une fournée de bons Dieux.

Le railleur de Bruxelles aura beau jeu de conclure. « Quoi qu'il en soit, la Belgique s'amuse. Elle prie tant qu'elle veut. » Et « danse à Bruxelles ». « Elle aura à la fois des tribuns populaires et des prédicateurs chrétiens. » Mais « au milieu d'une jubilation sans exemple, vous vous mourez peut-être d'inanition à Liège ». Hasserz proposera aussi son bilan-souvenir de la commémoration, dans une pasquelle évoquant la grande inondation de 1850 (<sup>80</sup>).

73

*Sov'nez-v' qu'après l' grand djubilé,  
Qui ç' n'a stu qu' maleûr tot costé.  
Çou qu' dji di, ci n'est nin po rire.  
I crèha dès mâles crompires,  
Sins compter lès-ôtes pitits mâs :  
Li pèsse, li vèsse èt l' colorâ,  
Lès pokes, li gripe, five èt l' cochlache,  
Et po l' rawète, on p'tit déluje.*

Souvenez-vous qu'après le grand jubilé,  
Ce ne fut que malheur partout.  
Ce que je dis, ce n'est pas pour rire.  
Il grandit de mauvaises patates,  
Sans compter les autres petits maux :  
La peste, la vesse et le choléra,  
La variole, grippe, fièvre et coqueluche,  
Et de surcroît, un petit déluge.

La Paskèye istorique demandera pour finir : *Ric'minsî dès djubilés ?* « Recommencer des jubilés ? » *Mês l' Lîdjwès 'nn'a vèyou assez*, « Mais le Liégeois en a vu assez. »

Elle prend place parmi plusieurs autres pièces où la religion catholique, ses ministres et ses cultes se trouvent bro-

(<sup>80</sup>) *Inondacion di mèye út cint èt cinquante. (...) Gazète qui rapèle à tos lès Walons, li bin èt l' mā d' l'inondacion.*, Liège, Impr. de A. Ch., grand placard à sept. col. et un envoi.; n° 12 des œuvres.

cardés ou même vertement critiqués<sup>(81)</sup>. On a vu comment plusieurs chansons incriminent van Bommel. La *Porminâde dè meûs d' may*, la « Promenade du mois de mai » caricature la dévotion à *sint Mwér* « saint Maur », censé guérir des maux de jambe, auquel les filles demandent plutôt la grâce d'un galant ou celle de faire passer les suites de la galanterie. *Li pèl'rînèdje di tote l'annêye*, « Le pèlerinage de toute l'année » dresse le tableau des amusements des Liégeois se rendant à Chèvremont — la danse et puis la panse, comme dit le proverbe. La chandelle chère à l'abbé Dulaurens est partout dans ces satires, comme offrande et substitut. Pour le reste, l'Église ne s'inquiétera pas trop des insolences d'un homme qui faisait *dès vers sins 'nn'avu l'ér* « sans en avoir l'air », selon sa formule favorite.

79

*Ni pinsez nin portant tot d' bon  
Qui dj' vôye rinoyî mi r'lidjon.  
Mi mère m'a appris à viker,  
Et dj' sé bin qui dj' deû rèspecter.*

Ne pensez pas pourtant tout de bon  
Que je veuille renier ma religion.  
Ma mère m'a appris à vivre,  
Et je sais bien qui je dois respecter.

Daniel DROIXHE

(<sup>81</sup>) Voir notre « Les dévotions du pays de Liège d'après le chanteur de rue Joseph Mousset dit Hasserz (1799-1870) », à paraître dans les actes du colloque sur *Les dévotions populaires* (Reims, avril 2002).

the first time when I was in the United States. It  
was a very important moment for me. I had just  
graduated from university and I was about to start  
my first job. I was nervous and excited at the same  
time. I had never been away from my family and  
friends for so long. I was worried about how I would  
adapt to the new environment and what I would do  
with my life. But I also knew that this was a  
new beginning and that I had the opportunity to  
make things happen for myself. I took a deep  
breath and stepped onto the plane, ready to start  
my new adventure.

I arrived in the United States and settled into my  
new home. I found a job in a local company and  
began to work hard. I also started to explore the  
city and its surroundings. I visited museums,  
parks, and landmarks, and made new friends along  
the way. I learned a lot about the culture and  
history of the country, and I began to appreciate  
it more and more. I also started to study English  
more seriously, which helped me to communicate  
better with my colleagues and neighbors. I  
realized that I had made the right decision to  
move to the United States, and I was grateful for  
the opportunities that it had given me.

Over time, I became more comfortable in my  
new environment. I started to feel more at home  
and more confident in myself. I began to set  
goals for myself and work towards them. I  
also started to take on more responsibilities at  
work and in my personal life. I learned to  
balance my time between work and leisure,  
and I found ways to relax and recharge.  
I also started to travel more, both within the  
United States and abroad, which开阔了我的视野  
and gave me new experiences. I became  
more independent and self-reliant, and I  
developed a sense of pride in my accomplishments.  
I also became more open-minded and  
tolerant, which helped me to appreciate  
different cultures and perspectives.

Now, many years later, I am still grateful for  
the experience of moving to the United States.  
It has been a journey of growth and discovery,  
and I have no regrets. I am proud of the person  
I have become and the opportunities I have  
had. I will always value the lessons I learned  
and the experiences I had, and I hope to  
continue to grow and learn throughout my life.

# *« Si dj' parole, ci n'est nin por mi »*

## Voix et images de femmes dans le théâtre wallon (1900-1930)

« Quand on écrit des femmes, il faut tremper sa plume dans l'arc-en-ciel et jeter sur sa ligne la poussière des ailes du papillon », estimait Diderot. On voudrait suivre quelques tracés de cette pointe folâtre qu'un philosophe séducteur sollicite au nom de celles qui « se taisent ou souvent ont l'air de n'oser dire ce qu'elles disent »<sup>(1)</sup>. Deux questions détermineront l'orientation de notre promenade au sein du répertoire dramatique wallon. La cristallisation littéraire des « états de femmes », d'abord. Nathalie Heinich a élaboré un modèle structural destiné à rendre compte du « champ des possibilités stratégiques offert aux femmes à travers les figures qu'en construit la fiction »<sup>(2)</sup>. La matrice qui génère chacun des statuts et fixe leur configuration générale articule deux critères : le mode de subsistance économique et la disponibilité sexuelle. On se propose de parcourir les espaces ouverts à la carrière féminine, tels que les définit le théâtre dialectal de Wallonie au cours du premier tiers du 20<sup>e</sup> siècle, une période que N. Heinich désigne précisément comme celle d'un éclatement du système des représentations.

<sup>(1)</sup> D. DIDEROT, *Des femmes*, compte rendu adressé en 1772 à Grimm au sujet d'une *Dissertation sur les Femmes* composée par Antoine-Léonard Thomas (1732-85), membre de l'Académie française, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1951, pp. 956 et 958.

<sup>(2)</sup> N. HEINICH, *Etats de femmes : l'identité féminine dans la fiction occidentale*, Paris, Gallimard, 1996, p. 13.

tions romanesques de l'identité féminine. Cette première perspective d'enquête en croisera une autre : celle de la spécificité et de l'autonomie de la parole féminine. On sait que les écrivaines ont été longtemps cantonnées, aux marges de l'institution littéraire, sinon de la normalité de leur sexe, dans un bas-bleuisme décrit comme « un terrible phénomène social »<sup>(3)</sup>. Or, que nous suggèrent les « mots des femmes », ceux que la dramaturge wallonne choisit, ceux que le dramaturge wallon leur prête ? Entre acculturation et singularité, que nous disent-ils des limites imposées par la norme masculine à l'expression des femmes<sup>(4)</sup> ? On propose ci-dessous quelques éléments de réponse.

### 1. Confusion des genres, trahison des classes

De la Belle Époque aux Années folles, la Belgique enregistre l'admission des femmes aux grades académiques, leur accès aux professions libérales et la structuration de leur conscience politique<sup>(5)</sup>. Ces intrusions féminines dans la sphère publique heurtent l'ordre social traditionnel, fondé sur une stricte bipolarisation des rôles en fonction des sexes.

<sup>(3)</sup> C. VANDERPELEN, « Objet ou projet, jamais sujet. La femme et la littérature catholique d'expression française, 1918-1930 », *Vrouw en maatschappij. Femme et société*, 4<sup>e</sup> numéro des *Cahiers d'histoire du temps présent*, Bruxelles, Centre d'études et de documentation Guerres et Sociétés contemporaines, 1998, p. 60; voir aussi sur ce point M. DE SAINT-MARTIN, « Les femmes écrivains et le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 83, juin, 1990, pp. 52-56.

<sup>(4)</sup> Sur cette problématique, v. M. OZOUF, *Les mots des femmes : essai sur la singularité française*, éd. augmentée d'une postface, Paris, Gallimard, 1999. Contre la « théorie de la fausse conscience qui a dominé le féminisme radical », cet ouvrage prête « aux femmes une vraie conscience d'elles-mêmes » et reconnaît « à celles dont on dit volontiers qu'elles n'ont pas été maîtresses de leur vie d'avoir au moins été maîtresses de leurs mots » (p. 402).

<sup>(5)</sup> Les universités ouvrent successivement leurs portes au cours de l'année académique 1880-81 à Bruxelles, 1881-82 à Liège, 1882-83 à Gand, 1920-21 à Louvain; en 1883, Marie Popelin s'inscrit en Faculté de Droit à l'ULB et obtient son diplôme en 1888; en 1884, Isala van Diest, diplômée en médecine de l'Université de Berne, reçoit l'autorisation d'exercer sa profession en Belgique; en 1892, la *Ligue du droit des*

La littérature du temps stigmatise l'ambition déletière de ces Èves modernes, perverties par l'étude, le travail et les loisirs. Hantée par le spectre de l'androgynie, elle associe émancipation des femmes et dépravation des mœurs, égalité des sexes et dictature du prolétariat. Au sein du répertoire dialectal, deux figures antinomiques sont appelées à signifier la transgression du modèle patriarcal : la coquette et la virago. Deux types caricaturaux pour symboliser une démesure que le regard masculin investit, symétriquement, d'une hypertrophie et d'une atrophie de la féminité.

### 1.1. *La dam'zulète à gagâyes*<sup>(6)</sup>

On se souvient que les plus anciennes chansons de la littérature wallonne déclinent, sur un mode moralisateur, le leitmotiv de la « péronnelle uniquement soucieuse de plaire », hérité de la tradition médiévale française<sup>(7)</sup>. Le *Discours sur le tremblement de terre et sur les lochets des filles d'au présent* fustige les *orgoûts dès fyses di p'tit-ovrî*, aguicheuses farâdées qui *s' mètèt insi qu' dès madames pour tém'ter l'èsprit d'el brâyète*. Le houilleur *Robin*, rescapé du séisme, met en garde contre ces *hisdeûs cowêts* : *Mây on n' vèya rin d' pus d'guizé!*

femmes, créée à l'initiative de Marie Popelin et de Louis Franck, tient sa première assemblée générale dans le grand auditoire de l'ULB; en 1894, le P.O.B. inscrit dans la Charte de Quaregnon le principe du « suffrage universel sans distinction de sexe »; en 1902, Louise Van den Plas fonde le *Féminisme chrétien de Belgique* et, en 1912, la Ligue catholique du suffrage féminin; en 1919, quelques catégories de femmes, en particulier les veuves non remariées de soldats et les femmes emprisonnées à la guerre pour cause de patriotisme, obtiennent le droit de vote à tous les niveaux d'élection; de 1920 à 1921, les femmes obtiennent l'éligibilité à tous les niveaux (moyennant l'accord du mari); le 24 avril 1921, 196 femmes sont élues dont 6 bourgmestres et 13 échevines; en 1922, les docteures en droit sont admises au barreau. Sur tout ceci : M.-T. COENEN, E. GUBIN, M.-S. DUPONT-BOUCHAT, *Femmes : histoire au tournant du siècle*, Bruxelles, Cahiers marxistes, 1993; E. GUBIN, C. JACQUES et E. FLOUR, *Une femme, une voix : une exposition sur la citoyenneté des femmes en Belgique 1789-1948*, Bruxelles, Centre d'archives pour l'histoire des femmes — Amazone, 1996.

<sup>(6)</sup> *gagâye* « atour, colifichet ».

<sup>(7)</sup> Cf. M. PIROU, *Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie (poètes et prosateurs)*, Liège, Mardaga, 1979, p. 1.

[...] *Vos dirîz : 'Volà ine saqwè !' / 'z-ont dès basquines èt dès tchamâres, / pinsant atraper 'n-avocâr; / èt qui louk'reût d'zos leû cotrê, / i n' trouv'reût qu'on mässi panê, / qui n' sièreût wêre come lès boud'rasses/ qu'ille ritoûrnèt âtoû d' leû brès'*<sup>(8)</sup>. La tirade préfigure, avec des harmoniques significatives, les portraits-charges développés au sein du théâtre dialectal. Elle trace les contours d'un modèle — celui de la roturière qui « pète plus haut que son cul » — dont la *Grandiveûse* de Théophile Bovy constitue une des versions les plus abouties et les plus populaires<sup>(9)</sup>. La pièce s'offre comme une variation en trois tableaux sur le thème de la folie des grandeurs : Daditte, *pítite bouw'rësse ou ristind'rësse* qui se prend pour *li feye dè rwè*, veut unir son fils Émile à M<sup>elle</sup> Forgeur, la fille de son propriétaire<sup>(10)</sup>. Elle méprise Mélifye Garnir, *p'tite clapète* de condition modeste, qui a toutes les sympathies d'Émile. Ce dernier finit par vaincre les réticences de sa mère et épouser celle qui lui sied.

Trois femmes, aux caractères et aux discours rigoureusement contrastés, se donnent ici la réplique. Daditte capitalise les attributs négatifs de la *tchamarète*<sup>(11)</sup> c'est-à-dire de celle dont les goûts et l'intelligence se bornent aux apparences. Vaniteuse, péremptoire et revendicatrice, elle clame haut et fort contre la tyrannie domestique : *S'on lès lèyîve fé, is v' prindrîz po leû CHÈRVANTE, dê zëls! Oh! lès-omes, ni*

<sup>(8)</sup> On reproduit, avec quelques aménagements, l'orthographe de la pièce telle qu'elle a été éditée par J. HAUST, *Dix pièces de vers sur les femmes et le mariage*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1941 (Coll. « Nos dialectes », n° 11), pp. 23-25. Robin : « Jamais on ne vit rien de plus déguisé! [...] vous diriez, voilà quelque chose, elles ont des basquines et des chamarrures, elles pensent attraper un avocat; et celui qui regarderait dessous leurs jupons, ne trouverait qu'une souillon, qui ne serait guère comme les rubans qu'elles tournent autour de leur bras. » Je remercie D. Droixhe d'avoir revu la transcription et le commentaire des textes cités.

<sup>(9)</sup> Théophile Bovy, *La Grandiveûse*, comédéye è treûs akés, Liège, Imprimerie du Clabot, 1895.

<sup>(10)</sup> *bouw'rësse* « blanchisseuse, lavandière »; *ristind'rësse* « repasseuse de linge ».

<sup>(11)</sup> *tchamarète* « fille sémillante, coquette; d'où ordinairement fille prétentieuse et bavarde ».

*m'è pârlez nin* (<sup>12</sup>). A cette voix contestataire, que la satire de Bovy disqualifie, s'oppose, en un parfait contrepoint, la parole douce et soumise de Mèliye, un « ange », dont les yeux *blaw'tèt come deûs p'tîtes steûles* (<sup>13</sup>) et dont le génie, pratique et discret, se mobilise avec grâce au profit du foyer. Dès son entrée en scène, la jeune fille confie à Émile : *I n' fât nin, qwand dji sérè mariéye, ki dj' seûye ine dôrlinne po m' fé CHÈRVI; èt po-z-aprinde à bin miner on manèdje, i fât k'minci djône* (<sup>14</sup>). On comprend l'enthousiasme d'Émile : *Vos avez rézon [...] Vos pinsez tot-a-fêt come mi!* Entre ces positions extrêmes de rejet et de reproduction de la norme prend place le personnage de Tonton, au tempérament carré et à la langue directe, qui ne s'imbarasse *nin bécôp* de ce que fait son mari, *porvu qu'i n' d'mande nin dès çanses* (<sup>15</sup>). Cette femme pleine de bon sens a intériorisé l'aliénation mentale de son sexe, convaincue qu'*ine bâcèle n'a qu' lès-îdèyes qu'on li mète è l' tièsse* (<sup>16</sup>). Faut-il ajouter que la morale familiale fait converger en un conservatisme univoque ces tempéraments singuliers ? *Sèyiz' ine bone feume di manèdje conseille Daditte à Mèliye. Fez todi come vosse mère, vos n' pôrez må, renchérit Tonton* (<sup>17</sup>).

Face à ces trois femmes évoluent trois personnages masculins, emmenés par la figure énergique de Pierre Garnir, père de Mèliye et conjoint de Tonton. Les comptes rendus de l'époque le désignent comme l'incarnation narquoise de

(<sup>12</sup>) P. 20 : « Oui dà, si on les laissait faire, ils vous prendraient pour leur servante. Oh les hommes, ne m'en parlez pas ». C'est moi qui souligne.

(<sup>13</sup>) P. 66 : « brillent comme deux petites étoiles ».

(<sup>14</sup>) P. 26 : « Il ne faut pas, quand je serai mariée, que je sois une paresseuse, qui se plaint pour se faire servir; et pour apprendre à bien mener un ménage, il faut commencer jeune. »

(<sup>15</sup>) P. 45 : « pourvu qu'il ne lui demande pas d'argent ».

(<sup>16</sup>) P. 53 : « une jeune fille n'a que les idées qu'on lui met en tête ».

(<sup>17</sup>) Pp. 94-95 : « Soyez une bonne femme de ménage. » « Faites toujours comme votre mère, vous 'ne pourrez mal' ».

l'esprit populaire (18). Son discours, que le point de vue de l'auteur assume sous le couvert de l'ironie, croise les motifs de l'autoritarisme sexiste et de l'humour misogyne : *Mi feume ni tint nin l' boûsse, savez, è l' mohone! C'est mi! [...] èle pout dire tot çou qu'èle vout.... quand dji n' so nin là; et quand dj'i so, dji v' l'a dit : dji n' l'aconte nin et tot quî pwète li pantalon d'verût djâser come mi* (19). Ce « joyeux drille » étouffe sous un rire puissant et des refrains de corps de garde les vaines prétentions des épouses récalcitrantes : *Dès feumes insi, on leû twètche li tièsse, tot come à on colon* (20). À ses côtés, Lambert Porai, « Lambert Poreau », ouvrier méritant et mari philosophe, livre la leçon de la pièce. Il partage avec son fils Émile une vision nettement hiérarchisée des rapports de couple et une représentation assez simpliste de la femme, prioritairement conçue comme un objet de consommation, un *bon bokèt à crohî, dèl tchâr di mouton* (21). Magnanime mais lucide, il dévoile la trahison fondamentale de la coquette : l'infidélité à la classe, forme d'arrogance sociale que Daditte manifeste par une toilette de femme parvenue et dépensière :

(18) Selon le *Journal de Liège* (7 novembre 1893), « Monsieur Véders, étonnant de rondeur et de bonhomie dans son rôle de Pierre Garnir, tarabustant à tout propos la grandiveuse Daditte, l'assaillant de mots bien wallons, donnant au personnage une allure bien personnelle, d'un cachet gouailleur en même temps que bon enfant 'a connu' un succès énorme »; selon le *Journal L'Express* (30 octobre 1893), « M. Véders est intarissable de gaîté populaire dans son personnage de Garnir »; l'*Union Libérale de Verrières* (3 avril 1894) vante la prestation de « M. Véders, un comique de bon aloi, d'un naturel parfait, d'une bonne humeur irrésistible, à qui il suffit d'entrer en scène pour provoquer le rire », etc...

(19) P. 14 : « Ma femme ne tient pas les cordons de la bourse, vous savez, à la maison. C'est moi! Elle peut dire tout ce qu'elle veut quand je ne suis pas là; et quand j'y suis, je vous l'ai dit : je n'en tiens aucun compte et tout qui porte la culotte devrait parler comme moi. »

(20) P. 33 : « Des femmes comme ça, on leur tord le cou, comme à un pigeon. »

(21) « un bon morceau à croquer, de la chair de mouton ». On notera que, selon Emile, une femme qui épouse un homme de rang social plus élevé que le sien ne l'en aimera que davantage; elle méprisera par contre un époux de condition inférieure à la sienne (p. 84).

PORAI (s' māv'lant et v'nant d'lé Daditte)

*Vos savez bin, qu'à cāse di vos grandeūrs, nos-avans co piērdou l' pratique di mon Lakēye! Et coulā à cāse di vos twèlètes à falbalas. [...] Torade, l'iviér va v'ni. I v' fārè co 'ne rôbe, on mantē, on tchapē... ou mutwèt 'ne pélisse tot come madame Forgeûr li rintire. Mins nos n'estans nin des rintis, parèt, nos-ôtes, Daditte. Nos n'estans qu' dèsovris et vos l' roûvîz on pô trop sovint, là* (22)

Le vêtement est l'*habitus* qui dénonce les aspirations illégitimes — et donc déçues — de la fille du peuple. Tel est aussi le cas dans *Lès deûs soûrs ou Li famile Matot* d'Antoine Bailly (23). L'argument de cette comédie en un acte reproduit un schéma connu : Jane, couturière vaniteuse et frivole, délaisse Djôsèf au profit de Moncheû Mårtin, qui jouit d'une meilleure situation. Force lui est de déchanter car ce dernier préfère en définitive le *bon coûr* et les *qualités d'feume di manèdje* de sa sœur Tatène. Un réseau structuré d'oppositions sémantiques informe la rivalité entre les deux prétendantes. L'ensemble des traits qui caractérisent Jane se déploient en fonction d'un motif central, l'imposture. Quantité d'expressions dénotent un goût du travestissement, qui est d'abord celui de la parure : *si flotch'ter, si pomponer foû mèzeûre, fé dès âdios', si gâyeloter, túzer trop' ås gâgâyes, èsse gâye, fé dès hihâhås, s'agad'ler* (24). Affectation du paraître que Jane revendique avec cynisme : *Pusqui l' bèle plome fêt l' bê oûhê! (...) C'est po djèter dèl poussière ås-oûy, ènn' a bécôp, èdon, qu'èl fêt. Å rësse, pusqui coula m'*

(22) Pp. 18-19 : « Vous savez bien qu'à cause de vos grands airs, nous avons encore perdu la cientele de M. Lakēye. Et cela à cause de vos toilettes à falbalas. Bientôt l'hiver va venir. Il vous faudra encore une robe, un manteau, un chapeau... ou peut-être une pelisse, comme Mme Forgeur, la rentière. Mais nous ne sommes pas des rentiers, voyez-vous, nous autres, Daditte. Nous ne sommes que des ouvriers, et vous l'oubliez un peu trop souvent, là. »

(23) Antoine BAILLY, *Lès deûs soûrs ou Li famile Matot*, comédèye d'in ake, Bressoux, imprimerie V. Carpentier, 1908.

(24) « se mettre des rubans », « se pomponner démesurément », « faire des manières », « se parer », « songer trop aux colifichets », « être élégante », « faire des embarras », « s'attifer ».

*plêt, mi* (<sup>25</sup>). Le corps s'apprête pour afficher une condition surfaite : quand la tailleuse met son chapeau, on la *prindreût càzî po 'ne barone*. En quête d'un galant *on pô mîs mètou qu' l'ovrî*, Jane cultive une supercherie qui est aussi celle des sentiments : serviable et caressante avec Mårtin, méprisante et perfide avec Djösèf, *on pô hagnante et todi sol cane* (« un peu mordante et toujours prête à s'emporter ») avec sa sœur. Celle-ci incarne au contraire les valeurs de la transparence : franchise, altruisme et simplicité. La pudeur l'emporte ici sur le désir, la modestie sur l'envie. La netteté rigoureuse de la mise évoque le foyer soigneusement tenu : *bin laveye, bin pingnaye, bin r'bouweye et ristindowe, prôpe sins falbalas*, la jeune fille honnête sait qu'i *vât mîs s' mostrer come on-est* (<sup>26</sup>). Tatène symbolise donc la vertu telle qu'elle doit se vivre au féminin, exclusivement dirigée vers la sphère privée de l'utilitaire et de l'affectif : *todi prête à s'mète à l'ovrèdje*, Tatène est aussi celle qui fait *bê vizèdje à tot l' monde*.

Femme sans cœur et sans scrupules, Jane est en outre une femme sans *cabu*, une écervelée qui ne sait *so qué pîd roter*, et qu'un dénouement exemplaire renvoie à ses devoirs domestiques, *mousseye d'ine cote èt d'ine capote* (<sup>27</sup>). Désordre moral et égarement mental se présentent comme les symptômes complémentaires d'une ambition contre-nature. Daniel Droixhe a souligné les contradictions idéologiques d'un théâtre réputé populaire, voire prolétarien, dont la dramaturgie demeure en réalité « axée sur le retour à l'ordre et au travail », dissimulant sous « l'exubérance

(<sup>25</sup>) P. 5 : « Puisque la belle plume fait le bel oiseau! (...) C'est pour jeter de la poudre aux yeux, il y en a beaucoup, n'est-ce pas, qui le font. Au reste, puisque ça me plaît, à moi. »

(<sup>26</sup>) P. 6 : « bien lavée, bien peignée, bien blanchie et repassée, propre sans falbalas »; « il vaut mieux se montrer comme on est ».

(<sup>27</sup>) Une femme « sans tête » (littéralement « sans chou »), une écervelée qui ne « sait sur quel pied danser »; « vêtue d'une jupe et d'une blouse de ménagère ».

populiste » un « attachement au passé qui n'oublie pas de se moraliser en immobilisme »<sup>(28)</sup>. Sexe faible et *djins dèl basse classe* finissent toujours par plier sous le poids de l'ordre des choses et de l'inexorabilité du destin. Impuissance du désir social que traduisent, dans une langue souple et drue, *Lès feumes à l' pompe* de L. Maubeuge<sup>(29)</sup>. Mar-Catrène et Garite, figures centrales de ce *tav'lé populaire d'in-ake*, disserment sur la déchéance des *grands vantrins sins cowètes* qui *toumèt ossi bas qu'ell'ont volou pèter hôt*<sup>(30)</sup>. Le cas de Térèse *d'â pîd dè tiér*, poursuivie par les huissiers, fournit un exemple de ce retour à la « normale ». Les motifs se combinent selon une configuration désormais familiale, qui réunit sous le signe de l'outrance (*voleûr sètchî s' cou-d'-tchâsse pus hôt qu' sès hantches* « vouloir tirer ses culottes plus haut que ses hanches »), coquetterie<sup>(31)</sup>, prodigalité<sup>(32)</sup> et dédain<sup>(33)</sup>. La conclusion des apprenties-philosophes est sans appel : *On a rôzon dè dire : grandeûr â-d'foû, mizère â-d'vint*<sup>(34)</sup>.

(28) D. DROIXHE, « Le théâtre wallon », in R. LEJEUNE et J. STIENNON (dir.), *La Wallonie, le pays et les hommes. Lettres — arts — culture*, Bruxelles, La renaissance du livre, 1978, t. II (Du 16<sup>e</sup> siècle au lendemain de la première guerre mondiale), pp. 490-91.

(29) Lucien MAUBEUGE, *Lès feumes à l' pompe, tav'lé populaire d'in-ake*, Huy, L. Sauveur, [1908]. (Création au théâtre de l'Eden, par « L'Echo du Vallon », le 13 décembre 1908.)

(30) P. 17 : « prétentieuses sans le sou qui tombent aussi bas qu'elles ont voulu pèter haut ».

(31) Cf. *enn'aler è vuélète, mête dès djènes solés ds-ovrâves djoûs* : « s'en aller en voilette », « mettre des souliers jaunes les jours de travail ».

(32) Cf. *C'est todì eune qu'ârœut fêt dès hâgnes s'ell'avasse avou des-oûs* : « c'en est une qui aurait fait des écailles si elle avait eu des œufs », c.-à.-d., qui aurait dépensé son argent si elle en avait eu.

(33) Cf. *fê d' sès-êrs, l' grande madame; èle passa co so lès bêtc'hètes di mès pids sins tant seul'mint m' dire bondjoû* « elle passa encore sur la pointe de mes pieds sans seulement me dire bonjour ».

(34) Pp. 16-18 : « On a raison de dire : grandeur au dehors, misère au dedans. »

### 1.2. *La Marèye Bada*

La révolution industrielle a générée une profonde crise identitaire au sein du monde masculin : la suprématie virile semble se déliter dans l'anonymat de la mécanisation et de la parcellisation du travail<sup>(35)</sup>. La peur de la confusion des genres, relayée par le lamento du pouvoir perdu des hommes, se focalise alors sur le stéréotype de la virago. La figure, qui désigne au sens de l'étymologie populaire « celle qui agit comme un homme » et qui n'est donc ni désirée ni désirable, se dédouble en une version prioritairement physique — la mégère ou l'hommasse — et une version prioritairement morale — la mondaine ou la garçonne. La pièce précitée de Maubeuge exploite avec un humour distancié et persifleur ces clichés solidaires de la maîtresse femme. Mar-Catrène représente la féminité masculinisée, massivement caractérisée par la force c'est-à-dire dénaturée par la volonté de puissance. La rudesse des sentiments répond ici à la grossièreté des raisonnements, la virilité du discours à la violence du crêpage de chignon. Épouse insatisfaite, Mar-Catrène transmet à Garite son profond mépris du mâle : *qwand t'ärès vèyou tos lès lèds pleùs dès-omes, ti n' sèrès pus si chôse po complére li tonk.* (...) *Vous-s' qui dji t' dèye li meune?... dji vòreùs qui l' dièrin d' zèls fourihe pindou à 'ne signèsse come in-inglantin!* ... *C'est tos leûps racoviérts d'ine pé d' mouton* (<sup>(36)</sup>).

<sup>(35)</sup> Cf. A. MAUGE, « Littérature antiféministe et angoisse masculine au tournant du siècle », in *Un siècle d'antiféminisme* (sous la dir. de Chr. Bard), Paris, Fayard, 1999, pp. 70-83, qui explique comment cette perte d'influence dans la sphère publique appelle une compensation dans la sphère privée, dirigée vers la femme et la domination de la femme : « pour supporter de n'être plus rien au dehors, ne faut-il pas être tout chez soi ? ». De là, la résurgence de poncifs antiféministes, encadrés par deux représentations contradictoires de l'homme, « Adam super-puissant » et « Adam victimisé ».

<sup>(36)</sup> Pp. 6-7 : « Quand tu auras vu tous les laids plis des hommes, tu ne seras plus si pressée de complaire au tien; veux-tu que je te dise mon avis? je voudrais que le dernier d'entre eux fût pendu à une fenêtre comme un hareng saur. »

Il faut relever l'inconséquence — ou la duplicité — qui discrédite d'emblée le discours de Mar-Catrène. Si elle enseigne à Garite les vertus de l'indépendance de caractère et de l'émancipation domestique, elle se moque par ailleurs de Toumas, un *ome à cote* qui *oûveûre di nut' èt qui fêt l' manèdje dè djoû* (<sup>37</sup>). Les termes utilisés sont révélateurs : *i m' sonle qui vos n' pwèrtez nin l' pantalon!* (...) *Li cok, c'est Mérance èt vos, v' n' èstez qui l' poye, volà l' fin mot, tenez!* (...) *qwand vosse feume èst là, c'est vos qui va ås comichons, à l'ewe, èt qui tchipote à co traze sôres d'ovrèdjes.* *I m' sonle qui vos-årîz mîs conv'nou po fé ine feume qui po fé in-ome* (<sup>38</sup>). Mar-Catrène range l'épouse de Toumas dans la catégorie des cisses *qui djouwèt dès-êrs po fé toûrner leûs-omes åtoû d' leû deût* : enfant gâtée qui *s' done dè bon temps, feûme di papî* qui règne sur un foyer *k'tapé, dôrlinne* qui se prétend *malâde* *qwand ll' veyèt dès grossès bouwéyes à fé* (<sup>39</sup>). Garite conclut : *C'est bê d'esse bon, mins s' fé trop bërbis, c'est risquer di s' fé magnî dè leûp.* Mar-Catrène approuve : *C'e-st-insi, ca l' ci qu' gâte si feume, hin, Garite, gâte tote si vèye* (<sup>40</sup>).

On le voit, la pièce de Maubeuge se joue à défaire la solidarité féminine : la femme est une louve pour la femme, toute médisance et jalouxie. L'agressivité verbale de ces chi-pies dégénère naturellement en bataille rangée. Quand

(<sup>37</sup>) P. 16 : « un homme en jupon qui travaille la nuit et qui fait le ménage le jour ».

(<sup>38</sup>) P. 9 : « Il me semble que vous ne portez pas la culotte! (...) Le coq, c'est Émerance et vous, vous n'êtes que la poule, voilà le fin mot, tenez! (...) quand votre femme est là, c'est vous qui allez aux commissions, à l'eau et qui chipotez encore à toutes (littéralement treize) sortes d'ouvrages. Il me semble que vous auriez mieux convenu pour faire une femme que pour faire un homme. »

(<sup>39</sup>) Pp. 15-16 : « celles qui jouent des airs pour faire tourner leurs hommes autour de leur doigt » : enfant gâtée « qui se donne du bon temps », « femme de papier » qui régne sur un foyer « en désordre », « paresseuse » qui se prétend « malade quand elle voit de grosses lessives à faire ».

(<sup>40</sup>) *Ibid.* : « C'est beau d'être bon, mais se faire trop brebis, c'est risquer de se faire manger par le loup ». « C'est ainsi, car celui qui gâte sa femme, hein, Marguerite, gâte toute sa vie ».

Babète Bizawe vient accuser Mar-Catrène de ne pas payer ses dettes, elle reçoit pour toute réponse une série de coups de pieds et une floppee d'injures : *linwe di chèrpin, mässi troufion, grande chabraque, vîle trape, neûr hotchèt, vîle hou-prale* (<sup>41</sup>). Intervient alors Djaspâr qui sépare les combattantes et sermonne Garite en ces termes : *si t'avasses fêt t' manèdje è l' plêce dè v'ni k'djâzer lès djins chal à l' pompe, coula n' sèreût nin arrivé. Va-s' bin vite aponti l' sopé... èt qwand dji rinteûrrè, nos nos-èspliqu'rans d'in-ôte manîre* (<sup>42</sup>). En écho, le *rèspleû* final des *crâmignoneûs* chante : *Si lès feumes ni ram'tît pus / On f'reût tot bons manèdjes / On vik'reût come dès p'tits bons Dius, / S'èles clôyît leû bètche!* (<sup>43</sup>)

Le traumatisme de la grande guerre d'abord, le grand exorcisme des années folles ensuite renforcent les crispations masculinistes suscitées par les progrès de l'émancipation féminine. Les fantasmes de l'inversion des rôles et de l'indifférenciation des sexes culminent dans la figure symbolique de la garçonne, créée en 1922 par l'écrivain français Victor Marguerite. La *flapper* (<sup>44</sup>), l'intellectuelle et la militante politique sont décrites comme autant de métamorphoses du déclin culturel moderne. Ces exaltées sans pudeur, qui sacrifient amour et maternité à leur carrière, sont accusées de phagociter l'institution familiale et l'ordre social dont elle est le ciment. Chez Auguste Brixko, l'anathème frappe jusqu'au simple plaisir de la lecture. Le titre

(<sup>41</sup>) Pp. 26-33 : « langue de vipère », « sale souillon », « grande commère », « vieille bête », « noir hochet », « vieille sorcière ».

(<sup>42</sup>) P. 36 : « Si tu t'étais occupée de ton ménage à la place de cancaner ici à la pompe, cela ne serait pas arrivé. Va bien vite préparer le souper... et quand je rentrai, nous nous expliquerons d'une autre manière ».

(<sup>43</sup>) Refrain final des chanteurs de cramignon : « Si les femmes ne jacassaient plus, on ferait tous bons ménages/ On vivrait comme des petits Bons Dieux, si elles fermentaient leur bec. »

(<sup>44</sup>) *Flapper* « jeune femme des années 20 ».

de sa comédie donne le ton : *Mi feume lét* (<sup>45</sup>). Mèliye y tient le rôle du bas-bleu, un personnage dont les motifs s'articulent autour des notions de paresse et d'égoïsme. Sa tenue et son foyer trahissent la même indolence de femme futile et indifférente. *Néglidjéye, dispingnêye*, Mèliye est une *war-maye* régnant sur un *manèdje måssî èt k'tapé* (<sup>46</sup>). Même les volumes de sa bibliothèque sont *des pouyeûs lives a trintedeûs çans' èt d'mèye, qu'on va lower amon l' bouquiniste*. Sa sensiblerie romanesque contraste avec sa froideur conjugale : enthousiasme et sanglots pour les héros de cape et d'épée, aigreur et insultes pour Djösèf, *p'tit éployî* qui n'a *djusse rin-à dire*. Ce dernier, *néglidjî d' totes lès manires*, a tenté de délivrer Mèliye de sa passion dévorante, voire adulterie, pour la littérature. Ni les leçons de morale, ni les coups, ni la jalouse n'ont réussi à arracher son épouse aux pages enivrantes de *Fatal Amour*, *Gigolo* et *Cœur Maudit*. Aussi, conseille-t-il à Louis, le fils du propriétaire : *Ni v' mariez nin. (...) Ou bin, prendez 'ne grosse bouhale d'à coron dèl Fagne, qui n' sèpe ni lire ni scrîre. [...] Mis qu' coula : sayîz d' trover eune qui seûye sourdôde èt mouwale* (<sup>47</sup>).

Cette forme de misogynie caricaturale et burlesque trouve une expression plus ambiguë chez Joseph Laubain et Joseph André (<sup>48</sup>). *C'est Poldine qu'est mésse* met en scène une coiffeuse entrée en politique, une féministe aux cheveux courts qui promène avec autorité son rasoir sur le cou des hommes. La femme masculinisée se transfigure en épouse castratrice, dont la violence, tant verbale que physique, tra-

(<sup>45</sup>) Auguste BRIXKO, *Mi feume lét*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1925 (2<sup>e</sup> prix au concours de la Société de Littérature wallonne en 1920).

(<sup>46</sup>) *Warmaye* « vermine; souillon »; *k'tapé* : « désordonné ».

(<sup>47</sup>) P. 25 : « Ne vous mariez pas [...] ou bien prenez une grosse canonnière du coron des Fagnes, qui ne sache ni lire ni écrire [...] Mieux que ça : essayez d'en trouver une qui soit sourde et muette. »

(<sup>48</sup>) Joseph LAUBAIN & Joseph ANDRÉ, *C'est Poldine qu'est mésse*, Liège, Gobert, 1930. (Création à Liège, au théâtre du Trocadéro, le 5 septembre 1930.)

hit un impérieux désir de domination. Récriminations, injures et menaces de coups pluvent sur Batisse, époux préposé aux tâches ménagères à l'occasion des conseils communaux : *mosse* « moule », *bouhêye bâbô* « nigaud tapé »<sup>(49)</sup>, *vos-estez-st-onk di mès-administrés et come tél vos d'vez bahî l'tièsse divant mi*, vitupère Poldine<sup>(50)</sup>. Tout en elle symbolise la modernité c'est-à-dire la faillite du modèle patriarchal. Chantre du progrès, elle veut que *tot-à-fêt candje et qu'on fèsse dè nové foû dès vis*<sup>(51)</sup>. Au diable le mayeur et les *pice-crosses* (« grippe-sous »), qui ne veulent pas lâcher leurs picaillons pour l'instruction, la voirie et la bienfaisance publiques. Au besoin, Poldine leur *côp'reût l' bûzé* (« coupe-rait le cou »). Clément, une pratique du salon, est le contradicteur principal — mais défait — de ce *Napoléyon d'viyèdje* (« Napoléon de village »). Il représente *li vîle sicole*, pour qui *l' feume n'a nin stu fête po k'mander : l' ci qu' lêt monter l' sonke dizeû s' tièsse n'est qu'on p'tit-ome*<sup>(52)</sup>. Quel avenir pour un tel mâle ? *Torade, à fwèce dè bouter lès feumes èn-avant d'vins tot, nos-ôtes, nos n'sérans pus bon qu' po pèler lès crompires et loukî si l' sope ni broûle nin*<sup>(53)</sup>. *Lès feumes*, disait déjà Bovy, *qwand c'est qu'on est bièsse assé qui d' lès-aconter, parèt, bin, èles si crèyèt à l' vole dès rinnes èt èles vôrît bouter tot l' monde dji sé bin wice...*<sup>(54)</sup>. En écho, lointain mais insistant : « Un peuple de pécores insupportables (...) »

<sup>(49)</sup> Faudrait-il lire ici, avec faute d'impression, *bouhale bâbô* « bouché nigaud » ?

<sup>(50)</sup> P. 20 : « Vous êtes un de mes administrés et comme tel vous devez baisser la tête devant moi. »

<sup>(51)</sup> P. 10 : « tout change et qu'on fasse du nouveau avec du vieux ».

<sup>(52)</sup> P. 5 : « la vieille école », pour qui « la femme n'a pas été faite pour commander » ; « celui qui laisse monter la sienne par-dessus sa tête n'est qu'un petit homme ».

<sup>(53)</sup> Pp. 5-6 : « Bientôt, à force de pousser les femmes en avant dans tout, nous autres, on ne sera plus bons qu'à peler les patates et à regarder si la soupe ne brûle pas. »

<sup>(54)</sup> *Li Grandiveûse*, op. cit., p. 6 : « Les femmes, quand on est bête assez pour en faire cas, eh bien, elles se croient du coup des reines et elles voudraient fourrer tout le monde je sais bien où... »

prétendront dépasser l'homme, le supplanter, l'écraser à leur tour » (Maurras).

Florence Rochefort a montré comment la thèse de « l'effet pervers » — thèse selon laquelle toute révolte libératrice conduit à la dictature — trouve son équivalent dans le thème de la guerre des sexes<sup>(55)</sup>. La lutte pour l'émancipation féminine se voit disqualifiée à priori par la perspective, présentée comme inéluctable, du matriarcat. Ce procédé de rhétorique réactionnaire diabolisera le féminisme pour réduire son contenu politique à des considérations de type purement sentimental et privé. Au dehors, Poldine est une conseillère communale forte en gueule qui réclame de l'argent pour le *burô dès pôves*. Dans son salon, elle est aussi — et peut-être surtout — une femme sans morale, une arnaqueuse vénale, qui débite de *l'êwe po fé r'crêhe lès dj'ves*, car elle sait qu'i fât profiter dè l' biëst'rèye dès djins po fé dès-afères<sup>(56)</sup>. Elle est cette épouse revêche et narcissique, entortillée par un représentant de commerce qui caresse son égo pour mieux lui vendre une machine qui *vint tot dreût d'Amèrique èt qu'espêtche lès dj'ves dè div'ni gris*<sup>(57)</sup>. À son mari Batisse revient juste le droit de payer les traites. À sa fille Alice, jeune diplômée de coiffure qui gagne déjà trois fois autant que le père, appartient le devoir de maintenir la tradition du despotisme féminin. Quand son fiancé, *nin co maweûr assé po s' lèyî mète on golé d' vê è hatrê* la quitte, Alice se réjouit : *On galant d' piêrdou, dîh' di r'trovés. Mi-*

<sup>(55)</sup> F. ROCHEFORT, « L'antiféminisme : une rhétorique réactionnaire ? », *Un siècle d'antiféminisme*, op. cit., pp. 133-148, à qui j'emprunte la citation de Maurras.

<sup>(56)</sup> P. 16 : « de l'eau pour faire repousser les cheveux » car elle sait « qu'il faut profiter de la bêtise des gens pour faire des affaires ».

<sup>(57)</sup> Ibid. : une machine qui « vient tout droit d'Amérique et qui empêche les cheveux de devenir gris ».

*èfant, fât qu' dji t' rabrèsse. Ti vins dè mostrer qu' t'esteûs bin l' fèye di t' mame* (<sup>58</sup>), la félicite Poldine.

Les espaces identitaires de la coquette et de la virago, tels que les définit la comédie wallonne, sont ceux de la « femme liée » c'est-à-dire, au sens de N. Heinich, de la femme conditionnée par le couplage de la dépendance économique et de la vie sexuelle. Les personnages qui bénéficient du statut d'épouse légitime, comme Daditte, Tonton ou Garite, sont dépourvus d'identité sociale propre, extra-familiale. Celles qui ont accès au marché du travail et à l'autonomie financière, comme Jane ou Catrine, sont privées des satisfactions conjugales. Laissons-là ces prés carrés de la satire sexiste pour aborder le no man's land des moralités féminolâtres.

## 2. « *Tota mulier in utero* » : nationalisation et hysterisation du corps des femmes

La célèbre formule d'Hippocrate demeure, après la Belle Époque, un des slogans du discours médical, politique et littéraire. L'homme crée, la femme procrée. Le premier est un cerveau, la seconde, une matrice : « impressionnabilité infinie » de la femme-réceptacle qui « attend, avec le reste de la création, d'être mise en fonction » par « l'homo sapiens » (<sup>59</sup>). Le postulat de la complémentarité biologique — et donc naturelle — des sexes, relayé par une typologie organique efficace, cautionne scientifiquement le principe de la différenciation et de la hiérarchie des genres. « Il importe de ne jamais perdre de vue que la femme doit être épouse et mère.

(<sup>58</sup>) Pp. 21-22 : Quand son fiancé, « pas encore assez mûr pour se laisser mettre un collier de veau au cou », la quitte, Alice se réjouit : « Un galant de perdu, dix de retrouvés. » « Mon enfant, il faut que je t'embrasse. Tu viens de montrer que tu étais bien la fille de ta mère », la félicite Poldine.

(<sup>59</sup>) A. MAUGE, *art. cit.*, pp. 73-74.

Toute législation qui négligerait cet aspect du problème féminin irait à l'encontre de la mission essentielle de la femme » rappellent les tracts de propagande catholique en 1921<sup>(60)</sup>. Distribution similaire des rôles sur les affiches électorales de 1932 : « Pour chasser la misère de notre foyer, pour que notre enfant connaisse une vie meilleure, je t'en supplie, cheri, vote pour les socialistes », lit-on à gauche, pour les législatives. « La femme libérale s'occupe de l'école et des enfants », lit-on à droite, pour les communales<sup>(61)</sup>. Cette physiologie de l'éternel féminin trouve sa traduction, au sein du répertoire dialectal, dans deux figures au capital symbolique positif : la mère sacrifiée et la vierge pudique.

### 2.1. *Mère duvant tot*

Les discours conservateurs et natalistes d'après-guerre opposent à la femme moderne le modèle rassurant de la mère, antidote autant démographique que moral. Sous l'influence d'une véritable psychose de dépopulation se développe ce que M. Perrot a appelé la « nationalisation du corps des femmes », phénomène qui concerne toute l'Europe du 20<sup>e</sup> siècle. La maternité s'impose alors aux femmes comme un impôt du sang : elle est cette offrande à la fois rédemptrice et patriotique qui manifeste, aux bénéfices solidaires de la famille et de l'état, la virilité d'un époux traumatisé par les tranchées. C'est dans ce contexte que s'inscrit la

<sup>(60)</sup> *Douze tracts de propagande électorale catholique sous le patronage de la fédération des cercles et des associations catholiques*, Bruxelles, Goemare, 1921, p. 5.

<sup>(61)</sup> Cf. *Une femme, une voix*, op. cit., pp. 18-19; sur cet idéal de la ménagère, voir not. E. GUBIN, « Le modèle de la femme au foyer en Belgique avant 1914 », in *Norme et marginalités. Comportements féminins aux 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, GIEF-ULB, 1991, pp. 97-115.

pièce d'Henri Petrez intitulée *Nos Manmans* (<sup>62</sup>). L'intrigue se veut simple, la démonstration exemplaire. Julia a trois enfants. Elle accepte le départ pour le front du cadet, Charlot, alors qu'elle vient d'apprendre la mort héroïque de l'aîné, Colas. Sa fille Jeanne, mariée mais sans enfant, comprend à ce moment quel est son *d'vwèr dins l' mariadje*. Les clivages de la rhétorique nationaliste traversent ce drame habité par les images symétriques du *corps dismorcellé* du soldat et du *cœur sanglant* de la mère. Deux antinomies majeures déterminent les positions axiologiques des personnages. Jeanne incarne le plaisir, reconduit à une forme indécente d'égoïsme. Grève du ventre et frivolité cinéphile dés honorent cette adepte du *fameux progrès*, incapable *d'ène miyète d'afècsion*. Julia et ses fils personnifient le devoir, conçu comme un don absolu de soi. Une abnégation qui, pour les femmes, s'apparente à *l' mwârt vikante* (« la mort vivante »). Julia est le porte-drapeau de ces engagées de l'ombre, dont la douloureuse mobilisation est égale, sinon supérieure, à celle des hommes : *Pac'qui, si vos savîz, vos ôtes lès-omes, si vos savîz çu qui l' guère fêt soufri lès pôvèrs mères, jamâs... non, jamâs, vos n'ôz'rîz vos bate... Li guère!... Qui èst-ce qui fêt l' guère sinon nos!* (...) *n'est-ce nin nos qui supwate su nos pôvèrs vîyes sipales tout c' qui l' guère étrinne di mizére... Oyi... nos, lès mères di tous lès payis* (<sup>63</sup>).

Des résonnances pacifistes du plaidoyer se dégage la seconde opposition qui ordonne la configuration des

(<sup>62</sup>) Henri PETREZ, *Nos manmans*, Namur, J. Cherton-Piret, 1921. (Crée à Fleurus, salle « Patria », le 1<sup>er</sup> mai 1921.) Les dialectes de l'ouest-wallon nous étant étrangers, nous reproduisons, avec quelques aménagements, le texte du « baron de Fleurus » dans l'orthographe de l'édition originale.

(<sup>63</sup>) Pp. 20-21 : « Parce que si vous saviez, vous autres les hommes, si vous saviez ce que la guerre fait souffrir les pauvres mères... jamais... non jamais vous n'oseriez vous battre... La guerre... qui est-ce qui fait la guerre sinon nous! (...) n'est-ce pas nous qui supportons sur nos pauvres vieilles épaules tout ce que la guerre entraîne de misères... Oui... nous, les mères de tous les pays. »

actants. Charlot représente les valeurs de l'honneur, dans ce qu'il a de plus intransigeant et de plus réfléchi; Julia, celles de l'amour familial, dans ce qu'il a de plus sensible et de plus instinctif. L'un a le *visadje grave èt trisse*, le *djèsse décisif*, le regard de celui qui *rwèt pus lon* et qui choisit de *tout risquer pour pouvoir marcher li front hôt*. L'autre a la voix *tindremint émue, li stomak pris come dins èn'ètô*, le corps *sikeuwé di sanglots*. Le cœur de Julia palpite au rythme d'une féminité intuitive, visitée par les cauchemars prémonitoires d'un *fils stindu su in lét d'òpital*. Mais son souffle est aussi celui d'une féminité solidaire, selon laquelle *lès grandès puènes n'ont pont d' frontière et li keûr d'ène mère ni pout ièsse insensibe, di qué payis fuche-t-elle* (<sup>64</sup>). Internationale des femmes en noir aussitôt rompue par la lucidité musclée du patriotisme viril : *Téjoz-vos, Matante, vos n' p'lòz nén pourtant plinde lès méres-alemandes come lès nok*, entame Pierre. *Ci n'est nén l' même race qui nos*, assène Charlot. *Èst-ce qu'on a jamès vèyu dès bédots awè dès djônes di leùp... dès pîdjons, dès djônes di mouchèt... èh bén, vos n' viroz jamès non plus ène boune manman belge awé dès djônes di boche*, achève Pierre. *Vos-avoz rézon*, concède Julia, *ça n' pout nén ièsse èt dji sé r'veneuve ène miyète dins l' réyalité* (<sup>65</sup>).

Même volonté édificatrice dans *Lu crapôde da Moncheû Dace* du verviétois Henry Hurard (<sup>66</sup>). La réception de la pièce, telle que la médiatisent les coupures de presse, est une nouvelle fois éclairante. Selon *La Wallonie*, le nœud du drame, « c'est le conflit entre le dogme chrétien du mariage

(<sup>64</sup>) P. 22 : « les grandes peines n'ont pas de frontière de quelque pays qu'elles soient ».

(<sup>65</sup>) P. 22-27, Pierre : « Est-ce qu'on a jamais vu des moutons avec des jeunes de loup, ... des pigeons avec des jeunes d' émouchet... eh bien, vous ne verrez jamais non plus une bonne maman belge avec des jeunes de boches. » Julia : « Vous avez raison, ça ne peut être et je suis un peu revenue dans la réalité. »

(<sup>66</sup>) Henry HURARD, *Lu crapôde da Moncheû Dache*, Liège, Pro Arte, 1933. (Création à Liège, au théâtre du Trocadéro.)

et l'union libre ». « Une fois mariée, la femme est-elle enchaînée au ‘culte’ de ses enfants et doit-elle renoncer à tout retour passionnel ? », s'interroge le rédacteur de *L'Express*. Pour son confrère de *La Gazette de Liège*, la réponse de Hurard est claire : « Une mère doit viser avant tout dans la vie au bonheur de son enfant, sa personne ne lui appartient plus et il ne lui est pas permis de mettre en balance ses plaisirs (...) et l'avenir de son fils<sup>(67)</sup> ». Le « calvaire » de l'héroïne tient en quelques lignes. Jan Rahir s'est épris de Jane, la nièce d'un curé de village. Le prêtre s'oppose au mariage tant que Madame Rahir, veuve de son état, n'aura pas régularisé ses relations avec Monsieur Dace. Ce mécréant, *on libèrâl janre Frère-Orban*, refuse de quitter le chevet de sa sœur aînée, célibataire aux tempes grises et à la santé précaire. Forcée de rompre, la *crapôde* n'en demeure pas moins une femme amoureuse, qui craint de ne pouvoir résister aux tentations de la chair. Aussi part-elle rejoindre une sœur installée à Bruxelles, au plus grand dépit de son fils qui lui refuse le baiser d'adieu.

Plusieurs types de femmes s'affrontent ici. La veuve est écartelée *inte lu rézon èt l' sintumint*. La densité contradictoire du personnage se résout dans l'opposition fondamentale de la force et de la faiblesse : violence de l'homme — fils, amant, curé — qui impose sa loi, puissance de la *tchêne* (« chaîne ») qui maintient la crapôde dans la nostalgie fiévreuse de l'étreinte virile; impuissance congénitale de la volonté féminine, aveuglement conscient mais irrépressible de sa tendresse. *Duspôy à matin dusqu'à l' nut'*, *i-è-st-ad'lé mi,... i-è-st-åtoû d' mi.* (...) *Dju n'aveû nin pinsé ku dj' n'es-teû qu'one fame, one simpe pitite fame, qui s'alève trover tote seûle avå l' monde. Dju n' saveû nin qu' dj'esteû trop flâwe po èdurer dès côps parèyes... Dju m'a compté pus fwète ku dju*

(<sup>67</sup>) Les extraits sont reproduits dans l'édition liégeoise.

*n' so. (...) Si dj'ennè va nin, dju r'toum're vite duvins sès brès', dj'el sin bin*, confie M<sup>me</sup> Rahir au curé<sup>(68)</sup>. Ce qui empêche la veuve de devenir joyeuse, c'est sa vocation inconditionnelle au martyre : elle est prête à fé tos lès sacrifices, à édurer tot çou qu'è-st-à édurer, quitte à sétchî tote vikante (« sécher toute vive »). Cette mère, magnifiée par le leitmotiv du *côûr crahî*<sup>(69)</sup>, a intégré la souffrance inaliénable mais salvatrice de sa condition : *On roûvèye one mère, on l' kèreûle, on l' brode..., des sins-coûr même vont dusqu'à l' bouhî... èt mâgré tot, ile vus-ême todì... Ile done tot... po n' rin raveûr... Ile sofeûre si bin, one mère*<sup>(70)</sup>. Elle èst fête po sofri lui confirme avec passion le curé.

M<sup>me</sup> Rahir a donc obéi aux priorités de la morale : èsse mère duvant tot. Son renoncement est celui de la « femme tierce » qui compense la neutralisation de sa disponibilité sexuelle par un surinvestissement affectif de la fonction maternelle. Le souvenir omniprésent de l'amant et le complexe du rapport non consommé stimulent une forme d'amour fusionnel pour le fils et de rivalité tacite envers la bru. *Serîz-v' djalosse, mutwèt* « seriez-vous jalouse, par hasard », lui demande Jan. C'est à l'homme d'Eglise que la veuve confesse ce qu'elle n'ose avouer à son enfant : *Nin seûl'mint dju n'a pus l'amour du cist-ome-là ku dj'ême, mës... i fät qu' dj'el dèye... dja tot l' même pièrdou ossu lu ci du m' fi (...) Creûrîz-v', Mossieu l'Curé, ku, come dju so volâ, chake*

<sup>(68)</sup> P. 34 : « Depuis le matin jusqu'à la nuit, il est auprès de moi, autour de moi (...) Je n'avais pas pensé que je n'étais qu'une petite femme, une simple petite femme, qui allait se trouver toute seule au monde. Je ne savais pas que j'étais trop faible pour endurer des coups pareils. Je me suis crue plus forte que je ne suis (...) Si je ne m'en vais pas, je retomberai vite dans ses bras, je le sens bien. »

<sup>(69)</sup> *crahî* (Verviers *crahî*) : « craquer », « croquer ».

<sup>(70)</sup> P. 35 : « On oublie une mère, on la querelle, on la boude..., des sans-coeur vont même jusqu'à la battre... et malgré tout, elle vous aime toujours... Elle donne tout... sans en rien retirer... Elle souffre si bien, une mère. »

*bâhe ku m' fi done à s' fame duvant mi mu fêt dèl pône* (<sup>71</sup>). À cette mère éperdue de maternité s'oppose la sœur de Monsieur Dace, prototype de la vieille fille aigrie et souffreteuse. Cette célibataire endurcie offre une seconde version de la possessivité incestueuse que développe la femme coupée du commerce des hommes. *Aflidjêye, fwért mâlähèye, fwért hèyâve*, elle *pinse ku tot l' temps ku Dace n' passe nin ad'lé lèye*, c'est auprès de son amie qu'il le passe (<sup>72</sup>). La satisfaction de la *crapôde* provoque la frustration de la sœur — et réciproquement.

Face à ces concurrentes défaites, Jane compose les figures successives de l'orpheline sentimentale et de l'épouse accomplie. Le premier état est celui de l'ignorance, synonyme de maladresse et d'innocence. Interrogée sur ses sentiments, elle répond au curé : *Bin... dju n' såreû dire à djusse... pârin!... Dju n'a jamâs... cumint direû-dje, donc? tûzé à kék'onk... tûzé à on valêt, enfin* (<sup>73</sup>). Le second état est celui de l'épanouissement de la maîtresse de maison, dont la main experte *avou dès fleûrs, dès rubans, dès rins a v'nou tot candjî, tot racléri* (<sup>74</sup>). Penchons-nous sur ces métamorphoses de l'ingénue.

(<sup>71</sup>) *Ibid.* : « Non seulement je n'ai plus l'amour de cet homme que j'aime, mais... il faut que je le dise... j'ai tout de même perdu, aussi, celui de mon fils. (...) Croiriez-vous, Monsieur le curé, que, comme je suis là, chaque baiser que mon fils donne à sa femme devant moi me fait de la peine. »

(<sup>72</sup>) P. 23 « affligée, très difficile, très désagréable », elle « pense que tout le temps que Dace ne passe pas auprès d'elle », c'est auprès de son amie qu'il le passe.

(<sup>73</sup>) P. 11 : « Bien... je ne pourrais dire au juste... parrain!... Je n'ai jamais... comment dirais-je, donc? pensé à quelqu'un... pensé à un garçon, enfin. »

(<sup>74</sup>) P. 25 : « avec des fleurs, des rubans, des petits riens est venue tout changer, tout écailler ».

## 2.2. Djélètes et Madame Trik'nonotes<sup>(75)</sup>

Christine Bard a analysé comment l'hystérisation du corps des femmes trouve son corollaire dans le cliché de la pudeur naturelle des filles<sup>(76)</sup>. Nous avons déjà croisé ces vierges confuses et rougissantes que la convoitise masculine éveille à leur propre libido. Dans les didascalies du texte, quantité d'adjectifs dénotent la chasteté frémissante de ces épouses en puissance : révélées à l'amour, Mèlye est *djin-nêye, anoyeûse* (« gênée, triste »); Tatène, *èvarêye, èstouma-kêye, tote kipicêye, mâle à si-âhe* (« effrayée, stupéfaite, irritable, mal à l'aise »); Jane, *mwète, djénêye, tote pawoureûse, tote honteûse* « morte, gênée, toute peureuse, toute honteuse ». La modestie — dans sa triple dimension physique, morale et sociale —, tel est le schème structurant de cette figure, en laquelle se projette l'image inversée de la *grandevêuse*. La discrète est une candide, *clér'mint moussêye, riyante, binamêye, pitite, douce* et *bahant l' tièsse*<sup>(77)</sup>. Sa bonté sans détour la prédispose à une obéissance naïve et confiante à la Loi du père. A son corps défendant, Mèlye Garnir assure *qu'elle n'intûrrè djamây par fwêce*<sup>(78)</sup> dans la famille d'Emile. Même élan spontané de docilité chez Jane. Quand le curé demande à sa nièce ce qu'elle ferait si l'élu de son cœur lui déplaisait, elle lui répond, *tote bone : çou ku v' vorîz, pârain*<sup>(79)</sup>.

La fille nubile est une fille à prendre, dont la soumission confine à une forme de langueur rêveuse et distraite. *Lu*

<sup>(75)</sup> *djélète* « fille innocente et timide »; *Madame Trik'nonote* « petite ménagère affairée ».

<sup>(76)</sup> C. BARD, « Les antiféministes de la première vague », in *Un siècle d'antiféminisme*, op. cit., pp. 41-67.

<sup>(77)</sup> « habillée de clair, riante, gentille, petite, douce et baissant la tête ».

<sup>(78)</sup> P. 28 : « n'entrera jamais de force ».

<sup>(79)</sup> P. 12 : « ce que vous voudriez, parrain ».

*tièsse avâ lès cwâres* (<sup>80</sup>), Jane aime s'attarder dans le jardin, au milieu des légumes et des fleurs : communion exutoire avec la nature de celle en qui monte la sève d'un désir sans objet. La vierge pudique trouve souvent dans la romance cet assouvissement par procuration de plaisirs pressentis. Tatène chante : *On djoû, l' bê Mårtin mi dèrit : Tatène, (...) nos frîs 'ne cope d'ureûs, i m' sonle qui djèl sin. Qwand dj' so tot près d' vos, mi p'tit coûr trèfèle. Volez-v' èsse mi feume, dihez, volez-v' bin?* (<sup>81</sup>) Eugénie, héroïne mal prise des *Toûrciveûses*, fredonne elle aussi : *L'ôte djoû, cozant dilé m' finièsse, / So l' pavêye dj'a vèyou passer / On bê djône ome à l' crolêye tièsse / Èt m' coûr si mète-st-à tok'ter! (...) I n' nos fât qu'on côp d'oûy' è cwèsse / Po nos mète li tièsse à l'iviér, / Li fène mustatche èt l' crolêye tièsse / Sont po l' djoû d'oûy mi chér èspuér!* (<sup>82</sup>) La pièce de Bovy évoque les dangers de la venue au monde sexué, un monde où il faut plaire sans succomber. Car, à peine éclosé, la jeune fille en fleurs est menacée de défloration. Demolin redoute pour sa fille les hasards d'une vertu tentée par de *bèlès promèsses* : *èl vicârèye, qwand c'est qu' lès bës moncheûs fwért ritches tapèt leûs-oûy so l' fèye d'ine ovri... c'est po li wèster l'oneûr, po rin d'ôte* (<sup>83</sup>).

Le curé craint aussi pour Jane les abandons d'une innocence trop crédule et irrémédiablement souillée. Son dis-

(<sup>80</sup>) *l' tièsse avâ lès cwâres* « la tête battant la campagne ».

(<sup>81</sup>) P. 11 : « Un jour, le beau Martin me dit : Tatène, nous ferions un couple d'heureux, il me semble que je le sens. Quand je suis tout près de vos, mon petit cœur trépigne d'impatience. Voulez-vous être ma femme, dites, voulez-vous bien ? »

(<sup>82</sup>) Théophile BOVY, *Lès Toûrciveûses*, Liège, Gothier (création à Liège, au théâtre du Trocadéro, le 9 novembre 1923), p. 10 et p. 16 : « L'autre jour, cousant près de la fenêtre, / Sur la rue j'ai vu passer / Un beau jeune homme à la tête bouclée / Et mon cœur se mit à cogner! (...) Il ne nous faut qu'un coup d'œil de côté / Pour nous mettre la tête à l'envers, / La fine moustache et la tête bouclée / Sont aujourd'hui mon cher espoir! »

(<sup>83</sup>) P. 51 : « dans la vie, quand les beaux messieurs très riches jettent l'œil sur la fille d'un ouvrier... c'est pour lui ôter l'honneur, pour rien d'autre ».

cours conjugue au cliché du *leûp dins l' bërdjirèye* les motifs croisés de la *dreûte vòye* et de la *grande tètche*, de la *bone vèye* et des *rôyes so lès cwènes* (<sup>84</sup>). *On modèle*, du même Hurard, oppose dans une perspective similaire la moralité des *vio-lètes qui tapèt leû douice hinèye* dans les *buskèdjes* à l'effronterie des *mâlès jèbes qui lès catchèt* (<sup>85</sup>). Jules, jeune premier en quête de l'épouse parfaite, décline à son avantage les principes de cette éthique végétale : *dj'ême fwért du vèy lès brès' èt lès djambes du lès crapôdes avou quî dju rèye, mës dju n' tin wère à mostrer à tos mès camarâdes lès djambes et les brès' dèl cisse qui sèrè pus tard lu mère di mès-éfants! (...) I-a dës crapôdes qu'on marèye, èt dës cisses... qu'on hante* (<sup>86</sup>). La belle qui se respecte se contentera donc de l'hommage d'un regard, caresse retenue qui effleure sans flétrir. C'est dans les *bës p'tits-oûy* « beaux petits yeux » de Jane que Jan lit qu'elle *est dèdjà tot d'à [li]* (« qu'elle est déjà tout à lui »).

La vierge pubère doit observer les limites que lui impose son devoir de réserve : déniaisée, mais point trop, dépositaire d'un corps dont elle a découvert les premiers émois, mais dont la pleine jouissance est réservée à son futur époux. C'est une femme en devenir, qui attend et espère le mariage qui la fera accéder au statut honorable de maîtresse de maison. Eugénie fait la cruelle expérience de cette mutation identitaire, où la tutelle du père se transmet directement au mari. Elle rêvait de *Moncheû Maurice*, le fils du patron de l'usine, un blouson doré qui *n'a sogne di rin*

(<sup>84</sup>) Cliché du « loup dans la bergerie »; les motifs croisés de « la voie droite » et de la « grande tache », « de la bonne vie » et « des raies sur les cornes ».

(<sup>85</sup>) Henry HURARD, *On modèle*, comédéye è treûs akes, Liège, Imprimerie de la Vve Lambotte, 1926 (création à Liège, au théâtre du Trocadéro, le 15 octobre 1926), p. 6 et p. 12 : « violettes qui jettent leur douce effluve dans les bosquets » à l'effronterie « des mauvaises herbes qui les cachent ».

(<sup>86</sup>) P. 13 et p. 18 : « j'aime beaucoup voir les bras et les jambes des filles avec qui je ris, mais je ne tiens guère à montrer à tous mes camarades les jambes et les bras de celle qui sera plus tard la mère de mes enfants! (...) Il y a les filles qu'on épouse, et celles... qu'on courtise... »

(« n'a peur de rien »). Elle devra se contenter de Victor, un sans-famille terne et besogneux, pour qui elle n'éprouve qu'une tendresse apitoyée. Niée dans ses désirs mais la virginité saine et sauve, Eugénie incarne typiquement la fille à prendre que la norme patriarcale accule à une forme de silence consentant. Celle à qui *i fâreût bin sètchî lès paroles foû dè l' boke avou 'ne tricwèsse* (<sup>87</sup>) est celle qui, en réalité, *n'a polou placer nou mot en dehors de ceux que les siens voulaient entendre*. Quand Victor se déclare à sa belle-famille, Eugénie tente de protester : *Victor, vos n' m'avez nin d'mandé consèy, èt...* Demolin la coupe aussitôt : *Victôr, si vos volez pwérter l' cou d' tchâsses è vosse mohone, vos f'rez tofér insi* (<sup>88</sup>).

Maître-ouvrier et fier de l'être, Demolin sait parler haut et frapper du poing sur la table. Son épouse Nanète ne connaît qu'une existence rythmée par les tâches domestiques, totalement mise à disposition de celui qu'elle n'appelle jamais *mi-ome* (« mon homme »), mais plutôt *Démolin* ou *vosse papa*. Qu'à la pureté de la pucelle se substitue la froide clarté de la vestale, voilà précisément ce que Jules reproche à sa jeune épouse : *Cumint è-st-i possible!... Su lèver à cék eûres à matin, aler à messe, orrer, èco orrer, èt n' nin même aveûr lu temps du s' lèyî rabrèssî du si-ome. (...) Djusse! Cu n'est nin one fame, mi, ku d'ja spôzé, c'è-st-one chèrvante!* (<sup>89</sup>) La pensionière modèle s'est transformée en *Madame qui frote*, une de ces *rèscouléyes, bones ku po lès*

(<sup>87</sup>) P. 17 : « il faudrait bien tirer les paroles de la bouche avec une tenaille ».

(<sup>88</sup>) P. 22 : « Victor, vous ne m'avez pas demandé conseil, et... »; « Victor, si vous voulez porter la culotte chez vous, vous ferez toujours ainsi. »

(<sup>89</sup>) P. 30 et 38 : « Comment est-ce possible!... Se lever à cinq heures du matin, aller à la messe, travailler, et ne même pas avoir le temps de se laisser embrasser par son homme. (...) Pardi! Ce n'est pas une femme que j'ai épousée, moi, c'est une servante! »

*muséyes d'antikités, è l' cwène à vilès r'liques* (<sup>90</sup>). La femme qui ne s'arindjereût co jamès les oûy, ne s'mètrefrêût co mây dè rodje so lès lèpes (<sup>91</sup>) a terni l'éclat de sa vertu en remplaçant le désir par l'ennui. Le répertoire dramatique wallon regorge de ces amoureuses inaccomplies, couturière héroïque comme la *Nanète* d'Arthur Colson, ou ouvrière engrossée puis éconduite comme la *Twénète* d'Adolphe Adolphy. On n'en finirait pas de recenser ces états de l'ange blond au chaste sourire et de la fée du logis fermée aux plaisirs conjugaux. On préfère conclure par une question.

### 3. Voix féminines — discours féministe?

L'identité féminine, telle que la représentent les dramaturges wallons entre 1900 et 1930, ressortit à la configuration traditionnelle des *états de femme* définie par N. Heinich (<sup>92</sup>). Nulle trace à première vue de la femme « moderne » ou *non liée*, qui associe accomplissement sexuel, indépendance économique et légitimité morale, conjonction régulièrement placée sous le signe ambivalent de l'absence d'entraves et du manque d'attaches. Le répertoire envisagé privilégie les figures de la *fille à prendre*, pour qui les règles de l'amour relèvent du code fondamental de la Famille

(<sup>90</sup>) P. 38 : « une de ces attardées », « juste bonnes pour les musées d'antiquités, dans le coin aux vieilles reliques ».

(<sup>91</sup>) « qui ne s'arrangerait jamais les yeux, qui ne se mettrait jamais du rouge à lèvres ».

(<sup>92</sup>) La configuration est essentiellement déterminée par le croisement de deux paramètres : « d'une part, l'existence ou non d'un rapport sexué au monde masculin et, d'autre part, le mode de subsistance économique. Lorsque celle-ci est fonction de la disponibilité sexuelle, la femme est en état d'épouse ou de maîtresse, qui dépend de son mari, ou de ses protecteurs ou clients; sinon la femme est en état soit de tierce, qui dépend d'un patron ou d'un patrimoine, soit de fille, qui dépend de son père ou, parfois, d'une communauté de réclusion. A ce double paramètre s'ajoute, pour faire la différence entre premières et secondes, le degré de légitimité de la relation sexuelle : légitimité juridique pour les femmes non mariées, et psychique pour les secondes » (*op. cit.*, p. 279).

(Mèliye Garnir, Tatène Matot, Jane Alard, Génie), les rôles de *femmes premières* menacées et renonçantes (Tonton, Julia, Garite, Mar-Catrène, Nanète) voire exilées vers le monde des *tierces* (Daditte, Jane Matot, Poldine, Catrine, Mèliye de Brixko, Mme Rahir).

Ce théâtre méconnaît par contre la *femme seconde*, position investie en particulier par la maîtresse, la concubine. Que l'adultère demeure un thème tabou de la dramaturgie dialectale manifeste la prégnance et les limites d'une tradition réaliste volontiers enclina à confondre « fantaisie et facéties obligées, types-régionaux et stéréotypes, sentiment et sensiblerie »<sup>(93)</sup>. Dans les mots, plutôt prêtés que choisis, des personnages féminins résonnent les échos prosaïques d'un vaudeville qui, depuis *Li galant dèl sièrvante*, enferme les rapports de couple dans une alternative entre hiérarchie et guerre des sexes. La loupe, certes grossière, de la satire accuse avec une récurrence significative les clivages de la représentation et du discours féminins. Elle offre le reflet d'un essentialisme qui inscrit la norme ou l'*hexis* féminine dans un réseau structuré d'oppositions régi par l'antinomie fondamentale de la pudeur et de l'ambition. Où l'on voit que le sexe est une classe, la nature, une construction sociale et la voix prioritaire, celle du paternalisme.

*Si dji parole, ci n'est nin por mi, c'est po m' papa*, avoue Génie<sup>(94)</sup>. P. Bourdieu a montré comment la violence symbolique de la domination masculine engage des formes partagées de reconnaissance et de somatisation des censures sociales. Le dominé lui-même intérieurise, reproduit et entretient le préjugé défavorable qui cautionne son infériorité et

<sup>(93)</sup> D. DROIXHE, *art. cit.*, p. 15.

<sup>(94)</sup> T. BOVY, *Les Tourciveuses*, *op. cit.*, p. 7.

sa soumission<sup>(95)</sup>. On ne s'étonnera donc pas que les écrivaines wallonnes semblent négliger l'expression théâtrale, c'est-à-dire la production littéraire dans ce qu'elle a de plus public<sup>(96)</sup>. Rien de surprenant non plus si ces « petites sœurs de Balzac » conquièrent le plus souvent le droit à l'écriture dramatique au prix d'une aliénation aux valeurs socio-culturelles majoritaires<sup>(97)</sup>. *Nos djônes mariés* de M<sup>me</sup> Derache-Picard, l'épouse du patoisant Charles Derache, ou *À bwérd di l'ourbire* (« Au bord de l'ornière ») de Lydie Radoux, la fille de l'écrivain Simon Radoux, véhiculent les images traditionnelles de l'enfant gâtée et de l'ange-gardien. On observera cependant que la pièce de Lydie Radoux dénonce la condition tragique si souvent réservée aux filles sans fortune, sans mari et sans diplôme. *Li principâ, si minme on djoû vos wangnîz l' gros lot, c'est qu'èles-aprindèsse on mèstî*<sup>(98)</sup> : telle est la leçon que transmet aux futurs parents la voix lucide de la tendre Méliye. Mona

(95) P. BOURDIEU, « La domination masculine », in *Actes de la recherche en science sociale*, n° 84, septembre, 1990, pp. 3-31 : « Il est probable que le processus de virilisation auquel tout l'ordre social conspire ne peut s'accomplir totalement qu'avec la complicité des femmes. » On se souviendra naturellement que le « dominant est aussi dominé, mais par sa domination », dimension paradoxale de la domination symbolique que Bourdieu tient pour « presque toujours ignorée de la critique féministe ».

(96) Pour le premier tiers du 20<sup>e</sup> siècle, seuls quatre noms de dramaturges se détachent au sein du *Dictionnaire bio-bibliographique des littérateurs d'expression wallonne* de P. COPPE & L. PIRSOUL (Gembloux, Duculot, 1951) : M<sup>me</sup> DERACHE-PICARD, épouse de Charles Derache et mère de Charles-Henri Derache, née à Guygoven le 26 septembre 1874, auteure d'*On bon valêt* (1908) et de *Nos djônes mariés* (1909); Lydie-Marguerite RADOUX, née à Liège en 1890 et décédée à Spa en 1945, auteure de *À bwérd di l'ourbire* (1932) et de *Li Djise dè boneûr* (1936); Jénima REMY-LEMAITRE, née à Ransart, le 10 avril 1876, auteure de quatre comédies demeurées indisponibles, *El tchimiche dèl copérative* (1928), *Dj'è gangnî l' gros lot* (1930), *En chemise* (1930), *L'ome n'est né parfêt* (1930); Félix WART-BLONDIAU, née en 1875 et décédée en 1958 à Jolimont, auteure de nombreuses pièces en français et en dialecte.

(97) Sur le recrutement des femmes auteures et leurs relations de dépendance à l'égard de mentors légitimés par le champ littéraire, cf. C. PLANTÉ, *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Éditions du Seuil, 1989.

(98) Lydie RADOUX, *À bwérd di l'ourbire*, Liège, Imprimerie Guillaume Bovy, 1932 (création à Liège, au théâtre du Trianon, le 22 avril 1932), p. 40 : « Le principal, même si vous gagniez un jour le gros lot, c'est qu'elles apprennent un métier. »

Ozouf a rappelé combien ce parti pris de l'éducation, qui « ne se satisfait pas de préparer les femmes à une destination, un état » mais « est toujours au-delà, annonce l'émancipation », se révèle caractéristique de l'écriture-femme<sup>(99)</sup>.

Enfin, on retiendra surtout la ronde frondeuse de ces amoureuses volontaires — Flora, Florisa, Louison, Mèliye — que Félix Wart-Blondiau conduit résolument vers le bonheur<sup>(100)</sup>. *Aux armes, Citoyens, formez vos bataillons*, entonne Paulette, décidée à rejoindre Omer, un sportif au cœur tendre qui *sait storde ène loque à r'lok'ter, r'laver lès bidons, cirer lès solés, èyèt fé l'estuve*<sup>(101)</sup>. *Han, vos-avez volu nos séparer, poupa, mës mèt'nant nos dalons livrer bataille èt nos dalons vîr quî ç' què c'est qui s'ra l' pus foûrt* poursuit la jeune fille<sup>(102)</sup>. On devine la fin : ingéniosité des amants, coup de pouce de la Tante Alice, pittoresque figure de rentière célibataire, et consentement paternel. La fierté impétueuse de Paulette rappelle celle que Lucève Delrée, l'héroïne de Louis Lekeu, oppose à la « main de fer » qui vou-

<sup>(99)</sup> M. OZOUF, *op. cit.*, p. 21.

<sup>(100)</sup> La figure de cette écrivaine engagée, membre de la coopérative ouvrière de Jolimont, collaboratrice au journal *Le Peuple* et fondatrice des *Pupilles de Jolimont*, mériterait un article à part entière. Notons déjà ces quelques vers sur le mariage, publiés dans *La Voix du Centre* en 1951 : « Paské lès fémes, way, c'est dès finés péles; Mës le sont montiyes su dès éspingues a r'bours! Ç' s'ra toudis leùs qui sak'ront su l' fichèle. TANT QU'A LÈS-OMES... IS N' SERONT JAMÈ L' PUS FOURT » (en petites capitales dans le texte). Ou encore, ces quelques mots de Florisa, dans la pièce homonyme : « Maintenant petit père, le passé est mort, bien mort, nous n'en parlerons plus jamais, oui c'est fini! ... Puisque Madame de Virrelers en mourant m'a laissé toute sa fortune, profitons-en et surtout, faisons profiter les autres! Qu'il n'y ait plus un seul nécessiteux ni dans notre commune, ni dans les environs et surtout que notre offrande ne soit pas une aumône mais un partage. En faisant le bien n'oublions jamais que nous sommes et resterons toujours et malgré tout, les enfants du prolétariat. » (*Florisa*, trag-comédie français-wallon, en 5 actes et 6 tableaux, Gand, Volksdrukkerij, 1921, p. 73).

<sup>(101)</sup> F. WART-BLONDIAU, *Èl Mahoumèt ou Allez Omèr*, comédie dramatique en 4 actes (création le 10 janvier 1930, à Saint-Vaast, par le cercle « Les Jeunes »), p. 12 : « sait tordre une serpillière, laver la vaisselle, cirer les souliers, et allumer le poêle ».

<sup>(102)</sup> P. 13 : « Ah! avez voulu nous séparer, papa, mais maintenant nous allons livrer bataille et voir qui sera le plus fort. »

drat la marier contre son gré (*Li min d' fiér*) : *Djamây! lèyans-le a rése, papa! si l' nom da Delrée è-st-à vinde, mi cwér ni l'est nin! mi, tote seule, ènnè so mësse!*<sup>(103)</sup> Réappropriation où se lit, pour celles qui « dans presque toutes les contrées ont été traitées comme des enfants imbéciles »<sup>(104)</sup>, la promesse d'une *chambre à soi*.

Nadine VANWELKENHUYZEN

<sup>(103)</sup> LOUIS LEKEU, *Li min d' fiér*, comédie en trois actes, Seraing, Louis Lekeu et Liège, F. Gillet-Jacques, s.d (création à Liège, au théâtre du Trocadéro, le 28 novembre 1924), p. 59 : « Jamais! restons-en là, papa! si le nom de Delrée est à vendre, mon corps ne l'est pas! moi seule en suis maître! \*

<sup>(104)</sup> D. DIDEROT, *op. cit.*, p. 955.

annihilation of the living body and a negation  
of the self. Death, death, death, death,  
death, death, death, death, death.

Death, death, death, death, death, death,  
death, death, death, death, death, death,  
death, death, death, death, death, death,

death, death, death, death, death, death,  
death, death, death, death, death, death,  
death, death, death, death, death, death,

death, death, death, death, death, death,  
death, death, death, death, death, death,  
death, death, death, death, death, death,

death, death, death, death, death, death,  
death, death, death, death, death, death,  
death, death, death, death, death, death,

death, death, death, death, death, death,  
death, death, death, death, death, death,  
death, death, death, death, death, death,

# **Un âge d'or de l'édition wallonne dans la région carolorégienne (1935-1945)**

## **Les antécédents**

L'ouest-wallon de la région carolorégienne a été transcrit tardivement. Ceci est dû à des facteurs historiques. Charleroi est une ville de fondation récente (1666) et jusqu'à l'essor industriel du XIX<sup>e</sup> siècle, elle est demeurée une cité de garnison où la culture avait peu de place. À l'époque, c'était d'ailleurs dans les petites villes voisines de cette forteresse — Châtelet, Fleurus, Fontaine-L'Évêque, Gosselies... — qu'une forme de vie culturelle s'était développée.

On ne dispose donc pas de textes en wallon dans la région avant le XIX<sup>e</sup> siècle; certes, il est probable que des chansons ou des *pasquées* « pasquinades » ont circulé mais seulement par la voie orale. C'est d'ailleurs par l'oral que le chansonnier Jacques BERTRAND (1817-1884) et le fabuliste Léon BERNUS (1834-1881) ont fait d'abord connaître leurs productions. Le premier fit paraître un premier recueil de chansons en 1867 et le second éditera, à ses frais, *Les Faufes dè J. Lafontaine in patoës d' Chaleroët* en 1873. Il faut attendre 1895, pour qu'à l'imitation de *La Marmite* namuroise, Eugène DEFOREIT (1879-1934) lance un hebdomadaire wallon à Charleroi, *L' Tonnaï d' Charlerwet*. L'éditeur de ce périodique était également imprimeur et il lui arrivait de rassembler, en petits volumes, les pièces de théâtre qui paraissaient en feuilleton dans sa revue. Il s'agissait de pro-

ductions peu soignées que cet artisan vendait très bon marché. Il en allait de même avec *L'Armonaque du Tonnia d' Charlerwet* qui continua à être produit quelques années après la disparition de l'hebdomadaire.

Il est certain qu'Eugène DEFOREIT aurait pu se préoccuper davantage de la qualité matérielle et intellectuelle de ses éditions — il le fit en 1902 en réalisant *M' Clotchi*, une plaquette rassemblant des textes de son fils, Clément DEFOREIT (1879-1934) — mais, la volonté de contenir les prix et, il faut le dire, le type de lectorat qui était le sien, ne constituaient pas des incitants à la « belle ouvrage ».

On doit d'ailleurs rappeler que c'est pour tenter de produire une revue d'un meilleur niveau, que furent lancés *L'Créquion* qui parut de 1904 à 1910 et de *L'Coq d'avous'* qui fut édité de 1905 à 1910.

Durant une courte période — période exceptionnellement faste — parurent trois hebdomadaires wallons dans la région. C'est aussi vers la même époque que furent publiés deux ouvrages intéressants au plan littéraire et aussi en matière éditoriale. Il s'agit de *Walla* (1909) de Jules SOTIAUX (1862-1953) considéré comme le premier roman en ouest-wallon<sup>(1)</sup> et la troisième édition de l'ouvrage de Jules LEMOINE (1864-1927), *Horace Piérard, fabuliste et chansonnier wallon avec une étude sur Jacques Bertrand et Albert Thibaut*, avec une préface de Jules DESTRÉE, que fit paraître, en 1912, l'imprimeur carolorégien FOURNIER.

La première guerre mondiale marqua un tournant dans la perception du wallon dans notre région. En effet, les velléités d'émergence d'une identité wallonne apparues avant

(<sup>1</sup>) Chronologiquement, c'est René BARMARIN (1884-1944) qui est le pionnier du genre, lui qui fit paraître en feuilleton, de 1906 à 1908 dans *L' Coq d'avous'* un étonnant roman à la veine picaresque, *L' Mariâdjé di Djan Flupe*. Ce curieux récit n'a jamais été édité en volume.

le conflit furent mises sous le bûcheau par le patriotisme belge « triomphant ». Il fallut attendre 1923 pour qu'Henri VAN CUTSEM (1884-1958) relance un périodique, *L'Hulaud d'Chalerwè*, qui, malgré la qualité de ses rédacteurs et sa belle présentation, cessa de paraître en 1928.

C'est durant cette même année que le fabuliste Henri PÉTREZ (1886-1967), qui avait déjà publié quelques opuscules de fables, fit paraître chez Lucien HACQUART, imprimeur à Fleurus et lui-même poète, ses *Fôves du Baron d'Fleuru*. L'édition n'est peut-être pas exceptionnelle si l'on excepte le fait qu'elle soit illustrée de quatre dessins de Benjamin RABIER et de trente-six dessins de Henri FORGEUR. Ce fabuliste avait été peintre sur émail dans une firme de Gosselies et a accordé, durant toute sa carrière, beaucoup d'attention à l'iconographie de ses ouvrages.

Les seules productions disponibles durant cette période étaient les très nombreux textes de pièces de théâtre, plaquettes sommairement imprimées qui pouvaient d'ailleurs servir de brochures.

### Vers l'âge d'or

À l'occasion du Onzième Congrès de Littérature et d'Art dramatique wallons qui se tint à Charleroi les 16 et 17 avril 1933, Émile LEMPEREUR (1909) présenta un rapport intitulé « Du renouvellement des sources d'inspiration dans la poésie wallonne ».

Cette intervention fit grand bruit car elle proposait aux auteurs de langue wallonne de prendre un peu plus de hauteur, d'abandonner le passeïsme folklorisant pour traiter de sujets contemporains. Il recommandait également aux auteurs de s'intéresser à ce qui se faisait ailleurs et de s'ouvrir aux autres arts. Ces propos séduisirent de jeunes écri-

vains originaires de toutes les régions de la Wallonie ainsi que quelques plumes confirmées qui entamèrent là une réflexion sur leurs propres productions et qui se remirent même en question.

Parmi les Carolorégiens, outre Émile LEMPEREUR, on citera : Willy BAL (1916), Raymond BERTRAND (1907-1965), Marc BOUDART (1909-1956) — Jean-Claude BONHEUR de son nom de plume —, Jean FAUCONNIER (1915-2000), George FAY (1899-1986), Max-André FRÈRE (1909-1961), Ben GENAUX (1911-1996), Edgard LAMBILLON (1907-1980), Louis LECOMTE (1900-1972) ...

La plupart d'entre eux étaient des intellectuels qui comprirent la portée du message d'Émile LEMPEREUR. Ils se lancèrent dans la poésie et le récit en prose, des genres encore relativement peu pratiqués dans la région carolorégienne. Ceci ne veut pas dire qu'un George FAY, par exemple, renonça à sa production dramatique mais celle-ci ne constitua plus sa seule préoccupation.



1. Bois de Gustave CAMUS, autoportrait pour le prospectus annonçant l'édition de *Istwêres d'in gaviot* de Firmin CALLAERT (1937).

### L'âge d'or

Les membres de cette « nouvelle vague » ne demeuraient plus confinés dans leurs *corons*; ils s'intéressaient au cinéma, à la musique, à la photographie, aux arts plastiques, ils étaient curieux des productions littéraires des autres langues régionales, telles l'occitan. Parmi les plasticiens qu'ils fréquentaient, on citera Gustave CAMUS (1914-1984) et les frères CHAVEPEYER — Albert (1899-1996), Émile (1893-1959) et Hector (1891-1967) — et Ben GENAUX qui, lui, était à la fois dessinateur et écrivain.

Il n'est pas étonnant que ces derniers se soient proposés d'illustrer les productions de leurs amis écrivains mais pour concrétiser les projets, il convenait de pouvoir compter sur la collaboration des imprimeurs. Là aussi, les temps se révélerent propices puisqu'à Châtelet, Alphonse DANDOY et à Gilly, Nestor-Edgard PIÉRARD — sans oublier, à Charleroi, Félicien BARRY, l'imprimerie Henin à Farciennes, l'imprimerie Lambillon à Marchienne-au-Pont ou encore la *Maison d'Éditions* de Couillet<sup>(2)</sup> — se prirent au jeu et c'est ainsi que parurent des ouvrages dont les qualités littéraires ne cédaient en rien à leur aspect matériel; certains d'entre eux relevant carrément de la bibliophilie.

Il est évident que ces productions n'auraient pas trouvé une telle aura si elles n'avaient pu bénéficier d'un lectorat relativement important. Par bonheur, à l'époque, ce lectorat se constitua progressivement et on peut considérer que son importance crû, durant la période de guerre surtout.

<sup>(2)</sup> Cette *Maison d'Éditions* de Couillet réalisa, en 1938, notamment, le très beau deuxième recueil de *Fônes du Baron d' Fleuru*, d'Henri PÉTREZ avec des illustrations originales en couleurs d'Elizabeth IVANOVSKY (1911) et un bois de Gustave CAMUS figurant l'auteur.



2. Bois de Gustave CAMUS, portrait de Nestor-Edgard PIÉRARD pour le prospectus annonçant l'édition de *Istuères d'in gaviot* de Firmin CALLAERT (1937).

On s'étonne encore maintenant du nombre d'ouvrages qui parurent durant la période de conflit; les imprimeurs durent faire preuve de beaucoup d'habileté pour continuer à se servir de papiers rares, d'encre de qualité en ces moments de restriction. On peut penser aussi que les lecteurs réclamaient des ouvrages en wallon parce qu'ils avaient le temps de lire et qu'à l'époque, lire du wallon constituait sans doute une forme de résistance passive.

Il n'est pas question ici d'entreprendre un travail de bibliothéconomie et d'envisager une par une ces éditions; il n'est pas question non plus de réaliser une étude plastique de l'iconographie; on se contentera d'envisager quelques exemples de cette heureuse conjonction où les parcours croisés sont aussi nombreux que révélateurs.

#### Alphonse DANDOY et le groupe de Châtelet

L'imprimeur Alphonse DANDOY était installé à la Place du Baquet à Châtelet. Il avait publié, en 1932, *Une belle*

figure wallonne *Edmond Étienne, sa vie, son œuvre*, une biographie de l'écrivain jodognois due à son « compatriote » Paul MOUREAU (1887-1939); ce dernier était installé depuis 1912 à Châtelet où il enseignait le dessin à l'École moyenne de l'État. Cette production fort soignée avec des illustrations de l'auteur fut suivie d'une autre édition tout aussi élégante de la célèbre pièce que Paul MOUREAU avait rédigée entre-temps : *Pa d'zos l' tiyou* (1934); là aussi, l'ouvrage bénéficiait des illustrations de son auteur qui jouait ainsi de sa double qualité<sup>(3)</sup>.

Chez DANDOY se réunissaient des peintres, des photographes, des écrivains qui usaient du français et du wallon; ils y discutaient en refaisant le monde dans une connivence sympathique et sans *a priori* aucun.

En octobre 1934, lors d'une de ces réunions, Émile LEMPEREUR lit son *Visâdje 1934*, première partie et seule parue du cycle *Spites d'âmes*. L'auteur y mettait en pratique les vues théoriques qu'il avait développées lors du Congrès de 1933, dessinant le portrait psychologique d'un jeune Wallon aux prises avec les multiples problèmes d'ordre social et culturel qui agitaient les milieux intellectuels de l'époque. Avec enthousiasme, l'imprimeur se propose de l'éditer à ses frais, avec un frontispice de Gustave CAMUS; cette marquante plaquette de poèmes faisant aussi l'objet d'une édition de luxe, un régal bibliophilique, avec cinq bois originaux du même plasticien<sup>(4)</sup>.

<sup>(3)</sup> On rappellera qu'en 1937, Paul MOUREAU fut avec Eugène GILLAIN (1882-1955), lui aussi installé à Châtelet pour des raisons professionnelles, l'initiateur de *Les Cahiers wallons*. Les premiers numéros de ce mensuel, imprimés chez Duculot, à Gembloux, furent illustrés par Joseph GILLAIN (1914-1980), un des fils d'Eugène, qui fit la carrière que l'on sait dans la bande dessinée sous le nom de Jijé.

<sup>(4)</sup> On signalera que c'est aussi Gustave CAMUS qui réalisa les dessins techniques qui accompagnent l'ouvrage de Willy BAL, *Le Parler de Jamioulx*, Mémoires de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie, Section wallonne 5, Liège, Vailant-Carmanne, 1949.



3. Bois de Gustave CAMUS pour l'édition de luxe de *Visâdje 1934 Spites d'âmes* d'Émile LEMPEREUR (1935).

En 1935, toujours chez ce même imprimeur, George FAY faisait paraître *L'Ania*, une comédie dramatique en 3 actes et on attribue à Gustave CAMUS le bois qui illustre la couverture de cette édition.

C'est à cette époque qu'un écrivain wallon assez traditionnaliste, Firmin CALLAERT, militant wallon convaincu et protestant affirmé, employé à l'administration communale de Farciennes, fut frappé par la qualité de ces impressions. Il prit contact avec Émile LEMPEREUR et l'invita à son domicile ainsi que Gustave CAMUS et leur lut un extrait du manuscrit de *Dofe, mésse-porion du n° 2*.

La genèse de ce texte est révélatrice. En 1925, un ingénieur des mines de Farciennes, écrivain social engagé, Henri VERDINNE (1887-1951), faisait paraître aux éditions Dupuis de Marcinelle, *Dophe ou la difficile production*, sous le pseudonyme de Henri DELIGNE, avec un frontispice de Fernand VERHAEGEN. Ce récit décrit avec beaucoup de réalisme la vie d'un porion quasiment idéal dont la seule obsession est d'extraire un maximum de charbon.

Firmin CALLAERT fut frappé par ce personnage et avec l'accord d'Henri DELIGNE, il commença à réaliser une traduction en wallon de ce *Dophe*. Cette traduction se muera rapidement en une adaptation qui dépassa le modèle — de l'aveu de DELIGNE lui-même — et se révéla comme une des proses majeures de la littérature carolorégienne. Il est certain que CALLAERT avait entendu le message du congrès de 1933.

Émile LEMPEREUR et Gustave CAMUS prirent beaucoup d'intérêt à cette lecture et ils recommandèrent chaudement à leur ami DANDOY d'entreprendre l'édition du volume. L'affaire fit rapidement conclue et l'ouvrage sorti la même année 1935 avec de remarquables bois originaux de Gustave CAMUS, un ouvrage qui servira de modèle à bon nombre de productions ultérieures.

La collaboration entre l'auteur et l'illustrateur fut reconduite en 1937 pour *Istwéres d'in gaviot* mais cette fois chez

un autre éditeur, Nestor-Edgard PIÉRARD, qui sera évoqué plus loin.



4. Bois de Gustave CAMUS pour *Dofe, mésse-porion du n° 2* de Firmin CALLAERT (1935).

Alphonse DANDOY n'avait guère le souci de rentabiliser de telles productions bien que leur diffusion ne fût pas négligeable; il lui arrivait souvent d' « oublier » de facturer les frais d'impression, tentant de se rattraper sur des « travaux de ville ». Entré en politique, il quitta sa commune natale pour s'installer à Seraing, dans un milieu où ses convictions communistes étaient certainement mieux perçues.

#### Nestor-Edgard PIÉRARD et les « Gilliciens »

Remarquable imprimeur dont la réputation avait dépassé nos frontières, féru de techniques typographiques modernes et par ailleurs protestant, Nestor-Edgard PIÉRARD était aussi sensible à la littérature et aux arts plastiques. Ses ateliers de Gilly et sa maison d'édition — *L'Édition moderne* — constituaient un foyer culturel comme l'était l'antre de son collègue Alphonse DANDOY; il recevait régulièrement la visite d'un auteur wallon déjà confirmé — George FAY — et de ce protégé de Ben GENAUX.

On n'épiloguera pas sur les relations tumultueuses entre ces derniers; deux fortes personnalités qui collaborèrent longtemps avant de se boudre aussi longuement. On ne s'étonnera pas que Ben GENAUX illustre un recueil poétique de George FAY, *Trwès P'tits-éfants* (1941) de dessins allégoriques et le plaisant recueil de proses du même auteur, *Fon-se...\* et Cie* » (1942), de croquis fort bien enlevés inspirés par le monde de l'école. C'est que les deux hommes étaient instituteurs. Ben GENAUX, de son côté, illustra de trente linos humoristiques son recueil de fables *27 au quaut'ron*

(1941) (<sup>5</sup>). Tous ces ouvrages étant, bien sûr, soigneusement imprimés par Nestor-Edgard PIÉRARD.



5. Dessin de Ben GENAUX, autoportrait illustrant la première édition du recueil *27 au quaut'ron* (1941).

(<sup>5</sup>) Ben GENAUX rééda ce recueil de fables — Charleroi, Les Éditions du Bourdon, 1952 — en restituant au texte quelques traits spécifiques de son parler de Ransart [Ch37] qu'il avait gommés pour la première édition et il l'illustre de nouveaux dessins originaux.

C'est lui aussi qui fit paraître, en 1937, le recueil d'enfantes de Firmin CALLAERT, *Istwères d'in gaviot*, qui bénéficia, une fois encore des talents d'illustrateur de Gustave CAMUS.



6. Lino de Ben GENAUX pour la fable *Il baudèt èyèt l' avaleû d' sâbes* de la première édition du recueil *27 au quaut'ron*. On remarquera les initiales de l'auteur sur les œillères du baudet (1941).



7. Dessin de Ben GENAUX pour *Trwès P'tits-Éfants* de George FAY (1941).

Pourtant, celui que cet imprimeur édita avec le plus de talent, ce fut Louis LECOMTE, protestant, lui aussi. En 1936, il fit paraître *Nwâre bîje*, un recueil de contes, avec de très beaux bois de Gustave CAMUS — des gravures puissantes bien dans la veine de celles du *Dofe* de Firmin CALLAERT — et des lettrines originales. En 1941, c'est *Bètchîye*, un recueil poétique que le trio propose; la même année, c'est *Dèdè* où de délicats dessins de CAMUS ponctuent le texte dans la marge; en 1942, c'est *Ramâdjes* avec des illus-

trations d'un Gustave CAMUS qui évolue vers une gravure au trait plus acéré.



8. Dessin de Ben GENAUX pour *Fonse... et Cie* » de George FAY (1942).

En 1943, c'est Albert CHAVEPEYER qui illustre *Preumî bidon*, une prose du même auteur qui décrit, avec beaucoup

de tendresse, la première journée de travail en usine d'un jeune apprenti.

En cette occurrence, on demeure étonné de la qualité des papiers et des encres que continuait à utiliser l'imprimeur gillien. Louis LECOMTE ne fut pas le seul à en bénéficier car PIÉRARD édita également les œuvres les plus marquantes du poète Max A. FRÈRE (1909-1961) et notamment *Tchipotriyes* (1940) et *Gn-aveut in christ intrè zèle* (1942) tous deux illustrés par Ben GENAUX; le premier, de linos, le second de dessins à la plume.

C'est toujours PIÉRARD qui édita une plaquette de poèmes et de proses de Henri VAN CUTSEM, *Clérs di Leune* (1941), avec en couverture une très belle encre de Chine de Ben GENAUX et, par après, le recueil de Raymond BERTRAND, *L'Ascôrchiye* (1942), que l'auteur illustra lui-même.

Puisant toujours dans ses réserves, l'imprimeur sortit, en 1942, le VII<sup>e</sup> *Pro Wallonia* (annuaire de l'Association littéraire wallonne de Charleroi) et, en 1943, le VIII<sup>e</sup> *Pro Walloonia*. Sur les couvertures figuraient des illustrations originales de Ben GENAUX, des encres rehaussées de couleur tandis qu'à l'intérieur, l'éditeur avait repris des dessins du même plasticien qu'il avait utilisés dans des monographies précédentes.

Force est de constater que ces deux *Pro Wallonia* sont certainement les plus réussis de la série de dix, même si ceux qu'avait produit la *Maison d'Éditions* de Couillet (IV<sup>e</sup>, 1939; V<sup>e</sup>, 1940; X<sup>e</sup>, 1949) ou l'Imprimerie Lambillon (VIII<sup>e</sup>, 1946; IX<sup>e</sup>, 1947) sont des réalisations tout à fait honorables.



9. Sanguine d'Albert CHAVEPEYER pour *Preumi bidon* de Louis LECOMTE (1943).

### L'après-guerre

La fin du conflit correspond à la fin de cet « âge d'or »; en effet, après la période de latence de la « libération », peu d'œuvres marquantes, tant au plan littéraire qu'au plan bibliophilique, eurent l'occasion de paraître. La littérature en wallon semblait-elle à l'époque constituer un souvenir d'un passé qu'on tentait d'oublier ?

Il est heureux qu'en 1949, Henry VAN CUTSEM fonde, avec Félicien BARRY, le mensuel *el bourdon*. Autour d'eux se réunirent tous les anciens ainsi qu'une série de jeunes auteurs qui trouvèrent là une occasion d'être édités dans de bonnes conditions. Faut-il préciser que Ben GENAUX continua à illustrer ses collègues avec une inventivité toujours renouvelée ? Gustave CAMUS, pour sa part, ne se consacrait plus qu'à son art et à l'enseignement de la peinture à l'Académie des Beaux-Arts de Mons avant d'être fait baron, en 1983.

On édait certes encore, à l'époque. Félicien BARRY et Les Éditions du Bourdon publièrent un nombre important d'œuvres littéraires de qualité; mais, il s'agissait de productions qui ne témoignaient guère de recherche au plan esthétique et dont l'iconographie était souvent réduite à une illustration de couverture.

Il y eut quelques exceptions; l'imprimeur châtelettain Raymond JACOB proposa quelques produits intéressants. Pour sa part, le « vieux fabuliste » Henri PÉTREZ fit publier, en 1950, à Charleroi, chez Pierre HÉRALY — un cousin de Félicien BARRY chez qui ce dernier était chef d'atelier — son troisième recueil de *fôves*, avec des illustrations originales en couleur de Benjamin RABIER qu'il avait conservées dans ses cartons depuis de plusieurs années. Son quatrième recueil, illustré par Ben GENAUX parut en 1957, à l'Impri-

merie de Charleroi, appellation de l'époque de l'atelier de Pierre HÉRALY<sup>(6)</sup>.



10. Dessin de Gustave CAMUS pour le récit *On abat les pwères* du recueil *Istwêres d'in gaviot* de Firmin CALLAERT (1937).

<sup>(6)</sup> L'Association littéraire wallonne de Charleroi (ALWaC) « hérita » des manuscrits du cinquième recueil de fables d'Henri PÉTREZ. Le texte de ces fables fut établi

Enfin, les deux complices Nestor-Edgard PIÉRARD et Louis LECOMTE se retrouvèrent, en 1960, pour publier un régal bibliophilique, *Sonète di niût*, un recueil de 30 sonnets agrémentés de lettrines originales de PIÉRARD lui-même.

Actuellement, l'Association littéraire wallonne de Charleroi, qui a repris la publication du mensuel *el bourdon* et des éditions éponymes, tente de renouer avec la tradition; ceci nécessite des moyens financiers mais aussi une certaine force de persuasion qu'il faut exercer sur les auteurs et les plasticiens. Quant au lectorat...

Jean-Luc FAUCONNIER

par Jacques LARDINOIS et il fut édité par *el bourdon* (appellation des éditions de l'AL-WaC) en 1999 avec les illustrations originales qu'avaient réalisées Élizabeth IVANOSKY du vivant de l'auteur.

Cet article a pu bénéficier du précieux témoignage d'Émile LEMPEREUR. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

## Arthur Masson : l'écrivain, le professeur

Prenant la parole lors de la séance d'hommage organisée le 21 février 1996 à Namur à l'occasion du centenaire de la naissance d'Arthur Masson, André Goosse, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, évoquait d'entrée de jeu « l'éclat de rire qui a secoué la Wallonie en 1938 dans la grisaille inquiète de l'avant-guerre : à côté de l'optimisme dérisoire de *Tout va très bien, Madame la Marquise*, l'optimisme déclaré de *Toine Culot, obèse ardennais* »<sup>(1)</sup>. C'est vrai que, pour son entrée en littérature, Masson connut un succès retentissant, et cela en dépit d'un titre malencontreux — *Vie du bienheureux Toine Culot, obèse ardennais* — qui semblait inscrire l'ouvrage dans le droit fil des hagiographies saint-sulpiciennes et fut rapidement abandonné. Ce succès initial fut encore amplifié quelque temps plus tard par une deuxième parution en feuilleton dans *La Libre Belgique*. En 1940, un second volume, *Toine, maïeur de Trignolles*, fut épousé en quelques semaines. Avec *Toine dans la tourmente*, écrit durant les années de guerre mais prudemment célébré sous le boisseau jusqu'après la fin des hostilités, l'auteur pensait bien avoir mis un terme à l'histoire de son débonnaire héros, mais c'était compter sans l'insistance de son public à réclamer la suite de la « biographie » de Toine. Vingt ans

(<sup>1</sup>) Le texte de l'allocution d'André Goosse a paru dans la *Revue Générale*, juin-juillet 1996, pp. 21-25. Il a été repris en épilogue dans la réédition de l'ultime roman — inachevé — d'Arthur Masson, *Le Colonel et l'Enfant*, Bruxelles, Racine, 2000, pp. 137-143. (Cité ici d'après l'édition Racine).

plus tard, Masson finit par y consentir. Ainsi parurent coup sur coup *Toine, chef de tribu* en 1965 et *Toine retraité* en 1966 (²). Depuis l'époque du premier livre, le succès populaire de son auteur ne s'est jamais démenti. En témoigne le fait que, hormis *Thanasse et Casimir* (1942), tous ses ouvrages (³) étaient épuisés depuis longtemps quand, en 1987, la maison Duculot acquit les droits de réédition (⁴); puis, ce furent les éditions Racine qui entreprirent de republier l'œuvre complet, tâche qui s'est achevée en 2001. Tous ces volumes se vendent, ils se vendent même fort bien, ce qui prouve que, plus de trois décennies après son décès (⁵), leur auteur a trouvé de nouvelles générations de lecteurs.

Plébiscitée par le grand public (⁶), l'œuvre d'Arthur Masson n'a guère suscité que l'intérêt des critiques attachés aux journaux et revues. Ce n'est pas un hasard si le premier d'entre eux fut Fernand Desonay dans *La Nation belge* du 25 janvier 1938 : l'écrivain et lui appartenaient à la même promotion de romanistes issus de l'Université de Louvain, celle de 1922. L'enthousiasme de Fernand Desonay était sincère, mais aurait pu être soupçonné de complaisance ; il fut partagé par l'ensemble de notre presse, laquelle ne cessa

(²) Pour évoquer l'ensemble de ces cinq romans, Masson parlait volontiers de sa « chronique antoin-esque » ; la critique, elle, préfère parler de la *Toinade*.

(³) À savoir, outre les titres déjà cités, une quinzaine d'autres romans, deux pièces de théâtre, plusieurs volumes de contes et de chroniques.

(⁴) Six volumes parurent chez Duculot de 1987 à 1990, les cinq de la *Toinade* et *Thanasse et Casimir*.

(⁵) Survenu à Namur le 28 juillet 1970.

(⁶) Du moins dans la partie francophone de notre pays, car il ne semble pas que ce succès en ait franchi les frontières. André Goosse, par exemple, rappelle que la traduction en néerlandais du premier volume de la *Toinade* (*Toine Culot. Uit het leven van een Ardeense dikzak*, Bruxelles, Vanderlinden, 1948), due à C.A. Stessens, n'a pas fait grand bruit (*o.c.*, p. 140).

jamais d'être favorable à Masson tout au long de sa carrière littéraire (<sup>7</sup>).

La critique universitaire, par contre, se montra dans l'ensemble beaucoup plus réservée devant la popularité de cette œuvre, la passant généralement sous silence ou ne la considérant que sous l'angle de la sociologie de la littérature. Et c'est vrai qu'à ce point de vue Masson peut être considéré comme un phénomène. « Un écrivain dont les livres sont entrés, peut-on dire, dans tous les foyers des provinces wallonnes, même dans les familles où il n'y a pas de bibliothèque », observait Marcel Lobet (<sup>8</sup>). Et Fernand Desonay, encore lui, témoignait de même dans un discours d'hommage prononcé à Namur le 27 mars 1968 : « On te vendait, Arthur, dans les épiceries, dans les débits de tabacs, au comptoir des cafés » (<sup>9</sup>). Il y avait là de quoi déranger l'intelligentsia littéraire, en effet.

Si l'œuvre de Masson, et en particulier sa *Toinade*, mérite mieux que les limbes dans lesquels elle fut longtemps refoulée par les milieux universitaires (<sup>10</sup>), cela ne signifie évidemment pas qu'elle soit exempte de défauts. « Le romanciste qu'est Masson connaît toutes les ressources du lexique français, il use de tous les niveaux de langue, cultive l'archaïsme, se délecte du mot rare, emprunte aux jargons des sciences et des métiers, aux dialectes, crée ses propres néolo-

(<sup>7</sup>) Parmi les critiques qui, à la suite de Fernand Desonay, ne ménagèrent pas leurs éloges à Masson, je relève notamment les noms d'Arsène Soreil, Adrien Jans, Pierre Nothomb, Jean Vigneaux, Pierre Demeuse et Marcel Lobet. Ce dernier lui a même consacré un petit livre : *Arthur Masson ou la richesse du cœur*. Bruxelles, Vanderlinden — Institut Jules Destrée, 1971. Collection « Figures de Wallonie ».

(<sup>8</sup>) *O.c.*, p. 9.

(<sup>9</sup>) Texte repris dans *L'Âme wallonne*. Charleroi, Institut Jules Destrée, 1976. La phrase citée figure p. 48.

(<sup>10</sup>) Une exception, cependant : les notices consacrées à *Toine Culot* et à *Thanasse et Casimir* qu'à la demande de Vic Nachtergaele et Raymond Trousson j'ai rédigées pour le premier volume du *Dictionnaire des œuvres des lettres françaises de Belgique* (Paris-Gembloux, Duculot, 1988).

gismes. L'ensemble, par sa bigarrure, étonne souvent, irrite quelquefois », écrivais-je en 1988<sup>(11)</sup>. Cette remarque aurait probablement fait sursauter Masson, lui qui critiquait en toute bonne foi une recherche excessive dans le choix du vocabulaire<sup>(12)</sup>, mais le reproche est fondé. André Goosse, parlant du français écrit par Masson, l'estime « un peu léché, un peu recherché, un peu appliqué, un peu scolaire en un mot, avec beaucoup d'adjectifs, et conforme aux leçons de vocabulaire que donnaient alors les professeurs consciencieux : le terme propre était quelquefois un terme rare et qui contraste, en l'occurrence, avec le sujet traité »<sup>(13)</sup>. Et, pour illustrer son propos, André Goosse rappelle que dès le premier chapitre du premier *Toine*, on apprend que le Choumaque avait la tête *oreillardé* et que sa chemise « formait un *toron* dans les reins entre le gilet et le pantalon »<sup>(14)</sup>.

Peu de ses lecteurs d'aujourd'hui le savent, Arthur Masson n'est pas seulement romancier et — accessoirement — dramaturge, il est aussi l'auteur de *Pour enrichir son vocabulaire*, un manuel datant de 1949, écrit à la demande de son ami Fernand Desonay, directeur d'une collection intitulée « Bien écrire et bien parler » aux éditions Baude (Paris-Bruxelles). Attardons-nous un moment à cet ouvrage didactique, conçu par son auteur comme « un instrument d'utilité concrète et directe à l'usage de l'homme désireux d'enrichir son vocabulaire (...) , lui offrant] un répertoire judicieux

<sup>(11)</sup> *Dictionnaire des œuvres*, I, p. 489.

<sup>(12)</sup> « Son erreur était d'ailleurs de croire encore que plus un terme est rare et recherché, plus il a d'élégance et de distinction », écrivait-il à propos d'un de ses personnages dans *Les hommes d'armes* (Bruxelles, Vanderlinden, 1968, cité d'après l'édition Racine, 2000, p. 42). Les autres romans seront également cités d'après les rééditions Racine).

<sup>(13)</sup> Allocution du 22 février 1996, édition citée, p. 139.

<sup>(14)</sup> *Ibidem*, pp. 139-140. Pour d'autres détails sur la langue d'Arthur Masson, voir LOUIS CHALON, « Arthur Masson et le lexique », *La Vie wallonne*, t. 67, 1993, pp. 83-96.

des termes dont la vie quotidienne suppose l'emploi en ses plus courantes, ses plus banales activités »<sup>(15)</sup>. Ce que Masson entendait par *les plus banales activités de la vie quotidienne*, il le précise très clairement : non pas celles qui ressortissent aux spécialités de la science, de la mécanique et de l'industrie, mais celles de l'agriculture et de « quelques vieux et immuables métiers »<sup>(16)</sup>, à savoir ceux du maçon, du menuisier, du boulanger, du forgeron, du maréchal-ferrant. Encore ces diverses activités ne sont-elles jamais envisagées que pratiquées à la mode d'autrefois, de façon artisanale et au sein d'une entreprise familiale. Ce manuel, je le rappelle, date de 1949, époque où le secteur primaire était déjà en très net recul, où nos charbonnages étaient encore en pleine activité, où nos usines sidérurgiques et métallurgiques tournaient encore à plein rendement. La vision du monde que propose le Masson professeur coïncide exactement avec celle du Masson romancier, passionnément attaché à un mode de vie rural pourtant déjà bien menacé en ces années de l'immédiate après-guerre.

Un autre aspect de la personnalité de Masson reflété dans *Pour enrichir son vocabulaire* est son ardente foi catholique. L'auteur, qui consacre plusieurs pages aux divers types d'édifices du culte, aux différentes parties d'une église, aux accessoires nécessaires à la célébration du service divin, aux vêtements sacerdotaux, dépêche en six mots — pas un de plus ! — son évocation des autres religions<sup>(17)</sup>. Quant à la libre-pensée, la franc-maçonnerie, l'agnosticisme, l'athéisme, ils ne sont même pas mentionnés.

<sup>(15)</sup> Avertissement de l'auteur, p. 9.

<sup>(16)</sup> *Ibidem*, pp. 9-10.

<sup>(17)</sup> Ces six mots sont le temple, la synagogue, la mosquée, le minaret, le muezzin et la pagode (§ 124). On notera que la moitié d'entre eux se rapportent au culte islamique, ce qui ne laisse pas d'étonner à une époque où la Belgique ne devait compter qu'un nombre infime de musulmans sur son territoire.

Un manuel d'apologétique utilisé dans le cycle supérieur des humanités à la même époque expliquait très sérieusement que seuls des catholiques divorcés et d'une moralité douteuse se convertissent au protestantisme, tandis que les protestants passant au catholicisme se recrutent parmi leurs coreligionnaires les plus respectables. Chrétien pacifique et généreux, Arthur Masson aurait sûrement été choqué par la première de ces propositions, mais il aurait probablement sousscrit à la seconde. Ne nous montre-t-il pas, dans *Barrettes et Casquettes*, le lent cheminement du brave anglican John Mac Cowatt vers le catholicisme de son épouse wallonne ? Ne fustige-t-il pas, dans ce même récit, l'attitude mesquine de l'abbé Balleau et les commentaires vipérins d'un duo de bigotes que scandalise ce mariage mixte ? Dans les *Contes de Pâques et de Noël*, un des membres les plus importants de la petite communauté protestante de Terrassoir se réconcilie *in articulo mortis* avec le catholicisme qu'il avait abjuré. Et cette nouvelle se termine par l'émouvante accolade du pasteur et du curé Larpoix (¹⁸). Nettlement plus caricaturés sont les adventistes du septième jour mis en scène dans le même texte et les témoins de Jéhovah qui apparaissent dans *Barrettes et Casquettes*.

La carrière d'enseignant d'Arthur Masson, relativement brève, se déroula tout entière dans le réseau officiel : de 1922 à 1946, il fut professeur à l'Athénée Royal de Nivelles et, durant quelques années, il fit également des cours à l'École Normale de la ville (¹⁹). Curieusement, dans son

(¹⁸) De ce pasteur, nous apprenons successivement qu'il est d'origine genevoise (p. 169) et qu'il répand sur sa paroisse de Terrassoir la lumière luthérienne (p. 205). Il n'est guère concevable qu'un théologien formé à Genève, berceau du calvinisme, vienne enseigner en Belgique la doctrine luthérienne. Cette inconséquence montre bien que Masson n'avait de l'histoire du protestantisme qu'une connaissance des plus rudimentaire !

(¹⁹) Ce fut pour d'impérieuses raisons de santé que Masson demanda et obtint d'être prématurément admis à la retraite le 1<sup>er</sup> décembre 1946.

œuvre littéraire, enfants et adolescents ne fréquentent jamais que les écoles et collèges du réseau libre. De même, à le lire, on pourrait penser qu'il n'existe qu'une seule université en Belgique francophone, celle de Louvain, où lui-même avait fait ses études supérieures.

Catholique convaincu, Arthur Masson était-il aussi un catholique pratiquant le prosélytisme ? La question peut se poser, notamment quand on sait qu'à partir de 1936 il fut également chargé du cours de morale non confessionnelle<sup>(20)</sup>. L'écrivain avait de toute évidence prévu la question, et il y a répondu en décrivant minutieusement l'attitude intellectuelle et sociale de Vincent Poncelet, le héros masculin de *Bertine et mon oncle*. Comme Masson lui-même, l'oncle Vincent, après avoir accompli toutes ses études dans le réseau libre, a été professeur dans l'enseignement de l'État<sup>(21)</sup>. Durant sa vie professionnelle, ce personnage s'est toujours comporté en fonctionnaire scrupuleux. Cela se voyait à sa démarche, à ses vêtements, mais bien davantage encore à ce que l'auteur appelle son *pli moral* :

« C'est même là qu'il était le plus et le mieux officiel (...). Ça se voyait à sa façon de ne rien faire et de ne rien dire qui pût faire croire à une position spirituelle non conforme à la sacro-sainte neutralité de l'enseignement de l'État. Croyant, pratiquant et même foncièrement pieux, il s'en tenait à une stricte observance des prescriptions essentielles de sa religion. Ce qui veut dire qu'il n'eût pas manqué pour un empereur la messe du dimanche — toujours la messe basse, par exemple ! — et qu'il faisait fidèlement ses pâques. Mais il se tenait fort loin de ce qu'il appelait le fanatisme, ce qui, dans sa bouche, signifiait simplement une pratique un peu élargie. On comprendra donc que son vocabulaire lui-même avait pris le coloris officiel et avait même gauchi le sens de pas mal de termes courants.

(<sup>20</sup>) Le cas n'a rien d'exceptionnel. À l'époque, et même longtemps après, ce cours, beaucoup moins fréquenté que de nos jours, était généralement attribué en complément d'horaire sans trop tenir compte des opinions philosophiques ou religieuses de l'enseignant.

(<sup>21</sup>) Cas unique dans l'œuvre de Masson.

Pour lui, cependant humaniste de belle classe, le mot 'charité', par exemple, avait perdu son contenu étymologique d'amour et se traduisait par philanthropie. En d'autres cas, ça devenait de la 'tolérance'. Quant aux gens d'église, qu'ils fussent de soutane ou de froc, il en faisait 'les autorités religieuses' et les installait en stricte égalité administrative sur le même plan que les maieurs de village, les commissaires de police et les commandants de pompiers. Il en était venu, dans ses leçons, à parler de l' Etre suprême tout comme un jacobin et, à l'occasion, pour prouver son impartiale objectivité, soulignait que s'il était dans l'histoire de l'Église des pages sublimes, il n'en manquait point d'autres qu'il valait mieux ne jamais évoquer (<sup>22</sup>). »

Parler de la « sacro-sainte neutralité de l'enseignement de l'État » et d'un vocabulaire « qui pr[efend] le coloris officiel », c'est reconnaître qu'en son for intérieur on se distancie de cet enseignement. Le parti pris de stricte neutralité, la forme d'auto-censure que pratique l'oncle Vincent (derrière lequel se profile l'écrivain) supposent une attention de tous les instants. Cette attention déborde d'ailleurs largement du cadre de l'école, puisqu'elle le conduit à réduire au strict minimum le respect des obligations imposées par l'Église (assistance à la messe dominicale, communion annuelle à Pâques). Je doute toutefois que ce souci scrupuleux de « ne rien faire et de ne rien dire qui pût faire croire à une position spirituelle non conforme à la sacro-sainte neutralité de l'enseignement de l'État » corresponde à l'esprit de l'école pluraliste. Et « l'impartiale objectivité » ici prônée ne peut guère aboutir qu'à un enseignement aseptisé, peu susceptible de former les adultes de demain. L'école pluraliste, par définition, est celle où s'expriment toutes les opinions, non celle où on les réduit toutes au silence.

Ne l'oubliions pas, cependant, la carrière professorale d'Arthur Masson s'est déroulée à une époque où la rivalité

(<sup>22</sup>) P. 11.

entre nos deux principaux réseaux d'enseignement a souvent pris des allures d'affrontement, un affrontement qui devait culminer dans les années cinquante avec ce que nous continuons à appeler la guerre scolaire. Il est possible, il est probable même que ce chrétien convaincu, pur produit de l'enseignement religieux, se soit parfois senti mal à l'aise dans son environnement professionnel. Profondément pacifique de nature, il ne devait avoir aucun goût pour la polémique. Qu'il ait délibérément choisi une stricte neutralité n'a dès lors rien d'étonnant. « Parmi les flux et reflux d'idées qui font les mortelles collisions des excités (<sup>23</sup>), il se réfugiait sur les terre-pleins de la neutralité où l'humble et tranquille piéton trouve sa sécurité », écrit-il à propos de l'oncle Vincent (<sup>24</sup>), et on le sent en totale empathie avec son personnage.

\*  
\* \* \*

« On a parfois écrasé le père de Toine Culot sous des rapprochements peu justifiés », rappelle — non sans une pointe d'irritation — André Goosse (<sup>25</sup>), et c'est vrai que certains n'ont pas craint dans leur enthousiasme de le comparer à La Bruyère, à Rabelais et même à Cervantès. Le caractère excessif de telles comparaisons dessert l'écrivain qu'elles prétendent honorer. Masson n'a ni la finesse d'analyse morale, sociale et politique de La Bruyère, ni la truculence de Rabelais, ni le génie de Cervantès. Et je préfère me rallier à l'opinion beaucoup plus nuancée de mon collègue louvaniste : « Arthur Masson est Arthur Masson, voilà l'essen-

(<sup>23</sup>) Cette méfiance à l'égard des excités de tous bords explique au passage avec quelle sévérité l'écrivain traite tout au long de son œuvre les bigotes confites en dévotion mais toujours prêtes à clabauder sur autrui.

(<sup>24</sup>) *Ibidem*, p. 11.

(<sup>25</sup>) *O.c.*, p. 141.

tiel, ou, si l'on veut, il est pour les Wallons ce qu'Alphonse Daudet et Marcel Pagnol sont pour les Provençaux, ou Léopold Courouble pour les Bruxellois » (26).

Personnellement, au risque de passer pour un iconoclaste, je dirai que la plupart des titres publiés après la guerre n'ajoutent rien au mérite de l'écrivain, parce qu'ils s'apparentent à des variations sur un thème connu. Sous des noms différents s'y retrouvent invariablement les mêmes personnages : le curé, sa servante, son entourage d'insupportables bigotes, le secrétaire communal, les gendarmes ou le garde champêtre, une famille exemplaire, des amoureux chastes et transis. Et, tout aussi invariablement, s'y lisent la célébration de la vie campagnarde, la crainte de la ville aux innombrables tentations. Mais n'est-ce pas là ce que recherche le public populaire ? La certitude de retrouver, à chaque nouvelle parution, les éléments qui lui ont plu dans les volumes précédents.

Louis CHALON

(26) *O.c.*, pp. 11-12.

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction et Bibliographie de Jean Lechanteur</i>	5
Jean-Jacques GAZIAUX, <i>Récits d'outre-tombe d'un fossoyeur jau-cheletois</i>	15
François DUYXINX, <i>Le wallon d'un Wihot</i>	51
Jean-Marie KAJDANSKI, <i>Jules Renard (1862-1933) et son lexique du parler picard de Wiers [To 99]</i>	65
André CAPRON et Pierre NISOLLE, <i>En essayant d'illustrer le parler borain</i>	81
Takeshi MATSUMURA, <i>Sur Gilles li Muisis : notes lexicographiques</i>	87
Albert DOPPAGNE, <i>Pétarades françaises et wallonnes</i>	97
Emile LEMPEREUR, <i>Le diable dans le wallon de Châtelet</i>	109
Jean GERMAIN, <i>À propos de l'étymologie de quelques noms wallons de poissons (compléments à l'ALW 8)</i>	117
Guy BELLEFLAMME, <i>Sur quelques termes rares du wallon hervien</i>	139
Marie-Guy BOUTIER, <i>Examen critique de l'étymologie de brasser</i>	163
Michel FRANCARD et Gabriele FRANKE, <i>La pratique des langues régionales de la Wallonie. Une enquête auprès d'étudiants romanistes francophones</i>	181
Jean-Marie PIERRET, <i>La normalisation des toponymes figurant sur les cartes de l'Institut géographique national (I.G.N.)</i>	211
Marie-Thérèse COUNET, <i>Noms propres de vaches à Perwez [Ni 98] (XIX<sup>e</sup> siècle)</i>	231
Claire Anne MAGNÈS, <i>Régionalismes de Belgique. Le « belgicain terreau » de William Cliff</i>	279

Matilda CARAGIU MARIOTEANU, <i>Écrire dans une langue « moins répandue », « minoritaire »</i> . . . . .	297
Yann LOVELOCK, <i>À l'autre côté du tunnel le TGV ralentit : de la traduction des dialectes belges</i> . . . . .	307
Albert MAQUET, <i>Traduire, adapter un texte en wallon</i> . . . . .	317
Daniel DROIXHE, <i>Une Pasquèye istorique so tote li sinte botique. Le jubilé de 1846 à Liège selon Hasserz, chanteur de rues.</i> . . . . .	331
Nadine VANWELKENHUYZEN, « Si dj' parole, ci n'est nin por mi ». <i>Voix et images de femmes dans le théâtre wallon (1900-1930)</i> . . . . .	379
Jean-Luc FAUCONNIER, <i>Un âge d'or de l'édition wallonne dans la région carolorégienne (1935-1945)</i> . . . . .	411
Louis CHALON, <i>Arthur Masson : l'écrivain, le professeur</i> . . . . .	431

whose opinions have been mentioned in the last's preface  
will be found in the present volume.

A few words may be added respecting the author and his

work. He was born at New Haven, Conn., in 1785, and died

in 1851. He was a man of great energy and a decided

and decided religious bias, and was a member of the

Methodist Episcopal Church. He was a man of great

industry, and wrote much upon subjects connected with

theology, history, and literature. His best known work is

the "History of the Methodist Episcopal Church," which

was published in two volumes in 1834, and has since

been reprinted in several editions, and translated into

several languages. He also wrote a "History of the

Methodist Church in America," and a "History of the

Methodist Church in Great Britain," and a "History of

the Methodist Church in France." He also wrote a

"History of the Methodist Church in Germany," and a

"History of the Methodist Church in Scotland," and a

"History of the Methodist Church in Ireland," and a

"History of the Methodist Church in Australia," and a

"History of the Methodist Church in New Zealand," and a

"History of the Methodist Church in South Africa," and a

"History of the Methodist Church in Canada," and a

Martin GAGNON, *Montreal, from the mid-nineteenth century to the present*, University of Montreal Press.

Vern LESTER, *A history of Quebec 1867-1970, Political and Social*, production des éditions Septentrion.

Albert MARXIN, *Montreal, depuis les années 1950*, Éditions Septentrion.

Daniel MORIN, *Une histoire canadienne au fil des horizons. La ville de Montréal à l'époque française*, Éditions du Musée national des beaux-arts du Québec.

Sylvie PICHÉ, *Montreal, 1867-1970, la grande métropole québécoise. Ville et temps de transition dans l'histoire canadienne*, Éditions Septentrion.

John LEWIS ROBERTSON, *La ville de Montréal et ses quartiers résidentiels (1867-1910)*.

Louis ST-JEAN, *Montréal, 1867-1910, l'assassinat de Louis Riel*, Éditions Septentrion.

SOCIÉTÉ DE LANGUE  
ET DE LITTÉRATURE WALLONNES LIÈGE

**Cotisations :** Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année, il suffit de s'inscrire en versant la cotisation annuelle de *membre affilié* (minimum 15 € ; à l'étranger, 25 €) au C.C.P. 000-0102927-10 de la SLLW.

**Vente des publications :** s'adresser, par écrit, au siège de la SLLW, place du Vingt-Août, 7, 4000 Liège ou commander en ligne (<http://users.skynet.be/sllw>).

**Extrait du catalogue :**

<i>Les Dialectes de Wallonie</i>	12 € (numéros simples)
	18 € (numéros doubles)

Consultez la table des matières sur le site de la Société  
*Bulletin de la Société de Langue et de Littérature wallonnes*  
(76 tomes parus, la plupart encore disponibles)  
*Bulletin du Dictionnaire wallon*, 23 tomes      } s'informer auprès  
*Annuaire de la Société*, 34 tomes                  } de la S.L.L.W.

*Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes :*

R. DASCOTTE, <i>Etude dialectologique ... sur l'élevage dans le Centre</i> , 1978, 158 pp.	9 €
L. REMACLE, <i>Glossaire de La Gleize</i> , 1980, 216 pp.	12,5 €
H. SIMON, <i>Djan'nésse</i> , traduction de <i>Le Tartuffe</i> de Molière, 1981, 185 pp.	10 €
M. RENARD, <i>L'Argayon, èl djèyant d' Nivèle</i> (éd. J. Guillaume), 124 pp.	10 €

*Collection littéraire wallonne :*

2. W. BAL, <i>Fauves dèl Tâye-aus-Fréjes èt Contes dou Tiène-al-Bije</i> , 1956, 110 pp.	6 €
4. F. DEWANDELAER, <i>Oeuvres poétiques</i> , éd. critique par Jean Guillaume, 1970, 222 pp.	10 €
5. A. MAQUET, <i>Théâtre en wallon liégeois</i> , 1987, 186 pp.	12 €
6. J. GUILLAUME, <i>Oeuvres poétiques wallonnes</i> , 1989, 222 pp.	9 €
7. A. MAQUET, <i>Théâtre en wallon liégeois</i> (2), 2001, 120 pp.	12 €

*Collection « Littérature Dialectale d'Aujourd'hui » :*

31 titres parus.

*Collection « Classiques wallons »*

1. J. DUYSENIX, <i>Chansons</i> , 2000, 142 pp.	15 €
---	------

*Nouvelle collection « Mémoire wallonne »*

1. L'œuvre en wallon de Robert Grafé	7,5 €
2. L'œuvre en wallon de Marcel Hicter	7,5 €
3. L'œuvre de philologie et d'ethnographie d'Elisée Legros	7,5 €
4. L'œuvre en wallon d'Auguste Laloux	7,5 €
5. L'œuvre de philologie et de littérature wallonnes de Maurice Delbouille	9 €

BD. 27.157